Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

257 B

300

HISTOIRE

DE

SAINTE ANGÈLE MÉRICI

ET

DE TOUT L'ORDRE DES URSULINES

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'AU PONTIFICAT DE S. S. LÉON XIII

PAR

M. L'ABBÉ V. POSTEL

du Clergé de Paris,
Vicaire-Général d'Alger, chanoine honoraire de Nancy et d'Antioche,
Docteur en Théologie, Missionnaire apostolique;
Membre des Académies Pontificales de la *Religion Catholique* et des *Arcades*,
de la *Société Historique et Archéologique du Maine*,
de la *Société Niçoise des Sciences naturelles et historiques*,
Correspondant de l'Académie royale des *Belles-Lettres* de Séville.

TOME SECOND

PARIS
LIBRAIRIE POUSSIELGUE FRÈRES
RUE CASSETTE, 15

1878

BIBLIOTHEQUE
S.M.E.
1964
Séminaire de Québec

LIVRE TROISIÈME

(SUITE).

HISTOIRE GÉNÉRALE DES URSULINES.

SECTION IIde.

LES URSULINES EN FRANCE

JUSQU'A LA RÉVOLUTION.

CHAPITRE V.

CONGRÉGATION DE DIJON.

Les Ursulines de France nous présentent une quatrième congrégation, celle de Dijon, dont l'origine ne laisse pas q[illegible] d'être un sujet de douce édification.

La Mère Françoise de Xainctonge.

Jean-Baptiste de Xainctonge, conseiller au parlement de Bourgogne, et Marguerite Cossard sa femme, eurent plusieurs enfants, entre lesquels se trouvaient deux filles, Anne et Françoise. C'était une famille parfaitement chrétienne, où les principes de la régularité et de la piété étaient un bien commun. Anne, l'aînée, fut dès son enfance remplie des qualités les plus rares [1]. Elle aimait la prière,

[1] Il y avait eu avant elle deux autres filles, mais elles avaient peu vécu.

la fréquentation des personnes graves et pieuses, la lecture des livres édifiants. C'est par-là que, ayant lu les vies des saints, elle en fut si touchée qu'elle se retira à Dôle dans le dessein d'y fonder une congrégation religieuse. Françoise était donc restée seule au logis. C'était une personne admirablement douée quant à l'extérieur et quant aux qualités de l'esprit, une fille sur qui on fondait l'espoir temporel de la maison, et qui n'avait point encore manifesté de répugnance à s'établir dans le monde. Elle n'en était pas moins chrétienne, exacte, régulière, réservée au milieu des sociétés, aimant les choses spirituelles et la gravité des conversations. Dans une rencontre de ce genre, elle entendit faire l'éloge des Carmélites réformées de Ste Thérèse, qui s'établissaient alors à Paris, grâce au zèle de Mme Acarie et du cardinal de Bérulle. Son cœur fut tout-à-coup saisi d'une émotion singulière, qui ne fit que grandir à la réflexion. « Comment, se disait-elle, n'aurions-nous pas, nous aussi, notre dévouement, notre résolution de sacrifice, lorsque de telles âmes nous montrent la route? » Elle songea dès cette heure non-seulement à se faire carmélite, mais à procurer à l'ordre un établissement dans Dijon.

Premiers projets. 1605.

Elle se garda de parler tout de suite à ses parents de ce double dessein; ils étaient donc éloignés de s'en douter. Et cependant ils l'entendaient souvent louer les filles du Carmel, ils la voyaient faire en leur faveur des démarches auprès de ses amies, à qui elle demandait des aumônes et des ressources. Elle écrivait en même temps à Paris. Si bien qu'au mois de septembre 1605 on vit arriver à Dijon la Mère Anne de Jésus et plusieurs autres carmélites, à qui se joignit une cousine-germaine de Françoise, qui abandonnait pour l'œuvre tout son bien et sa propre maison. Notre pieuse Françoise n'avait pas manqué de promettre qu'elle aussi s'enfermerait au plus tôt dans ce cloître austère, c'est-à-dire dès qu'elle aurait obtenu l'assentiment de son père et de sa mère. Sondés une première

fois, ceux-ci se hâtèrent de déclarer que jamais ils ne consentiraient à un pareil sacrifice, qu'il était inutile d'insister. Elle revint pourtant à la charge au bout de quelque temps, mais sans plus de succès. Elle eut beau supplier, pleurer, se jeter même aux pieds de ses parents, ils furent inflexibles, répétant qu'elle était l'unique vie de leur famille, et qu'assurément ils n'y renonceraient pas. La mère accompagna même ce refus de paroles si amères et de reproches si durs, que sa fille en parut accablée; et elle tomba en effet, peu de temps après, dans une mélancolie d'autant plus à craindre que, malgré tous ses efforts, elle ne pouvait parvenir à la surmonter. Dès qu'on s'aperçut du changement qui s'opérait dans sa santé, on prit le parti de l'éloigner de Dijon, afin d'essayer sur son esprit ce qu'on appelait le remède d'une diversion. On l'envoya auprès de sa sœur, à Dôle. Là du moins, si elle se trouvait au milieu d'une congrégation, Françoise ne serait point dans un monastère, et ses pensées de retraite absolue se dissiperaient sans doute.

La douleur de Françoise fut très-grande en s'éloignant de ses chères Carmélites. Toutefois la compagnie et les entretiens de sa sœur Anne, qu'elle chérissait tendrement, remirent peu à peu le calme dans son âme. Elle examina avec une attention particulière les pratiques des religieuses qu'elle avait sous les yeux, les admira, voulut les partager quelquefois; si bien qu'il lui sembla, puisque le Carmel lui était interdit, qu'elle pouvait du moins aspirer à devenir ursuline [1]. Vocation.

[1] Il importe de remarquer, toutefois, qu'Anne de Xainctonge ne se considérait point comme appartenant à l'ordre de Ste Angèle Mérici. Elle avait fait une création particulière, qui subsiste maintenant encore, dans un certain nombre de villes, sous le nom de *Compagnie de Sainte-Ursule*; les religieuses s'appellent *Ursules*, et non point *Ursulines*. Anne fut un modèle achevé de sainteté; sa cause de béatification a même été introduite à Rome en notre siècle. Six ou sept auteurs différents ont écrit sa vie, dont le dernier est M. l'abbé J. Morey, curé de Baudoncourt (*Notice sur la vénérable Mère Anne*

Elle revint à Dijon vers la mi-novembre de la même année 1605. Elle y rentra avec la persuasion que de ce côté était vraiment sa vocation, et avec la pensée de faire elle-même dans sa ville ce qu'à Dôle faisait sa sœur Anne. Les parents, informés par elle, opposèrent encore des diffi-

---

de Xainctonge, fondatrice de la Compagnie de Sainte-Ursule en Franche-Comté. Besançon, chez Jacquin, 1876). — De très-bonne heure elle avait annoncé le dessein de dire adieu au monde, où tout souriait à sa jeunesse; et elle s'y prépara longtemps en faisant le catéchisme aux pauvres et aux enfants, en faisant aussi l'école et visitant les malades dans les hôpitaux. Le bel ordre qu'elle voyait régner dans le collége des Jésuites de sa ville natale, qui comptait mille élèves, l'engagea à tenter quelque chose d'analogue pour les petites filles. Les troubles de la Ligue la déterminèrent à aller, pour cela, à Dôle, alors capitale de la Franche-Comté et appartenant à l'Espagne.

Son père s'opposait de toutes ses forces à ce départ; mais enfin il lui fallut céder, et, accompagnée d'une fidèle servante, Anne vint à Dôle, où pendant dix années elle eut à endurer les contradictions et les privations les plus pénibles, notamment du côté de son père, qui la redemandait avec persistance, et même de la part des directeurs de sa conscience. Après une maladie grave, elle finit par rentrer dans la maison paternelle pour quelque temps; et c'est là qu'Anne de Xainctonge dressa ses derniers plans, qui ressemblaient parfaitement à ceux de Ste Angèle. De retour à Dôle, l'administration espagnole lui suscita mille tracasseries. Ce fut le 16 juin 1606 que le nouvel institut fut enfin inauguré. Anne et ses six premières compagnes se lièrent par les vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et de stabilité, mais, paraît-il, sans avoir la pensée de se ranger sous la règle de Ste Angèle. Elles adoptèrent de préférence celle de S. Ignace dans tout ce qu'elles pouvaient lui emprunter, et se mirent également, à titre d'institutrices, sous le patronage de Ste Ursule. Il n'y avait point de clôture, et il n'y en a pas eu davantage dans la suite. Quant au costume, qui diffère assez de celui des Ursulines proprement dites, on adopta l'habillement des veuves de ce temps, tel qu'on le portait en Espagne. — Ce fut en ces circonstances qu'Anne reçut la visite de sa sœur Françoise, ainsi que nous l'avons raconté plus haut.

Les *Ursules* de Dôle eurent un rapide développement. Anne était elle-même fort instruite, autant qu'expérimentée en pédagogie. Les règlements qu'elle composa n'ont guère été surpassés depuis. Elle refusa, par humilité, le supériorat. S. François de Sales, voulant avoir en Savoie des institutrices chrétiennes, s'était adressé à elle. L'évêque de Bâle en fit autant; et c'est ainsi que cette congrégation fut établie en Suisse, spécialement à Porentruy. Elle eut en diverses provinces de nombreuses maisons. — Depuis la Révolution, elle s'est reconstituée, notamment à Besançon, où ces religieuses étaient redemandées par la population, à Tours, Loches, Chinon, Saint-Cyran, Montmartin, Baume-les-Dames, Dijon, etc. Tours

cultés : n'était-ce pas contrarier, par une autre voie, les desseins d'établissement qu'ils avaient formés pour leur fille? Mais les représentations de plusieurs personnes respectables, et la crainte de voir retomber Françoise dans l'état maladif où ils l'avaient vue naguère, les décidèrent à la laisser libre, d'autant mieux qu'ainsi ils la conservaient auprès d'eux : il ne s'agissait pas de monastère.

---

même en a deux maisons, dont la première fut fondée sur le conseil du pape Pie VII, prisonnier à Fontainebleau, par les soins de la Mère Rolland de Bussy, ancienne professe de Dôle, et de la Mère de Lignac, encore vivante en 1877, la même que Napoléon Ier avait voulu mettre à la tête de son institution de la Légion-d'Honneur, ce qu'elle refusa absolument.

Le lecteur n'ignore pas que, poussée par la Prusse, la Suisse a persécuté odieusement les catholiques dans ces dernières années. En 1873, les Ursules, chassées de Porentruy, vinrent se réfugier à Maîche (Doubs), où Mme de Montalembert les recueillit jusqu'à ce qu'elles eussent trouvé une demeure. Détail touchant : ces bonnes religieuses franchirent la frontière suivies de toutes leurs élèves, qui ne voulurent point se séparer de si bonnes maîtresses, et qui se sont remises, en terre française, sous leur direction. — En 1877, les Ursules ont été expulsées, par ordre du persécuteur Bismarck, de Fribourg-en-Brisgau, et celles-là se sont réfugiées à Fribourg de Suisse et à Briey en Valais.

Les vingt-et-un derniers mois de la vie d'Anne de Xainctonge se passèrent dans de cruelles souffrances, et ne furent qu'un long martyre, pendant lequel son humilité et sa patience furent l'édification de la communauté. On l'avait surnommée « la Sainte ». Effrayée de cette estime générale, elle fit brûler plusieurs écrits de spiritualité composés par elle : perte que l'on regrettera toujours. C'étaient des Méditations sur la Passion, sur les Béatitudes, le Symbole, une Méthode de direction pour les novices, etc. Elle mourut le 8 juin 1621, âgée de cinquante-trois ans. Les miracles qui s'opéraient à son tombeau y attirèrent une foule de pèlerins ; ils ont été si multipliés, si bien constatés, que vraisemblablement nous verrons un jour Anne de Xainctonge placée sur les autels.

Nous avons dû, en tout ceci, réformer l'*Histoire de l'ordre de Sainte-Ursule*, de 1773-1787. Au t. II, pp. 461 et suiv., l'auteur anonyme place au nombre des congrégations authentiques, prenant racine à Brescia, la congrégation *du Comté de Bourgogne* : ainsi appelle-t-il la famille religieuse de la vénérable Anne de Xainctonge. Il la fait rentrer dans les annales des filles de Ste Angèle au même titre que les autres. Il n'est guère contestable, au surplus, que, tout en ne pensant point à se déclarer vraiment ursuline, la pieuse fondatrice fut mue par ce qu'elle voyait de l'institution née en Italie. Et cela paraît d'autant plus vraisemblable que sa sœur Françoise, en la quittant, est pleine de l'idée de l'ordre de Ste Angèle, et s'y range sans hésiter.

Premières tentatives.

Il fallait à la jeune fondatrice des aides et des compagnes. Mlle de Xainctonge gagna d'abord une de ses amies, Hélène Guélaud, et les voilà l'une et l'autre, unies par la promesse de se consacrer pour toujours au salut du prochain, qui commencent à donner l'exemple de ces filles généreuses que nous avons vues suivre, à Brescia, Ste Angèle dans les œuvres de la charité. Elles avaient chaque jour des heures réglées pour visiter les malades, porter des secours aux pauvres et instruire les enfants. Il ne s'était pas écoulé beaucoup de temps, que trois autres demoiselles entraient dans l'association; ce qui donna le nombre de cinq. Il n'était encore question, on se le rappelle, ni de clôture ni de vœux, ni d'observances religieuses proprement dites. Chacune des associées demeurait chez ses parents; elles se partageaient les divers quartiers pour exercer leur zèle; quand il fallait délibérer, on s'assemblait chez Françoise, qui, de fait, était revêtue d'une sorte de supériorat bénévole.

Mme de Xainctonge, caractère susceptible, ne tarda guère de se fâcher contre ce mouvement insolite qu'elle voyait dans sa maison; des gens à vues courtes, comme il y en a tant en ce monde, lui répétaient, d'autre part, que des occupations aussi basses ne convenaient point à une fille de noble maison; qu'aucune alliance honorable n'était possible pour Françoise tant qu'elle se livrerait à de telles pratiques, et qu'une mère y devait mettre bon ordre pour peu qu'elle eût souci de son nom. L'esprit de la bonne dame s'enflamme; et un jour, entrant à l'improviste au milieu des associées, elle leur signifie assez durement qu'à l'avenir elle leur interdit sa demeure. Françoise ressentit vivement le coup; et, comme elle avait déjà vingt-sept ans, il lui sembla qu'elle pouvait en conscience se soustraire à une telle pression. Elle prit le parti de chercher dans Dijon une demeure où ses compagnes et elle pussent se réunir, vivre ensemble et exercer librement les fonctions saintes par lesquelles elles s'efforçaient de procurer

la gloire de Dieu. Elles ne devaient compter que sur elles-mêmes pour les ressources pécuniaires. La maison fut trouvée, au prix minime de 50 livres par an, et on s'y installa dans la nuit même de Noël 1605, au sortir de la Messe, entendue chez les PP. Jésuites.

La première maison. 1605.

L'affaire avait été conduite dans le secret. Grand fut l'étonnement de M. de Xainctonge lorsqu'il apprit, le lendemain, que sa fille n'était plus chez lui. C'était un homme de foi, d'un caractère modéré. Le premier moment de légitime émotion passé, il réfléchit à tout ce qui venait d'avoir lieu depuis quelque temps, à la vocation manifestée par Françoise, à l'opposition que lui-même y avait faite, au compte qu'il rendrait à Dieu : ces pensées calmèrent son ressentiment; il fit remettre indirectement quelques secours à ces cinq jeunes filles, qui n'avaient rien emporté avec elles. Ce fut un trait de la Providence, car elles n'avaient, à la lettre, pas un morceau de pain pour la journée. D'autres charités vinrent peu à peu de la part d'âmes pieuses, pendant deux années que dura cette situation; encore était-on réduit souvent au pain et à l'eau, parce que ces bonnes filles tenaient à faire elles-mêmes l'aumône de ce qu'elles appelaient leur superflu. Nombre de familles leur envoyèrent leurs enfants, qu'elles instruisaient gratuitement. Nos libres-penseurs d'aujourd'hui, nos chefs de ligue pour l'enseignement dit *laïque* (et qui n'est qu'*irréligieux*), nos grands déclamateurs de diffusion des lumières, ont-ils un seul exemple de ce genre à nous offrir? Quand donc les vit-on débuter par l'immolation personnelle? Il y faut l'amour de Dieu; c'est l'amour de Dieu qui enfante les prodiges, mais lui seul.

Constitution. 1607.

Cependant Françoise, qu'on appelait la *Sœur de Xainctonge*, jugea qu'il conviendrait, qu'il était même urgent, de donner à l'association une forme stable et définie. Elle en était, à juste titre, regardée comme la fondatrice, et elle persistait à en vouloir faire une congrégation d'Ursu-

lines. Mais il fallait, avant tout, l'approbation de l'évêque de Langres, diocèse dont dépendait alors Dijon. Ce prélat était Charles des Cars. Il n'hésita pas à favoriser la bonne volonté et les charitables intentions de ces servantes de Dieu et des pauvres. Son ordonnance en faveur des nouvelles Ursulines parut le 4 octobre 1607. Le 2 mai de l'année suivante, les magistrats, après délibération à l'hôtel-de-ville, accordaient aussi par écrit leur consentement, qui n'était pas moins nécessaire. Dans une louable vue de prudence pour l'avenir, la Sœur Françoise sollicita aussi et obtint de même des lettres-patentes du roi Henri IV; elles furent enregistrées au parlement de Bourgogne. Désormais donc, il n'y avait plus qu'à marcher.

La faveur publique s'attacha au nouvel établissement, dont chacun louait l'utilité et les bienfaits. Insensiblement la maison s'était développée comme ressources; il n'y manquait qu'une chapelle, encore la Sœur de Xainctonge parvint-elle à en avoir une fort modeste mais suffisante, quatre ans après, en 1611. La bénédiction en eut lieu par l'abbé général de Cîteaux, délégué à cet effet par l'évêque de Langres; et ce même jour-là on donna l'habit de l'institut aux neuf Sœurs les plus anciennes, qui prononcèrent les vœux simples de chasteté, d'obéissance et de pauvreté. Observons qu'on ne songeait point du tout encore à la vie expressément monastique : la règle et les constitutions étaient les constitutions et la règle primitives de Ste Angèle, qu'on avait à ce dessein fait venir de Brescia. Nous notons ces détails, d'où ressort mieux la filiation des Ursulines et leur origine commune.

Nouvelle maison.

Les dons continuèrent de venir. Un gentilhomme qui allait se faire religieux envoya une somme de 750 livres pour l'ouverture d'une classe de plus. D'autres donnèrent la propriété d'une maison, qui, ne pouvant convenir à la communauté, fut vendue à son profit. Bref, après quelques années, les Ursulines de Dijon furent en état de se procurer un terrain avantageux et d'y construire une habi-

tation en rapport avec les nécessités de leur apostolat. La prise de possession s'en fit avec solennité, avec procession magnifique. On avait mis en tête cent petites filles en blanc, marchant deux à deux, un cierge allumé à la main, et chantant les litanies de la Sainte Vierge. Suivaient trois autres filles, un peu plus grandes et plus richement parées, dont l'une représentait la B. Angèle, les deux autres Ste Marie-Madeleine et Ste Marthe, symboles de la vie active et de la vie contemplative, pratiquées également par les Ursulines. Après elles marchait le clergé, précédé de la croix et des bannières. On voyait au centre six petits enfants, vêtus en anges, encensant alternativement le Saint-Sacrement, qui était porté par le grand-prieur de l'abbaye célèbre de Saint-Bénigne, supérieur de la congrégation. Derrière le dais apparaissait un autre ange portant à la main la palme de Ste Ursule; et cette glorieuse martyre était représentée elle-même par une fille habillée avec magnificence, tenant à la main droite un cœur et des flèches, pour désigner le genre de son martyre; son manteau, semé de perles, était soutenu par quatre anges. Onze filles également parées, rappelant ses compagnes de souffrances sous le glaive des barbares, marchaient à ses côtés, chacune accompagnée de deux anges. — Enfin paraissaient la vénérable Mère de Xainctonge et les autres Ursulines, chacune entre deux dames des meilleures familles de la ville. Elles avaient toutes des flambeaux à la main, ainsi que les hommes marchant sur deux rangs à la suite du parlement et des officiers municipaux. — Le Saint-Sacrement fut déposé dans la chapelle de la nouvelle maison, et la cérémonie se termina par un sermon qui fut comme le panégyrique de l'institut. A peine réunies dans leurs retraites, les Sœurs chantèrent ensemble le *Te Deum* avec les transports de la plus vive reconnaissance.

Procession magnifique 1611.

Une si belle cérémonie eut son côté fâcheux. A la vue de cette pompe, les personnes les mieux intentionnées crurent que nos religieuses avaient abondamment de quoi se sou-

tenir; les aumônes s'arrêtèrent donc, et la maison, qui ne possédait rien, se trouva réduite aux plus dures privations. La Mère de Xainctonge ne se laissa point abattre par ce contre-temps, et mit en DIEU son espoir. Elle anima si bien ses religieuses par l'esprit de foi, qu'aucune ne fit entendre le moindre murmure. La Providence se déclara enfin, et ce fut pour l'érection de cette maison en monastère, comme on va le voir.

§ 1er. — Monastère primitif de Dijon.

Dijon. 1619.

Madame Acarie, que nous avons vue, au commencement des fondations de France, ardente à procurer l'installation des filles de Ste Angèle à Paris, était heureuse des succès obtenus dans la capitale, et elle eût voulu pouvoir faire jouir toutes les provinces du même bienfait. Comme elle s'occupait avec non moins de zèle des religieuses de Ste Thérèse, nouvellement établies en France, elle n'avait pas ignoré les démarches de Mlle de Xainctonge, en 1605, pour appeler à Dijon les Carmélites, ni les tentatives inutiles qu'elle avait faites pour entrer elle-même dans cet ordre. Lorsqu'arriva à ses oreilles la nouvelle de l'établissement différent qui venait de se faire, elle apprit en même temps (c'était en 1612) que les ressources faisaient défaut aux Ursulines nouvelles, et qu'on avait sujet de craindre qu'elles ne pussent pas se maintenir. Ces nouvelles affligèrent la charitable dame; elle résolut de se dévouer à l'œuvre. Elle en parle à plusieurs personnes de sa connaissance, et notamment à sa cousine Mme de Sainte-Beuve; de divers côtés elle expose les besoins de la communauté naissante. Sur ces entrefaites, elle découvre que Mme Le Beau de Sanzelle se dispose à faire le voyage de Dijon pour quelques affaires de famille. C'était une veuve, fille de M. de Montholon garde-des-sceaux de France, personne très-charitable. Mme Acarie vient la trouver, et, après un appel à sa religion, la supplie de s'occuper de Mlle de Xainctonge

et de ses sœurs, et même d'être pour elles, puisqu'elle le peut, ce qu'avait été Mme de Sainte-Beuve aux Ursulines de Paris. Mme de Sanzelle, qui ne s'attendait à rien de pareil, fut d'abord très-étonnée de la démarche qu'on faisait auprès d'elle; puis, sur de nouvelles instances, elle finit par promettre d'accomplir au plus tôt ce que Mme Acarie attendait de son zèle. A peine à Dijon, elle alla visiter la Mère de Xainctonge, et demanda à voir toutes les sœurs, qu'elle combla d'amitiés. Quelques jours après, elle envoyait à la petite congrégation une somme de 16 000 livres, qui fut placée en fonds de rente, et les Sœurs, par reconnaissance, lui décernèrent le titre de fondatrice. Cette vertueuse dame séjourna longtemps à Dijon, et elle ne passait presque pas de jour sans aller s'entretenir avec ses protégées, de qui elle admirait la simplicité, l'esprit d'obéissance et de sacrifice.

Erection du monastère.

Le 5 novembre 1615, l'évêque de Langres, Sébastien Lamet, publia une ordonnance par laquelle il approuvait et confirmait l'établissement des Ursulines. Lui-même en apporta l'expédition à la Mère de Xainctonge; et, non content de cette marque de bienveillance, il s'offrit à concourir à l'exécution d'un projet plus important, dès qu'elle jugerait possible d'y réussir. Il s'agissait d'ériger la congrégation en monastère et d'y établir la clôture religieuse, comme on avait fait à Paris, à Bordeaux et ailleurs. Mme de Sanzelle, lors de sa donation, en avait probablement manifesté le désir. La prudence était nécessaire en une négociation de ce genre, à laquelle la supérieure employa deux années. Au bout de ce temps, sur l'avis du prélat, on assembla un chapitre général; huit théologiens furent convoqués pour délibérer. Les raisons pour et contre ayant été débattues, on prit les suffrages : ils se déclarèrent unanimement pour la voie plus parfaite, c'est-à-dire pour la clôture et les vœux solennels, irrévocables. En admettant ce premier article, on fut également d'accord qu'il était nécessaire de conserver le point essentiel envisagé par la

C.M.L. 1964

B. Angèle, qui était l'instruction gratuite des jeunes filles : et en conséquence on régla que, afin d'astreindre plus clairement les Sœurs à cette obligation fondamentale, elles seraient tenues d'en faire un vœu spécial, comme il se pratiquait déjà au grand couvent de Paris. — Pour donner cependant plus de temps à la réflexion, les Sœurs ne signèrent la conclusion que le 31 août 1618, et la Mère de Xainctonge fut chargée de rédiger la supplique qu'on devait envoyer à Rome par l'entremise de l'évêque diocésain. Le pontife engagea le confesseur de la maison, Charles Albéron, à partir lui-même pour l'Italie; ce qu'il fit incontinent. Le bon prêtre éprouva à Rome de telles lenteurs, de tels atermoiements, qu'il perdit presque courage, et, voyant qu'il n'avançait à rien, jugea qu'il aurait tout le temps d'aller à Brescia visiter le tombeau de Ste Angèle. La Mère générale de l'ordre (on peut lui donner ce nom, bien qu'elle n'eût point juridiction sur les maisons de France) vit avec plaisir ce digne prêtre, qu'elle crut d'abord arrivant d'au-delà des Alpes pour rendre hommage à la sainte fondatrice. Elle éprouva beaucoup de joie en apprenant l'admirable diffusion de l'institut. On conduisit le pèlerin à l'église de Sainte-Aphre, et il y put vénérer les reliques ou plutôt le corps de la B. Angèle encore entier; il en fit même tirer un dessin qu'il destinait à ses filles de Dijon. De retour à Rome, il trouva les négociations assez avancées; de sorte qu'au mois de mai 1619 il obtenait enfin la bulle désirée.

Bulle de Paul V.

L'évêque de Langres, à qui elle était adressée par Paul V, décida qu'il la promulguerait le 22 août suivant. Mme de Sanzelle, avertie, accourut prendre part à la cérémonie. Le pontife commença par célébrer la sainte Messe, où toutes les Sœurs, ainsi que Mme de Sanzelle, communièrent de sa main. Il lut ensuite à haute voix la bulle, traduite en français : il déclara canoniquement qu'il l'acceptait et l'autorisait, dans toute sa teneur, pour les Ursulines de son diocèse; et, après un discours pathétique sur les nouvelles obligations qu'elles allaient contracter, il s'approcha

des jeunes filles :
treindre plus clai-
damentale, elles
comme il se pra-
— Pour donner
les Sœurs ne si-
8, et la Mère de
que qu'on devait
ue diocésain. Le
n, Charles Albé-
il fit incontinent.
lenteurs, de tels
age, et, voyant
it tout le temps
ngèle. La Mère
om, bien qu'elle
France) vit avec
arrivant d'au-
inte fondatrice.
nt l'admirable
in à l'église de
es ou plutôt le
fit même tirer
jon. De retour
ncées ; de sorte
bulle désirée.
adressée par
août suivant.
part à la céré-
sainte Messe,
communièrent
ulle, traduite
'il l'acceptait
Ursulines de
sur les nou-
il s'approcha

de la grille, où la Mère de Xainctonge s'était placée avec onze de ses filles, et il leur conféra l'habit monastique, ainsi que les noms qu'elles avaient adoptés. Comme, à cause des circonstances, il les avait dispensées d'un second noviciat, elles prononcèrent aussitôt les *quatre* vœux solennels, conformément aux nouvelles constitutions. Alors on chanta le *Te Deum*, soutenu par la musique de la principale église de la ville. Le soir, il y eut sermon solennel par un P. jésuite, en présence du prélat et des officiers municipaux.

La Mère de Xainctonge *de la Trinité*, humble comme tous les saints, voulait se démettre du supériorat et rentrer dans les rangs des simples religieuses : l'évêque ne le permit pas; il lui enjoignit de garder sa charge au moins pendant trois ans. Le monastère prit un développement rapide. L'éducation que l'on y recevait était telle, que les familles de la plus haute société, comme celles de la bourgeoisie, ne pensaient pouvoir mieux faire que de l'assurer à leurs filles. On y vit aussi des religieuses, et en grand nombre, des plus distinguées de tout l'ordre. Mme de Sanzelle, heureuse de ce qu'elle avait fait, en bénissait Dieu tous les jours. Lorsqu'elle se sentit près de mourir, elle demanda par testament que son cœur fût déposé dans la chapelle de ses bien-aimées Ursulines, comme dernier gage de son affection pour elles.

Rôle des femmes à cette époque.

Nous ne sachions pas qu'il y ait dans l'histoire rien de plus grand que ce rôle d'apostolat parmi les femmes du XVIIe siècle. Dieu semble les choisir avec prédilection pour ses œuvres de miséricorde dans l'Église de France. C'était comme une résurrection de ce IVe siècle qui vit autour de S. Jérôme tant de dévouement et de vertus de la part des plus illustres patriciennes de Rome. Alors, pas plus qu'à l'époque dont nous parlons, aucun sacrifice n'arrêtait ces âmes héroïques; les miracles de la charité, du saint zèle, de la persévérance, accompagnent vraiment tous leurs pas,

Ce fut Mme de Faurax, fille de Mme de Sanzelle, qui exécuta cet article du testament. Chrétienne édifiante elle-même, elle se fit un devoir de continuer sa protection à cette maison. Elle y fonda à perpétuité une messe qui s'acquittait régulièrement avant les pillages de la Révolution; et, après sa mort, qui eut lieu en 1688, son cœur y fut pareillement apporté, et placé à côté de celui de sa mère.

§ 2. — Règles et usages de la Congrégation de Dijon.

Cette congrégation compta autrefois jusqu'à trente-huit monastères attachés à ses constitutions; mais ensuite, et à diverses époques, il y en eut neuf qui, par des actes authentiques de filiation, adoptèrent les observances de la province et maison de Paris. Quant aux règles et usages de Dijon, il est probable qu'on les devait à la Mère de Xainctonge elle-même, au moment où elle travaillait à introduire la clôture avec les vœux solennels. Tout cela fut approuvé, nous l'avons dit, par le pape Paul V, qui néanmoins permit aux évêques des lieux de faire les retranchements ou modifications qu'ils estimeraient convenables, suivant les personnes, les temps et les circonstances.

Les Ursulines de Dijon font donc, outre les trois vœux ordinaires de religion, celui tout spécial d'enseigner gratuitement les petites filles, ainsi qu'elles l'avaient demandé dans leur supplique au Souverain-Pontife. Elles ont cela de commun, on le voit, avec les Ursulines de la congrégation de Paris, et elles leur ressemblent même encore assez du côté des pratiques de détail et de l'habillement. Elles portent un cordon de laine au lieu de ceinture de cuir. Elles ont aussi quelques jeûnes particuliers, et, de plus, ne font qu'une seule année de noviciat.

§ 3. — Monastères issus directement de Dijon.

Langres, 1619.

Il y avait cinq ou six ans que la Mère de Xainctonge avait commencé l'œuvre de sa congrégation, non encore cloîtrée,

lorsque l'évêque de Langres qui l'avait favorisée, Charles des Cars, témoin du bien qui en résultait, se décida à tenter dans sa ville épiscopale un établissement pareil. Il se mit d'accord avec les notables de la ville, qui désiraient comme lui cette création. Puis il vint exprès à Dijon, s'entendit avec la supérieure pour avoir des sujets, mais en même temps décida que l'on différerait l'exécution jusqu'à ce qu'on se fût assuré les ressources nécessaires. A peine cet arrangement fut-il connu du public qu'un excellent prêtre, du nom de Plubel, chapelain à Langres, offrit tout son bien pour que l'entreprise commençât immédiatement. On envoya donc deux Sœurs, dont l'une était Hélène Guélaud, la même qui s'était la première associée à Françoise de Xainctonge lors de son retour de Dôle, et l'autre Anne de la Véfure, l'une des trois demoiselles qui avaient formé l'association à sa naissance. Elles s'installèrent à Langres en 1613, la première en qualité de supérieure, la seconde comme sœur assistante. Tout prospéra sous leur sage direction. Malheureusement, la Mère de Véfure mourut trois ans après, et la supérieure fut appelée à faire la fondation de Poligny. — A peine la maison de Dijon eut-elle adopté la vie monastique et toutes ses conséquences, que les Sœurs de Langres demandèrent à faire aussi leurs vœux solennels. La clôture leur fut accordée en 1619.

En ce monastère vécut, vers 1645, une religieuse dont la vie a été racontée longuement dans les *Chroniques* de l'ordre, Mlle Hautmonté, en religion *Thérèse de Jésus*, qui fut un miroir de piété, de patience et de détachement. Après être restée six ans maîtresse des novices, elle fut ensuite nommée prieure. Elle mourut en 1669, à cinquante-trois ans.

Châtillon-sur-Seine. 1619.

En même temps que Langres, Châtillon-sur-Seine, qui était du même diocèse, vit s'accomplir une fondation. Les Ursulines y furent appelées, très-peu après l'érection de la congrégation de Dijon en monastère, grâce au zèle d'une

pieuse fille qu'on appelait familièrement Sœur Christine, et qui vint demander à la Mère de Xainctonge quelques-unes de ses professes. Celle-ci partit elle-même, et travailla pendant deux ans à assurer l'avenir de l'établissement; puis elle laissa à sa place, comme supérieure, la Mère Marguerite Lejeune *du Saint-Sacrement*, née en Champagne, et qui avait pour père un capitaine huguenot. C'était une âme d'une éminente sainteté. Quant à la Sœur Christine, elle ne voulut jamais, quoique très-capable, s'élever au-dessus du titre de converse et de l'emploi de tourière de la communauté au-dehors. De Châtillon sortirent, par la suite, six autres monastères.

Auxerre. 1623.

Auxerre, alors ville épiscopale, reçut de son évêque François de Donadieu, en 1617, une congrégation d'Ursulines pour laquelle on s'était encore adressé à la Mère de Xainctonge. Celle-ci, après l'institution de la clôture et des vœux monastiques, était trop satisfaite de cet heureux changement pour ne pas s'efforcer de l'établir dans les autres communautés de son ressort. Elle parvint à y déterminer les Sœurs d'Auxerre en 1623. La première profession solennelle fut marquée par la réception de quatorze Sœurs, en présence de Mme de Sanzelle, venue exprès de Dijon. La supérieure, Mère Graffay de Villette, était une âme chérie de DIEU, qui depuis sa profession, où elle avait pris le surnom *de Jésus*, ne s'appliqua plus qu'à imiter les exemples du Sauveur. L'humilité de sa foi, son attachement à l'Église, sa vie pénitente, son zèle envers le prochain, son esprit de gouvernement, furent l'honneur et la bénédiction de cette maison.

Bourg-en-Bresse. 1624.

Parmi les novices qu'avait reçues à Dijon la Mère de Xainctonge se trouva, en 1621, Mlle Charlotte Doncieux, fille d'un gentilhomme de la Bresse. C'était une vertueuse fille qui, ayant eu à souffrir des duretés de son père, venait chercher auprès des autels plus de facilité pour servir

Dieu. Au jour de sa profession elle prit le nom de *la Croix*, en mémoire de ses épreuves passées. Son père étant mort après un changement consolant, la veuve se dévoua à son tour aux œuvres de charité et de piété, dont la première fut la fondation d'une maison d'Ursulines à Bourg. La Mère de Xainctonge se rendit volontiers à sa prière, et même lui promit sa fille pour supérieure dès que l'on pourrait procéder à l'installation. L'acquisition d'une demeure convenable, avec chapelle, fut faite par la bienfaitrice; et, le consentement des habitants n'ayant pas fait défaut, la petite colonie arriva pleine d'ardeur et se mit incontinent au travail, le 28 juin 1624, veille de la fête de S. Pierre. La Mère Doncieux *de la Croix* fut en effet prieure. Elle gouverna si bien que, peu d'années après, elle avait sous sa direction vingt-huit religieuses et dix postulantes, et qu'elle put construire un édifice plus vaste, dont la consécration se fit en très-grande solennité. Elle eut aussi la joie de recevoir près d'elle, comme dame pensionnaire, sa mère Mme Doncieux, qui fut l'édification de la communauté par sa simplicité, son humilité, son obéissance empressée. Elle faisait le service comme une domestique, à table et ailleurs; et si parfois elle s'asseyait avec les Sœurs, c'était toujours à la suite des novices, par respect pour l'état religieux. Elle mourut, pleine de mérites, en 1631; son corps fut inhumé dans l'église du monastère.

Châlon-sur-Saône. 1627.

Châlon-sur-Saône avait alors un évêque. En 1626, une dame de cette ville, appelée Matthieu, fit proposer à la Mère de Xainctonge d'y instituer un couvent d'Ursulines, avec l'agrément du prélat, qu'elle avait obtenu par précaution. La demande fut accueillie, et en 1627, au mois de mars, on vit venir cinq professes conduites par la Mère Marie *de Saint-Augustin*. Elles n'avaient de ressources que les dons de la fondatrice, lorsque survint Mlle Vallon, sœur d'un conseiller au parlement, qui voulut faire à son tour une donation primitivement destinée par elle au mo-

nastère de Dijon, et qui finalement entra au couvent comme novice. Dieu se contenta de sa bonne volonté : cette fille édifiante mourut avant de pouvoir faire sa profession solennelle. La maison de Châlon eut encore au nombre de ses religieuses trois nièces du célèbre prêtre Claude Bernard qui donnait à Paris les preuves de sa charité, de sa mortification, de son dévouement aux âmes, et particulièrement au salut des condamnés à mort, qu'il accompagnait au supplice[1]. — Ce monastère eut, de plus, deux cousines-germaines de la B. Marguerite du Saint-Sacrement, ursuline de Beaune, de qui nous parlerons plus tard.

Poligny. 1633.

Poligny, situé à cinq lieues de Salins, au diocèse de Besançon, appartenait à l'Espagne, ainsi que toute la Franche-Comté, et ne fut rattaché à la France qu'en 1678. Ce fut l'archiduc Albert qui contribua le plus à l'établissement des Ursulines dans cette ville. Les premières Sœurs étaient venues de Dijon, en 1616, sous la conduite de la Mère Hélène Guétaud, que la Mère de Xainctonge avait retirée de Langres. Les Ursulines congrégées vivaient alors sous la règle de Milan, qu'elles appelaient aussi *de S. Ignace*, faisant des vœux simples et n'observant la clôture que par simple dévotion. Dès ce temps-là néanmoins, elles pensaient à embrasser la vraie vie monastique; désir dont elles firent part à leur archevêque, Ferdinand de Longny de Ric. Cependant la chose n'eut lieu que dix-sept ans après, en 1633. Elles obtinrent à cet effet une bulle de Rome, en date du 28 septembre, qui les astreignait aux observances de Dijon. Et c'est alors que, ayant fait venir à Poligny la Mère Odette Regnaudot, autrement *Marie de Jésus*, professe du monastère primitif, elles recommencèrent

[1] Il était connu à Paris sous le nom du *Pauvre Prêtre*. Né à Dijon en 1588, il mourut en odeur de sainteté le 3 mars 1641, et fut enterré dans l'église de l'hôpital de la Charité.

le noviciat ordonné par le Souverain-Pontife, et firent ensuite leur profession solennelle. — En 1636, la guerre s'étant élevée entre la France et l'Autriche, nos Sœurs n'eurent que le temps de se réfugier en Suisse, à Fribourg, par ordre de leur archevêque, qui les avait recommandées à l'évêque de Lausanne. Ce prélat commençait, cette année-là même, à faire sa résidence ordinaire à Fribourg. Il les accueillit avec toute sorte d'égards, et elles restèrent là pendant onze ans. La Mère Marie de Jésus maintint parmi elles, durant cet exil, une parfaite régularité. Elles exerçaient les fonctions de l'institut avec un succès admirable. Aussi ce fut une peine pour l'évêque et pour toute la ville lorsque, en 1647, on les vit repartir pour Poligny. Quant à la Mère Regnaudot, elle vécut cinquante ans au milieu des Ursulines, et mourut en 1664, âgée de 71 ans.

Les filles de Ste Angèle vinrent de Dijon à Avallon en 1629, au nombre de cinq professes. Elles y furent reçues avec estime et reconnaissance par le clergé et les habitants, qui les conduisirent processionnellement. Or, il faut remarquer que cette maison conserva pendant vingt-cinq ans seulement les observances de Dijon : en 1654, la Mère Élisabeth Guénot, devenue supérieure, proposa à sa communauté de prendre les règles de la congrégation de Paris, tout en proclamant la Mère de Xainctonge leur fondatrice : et cette mesure fut adoptée. Avallon. 1629.

Tels furent les monastères directement sortis de Dijon. Voyons maintenant ceux qu'ils ont eux-mêmes produits.

§ 4. — Monastères issus de Langres.

Chaumont est aujourd'hui une petite ville de 7 000 habitants, chef-lieu du département de la Haute-Marne : c'était alors la capitale du pays de Bassigny, qui dépendait de la Champagne. Chaumont reçut nos Ursulines en 1619, peu Chaumont. 1619.

de temps après que la congrégation de Langres eut été érigée en monastère. Elles n'étaient que deux professes et une converse, et le supériorat avait été déféré à la Mère Élisabeth Floriot *de Sainte-Croix*. La fondatrice fut Anne Bourrad (ou Bourrard), fille d'un procureur du roi de Bar-sur-Aube, et elle entra aussitôt elle-même dans la communauté, suivant un désir déjà ancien, que les soins à donner à ses parents ne lui avaient pas permis de réaliser. Elle fit une donation de tous ses biens, qui étaient assez considérables, et prit le voile monastique sous le nom de Sœur *Anne de Jésus*. Aucune des autres novices ne l'égalait du côté de l'obéissance, de la fidélité aux moindres prescriptions de la règle. Elle déclara même, étant professe, qu'elle voulait ne jamais exercer aucune charge, afin d'être mieux en état de pratiquer la sainte humilité : exemple précieux dans une communauté. Cette digne servante de Dieu mourut en 1643, et fut inhumée dans le chœur du monastère.

Au nombre des Sœurs qui illustrèrent cette maison, il convient de citer la Mère Catherine Gouthière *de la Nativité*, morte en odeur de sainteté l'an 1629, et la Mère Gabrielle Gouthière *de l'Annonciation* (probablement nièce de la précédente), de qui la mort arriva le 29 janvier 1663. On lit dans les mémoires du temps que, huit jours après ses funérailles, elle apparut, toute rayonnante, à l'une des religieuses qui était maîtresse des novices, et que cette vision dura même pendant un temps assez considérable.

Flavigny. 1632.

Le monastère de Flavigny, en Bourgogne, qui se rattacha plus tard à la congrégation de Paris, et dû aux deux maisons de Langres et d'Auxonne, qui se réunirent volontiers pour accélérer cette bonne œuvre. Comme la première supérieure avait été une des professes de Langres, on range cette communauté sous le nom de Langres plus spécialement.

Au pays de Dijon est la ville, peuplée d'environ 3 000 habitants, de Saint-Jean-de-Losne. Nos Ursulines y vinrent en 1641, sous la direction de la Mère Anne de Vauthereau *de Jésus;* et, grâce aux bonnes dispositions des habitants, elles virent prospérer pour le bien l'établissement qu'elles avaient fondé. Toute la contrée se couvrait ainsi de ces centres d'éducation chrétienne qui devaient la renouveler et la sanctifier.

Saint-Jean-de-Losne. 1641.

La même année nous trouvons la fondation de Joinville, au diocèse de Châlons-sur-Marne, par les Sœurs de Langres, qui en firent à peu près tous les frais. On ne sait à quelle époque précise ce monastère s'affilia à la congrégation de Paris.

Joinville. 1641.

Celui de Saint-Dizier ne vint que cinq ans après. Félix de Vialart était évêque de Châlons-sur-Marne lorsque parurent à Saint-Dizier les Ursulines de Langres. Le prélat, qui avait à cœur cette fondation, envoya l'un de ses vicaires-généraux faire le choix des professes qu'il désirait avoir. Il en vint quatre, conduites par ce digne ecclésiastique. La bénédiction de la chapelle se fit trois jours après; le lendemain, on instituait la clôture, et les classes étaient ouvertes.

Saint-Dizier. 1646.

Déjà les Ursulines avaient fait deux établissements dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, lorsque des Sœurs de Saint-Dizier furent appelées à Châlons même, vers le mois d'avril 1661, c'est-à-dire longtemps après que l'ordre s'était répandu dans tout l'Est de la France. L'évêque avait contribué à cet établissement, mais plus particulièrement encore une dame de Paris, veuve du sieur de la Porte. Sa fille était professe à Saint-Dizier. Ce fut elle qu'on choisit, avec plusieurs autres, pour aller à Châlons. Mme de la Porte, d'abord proclamée fondatrice, supportait avec peine ce titre : dans son humilité, elle obtint de le céder aux évêques du diocèse.

Châlons-sur-Marne. 1661.

§ 5. — Monastères issus de Châtillon-sur-Seine et d'Auxerre.

Tonnerre. 1627.

Le premier fut celui de Tonnerre, en 1627. Tonnerre dépendait de l'évêché de Langres. La prieure de la fondation fut la Mère Marguerite Lejeune *du Saint-Sacrement*. La clôture et les constitutions monastiques furent établies dès le commencement. Cette maison prospéra au point de donner naissance aux deux suivantes.

Bar-sur-Aube. 1634.

Celle de Bar-sur-Aube, sept ans après. Les Ursulines de Tonnerre s'offrirent d'elles-mêmes à la fonder. Il paraissait difficile qu'elle subsistât, les Sœurs n'ayant d'autre ressource que les dots qu'elles apportaient; mais la bonne Providence ne les abandonna point; elles persévérèrent dans leur dévouement; divers secours arrivèrent, les vocations vinrent aussi, et enfin le monastère se trouva dans une position avantageuse, où le bien se fit largement.

Ligny-en-Barrois. 1646.

Ligny-en-Barrois, qui faisait partie du duché de Bar, n'appartenait pas encore à la France, et ne lui revint qu'un siècle plus tard, en 1736. Nous en relatons cependant la fondation à cet endroit, pour la suite de notre récit. Cette petite ville avait pour seigneur Charles-Henri de Clermont duc de Luxembourg, et c'est à ce prince que les Ursulines sont redevables du monastère qui y fut établi en 1646. La pensée lui en fut suggérée par une religieuse professe de Tonnerre, Charlotte de Clermont, que l'on croit avoir été sa nièce. Comme lui et la duchesse avaient beaucoup de tendresse pour cette jeune personne, ils adhérèrent volontiers à sa proposition, à condition qu'elle-même viendrait habiter le nouveau couvent. Les supérieurs y consentirent avec empressement, et nommèrent Charlotte prieure, en lui adjoignant plusieurs Sœurs. La bonne religieuse, qu'on appelait autrement la Mère *de Saint-François*, n'avait à espérer qu'une parfaite réussite avec une telle protection : les classes furent rem-

plies, le noviciat se peupla rapidement. La guerre étant survenue, les Ursulines durent se retirer dans un des châteaux du prince, d'où elles revinrent à la paix. Le roi Stanislas de Pologne, au siècle dernier, témoignait à ces Sœurs une grande estime et considération.

Bar-sur-Seine. 1628.

En nous portant à Bar-sur-Seine, en Bourgogne, nous remontons le cours des années. Nous sommes en 1628. A cette époque, la Mère Françoise de Xainctonge proposa aux habitants de leur envoyer quelques-unes de ses religieuses pour l'éducation des petites filles. On accepta l'offre avec gratitude. C'est de Châtillon que furent tirées les professes destinées à la fondation, et elles eurent à leur tête la zélée prieure que nous avons rencontrée déjà plusieurs fois, Marguerite Lejeune *du Saint-Sacrement*. Les ressources étaient petites, et la Providence s'inclina visiblement au secours des Sœurs. Puis la Mère Lejeune partit pour fonder la maison de Troyes. De Bar-sur-Seine devait naître aussi le monastère de Melun, quinze ans plus tard.

Melun. 1643.

Ce fut l'archevêque de Sens, Octave de Bellegarde, qui y appela, en 1643, les filles de Ste Angèle. Il s'était aperçu, pendant une visite pastorale à Melun, de l'extraordinaire besoin qu'avait cette ville d'institutrices habiles et dévouées, et il en écrivit à la prieure de Bar, Jeanne Massoyer. Celle-ci, bien que le temporel annoncé parût insuffisant, partit elle-même pour ce poste. Le prélat bénit en personne la chapelle, et y dit la première messe, où les religieuses communièrent de sa main. Ce fut lui encore qui mit la maison en clôture régulière.

Troyes. 1688.

Quant au monastère de Troyes, qui s'unit dans la suite à la congrégation de Paris, il est le plus ancien en date, et reconnaît pour ses fondatrices deux pieuses filles, Anne Copois et Geneviève Gouault, qui pourtant ne virent pas de leurs yeux l'établissement désiré. Un testament qu'elles avaient fait de concert fut trouvé après leur mort; elles y

léguaient une somme assez considérable au profit des premières religieuses qui seraient instituées dans Troyes pour l'instruction des jeunes personnes. On hésitait d'abord sur le choix de l'ordre; l'évêque insista pour les Ursulines, rangea à son avis les officiers municipaux, et on s'adressa à la Mère de Xainctonge, à Châtillon où elle était en ce moment, avec le titre d'*assistante* qu'avait demandé sa modestie. L'évêque de Langres, à qui on en dut référer, lui envoya une obédience pour cinq professes, deux novices et une sœur converse. Celles-ci se mirent en route, après avoir appelé de Bar la Mère Lejeune *du Saint-Sacrement*, qui les accompagna. Les débuts furent heureux; puis surgirent les croix. Cela n'étonne point les âmes chrétiennes. Quelques personnes de mauvaise humeur, vraisemblablement intéressées, se mirent en tête de faire venir d'autres religieuses. Il fallut, pour le bien de la paix, que les Ursulines renonçassent à la plus grande partie du legs; et par-là elles se virent réduites à n'avoir presque d'autre ressource que le peu d'argent qu'elles avaient apporté de Châtillon. La Mère de Xainctonge vint elle-même consoler et soutenir ses chères filles, à qui elle répétait avec conviction cette belle maxime : « La vraie richesse des maisons religieuses est fondée principalement sur la confiance en Dieu et sur les secours du Ciel. » En effet, le Seigneur n'abandonna point ces filles généreuses, qui travaillaient avec zèle et sacrifice d'elles-mêmes pour sa plus grande gloire. Le monastère s'enrichit peu à peu de bons sujets, munis de dots avantageuses; le pensionnat, toujours rempli, n'était pas d'une moindre utilité pour la maison, et chaque voyage que la Mère de Xainctonge faisait à Troyes, c'est-à-dire au moins une fois par an, était signalé par quelque secours qu'elle apportait à ses filles.

Mort de la Mère de Xainctonge.

C'était là que Dieu avait marqué la fin de la carrière de cette sainte fondatrice. Au commencement de novembre 1639, elle assista à l'office du chœur le jour des Morts; mais le lendemain elle demanda le saint Viatique dans sa

chambre, et même l'Extrême-Onction. Les religieuses étaient dans la dernière surprise, aucun signe de maladie dangereuse ne se faisant voir encore. La cérémonie achevée, on entendit la vénérable Mère conjurer la supérieure de lui procurer une autre fois la sainte communion après minuit. Elle sentait que l'heure approchait; et, comme elle avait souvent demandé à Dieu de mourir un jour de communion, elle suppliait qu'on lui ménageât cette grâce. A peine eut-elle reçu le pain des anges qu'elle parut sommeiller, et elle resta en cet état jusqu'à quatre heures du matin. Revenue à elle, elle pria une sœur de remercier pour elle le Bon-Dieu, pendant un an, de la dernière communion qu'il venait de lui accorder; et elle expira ensuite, sur les sept heures du matin, dans la soixantième année de son âge, le jour de S. Charles Borromée, à qui elle avait eu toujours une dévotion spéciale. Le corps fut inhumé dans la chapelle de la communauté; l'évêque de Troyes voulut présider lui-même la cérémonie, rendant ainsi un hommage mérité à cette admirable religieuse, qui fut bien la piété et le dévouement incarnés.

Noyers, 1632.

Il y a en France un certain nombre de lieux du nom de *Noyers* : dans les Basses-Alpes, le Calvados, le Loir-et-Cher, l'Oise, etc. Celui dont nous parlons est situé en Bourgogne, à sept lieues d'Auxerre, et avait pour seigneur et châtelaine, en 1632, la comtesse de Soissons (Anne de Montafier). Cette dame voulut avoir des Ursulines, et s'adressa au monastère de Châtillon, dont la prieure partit elle-même avec six professes. L'installation ne se fit pas sans hostilité de la part du menu peuple, qui se ressentait des préjugés protestants; mais on fit peu attention à ces murmures, car il s'agissait du bien des âmes et de la gloire divine. Des murmures, cependant, la populace passa aux voies de fait, et se mit à jeter des pierres aux Sœurs; elle arrachait publiquement à la tourière les provisions qu'elle apportait du marché, et s'acharnait prin-

cipalement sur les voiles noirs. Il fallut du temps pour apaiser ces êtres grossiers et méchants; mais enfin, par la voie d'une douceur inaltérable, on parvint à les changer. Quand on songe que, dans notre siècle de *progrès*, ce sont de telles masses qui, par les élections, et grâce au suffrage qui accepte le premier venu, décident les plus difficiles questions d'administration et de politique! Il y a de quoi être fier!

Montbard. 1647.

Quand il se fut affermi, ce monastère fournit à l'établissement de celui de Montbard, en Bourgogne, à quelques lieues de Semur. C'est en 1647 qu'on proposa à nos Sœurs d'y fonder une maison. Les habitants eurent une conduite très-différente, et montrèrent le plus grand empressement à accueillir les filles de Ste Angèle. Toutefois l'emplacement où elles s'installèrent d'abord étant malsain, il y eut beaucoup de malades. M. Duplessis, seigneur et baron de Montbard, aida de ses ressources à acquérir un logement plus salubre. Dès-lors on n'eut plus à craindre, et la maison se soutint dans de bonnes conditions.

Épernay. 1642.

Épernay, au diocèse de Reims, reçut une colonie d'Ursulines en 1642. Elles venaient de Châtillon, ayant à leur tête la Mère Madeleine Thuret *de la Croix*, née à Épernay même. Il n'y avait pas encore eu, jusque-là, de religieuses dans cette ville, et il se trouva des gens assez ineptes pour se plaindre que le surcroît de population de quatre ou cinq personnes allait faire augmenter le prix des vivres! Plusieurs magistrats même se mirent de la partie. En sorte que la Mère Thuret eut quelque peine à faire achever le bâtiment qu'elle avait commencé. On allait jusqu'à menacer les ouvriers qui y travaillaient. Dieu daigna apaiser cet orage, qu'il n'avait permis que pour éprouver ses fidèles servantes; les plus mal-intentionnés conduisirent eux-mêmes leurs filles au pensionnat ou à l'école. — C'est à la suite de cet apaisement, vingt ans après, qu'un riche bienfaiteur se déclara, Jacques de

Saint-Blaise, vicomte de Brugny. Dans son testament, il laissait aux Ursulines, afin de les fixer à Épernay, une somme importante, dont on ne parvint à retirer que 10 000 francs, à cause de l'opposition de sa fille, qui encore exigea, pour les remettre, qu'on lui accordât le titre de fondatrice.

Mussy-sur-Seine. 1654.

A quatre lieues de Châtillon, sur la Seine, est la petite ville de Mussy, qu'on appelait alors Mussy-l'Évêque, peuplée d'environ 2 000 habitants. Cette proximité fit naître l'idée d'y installer des Ursulines, dans l'intérêt des petites filles de l'endroit. La prieure de Châtillon consentit à cet établissement, malgré l'exiguïté des ressources offertes. Elle-même donna 1 000 livres et envoya cinq professes, avec l'engagement de fournir encore tous les ans la même somme. La prieure, Marie Legrand *de l'Assomption*, mit dans la maison un tel ordre et une si bonne économie, qu'elle vint à bout de la soutenir, avec l'aide de quelques charités qui lui venaient toujours par des voies inconnues, Dieu bénissant cette persévérance pleine de foi.

Corbigny. 1629.

D'Auxerre aussi étaient issus, auparavant, quelques couvents : celui de Corbigny-Saint-Léonard entre autres. C'est une petite ville du Nivernais, non loin de Clamecy et de Vézelay. Les Bénédictins y avaient une abbaye fort connue, dont l'abbé, en même temps seigneur spirituel et temporel de la ville, était alors M. de Rochefort. Ce fut ce prélat qui, sachant le bien que les Ursulines faisaient à Auxerre, résolut, en 1629, de procurer le même avantage à ses vassaux. Il connaissait de réputation la Mère de Villette, et bientôt il la vit arriver elle-même à Corbigny, sur sa demande, avec deux de ses professes et une novice. Il leur fit l'accueil le plus honorable. Puis, par suite d'on ne sait quelle préoccupation, il fit partir la Mère de Villette, digne pourtant de toute estime, et nomma à sa place une autre prieure peu habile dans l'art du gouvernement, qu'il

fallut bientôt remplacer à son tour par une autre qu'on fit venir d'Avallon, sur le consentement des Sœurs. — La création réussit, malgré ces légères secousses, au point d'avoir été la source des deux autres que nous allons dire.

Lorme. 1645.

Celle de Lorme, ville qui était fortifiée à cette époque, dans la même province du Nivernais. En 1645, les Ursulines de Corbigny envoyèrent là quatre professes, avec les règlements et constitutions de Dijon. Par la suite, ces religieuses s'affilièrent à la congrégation de Paris.

Saint-Pierre-le-Moûtier. 1657.

En second lieu, et douze ans après, le monastère de Saint-Pierre-le-Moûtier, aussi en Nivernais, confinant au Bourbonnais. Les Ursulines y furent appelées par les notables habitants. On leur donna pour supérieure la Mère d'Insenche *des Anges*, qui apportait de Corbigny les règles de Paris, et les établit à Saint-Pierre.

Gien. 1629.

Bien des années avant, les Ursulines d'Auxerre étaient venues à Gien, ville du diocèse même d'Auxerre, et qui aujourd'hui dépend d'Orléans. La supérieure fut la Mère Gabrielle Tierriat. Pendant deux ans, il fallut se contenter d'une maison étroite, incommode, insuffisante; mais ensuite les ressources devinrent plus abondantes, le couvent s'affermit, compta même parmi les siennes des religieuses de mérite et de vertu, et entre les autres, la Sœur Simonne *de Sainte-Ursule*, dont la mémoire n'a cessé d'être vénérée.

§ 6. — Monastères issus de Bourg-en-Bresse.

Crémieu. 1633.

Revenons au Dauphiné. Crémieu en est une ville, relevant alors du diocèse de Vienne. En 1633, les Ursulines de Bourg furent sollicitées d'y fonder un de leurs monastères, qui prospéra. Trois ans après, il en sortait un autre, celui de Moirans, bourg du diocèse de Grenoble, à cinq lieues de la Grande-Chartreuse. Les Ursulines de

Moirans. 1636.

Crémieu vinrent s'y établir avec l'agrément des supérieurs, sous la protection des seigneurs de la paroisse. Elles prirent pour patronne la glorieuse Ste Anne, parce qu'elles étaient arrivées le jour de sa fête.

Vif, aujourd'hui chef-lieu de canton, dans le même pays, reçut de Moirans une colonie de nos Sœurs, en 1639. Ces bonnes religieuses, qui voulaient avoir le mérite de la fondation, fournirent elles-mêmes tout ce qui était nécessaire, argent et meubles, pour commencer la bonne œuvre. Ces deux maisons se soutinrent mutuellement. Vif. 1639.

En parlant de la congrégation de Lyon, nous avons eu plus d'une fois occasion de citer le cardinal Alphonse de Richelieu, frère du ministre et archevêque de cette ville. Le prélat contribua plus que personne à l'établissement de Châtillon, ville située dans le pays des Dombes, près de la Bresse. Témoin du bien opéré à Bourg par les Ursulines, le cardinal en tira les professes dont il avait besoin pour Châtillon, et il les fit choisir par son official. Celui-ci en désigna sept, et les conduisit lui-même à leur nouveau poste, en juin 1634. Les exercices commencèrent. Il y eut néanmoins des doutes [illegible] l'avenir de cette maison, qui n'était point suffisamment pourvue. Il fallut quelque temps pour l'affermir; mais, par la bonté du Ciel, la Mère Jeanne Besserot, la supérieure, parvint à ce but. Châtillon des Dombes. 1634.

Franchissons un espace de trente-deux années. La principauté des Dombes appartenait encore à Mlle de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans frère du roi Louis XIII, lorsque les Ursulines du même Châtillon, désormais assez fortes, vinrent s'établir à Thoissey, gros bourg du même ressort, à six lieues de Trévoux; et cela par les soins d'un conseiller au parlement du nom de Claude-Clair Penet. Il y avait déjà quelques années que sa fille Marie sollicitait ses parents pour se rendre ursuline; comme ils n'avaient d'autre enfant qu'elle, ce sacrifice leur parut d'abord im- Thoissey. 1666.

possible. La vocation persistant, les instances devenant plus pressantes chaque jour, la jeune fille fut autorisée à se rendre à Châtillon en qualité de postulante. Ce fut à la suite de cette séparation que le père et la mère eurent la pensée d'une fondation dans leur propre bourgade, avec la condition que leur fille y demeurerait toute sa vie, honorée du titre de fondatrice. Toutes les permissions furent obtenues en décembre 1666, et la Mère Prost *du Saint-Esprit*, parente de la famille Penet, arriva de Châtillon, avec plusieurs professes, en qualité de supérieure, amenant avec elle la jeune postulante cause de ce mouvement. La population les reçut cordialement; l'acte de fondation fut dressé : M. et Mme Penet donnaient une somme de 15 000 fr., plus 1 000 fr. pour leur fille, qui, bientôt admise au noviciat, prit le nom de Sœur Marie *de Saint-Joseph*.

Pont-de-Vaux. 1635.

Les Ursulines de Bourg avaient donc formé deux établissements assez considérables, et dans le seul espace de neuf ans, lorsque, en 1635, on vint leur proposer d'en faire un troisième à Pont-de-Vaux, petite ville de la Bresse. Il est vraisemblable que la Mère Charlotte *de la Croix* avait influé sur ce projet, puisque les fondateurs étaient ses proches parents. Jean-Louis de Mareste, seigneur de Chavannes, et Claudine de Montgey sa femme, étant décédés en 1634, on trouva dans leur testament un legs de 5 200 livres aux Ursulines de Châtillon, à charge pour elles de venir s'établir à Pont-de-Vaux. La fondation fut acceptée, et dès l'année suivante accomplie, au mois de juin. Une maison provisoire, à simple loyer, fut ensuite remplacée par une construction spéciale et en toute propriété, pour l'acquisition de laquelle il y eut cependant plus d'une contradiction à essuyer. Mais ceci n'est que d'un intérêt matériel et secondaire.

§ 7. — Autres monastères de la congrégation de Dijon.

Montereau et Saint-Cloud. 1642.

La fondation de Montereau, dans le diocèse de Sens, avait eu lieu d'abord, en 1641, à Saint-Florentin, autre petite ville du même diocèse, par les soins de l'archevêque Octave de Bellegarde. Mais on s'était vîte assuré que l'établissement ne pourrait s'affermir en ce lieu, et la prieure Mère Fiart de Cragny *de l'Ascension*, toutes les autorisations prises, le transporta à Montereau. Là aussi se rencontrèrent des difficultés d'existence telles qu'on n'avait guère à espérer de les vaincre. La guerre civile de la Fronde vint s'ajouter à ces embarras en 1652. Les religieuses se réfugièrent à Paris, où elles manquèrent bientôt de tout. Comment n'eurent-elles pas recours à la grande maison du faubourg Saint-Jacques? nous ne le saurions dire. La Providence les avait conduites sur la paroisse de Saint-Sulpice, qui avait alors pour curé le vertueux M. Olier, fondateur du séminaire et de la Compagnie du même nom. Pendant trois ans, ce bon pasteur leur fit passer tous les secours possibles pour les aider à vivre, leur donna pour aumônier un de ses vicaires, et s'occupa de les tirer de cette position pénible. Grâce à ses démarches auprès de plusieurs dames pieuses et influentes, la nouvelle étant venue que la maison de Montereau avait été pillée par les soldats, il fut arrêté qu'on installerait nos Ursulines au village de Saint-Cloud, près Paris. M. Olier obtint toutes les permissions nécessaires. On commença d'y bâtir le couvent en 1654, et les Sœurs y furent conduites, l'année suivante, dans les carrosses de leurs bienfaitrices, Mmes Talon, Violle, Le Tellier, de Périgny. Elles avaient compté garder leurs constitutions de Dijon; mais, sur le désir de l'archevêque de Paris, elles durent prendre celles de leurs sœurs du diocèse, en 1658. Ce monastère fut supprimé en 1771, et on parlait de le relever lorsque éclata la Révolution, qui devait tout détruire.

Sens. 1642.

Il n'y avait que trois ou quatre mois que la Mère Fiart de Cragny, de qui nous venons de parler, demeurait à Montereau, lorsqu'elle fut obligée de faire un voyage pour des affaires de sa communauté. Son chemin était de passer par la ville de Sens. Comme elle y entrait par une porte, avec deux de ses religieuses, il y arrivait, par une autre route, un régiment de cavalerie qui devait en partir le lendemain et tenir précisément le chemin qu'on leur avait indiqué. Cette circonstance engagea la supérieure à rester trois jours de plus dans la ville, où elle avait d'ailleurs des visites de bienséance à rendre. Or, la veille même de son départ, elle reçut une députation des autorités municipales, qui venaient la prier d'établir à Sens une maison d'Ursulines et d'y fixer sa demeure avec ses deux compagnes. Elle répondit que, si telle était aussi la volonté de l'archevêque, elle y consentirait de grand cœur, dès qu'elle aurait terminé avec le monastère de Montereau, qui avait encore besoin d'elle. Les choses ayant été ainsi réglées, les échevins exigèrent qu'au moins elle laissât à Sens une de ses religieuses, et aussitôt ils envoyèrent un exprès à l'archevêque, qui était depuis quelque temps à Mantes pour l'assemblée du clergé. Le prélat adhéra avec empressement à tout ce qui avait été fait. Dès-lors on prépara à Sens la maison qui devait recevoir les Sœurs.

L'ouverture s'en fit en décembre 1642, et les Ursulines y eurent dès le commencement tant de succès, que M. de Bellegarde vint leur en marquer sa joie. Le généreux pontife ne se borna pas à de simples éloges : comme le monastère n'avait encore aucun fonds, il eut la charité de fournir, pendant fort longtemps, à la subsistance de la communauté. Ses successeurs sur le siége de Sens, MM. Pardillon de Gondrin, Languet de Gergy, le cardinal de Luynes, ne cessèrent, de leur côté, de protéger le pieux et utile établissement.

Quinze ans auparavant, en 1627, les Ursulines de Poligny étaient encore simplement congrégées, lorsqu'on leur proposa une fondation à Salins, ville assez importante de la Franche-Comté. Elles acceptèrent, et détachèrent sept de leurs Sœurs, qui en 1633 se rangèrent aux vœux monastiques suivant les constitutions de Dijon. La prieure fut la Mère Madeleine Regnaudot (non pas Odette) : on peut dire que c'est cette supérieure qui vraiment fonda le couvent de Salins, tant par sa pieuse industrie que par sa bonne administration. Salins. 1627.

Nozeroy, nom qui dans le pays se prononce aussi Nozeray, eut autrefois un château-fort, et n'est plus qu'un chef-lieu de canton d'un millier d'habitants, à quinze lieues et dans le diocèse de Besançon. Nous avons dit comment les Ursulines de Poligny avaient été obligées, durant les guerres, de se réfugier à Fribourg en Suisse, où elles restèrent pendant onze ans. Ce fut à leur retour, en 1647, qu'ayant passé par Nozeroy elles furent sollicitées de s'y établir. Mais la Mère *Odette* Regnaudot, qui les conduisait, était trop attachée à sa chère maison de Poligny pour accepter personnellement la proposition; elle consentit seulement à laisser à Nozeroy huit de ses compagnes. Les magistrats, paraît-il, s'étaient munis d'avance de toutes les autorisations. On prit possession définitive de la maison en mars 1648, et ce fut la Mère Quarré *du Saint-Sacrement* qui présida à la cérémonie en qualité de prieure. On n'eut jamais qu'à se louer d'avoir accepté cette fondation. Nozeroy. 1647.

Terminons la liste des monastères de la congrégation de Dijon par la notice sur celui de Cravant, bourg du diocèse d'Auxerre, connu pour la défaite des Français, en 1423, sous les coups des Anglais et des Bourguignons. Cravant n'étant éloigné d'Avallon que d'une petite distance, on y connut promptement le bien que faisaient les Ursulines, et Cravant. 1644.

en 1644 les habitants songèrent à les appeler parmi eux. Les deux évêques d'Autun et d'Auxerre ayant respectivement consenti à ce nouvel établissement, la Mère Barbe Courtois (*Marie des Anges*), professe d'Avallon, se transporta à Cravant avec plusieurs compagnes, et fonda la nouvelle communauté. On y suivit pendant dix ans les règles de Dijon; puis, en 1654, les Sœurs d'Avallon s'étant affiliées au grand couvent de Paris, celles de Cravant les imitèrent, et conservèrent depuis les usages de cette première congrégation de France.

§ 8. — Tableau chronologique des fondations de Dijon [1].

1619.	Dijon.	*De Brescia.*
	Langres.	*De Dijon.*
	Châtillon-s.-Seine.	*Id.*
	Chaumont.	*De Langres.*
1623.	Auxerre.	*De Dijon.*
1624.	Bourg-en-Bresse.	*Id.*
1627.	Châlon-s.-Saône.	*Id.*
	Tonnerre.	*De Châtillon-sur-Seine.*
	Salins.	*De Poligny.*
1628.	Bar-s.-Seine.	*De Châtillon-sur-Seine.*
	Troyes *.	*Id.*
1629.	Avallon *.	*De Dijon.*
	Corbigny *.	*D'Auxerre.*
	Gien.	*Id.*
1632.	Flavigny *.	*De Langres.*
	Noyers.	*De Châtillon-sur-Seine.*
1633.	Poligny.	*De Dijon.*
	Crémieu.	*De Bourg-en-Bresse.*
1634.	Bar-sur-Aube.	*De Tonnerre.*
	Châtillon-des-Dombes.	*De Bourg-en-Bresse.*
1635.	Pont-de-Vaux.	*Id.*
1636.	Moirans.	*De Crémieux.*
1639.	Vif.	*De Moirans.*
1641.	Saint-Jean-de-Losne.	*De Langres.*
	Joinville *.	*Id.*
1642.	Epernay *.	*De Châtillon-sur-Seine.*
	Montereau.	*De Châlon-s.-Saône.*
	Sens.	*Id.*
1643.	Melun.	*De Bar-sur-Seine.*
1644.	Cravant *.	*D'Avallon.*
1645.	Lorme *.	*De Corbigny.*
1646.	Saint-Dizier.	*De Langres.*
	Ligny-en-Barrois.	*De Tonnerre.*
1647.	Montbard.	*De Noyers.*
	Nozeroy.	*De Poligny.*
1654.	Mussy-s.-Seine.	*De Châtillon-sur-Seine.*
1655.	St-Cloud *.	*De Montereau.*
1657.	Saint-Pierre-le-Moûtier *.	*De Corbigny.*
1661.	Châlons-s.-Marne.	*De Saint-Dizier.*
1666.	Thoissey.	*De Châtillon-des-Dombes.*

[1] L'astérisque marque les monastères qui adoptèrent ensuite les constitutions de Paris.

CHAPITRE VI.

CONGRÉGATION DE TOULOUSE.

Marguerite de Vigier.

Dès 1604 avait commencé la Congrégation primitive de Toulouse, par le zèle de la Mère *Marguerite de Vigier*, fille d'un marchand de la ville de l'Isle, au Comtat-Venaissin. On se souvient que l'ordre de Ste Angèle fit son apparition en France grâce à la Mère de Bermond, en 1596, et eut sa première maison à l'Isle même. Marguerite avait eu le bonheur d'être élevée par ses parents dans les sentiments de la plus grande piété, et c'est pourquoi elle fut une des premières à suivre Mlle de Bermond. Aussi la vit-on faire de jour en jour de nouveaux progrès dans la vertu, en même temps que se déclaraient en elle le goût et le talent pour l'instruction des enfants. Or, Marguerite avait un frère prêtre, premier compagnon du vénérable César de Bus : ce frère l'appela à Avignon, où il la plaça parmi les Ursulines congrégées qui venaient de s'y réunir[1]. Mais comme il ne l'y avait mise que pour l'éprouver lui-même sous ses yeux, elle y resta six mois seulement, et suivit le P. de Vigier à Chabeuil, petite ville du Dauphiné, où il était question d'ériger une congrégation semblable.

[1] César de Bus, né à Cavaillon en 1544, fonda la congrégation de la Doctrine Chrétienne, qu'il ne faut pas confondre avec les Frères des Ecoles Chrétiennes du B. de La Salle. César perdit la vue treize ans avant sa mort, qui arriva en 1607, à Avignon.

François de Joyeuse.

La digne ursuline ne fut pas longtemps à se laisser pénétrer de l'esprit d'apostolat, qui est principalement celui de Ste Angèle. Elle répondit aux espérances que son frère avait conçues d'elle. La conduite édifiante et les instructions de l'un et de l'autre firent dans Chabeuil un si prompt et si heureux effet, que dans l'espace de trois ans il n'y resta plus que cinq maisons de calvinistes, au lieu qu'à leur arrivée il se trouvait à peine un pareil nombre de familles catholiques. La réputation de leur zèle et de leurs succès pénétra jusqu'à Toulouse, dont le cardinal François de Joyeuse était alors archevêque[1]. Le prélat, touché de ce qu'il entendait dire, écrivit à César de Bus, et lui demanda à la fois des Doctrinaires et des Ursulines pour l'instruction gratuite de la jeunesse de son diocèse, et pour travailler à la conversion des hérétiques. — L'homme de Dieu crut ne pouvoir mieux entrer dans les vues du cardinal que de confier cette nouvelle mission à ceux même qui venaient d'exercer si heureusement leur dévouement à Chabeuil. Le Père et la Sœur de Vigier arrivèrent donc à Toulouse en 1604.

Toulouse. 1604.

On ne put d'abord les recevoir que dans un des faubourgs, à cause de quelques difficultés formées par le parlement. L'archevêque étant aussi sur le point de s'absenter, les obstacles s'aggravèrent; on désespéra de mener à bien la sainte entreprise. C'est alors qu'un magistrat, appelé Bouret, en qui l'archevêque avait toute confiance, intervint avec le zèle d'un chrétien ardent à procurer la gloire de Dieu. Secondé de quelques âmes comme la sienne, il sut si bien manier les esprits et profita si adroitement des incidents, que non-seulement le parlement mais les capitouls consentirent à accepter dans la ville le P. de Vigier et sa sœur Marguerite, avec tout pouvoir d'y exercer chacun les fonctions de son institut[2]. M. Bouret fit davantage : de

[1] C'était le frère d'Anne de Joyeuse, duc et pair, favori de Henri III.

[2] Les *capitouls* étaient, avant la Révolution, les premiers magistrats de Toulouse. Leur charge,

ses deniers il acheta une maison, en même temps qu'il sollicitait des lettres-patentes du roi Henri IV, afin d'assurer d'autant mieux l'établissement. Ces lettres, il est vrai, n'arrivèrent que sous Louis XIII. Nos Ursulines n'en prirent pas moins possession de la maison, ouvrirent les classes et accomplirent avec édification les prescriptions de leur règle. En 1608 on leur accorda la communication avec une chapelle limitrophe, dépendante du prieuré de la Daurade, afin d'y pouvoir entendre la messe et les prédications sans sortir de leur enclos [1]. Ce prieuré appartenait alors à l'abbé d'Assiz, qu'on ne prévoyait pas devoir occuper bientôt le siége archiépiscopal de Toulouse. Il y fut promu en 1609, par la translation du cardinal de Joyeuse à Rouen. Le nouveau prélat favorisa les Ursulines comme l'avait fait son prédécesseur; il daigna même concéder aux Sœurs la chapelle en question, après l'avoir fait remettre en bon état.

Règles et pratiques.

Tout réussissait donc selon les désirs de la vénérable supérieure, d'autant mieux que les vocations lui amenaient nombre de sujets. Elle songea à dresser elle-même des règles plus précises. C'est ainsi qu'elle prescrivit un an de noviciat, après lequel seulement on prononçait les vœux simples de chasteté, d'obéissance et de pauvreté. Le dernier surtout, nous dit l'historien général de l'Ordre, que nous suivons ici presque mot à mot, le dernier vœu, celui de pauvreté, s'observait si religieusement qu'aucune des Sœurs n'eût osé recevoir ou garder le moindre objet sans la permission de la Mère prieure. Tout était en commun, et distribué à chacune suivant ses besoins. On récitait tous

qui était annuelle, les anoblissait. Ils étaient à la fois administrateurs et juges. C'est d'eux que l'hôtel-de-ville a pris le nom de *Capitole*.

[1] La *Daurade* était une célèbre et ancienne église, auparavant temple païen, qui fut consacré à la Sainte Vierge par S. Exupère, vers l'an 390. Les religieux de Cluny, de l'ordre des Bénédictins, l'occupaient depuis le XIe siècle.

les jours le petit office de la Sainte Vierge. Les mortifications étaient fréquentes. En un mot, on gardait la régularité la plus fidèle.

Vie monastique. 1615.

C'était ne guère différer des religieuses cloîtrées ; et on peut croire, continue notre historien, que la Mère de Vigier n'avait ainsi formé ses filles que pour les préparer insensiblement à la vie monastique. Ce qu'il y a de certain c'est que, la leur ayant proposée un jour, elles y consentirent sans la moindre objection. Cependant, afin de ne rien précipiter dans une démarche aussi grave, il fut décidé qu'on prendrait l'avis du P. de Vigier, et on indiqua à cet effet un chapitre général. L'archevêque, consulté, donna son assentiment empressé, et offrit au bon Père de le recommander à Rome s'il voulait s'y rendre pour traiter canoniquement cette affaire. Ce fut, en effet, le parti que prit le P. de Vigier. Il fut reçu du pape Paul V le plus favorablement du monde, et, cette même année 1615, il obtint une bulle en forme. A peine informé de ce résultat, l'archevêque vint chez les Ursulines, et, après avoir de nouveau provoqué les suffrages, qui furent unanimes, il régla toute chose pour la vêture. Elle eut lieu le 8 septembre suivant. On comptait alors dans la maison vingt-quatre Sœurs de chœur et sept converses. La Mère de Vigier fut continuée dans la charge de supérieure; et c'est en cette qualité que, le bref ne faisant pas mention des écoles pour les externes, œuvre capitale de la congrégation, elle en demanda un second, qui lui fut accordé l'année suivante.

Ferveur extraordinaire.

En 1616 donc, le 27 décembre, eut lieu la cérémonie des vœux solennels. La Mère de Vigier prit le surnom *de Sainte-Ursule*, afin de ne laisser aucun doute sur l'esprit de la communauté et sur l'ordre auquel toutes appartenaient. Or, grande était la ferveur de ces pieuses filles de Ste Angèle. Elles se levaient régulièrement à minuit pour réciter les matines; elles couchaient tout habillées, et sur de

simples paillasses; les jeûnes étaient fréquents; elles ne portaient point de linge, suivant leurs règles particulières, approuvées par le Souverain-Pontife. On dut cependant, plus tard, imposer les adoucissements que la bulle autorisait; mais on ne le fit point sans une délibération en chapitre extraordinaire, où la ferveur se déclara de nouveau par une commune répugnance pour ces suppressions; et même les supérieurs n'en obtinrent l'acceptation qu'à la condition que l'instruction gratuite des petites filles serait pour toute la congrégation un point essentiel, indispensable, qui tiendrait lieu des austérités retranchées. Dès-lors les Ursulines de Toulouse eurent toujours cinq classes ouvertes, afin d'occuper en même temps un plus grand nombre de Sœurs.

Telle fut, à son début, une des fondations les plus édifiantes de tout l'ordre [1].

§ 1er. — Règles et observances de cette Congrégation.

Donnons une idée plus détaillée de ces observances, qui devinrent communes à environ vingt monastères. Elles furent approuvées par l'archevêque de Toulouse Jean d'Assiz, après qu'on avait obtenu le décret du pape Paul V.

Les religieuses, au lieu de noir, sont vêtues principalement en blanc, avec une ceinture de cuir. La couleur de l'institut primitif, à Brescia, fut il est vrai le noir; mais on y vit si peu un point essentiel, qu'aucun souverain-pontife n'y a fait même allusion dans les différentes bulles concernant les Ursulines, toute liberté là-dessus étant laissée aux évêques et autres supérieurs immédiats. Ainsi, la Mère de Vigier, bien qu'élève de la Mère de Bermond, n'hésita

Le vêtement.

[1] L'histoire en a été écrite par le P. Paragré, de l'ordre des Ermites de S. Augustin. Cet auteur a eu le tort de disputer aux Ursulines de Toulouse leur titre de filles de Ste Angèle, et de vouloir les rattacher à l'ordre des Augustines.

pas, en formant sa congrégation de Toulouse, à adopter l'habit blanc et noir, comme marque distinctive. Cette couleur avait été choisie également par les Ursulines de Parme et de Venise; à Parme, les religieuses de Ste Angèle sont connues sous le nom de *Sœurs blanches*, comme à Venise sous celui de *Nobles vierges*. Cet habit fut approuvé par l'archevêque, qui en fit même un article des constitutions. Les Ursulines de Limoges, qui avaient aussi pris le blanc, revinrent plus tard au noir par ordre de leur évêque.

Les Sœurs de Toulouse avaient, pour les jours ouvrables, une robe et un scapulaire d'étoffe blanche, avec la ceinture de cuir que nous avons déjà marquée. Les dimanches et fêtes, pendant la semaine-sainte, à la vêture, à la procession et aux enterrements, on prend le noir, c'est-à-dire une robe à larges manches, comme l'autre. On se sert aussi d'un manteau noir traînant pour les cérémonies, la sainte communion, le chapitre, etc.

Congrégation de Dames.

Il y avait toujours cinq classes ouvertes pour les externes; et malgré cette continuité d'occupations, répétons-le, le grand office se disait quotidiennement. — Dans presque toutes les maisons se trouvait instituée une congrégation de Dames pieuses, chargées de visiter les hôpitaux, les pauvres malades et les prisonniers, d'instruire les servantes, les filles et femmes d'artisans. Il y avait pour ces dames obligation de réciter l'office de la Sainte Vierge, de jeûner les veilles de ses fêtes et tous les vendredis de l'année. A l'intérieur, une religieuse les présidait, mais elles avaient en même temps le droit d'élire une d'entre elles pour mère de leur congrégation, et quelques officières. Cette association de Dames, notons-le encore, existait dans la maison de Toulouse avant même que les Sœurs y eussent embrassé la clôture et la vie monastique; seulement, elle prit ensuite une forme stable et réglée. On pratiqua, dans l'enclos du monastère, un bâtiment à part, pour la facilité des relations avec l'extérieur.

Ce genre d'associations de piété a rendu, dès le com-

mencement, de très-grands services; et c'est ce qui porta Charles de Montchal, archevêque de Toulouse, vers 1645, à donner à ces sortes d'établissements toute la perfection dont il les croyait susceptibles. Il revit les constitutions faites par ses prédécesseurs; il y introduisit des changements qui tendaient encore à une plus parfaite régularité et à les rendre plus utiles; il les approuva ensuite et les appuya de son ordonnance, qui dès-lors fut exécutée dans toute sa teneur.

§ 2. — Monastères issus directement de Toulouse.

Brives-la-Gaillarde. 1619.

Le premier que nous rencontrons est celui de Brives-la-Gaillarde, au diocèse de Tulle (alors de celui de Limoges), en 1619. C'est une date assez récente, parmi les autres fondations premières de France que nous avons vues jusqu'à présent; mais il faut remarquer que dès 1607 il s'était formé dans cette ville une simple congrégation d'Ursulines, fondée par Antoine de l'Estang, président au parlement de Toulouse. Ce magistrat ayant offert cet établissement à la Mère de Vigier, elle y avait envoyé, l'année suivante, deux de ses compagnes; mais celles-ci ne firent pas d'abord de grands progrès, parce qu'elles n'avaient point de lettres-patentes du roi pour exercer publiquement leurs fonctions; elles ne les obtinrent qu'en 1611, par le crédit de l'évêque de Limoges, heureux du bien que faisaient ces bonnes filles.

Bientôt après eut lieu l'ouverture des écoles, qu'elles n'avaient encore osé tenir que d'une manière particulière et très-restreinte. Les postulantes se présentèrent, la congrégation s'affermit. Puis, en 1619, lorsque la maison de Toulouse fut érigée en monastère, Brives demanda qu'on lui envoyât une des premières professes, qui fut la Mère *de Sainte-Trinité*. Le livre des constitutions, ainsi que la vêture, furent reçus de ses mains, et la clôture commença. Le noviciat d'un an terminé, la profession solen-

nelle se fit en 1620. D'autres couvents devaient naître de celui-là.

Auch. 1623. 1677.

Mais, avant de les indiquer, c'est à Auch qu'il faut nous transporter. Cette ville était alors la métropole de toute la Gascogne, par son archevêché. On sait combien cette partie de la France avait souffert autrefois du fanatisme et des fureurs des protestants. C'est là, et par eux, qu'eut lieu la première Saint-Barthélemy, où ils massacrèrent les catholiques, et dont l'autre ne fut que comme les tristes représailles. La paix affermie, on s'empressa de favoriser l'établissement de nouvelles communautés et écoles religieuses, afin de fermer les dernières plaies par la prière, la charité et l'instruction. La Mère de Vigier, appelée dans ces conjonctures, arriva à Auch, en 1623, avec six professes de la maison de Toulouse, et elle y eut les mêmes succès dont Dieu la favorisait partout où elle était envoyée. — En 1677, un second monastère d'Ursulines fut érigé en cette ville.

Saint-Esprit. 1624.

En 1624, ce fut le tour de Saint-Esprit, petite ville située près de Bayonne, dont elle paraît être un faubourg. Une dame de Bayonne, Louise Ségure, veuve de La Lande, s'était depuis plusieurs années consacrée aux bonnes œuvres, et ce fut elle qui, touchée de l'ignorance de nos mystères chez les filles du pays, eut la pensée d'appeler les Ursulines. Elle leur bâtit d'avance une maison dans Bayonne même. La Mère de Vigier lui envoya quatre professes, en 1621. Mais à peine huit jours s'étaient-ils écoulés qu'une troupe de gens, irrités sans motif, par la seule rage de faire le mal, vinrent signifier aux Sœurs d'avoir à partir tout de suite : ce qui les força de se réfugier, avec leur bienfaitrice, dans une de ses métairies. On eut beau négocier avec les magistrats, l'évêque de Bayonne eut beau intervenir, les mécontents ne voulurent entendre à rien. Les religieuses vinrent donc chercher un asile meilleur à Saint-Esprit, où elles restèrent deux ans et demi, chez

une autre veuve, à instruire et catéchiser les petites filles; attendant toujours que Mme de La Lande trouvât moyen de les faire rentrer dans la maison de Bayonne. Mais tout-à-coup cette dame vint à leur manquer. Mue par la crainte, ou pour tout autre motif, elle révoqua les donations qu'elle avait passées en faveur des Ursulines : de sorte qu'il ne resta plus à celles-ci que l'alternative ou de s'en retourner à Toulouse ou de se fixer à Saint-Esprit : l'évêque de Dax, Jean-Jacques Dussault, leur y offrait une maison. Nos religieuses adoptèrent ce second parti. Le chapitre et les habitants voulurent aussi contribuer à la fondation. La prise de possession se fit en grande solennité, le 24 août 1624; et depuis, cette maison fut très-bien vue des Bayonnais eux-mêmes, et devint prospère.

Villefranche en Rouergue 1627.

Au diocèse de Rodez est la ville de Villefranche, peuplée d'environ 10 000 âmes, en un pays qui s'est toujours fait remarquer par ses sentiments chrétiens. La Mère Marguerite de Vigier résolut, de son propre mouvement, d'y aller faire un établissement d'Ursulines, parce qu'elle avait appris que l'instruction religieuse de la jeunesse y était assez négligée. On l'y vit venir avec reconnaissance. Les conditions, même temporelles, étaient des meilleures; en sorte que tout alla au gré de la zélée fondatrice. Voyant qu'on n'y avait plus besoin d'elle, elle retourna à Toulouse, n'aspirant qu'à se démettre du supériorat : ce qui lui fut enfin accordé en 1636. Mais voici que, peu après, les Sœurs de Villefranche l'élisent pour prieure, sans égard à ses désirs de retraite. Il lui fallut accepter, par dévouement à cette maison, qui était son dernier ouvrage. Elle y passa dix années, au bout desquelles elle fut atteinte de paralysie. Elle se plaisait tellement dans les souffrances, que jamais cette servante de de Dieu ne voulut accepter aucun remède humain; elle n'en désirait et n'en souffrait point d'autre que la divine Eucharistie, qu'elle recevait presque chaque jour. Elle

mourut la même année, et fut inhumée dans le monastère.

Béziers. 1634.

Transportons-nous maintenant à Béziers. C'était une ville épiscopale, à cinq lieues de Narbonne, et située d'une manière si avantageuse qu'on a dit d'elle, comme chacun sait : « Si DIEU voulait habiter sur la terre, » c'est à Béziers sans doute qu'il fixerait son séjour [1]. » Les protestants y avaient exercé bien des ravages; et tout commençait seulement à se raffermir, lorsque la Mère *de Sainte-Ursule* (Marguerite de Vigier) y institua une congrégation primitive, comme la sienne, sans clôture et sans vœux. L'hérésie lui fit une rude opposition, contre laquelle les Sœurs furent soutenues par l'évêque. Elles se déterminèrent, en 1634, à la vie régulière avec toutes ses prescriptions. Quelques professes vinrent de Toulouse pour les former; après quoi la Mère Jeanne Durante fut admise la première aux vœux. Le monastère de Béziers se constitua ainsi; il put même servir de souche à deux autres, comme nous le verrons bientôt.

§ 3. — Monastères issus de Brives et de Béziers.

Limoges. 1620.

Les Sœurs de Brives-la-Gaillarde venaient d'embrasser toutes les règles de la clôture, lorsque plusieurs habitants influents de Limoges désirèrent avoir aussi des Ursulines. L'évêque, Raymond de la Martonie, à qui on s'adressa, s'entendit d'abord avec les magistrats; puis il écrivit à Brives, où, malgré les conditions insuffisantes qui étaient faites pour le temporel, on accueillit avec bonheur cette occasion de multiplier le bien que DIEU permettait de faire. Ce fut la prieure, la Mère *de Sainte-Trinité*, qui

[1] En vers latin :

Si vellet DEUS *in terris habitare, Biterris.*

De mauvais plaisants ont ajouté :

« *Ut iterùm crucifigeretur* :
Pour y être de nouveau crucifié. »

vint poser les fondements, au commencement de novembre 1620. L'évêque s'y transporta lui-même le 25, jour de S^to^ Catherine, et établit la clôture. — Nous avons dit que cette maison s'était mise à l'habit blanc, qu'elle quitta, au bout de vingt ans, pour se rendre plus conforme aux autres Ursulines de France. Il paraît qu'elle avait obtenu d'Urbain VIII, en 1625, une bulle spéciale, autorisant les Sœurs de Limoges à chanter quelquefois l'office canonial.

Les Moutiers. 1629.

L'établissement des Moutiers s'était fait en 1629, sous l'épiscopat de François de La Fayette, évêque de Limoges, et les Ursulines en furent redevables à deux sœurs, appelées Mlles Pichard, qui leur offrirent à cet effet une somme de deux mille livres. Les magistrats et les principaux habitants favorisèrent cette création de tout leur pouvoir. La Mère *de Sainte-Trinité* s'y rendit de sa personne, du monastère de Limoges, avec cinq autres religieuses. On les reçut à bras ouverts; les magistrats se déclarèrent caution pour elles dans l'achat d'une maison, qui fut ouverte le jour de l'Assomption. Parmi les bienfaiteurs il est juste de conserver le nom de Josias de la Pommelie, prévôt du chapitre et en même temps supérieur des Ursulines; et, parmi les religieuses, ceux de Claude-Marie de Noailles, de l'illustre famille de ce nom, d'Antoinette de la Pommelie et de Gabrielle de Rubens : trois servantes du Seigneur dont la mémoire resta en bénédiction, à cause de leurs vertus.

Angoulême. 1627.

Les habitants d'Angoulême souhaitèrent, de leur côté, d'avoir des Ursulines. Plusieurs ecclésiastiques étaient à la tête de ce mouvement, qui aboutit à une décision prise dans l'hôtel-de-ville même. C'est à Brives qu'on recourut, et non à Limoges. La Mère de Cadeville fut la première prieure.

Lodève. 1635.

Lodève, à cette époque, était aussi ville épiscopale. Elle avait été ravagée plusieurs fois par les Goths, par les hérétiques albigeois, et tout récemment encore, en 1617, par les huguenots. Nous avons eu mainte occasion déjà de remarquer que les Ursulines étaient appelées à faire aux femmes, contre les égarements protestants, le même bien que par l'éducation faisaient les Jésuites aux hommes. — La Mère Jeanne Durante venait de vouer profession au monastère de Béziers, et elle y était fort estimée pour son talent et sa vertu : ce fut à elle qu'on proposa d'aller s'établir à Lodève, sur la parole d'une pieuse demoiselle qui désirait y fonder un couvent de cet ordre. Elle s'y rendit en 1635, avec trois autres religieuses. La digne fondatrice les conduisit aussitôt chez elle, et dès le lendemain passa devant notaire un acte par lequel elle faisait don aux Ursulines de sa maison, de ses meubles et de tout son bien; elle s'engageait même à prendre parmi elles l'habit religieux. La maison, en effet, n'eut pas été plus tôt mise en clôture que cette âme d'élite vint se ranger au noviciat : ce qui attira en peu de temps un certain nombre de filles, qui furent d'un grand secours à la supérieure. — La Mère Durante gouverna cette maison pendant quinze ans; après quoi elle fut rappelée par ses sœurs de Béziers pour venir prendre le gouvernement de leur monastère; mais on croit qu'avant son départ elle institua encore le suivant.

Lunel.

C'est celui de Lunel, autre ville désolée par les huguenots. Les chroniques ne nous apprennent point la date de la fondation qui s'y fit, ni en quelles circonstances elle eut lieu. Ce dut être entre 1638 et 1650, selon toute probabilité.

§ 4. — Autres monastères de la congrégation de Toulouse.

Divers.

Par on ne sait quel oubli ou négligence, les Chroniques de Ste Angèle s'occupent très-peu des maisons de cette

congrégation, et nous laissent incertains sur quantité de points de leur histoire. Ainsi nous nommerons simplement les suivantes : — Monastères d'*Auch* second[1]; de *Grenade* dans la Haute-Garonne; de *Gimont* dans le Gers; de *Saint-Jean-de-Luz*; de *Pamiers* (ville épiscopale des Pyrénées); d'*Oloron* (aussi ville épiscopale à cette époque); de *Pau* et de *Dax*. Au reste, ces récits sont toujours les mêmes : la piété de quelque âme embrasée du désir de faire le bien, en cherchant les occasions, et, après les avoir trouvées, s'y jetant avec un dévoûment tout chrétien.

Orthez. 1691.

Sur Orthez nous possédons des renseignements. Cette petite ville, située à sept lieues de Pau, était une des principales places du Béarn, et les huguenots s'y étaient fortifiés pendant les guerres de religion, pour opprimer le pays environnant. Ils y commirent d'horribles excès. Ce ne fut qu'en 1620 que Louis XIII parvint à réprimer ces éternels révoltés, et à délivrer définitivement les catholiques béarnais. Des missionnaires, parmi lesquels S. Vincent de Paul, se répandirent dans la contrée, cherchant à corriger le mal et à susciter le bien. En 1684 seulement, après ces efforts, et sous le grand règne de Louis XIV, on songea d'une manière efficace à créer des écoles pour former une génération meilleure. Quelques habitants, qui connaissaient le zèle et l'habileté des Ursulines, firent une démarche auprès de l'évêque de Dax, de qui dépendait Orthez. Les autorisations nécessaires furent demandées à l'État, mais on ne les obtint que sept ans plus tard, en 1691. Les lettres-patentes du roi accordaient aux Ursulines non-seulement la place du temple et du cimetière auparavant occupés par les calvinistes, mais tout ce qui venait de leur ancien consistoire, évalué à environ 4000 livres. On se hâta de mettre à exécution la bonne

[1] On croit néanmoins que sa date est 1677.

œuvre; et, comme le monastère de Pau se trouvait assez pourvu en professes, dont plusieurs avaient des parents riches, l'évêque de Dax résolut de chercher là les sujets dont il avait besoin.

Il s'adressa personnellement à la Mère Angélique de La Vie, fille du premier président du parlement de Navarre, pour lui proposer de se mettre à la tête du nouvel établissement. Angélique fut heureuse de l'offre du prélat, et obtint de ses parents une autre somme de 4000 livres, destinée à l'achat d'une maison; il fut convenu en même temps qu'elle aurait les titres de prieure et de fondatrice. Elle vint donc, en 1691, avec une sous-prieure et une secrétaire. Quelques vocations se déterminèrent; dès 1694 on recevait deux professes, les Sœurs *Sainte-Ursule* et *de l'Annonciation;* puis une autre un peu après.

Difficultés étranges.

Les huguenots, naturellement, voyaient tout cela de mauvais œil; mais ils firent moins de mal au couvent, a-t-on écrit, que la Mère Angélique elle-même par le ton impérieux de son gouvernement. Informé des mésintelligences qui en résultaient, l'évêque de Dax, M. Darboucave, qui voulait y porter remède, commença par transférer les jeunes professes au couvent de Dax; puis il engagea la Mère supérieure à se démettre, et on élut à sa place la Mère *Saint-Raphaël,* de qui la douceur et l'esprit liant paraissaient plus propres au gouvernement d'une communauté. Celle-ci éprouva à son tour tant de contradictions, vraisemblablement à cause de l'incompatibilité des caractères parmi les Sœurs, qu'elle demanda son rappel au bout de cinq ans, et retourna en effet à Dax. Une troisième supérieure fut élue en 1707, la Mère *Saint-François,* professe de Pau. La Mère Angélique s'était retirée à son premier monastère. Pendant ces mécomptes, les postulantes cessèrent de venir, les ressources diminuèrent, et on eut de la peine à sauver l'établissement. En 1732, on reçut à la profession les deux demoiselles de La Salette et de La Borde, qui furent les vraies conservatrices du mo-

nastère; elles y étaient encore quarante ans plus tard. Il y eut cependant un moment, vers 1750, où l'on crut tout perdu. Le salut vint de M. de Suarez d'Aulan, qui en 1753 fut nommé à l'évêché de Dax. Désireux de conserver une communauté si utile pour les jeunes filles, et d'autre part voyant qu'il ne pouvait compter que sur lui-même, il résolut de faire bâtir à ses frais une autre maison claustrale, capable de contenir trente-six religieuses. Il mit incontinent la main à l'œuvre, et prit même le parti d'occuper un logement dans la ville, afin d'être plus à portée de suivre les travaux, qui avançaient très-rapidement. Quant aux sujets, le prélat demanda trois professes de chœur au monastère de Dax, et lui-même les installa à Orthez. Ce fut une résurrection. Les novices vinrent de tous les côtés; la maison paraissait trop étroite pour les renfermer. Bref, après quelques autres épreuves qui se présentèrent encore plus tard, le monastère d'Orthez fut en état de faire le bien, suivant l'espoir des fondateurs.

Montpezat. 1667.

La congrégation, qui s'étendait aussi du côté du nord, fut introduite à Montpezat. C'est une petite ville du Quercy, au diocèse de Cahors. Il y avait longtemps déjà, c'est-à-dire depuis 1629, que les Ursulines de Bordeaux étaient établies à Cahors même, lorsque, pour procurer un plus grand avantage à ce diocèse, on résolut d'y ériger un autre monastère du même ordre, et ce fut à Montpezat que se fit cette nouvelle fondation, à cause du grand nombre de familles hérétiques qui s'y trouvaient. L'évêque de Cahors, cette fois, s'adressa non à Bordeaux mais à Toulouse, d'où lui furent envoyées plusieurs professes. C'était en 1667. L'établissement, créé sur d'excellentes bases, toujours protégé par les évêques, prospéra complétement.

Telles sont les notions que nous avons pu recueillir sur la congrégation de Toulouse. Elles sont moins précises, à

certains égards, que les précédentes, mais elles contribuent à faire voir de quelles bénédictions Dieu accompagnait partout l'œuvre si apostolique et si féconde dont il avait inspiré la pensée à Ste Angèle.

§ 5. — Tableau chronologique des fondations de Toulouse.

1604.	Toulouse.	*D'Avignon.*
1619.	Brives-la-Gaillarde.	*De Toulouse.*
1620.	Limoges.	*De Brives-la-Gaillarde.*
1623.	Auch (premier).	*De Toulouse.*
1624.	Saint-Esprit.	*Id.*
1627.	Villefranche de Rouergue.	*De Toulouse.*
	Angoulême.	*De Brives-la-Gaillarde.*
1629.	Les Moutiers.	*De Limoges.*
1634.	Béziers.	*De Toulouse.*
1635.	Lodève.	*De Béziers.*
1677.	Auch (second).	*D'Auch.*
1691.	Orthez.	*De Dax et de Pau.*
Dates inconnues.	Lunel.	*De Lodève.*
	Grenade (Haute-Garonne).	*De Toulouse.*
	Gimont.	*Id.*
	St-Jean-de-Luz.	*Id.*
	Pamiers.	*Id.*
	Oloron.	(?)
	Pau.	*De Toulouse.*
	Dax.	*Id.*

CHAPITRE VII.

CONGRÉGATION DE TULLE.

La Mère Micolon.

La nouvelle congrégation dont nous avons à parler nous met en présence d'une autre servante de DIEU dont on ne saurait trop louer l'esprit de foi, le saint dévouement et la ferme persévérance, et que d'ailleurs nous avons déjà rencontrée plus haut[1]. *Antoinette Micolon* était née en Auvergne, au château des Ecures près Ambert, l'an 1592. Ses parents y occupaient l'humble emploi de concierges. Ainsi vont les choses ici-bas : les possesseurs de cette riche habitation n'ont laissé aucun souvenir, et la fille d'un simple serviteur est inscrite avec respect dans les annales d'un grand ordre religieux. A peine au monde, la petite Antoinette parut sur le point de le quitter, avant même d'avoir été baptisée; on la crut même morte un instant, et on l'eût enterrée sans les supplications de sa mère. Cette femme de mérite, qui aimait tant son enfant, mourut lorsque celle-ci n'avait que trois ans, et la pauvre Antoinette tomba entre les mains d'une cruelle marâtre, dévouée à ses propres enfants seulement. Notre future ursuline était douée de bonnes inclinations, de vivacité d'esprit, d'amabilité de caractère. Mais on la laissa aux champs, privée d'instruction, ignorant les premiers principes de la

[1] A la fondation de Clermont, t. I, p. 442.

religion, en un mot, tout-à-fait abandonnée à elle-même, jusqu'à l'âge de douze ans. Comme elle s'en souviendra plus tard, lorsqu'elle voudra se consacrer à des légions de petites filles menacées du même malheur qu'elle !

Son enfance abandonnée.

Enfin, un parent qu'elle avait à Ambert eut pitié d'une telle situation et la fit venir auprès de lui, décidé à lui donner quelque instruction et à pourvoir à son avenir. Paroles en l'air ! le brave Auvergnat s'empressa d'oublier l'enfant dès qu'il l'eut dans sa maison; trois ans après, elle rentrait aux Ecures aussi arriérée qu'elle en était partie. Le Ciel, qui se plaît avec les simples, choisit pourtant cette jeune fille orpheline et ignorante pour en faire un vase d'élection. — Antoinette commença de fréquenter les instructions de la paroisse. Nous ne nous représentons guère, nous qui vivons dans la possession de la doctrine depuis les premières lueurs de notre raison, l'impression profonde qu'elle cause dans l'âme illuminée pour la première fois à l'âge adulte. C'était vraiment chose déjà extraordinaire que cette fille si négligée se fût conservée dans l'innocence; les passions humaines ne l'avaient point visitée, grâce à la protection de son bon ange; bientôt elle n'aura dans le cœur qu'un seul désir, celui d'honorer et d'aimer le divin Rédempteur qui se révèle à son âme.

Premières lueurs de la grâce.

Ce qui attirait plus puissamment son cœur, c'étaient les volontaires et prodigieux abaissements du Fils de Dieu par amour pour les hommes. Elle résolut de s'anéantir comme lui. L'humilité devint sa vertu aimée; elle la pratiquait en toute occasion, et particulièrement lorsqu'elle se voyait maltraitée par sa belle-mère. Les ajustements et les vanités chères à son sexe ne lui étaient rien; elle voyait sans jalousie toutes ses compagnes mieux habillées qu'elle; jamais il ne lui échappa de se plaindre sur cet article. Sa charité et sa tendresse envers les pauvres n'étaient pas moins édifiantes; tant qu'elle pouvait donner, elle donnait, se privant avec joie de tout ce qui ne lui était pas indispensable. Ces aumônes, du reste, étaient pour elle des

sujets de reproches et de mauvais traitements de la part de sa marâtre. Celle-ci, pour se débarrasser d'elle, entama deux projets de mariage qui échouèrent au dernier moment. Antoinette, avec l'âge, avait conquis un peu plus de liberté dans la maison, et pour visiter ses parents. Un jour qu'elle se trouvait chez une de ses cousines, quelqu'un vint à parler de la vie religieuse, et on en fit même un si grand éloge, que ce discours attira l'attention de tous les assistants; mais Antoinette, en particulier, ne se borna point à une simple admiration. Elle tenait peu au monde. Elle se mit à penser que ce discours, entendu comme par hasard, était pour elle une invitation du ciel. Sans tarder davantage, sans plus examiner, elle va s'agenouiller devant un autel de la Sainte Vierge, et s'engage sur-le-champ par le vœu de virginité. Elle déclara à ses parents ce qu'elle venait de faire, et se coupa les cheveux pour leur prouver qu'elle n'agissait point par un caprice momentané, ou un mouvement de ferveur passagère dont on aurait facilement raison.

Son père et sa belle-mère, au lieu d'entrer dans ses vues, y firent une étrange opposition; ils entreprirent même de la faire passer pour folle, et la livrèrent aux risées des ouvriers et des paysans. Ces persécutions n'étaient point de force à ébranler un tel caractère. Antoinette fut inflexible dans la manifestation respectueuse de son désir, même sous les menaces violentes de son père. La belle-mère eût cédé plus aisément, dans l'espoir de se débarrasser de la charge de cette enfant. Trois années se passèrent en cette situation, dure pour Antoinette. La pieuse fille avait placé sa confiance dans le Seigneur; c'est aux pieds du Crucifix qu'elle allait puiser les consolations dont son âme attristée avait besoin : le Crucifix, refuge de toutes les douleurs; il n'en repousse, il n'en méprise aucune. La jeune vierge parvint, au bout de ce temps, à adoucir ce père difficile et souvent irrité : elle put être reçue enfin dans une communauté, étant âgée de dix-neuf ans, elle y demanda vaine- Vocation.

ment, pendant deux années entières, d'être admise comme religieuse : refus qui paraissait avoir été préparé secrètement par son père, convaincu qu'il triompherait d'elle par le découragement. L'humble postulante, rapportant tout à Dieu, voyant Dieu en tout, ne se plaignit jamais; seulement, elle sortit de cette communauté, où le Ciel ne voulait pas qu'elle fît son sacrifice, et se rendit à Ambert chez une parente.

Premiers essais.

Le dessein que formait intérieurement Antoinette n'allait à rien de moins que d'instituer elle-même un nouveau couvent. Mais que de contradictions l'attendaient! Les premières ouvertures qu'elle fit de son dessein furent accueillies par des moqueries cruelles; on se riait de sa prétention, on la montrait au doigt; elle en vint à n'oser plus sortir. C'était un piége du démon, et elle ne sut pas, cette fois, immoler assez l'amour-propre pour s'en garantir. Insensiblement elle se dégoûta de la ferveur qui l'avait animée jusque-là, cessa de s'appliquer à l'oraison, et, s'imaginant que son air négligé pouvait lui attirer ces contre-temps, elle voulut essayer si, en s'ajustant comme les autres demoiselles de la ville, elle ne viendrait point à bout de s'attirer quelque considération. Comme elle avait des avantages naturels, elle réussit en effet à changer les esprits. Antoinette Micolon fut recherchée dans toutes les réunions; c'était à qui lui ferait le plus de compliments sur sa bonne tenue, sa conversation distinguée, l'élégance de ses manières : tout ce que poursuit la vanité. Et de fait elle répondait à ces félicitations avec la même aisance que si elle eût toujours vécu dans le siècle. Ainsi cette pauvre âme attiédie semblait courir à sa perte, et très-certainement mettait en péril sa vocation. Dieu daigna la retirer de cette voie dangereuse.

Retour à la ferveur.

Un jour qu'elle avait passé avec ses amies la soirée la plus amusante, elle s'était retirée avec le dessein arrêté de retourner le lendemain à de nouvelles distractions; il serait

plus juste de dire à de nouvelles dissipations. Quelle est sa surprise, à son réveil, le lendemain matin, de se sentir envahie par la plaie la plus mortifiante pour une jeune personne! Une maladie de peau la couvrait de la tête aux pieds, et ses mains en étaient tellement défigurées qu'il n'y avait pas moyen de cacher une pareille infirmité. La nouvelle s'en étant repandue (le monde est ainsi fait, hélas!), au lieu de la plaindre, on débita sur son compte les plaisanteries les plus sanglantes; on lui supposa des fautes graves, et la plupart de ses amies prétendues se déclarèrent prêtes à rompre avec elle. Dieu, qui aime à parler aux cœurs endoloris, s'approcha de celui-ci et se fit entendre. Elle comprit que le Ciel châtiait son infidélité, que la perfection chrétienne la redemandait. « O monde qui avais séduit mon faible cœur, s'écriait-elle dans son désenchantement, je vois aujourd'hui ce que tu vaux! Dieu seul! oui, sur Dieu seul on peut compter! Comment ai-je pu l'oublier un seul jour? je retournerai à lui, je me jetterai dans ses bras, et plus rien ne me séparera de mon vrai, de mon unique maître! »

Première association.

Elle fut ainsi malade pendant cinq semaines. Ses pensées, dans cette solitude amère, se reportèrent au dessein premier de fonder une famille religieuse, dès qu'elle se verrait en état. Il fallait seulement trouver des compagnes, et la première tentative ne lui avait guère réussi. Elle s'arrêta, cette fois, à l'idée de s'aboucher directement avec trois filles pieuses de la ville qu'on lui indiqua. Ces saintes âmes parurent toutes surprises d'entendre sortir de la bouche d'Antoinette, hier encore si mondaine, les paroles qu'elle leur adressa; mais le récit de sa conversion, en les édifiant et les consolant, leur fit juger que tout ceci était sérieux. Elles s'unirent à elle pour louer les miséricordes du Seigneur, et consentirent à tenter l'entreprise de ferveur et de renoncement. On convint de s'en rapporter à l'avis des confesseurs, et cet avis fut d'essayer un établissement d'Ursulines. On les engageait, en conséquence,

à se rendre au Puy, où il y avait des filles de Ste Angèle, mais alors seulement congrégées, suivant les règles de Milan.

Voyage au Puy.

Les ressources manquaient pour le voyage, auquel s'opposaient aussi les parents. Nos quatre associées n'en partirent pas moins, estimant qu'elles étaient appelées de DIEU. Avec le peu d'argent dont elles pouvaient disposer, elles gagnèrent la capitale du Vélay, où elles furent reçues avec toutes sortes d'amitiés par les Sœurs. Pendant ce temps, leurs familles s'étaient calmées. On obtint que les bonnes filles reviendraient s'établir ensemble à Ambert même. Elles ne restèrent donc au Puy que deux mois, le temps de voir fonctionner l'institut, et rentrèrent dans leur pays avec la résolution d'y vivre en ursulines.

Ouverture de la congrégation à Ambert. 1614.

La Sœur Micolon et ses compagnes commencèrent leurs classes gratuites le lendemain de l'Ascension, l'an 1614. On parut favorable à cet établissement, où la charité était évidemment le seul mobile des associées. Aussi quantité de personnes se firent-elles un devoir de les soulager pour les besoins de la vie. La petite communauté ne vivait exactement que d'aumônes; et la Sœur Micolon, qu'on avait faite supérieure, était en particulier si contente de cet état de gêne, qui la rendait dépendante de tout le monde, qu'elle ne cessait d'en bénir DIEU, dans son esprit de pénitence.

Après bien des misères, des privations, des inquiétudes, les familles des Sœurs s'étant déterminées à donner enfin à chacune d'elles une dot de deux cents écus et quelques meubles, la congrégation d'Ambert prit une forme stable. On adopta l'uniformité du costume; on accueillit les quelques postulantes qui se présentèrent; on institua des conférences spirituelles, les dimanches et jours de fêtes, pour les pauvres femmes de la ville et des environs. Il en résultait pour le pays un bien qu'il est aisé de se représenter.

Qu'on se rappelle ici ce que nous avons dit en parlant

de la fondation de Clermont-Ferrand. La Mère Micolon fut appelée dans cette dernière ville, au bout de neuf mois, par le chanoine Thourillon son oncle, qui lui promettait d'y fonder un monastère dont on avait déjà posé les premières assises[1]. Les habitants d'Ambert n'étaient nullement d'avis de la laisser partir. Une maladie qui lui survint leur fit espérer que cet accident la forcerait de rester, et il est probable qu'elle ne fût jamais allée à Clermont si elle n'eût persuadé à ses filles que telle était la volonté de Dieu, ainsi que la suite des événements le démontra. Cependant il lui fallut employer la ruse pour sortir de la ville; encore ne put-elle emmener avec elle qu'une seule compagne.

A Clermont. 1614.

L'une et l'autre arrivèrent à Clermont vers le mois de février 1614. L'évêque, Joachim d'Estaing, averti par le chanoine, leur fit un accueil tout paternel, et leur adjoignit aussitôt trois filles pieuses qui n'attendaient que ce moment pour quitter le monde. Le prélat avait promis à la Mère Antoinette de lui donner le voile, aussi bien qu'à ses sœurs, et de recevoir leurs vœux; l'embarras fut qu'elles n'avaient point encore de chapelle; c'est pourquoi l'évêque indiqua pour cette cérémonie l'église des Pères Carmes. Il y vint officier pontificalement le jour de Quasimodo suivant. Vers l'épître, Antoinette, accompagnée de M. d'Aubierre et de Mme d'Estaing mère du prélat, qui faisaient l'office de parrain et de marraine, fut conduite au pied de l'autel et y reçut l'habit de novice, avec deux autres Sœurs. Le saint sacrifice terminé, elles revinrent dans le même cortége se présenter au pontife, qui, après l'émission des vœux, leur donna le voile noir. Quatre autres Sœurs plus jeunes reçurent le voile blanc; et, la cérémonie achevée, M. d'Estaing les fit conduire honorablement à leur maison, qui fut dès le même jour mise en clôture. — Antoinette, malgré ses résistances, fut élue encore une fois supérieure, et s'occupa courageusement d'affermir la fondation.

[1] V. au t. Ier, article *Clermont-Ferrand*, p. 440.

Difficultés.

Il y avait donc toute apparence que la Mère Micolon fixerait là sa demeure. Religieuse, elle était au comble de ses vœux; cet ordre, elle l'avait implanté elle-même à Clermont, où la faveur des habitants et de l'autorité ecclésiastique était acquise à sa communauté. Elle devait pourtant être conduite ailleurs encore, au souffle de la Providence. On commença de dire en ville qu'un tel établissement ne pourrait subsister, parce qu'il n'avait point les approbations de Rome. L'évêque lui-même, ému de ces rumeurs, défendit de recevoir d'autres professes jusqu'à nouvel ordre. Antoinette songea alors à recourir aux Ursulines de Paris, pour en tirer au moins une religieuse qui vînt lui faire part de leur bulle et de leurs constitutions; mais on lui conseilla d'attendre, et ce projet n'eut pas de suite pour le moment.

Quelques mois après, on apprit à la Mère Antoinette que le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, venait d'obtenir une bulle de Rome pour ses Ursulines. L'occasion lui parut favorable. Comme elle avait rendu d'importants services aux Pères de l'Oratoire de Clermont, ils se mirent à sa disposition, et l'un d'eux partit sur-le-champ pour Bordeaux, où du reste, pour des motifs que nous ignorons, il ne réussit point même après un second voyage. Or, de cette dernière difficulté devait naître la congrégation de Tulle : tant les voies de DIEU sont incompréhensibles !

Question de Tulle.

L'oratorien dont nous venons de parler avait trouvé cette ville sur son chemin pour aller à Bordeaux et pour en revenir, et il n'y avait fait nul mystère de la négociation dont il était chargé. La personne chez qui il logeait, appelée M. Malorie, qui depuis entra dans la congrégation de l'Oratoire, conçut le dessein d'attirer à Tulle même la Mère Micolon. — « Que pensez-vous de mon projet? dit-il à son hôte. Croyez-vous que la Mère Micolon consentirait à quitter Clermont? — Je n'en doute aucunement, répondit celui-ci, pourvu que votre établissement de Tulle lui assure

son état de vraie religieuse, sur lequel dans notre ville on a formé des doutes. — Eh bien, répliqua Malorie, dites-lui de ma part qu'elle trouvera ici toutes les facilités pour réaliser ses vues. Je réponds qu'elle aura un monastère tel qu'elle le désire. Déjà j'ai pressenti à ce sujet plusieurs de nos concitoyens; nous sommes d'accord. On ira la chercher s'il le faut. » — Antoinette avait été péniblement affectée des démarches inutiles tentées à Bordeaux : elle adhéra sur-le-champ à la proposition de Malorie, puis annonça à la communauté son prochain départ.

A peine eut-elle prononcé de telles paroles que la douleur fit jeter à ses filles les hauts cris. On les entendait dans tout le voisinage; et, comme plusieurs se doutèrent de ce qui en pouvait être la cause, on s'attroupa autour de la maison, et les plus zélés placèrent des surveillants à toutes les portes, pour empêcher qui que ce fût de sortir. La Mère fit semblant de céder à cette violence, qui d'ailleurs partait d'un sentiment d'affection et de respect. Le peuple et les gardes se retirèrent; on sonna les vêpres de la communauté, où se rendirent les Sœurs. Or, pendant les complies, la Mère Micolon, suivie de deux compagnes, sortit par une porte de derrière, où se trouvait une voiture toute prête, qui en effet se lança si bien qu'il fut impossible de la rejoindre. Le voyage dura néanmoins huit jours, à cause du débordement des eaux. Enfin, on arriva à Tulle le 4 septembre 1618.

Arrivée dans cette ville. 1618.

L'entrée fut presque solennelle. Le lieutenant-général était à la porte pour complimenter les Sœurs et leur souhaiter la bienvenue. On les conduisit à la cathédrale; et, comme la nuit approchait, elles se rendirent à la maison préparée pour les recevoir. L'évêque, M. de Genouillac, les envoya prier de venir le lendemain à sa chapelle. Là, revêtu de ses habits pontificaux, le prélat leur fit un discours d'encouragement; il célébra ensuite la sainte Messe, où elles communièrent, et après le dernier évangile il

conféra à la Mère Antoinette le sacrement de Confirmation, qu'elle n'avait pas reçu encore.

On commença tout de suite les fonctions de l'ordre. Trois classes, ouvertes coup sur coup, se remplirent de petites écolières. La communauté toutefois, rappelons-le, n'était point en clôture. Il tardait à la Mère *Colombe du Saint-Esprit* (c'est le nom que venait de prendre Antoinette) d'avoir assez de sujets pour constituer un vrai monastère. Dieu bénit son zèle et ses pieuses intentions; en moins de deux ans elle se voyait à la tête de vingt-quatre filles. Ce fut le moment d'agir.

§ 1er. — Monastère primitif de Tulle.

Projet d'union générale.

Les promesses de secours dont on s'était servi pour déterminer Antoinette Micolon à quitter l'Auvergne se réduisirent, en fin de compte, à si peu de chose que cela paraissait une ironie. On se contenta de lui remettre une somme de trois cents livres, et de lui offrir vingt francs pour chacune des trois années suivantes! L'humble supérieure, bien que surprise d'une telle conduite, ne se plaignit pas. C'était même pour sa piété une satisfaction de penser qu'elle serait souvent réduite à ne vivre que d'aumônes; elle se confiait en la bonne Providence qui l'avait appelée, et la communauté partageait ses sentiments. Ce qui l'occupait bien autrement, c'était cette bulle qu'elle avait tant désirée à Clermont, et qui lui permettrait de fonder un vrai et canonique monastère. On s'était engagé, pour la décider, à faire les démarches nécessaires; puis, comme il arrive trop ordinairement parmi les hommes, ces beaux discours étaient oubliés, rien ne fut entrepris du côté de Rome. — La pensée de la Mère Colombe alla même autrement loin, et l'on peut dire que ce fut une grande conception. Elle désira la réunion de toutes les congrégations établies en France et en Italie. Pour y parvenir, que fallait-il? tout simplement refondre les différentes constitu-

tions et observances, qui se touchaient par le but, par l'origine, par mille points de la rédaction : on en eût fait un code général, qui eût été approuvé par le Saint-Siége. Elle écrivit dans ce sens aux diverses maisons, et ne reçut des supérieures que des compliments sur sa bonne volonté : chacune était trop attachée à ses usages particuliers pour les abandonner. Elle se rendit à Bordeaux dans cette pensée. La prieure et les religieuses lui firent l'accueil dû à sa vertu; elle resta même avec elles pendant cinq semaines, mais sans pouvoir obtenir de participer à la bulle. MM. de Genouillac et Malorie se déterminèrent à prendre le seul parti qui restait, celui de recourir directement à Rome. La prieure adressa elle-même une supplique au pape Grégoire XV, le prélat y joignit quelques recommandations, et l'affaire réussit promptement, et si bien qu'ils obtinrent la bulle la plus favorable, celle qu'ils désiraient.

Bulle d'institution 1621.

Cette bulle, datée du 9 février 1621, fut apportée aux Ursulines par M. de Genouillac, qui leur en fit l'explication. Dès le lendemain, la supérieure et ses filles, ayant reçu de ses mains l'habit monastique et la ceinture de cuir, se soumirent à la règle de Saint-Augustin, commencèrent le noviciat prescrit par le Souverain-Pontife, et se disposèrent ainsi à la profession solennelle, que chacune d'elles fit ensuite successivement, après les épreuves ordinaires. La Mère *Colombe du Saint-Esprit* était donc arrivée à son but : la voilà vraie religieuse, sa maison forme un monastère. Le spirituel étant ainsi assuré, elle commença de s'occuper plus activement de l'établissement temporel.

Construction du monastère.

Il fallait d'abord loger les religieuses, qui étaient fort à l'étroit, d'une manière plus convenable. La maison d'ailleurs n'était qu'à loyer; on n'avait pas la liberté d'y faire toutes les dispositions nécessaires à la vie claustrale; enfin, le nombre des sujets augmentait chaque jour. Il s'agissait d'entreprendre la construction d'un nouveau couvent. Les sommes que cela allait exiger étaient considérables, et

les Sœurs avaient à peine de quoi subsister pauvrement. On invoqua la Providence, et l'on se mit aux travaux, la supérieure n'ayant devant elle, à ce moment, que la somme de quatre francs! Elle les donna au maçon qui scellait la première pierre. Or, le Ciel devait récompenser cette confiance fondée sur la sainteté du but : l'argent vint au fur et à mesure des besoins, souvent sans qu'on pût connaître les noms des bienfaiteurs. Chaque jour la communauté faisait des prières pour ceux qui la soulageaient ainsi, et parmi lesquels il ne serait pas juste d'omettre le nom de Mme de Cossac d'Assiz. Cette âme généreuse se chargea seule des frais de construction de l'église. En outre, elle fit don au monastère de plusieurs biens-fonds, en considération de sa fille qui venait de s'y consacrer à Dieu. — En 1632, on comptait à Tulle soixante-dix religieuses : c'était un des plus merveilleux succès que l'ordre eût encore enregistré. Dieu avait conduit par la main la vénérable fondatrice.

§ 2. — Règles et observances de la Congrégation.

Voyons tout de suite ce qui était spécial à la Congrégation de Tulle.

Leur auteur.

Cette congrégation, l'une des moins répandues, n'a produit que sept monastères, y compris la maison primitive. Les constitutions particulières furent dressées par la Mère Antoinette Micolon, et elle les composa en partie de celles qu'elle avait laissées à Clermont, en partie de celles de Paris, dont on lui avait procuré une copie. Elle les fit approuver par son évêque pour tous les couvents qui se rattacheraient au sien.

Noviciat.

Les Sœurs n'étaient tenues qu'à une année de noviciat; après quoi elles prononçaient leurs vœux solennels de chasteté, de pauvreté, d'obéissance et de clôture perpétuelle, sous la règle de Saint-Augustin. Cependant, même après

la profesion elles restaient durant une année sous la direction d'une maîtresse, afin de s'instruire plus à fond des constitutions et d'en pénétrer mieux l'esprit. Ce n'est pas tout : avant de pouvoir être employées aux charges et offices, elles devaient faire une seconde année de noviciat. On voit que cette prescription est toute particulière.

Vœux.

Les religieuses de Tulle renouvelaient leurs vœux quatre fois l'année, en plein chapitre; savoir : les jours du Vendredi-Saint, de la Pentecôte, de S. Augustin et de Ste Ursule. Bien que, suivant la règle de Ste Angèle, elles eussent, tous les jours ouvrables, des classes publiques et gratuites pour l'instruction des jeunes filles, elles n'en étaient pas moins tenues de dire au chœur le grand office romain, qu'elles se contentaient de psalmodier, sauf tierce, vêpres et complies, chantées les dimanches et les fêtes.

Règlement.

Elles se levaient en tout temps à quatre heures. Une demi-heure après, c'était l'oraison mentale en commun, jusqu'à cinq heures et demie, une heure par conséquent. Suivaient les petites heures de prime, tierce et sexte. Les matines se disaient à huit heures du soir, terminées par un quart-d'heure d'examen de conscience; examen qui avait eu lieu une première fois le matin, avant dîner. Chaque jour, après les complies, récitation en commun du chapelet et des litanies de la Sainte Vierge.

Jeûnes.

Outre les jeûnes de précepte ecclésiastique, nos Ursulines jeûnaient encore tous les vendredis de l'année, le temps pascal excepté; les veilles de la Conception, de la Nativité et de la Purification de la Sainte Vierge; de plus, les veilles de Ste Ursule, de S. Augustin, de Ste Monique, de S. Charles Borromée et de Ste Angèle.

Habillement.

L'habillement fut fixé ainsi : robe de serge noire, ceinture de cuir, habits de dessous blancs; un manteau noir s'attachant au cou, pour les offices, la sainte communion, les cérémonies; voile ordinaire assez court, mais en certaines occasions on pouvait en prendre un autre long d'environ deux aunes (3 mètres 50 cent. à peu près).

Il n'était permis d'aller au parloir qu'en compagnie d'une autre Sœur.

Ces règles, comme celles des congrégations précédentes, ont été imprimées.

§ 3. — Monastères de la congrégation de Tulle.

Saugues. 1631.

Dans le Bas-Languedoc, à quelques lieues du Puy, et aujourd'hui département de la Haute-Loire, est la ville de Saugues, qui peut renfermer de trois mille à trois mille cinq cents habitants. Elle reçut la première colonie de Tulle. Déjà on y avait vu en 1610 une congrégation de bonnes filles qui avaient désiré suivre l'institution de Ste Angèle, dont alors on parlait dans toute la France. C'étaient quatre humbles servantes, qui, sans autre avoir que le peu qu'elles gagnaient, avaient songé à se sanctifier ainsi par la charité et par la vie de prière et de régularité. Peut-il y avoir rien de plus touchant que de telles origines? — Chacun, édifié de ce bel exemple, les voyant enseigner à de petites filles le peu qu'elles savaient elles-mêmes, vint bientôt leur offrir des secours. Elles reçurent même parmi elles, en 1612 et 1616, plusieurs demoiselles de la ville, et entre autres deux de la famille de Langlade, qui ne rougirent point de venir se soumettre à la supérieure, Sœur Ysabeau Chassefeire, qu'elles avaient vue autrefois chez leur père dans une condition servile [1]. La petite congréga-

[1] C'est ainsi que de nos jours même s'est fondé l'ordre, présentement si nombreux, des Petites-Sœurs-des-Pauvres. Au XVIIe siècle, ces exemples étaient très-fréquents, Dieu multipliant dans son Église les prodiges de la sainteté, en face du protestantisme qui les niait. — Telle fut, entre les autres, cette simple cabaretière, *Marie Rousseau*, qui, à Paris, obtint la réforme de l'abbaye de Saint-Germain, et fut un des plus actifs instruments de la fondation du séminaire et de la vénérable Compagnie de Saint-Sulpice (V. Faillon, *Vie de M. Olier*, 4e édit., t. I, pp. 24 et suiv.). — Nous en avons cité, ici même, un autre exemple dans la fondation de Clermont.

tion faisait donc chaque jour des progrès, tant pour sa constitution intérieure que pour les ressources temporelles. Cette extension imprévue détermina les Sœurs, en 1623, à

t. I, p. 440. — Vers 1650, il y avait aussi à Paris deux hommes de la plus humble condition, le coutelier *Jean Clément* et le mercier *Beaumais*. Sans étude et sans aucun usage de la dialectique, ils ramenèrent eux seuls plus d'hérétiques à la vraie foi que n'en convertirent ensemble tous les docteurs de Sorbonne de ce siècle. Un missionnaire, le P. Véron, faisait des controverses publiques dans les églises de la capitale : dès que le prédicateur était descendu de chaire, Jean Clément répondait, dans un coin des dépendances du lieu saint, à ceux qui proposaient des doutes; et il le faisait avec une telle bénédiction qu'il y avait peu d'hérétiques qui, après l'avoir entendu, ne restassent persuadés. On peut dire que jamais homme n'eut plus de bénédictions que lui pour cet emploi. En une année seulement il ramena plus de deux mille huguenots, six par jour en moyenne. On ne saurait dire d'où lui venait la connaissance de l'Écriture qui le distinguait, avec l'interprétation toujours exacte et lumineuse qu'il en faisait. — Quant à Beaumais, il avait d'abord résolu d'embrasser le calvinisme pour se conformer au désir d'une protestante qu'il voulait épouser. Les remords de sa conscience l'obligèrent à des réflexions et à des retours qui le convertirent, grâce à l'intervention de Clément, dont il continua les saints travaux. Beaumais, lui aussi, reçut par infusion l'intelligence de l'Écriture-Sainte et du sens des ouvrages des Pères de l'Église, que pourtant il n'étudia jamais. Par déférence pour M. Olier qui l'en avait prié, il alla s'établir dans le faubourg Saint-Germain, où Dieu récompensa son zèle par les succès les plus étonnants. Il semblait l'emporter, pour la dispute, sur les plus habiles docteurs de l'Université de Paris; du moins personne ne lui pouvait être comparé pour la facilité merveilleuse avec laquelle il réfutait les discours des ministres hérétiques. Il parcourut, dans la suite, les villes de France les plus infectées des erreurs de Calvin, et il eut le bonheur d'y opérer des conversions en grand nombre. Il avait la même ardeur contre les jansénistes. — Il va sans dire que les écrits des jansénistes et des protestants n'ont point épargné ces deux défenseurs de la vérité. Dans l'*Histoire de l'Édit de Nantes*, le calviniste Élie Benoît, qui l'a écrite, se plaint de ce que des gens *de la lie du peuple, des merciers, des couteliers*, abandonnaient leurs métiers pour aller prêcher la controverse. Il oubliait, apparemment, que le Sauveur avait choisi pour annoncer l'Évangile des hommes du petit peuple et des gens de métiers. — Clément mourut en 1654, à quarante-neuf ans. Son portrait fut gravé, et se conserve encore à la Bibliothèque royale de Paris. On y lit cette inscription : *Le bienheureux maître Jean Clément le coutelier, exterminateur des hérétiques, donnant la fuite à tous leurs ministres, par toutes les provinces du royaume de France; mort en* 1654. Plusieurs historiens ont cru à tort qu'il s'agissait là d'un docteur du nom de *Le Coutelier*. (V. Faillon, *Vie de M. Olier*, 4e édit., t. II, pp. 368 et 400.) — Nous avons pensé que cette note pourrait intéresser plus d'un lecteur.

demander des religieuses d'un ordre qu'on ne nomme pas, dans le dessein de s'y associer et d'en adopter l'institut; mais on tarda peu à le regretter. Ces religieuses ne surent point établir la régularité dans la maison, d'où ensuite elles refusèrent de sortir lorsqu'on les en pria; il fallut, triste extrémité, avoir recours aux voies judiciaires, c'est-à-dire à une sentence de l'archevêque de Bourges. L'Église avait alors ses tribunaux particuliers, reconnus et appuyés par l'État.

Les Sœurs s'adressèrent, après cette infructueuse tentative, à la Mère Colombe, qui leur envoya les constitutions de Tulle. Elles y adhérèrent expressément, et s'enfermèrent en clôture, en 1624. Mais elles ne firent de vœux solennels que sept ans après, en 1631. Comme elles dépendaient de l'évêché de Mende, ce fut M. de Marsillac, évêque de cette ville, qui vint présider cette cérémonie. Il approuva en même temps les règles adoptées, et même il les fit confirmer depuis par une nouvelle bulle de Rome.

Toutefois, le successeur de M. de Marsillac ayant décrété qu'il n'y aurait, parmi les Ursulines de son diocèse, qu'un seul et même régime, celles de Saugues furent obligées, en 1653, de prendre les règles de Lyon, qu'elles conservèrent depuis.

Beaulieu. 1635.

La Mère Antoinette Micolon, *Colombe du Saint-Esprit*, vivait depuis quatorze ans comme une autre Angèle au milieu de ses filles de Tulle, lorsque son évêque, ravi du bien qu'elles y faisaient, entreprit de leur procurer un second établissement dans son diocèse.

Ce fut à Beaulieu que se fit cette nouvelle fondation. Beaulieu est situé sur la Dordogne, au sud et à sept lieues de Tulle; c'est aujourd'hui un chef-lieu de canton. La Mère Micolon montra en cette occasion d'autant plus de zèle et de désintéressement que cette entreprise ne lui offrait aucun avantage pour le temporel. La sainte prieure, qui venait d'éprouver, dans son monastère primitif, combien il

est avantageux de mettre en DIEU sa confiance, n'hésita point à entrer dans les vues religieuses du prélat. Elle se rendit elle-même à Beaulieu, et la maison fut immédiatement mise en clôture. Il arriva, ici comme en tant d'autres lieux, que le succès des écoles fit la joie des familles, et qu'on s'empressa de subvenir aux nécessités des pieuses institutrices. L'ordre n'eut jamais qu'à se louer de cette fondation, qui en amena une troisième, celle d'Espalion.

Espalion, 1633.

C'est une petite ville du Rouergue, au diocèse de Rodez, ayant environ 4 000 habitants. Elle avait alors pour seigneur la comtesse de Clermont-Lodève. La haute piété dont faisait profession cette dame lui ayant suggéré de consacrer une partie de son bien à l'instruction chrétienne de ses vassaux, elle fit exprès un voyage à Beaulieu pour en conférer avec la Mère Micolon. Tout fut promptement convenu entre elles pour cette bonne œuvre, et la comtesse revint à Espalion disposer toute chose pour le futur établissement. La nouvelle en fut accueillie avec bonheur parmi les habitants. Lorsque arriva la Mère Colombe avec six de ses religieuses, elle trouva bien au-delà de ce qu'elle pouvait désirer pour les besoins d'une communauté naissante. La clôture se fit le 14 septembre 1633 (d'autres disent 1635); et il se présenta, dans le seul espace de trois ans, jusqu'à trente novices, dont vingt-sept firent successivement leur profession en présence de la fondatrice. — Il paraît, dit l'historien de 1787, que cette communauté ne cédait en rien au monastère de Tulle pour le mérite des sujets : aussi la vénérable Mère y demeura-t-elle pendant près de dix-huit ans; et elle n'en sortit qu'à l'occasion d'un autre monastère dont nous parlerons tout-à-l'heure. La prieure qui lui succéda était une des professes qu'elle avait amenées de Tulle, et à qui était arrivée l'histoire suivante.

Trait de courage.

Cette religieuse, fille de parents riches, avait été mise dès l'enfance au pensionnat de Tulle. Comme elle était fort

belle, le gouverneur de la province entreprit de la marier à l'un de ses officiers. La jeune fille n'avait encore que douze ans, et elle était sous la puissance d'un tuteur qu'on avait eu soin d'intimider pour le faire consentir à cette alliance; mais le gouverneur, malgré cela, ne put jamais venir à bout de son dessein. La demoiselle, qui entendait se faire religieuse, avait prié la supérieure de tenir ferme et de ne point ouvrir les portes du monastère. C'est ce qu'elle fit à l'encontre des menaces de cet officier, qui parlait, en vrai Gascon, d'amener *dix mille* soldats pour assiéger la maison : à quoi la supérieure répondit agréablement qu'elle leur opposerait les *onze mille* compagnes de Ste Ursule. Le gouverneur se retira, non sans admiration d'un tel courage en ces bonnes religieuses. La jeune fille elle-même avait coupé sa chevelure, et l'avait envoyée à cet homme comme sa dernière réponse.

Ussel. 1636.

La quatrième fondation de Tulle fut dans la ville d'Ussel, alors du diocèse de Limoges. Cette ville n'étant que très-peu éloignée de Tulle, on jugea à propos, en 1636, d'y envoyer quatre professes pour tenter un établissement. La prieure fut la Mère de la Praderie *de la Croix*. L'ouverture et prise de possession du couvent eut lieu la veille de Noël, avec le concours du clergé, des magistrats et d'une nombreuse assistance de fidèles. Les classes, ouvertes à leur tour le 5 janvier 1637, reçurent tout d'abord quatre-vingts écolières, et ensuite bien davantage. Ce concours fit comprendre la nécessité d'un autre bâtiment. Un terrain convenable fut acheté; on employa les trois années suivantes à préparer les matériaux nécessaires; puis une croix, par ordre de l'évêque, fut solennellement plantée à l'endroit où l'on allait bâtir : cérémonie d'autant plus pompeuse que le duc de Ventadour, gouverneur de la province, avait voulu la relever de sa présence. L'édifice fut terminé en 1647. Disons que ce bâtiment fut un des plus beaux de la Congrégation de Tulle. — Parmi les bienfaiteurs on

a conservé avec reconnaissance les noms d'un vertueux ecclésiastique, M. Sadour, et du duc et de la duchesse de Lévis-Ventadour; ces derniers, à cause de leur générosité, furent même honorés des titres de fondateur et de fondatrice.

On suivit premièrement dans ce monastère les constitutions de Tulle, telles que la Mère de la Praderie les avait apportées; mais, quelques années après, comme nous venons de voir que cela s'était passé ailleurs, l'évêque de Limoges désira que toutes les Ursulines de son diocèse eussent les mêmes règles, c'est-à-dire celles de la province de Toulouse, et elles furent adoptées. — Le couvent d'Ussel a produit plusieurs religieuses remarquables par leur sainteté.

Argental. 1645.

Ce n'est qu'un peu plus tard, en 1645, que nous trouvons la fondation d'Argental, cinquième de Tulle, à six lieues seulement de cette dernière ville. Les habitants vinrent réclamer le bienfait de quelques religieuses pour leurs écoles, et s'adressèrent à la Mère Micolon, en ce moment fixée à Espalion. L'humble supérieure ne manqua pas de consulter là-dessus son évêque; et, comme alors il y avait encore beaucoup de familles hérétiques dans Argental, on conclut à n'y envoyer que des religieuses capables de réussir en une telle entreprise. On n'eût pas manqué certainement de trouver à Espalion des sujets tels qu'on les désirait; mais, comme la maison de Tulle était toujours très-nombreuse en professes, c'est de là que la Mère Micolon jugea meilleur de tirer celles qu'on lui demandait. Elles arrivèrent en 1645. On ne tarda point à constater les heureux fruits de leur zèle. Outre l'instruction des enfants on obtint la conversion de beaucoup de filles calvinistes attirées aux conférences spirituelles, et dont quelques-unes même firent dans la suite de très-bonnes religieuses.

Arlanc. 1650.

Le lecteur se souvient que Joachim d'Estaing, évêque de Clermont, avait autrefois accueilli avec empressement la Mère Micolon; il la vit partir avec regret, parce qu'il avait su apprécier ses talents et sa vertu. La divine Providence permit, en 1650, que la ville d'Arlanc, à six lieues de Brioude, et qui dépendait de son diocèse, vînt demander au prélat des Ursulines pour les écoles que l'on voulait ou établir ou renouveler. Il était facile à M. d'Estaing d'en trouver à Clermont même, où l'institution s'était solidement développée; mais il songea à profiter de cette occasion pour renouer avec la Mère Colombe, qu'il désirait toujours de ramener dans son diocèse. Il se rendit de sa personne à Espalion, et il accentua tellement sa demande, y mit une telle insistance, que la pieuse supérieure consentit enfin à quitter de nouveau ses chères filles, avec qui elle vivait depuis dix-huit ans. C'était se sacrifier au bien, elle ne pouvait refuser cela. Elle vint donc à Arlanc avec quelques professes d'Espalion et de Tulle.

Le nouveau monastère ne manqua pas de prendre faveur sous une telle institutrice, protégée par l'évêque et par tout le clergé. La Mère Micolon y plaça comme prieure une religieuse dont la sœur, alors veuve, était l'appui des bonnes œuvres. La digne veuve, qui s'appelait Mme du Buisson, n'eut garde de tromper les espérances que l'on avait fondées sur elle; les secours sortaient incessamment de ses mains généreuses. Il y eut aussi un prêtre de la ville, M. Duris, dont les bienfaits envers les Ursulines ont été signalés par les premiers historiens.

Mort de la M. Nicolon.

Revenons à la Mère Colombe, dont l'heure approchait. Dès 1656, elle commença de parler souvent de sa mort, qu'elle croyait peu éloignée; mais comme sa santé n'était point atteinte, on s'accoutuma à ces sortes de discours, et la communauté n'y faisait plus attention. Cependant, au bout de trois ans, la bonne Mère parut toute changée : elle n'avait ni la même activité ni les mêmes forces; elle

souffrait cruellement dans tous ses membres. On se persuada encore qu'il n'y avait rien de grave dans cette situation. Elle continuait d'aller au chœur, d'y entendre la sainte Messe et de réciter avec les Sœurs les prières d'usage. Le 11 mars 1659, elle avait dîné au réfectoire et s'était trouvée à la récréation commune. Tout-à-coup elle se lève de sa chaise pour aller vers la fenêtre. A peine a-t-elle jeté vers le ciel un regard, qu'elle est frappée d'apoplexie, sans néanmoins perdre l'usage de la parole. Elle fit paisiblement ses adieux aux religieuses, reçut les derniers sacrements, et rendit le dernier soupir en donnant tous les signes d'une parfaite union à DIEU. La vénération des filles de Ste Angèle s'est attachée à sa pieuse mémoire, dans tous les couvents de l'ordre.

Plusieurs années après sa mort, les Ursulines d'Arlanc durent abandonner les constitutions qu'elles tenaient de leur monastère primitif. L'évêque de Clermont, leur supérieur, ayant réglé qu'elles se conformeraient aux autres Ursulines de son diocèse, elles se soumirent humblement, et adoptèrent les observances de la province de Lyon, qui, au surplus, ne diffèrent presque en rien de celles de Tulle.

§ 4. — Tableau chronologique des fondations de Tulle.

1621. Tulle. *D'Ambert et de Clermont.*
1631. Saugues (Depuis affilié à la Congrégat. de Lyon). *De Tulle.*
1632. Beaulieu (Corrèze). *Id.*
1633. Espalion. *De Beaulieu.*
1636. Ussel. *De Tulle.*
1645. Argental. *D'Espalion.*
1650. Arlanc. *Id.* (Depuis, Congrégat. de Lyon).

CHAPITRE VIII.

CONGRÉGATION D'ARLES.

Nous avons vu, dès le début de cette histoire, en ce qui concerne la France, la pieuse et zélée Françoise de Bermond, partie d'Avignon, contribuer merveilleusement à l'implantation de l'ordre de Ste Angèle parmi nous. Le diocèse d'Avignon fournit encore une autre de ces grandes âmes, suscitées par la Providence dans les jours difficiles : ce fut *Jeanne de Rampalle*, de qui nous allons rappeler sommairement les œuvres.

Jeanne de Rampalle.

Cette fervente amie de Dieu était née, vers 1583, à Saint-Rémy de Provence, non loin de la ville d'Arles qu'elle devait remplir d'édification. Ses parents, d'une condition médiocre, prirent un grand soin de son éducation, et l'emmenèrent avec eux à Avignon, où ils allaient s'établir, lorsqu'elle n'avait que quinze ou seize ans. Ils ne demeurèrent pas longtemps dans cette position nouvelle : le père se fit recevoir parmi les Jésuites de Savoie, et la mère entra chez les Ursulines d'Avignon, alors simplement congrégées, et y conduisit avec elle ses deux filles, dont Jeanne était la cadette. La santé et la jeunesse de Jeanne firent hésiter quelque temps à lui donner l'habit; mais, sur ses touchantes instances, on finit par lui accorder cette grâce. La jeune religieuse fit promptement voir qu'on avait eu raison de compter sur ses dispositions; prudence,

sagesse, obéissance, humilité, respect des règles, aptitude et zèle pour l'instruction des petites filles, brillaient en elle autant que dans la plus édifiante des Mères. L'esprit de pénitence et de mortification s'y unissait à ce point qu'elle portait sur la chair des pointes de fer aiguës.

Envoyée à Arles.

Cette grande ferveur remplit de consolation ses supérieurs et ses compagnes : c'est pourquoi, en 1602, la servante de Dieu fut choisie pour aller, avec sa mère, sa sœur et deux de ses cousines, former à Arles le noyau d'une nouvelle maison. Les magistrats en avaient réclamé le bienfait; mais la ville ne sut point faire dignement les choses. Les ressources étaient médiocres, le logement presque inhabitable, jusque-là que l'eau tombait dans les chambres et sur les lits. Nos bonnes Ursulines supportèrent de grand cœur ces privations, d'autres ennuis encore. Leurs classes et leurs conférences furent instituées avec le même dévouement. Jeanne y eut des succès dont on s'entretenait dans les familles. En même temps se déclaraient de nombreuses vocations.

Devenue supérieure, sur l'ordre de l'archevêque (Gaspard de Laurens), elle resta dans cette charge pendant vingt années. A peine y eut-elle été élevée qu'elle se vit en butte à plusieurs infirmités étranges : plus de sommeil, des douleurs par tout le corps, et un ensemble de santé qui déroutait la science de plusieurs médecins consultés à ce sujet. La patience chrétienne de Jeanne fut à la hauteur de l'épreuve; elle ne se dispensa d'aucune des fonctions du supériorat, et d'aucun des exercices de la communauté. A ces souffrances s'ajouta la douleur de voir mourir sous ses yeux sa sœur d'abord, puis sa mère en 1621. Son frère, Antoine de Rampalle, chanoine d'Apt, fit le voyage d'Arles pour la consoler. Désireux l'un et l'autre de travailler de toutes leurs forces à la gloire de Dieu, ils délibérèrent ensemble sur les moyens d'amener la nouvelle congrégation que dirigeait Jeanne à une perfection plus élevée, et ils n'en trouvèrent point de meilleur que d'y introduire entiè-

rement la vie monastique. Il fut donc décidé, après qu'on eut obtenu des Sœurs un consentement à peu près unanime, que l'abbé de Rampalle resterait chargé de solliciter la bulle nécessaire. Le bon prêtre s'y employa aussitôt.

§ 1er. — Monastère primitif d'Arles.

Bulle d'érection. 1624.

Le Saint-Siége était alors, en 1624, occupé par le pape Urbain VIII. Se rendre à Rome eût exigé un déplacement considérable, et l'on redoutait des lenteurs : c'est pourquoi, muni de plusieurs recommandations épiscopales, entre autres de celle de l'archevêque d'Arles lui-même, le pieux mandataire s'adressa au vice-légat d'Avignon, dont les pouvoirs s'étendaient à toute cette partie de la France[1]. Ses démarches, appuyées de telles protections, eurent un plein et prompt succès : une bulle, datée de la même année 1624, autorisa la Mère Jeanne de Rampalle à ériger en monastère sa congrégation d'Arles, et même toute autre qu'elle aurait formée ou formerait dans la suite. On sollicita du roi Louis XIII des lettres-patentes, que le parlement d'Aix enregistra sans difficulté; et dès le 21 octobre, fête de Ste Ursule, avait lieu la cérémonie de la vêture solennelle. Le voile fut porté à la Mère Jeanne dans sa chambre, d'où elle ne pouvait plus sortir, et le prélat le donna lui-même à sept autres Ursulines des plus anciennes. L'histoire a conservé quelques-uns de leurs noms : Honorée Finé *de Tous-les-Saints*, cousine de la supérieure; Jeanne Le Faucher *de Saint-Jean-Baptiste*; Anne Vachier *de Sainte-Euphrosyne*, et Louise *de Jésus*. Elles s'attendaient toutes à faire les deux années de noviciat prescrites : leur ferveur, leur admirable régularité, engagèrent l'archevêque à user en leur faveur de la faculté qu'on lui avait concédée : le 19 janvier 1625, il vint recevoir leurs vœux

[1] Est-il nécessaire de rappeler qu'à cette époque, et jusqu'en 1791, Avignon et le Comtat-Venaissin appartenaient aux États de l'Église?

solennels. La Mère Jeanne prit le nom de *Jeanne de Jésus*, et fut élue prieure d'une voix unanime, pendant que l'abbé de Rampalle était nommé supérieur de la maison, office pour lequel il n'hésita point à quitter le diocèse d'Apt.

Les vocations se firent peu attendre. Parmi les religieuses qui furent acceptées nous indiquerons la Mère Marthe de Cadenet, qui, âgée de soixante-cinq ans, entra en religion pendant que son mari se faisait prêtre.

§ 2. — Monastères issus d'Arles.

Le Comtat-Venaissin renfermait, à cette époque, un certain nombre d'évêchés : Avignon, Carpentras, Cavaillon, Orange, Apt, Vaison. Ce dernier diocèse, situé au nord du département actuel de Vaucluse, comptait parmi ses principales villes celle de Valréas, peuplée de quelque 4000 habitants. Là se trouvaient des Ursulines congrégées, qui n'avaient jusque-là suivi que les règles venues d'Italie; elles formaient des vœux simples, renouvelables chaque année. Mais en 1627, désireuses de faire plus généreusement leur sacrifice, elles obtinrent aussi du vice-légat d'Avignon une bulle semblable à celle des Ursulines d'Arles. Deux sœurs furent députées auprès de la Mère Jeanne de Rampalle pour faire à Arles leur noviciat; l'une était la supérieure même, Marie Stéphani. L'évêque de Vaison ne leur accordait que quinze jours pour ce noviciat, à cause du besoin qu'on avait d'elles à Valréas. Ce temps si court expiré, l'abbé de Rampalle reçut leurs vœux, et elles s'en retournèrent dans leur communauté avec les constitutions d'Arles. Les autres sœurs furent mises en noviciat, et la même année, 1627, elles aussi, par dispense spéciale, prononcèrent publiquement leurs derniers vœux, et furent déclarées professes. Valréas. 1627.

Non loin de Valréas, du côté d'Orange, est une autre petite ville d'une population à peu près égale, Bollène. Le Bollène. 1629.

monastère de Valréas, nombreux et prospère après deux ans seulement d'existence, entreprit d'y faire un nouvel établissement, dans le but d'étendre le bienfait de l'instruction chrétienne. Les écolières vinrent en nombre, postulantes et novices arrivèrent à leur tour. La Révolution, qui devait tout détruire, trouva cette communauté établie dans les conditions les meilleures.

Avignon, 1632.

Il va paraître étrange au lecteur que nous ayons à placer le monastère d'Avignon parmi ceux qui sont sortis d'Arles. N'avons-nous pas vu précisément la Mère de Rampalle quitter la communauté d'Avignon pour venir à Arles établir une maison d'Ursulines? Cette communauté existait en effet à Avignon, mais sans clôture. Ce ne fut qu'en 1631 qu'il fut question d'imiter les Sœurs d'Arles. On s'adressa donc à l'abbé de Rampalle, qui dans ce moment prêchait à Avignon la station du carême. On parla de faire venir quelques professes. Après les démarches nécessaires auprès des deux prélats d'Avignon et d'Arles, le vice-légat publia un bref qui érigeait la congrégation d'Avignon en monastère, avec permission pour les sœurs de s'affilier aux Ursulines d'Arles, et d'en tirer des professes à l'effet de donner l'institution. On en fit partir sept, six mères de chœur et une sœur converse. Chacun remarqua que c'étaient les sept sœurs les plus attachées à la Mère de Rampalle, et on ne douta point qu'elle les avait exprès marquées par esprit de mortification; et c'est ainsi, du reste, que cette sainte fille agit toujours dans ses nouveaux établissements.

La Mère Jeanne Le Faucher, désignée prieure, se rendit à Avignon le 13 mars 1632, avec ses compagnes, sous la conduite de l'abbé de Rampalle, et l'établissement fut constitué aussitôt.

Épreuves.

Ces heureux commencements furent suivis de croix et d'afflictions de toute espèce. Les maladies, la pauvreté, les persécutions, vinrent tout-à-coup assaillir les religieuses, dans le temps qu'elles montraient le plus de zèle

pour le bien public, et ces pauvres filles faillirent plusieurs fois y perdre courage. La bonne Mère Jeanne de Rampalle fut péniblement impressionnée quand ces nouvelles lui parvinrent. Elle eut l'attention d'envoyer à ses chères filles, plusieurs fois par semaine, des personnes de confiance chargées de s'informer de leurs besoins. Elle pourvoyait charitablement à leur subsistance et à leur entretien; elle leur écrivait des lettres de consolation où elle laissait déborder son cœur, et qui furent conservées avec respect. Elle voulut même venir voir les affligées. Partie avec la permission de l'archevêque, son état d'infirmité lui fit mettre un mois à ce trajet si court. Elle espérait relever l'âme de ces chères filles, et elle y réussit. Grâce à son intervention, à ses prières, à ses conseils, le calme et la tranquillité se rétablirent; on cessa, dans la ville, de se montrer aussi malveillant pour les Sœurs. Jeanne fut grandement aidée, dans ce travail de pacification, par la Mère Le Faucher, et aussi par la Mère Honorée d'Arnaud *de Saint-Antoine.*

La M. d'Arnaud

Quelques mots sur cette excellente fille de Ste Angèle édifieront le lecteur. — Elle avait pour père un riche gentilhomme de Beaucaire, fort attaché à Henri II duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc. Privée de sa mère à l'âge de quatre ans, elle avait été élevée à Arles sous les yeux de son aïeule maternelle. Sa beauté, ses grâces naturelles, sa parfaite éducation, lui assurèrent une entrée brillante dans le monde. Elle fut présentée au duc de Montmorency, qui joignit sa voix à celle de la société provençale pour la déclarer l'une des plus nobles personnes de France. Quant à elle, Mlle d'Arnaud faisait médiocre cas des suffrages du monde; elle préférait s'entretenir des choses de l'âme et de la piété avec une de ses tantes, qui était une dame très-vertueuse; et c'est dans une de ces circonstances qu'elle entra en relations avec la Mère Jeanne de Rampalle. Il lui fallut peu de temps pour se sentir appelée à grossir le nombre des Ursulines, et à se

consacrer auprès d'elles à la retraite et à l'éducation des enfants. Elle déclara donc à la Mère Jeanne qu'elle était déterminée à la suivre, quand même il y aurait opposition de ses parents. Jeanne exigea le consentement de la famille. Loin de l'accorder, la grand'mère fit enfermer Mlle d'Arnaud pendant une semaine, en même temps qu'elle mandait de Beaucaire le père et la belle-mère. On tenta mais inutilement tous les moyens de la faire changer de résolution. Persuadée que DIEU l'appelait, elle s'échappe, et, soutenue par sa tante, monte sur un bateau et prend la direction d'Avignon, où la Mère de Rampalle avait désiré la voir contribuer au nouvel établissement de ses religieuses. Elle arriva dans le temps que les Ursulines ne faisaient que de prendre la clôture monastique. L'accueil qu'elle reçut était une consolation pour son cœur, parfaitement décidé mais désolé de la peine qu'allait ressentir un père digne du plus tendre attachement.

M. d'Arnaud était destiné à d'autres douleurs. Engagé dans la révolte du duc de Montmorency, révolte qui se faisait au nom de Gaston duc d'Orléans frère de Louis XIII, il fut banni du royaume, ses biens furent confisqués, son château rasé. Il vint chercher, avant de partir pour l'exil, quelque consolation auprès de sa fille; puis, lorsque, grâcié, il put rentrer en France, il se rendit encore à Avignon, et assista aux vœux solennels d'Honorée d'Arnaud, qui prit le nom de *Saint-Antoine*: montrant par-là quel changement l'adversité avait opéré dans ses pensées.

On conçoit combien une religieuse du caractère de cette jeune fille devait être utile à un monastère naissant. Aussi la Mère de Rampalle regardait-elle sa chère professe comme un sujet des plus éminents de la congrégation; et, lorsqu'on lui proposa l'établissement de Saint-Rémy, elle crut ne pouvoir mieux y réussir qu'en la donnant pour compagne à la Mère Le Faucher *de Saint-Jean-Baptiste*, ainsi que nous l'allons dire.

Saint-Rémy. 1631.

Saint-Rémy est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département des Bouches-du-Rhône, au nord-est d'Arles, et d'une population de 6 000 habitants. La Mère de Rampalle y était née; et c'est pourquoi elle porta un particulier intérêt à la fondation d'une de ses maisons en cette ville. Les habitants s'étaient adressés à elle pour cela, pendant qu'elle était encore à Avignon. Toutes les dispositions avaient été prises par les magistrats de Saint-Rémy dès 1634. La maison d'Avignon envoya les Mères Le Faucher et Honorée d'Arnaud; celle d'Arles accorda sept professes, et toutes ensemble entrèrent en ville le 25 novembre, jour de Ste Catherine, parmi les félicitations du peuple, qui déjà voyait en elles les bienfaitrices de ses enfants. Le clergé et les notables leur firent un accueil non moins empressé. La Mère Le Faucher établit la clôture régulière; la Mère Honorée d'Arnaud fut instituée maîtresse des novices. Dès le 27 les classes étaient ouvertes. Les vocations ne manquèrent pas non plus. — Nous distinguerons, parmi les novices, *Catherine de Barrel*, proche parente de la Mère de Rampalle. Mariée fort jeune, elle était demeurée veuve avec cinq enfants. Son fils unique étant mort presque au berceau, elle donna une bonne éducation à ses quatre filles restantes, pourvut les trois premières, et permit à la quatrième d'entrer chez les Ursulines d'Arles. Libre désormais des soins domestiques, elle ne s'occupa plus que de bonnes œuvres, et finalement, à soixante-cinq ans, se fit elle-même ursuline. Elle ne cessa, sous le nom de Mère *de Saint-Rémy*, d'édifier la communauté, et même toute la ville, par son humble obéissance, si méritoire à cet âge, son esprit de mortification, son zèle pour le bien, son union intime à Dieu.

Mort de la Mère de Rampalle

Cependant la vénérable Mère Jeanne de Rampalle, qui ne perdait point de vue ses filles d'Avignon, résolut, en dépit de ses infirmités, de les aller voir de nouveau. C'était en 1636. Elle les trouva consolées et fortifiées, heureuses de

tout le bien que Dieu accomplissait par leurs mains. Mais, au bout de quelques mois de séjour, elle crut comprendre que sa carrière touchait au terme, et elle le dit simplement à ses filles, comme s'il se fût agi d'un voyage ordinaire. Et pourquoi les saints redouteraient-ils l'approche du divin Maître? La mort est pour le chrétien la plus désirée, la plus heureuse des délivrances. Ainsi pensait la vertueuse ursuline. L'abbé de Rampalle son frère l'avait suivie : elle passa plusieurs jours à s'entretenir avec lui sur ses fondations, inquiète seulement de la gloire que le Seigneur en pourrait tirer. Elle songeait depuis quelque temps à doter Tarascon d'un monastère : elle recommanda vivement à lui et aux religieuses de donner suite à ce projet. Le 7 juillet, après avoir fait la sainte communion, elle adressa ses adieux aux Sœurs. « Je m'en vais, leur dit-elle, dans un monastère où rien ne manque. Mon cœur, je vous le laisse; quant à mon corps, vous l'ensevelirez sous l'escalier, vis-à-vis la porte intérieure qui conduit à la chapelle. » On n'eut que le temps de lui administrer les sacrements, et elle s'éteignit doucement ce même jour-là.

Ainsi, continue l'historien de 1787, ainsi termina sa glorieuse carrière Jeanne de Rampalle, institutrice de la congrégation d'Arles, que le Seigneur éprouvait depuis plus de trente ans par des maladies fréquentes, et à qui ses souffrances habituelles n'avaient jamais fait perdre rien de son goût pour les mortifications, ni de sa fidélité aux devoirs de sa charge. Elle fut inhumée à l'endroit qu'elle avait marqué. Plusieurs merveilles s'accomplirent à son tombeau, gage de la couronne conquise auprès du Dieu de toute miséricorde. Le corps fut alors exhumé par respect, et transporté dans un lieu plus décent, onze mois après la sépulture. Le monastère attribua à l'intercession de Jeanne bien des faveurs dont la Providence le bénit.

Saint-Rémy eut un second monastère d'Ursulines, établi en 1639 dans l'un des faubourgs; mais il appartenait à

une congrégation d'Avignon dont nous n'avons pas encore parlé, celle de la *Présentation*. Du reste, avant même la Révolution il avait cessé d'exister.

Tarascon, 1637.

Tarascon, cité assez importante, célèbre par le tombeau de Ste Marthe, était trop proche d'Arles pour ne point ressentir l'heureux contre-coup de la création qui s'y était développée. Les habitants firent les premières démarches en 1636. La Mère Jeanne avait promis de s'y consacrer, et en mourant elle recommandait cette fondation à son vertueux frère. Celui-ci regarda un tel vœu comme sacré, et s'employa activement à le réaliser. Les échevins de Tarascon étant venus au commencement de 1637, munis des permissions nécessaires, offrant une maison convenable et toute prête, le monastère les accueillit comme ils en étaient dignes : on leur donna douze professes, dont une de Saint-Rémy. L'entrée à Tarascon fut digne de la piété des habitants. Des réceptions de ce genre, dont nous avons vu précédemment de nombreux exemples, étonneraient notre époque, où l'alliance de la religion avec la cité n'est plus guère connue. On pensait autrement alors; et c'est pourquoi il y avait des hommes, tandis que notre siècle orgueilleux en cherche avec douleur dans son sein, et n'en peut trouver. C'est par le Rhône qu'arrivèrent nos Sœurs : en descendant du bateau, elles trouvèrent à les attendre une société de dames et de demoiselles des meilleures familles; les chanoines et les magistrats étaient là aussi, qui les complimentèrent, et les conduisirent aussitôt à l'église de Sainte-Marthe, où le Saint-Sacrement était exposé et où l'on chanta le *Te Deum*. De là, portant le Saint-Sacrement pour le déposer dans la chapelle du couvent (c'était l'église de Saint-Nicolas), on se mit en procession. Les religieuses suivaient immédiatement le dais, chacune un flambeau à la main, précédant les magistrats et les principaux habitants; tout le peuple, en rangs pressés, prenait part à la cérémonie.

Vertus des Sœurs.

Établi dans de telles conditions, le monastère de Tarascon ne fit que s'affermir et grandir. Les écoles étaient fréquentées, et les maisons les mieux posées de la ville donnèrent de nombreuses vocations; il en vint aussi des lieux environnants. On peut citer les noms de Mlles de Ratellis (de Cavaillon), d'Astier, de Jossand, de Bérenguier, d'Oraison, de Varadier (famille de Robiac). La Mère de Ratellis *de Saint-Joseph* devint plus tard prieure; et quant aux autres, dont quelques-unes moururent jeunes, elles embaumèrent Tarascon de leurs vertus. — La Mère de Varadier *de la Présentation*, recevant l'Extrême-Onction, pria le religieux qui l'assistait de lui traduire les oraisons et les cérémonies du rituel. « Oh! qu'il est bon, disait-elle ensuite, de mourir fille de l'Église, et de s'en aller armée » des sacrements, puisqu'ils ont tant de pouvoir contre les » démons! Mais que rendrai-je à Dieu pour tant de grâces » qu'il m'a faites? — Ma fille, vous le louerez éternellement. — Oui, je l'espère; j'obtiendrai cela de sa miséricorde, dont vous venez de me dire de si belles choses. » Cette sainte enfant n'avait pas encore vingt-trois ans. — Comme on lui faisait prendre des remèdes: « Ah! dit-elle, ah » ma mère! pourquoi m'entourer de tant de soulagements? » Ne savez-vous pas que je désire voir mes forces défaillir, et » que je veux mourir afin d'aller plus tôt à Dieu? — Mais » c'est la volonté de Dieu lui-même, lui disait-on, que vous » receviez ce que l'on vous donne. — Dans ce cas, donnez » vite, dit-elle; je le prendrai volontiers, quand même mes » souffrances en devraient être augmentées. » — Sa bonne mère, qui était veuve, étant présente au chevet de son agonie : « Ne me plaignez point, ma mère, murmurait-elle : » car vous ne sauriez croire combien je suis contente. Si » vous pouviez goûter la paix et la douceur d'une âme qui » meurt dans les liens de la vie religieuse, et qui a quitté » le monde pour l'amour de Dieu, ainsi qu'il me semble » l'avoir fait par sa grâce, si vous sentiez cette douceur, » vous en seriez toute ravie. » Elle mourut en 1644.

§ 3. — Règles et observances de cette congrégation.

La congrégation d'Arles a été, de toutes les familles d'Ursulines, la moins nombreuse en monastères. Les constitutions en furent dressées par la Mère de Rampalle, aidée de son frère. Elles tendaient à unir, dans la plus large mesure possible, la vie contemplative à la vie active des écoles. Nous avons rapporté comment elles reçurent l'approbation de l'archevêque d'Arles et celle du vice-légat du pape Urbain VIII à Avignon.

On y exigeait deux ans de noviciat dans le principe; mais, par suite des circonstances, ce point fut peu à peu abandonné, et l'on se borna à une année. L'habillement consistait en une robe noire plissée, et pour l'ensemble rappelait celui de Bordeaux. Dans la maison principale, à Arles même, on portait au chœur un grand manteau traînant; le voile était d'une étamine transparente.

CHAPITRE IX.

CONGRÉGATION D'AVIGNON-LES-ROYALES, OU DE LA « PRÉSENTATION ».

Origine. 1637.

Avignon nous a déjà offert une première association d'Ursulines congrégées, puis cette congrégation érigée en monastère, en 1632, par la Mère de Rampalle. Dès 1623, neuf ans auparavant, les filles de Ste Angèle établies au Pont-Saint-Esprit, et simplement congrégées, avaient eu la pensée de créer une maison de leur institut dans Avignon, et pour voir de près les choses avaient envoyé les Sœurs Anne de Beaumont et Françoise Gorgeron[1]. La première, née en Provence et fille d'un trésorier, avait l'intelligence des affaires, de la facilité pour la parole, et, ce qui vaut mieux assurément, une piété solide qui en toute œuvre ne considérait que Dieu. Elle et sa compagne se présentèrent successivement au vice-légat et à l'archevêque, à qui elles étaient recommandées par un P. de l'Oratoire, le P. de Retz. Elles furent reçues de la manière la plus favorable, et aussitôt choisirent et arrêtèrent une maison, en attendant que leur supérieure, la Mère Anne d'Albert de Luynes, vînt elle-même présider à la nouvelle fondation. Les prélats, remplis d'intentions bienveillantes, en écrivirent directement à celle-ci.

[1] Nous verrons plus bas l'histoire de la communauté du Pont-Saint-Esprit

La Mère de Luynes, proche parente du connétable favori de Louis XIII, et sur qui nous avons peu de détails, était probablement une élève de la Mère Françoise de Bermond, à qui l'ordre devait ses premiers succès en Provence, à Paris et à Lyon. Elle n'avait pas moins d'ardeur qu'elle pour étendre le royaume de Jésus-Christ. Elle accourut avec trois compagnes, dont la principale était Lucrèce de Gastineau. Dès qu'elle eut visité les protecteurs de l'entreprise, on lui fit expédier toutes les permissions; le lendemain même elle se mettait à la tête de la congrégation; c'est-à-dire qu'elle ouvrait immédiatement les écoles. Les parents furent charmés de tout ce qu'ils virent en de telles maîtresses, et cette disposition les rendit empressés à fournir des secours aux religieuses. D'autre part, il vint de nombreuses et honorables demandes de noviciat. En sorte que la Mère de Luynes n'eut qu'à se féliciter de la pensée qu'elle avait eue, et de la bénédiction que le Ciel lui avait donnée. Elle put retourner en paix au Pont-Saint-Esprit, laissant pour supérieure, élue en chapitre, la sœur Anne de Beaumont.

La Mère Albert de Luynes.

Le logement que l'on occupait ne suffisant plus, la nouvelle prieure obtint un vieil hôtel, presque abandonné, qui avait appartenu au roi René d'Anjou[1]. On le fit mettre en état, et la communauté s'y fixa : d'où le nom d'*Ursulines Royales* attaché par la suite à cette congrégation.

Les *Royales*.

La direction des novices fut remise aux mains de la Sœur *Lucrèce de Gastineau*. Née à Courthezon, près Orange, orpheline de bonne heure, elle avait passé ses

La Mère Lucrèce de Gastineau.

[1] René, comte d'Anjou et de Provence, duc de Lorraine et de Bar, roi de Sicile, chassé de Naples par Alphonse d'Arragon en 1442, puis de l'Anjou par Louis XI en 1473, se retira dans son comté de Provence, où il mourut en 1480, laissant un nom célèbre comme protecteur des lettres, des sciences, des arts. Lui-même eut un rare mérite d'écrivain.

premières années sous la tutelle d'un oncle président au parlement d'Orange[1]. L'éducation à laquelle on la soumit fut toute mondaine, et l'enfant n'en suivit que trop l'esprit. Amie du plaisir, vaniteuse, esclave de la parure, elle ne pensa pendant longtemps qu'à sa propre personne, et à briller au milieu des sociétés. Par une permission de la Providence dont elle remerciait Dieu plus tard, une certaine fierté naturelle la préserva de maint péril et de fautes graves. Comme elle avait vingt-trois ans, on annonça qu'un fameux missionnaire allait prêcher dans Orange. Aller l'entendre devint un besoin de tout ce qui dans la ville faisait profession ou de piété ou de bel esprit. Lucrèce ne fut pas une des dernières à accourir. Elle se trouva au pied de la chaire avec plusieurs compagnes qui n'avaient, comme elle, d'autre intention que de s'assurer du mérite de l'orateur. Celui-ci arrive, regarde son auditoire avec une gravité religieuse qui impressionne tout le monde, et, parlant des fins dernières, fait trembler les assistants. Lucrèce, à ces accents, se réveille comme d'un songe : d'un coup-d'œil elle a vu l'abîme où elle court, d'un acte de volonté elle se jure à elle-même qu'elle n'ira pas plus loin sur le chemin de la perdition. Elle sort de l'église, se renferme dans sa chambre, et fond en larmes au souvenir de cette jeunesse consumée dans la dissipation et la futilité. La crainte de n'obtenir point pardon la pousse à brusquer le retour complet au Seigneur : elle court à ses vêtements, en arrache tout ce qui rappelle la mondanité, et le soir même refuse de se trouver à un bal dans la propre maison de son oncle. Bientôt elle se retire chez une parente où la vie recueillie lui est plus facile, et là commence de s'adonner aux bonnes œuvres envers les pauvres et les prisonniers.

Le monde l'effrayant toujours, elle songe à la vie reli-

[1] Orange appartenait alors aux ducs de Nassau, et ne fut cédée à la France qu'en 1713.

gieuse, et jette tout d'abord les yeux sur les Visitandines, qui n'étaient point encore cloîtrées; puis, une de ses cousines l'engage à choisir plutôt l'ordre de Sainte-Ursule. C'est ce qui l'amena au Pont-Saint-Esprit. Elle y trouva pour supérieure la Mère Anne d'Albert de Luynes, qui venait de succéder à la Mère Catherine de Bermond, sœur de l'illustre Françoise de Bermond; elle avait déjà vu Anne à Orange, pendant un voyage, peu de temps auparavant. Lucrèce fut un trésor pour la communauté, et par son exemplaire régularité et par son activité dans les emplois qu'on lui confia. Les tentations vinrent cependant; le démon fit tout ce qu'il put inventer pour ramener cette âme dans la terre d'Égypte; mais, par le moyen de la prière, de l'esprit d'immolation et de pénitence, Lucrèce réduisit à l'impuissance ce terrible et perfide ennemi.

Telle était la religieuse envoyée pour devenir une des pierres fondamentales de la congrégation d'Avignon-les-Royales, qui serait plus exactement nommée les *Royales d'Avignon*. Elle resta pendant sept ans dans la charge de maîtresse des novices, et en 1630 elle fut appelée à gouverner elle-même le couvent, à la place d'Anne de Beaumont, destinée à une autre maison. La communauté fit, sous une telle supérieure, de grands progrès dans la perfection. Bien que les Ursulines y fussent simplement congrégées, sans autre lien que des vœux simples, la mère de Gastineau y avait établi une telle régularité qu'il n'était guère de couvent plus austère. Ainsi amenait-elle insensiblement ses filles au dessein, qu'elle ne tarda pas de former, d'introduire quelque jour parmi elles la clôture et la vie monastique.

§ 1er. — Monastère primitif de la « Présentation » d'Avignon.

Bulle d'érection. 1637.

Il y avait sept ans que la Mère Lucrèce de Gastineau exerçait les fonctions du supériorat, lorsqu'elle se détermina à proposer à ses sœurs d'embrasser cette vie entière

ment monastique. C'est la transformation progressive à laquelle nous assistons dans presque toutes les communautés d'Ursulines de France, encore que Ste Angèle y eût été opposée à l'origine. Les religieuses donnèrent volontiers leur consentement, et signèrent une supplique au Saint-Père, l'an 1636. C'était Urbain VIII. Dès le 19 février de l'année suivante, nos Ursulines obtenaient un bref apostolique par lequel leur maison d'Avignon-les-Royales, et toutes les communautés qui en dériveraient, étaient érigées en monastères, sous le titre général de la *Présentation de Notre-Dame* et sous la règle de Saint-Augustin, telle qu'on l'observait dans les autres couvents de l'ordre. La prieure fut, par privilége de l'archevêque, dispensée du noviciat. Deux ans après, elle assistait aux vœux solennels des autres Sœurs, l'âme inondée d'une sainte joie.

La Mère de Gastineau. (*Suite.*)

La direction spirituelle de la Mère *de la Présentation* (c'est le nom que prit Lucrèce) avait ce caractère particulier, de porter au service de Dieu dans l'ouverture et la liberté d'esprit. Elle se faisait un devoir de relever les cœurs timides, sombres, chagrins, inquiets de tout; et elle disait que la vertu n'est jamais plus vraie, plus aimable, plus solide, que quand elle se rencontre avec une humeur gaie et un caractère égal, qui sait s'accommoder aux circonstances et aux personnes. Le monastère d'Avignon devint un séjour de bonheur pour les ferventes filles de Ste Angèle; et, grâce à la volonté qu'elles avaient de plaire à Dieu seul, les exercices les plus pénibles à la nature leur devenaient aussi supportables, aussi remplis d'attraits, que les heures même de délassement et de récréation.

Lucrèce était pourtant de nature impérieuse et fière; et ce qui l'avait préservée dans le monde pouvait lui faire commettre en religion plus d'une faute. Le sentiment de l'expiation pour le passé la retint en mainte occasion. « Le souvenir de ma première vie, disait-elle, me sert de barrière et tient mon penchant en bride. » Le moindre mou-

vement de vivacité qui lui éclatait était pour elle un crime qu'elle punissait avec sévérité : elle versait alors beaucoup de larmes. Jamais elle ne se montra si humble que depuis qu'elle était appelée à gouverner les autres. Du reste, elle vivait dans la communauté comme une véritable mère au milieu de ses enfants : c'était le nom qu'elle donnait à ses religieuses. Chacune d'elles lui était également chère; et, toujours fidèle à marcher sur les traces de la bienheureuse institutrice de l'ordre, elle ne donna jamais à aucune ces marques extérieures de prédilection qui eussent pu mortifier les autres et les exposer à la jalousie.

Tel fut le développement de cette belle communauté, qu'au bout de quinze ans elle renfermait cinquante professes, et ne cessa plus de grandir en s'affermissant. Ce fut le moment, pour Lucrèce, de quitter la terre.

Sa mort.

On travaillait à réparer les bâtiments. Un jour, du réfectoire où le repas venait de finir, la supérieure aperçut les ouvriers maçons jetant des pierres d'un côté où elles pouvaient frapper quelqu'un : elle s'avance pour les avertir, et à peine est-elle dehors qu'un de ces moellons tombe sur sa tête et la renverse. Quand on la releva, elle était assez grièvement blessée pour que l'opération du trépan fût jugée nécessaire; mais elle ne réussit point. On dut administrer à la bonne Mère, qui paraissait avoir perdu toute connaissance, les derniers sacrements. Elle mourut le surlendemain, 30 août 1657, âgée de soixante-trois ans.

Outre les fondations dont nous allons parler, elle avait procuré l'établissement des Pères de l'Oratoire à Avignon. Ce fut, dans toute la force du terme, une grande servante de Dieu. On lui fit des obsèques solennelles, auxquelles voulurent assister les personnes les plus qualifiées de la ville; elle fut enterrée dans l'église du monastère.

La Mère Louise de Granjat *de l'Ascension* fut élue pour lui succéder. Dans la liste des supérieures d'Avignon-les-

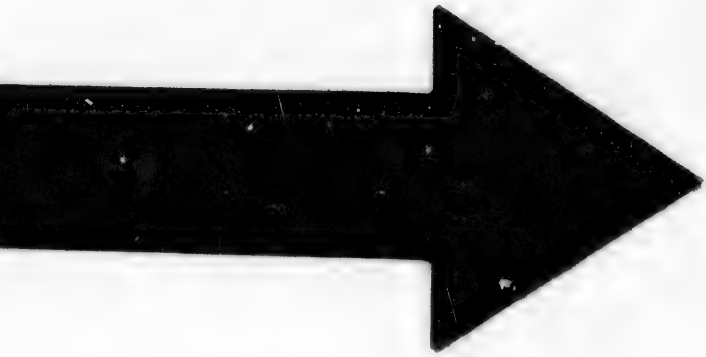

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

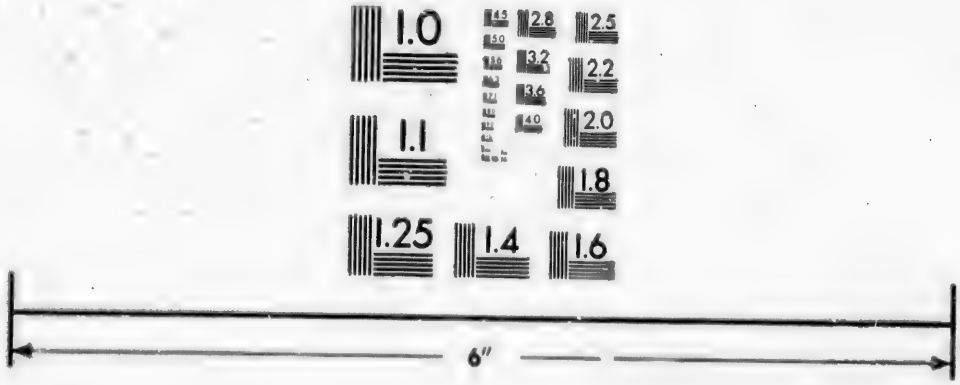

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.0
2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
4.0
1.8
4.5
1.6
5.0
1.4
5.6
1.2
6.3
1.1
7.1
1.0
8.0

Royales nous trouvons plusieurs grands noms : Marie de Brancas de Villars, Élisabeth de Guillem, Diane de Berton de Crillon, Louise de Serres, Madeleine de Rolland, Jeanne-Thérèse de Seytre, Françoise de Jarente, Élisabeth de Denys, Thérèse de Salvador, Lucrèce de Bonfils, Gabrielle de Brantes. La seizième, élue peu avant la Révolution, fut la Mère Catherine de Beaudet *de Saint-Louis*.

§ 2. — Monastères issus de la « Présentation ».

Aulps. 1637.

Au nord du département du Var est la petite ville d'Aulps ou Aups. Vers 1634, trois Ursulines venues de Brignoles y formèrent une petite famille de Sœurs simplement congrégées [1]. Elles avaient pour supérieure une femme de piété et d'énergie, Anne Despagnet, qui pensa à introduire parmi elles la vie religieuse stricte. Elle y prépara pendant quelque temps ses sœurs, et en 1637, quand elle le leur proposa expressément, on se rangea avec joie à son dessein. On délibéra pour savoir à quelle congrégation Aulps se rattacherait : Avignon-les-Royales fut choisi. Le 1er août de cette même année, on inaugura donc la clôture. Ce monastère devint un des plus riches et des plus beaux de la Provence. Il eut aussi de saintes religieuses pour y conserver le véritable esprit de l'institut.

Pont-Saint-Esprit. 1637.

Nous avons vu, tout-à-l'heure, arriver à Avignon des Ursulines du Pont-Saint-Esprit, au diocèse d'Uzès. Le Pont-Saint-Esprit fut autrefois connu sous le nom de *Saint-Étienne-du-Port*. Son nouveau titre lui vint d'un pont qu'on y construisit sur le Rhône, en 1265, et qui, par ses dimensions, frappa l'esprit du peuple : il avait 850 mètres de longueur, 17 pieds de largeur et vingt-six arches. Le projet en parut, à cette époque, si merveil-

[1] Nous avons raconté la fondation de la maison de Brignoles en traitant de la congrégation de Lyon, art. 1er.

leux qu'on l'attribua à l'inspiration du SAINT-ESPRIT. Or, là, en 1610, une pieuse fille, Mlle Deydierre, entreprenait d'établir une congrégation d'Ursulines, parce qu'elle désirait remédier à l'ignorance où vivaient la plupart des jeunes personnes, et contribuer de cette manière tant à la réforme des mœurs qu'à combattre l'hérésie protestante. Admirons, une fois de plus, les desseins de la Providence : cette amie du bien, cette servante passionnée de la vérité, n'était alors que simple domestique. Elle quitta tout pour se transporter à Aix, ville alors considérée comme le chef-lieu des Ursulines de Provence. A peine arrivée, elle se présente à la congrégation, expose le but de son voyage, et le fait avec une si sainte éloquence que les Sœurs en sont émues et gagnées. On la renvoie à l'évêque d'Uzès pour les permissions nécessaires, et elle fait telle diligence qu'elle les rapporte au bout de très-peu de temps. Il n'y avait donc plus à se refuser à une œuvre aussi clairement marquée au cachet providentiel : on envoya sur-le-champ au Pont-Saint-Esprit les Mères Catherine de Bermond et Anne de Beaumont, la première avec le titre de supérieure. Elles y arrivèrent le 7 septembre 1637, et furent reçues par le maire et les échevins de la manière la plus gracieuse. La zélée Deydierre trouva dans la ville de quoi les pourvoir de meubles, linge et autres provisions indispensables. Elle obtint même d'un protestant une maison dont il n'exigea point de loyer. C'est là qu'elles firent l'ouverture de leurs classes, vers la fin du même mois. Non contentes d'enseigner les petites filles, elles admettaient à leurs instructions toutes les personnes de leur sexe qui s'y présentaient. Le Ciel répandit sur leurs travaux une si large bénédiction, qu'il fallut à peine dix ans pour réformer toute la ville. C'est le spectacle d'une action aussi vraiment évangélique qui attira dans la congrégation les Mères Anne d'Albert de Luynes et Lucrèce de Gastineau.

Sur les instances de la première, sans doute, Louis XIII

donna, en 1621, des lettres-patentes par lesquelles, confirmant l'établissement des Ursulines au Pont-Saint-Esprit, il déclarait que leur maison aurait le titre de *fondation royale*, ainsi que toutes les autres qui lui seraient unies ou qui en dépendraient. Nous avons expliqué ci-dessus l'origine de la désignation d'Avignon-*les-Royales* par une maison du roi René : il est tout au moins aussi vraisemblable que ce titre est venu du décret de Louis XIII.

On a vu comment ce monastère d'Avignon, création du Pont-Saint-Esprit, réagit sur la congrégation qui lui avait donné naissance, et y fit fleurir la vie monastique dans toute sa vigueur, l'an 1637. La Mère Anne de Beaumont en devint prieure, et mourut à quatre-vingt-deux ans, en disant cette pieuse et belle parole de divin amour : « Jésus, je meurs pour vous ! »

Pézenas. 1637.

Le bien est une semence spirituelle qui produit de saintes et nobles moissons. Du monastère du Pont-Saint-Esprit sortit tout d'abord celui de Pézenas, ville de 8 000 habitants, non loin de Béziers.

Les Ursulines s'y étaient établies dès l'année 1618, appelées de Provence par Mlle des Martins. Les protestants de ce quartier lui firent une opposition acharnée, et il ne tint pas à eux que les portes leur fussent fermées quand elles se présentèrent pour la première fois. Ces dispositions hostiles ne durèrent pas; elles firent place à une bienveillance générale, grâce à la prudente conduite de la supérieure la Mère d'Anthoine, première ursuline congrégée de Marseille. On trouva à Pézenas tout ce qu'il fallait pour la construction d'une maison; le reste se fit peu à peu. C'est quand la congrégation était le plus florissante, en 1637, qu'elle voulut passer à la clôture et aux vœux monastiques, à l'exemple de plusieurs autres maisons. L'institution lui vint du Pont-Saint-Esprit; la Mère de Beaumont voulut elle-même donner la forme au nouveau monastère. Mlle des Martins fut une des premières professes, sous le nom de

Sœur *de l'Incarnation.* — Le couvent relevait du diocèse d'Agde, supprimé depuis par le concordat de 1801.

Montpellier, du reste, ville bien autrement importante, devait recevoir de Pézenas sa colonie particulière. Les huguenots y avaient commis toutes sortes d'abominations et de cruautés, dans les guerres de religion. Le siége épiscopal n'y existait que depuis le siècle précédent, 1536. On eut donc le désir d'effacer les derniers vestiges de l'hérésie, et c'est pour y travailler qu'on appela nos Ursulines, l'an 1641. La Mère des Martins y fut envoyée comme prieure. Les peines furent grandes là aussi pour les pauvres Sœurs, par la jalousie de deux autres communautés, qui indisposèrent contre les filles de Ste Angèle le premier pasteur du diocèse. Cela dura peu, grâce à l'intervention providentielle du P. François Bourgeois, supérieur-général de l'Oratoire, qui leur ramena si bien l'évêque, M. de Fenouillet, que le prélat paya d'abord leur loyer, puis leur bâtit une maison en partie de ses deniers. Les novices finirent par se présenter en nombre, les difficultés s'aplanirent, et le monastère subsista dans de bonnes conditions.

Montpellier. 1641.

La même année, 1641, la ville de Salon, à dix lieues d'Arles, eut aussi ses Ursulines cloîtrées. Il y avait déjà dix ans qu'un essaim de filles de Ste Angèle, parties de la maison d'Aix, y vivaient en congrégation. Cette communauté avait eu pour fondatrice Jeanne de Rascas, veuve de M. d'Astres, gentilhomme de la province, qui donna trois mille livres pour cette bonne œuvre. Les habitants se montrèrent également généreux, en cédant de bonne grâce le terrain nécessaire, où les religieuses bâtirent maison et église, église qui fut une des plus belles de tout l'ordre.

Salon. 1641.

Au commencement de cette histoire nous assistions à la fondation de l'Isle, la première qui se soit faite en France, en 1596, et d'où partit la vénérable Mère Françoise de

L'Isle. 1638.

Bermond. Cette congrégation, dit notre vieil historien, pourrait donc, à titre d'ancienneté, s'attribuer l'honneur de primatie parmi les Ursulines françaises; mais, d'un autre côté, quant à l'état monastique, elle doit le céder à quantité d'autres maisons, puisqu'elle ne l'a embrassé qu'au mois d'avril 1638. Cette petite ville dépendait du diocèse de Cavaillon, et l'évêque vint lui-même donner le voile à toutes les Sœurs, en présence des religieuses professes qu'elles avaient fait venir du monastère d'Avignon-les-Royales. Il est inutile de s'étendre davantage sur la cérémonie, qui fut très-belle, au milieu d'une grande affluence de peuple.

Cavaillon. 1648.

Cavaillon même devait s'en ressentir, quelques années après. Les filles congrégées de Ste Angèle qui y vivaient selon les lois de l'institut primitif se déterminèrent à embrasser la vie monastique, et, ayant reçu parmi elles plusieurs religieuses de l'Isle, adoptèrent les mêmes règles, celles de la Présentation d'Avignon, en 1648.

Pernes. 1658.

A Pernes, qui n'en est pas éloigné, quoique plus voisin de Carpentras[1], les Ursulines avaient aussi un établissement de congrégées depuis 1618. Leur supérieure vénérée, à cette époque, avait été la Mère Sibylle Bruisse, de qui le zèle pour la gloire du Seigneur était si grand qu'il lui avait mérité le surnom d'*Apôtre*. Elle eut le désir d'amener ses sœurs à la clôture, mais elle mourut sans avoir vu l'accomplissement de ce vœu. Le projet fut repris en 1658, du consentement de la communauté. On s'adressa à celle de l'Isle, qui envoya la Mère professe Thérèse de Cambis *de Jésus*. La profession solennelle eut lieu l'année d'après, en 1659.

[1] Pernes est la patrie de Fléchier.

En nous reportant a quelques années en arrière, c'est Apt, alors évêché, qui voit le même changement dans les Ursulines congrégées qu'il possédait. La proposition en fut faite par l'évêque, Modeste de Villeneuve, et même par les magistrats d'Apt, qui cédèrent aux religieuses l'église de Saint-Nicolas. En tout cas, c'est encore d'Avignon-les-Royales que vinrent, pour cette transformation, les deux Mères Thérèse Carat *de Jésus* et Anne Bazine. — Le monastère d'Apt fut toujours assez nombreux en professes, et fournit de bien beaux exemples de dévouement chrétien pendant la peste qui en 1720 désola toute la Provence.

Apt. 1638.

A 1639 se rapporte la clôture des Ursulines de Martigues, ville maritime située à dix lieues de Marseille. La congrégation qui y existait datait de 1627, où quatre pieuses demoiselles l'avaient commencée, sans avoir d'abord la pensée de s'unir à l'ordre de Ste Angèle; ce qu'elles firent en 1630 seulement. Les écoles qu'elles dirigeaient les rendaient précieuses à la ville; elle leur accorda un vaste terrain pour bâtir leur maison. Quand elle fut achevée, les bonnes Sœurs n'hésitèrent point à se renfermer dans la clôture, afin de marquer à Dieu leur reconnaissance. Elles obtinrent deux professes des Royales : la Mère Françoise Gorgeron, dont le nom a paru plus haut, et la Mère Gabrielle de Combalet, nièce de la Mère Albert de Luynes. Toutefois, cette maison, faute de sujets, finit par disparaître.

Les Martigues. 1639.

C'est ce que nous avons à noter aussi de celle de Saint-Rémy. Nous avons parlé de cette petite ville (t. II, p. 79), en racontant comment s'y étaient établies les Ursulines d'Arles. Elle en reçut une seconde famille en 1639, celle-ci de la congrégation des Royales, et située dans le faubourg. L'origine avait été, là encore, le zèle d'une pieuse dame, Mlle de Vincent, et d'un chanoine de l'église collégiale, M. Chabaud (1619). On ne prit la clôture qu'en

Saint-Rémy. 1639.

1639. Pendant quelque temps les choses allèrent au mieux; puis, le noviciat se dépeuplant, il fallut renoncer au monastère.

Pertuis. 1645.

Transportons-nous à Pertuis, au midi du département de Vaucluse, à un kilomètre et demi d'Aix. La ville compte environ 5 000 habitants. Les magistrats y ayant appelé, en 1628, des Ursulines de la maison d'Aix, cette congrégation, gouvernée par la Mère Catherine de Vétéris, se rendit si utile que la ville ne négligea rien pour assurer leur établissement définitif. On la voyait avec bonheur prendre de jour en jour de nouveaux accroissements, et chacun se réjouit d'apprendre que les Sœurs se disposaient à embrasser dans toute sa rigueur l'état religieux. C'était, en effet, le moyen de les fixer à Pertuis pour toujours. La chose, cependant, ne put se réaliser qu'en 1645. Cette année-là, on eut recours aux Royales, qui envoyèrent la Mère Catherine de Labis comme supérieure, avec la Mère Marie de Guys, autre professe de mérite.

La cérémonie eut lieu le 3 février. Toutes les Sœurs, conduites par l'humble Mère de Vétéris, reçurent en même temps la vêture religieuse. Leur évêque les dispensa, par exception et pour une fois, de la seconde année de noviciat; elles prononcèrent donc leurs vœux en 1646. La Mère de Vétéris prit le nom *de l'Incarnation;* elle gouverna seize ans cette communauté toujours prospère, et ne mourut qu'en 1679, après trente-huit ans de religion.

Saint-André d'Avignon. 1646.

A Avignon même, nous rencontrerons un nouveau monastère de la Présentation, celui de Saint-André. C'était en 1646. La Mère Lucrèce de Gastineau demeurait à Avignon, au milieu de ses religieuses, dont elle était le modèle et la gardienne, lorsqu'on jugea convenable de faire un second monastère en cette ville, pour servir comme de décharge à la maison principale, où les professes et les pensionnaires avaient peine à trouver place. On acheta une

maison vaste et bien bâtie qui avait appartenu aux Bénédictins de Villeneuve-lez-Avignon (1643); par suite de contestations et d'embarras, on n'y put entrer qu'en 1646. Le nom de *Saint-André*, porté par l'ancienne église, resta à ce couvent, qui semblait n'en faire qu'un avec celui de la Présentation : car il ne pouvait se soutenir seul, faute de ressources. Mais en 1671 l'archevêque d'Avignon, Azot Aréoste, prit des mesures en conséquence, appela six professes de la Présentation, et constitua une maison capable de subsister par elle-même. Un acte de séparation des deux monastères, quant au temporel, fut signé l'année suivante.

C'était en vertu d'un vœu fait par lui à S. Philippe Néri que le prélat montrait cet empressement et cette générosité. Il jugea convenable, à cause de cette particularité, de changer le patronage de l'église, et la dédia au saint italien : en sorte que le monastère commença à être désigné par le nom de *Saint-Philippe-Néri*. Le digne archevêque s'apprêtait à étendre encore ses bienfaits sur les Sœurs, lorsqu'il mourut, cette même année 1672.

La liste des supérieures renferme les noms des Mères — de Montmeiran de Crillon, — Marie de Salvador, — Marie de Castalet-Galéan, — Catherine de Tulle, — Anne de Ségnias, — Anne de Chaternet, — Jeanne-Marie d'Aubery, — Marie de Peilhou, — Christine de Véry, — Charlotte de Vassieux, — Séguin *de Saint-Joseph*. Cette dernière était en charge à la veille de la Révolution.

C'est merveille de voir cette puissance d'expansion de l'ordre d'Angèle Mérici. Après Avignon, Marseille, pour ne parler que des grandes villes. Marseille donc eut son monastère de la *Présentine*, bien qu'il en eût eu un autre auparavant, comme nous l'avons dit en son lieu. Ce couvent fut ainsi appelé, dès le commencement, parce qu'il eut pour institutrices trois religieuses venues de la Présentation d'Avignon (ou des Royales). Elles arrivèrent à Mar- Marseille. 1647.

seille à la fin de 1647, ayant pour supérieure la Mère Véronique d'Areusia *de la Passion*. L'évêque, Étienne du Pujel, qui était attaché à leur ordre, les accueillit avec un empressement marqué, les visita dans leur maison, et y reçut lui-même quatre demoiselles de la ville, à qui il donna le voile. Ses successeurs n'eurent pas moins de bienveillance pour les Ursulines.

Narbonne. 1658.

La ville de Narbonne, l'une des plus anciennes de France, était alors le siége d'un archevêché [1]. On ne sait pas au juste à quel moment les Ursulines congrégées y vinrent fonder une maison. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette maison fut érigée en monastère l'an 1658. Il eut pour institutrices la Mère Marie-Hippolyte de Brancas de Villars, et la Mère Françoise de Leutre, l'une et l'autre professes d'Avignon-les-Royales. La Mère de Villars, que sa naissance et sa parenté mettaient à même d'obtenir les dignités de ce monde, et qui les refusa toujours, fut déclarée prieure perpétuelle du monastère. Ce titre, jusqu'alors inconnu parmi les Ursulines de France, fut créé en sa considération le 6 août 1658, et il a depuis passé aux supérieures qui lui ont succédé; mais il n'apporta aucun changement aux constitutions établies, celles de la Présentation.

Quelques autres monastères.

On regarde encore comme provenant de la congrégation des Royales les monastères de *Bagnols* au diocèse d'Uzès, et de *Malaucène* dans l'ancien diocèse de Vaison, aujourd'hui département de Vaucluse. — Les Ursulines avaient été introduites à Bagnols, en 1624, par la Mère Anne de Beaumont : nous ignorons le temps où elles embrassèrent la clôture monastique. — Quant à Malaucène, le monastère ne put se maintenir longtemps, et fut réuni à un autre.

Ceux de *Carpentras*, *Caromb* et *Beaucaire* sont placés sur le tableau de la Présentation, bien qu'ils soient déri-

[1] Il y avait à la cathédrale un ostensoir si grand, qu'il fallait huit prêtres pour le porter.

vés originairement de la congrégation de Lyon; nous ne savons pas davantage la date de la mesure qui leur fit adopter les usages et règlements d'Avignon.

§ 3. — Règles et observances d'Avignon-les-Royales.

Ces règles ne furent autres, en principe, que celles qui avaient été apportées, ainsi que nous l'avons expliqué, par la Mère Anne de Luynes. Elles étaient encore dans toute leur vigueur lorsque la Mère Lucrèce de Gastineau devint supérieure. Mais, dès qu'il fut question d'ériger la congrégation en monastère, il y eut nécessairement à faire plusieurs modifications. On refondit les constitutions anciennes avec les observances plus sévères qu'on allait embrasser. Ce fut l'ouvrage, en partie du moins, de la Mère de Gastineau; et le célèbre P. Bourgoing, troisième supérieur de l'Oratoire de France, n'y fut point étranger.

Les nouvelles constitutions furent approuvées à Rome en 1637, solennellement adoptées par les sœurs, et depuis transmises à toutes les maisons dérivées de la Présentation. Il y en eut jusqu'à vingt. La règle, qui portait deux ans de noviciat, ayant été éludée en plusieurs occasions que nous avons marquées, l'usage prévalut, sauf à Avignon même, de n'exiger qu'un an d'épreuve.

§ 4. — Tableau chronologique des fondations d'Avignon-les-Royales.

1637. AVIGNON-LES-ROYALES.
Aulps.
Pézenas. *De Pont-St-Esprit.*
1638. L'Isle. *De la Présentation.*
Apt. *Id.*
1639. Les Martigues. *Id.*
Saint-Rémy (faub.) *De la Présentation.*
1641. Montpellier. *De Pézenas.*
Salon. *De Pont-St-Esprit.*
1645. Marseille (troisième). *De la Présentation.*
1645. Pertuis. *De la Présentation.*
1646. Saint-André d'Avignon. *De la Présentation.*
1648. Cavaillon. *De l'Isle.*
1658. Pernes. *Id.*
Narbonne. *De la Présentation.*

Dates inconnues.
Bagnols.
Malaucène.
Caromb.
Carpentras.
Beaucaire.

§ 5. — Observations.

Il est impossible de ne pas admirer ces fondations si nombreuses en France, et la plupart si prospères. Notre pays peut bien se dire la patrie par excellence des Ursulines, comme il est celle du dévouement apostolique.

« On a dit du peuple français, écrit Lacordaire (*Vie de* » *de S. Dominique*), que c'est un soldat; c'est surtout un » missionnaire, car son épée même est prosélytique. Nul » plus que lui n'avait contribué à étendre en Occident le » règne de Jésus-Christ, et depuis les Croisades son nom » n'était pas distinct du nom de *chrétien* dans la langue » des royaumes de l'Orient. Il avait reçu au baptême le » don de croire et d'aimer avec une égale puissance, et une » situation merveilleuse, correspondante à son caractère, » ouvrait à sa conquête tous les continents du monde. La » France est un vaisseau dont l'Europe est le port, et qui » a ses ancres dans toutes les mers. »

Hélas! l'Enfer en fut jaloux, et déchaîna sur cette fille aînée de la sainte Église les hordes révolutionnaires, insatiables de sacrilége, de meurtre et de ruine. Tous ces beaux et pieux établissements devaient être emportés par la barbarie nouvelle. Les derniers fils du XIXe siècle assistent pourtant, grâces au Ciel, à une active et courageuse renaissance. Ce point sera l'objet d'un livre spécial, dans la dernière partie de ce volume.

Pour les autres pays, nous n'avons pas à diviser ainsi l'histoire de l'ordre d'Angèle. Il en est d'ailleurs, tels que l'Angleterre, l'Océanie, les États-Unis, où les Ursulines ne sont arrivées que fort tard, et même de nos jours, ainsi qu'on le verra dans la section suivante.

SECTION IIIe.

LES URSULINES EN IRLANDE ET EN ANGLETERRE.

Nous l'avons dit, et le fait ressort d'ailleurs du seul récit, ce fut en France que les filles de Ste Angèle formèrent les définitives constitutions qui devaient assurer à leur première et humble famille un rang éminent dans l'Église. C'est de là qu'elles rayonnèrent sur les autres pays de l'Europe, puis en Orient, en Amérique, avec les règlements dus à l'initiative zélée de quelques saintes âmes, et approuvés par la suprême autorité du Siége Apostolique. Dieu avait donné à la fervente congrégation ce cœur large qui embrasse le monde comme les flots de l'Océan, et qui fut celui de Salomon alors qu'il était fidèle : « *Dedit* Deus *Salomoni latitudinem cordis quasi arenam quæ est in littore maris* » (III Reg. IV, 29). A Rome même, le grand établissement des Ursulines s'honore d'appartenir à la congrégation de Bordeaux. Nous allons voir que presque partout ailleurs, en Allemagne, aux Pays-Bas, aux îles de l'Archipel, au Canada, aux États-Unis, il en est ainsi à l'égard de la France.

Diffusion par la France.

C'est ce qu'on remarque en Irlande d'abord, bien qu'un peu tard par rapport aux autres fondations dont nous venons de donner l'histoire. Corck reçut de Dieppe la pieuse institution. Nul n'ignore les persécutions de l'anglicanisme contre la foi catholique, dans cette île principalement, où

Corck. 1771.

la fermeté de la foi a été si parfaitement exemplaire. Il y fallait à la jeunesse une grande somme de solide instruction pour résister aux séductions de l'hérésie, aux mille piéges tendus par elle : par conséquent, les catéchismes et les écoles devaient être spécialement surveillés, encouragés, multipliés. C'est ce qui porta, en 1765, une riche demoiselle irlandaise à fonder dans son pays un monastère d'Ursulines. Elle savait que cet ordre avait été opposé avec succès au protestantisme dans le midi de la France, et son immense extension depuis deux siècles lui démontrait que la main de Dieu était avec lui.

Elle s'adressa au grand monastere de Paris, qui n'hésita point à lui promettre des sujets. Plusieurs religieuses s'offrirent d'elles-mêmes pour une œuvre aussi recommandable, toute d'abnégation; mais les familles de ces bonnes sœurs s'opposèrent à leur départ et il fallut chercher en Irlande même des âmes en état d'exécuter le charitable plan. Il s'agissait pour les Irlandaises aussi de s'expatrier, de faire à Paris leur noviciat, et la dévouée institutrice ne trouva, dans ces premiers jours, qu'une seule jeune fille qui ne reculât point devant cette nécessité. Un peu plus tard, elle en réunit cinq autres. Toutes recevaient la vêture monastique à mesure qu'elles arrivaient à Paris. C'était là, du reste, l'unique engagement qu'elles pussent prendre en France, selon les stipulations de la promotrice de l'œuvre, qui seule fournissait à tous les frais. On ne devait faire profession qu'à Corck même, au retour, et lorsque tout serait prêt pour une installation définitive.

La Mère de Kelly.

En 1771, le vicaire-général de l'évêque de Corck fut député pour réclamer les six novices. Il lui était spécialement recommandé de voir à cet effet l'archevêque de Paris, M. de Beaumont, et d'obtenir par lui une religieuse professe qui fût en état d'aller présider à l'établissement désiré. Ce dernier point souffrit des difficultés, toujours à cause de la résistance des parents, qu'on ne voulait pas contrister. On se retourna du côté de la maison de Dieppe,

qui possédait parmi ses sœurs une Irlandaise, la Mère Kelly *de la Visitation*. Elle avait vingt-cinq ans de profession, et était considérée dans toute la ville autant pour ses talents que pour ses vertus religieuses. Le grand-vicaire se rend auprès d'elle, persuadé que cette négociation ne souffrira point de difficulté; mais il en alla autrement : la Mère de Kelly prétendit qu'elle devait mourir là où elle avait fait profession, et assura qu'elle n'irait point dans un autre pays, ce pays fût-il celui de sa naissance. Le vicaire-général, qui s'appelait Moylan, vit bien qu'il devait recourir au supérieur de la communauté, l'archevêque de Rouen : il vint donc dans cette ville et exposa au prélat, M. de La Rochefoucaud, la mission dont il était chargé et les obstacles qu'elle rencontrait. Flatté qu'une ursuline de son diocèse pût avoir le mérite d'un tel établissement, l'archevêque délivra à l'abbé Moylan une obédience par laquelle il était enjoint à la Mère de Kelly de le suivre à Corck, et de regarder désormais l'évêque de cette ville comme son supérieur. La pieuse fille vit dans cet ordre la volonté de Dieu, et se disposa à partir. Les six novices irlandaises, de leur côté, se réjouirent d'apprendre qu'elles retourneraient dans leur pays sous un tel guide. Les lois anglaises prohibant tout costume religieux, la petite troupe revêtit à Rouen des habits séculiers. C'était le 22 avril 1771. Le 4 mai, on s'embarqua sur un navire irlandais, au Hâvre. — Il est aisé de se figurer la joie de la fondatrice quand elle les vit arriver. La maison destinée au futur monastère était construite; il n'y manquait plus que certaines distributions pour la rendre propre à une communauté; grâce à l'activité et à l'intelligence de la Mère de Kelly, tout fut bientôt prêt.

Premiers travaux.

On commença alors les fonctions de l'institut, qui se bornèrent d'abord à instruire les plus petites filles. La fondatrice procurait chaque jour de nouvelles écolières, et les catholiques envoyaient leurs enfants d'autant plus volontiers que la direction de l'enseignement n'était pas de

nature à donner ombrage au gouvernement anglais. Les protestants mêmes virent d'un bon œil l'établissement nouveau, jusque-là que nombre d'entre eux donnèrent aux Ursulines leurs filles à élever. — Une fois renfermées dans le monastère, elles reprirent le costume de règle. On leur construisit une église, qui fut achevée en 1775. — Les Ursulines de Corck appartiennent à la congrégation de Paris, aussi bien que les autres communautés dont nous allons parler [1].

Mlle Nagle.

Celle de Corck, qui n'est pas située dans la ville même, porte le nom de Black-Roch, ou la *Roche-Noire*. L'abbé Moylan devint évêque de Corck, et continua de protéger l'œuvre qu'il avait généreusement contribué à susciter. Quant à la personne charitable qui la première conçut le projet et y consacra une partie de ses biens, c'était Mlle Nagle, qui joignait une grande supériorité d'esprit à une fortune considérable. Elle venait souvent en France, dans les premières années de sa jeunesse, qui furent marquées par l'amour du monde et la dissipation. Dieu l'appela à lui dans une illumination soudaine. C'était un matin : la brillante personne revenait du bal, où elle avait passé la nuit ; une église était sur sa route, et autour de cette église se tenait une foule de peuple attendant l'ouverture du saint lieu pour y pénétrer et assister à l'adorable sacrifice avant de se livrer aux travaux du jour. Ce spectacle la fait rentrer en elle-même. — « Qui suis-je auprès de ces pauvres gens? se dit-elle : ils accomplissent leur devoir, honorent Dieu, font leur salut : et moi je ne vis que de futilités, sans rien disposer d'utile pour l'autre vie! » Que d'âmes ont été sauvées par des réflexions semblables ! Le résultat de cette conversion fut la fondation que nous venons de voir, et qui eut ses ramifications. Les religieuses s'y sont maintenues jusqu'à nos jours. On leur doit plusieurs ouvrages répan-

[1] Il n'y avait point de grilles dans ces monastères, par suite des lois anglaises.

dus en Irlande : entre autres un *Cours complet de la doctrine chrétienne* et le *Manuel des Ursulines*, livre de prières très-répandu. — Aux dernières nouvelles, Black-Roch avait quatre-vingts professes et sœurs de chœur, dix converses et plusieurs novices. On y a fait, en 1871, une grande fête pour le centenaire de fondation.

Les bâtiments sont spacieux et commodes, le site très-heureux, à proximité de la ville et de la mer.

Thurles.

Au nord de Corck, dans le comté de Tipperary, est la ville de Thurles, d'une population de 6 000 habitants. Là fut créée la seconde maison d'Ursulines en Irlande. Un prélat zélé, Jacques Butler, y appela de Corck une professe, la Mère *Marie-Ursule*, qui se dévoua pendant neuf années à la solitude et à toutes sortes de difficultés pour faire le bien des enfants en cette contrée. Le Ciel bénit une persévérance si chrétienne. Peu à peu il vint des novices, qui ensuite firent profession; la maison de Corck envoya aussi quelques sujets. Enfin, ce monastère s'est consolidé. Il n'avait point encore, en 1857, d'église à lui; comme il est situé près de la cathédrale, on avait pratiqué une tribune particulière d'où les religieuses et élèves assistaient aux offices sans enfreindre la clôture. Mais depuis 1876 on a entrepris la construction d'une église, probablement achevée au moment où nous écrivons, et qui sera un fort beau monument. La communauté compte au moins trente professes de chœur, avec une centaine de pensionnaires. — Thurles, et Sligo dont nous allons parler, sont de la congrégation de Paris.

Waterford. 1816.

Waterford est une cité de tout autre importance, peuplée de 30 000 habitants, et chef-lieu du comté du même nom. Un monastère d'Ursulines y fut fondé en 1816; la Sainte Vierge en a été proclamée fondatrice. C'est dans cette maison que, en 1818, fut célébré pour la première fois le Mois de Marie en Irlande. Un P. jésuite avait ap-

porté cette dévotion, qui s'étendit parmi les fidèles Irlandais. En 1821 seulement eut lieu la profession des premières novices et l'ouverture des classes d'externes pour les enfants pauvres. On y a vu, dans ces derniers temps, jusqu'à vingt-six religieuses de chœur, soixante pensionnaires, cent quatre-vingts gratuites. On peut dire que Waterford a été récompensée ainsi de la piété de son peuple, car cette ville était surnommée la *Rome de l'Irlande.* — Ce monastère, du titre de *Sainte-Marie*, avons-nous dit, est établi dans une ancienne propriété seigneuriale acquise par les religieuses. Il présente une belle ligne de bâtiments qui dominent la ville et les plaines voisines. De là, on découvre la mer à perte de vue. L'intérieur du couvent est admirablement distribué. De nombreux autels s'élèvent dans les galeries et corridors. Chaque cellule porte le nom d'un saint ou d'un ange. Ce ne sont partout qu'inscriptions tirées de la Bible. La décoration, sévère et pourtant variée, s'harmonise avec la distribution grandiose de cette solitude et le caractère général de l'architecture. Elle renferme, à l'usage des élèves, un musée où l'on a rassemblé des objets d'art et des productions naturelles de divers pays.

Ennis. Waterford a fondé un autre monastère d'Ursulines près d'Ennis, ville de 7 000 habitants, capitale du comté de Clare, dont elle porte aussi le nom. Le pensionnat y est nombreux.

Sligo. 1826. De Waterford partit, en 1826, une zélée religieuse pour fonder un nouveau monastère à Limerick, ville de 60 000 âmes. Le couvent fut transporté de là à Galwey, puis à Sligo, où il est actuellement. L'évêque d'Elphin, dans le diocèse de qui est Sligo, portait un si profond intérêt à cet établissement qu'il adressa en sa faveur un mandement à tous les catholiques d'Angleterre. Du reste, les vocations n'y ont pas fait défaut, non plus que les pension-

naires. On a pu même en tirer des sujets pour une fondation en Amérique, à George-Town; le pensionnat et demi-pensionnat ont ensemble de cent quinze à cent vingt élèves, et l'école gratuite une centaine. Parmi les religieuses qui y ont fait vœu dernièrement, il faut citer la Mère Ursule Querk, qui, veuve, entra dans le monastère avec ses deux filles, dont l'une est enterrée auprès d'elle dans le cimetière du couvent; l'autre a péri dans un incendie du monastère de Boston, en Amérique, fondé par les trois sœurs de sa propre mère. L'unique fils de la Mère Querk s'est fait jésuite. N'est-ce pas là une famille de saints?

Projet non réalisé.

Nous devons ajouter, pour l'Irlande, qu'en 1671 l'archevêque de Tuam, ayant l'intention de fonder dans la ville de Galway un couvent d'Ursulines, avait envoyé sa nièce au couvent de Caen en Normandie. La situation politique de l'Irlande fut un obstacle insurmontable à cet utile et religieux projet.

Londres (ou Upton.) 1851.

Depuis que la hiérarchie catholique est rétablie en Angleterre grâce au souverain-pontife Pie IX (1851), non-seulement les conversions se sont multipliées dans ce royaume, mais les œuvres d'apostolat, de piété et d'enseignement ont pris une magnifique expansion, où ne pouvaient être oubliées les dévouées et expérimentées maîtresses des jeunes filles. Londres, la ville du commerce et de l'argent, en a reçu une colonie, destinée à former des âmes plus occupées des intérêts éternels que de ceux de la terre. Les Ursulines appelées à cette création furent prises au couvent de Sittard, dans le Limbourg hollandais, en 1851 seulement. Une maison étroite et incommode, située dans un des quartiers les plus insalubres, fut leur première habitation[1]. Là, elles préludèrent à leur aposto-

[1] V. *Annales de l'ordre de Sainte-Ursule*, continuation de l'Histoire générale, etc. (Clermont, 1857), t. II, pp. 394 et suiv.

lat par des tribulations de tout genre. Seules, abandonnées, au centre même de l'hérésie, elles se virent journellement exposées aux outrages les plus indignes. La haine de la populace ignoble de cette ville vint les attaquer jusque dans leur humble réduit, dont les fenêtres, souvent brisées, attestaient les violences brutales de leurs persécuteurs. Devait-on s'attendre à ces traitements?

Difficultés.

Cependant, animées de l'esprit de sacrifice qui entre dans leur vocation, les bonnes Mères ne laissèrent point chanceler leur courage. A l'imitation du divin Maître, qui aima de préférence les simples et les petits, elles consacrèrent leurs premiers soins à l'instruction des enfants pauvres, accourus en grand nombre auprès d'elles. La tribulation les visita plus terrible : plusieurs des religieuses durent regagner le Limbourg; il n'en resta à Londres que trois, qui furent forcées de se retirer dans une petite maison de campagne, annexée à une chapelle et à une école, que leur offrit une dame protestante nouvellement convertie à la religion catholique, à condition qu'elles s'emploieraient à l'éducation des enfants de la paroisse. Dans le nouveau cercle où leur zèle se trouvait circonscrit, les pieuses maîtresses trouvèrent peu de bien à opérer, mais beaucoup de mérites à recueillir. Quelle influence, en effet, pouvaient exercer leurs enseignements au milieu d'une population presque en totalité hérétique?

Un appui.

Le Bon-Dieu, afin de les soutenir, leur suscita un excellent père spirituel, M. l'abbé Quoin, désigné par le cardinal Wiseman pour leur servir de directeur. Ce digne ecclésiastique, que les Ursulines de Londres considèrent non-seulement comme le promoteur de leur ordre dans cette capitale, mais comme un fondateur et un père, les environna de l'intérêt le plus bienveillant, des soins les plus attentifs. Bien que leur maison fût assez éloignée de la ville de Londres, il ne se lassait point d'aller les visiter chaque semaine, leur conférait le sacrement de pénitence, les animait par de sages conseils, les exhortait à la perfec-

tion par la patience et la soumission à la divine volonté. Son vœu ardent était de les amener près de lui, afin de leur procurer des secours plus prompts, plus en rapport avec de tels besoins. — Tandis qu'il s'épuisait en fatigues et en recherches pour découvrir un logement à peu près convenable dans la paroisse de Moorfields, confiée à sa sollicitude pastorale, une nouvelle tempête se fut soulevée contre ses chères protégées. La dame qui avait ouvert un asile aux Ursulines, qui s'était engagée à leur fournir les choses nécessaires, apostasia, et de protectrice devint une ennemie déclarée. Quelle épreuve! quelle amertume! En proie à des vexations sans cesse renouvelées, les religieuses s'attendaient chaque jour à se voir expulsées, à rester sans abri, dénuées de toute ressource. On avait porté les mauvais procédés jusqu'à dépouiller la chapelle de son autel et de ses moindres ornements.

Les choses en étaient à cette extrémité, lorsqu'un jour le respectable M. Quoin vint annoncer la découverte d'un logement en ville. C'était au mois de mars 1854. On s'y établit à l'instant. Le bâtiment était situé au centre de Londres, près de la cathédrale. Plusieurs anciennes compagnes vinrent se réunir à ces bonnes sœurs. Le nombre n'en a guère dépassé, jusqu'ici, une douzaine; il était, en 1856, de cinq religieuses de chœur et de deux sœurs converses. Les classes furent ouvertes le 1er mai, en l'honneur de Marie. Plus de deux cents petites filles y furent admises, sans compter l'externat payant. — C'était, là encore, un exercice d'héroïque charité : car la maison, placée au milieu de la vieille Cité, sans jardin, sans air, sans jour même (à cause des épais brouillards de la Tamise, il faut quelquefois allumer en plein midi), cette maison était incommode, étroite, malsaine. Mais la vertu des servantes de Dieu s'est placée au-dessus de tels désagréments, jusqu'au moment où elles ont pu habiter la maison d'Upton, en dehors de Londres.

Oxford. 1855.

Un ministre protestant d'Oxford, ayant fait le voyage de Jérusalem vers 1850 ou 51, s'y convertit à notre foi, vint passer à Rome quelques années, et en sortit prêtre de Jésus-Christ pour aller exercer les fonctions du saint ministère dans la capitale de la Grande-Bretagne. Fixé dans la paroisse de nos Ursulines, il ne fut pas longtemps à apprécier leur mérite, et à tout faire pour faciliter leur sainte mission. Autrefois, étant encore dans l'erreur, il avait fondé à Oxford un couvent de puséystes, et il eut la pensée d'établir dans la même ville les filles de Ste Angèle[1]. Avec le consentement du cardinal Wiseman, il demanda des professes en Belgique, en obtint quatre, et les mit incontinent à l'œuvre.

Oxford a 70 000 habitants, sur lesquels moins de deux cents catholiques à ce moment-là. C'est la ville savante de l'Angleterre; vingt colléges y attirent la jeunesse studieuse. Détail intéressant : dès le début, les sœurs purent sortir avec leur costume, sans être insultées ni inquiétées. Au couvent puséyste, où l'on fait une pénitence aussi dure que chez les Carmélites, il y avait une femme qui y était entrée depuis cinq ans. La vue des religieuses catholiques, si simples, si laborieuses, si complétement vouées au bien du prochain, et avec cela si heureuses et si calmes, lui causa une très-vive impression. « La vérité doit être avec ces femmes », se dit-elle; et elle résolut de se faire catholique. Elle fut fidèle à ce dessein; et dans la suite elle ne cessait de remercier Dieu de son bonheur, disant: « Je jouis d'une paix que jamais je ne pus trouver auparavant. »

La paroisse catholique étant située en dehors de la ville, c'est dans la maison des Ursulines que la sainte Messe

[1] Les Puséystes sont les disciples du docteur Pusey, professeur d'hébreu à Oxford. Se dégageant des préjugés anglicans, ils se rapprochent chaque jour davantage de l'Église catholique, dans le sein de laquelle plusieurs d'entre eux sont rentrés avec éclat.

fut célébrée à Oxford, en 1856, pour la première fois depuis la réformation anglicane; et elle fut dite par un prêtre qui, l'année précédente, était ministre protestant à Oxford même. C'est là encore que le Mois de Marie fut institué pour l'Angleterre.

Les sœurs puséystes, étonnées de ce qu'elles voyaient dans les filles de Ste Angèle, s'appliquaient à les étudier; elles en vinrent même à imiter leur costume. Ces pauvres âmes, nourries dans l'hérésie, paraissent avoir soif de la vérité, et il faut espérer que le Seigneur les éclairera toutes. Elles ont pris le vrai chemin qui mène à la lumière, la charité : car elles instruisent les enfants et soignent les malades, d'après les règlements qu'elles se sont données. Il n'est pas douteux qu'un grand mouvement de retour se dessine et chaque jour s'accomplit en Angleterre. Dieu s'y servira encore de saintes femmes, comme nous en voyons à l'origine de toutes les illustres fondations catholiques. N'est-ce pas par Marie que Jésus lui-même a voulu venir au monde?

LE

No
qui
dar
Hol
avo
XVII
nue

Q
naïf
(imp
l'ins
«
et se
Ursu
cipas
Mère
neur
trices
jama
enfan
ment
» I

SECTION IV°.

LES URSULINES DANS LA BELGIQUE ET LA HOLLANDE.

Les Pays-Bas reçurent beaucoup plus tôt les Ursulines. Nous n'avons point à rappeler ici les révolutions diverses qui ont changé les dénominations et les limites d'États dans cette partie de l'Europe : il nous suffit d'indiquer Hollande et Belgique d'une manière générale; encore avons-nous déjà traité de plusieurs villes qui, aux XVI° et XVII° siècles, leur appartenaient, et qui depuis sont devenues françaises.

De la diffusion de l'ordre en général.

Qu'on nous permette, à cet endroit, de reproduire un naïf et intéressant passage des *Chroniques de l'ordre* (imprimées à Paris en 1673), sur l'admirable diffusion de l'institut d'Angèle. On lit au t. Ier, chap. 3° :

« Dès le moment de la mort des bienheureuses Ursule et ses compagnes, DIEU forma le dessein de l'ordre des Ursulines. Et il semble en cela qu'il voulût qu'elles participassent en quelque manière au privilége de sa très-digne Mère, leur donnant les fruits de la maternité avec l'honneur de la virginité, et les destinant à être mères et protectrices d'une multitude innombrable de filles qui seront à jamais leur joie et leur couronne, après qu'elles les ont enfantées, pour ainsi dire, dans les tranchées des tourments et dans les agonies de la mort.

» De-là s'ensuit que l'ordre des Ursulines est beaucoup

plus ancien que le vulgaire ne s'imagine, puisque les fondements en furent jetés à la mort de ces saintes vierges et aux premiers siècles de l'Église; ou, pour parler plus véritablement, il est tout ensemble et ancien et nouveau: ancien à l'égard de son origine, et nouveau dans son exécution; ancien en sa cause, et nouveau en son effet.

» Mais quelqu'un demandera peut-être pourquoi Dieu a réservé si longtemps cette flèche dans son carquois, et pourquoi tant de siècles se sont écoulés sans qu'il mît au jour cet ordre de Sainte-Ursule. En voici quelques raisons, fondées sur la sagesse et la miséricorde divines, et qui sont à l'avantage du même ordre. »

Concordance avec S. Ignace de Loyola.

Suivent des explications et hypothèses dont nous ne tirerons que ces quelques lignes:

« S. Ignace de Loyola naquit presque en même temps que la Mère Angèle. Il commença la Compagnie de Jésus quand elle projeta la Compagnie de Sainte-Ursule: comme si Dieu, voulant que leurs ouvrages fussent de même date, avait différé cette grande gloire de Ste Uursule jusques à la venue de S. Ignace. Le Père des miséricordes avait promis, dans l'Exode (chapitre 20e), *qu'il verserait ses bénédictions, après mille ans, sur les descendants de ceux qui l'auraient aimé et servi dans l'observation de ses saints commandements*. Il est fidèle en ses promesses; et S. Augustin montre que Dieu a fait mille biens, en considération de David, à quelques-uns de sa race, mille ans après son règne. Or, il n'est point à croire que ce soit seulement pour les générations de père en fils qu'il se soit obligé de répandre ses miséricordes après dix siècles; il s'y est sans doute encore engagé pour les générations spirituelles de ses fidèles serviteurs: et c'est ainsi qu'il a béni la bienheureuse Angèle et sa suite mille ans après l'entrée de Ste Ursule au ciel, en mémoire de ses vertus, surtout de son zèle à sauver le prochain, et de cet acte héroïque qu'elle et ses compagnes firent en mourant pour J.-C.

Belle comparaison.

» L'ordre de Sainte-Ursule a été réservé pour le temps

auquel on en aurait plus de besoin, que les fruits en seraient mieux goûtés, et que partant on en ferait plus d'estime. Il y a de grosses rivières qui s'absorbent dès leur source; puis, après avoir roulé quatre ou cinq cents lieues sous terre, elles paraissent avec majesté, et vont baigner les provinces étrangères et leur porter mille commodités. De cette façon, après plus de mille ans passés depuis que Ste Ursule et ses compagnes ont fait un fleuve de leur sang qui a été si longtemps caché, il a paru à nos yeux, pour fertiliser de plus en plus les campagnes de l'Église; mais cela au temps le plus convenable, où l'on a remarqué les esprits des enfants plus ouverts, et par conséquent plus susceptibles de bonnes ou de mauvaises impressions.

Autre image.

» Ste Ursule est le grain de froment qui devait multiplier pour faire le pain propre à distribuer aux petits par les mains des Ursulines; mais si le froment n'est pourri dans la terre, dit Notre-Seigneur, il demeure seul et ne saurait germer. Elle est la racine de ce grand arbre si agréable dans le jardin de l'Époux; la bienheureuse Angèle en est le tronc, et toutes les Ursulines les branches, qui portent des fruits savoureux et utiles. Mais il a fallu que cet arbre, comme les autres, eût longtemps sa racine cachée, avant que de pousser sa tige et ses rameaux. Enfin, pour être mère d'une infinité d'enfants, elle a dû les organiser peu à peu avant que de les mettre au jour. Tellement que, de quel côté que nous regardions cet ordre des Ursulines, nous voyons qu'il a été érigé au temps le plus favorable et le plus commode. »

Et l'auteur anonyme de ce livre précieux termine par un éloge que nous nous reprocherions d'omettre.

Éloge des Ursulines.

« En vérité, c'est un grand honneur à Ste Ursule et à ses compagnes d'être mères et patronnes de tant d'enfants; mais, réciproquement, c'est un honneur, un bonheur et un privilége singuliers aux Ursulines d'être filles de tant de vierges et de martyres, qui est un avantage dont nul

autre ordre ne se peut glorifier. Si le sang des martyrs est appelé *la semence des chrétiens*, le sang des vierges l'emporte par-dessus les martyrs du commun, et se peut dire le germe de l'esprit de JÉSUS-CHRIST en sa pureté et en sa perfection, pour agir dans les cœurs tant des religieuses de l'ordre de Sainte-Ursule que des filles qu'elles instruisent. A l'imitation des vierges et des martyrs, les Ursulines meurent doublement à elles-mêmes : premièrement par les vœux de leur profession, et secondement par l'abnégation attachée à leur emploi, qui les fait mourir aux délices de la solitude et de la vie contemplative. De quoi leur divin époux les console en leur disant, au Cantique des Cantiques : *Vos mamelles sont bien meilleures que le vin*. Le lait de l'instruction que vous donnez à ces âmes tendres, ô mes chères épouses, m'est beaucoup plus agréable et vous est plus avantageux que le vin des plus hautes contemplations, dont vous vous privez en ma considération, par un zèle ardent de ma gloire et pour satisfaire à la fin de votre institut. »

§ 1. — Monastère de Liége.

La ville de Liége. 1622.

Déjà nos Ursulines s'étaient étendues en France dans toutes les provinces, ainsi qu'on l'a vu par cette histoire. Elles devaient passer les frontières et se dilater au loin, leur mission embrassant tous les pays, tous les royaumes, toutes les langues. Voyons-les d'abord à Liége, ancienne et grande ville, alors du cercle de Westphalie, et dont le premier évêque fut l'illustre S. Hubert. Liége avait, à cette époque encore, son évêque pour souverain temporel; et cependant on pouvait la regarder comme une espèce de république, puisque ce prélat gouvernait conjointement avec les bourgmestres et les sénateurs. Le chapitre de la cathédrale, par une déviation des institutions premières, n'admettait dans ses rangs que des gentilshommes, ou, ce qui convenait mieux, des docteurs dans la science sacrée.

Première congrégation.

Parmi ces chanoines se trouvait, en 1614, le pieux Étienne Stréchéus, qui, désireux de procurer le bien de tant de petites filles privées d'instruction, fonda lui-même une maison d'Ursulines à Liége, cette même année 1614[1]. Il y avait mis pour supérieure Mlle Anne Marot, qui joignait à de rares vertus un vrai talent d'administration. Cette communauté fit tout le bien qu'on avait attendu d'elle; les vocations y amenèrent de bons sujets, et on put espérer mieux encore de l'avenir.

Malheureusement, la nouvelle congrégation ne posséda pas longtemps cette supérieure méritante, qui mourut en 1617; et l'on eut à craindre que l'association ne vînt à se dissoudre après une telle perte. Le fondateur, lui, ne désespéra point de son œuvre, et prit des circonstances mêmes un motif de la consolider. Se rendant auprès des Sœurs, dont on avait dit en ville qu'elles allaient se disperser et rentrer chacune dans sa famille, il les dissuada d'un pareil projet, et tout de suite leur proposa d'élire une nouvelle supérieure : il nomma même la Sœur Marie de Malepreau. Ce choix fut applaudi; les Sœurs reprirent leurs fonctions ordinaires; on admit de nouvelles postulantes, et la congrégation redevint florissante.

Sur ces entrefaites, arrive à Liége le P. Gérard de la Carrière, ancien recteur du noviciat des Jésuites à Bordeaux. Le prélat se hâte de le conduire à sa chère congrégation, dont il était fier, et lui demande si les Ursulines de France vont mieux que celles-ci. — « Certes, Monseigneur, répond le Père, il y a bien à dire. » Puis il raconte comment les filles d'Angèle établies en France avaient eu, au commencement, le même régime que celles de Liége, mais que le cardinal de Sourdis, secondé de la Mère de Cazères, venait de donner à son ouvrage toute la perfection dont il était susceptible. Déjà, ajoutait-il, les Ursulines de Paris et de Toulouse

[1] Stréchéus était en même temps évêque auxiliaire de Liége, mais non coadjuteur. Son nom flamand a été latinisé, suivant l'usage du temps.

avaient montré l'exemple. Toutes, maintenant, font des vœux solennels et vivent en clôture, en vertu d'un décret du Saint-Siége.

Projets de clôture.

La Mère de Malepreau écoutait ce discours avec une attention extraordinaire. L'évêque s'en aperçut; et, s'informant l'un et l'autre plus en détail de tout ce qui concernait la congrégation de Bordeaux, ils conçurent une si haute estime du cardinal de Sourdis et de la Mère de Cazères, qu'ils convinrent de leur écrire pour voir si l'on ne pourrait pas s'entendre sur une fraternelle association. La lettre fut en effet expédiée. L'accord est bientôt fait entre ceux qui ne recherchent que la gloire de Dieu. De Bordeaux on envoya un prêtre, Pierre Béralde, chargé de conclure avec la Mère de Malepreau et ses sœurs une si sainte union. Le bon ecclésiastique ayant remis les papiers à lui confiés, Stréchéus les lut avec une attention mêlée de joie. On prit les suffrages de la communauté, qui furent unanimes; lui-même dressa l'acte d'union, d'affiliation, qui fut signé par la supérieure et les dignitaires d'une part, et de l'autre par Pierre Béralde. Cette pièce est de 1622.

Affiliation à Bordeaux.

Bientôt la congrégation fut mise en clôture monastique avec les cérémonies ordinaires. Toutes les Sœurs commencèrent de vivre selon les observances et constitutions de Bordeaux, et c'est sur ce nouveau plan qu'elles ont depuis réformé et institué nombre de maisons. Il est vrai que les Ursulines de Bordeaux n'envoyèrent à la maison de Liége aucune de leurs professes pour y donner l'institution monastique; mais il suffit qu'une congrégation ait adopté et suive les règles et usages d'une autre pour ne faire plus avec celle-ci qu'un seul et même corps.

Quant au vertueux Stréchéus, il mourut en 1628, laissant « les Ursulines héritières de ses biens, et le monde de ses bons exemples », suivant l'expression des vieilles *Chroniques*.

De Liége sortirent successivement les deux monastères suivants.

Huy, petite ville de sept à huit mille habitants, du diocèse même de Liége. Les Ursulines y vinrent en 1638, et, après plusieurs années difficiles, y purent prospérer en faisant un bien considérable non-seulement aux enfants, mais aux femmes du peuple, qui venaient assez nombreuses assister à leurs conférences. Huy. 1638.

Louvain, grande et belle ville, aujourd'hui célèbre pour sa savante Université Catholique (déjà ancienne du reste), reçut en 1671, de Huy, les filles de Ste Angèle. Il avait été question de cet établissement dès l'an 1659, mais la mort d'André Creuzen, archevêque de Malines, avait tout arrêté. Les magistrats tenaient à avoir cette communauté, et ils revinrent à s'en occuper en 1669. On leur envoya des Sœurs, qui n'eurent que deux ans après, leur décret d'établissement, signé du nouvel archevêque, Alphonse de Berghes : car le siége de Malines était resté plusieurs années vacant. Les classes réussirent à merveille, les novices se présentèrent, et, peu de temps après, le monastère de Louvain était devenu plus important que celui de Huy. Louvain. 1671.

§ 2. — Monastères de Givet, Mons et Valenciennes.

Givet appartenait encore à l'empire d'Allemagne lorsque, en 1622 même, sa situation avantageuse et le désir d'y procurer la gloire de Dieu déterminèrent les Ursulines de Liége à s'y établir. Le zélé Stréchéus avait lui-même choisi pour cette mission les Sœurs qui y furent envoyées. Elles arrivèrent à la fin du mois d'août, peu de temps après avoir fait leur profession religieuse; et dès le 1er septembre elles possédaient le Saint-Sacrement dans leur chapelle. Toute la ville connut vite le trésor qu'elle venait d'acquérir. Les classes se faisant gratuitement et avec le plus grand zèle, on y voyait accourir non-seulement les petites filles, mais les servantes et autres pauvres femmes. Givet. 1622.

Quantité de demoiselles, enchantées de la conduite édifiante des Sœurs, venaient de jour en jour leur faire offre de services, et le monastère se garnissait de nouvelles professes, qui, pour la plupart, étaient dirigées de ce côté par l'auxiliaire de Liége.

Du reste, cette maison, dans une ville mal fortifiée, au milieu des guerres qui désolaient les frontières, avait tout à craindre. Cette position dangereuse effraya tellement les Sœurs, qu'elles se résolurent à en sortir dès qu'elles auraient l'agrément de leur supérieur. On ne pouvait guère, en pareil cas, le leur refuser. Le monastère fut donc tout-à-fait évacué en 1636; mais, comme on n'avait point ailleurs de logement assez commode pour les contenir toutes, on jugea à propos de les partager : elles se retirèrent les unes à Mons en Hainaut, les autres à Namur; non dans le dessein d'y rester, mais seulement jusqu'à ce que la paix fût conclue; et c'est ce qui a donné lieu à plusieurs des établissements suivants.

Mons. 1648.

Mons était la capitale du Hainaut autrichien. On permit, dans le premier moment, à nos Sœurs fugitives d'y louer une maison; mais bientôt elles éprouvèrent tant de contradictions qu'elles allèrent tout simplement rejoindre leurs compagnes à Namur, où elles restèrent plusieurs années sans pouvoir remplir les fonctions essentielles de l'ordre. Ce ne fut qu'en 1648 qu'elles obtinrent du roi d'Espagne Philippe IV la permission de retourner s'établir à Mons, où un homme de bien, Jean Malapert, venait de leur léguer tous ses biens, à condition qu'elles s'installeraient dans cette ville, suivant leur premier projet. Il ne fut pas difficile de trouver une maison convenable, et la clôture fut instituée avec l'autorisation de l'archevêché de Cambrai, dont dépendait Mons. Les classes publiques et le noviciat furent ouverts le même jour. On vit promptement accourir nombre de postulantes. Quelque temps après, on fut en état de bâtir le monastère le plus beau de la province, avec une

église très-bien décorée. Le pape Innocent X accorda à la maison, en 1656, le corps de Ste Christine, vierge et martyre; et en 1667 le pape Clément IX donnait un bref en faveur des Ursulines de Flandre et d'Allemagne, par lequel étaient confirmées les règles et constitutions de Bordeaux adoptées par la congrégation de Liége, en même temps que tous les priviléges, grâces et indulgences autrefois accordés par le pape Paul V, à la sollicitation de Sourdis.

Gaspard Némius, de qui nous avons déjà rencontré le nom, était archevêque de Cambrai. Ce fut un appui pour les Ursulines. Ce pontife vivait encore en 1676; et c'est en cette même année qu'il érigea dans l'église de nos religieuses une confrérie de Sainte-Ursule pour la Bonne Mort. Le pape Clément X y attacha une indulgence plénière, et le digne prélat fut le premier qui se fit inscrire, ainsi que la pieuse duchesse d'Aremberg. Les Ursulines du grand couvent de Paris y envoyèrent aussi leurs signatures.

Le monastère de Mons a donné naissance à ceux de Valenciennes, de Bruxelles et de Gand.

Valenciennes, 1654.

Valenciennes est aussi du diocèse de Cambrai. Cette ville ne fut unie à la France, par les conquêtes de Louis XIV, qu'en 1677. Vers 1652, les magistrats venaient d'interdire aux maîtres d'école d'enseigner les petites filles. La situation de celles-ci toucha deux demoiselles, Marie et Charlotte Doultreman, et elles se proposèrent d'y remédier en fondant une maison d'Ursulines. Dès l'année suivante elles s'adressaient à l'archevêque de Cambrai : ayant obtenu son agrément, elles eurent aussi celui de la cour de Madrid par des lettres-patentes en due forme. Il ne s'agissait plus que de trouver des religieuses qui voulussent aller demeurer en un tel lieu, dans ce temps critique où les Français menaçaient toutes les villes de la Flandre autrichienne. La Providence disposa les choses.

Cinq professes de Mons et deux de Namur, après quelques difficultés, consentirent à se charger de l'entreprise. Elles arrivèrent à Valenciennes le 10 avril 1654, et furent reçues d'abord chez ces demoiselles, où elles restèrent une quinzaine de jours. Un frère des deux fondatrices, le P. Doultreman, jésuite, s'était chargé de la négociation relative à une maison. Tout fut prêt pour le 26 du même mois. Dès le matin, les bonnes Sœurs prirent possession de leur nouveau domicile; on célébra dans leur église une messe solennelle; le P. Doultreman y fit un sermon, et le peuple, qui se trouvait en foule à cette cérémonie, parut enchanté de posséder une communauté si utile.

Il tardait à la Mère prieure d'arriver à la clôture, afin de commencer les fonctions de l'institut; mais, quoiqu'elle eût reçu d'assez bonne heure plusieurs filles tant novices que pensionnaires, elle ne put faire l'ouverture des classes publiques que dans le mois de juillet. Il y eut alors un tel concours d'écolières externes qu'à peine les chambres les pouvaient contenir. Tout le monde bénissait ces excellentes maîtresses.

Cependant les troupes françaises, sous la conduite de Turenne et du maréchal de La Ferté, vinrent assiéger la ville, et furent repoussées par don Juan d'Autriche. Les bombes firent de grands ravages, mais heureusement n'atteignirent point le monastère. En 1668, survint une maladie contagieuse dont les Sœurs furent également préservées.

Ce dernier fléau leur donna la pensée de transporter dans un autre quartier leur monastère. Le bâtiment qu'elles occupaient étant devenu trop étroit eu égard au nombre des religieuses et des pensionnaires, elles avaient d'ailleurs à en changer, et furent encore favorisées en cela par la duchesse d'Aremberg : car on ne se borna plus à louer, on construisit une maison qui fut prête au bout de deux ans.

On sait, pour le reste, que Valenciennes fut conquise en 1677 par Louis XIV. Les Ursulines n'eurent point à se

plaindre de ce changement de domination. La France, alors, ne faisait pas la guerre aux ordres religieux : ce sont exploits dignes de la seule Révolution; et jusqu'à Victor-Emmanuel de Sardaigne on n'était point habitué à voir un prince légitime à la tête des spoliateurs des personnes consacrées à DIEU.

§ 3. — Monastères de Gand, Bruxelles, Namur.

Gand. 1662.

Lorsque les Ursulines parurent à Gand, ville alors de première importance politique, il n'y avait que trois ans qu'elle avait été érigée en évêché par le pape Paul IV. Dès 1661, les Sœurs de Mons avaient songé à y faire un établissement. Elles y étaient sollicitées par la duchesse d'Aremberg, gouvernante du Hainaut. Ce fut elle qui leur obtint de Philippe IV d'Espagne les lettres-patentes nécessaires. Les religieuses autorisées par l'archevêque de Cambrai arrivèrent à Gand le 11 janvier 1662, et fondèrent sur d'excellentes bases cette nouvelle maison.

Bruxelles. 1664.

Bruxelles, devenue depuis la capitale du royaume de Belgique, était, au XVIIe siècle, celle du Brabant et la résidence ordinaire du gouverneur-général. Elle n'a jamais eu d'évêque, cependant, et relève de l'archevêché de Malines. On y voyait un nombre considérable de couvents. C'est ce qui faillit nuire à l'établissement des Ursulines. Celles de Mons avaient parfaitement réussi pour leur monastère de Gand; mais elles se trouvaient encore si nombreuses en professes, malgré deux fondations consécutives, qu'elles voulurent essayer, la même année, si elles ne pourraient point en faire une troisième à Bruxelles.

Le projet en fut communiqué à l'archevêque de Cambrai, leur supérieur : il fut décidé qu'avant toute tentative on enverrait sur les lieux les Mères Catherine de Malapert et Anne-Marie de Bourlez. Ces deux Sœurs réussirent. Elles gagnèrent à leur cause les magistrats; mais

il était plus difficile d'obtenir l'assentiment des ministres du roi d'Espagne, qui venaient tout récemment de s'expliquer d'une manière peu favorable à la multiplication de ces sortes d'établissements. A la première ouverture, ils répondirent que cela ne se pouvait. Les bonnes Sœurs ne se laissèrent pas décourager par ce refus. Elles eurent recours à leur protectrice la duchesse d'Aremberg, et celle-ci obtint de Madrid toutes les autorisations. L'archevêque de Malines, à son tour, rendit un décret favorable. Dès le lendemain les classes étaient ouvertes. Les élèves, internes et externes, vinrent de tous les côtés. On prit la clôture monastique le 2 novembre 1665. La Mère de Malapert, confirmée comme supérieure, établit dans le monastère un ordre admirable. Nous avons dit précédemment que cette régularité édifiante détermina la création d'un nouveau monastère d'Ursulines à Rome, selon les règles de Bordeaux (t. I, p. 352).

Namur. 1652.

Namur avait précédé Bruxelles. C'était là, en effet, on vient de le voir, que s'étaient retirées, en 1636, une partie des Ursulines de Givet, à l'époque de la guerre entre l'Espagne et la France. Elles y avaient été très-bien accueillies par les autorités religieuse et civile, mais elles n'avaient pas l'intention de s'établir là, n'attendant qu'une occasion de se réunir à leurs sœurs. Cet état provisoire dura assez longtemps. La guerre continuant, et tout espoir de rentrer prochainement à Givet étant perdu, l'évêque de Namur, qui désirait les conserver dans son diocèse, prit des mesures pour leur ôter la pensée d'en sortir. Il était nécessaire d'avoir le consentement du gouverneur et des magistrats : il fut assez facile à obtenir, à cause des douze ans que les Sœurs venaient de passer dans la ville; il ne s'agissait que de régulariser et fixer leur séjour. Les lettres-patentes furent expédiées en 1652, la communauté constituée, les classes organisées, le succès entier, et par-là le bien de beaucoup d'âmes assuré. — Ce couvent existe

encore; il compte une trentaine de sœurs. Les bâtiments ont été agrandis en 1862. Il y a environ trois cents enfants dans l'externat, à l'heure où nous écrivons.

§ 4. — Autres monastères des Pays-Bas et de l'extrême Orient.

Il a été raconté comment, en 1667, les Ursulines de Lille s'étaient établies à Tournay. Cette maison grandit rapidement et se consolida. Les bonnes religieuses purent ne point quitter leur cher asile pendant la Révolution française, qui déborda jusqu'en Belgique; mais ce ne fut pas sans souffrir beaucoup, on le devine. Leurs bâtiments étant dans un délabrement complet au commencement de notre siècle; les émigrés français et d'autres bienfaiteurs fournirent des ressources pour les réparer. On y vit arriver, en 1806, une jeune fille de Lille, Mlle Élisabeth Humbert, qui pendant trente années, sous le nom de Mère *Saint-Augustin*, se dévoua aux petites filles du pensionnat. Elle mourut en 1837. Une chapelle fut bâtie en 1844. — A l'heure présente, le monastère de Tournay, en internes, externes et gratuites, compte environ trois cent cinquante écolières, sous une trentaine de maîtresses.

Tournay. 1667.

Dinant relève de Liége pour le spirituel. Les Ursulines vinrent s'y établir de bonne heure, en 1627. Elles sortaient des deux maisons de Liége et de Givet, et avaient à leur tête l'excellente Mère de Malepreau, supérieure de Liége. Étienne Stréchéus, qui les encouragea encore dans cette nouvelle fondation, y vint célébrer pontificalement, et, après un sermon analogue à la cérémonie, donna la vêture à Mlle Jeanne Auxbrebis, fille du bourgmestre, et ensuite à Mlle Marie Delarue, connue depuis sous le nom *de l'Incarnation :* deux acquisitions précieuses pour le nouveau monastère, et qui furent suivies de plusieurs autres en assez peu de temps. Cet établissement ne laissa rien à désirer.

Dinant. 1627.

Ruremonde. 1645.

Cinq ou six Ursulines de la maison de Liége partirent, au mois de mai 1645, pour Sittard, petite ville du duché de Juliers, où elles étaient demandées. Elles n'y purent rester que peu de temps, à cause de la guerre, et elles prirent le parti d'aller s'offrir à l'évêque de Ruremonde, ville du Limbourg hollandais. Le succès répondit à leurs espérances. Ruremonde étant situé sur les confins du diocèse de Liége, on y connaissait de réputation les Ursulines. On leur permit aussitôt de bâtir, et dans l'espace de quinze ans cette communauté se trouva dans une position très-avantageuse. — Mais le Seigneur la visita, quelques années après, de la manière la plus sensible : un incendie, en 1665, dévora presque toute la ville et une grande partie du monastère. Les sœurs se réfugièrent les unes à Liége, les autres à Bruxelles. Lorsque les dégâts eurent été réparés, elles revinrent à leur maison, et continuèrent d'édifier les habitants en élevant chrétiennement leurs petites filles.

Nimègue. 1873.

Il se trouve encore, de nos jours, des Ursulines à *Nimègue* en Hollande. Elles étaient autrefois à Haselünne de Hanôvre, et ont été expulsées par le persécuteur Bismarck. Ce couvent était une filiation de celui de Dorsten, dont nous aurons bientôt à parler : il forme maintenant une maison indépendante.

Venray. 1838.

Le monastère de Venray, dans le même royaume de Hollande, a été formé de Thildonck en 1838. Il porte le nom de maison de *Jérusalem*, à cause d'un ancien couvent d'Augustines qu'il occupe, et qui était désigné ainsi. C'est un pays de bruyères sombres et monotones, où il est beau de se mortifier en faisant le bien. On y voit près de quarante professes, sans compter une quinzaine de converses. Depuis 1857, quarante-trois religieuses en sont parties pour les missions des Indes.

Non loin d'Anvers, dans la ville de Lier ou Lierre, peuplée de 13000 habitants, arrivèrent des filles de Ste Angèle nous ne savons pas précisément en quelle année. Si nous indiquons 1666, c'est que la fondation eut lieu après le rétablissement des Sœurs à Ruremonde, d'où vinrent celles de Lierre, et il est probable que ce ne put être avant cette date, puisque la rentrée dont il est question ne se fit qu'à la fin de 1665, ou même en 1666. Les *Chroniques* disent simplement : « Les Ursulines de Ruremonde, en se rétablissant, firent un autre monastère à Lierre. » Lierre. 1666.

Notre siècle, qui a vu tant de crimes, a vu bien des vertus aussi, et comme apostolat on peut s'assurer qu'il égale les plus illustres de l'histoire ecclésiastique. Que de fondations! que d'ordres nouveaux et admirables! que d'institutions charitables pour l'âme et pour le corps! C'est ainsi qu'un simple curé de campagne, un simple prêtre sans puissance et sans appui, M. l'abbé Lambertz, fondait lui-même dans sa paroisse de Thildonck, en 1818, un monastère d'Ursulines, sous l'invocation des sacrés Cœurs de Jésus et de Marie. Or, Dieu bénit tellement cette œuvre de zèle, que de cette humble maison de Thildonck sont sortis nombre de monastères. Thildonck et ses dérivés. 1818.

Thildonck est un village de l'archidiocèse de Malines, de 1400 habitants. Il est situé sur le canal, entre la chaussée et le chemin de fer de Louvain à Malines, à deux lieues de Louvain. Ce fut donc le vénérable abbé Lambertz, curé de cette paroisse, qui fonda la communauté d'Ursulines établie dans le village. Ce saint prêtre était venu à Thildonck, en 1812, pour y remplir les fonctions de vicaire. Il trouva la paroisse dans un état déplorable, au point de vue moral et religieux. La plupart des habitants s'étaient soustraits à l'autorité diocésaine et ne fréquentaient plus l'église; l'éducation des enfants répondait aux préjugés des parents; il est facile de juger du reste. L'abbé Lambertz estima que L'abbé Lambertz.

pour remédier au mal il fallait l'attaquer dans sa racine, et ériger une bonne classe où les enfants reçussent, avec les premiers éléments des sciences humaines, une solide instruction quant à la morale et aux devoirs de la vie chrétienne. Il mûrit ce projet jusqu'en 1815, époque où il fut nommé curé de la même paroisse. A dater de ce moment, il fit tout ce qui était en son pouvoir pour le faire réussir.

Sans ressource aucune, il mit sa confiance en Dieu, et Dieu ne lui fit pas défaut. En attendant mieux, l'étable de la cure fut convertie en classe, et, le 30 avril 1818, sa servante et deux autres jeunes filles du village étaient réunies au presbytère. Après avoir récité quelques prières, elles promirent à M. le Curé d'être ses fidèles collaboratrices. Dès le lendemain commençait la classe.

Persécution.

La nouvelle de l'association se répandit dans tout le pays; plusieurs autres âmes, désireuses de se consacrer à Dieu, sollicitèrent la faveur d'en faire partie. Le digne ministre du Seigneur vit dans ces demandes réitérées une manifestation de la volonté divine; il les accueillit, et, avec le secours de la divine Providence, fit élever un bâtiment aux environs de la cure. Ces pieuses filles étaient déjà au nombre de seize lorsqu'elles reçurent du gouvernement hollandais l'ordre de se séparer : ce qui s'effectua bien tristement, on le conçoit. Après force démarches, prières, supplications, il leur fut enfin permis de se réunir, à condition que trois d'entre elles se présenteraient pour subir les examens. Cette proposition fut acceptée, et elle eut un excellent résultat. Les classes se rouvrirent ensuite. Les associées ne songèrent plus qu'à se constituer en communauté religieuse.

Érection de la communauté.

Ce bonheur leur fut accordé le 1er mai 1832. Elles prirent, avec l'autorisation de Mgr Sterckx, archevêque de Malines, les constitutions des Ursulines de la congrégation de Bordeaux. Quelques années plus tard, ces ferventes religieuses allèrent dans différentes localités fonder des maisons de leur ordre. M. Lambertz s'est endormi dans le

Seigneur le 12 mai 1869, avec la consolation d'avoir fondé quarante maisons d'Ursulines en différents pays.

Celle de *Saventhem* (des Saintes-Plaies), près Bruxelles, dès l'année 1819. C'est un des plus beaux monastères de l'ordre, et des mieux fréquentés[1]. Nous n'insisterons pas sur son histoire, qui est celle de toutes les créations du même genre. Saventhem. 1834.

Celui de Hamont, dans le Limbourg belge, mérite une notice, qui nous est fournie par les Sœurs elles-mêmes. « Nous vous appelons en esprit, disent-elles, dans une des plus petites villes de la Belgique, située à l'extrême frontière du pays, dans la Campine limbourgeoise, habitée par d'excellentes gens, chez qui la piété, la fréquente communion et les bonnes œuvres sont en spécial honneur. Pour y arriver, on a à traverser de vastes bruyères, sur lesquelles le regard ne s'arrête guère avec complaisance; heureusement la voie ferrée y a établi ses rails, et l'on passe rapidement ce terrain stérile, pour être agréablement surpris en arrivant à notre petite oasis. Bien des fois nous entendons répéter par les étrangers : Je ne m'étais pas attendu à trouver un pareil établissement dans un endroit si écarté et si peu fréquenté. » — En 1839, M. H. Meuwissen, curé de Hamont, désireux d'assurer l'éducation de ses petites paroissiennes, obtint de Thildonck une colonie d'Ursulines. L'installation se fit le 29 septembre de cette année, avec plus de solennité que d'argent : car elles possédaient en tout la somme de 540 francs, qui fut employée à l'achat de l'ameublement d'une classe, de bois de lit, de tables, et autres meubles indispensables. Le pasteur et la paroisse pourvurent à leur entretien pendant quinze jours. La rosée du ciel s'est étendue sur l'œuvre : aujourd'hui Hamont. 1839.

[1] Fondé en 1819 par M. l'abbé Stappers, curé de Saventhem, ce ne fut qu'en 1834 qu'il devint vraiment communauté d'Ursulines. En 1877, elle compte soixante-cinq religieuses, dont trente-sept professes de chœur. Il faut observer que la congrégation de Thildonck n'admet point la clôture proprement dite.

cette maison au début si humble compte trente-deux religieuses, dont vingt sœurs de chœur; seize sont d'anciennes élèves. La maison a pris le nom de monastère de *Bethléhem*.

Maëstricht. 1850.

Un mot sur le monastère de Maëstricht, en Hollande. Cette cité peut bien s'appeler la ville des saints, car elle ne s'honore pas de moins de vingt-trois de ses évêques placés sur les autels. On y voyait autrefois de nombreux couvents; mais vint la tourmente révolutionnaire avec ses horreurs, et de toutes ces saintes maisons il ne resta que des ruines. La jeunesse en souffrit le plus; pendant bien des années elle resta privée d'instruction religieuse. En 1845, deux demoiselles charitables ouvrirent une école, sous la protection d'un bon prêtre; puis une troisième se joignit à elles, et le bien recommença de se faire. On s'adressa alors, en 1850, à la communauté de Thildonck, qui concéda des sujets. Les Sœurs étaient, du reste, dans une pauvreté parfaite, au secours de laquelle daigna venir le Bon-Dieu. Il les protégea également dans une épidémie de petite-vérole qui atteignit huit des religieuses sans en emporter une seule, et dans un incendie du couvent qui suivit de près. Une charmante église a été élevée en 1865. Il y a là une cinquantaine de Sœurs, dont vingt-neuf professes de chœur.

Froithier. 1877.

Dans la province de Liége, près Aubel, s'est établie, en 1877, la communauté de Froithier. C'est une dépendance de Geilenkirchen.

On doit donc à Thildonck les couvents de *Venray*, en 1838; *Sittard*, dont nous venons de parler, en 1843; *Maëstricht*, en 1850; *Ruremonde* renouvelé, en 1853; *Posterholt*, la même année; et, pour la Belgique seule, *Molhem*, *Hoogstracten*, *Haute-Croix*, *Montaigu*, *Maeseyck*, *Wavre*, *Lacken*, *Breust*, *Saint-Trond*, *Wellen*, *Herck-la-Ville*, *Lummen*, *Fourron-le-Comte*, *Diepenbek*, *Heusden*,

Wilryck, *Geilenkirchen*, *Borgerhout*, *Ternath* et *Puers*, ces derniers en 1856 et 57. De là encore sont venues les communautés de Londres et d'Oxford, dont nous résumions tout-à-l'heure l'histoire.

Bien plus, en 1855, l'ordre se propageait jusqu'en Océanie, à *Batavia*. « A peine, écrit la supérieure de » Thildonck à celle de Clermont-Ferrand, le 13 no- » vembre 1857; à peine notre grande retraite était-elle » terminée, que nous reçûmes la nouvelle, si longtemps » désirée, du prochain départ d'un navire bien équipé » pour Batavia, dont le capitaine, véritable honnête » homme et bon catholique, méritait toute confiance. » Aussitôt tous les préparatifs se firent. Six Mères de » différentes maisons, une de la nôtre, et deux sœurs » domestiques, se réunirent pour une dernière fois dans » notre monastère. Après avoir communié et renouvelé » leurs vœux devant le Saint-Sacrement, elles nous firent » les derniers adieux le 17 octobre, et se rendirent à Rot- » terdam pour s'y embarquer le jour de la grande et illustre » Ste Ursule, dont une d'elles porte le nom. Les voilà main- » tenant voguant sur l'immense et terrible Océan... Daigne » Dieu agréer leur sacrifice, et bénir les travaux qui les » attendent dans ces contrées à demi sauvages! Le bon » évêque de Batavia désirait avoir encore quelques reli- » gieuses, d'abord parce que le nombre qu'il avait déjà » n'était pas suffisant, et ensuite parce qu'il voudrait en » envoyer aussi dans l'État de Sumatra. »

Batavia en 1855.

Mais l'île de Java possède aussi deux autres communautés d'Ursulines. Celle de Sourabaya a été établie, en 1863, par le P. Van den Elzen, jésuite, qui avait demandé pour cette fondation quelques religieuses à Mgr Vrancken, vicaire apostolique de Batavia. Trois religieuses de cette ville, plus une de Venray et une cinquième de Sittard, lui avaient été cédées. Elles arrivèrent à destination le 14 octobre, veille de Ste Thérèse, après

Sourabaya. 1863.

onze jours de navigation. Un protestant, sachant qu'il n'y avait pas encore de logement, offrit gracieusement le sien jusqu'à ce qu'on pût se pourvoir. Par reconnaissance pour la protection de Ste Thérèse, à qui nos Sœurs s'étaient recommandées en arrivant, le monastère a pris son nom. Trois mois après, les religieuses étaient installées dans leur maison. — En 1877, il y avait vingt professes, quinze de chœur, cinq converses; plus trois cents élèves, dont cent cinquante catholiques. Il arrive de temps en temps que les écolières elles-mêmes baptisent des enfants mahométans à la mort. — Sourabaya dépend de Thildonck. Et voilà ce qui montre les merveilles de l'action divine, lorsque l'on voit un pauvre prêtre de campagne, par la plus humble des créations, contribuer à la conversion de l'extrême Orient. Bénies à tout jamais les âmes choisies pour seconder un tel apostolat!

Weltevreden. 1859.

Ce couvent est situé aussi à Batavia. Il date de 1859, trois ans après que les premières Ursulines, venues de la maison de Sittard, eurent débarqué sur cette terre lointaine. L'externat et l'école gratuite prirent d'abord naissance; une année plus tard, le pensionnat fut ouvert, et en 1866 les Sœurs acceptèrent la direction de l'orphelinat, qui se compose de petites filles catholiques recueillies et entretenues par la société de saint Vincent de Paul. Le monastère est bien différent de ceux d'Europe. Les principaux bâtiments n'ont qu'un rez-de-chaussée, entouré de longues galeries couvertes, destinées à servir de promenade et de récréation aux élèves; ces galeries tempèrent les rayons ardents du soleil, et procurent une certaine fraîcheur aux vastes appartements, parfaitement aérés. — La mission comptait, au commencement de 1878, quatorze professes de chœur et six professes converses; ce qui est bien peu pour tant de travaux. Le pensionnat proprement dit possède une cinquantaine d'élèves, avec quatre-vingt-dix externes, et une trentaine d'orphelines.

Presque tous les couvents issus de Thildonck ont dû leur fondation à quelque bon prêtre. A Maeseyck, par exemple, c'est le vicaire de la paroisse, l'abbé Severyns, qui obtient cinq Ursulines pour élever une école. Elles s'établissent dans un ancien couvent de Franciscains, occupé en partie par quelques filles pieuses. Les yeux se mouillent de larmes à entendre les Sœurs d'alors raconter comment elles souffrirent de la pauvreté à leurs débuts. « Nous n'avions, dit la Mère Joséphine, pas de beurre à mettre sur notre pain bis; les couvertures de lit étaient cédées aux pensionnaires, et, à travers la toiture mal jointe, le Bon-Dieu nous envoyait de la neige à pleines mains, comme pour nous faire pratiquer mieux le dénûment qu'il attend de ses épouses. » Cette détresse ne dura pas. Trois ans après, le pensionnat fournissait aux dépenses nécessaires. Il renferme actuellement de cent vingt à cent quarante élèves : ce qui est considérable; l'externat en reçoit environ quatre-vingt-dix, et l'école gratuite soixante-dix. — C'est de cette maison qu'est partie la supérieure de la colonie de Batavia.

Maeseyck. 1837.

Il en est sorti aussi deux essaims : l'un, en 1865, composé de cinq religieuses, pour *Echt*, gros village non loin de Maeseyck; l'autre, en 1876, de six religieuses appelées à diriger les écoles de *Brée*. Ces bonnes Sœurs, ainsi déléguées, vont passer leurs vacances et suivre la retraite auprès de leurs anciennes compagnes, à Maeseyck.

Echt. 1865.

Brée. 1876.

Nous avons encore, dans la liste, nommé Saint-Trond, ville de 9000 âmes, dans le Limbourg belge, où se sont conservées les meilleures traditions populaires de la piété. Le couvent fut fondé par les Ursulines de Thildonck, en 1850, au milieu, comme presque toujours, des privations et des croix. Peu à peu les bâtiments se sont élevés, les ressources sont venues; on a pu construire une gracieuse église, en style roman, vaste à l'intérieur, et tout-à-fait convenable pour sa destination. Depuis 1867, six de ces

Saint-Trond. 1850.

religieuses tiennent un externat à *Hasselt*, chef-lieu de la province.

La Belgique s'est donc montrée, dans notre siècle, l'un des pays les plus dévoués à la grande œuvre de Ste Angèle.

Uden. 1845.

Nous pouvons encore noter, en Hollande, dans l'arrondissement de Bois-le-Duc, la communauté d'Uden, ville de près de 5000 habitants. Ce fut, en 1845, une pauvre petite maison entourée de bruyères, sur le sol le plus ingrat du Brabant-Septentrional, au milieu d'une population indigente et malpropre, loin par conséquent de toute assistance. C'était débuter par la croix, et cette voie est la bonne. « Les soins de la Providence furent tels, écrivent les Sœurs le 4 octobre 1877, que, nonobstant les difficultés des routes, la pauvreté et l'isolement de la maison, des familles très-distinguées nous confièrent leur filles, et celles-ci se firent gloire de partager les privations de leurs maîtresses. Ce fut une douce consolation pour nos chères Mères de voir la pieuse industrie avec laquelle ces dévouées enfants surent cacher à leurs parents tout ce qui aurait pu effrayer leur amour paternel et nuire à la renommée du pensionnat. » La première élève se fit elle-même ursuline, et elle est devenue supérieure du monastère de Posterholt. L'extérieur du nouveau pensionnat, en style gothique, offre un bel aspect, tandis que l'intérieur est d'une grande simplicité. Le pays est, paraît-il, très-sain, malgré l'humidité et le froid de ces provinces du Nord. — Uden compte de soixante à quatre-vingts élèves dans l'école gratuite; il y a environ vingt-six religieuses, dont quatorze professes de chœur, sans parler des novices. La communauté dépend de Thildonck.

SECTION V^e.

LES URSULINES DANS LES PAYS ALLEMANDS

OU RELEVANT DE L'ALLEMAGNE.

Pendant que la révolution italienne, sortie des antres de la franc-maçonnerie, s'appuie sur un prince de Savoie pour dépouiller, poursuivre, persécuter, chasser les ordres religieux, il s'est trouvé en Prusse un ministre de souverain protestant pour accomplir la même besogne partout où sa main pouvait atteindre. M. de Bismarck s'est fait l'émule des Cavour et des Victor-Emmanuel de l'autre côté des Alpes. Pour nous, recueillons pieusement, parmi ces orages, les souvenirs des institutions anciennes. L'Allemagne en eut de bien belles; et l'on comprend que tant de vertus attirent la haine des âmes livrées à l'iniquité.

Aix-la-Chapelle. 1651.

Ce fut dès 1651, sous le règne de l'empereur d'Allemagne Ferdinand III, que fut établi le monastère d'Aix-la-Chapelle, la première de ces villes qu'on appelait *villes impériales*. Bien qu'il s'y rencontrât beaucoup de protestants, luthériens et calvinistes, les officiers municipaux étaient tous catholiques; et ce furent eux qui, désireux de faire élever chrétiennement et solidement les petites filles, proposèrent cet établissement aux Ursulines de Dinant. L'appel des magistrats fut entendu, le couvent institué. On ne donne point de grands détails sur ce monastère, qui

n'eut aucune peine à prospérer, et qui ne souffrit pas des guerres du temps. Aix-la-Chapelle n'étant point une place de guerre, les combattants des deux camps ne lui firent subir aucun siége.

Dinant fut encore la source des deux monastères suivants.

Merchingen. 1658.

Merchingen, village assez important du grand-du[illegible] Bade, alors palatinat du Rhin. La communauté de Di[illegible] se voyant suffisamment riche en professes, accepta les offres qu'on lui faisait d'aller établir un monastère à Merchingen, où il devait produire du bien. Tous ces pays allemands, on le sait, étaient ravagés plus encore que la France par l'hérésie protestante.

Landshuth. 1663.

Les mêmes religieuses de Dinant n'acceptèrent pas avec moins de zèle une création qu'on leur demandait, aussi dans le duché de Bade, pour la petite ville de Moschirch. Elles s'y rendirent avec joie, au nombre de trois ou quatre professes, et y furent bien accueillies. Peu après cependant, le malheur des guerres les obligea d'en sortir et de se réfugier à Landshuth, ville de Bavière, où le duc et la duchesse les reçurent avec toutes sortes de bontés. Leurs écoles virent venir à elles, en peu de temps, de nombreuses élèves. On y compte présentement vingt-cinq professes de chœur, douze professes converses et des novices.

Lucerne. 1844.

De Landshuth furent appelées, en 1844, six religieuses pour fonder une maison à Lucerne, en Suisse. Mais la révolution de 1848 les contraignit de rentrer dans la maison qui les avait envoyées.

Cologne. 1639.

Cologne avait été érigé en archevêché en 743, et son pontife avait le rang de prince-électeur de l'Empire et d'archichancelier. C'est dans cette ville que Ste Ursule et ses compagnes endurèrent le martyre; leurs reliques y furent découvertes, avec les inscriptions qui en attestaient

l'authenticité, l'an 1156. Deux siècles auparavant, en 922, l'archevêque Herman Ier avait fondé à Cologne, et dans le champ même où les saintes martyres furent immolées, un couvent de religieuses à qui il avait donné le nom de « Vierges de Sainte-Ursule ». Elles faisaient des vœux simples, suivaient les règles dressées par leur fondateur, et ne s'occupaient point d'école. Si l'on s'en tient au nom, il est évident qu'elles ont été les premières *Ursulines*; et c'est pourquoi elles comprirent si bien l'institut de Ste Angèle dès qu'elles le connurent.

En effet, elles n'eurent pas plus tôt appris le bien qui s'accomplissait par l'ordre établi à Brescia, puis répandu par toute la France, qu'ils s'empressèrent de se ranger sous la même bannière. On ne sait pas au juste l'époque de ce changement; ce qui est certain, d'après les écrits du temps, c'est que, l'an 1603, pour marque d'union et de confraternité, elles envoyèrent aux Ursulines de la maison primitive de Brescia les têtes de deux des compagnes d'Ursule dans son martyre. — Toutefois, nous l'avons observé, bien que réputées religieuses, elles étaient simplement congrégées, sans clôture et sans vœux solennels : en sorte que, suivant leur première institution, elles pouvaient retourner ou être renvoyées chez leurs parents, lorsqu'il y en avait quelque motif. Ce ne fut que l'an 1639, à l'occasion du voisinage des Ursulines de Liége, qu'elles prirent le parti de s'affilier à leur maison, et d'en faire venir des professes pour s'instruire de leurs pratiques et observances. Elles en écrivirent donc à la Mère prieure, qui, ayant assemblé à cet effet son chapitre, n'eut pas de peine à faire agréer la proposition. C'était à qui se dévouerait dans un lieu que la patronne de l'ordre avait autrefois arrosé de son sang. On se contenta de choisir quelques-unes des sœurs les plus intelligentes. Elles portèrent avec elles les statuts, observances et règles, qui furent adoptés à Cologne avec un docile empressement. Le couvent était mis en clôture le 3 novembre de la même année; et ce

monastère, déjà renommé pour son antiquité, devint plus florissant que jamais.

Prague. 1655.

Transportons-nous à Prague, une quinzaine d'années après. En 1655, sous l'archevêque-cardinal de Harrach, on vit arriver six Ursulines de Liége, qui venaient s'établir dans cette capitale de la Bohême. Elles y étaient appelées par le comte et la comtesse de Lamboy, dont l'intention était de renouveler l'esprit du pays par une meilleure éducation des jeunes filles. Peuple, magistrats, clergé, donnèrent avec joie leur concours à une si utile création. La réception fut magnifique : les bonnes Sœurs furent conduites d'abord au palais du cardinal, qui voulait s'entretenir avec elles de ce qui concernait leur établissement; puis à leur maison, où le noble fondateur et sa femme les attendaient. Cette double protection ne leur manqua plus désormais. Chaque jour on recevait de nouvelles pensionnaires de la première noblesse. La ville se félicitait d'avoir des maîtresses aussi habiles à former la jeunesse. Il n'y eut pas jusqu'à l'impératrice, épouse de Ferdinand III, qui leur envoya son confesseur pour les complimenter de leur zèle et les assurer de sa parfaite bienveillance.

Kissingen. 1660.

En Bavière maintenant, si le lecteur veut bien nous suivre. — Une grande dame allemande, la comtesse de Hatzfeld, avait confié aux Ursulines de Metz l'éducation de ses trois petites filles, qui y restèrent sept ou huit ans, et furent suivies de plusieurs autres demoiselles de la haute société. Lorsque la comtesse eut rappelé auprès d'elle ses enfants, et qu'elle put voir de près ce qu'elles avaient gagné sous cette discipline, elle regarda comme une bonne œuvre d'attirer de telles religieuses dans sa patrie. C'est pourquoi elle écrivit à la supérieure de Metz, et proposa le séjour de *Marienthal*, résidence, depuis 1527, du grand-maître de l'ordre teutonique, après la défection d'Albert de Brandebourg. Elle offrait en même temps de

défrayer les professes qu'on lui enverrait, et de les loger, à leur passage, dans sa maison de Coblentz. Metz s'engagea à fournir deux Sœurs, à qui s'en devaient joindre deux autres de Mâcon. Elles partirent ensemble. Arrivées à Coblentz, elles ne trouvèrent que le comte de Hatzfeld, qui les accueillit assez mal, et leur permit à peine d'occuper un petit coin au fond de son hôtel. La comtesse, heureusement, revenait deux jours après, et remettait toute chose à sa place. Elle fut moins heureuse du côté de Marienthal, où le gouverneur et les notables refusèrent les religieuses. Grande fut la perplexité de celles-ci : il fallait ou rentrer à Metz, ou trouver quelque autre endroit pour fonder leur couvent.

La comtesse les engagea alors à tenter du côté de Stettin, capitale de la Poméranie. Elles partent pour cette destination; mais en route, à Mayence, l'archevêque, en même temps évêque de Worms et de Wurtzbourg et duc de Franconie, instruit de leur passage et ayant voulu voir leurs règles, est ravi du trésor que la Providence lui adresse si inopinément, et envoie les Sœurs à Kissingen, qui dépendait de son diocèse de Wurtzbourg en Franconie. Les Ursulines y arrivèrent à l'époque de la Toussaint de 1660. Kissingen est une ville d'eaux assez célèbre. L'archevêque s'y était transporté pour recevoir lui-même les Sœurs : il les logea dans une ancienne abbaye, et fit faire à ses propres frais toutes les réparations nécessaires. Puis il dota le nouveau monastère de la manière la plus avantageuse, et enfin rebâtit leur maison avec une véritable magnificence, tant il était ravi d'avoir fait pour son troupeau une si précieuse acquisition. En de telles conditions, avec un peuple d'ailleurs véritablement religieux, le monastère de Kissingen ne pouvait manquer de prospérer, et de donner les plus heureux fruits. Il fut supprimé en 1803. De lui est venu celui d'Erfurth.

Erfurth, 1667.

L'archevêque-électeur de Mayence, M. de Schoenborn, en voyant ainsi se faire le bien dans la Franconie, se crut tenu par la Providence à le généraliser et à l'étendre à quelque autre partie de son immense diocèse. Lorsque le couvent de Kissingen lui parut assez riche en professes, il voulut doter également Erfurth, capitale de la haute Thuringe, qui lui appartenait depuis 1664. C'est aujourd'hui la Saxe prussienne, et cette ville ne compte pas moins de 25000 habitants. On choisit pour le nouvel établissement six Sœurs, qui, conduites par leur directeur venu avec elles de France, entrèrent dans Erfurth le 25 septembre 1667. Ce directeur était l'abbé Richard, coopérateur zélé de ces premières créations allemandes. La population étant aussi bien disposée que celle de Kissingen, les succès furent les mêmes. Ils eussent même été plus grands dès le début, si le local eût permis de prendre toutes les pensionnaires qui étaient offertes journellement. — Cette maison était une ancienne abbaye appartenant aux Sœurs pénitentes de l'ordre de Sainte-Madeleine, connues sous le nom d'*Albæ Dominæ* (les *Dames Blanches*). Il ne s'y trouvait plus que quatre religieuses, dont la plus jeune avait soixante-dix ans. Elles offrirent d'elles-mêmes de céder leur monastère et leurs biens aux Ursulines; il ne fut plus question que de leur ménager un logement dans le cloître, où elles se retirèrent. Le bon et pieux archevêque, toujours plein de sollicitude, fit réparer l'église d'abord, et ensuite reconstruire le monastère entier. Aussi son souvenir est-il resté en vénération dans la communauté.

La première supérieure qui reçut les clefs du monastère fut Sœur Poncet *de Sainte-Catherine*, qui plus tard retourna à Metz, laissant à sa place la Mère Claire de Débelsbach *de Sainte-Ursule*. La fondation s'étant affermie, presque toutes les autres sœurs rentrèrent en France. La communauté eut ses jours d'épreuve. C'est ainsi que, pendant la guerre de Sept-Ans, elle fut taxée à 12000 écus de contribution, somme énorme pour elle. Elle eut à endurer

encore bien des maux pendant les guerres de l'Empire français, de 1812 à 1815. Elle a traversé néanmoins ces temps difficiles, et existe présentement avec une vingtaine de religieuses et trois cents élèves, tant internes qu'externes. Cette maison est de la congrégation de Paris.

Wurtzbourg. 1657.

Ne quittons pas la Franconie sans dire que Wurtzbourg, évêché dont dépend Kissingen, eut aussi une maison d'Ursulines, sorte de succursale de Kissingen. Elles occupèrent alors l'hôtel qui les abrite encore, celui de Baugmartin. La pauvreté présida à cette fondation. Puis le monastère, en 1722, devint indépendant; et à partir de ce moment on put bâtir une église, acheter plusieurs maisons voisines, et s'agrandir au point de recevoir, ce qui se fait maintenant encore, de trois à quatre cents jeunes filles, dont soixante-dix pensionnaires.

En 1803 parut en Bavière un décret de sécularisation des couvents; nos religieuses furent dispersées. Elles purent se retrouver dans des temps meilleurs, par les soins du grand-duc Ferdinand de Toscane. Le monastère de Kissingen resta supprimé; la dernière de ses religieuses est morte dans celui de Wurtzbourg. Les protestants se sont emparés de l'église, et les autres bâtiments ont été transformés en classes d'externes. Le monastère actuel est peu riche, et de plus situé dans un vieux quartier, resserré en un dédale de rues étroites. « Notre maison, écrivent les religieuses le 21 octobre 1877, n'a aucune apparence, et nous sommes gênées sous bien des rapports; néanmoins nous sommes toutes contentes. »

Aschaffenbourg. 1820.

Non loin de là est la ville d'Aschaffenbourg, où s'était formé un monastère d'Anglaises. Cette communauté menaçait ruine, lorsque, en 1820, on lui envoya une supérieure de la maison de Wurtzbourg, qui la remit sur un pied solide.

Straubing. 1691.

Ainsi celui de Straubing, en 1828. Ce couvent datait de 1691, et venait des Ursulines de Landshuth, dont nous avons parlé. Straubing est aussi une ville de Bavière. Le décret de sécularisation atteignit également cette maison, en 1804. Les religieuses pensionnées y restèrent; celles du couvent de Landshuth vinrent se réunir à elles, et ensemble ces dignes sœurs continuèrent volontairement d'instruire la jeunesse, en s'associant quelques maîtresses séculières. En 1826, grâces à Dieu, le roi Louis Ier approuva la restauration des deux monastères, et c'est alors que vinrent les Ursulines de Wurtzbourg. La résurrection fut si entière, qu'on vit bientôt réunies à Straubing jusqu'à quarante-deux membres de cette fervente famille religieuse. Wurtzbourg en avait fourni quelques-unes. Or, elles instruisent environ cinq cents enfants en cette année 1878.

Duderstadt. 1700.

D'Erfurth se forma, de plus, le couvent de Duderstadt, au royaume de Hanôvre, en 1700. Ce pays est presque tout entier protestant, comme l'on sait. Or, on venait, à cette époque, grâce à l'évêque-électeur de Mayence, d'établir à Duderstadt un collége catholique gouverné par des prêtres zélés, et l'on jugea convenable de donner pour pendant à cette institution un pensionnat de jeunes filles. L'instrument suscité de Dieu fut Mme Apollonia-Theresia Boening, femme du maire de la ville, ancienne élève d'Erfurth. La Mère d'Ebelsbach *de Sainte-Ursule*, qui avait prononcé ses vœux à Kissingen et établi la maison d'Erfurth, voulut encore fonder celle-ci, malgré son grand âge. Cette servante de Dieu y mourut en 1705, et fut ensevelie dans l'église du monastère.

Fritzlar. 1705.

Fritzlar, près de Cassel, avait un vieux couvent ruiné par les désastres de la guerre. Une pieuse institutrice, Marthe Hitzerot, songea aux Ursulines, dont un essaim vint de Metz et releva les murs de cette Sion abandonnée. — Ainsi se propageait l'ordre dans toute l'Allemagne.

Le royaume de Hanôvre a vu naître deux autres maisons fondées à notre époque, et relevant de la congrégation de Paris. Les Sœurs elles-mêmes nous diront cette histoire[1]. Celle d'Hildesheim d'abord.

Hildesheim et Hanôvre. 1853-1860.

« Notre couvent a été fondé, en 1853, par feu Mgr Édouard-Jacques Wedekind, évêque d'Hildesheim. Quelques-unes des premières mères, encore en vie, se ressouviennent des humbles commencements de la communauté, et des difficultés qui sont inséparables d'une fondation. Mgr l'Évêque nous a toujours été un bon père, et notre douleur de sa perte fut aussi grande que juste. Cependant nous devons dire que le Seigneur, en l'appelant à lui, a voulu lui épargner le chagrin d'être témoin des dévastations que la cruelle persécution qui sévit en Allemagne a faites parmi les œuvres que le zélé et digne prélat avait créées avec autant de peines que de sacrifices : c'est à lui que les instituts religieux du diocèse, à l'exception d'un seul, doivent leur naissance.

» A peine notre jeune communauté commençait-elle à se développer que le prélat fut instamment prié d'établir une succursale de notre couvent dans la ville de Hanôvre. Le 4 octobre 1860, trois de nos Sœurs partirent pour cette ville. Le Seigneur couronna d'un grand succès leurs efforts et leur bonne volonté, et en 1865 nous fûmes en état de bâtir un petit couvent attenant à la nouvelle école.

» A Hildesheim, le nombre de nos élèves augmenta rapidement. En 1860, on nous confia l'école primaire de la ville; de sorte que toutes les jeunes filles catholiques furent obligées de fréquenter nos classes. En 1868, nous pûmes ériger une école normale. — Tout prospérait donc, quand, en 1875, la triste persécution (de M. de Bismarck) vint nous arracher à nos chères enfants. Il y a environ dix-huit mois que nous sommes en exil (à Bauffe près de Tournay,

Bauffe. 1875.

[1] Circulaire aux divers monastères de l'ordre, en date du 8 février 1877.

en Belgique). Le nombre de nos élèves à Hildesheim s'élevait à cinq cents environ; nous en avions autant à Hanôvre.

» Permettez-moi de vous prier de considérer un instant le moment de notre départ. Il n'y a que celles qui auraient éprouvé une peine semblable qui pourront se faire une idée de notre douleur. Encore maintenant, nous avons le cœur navré en pensant à nos chères enfants. Il faut dire, à l'honneur de ces bons chrétiens du Hanôvre, que les parents aussi bien que les enfants nous ont donné des marques touchantes de leur sympathie et de leur attachement: la foi leur faisait voir en nous la sainte Église persécutée. Quelques jours avant notre départ, de pauvres femmes vinrent à nous, nous apportant, pour contribuer aux frais de notre voyage, des pièces de menue monnaie, et nous priant d'accepter leur humble offrande. Elles disaient qu'elles savent par expérience ce que c'est que d'avoir des soucis et du chagrin. Et maintenant une partie de nos chères petites filles sont contraintes de fréquenter les écoles protestantes! — Nous sommes en tout vingt-sept religieuses, dix-neuf professes de chœur, cinq professes converses et trois tourières. — Mgr notre Évêque veut que nous ne nous séparions pas, car il espère nous voir revenir un jour dans son diocèse. »

Cela se fera certainement. Les ennemis de l'Église et de la justice n'ont qu'un temps, et l'heure de Dieu arrive.

Vienne en Autriche. 1660.

Revenons au XVIIe siècle. — Le monastère de Vienne en Autriche, l'un des plus beaux de l'ordre, avait été projeté par l'impératrice Marie-Éléonore, veuve de Ferdinand II, qui était mort en 1637; mais, la chose n'ayant pu réussir du vivant de la princesse, elle l'avait si bien recommandée à l'impératrice sa belle-fille, femme de Ferdinand III, que celle-ci la reprit en effet quelque temps après, en 1655, encore qu'elle n'ait pu la mener à fin que cinq ans plus tard, sous le règne de son fils Léopold Ier. Bref, en 1660, la supérieure de Liége, à qui l'on s'était adressé, accorda

six de ses professes, avec la Mère Josèphe-Marie-Alexis pour supérieure. Il paraît que cette sœur avait été demandée spécialement, comme étant remplie de mérite et appartenant à une grande famille d'Allemagne. On l'avait rappelée de Cologne, où elle demeurait depuis vingt ans. Les Sœurs passèrent par Prague, et y prirent deux autres Ursulines.

A une lieue de Vienne, elles rencontrèrent la comtesse de Lamboy, fondatrice du couvent de Prague, qui venait au-devant d'elles avec une partie des siens. L'impératrice voulut les voir sur-le-champ, et les envoya quérir dans ses carrosses. L'audience fut de deux heures entières; la princesse y renouvela toutes ses promesses de protection. L'archevêque de Vienne ne fut pas moins bienveillant. En un mot, tout alla au mieux dans cette fondation. Les classes étaient remplies dès le 11 octobre, et le 21 on faisait solennellement la fête de Ste Ursule. Les dames de la cour s'étaient cotisées pour payer tous les frais. Il est vrai que le menu peuple n'était pas aussi favorable à la nouvelle communauté; mais les préjugés devaient tomber avec le temps. D'autre part, maintes jeunes filles de l'aristocratie se présentèrent en qualité de novices, et avec de riches dots[1]. On eut donc les ressources pour bâtir une belle chapelle, où l'impératrice se chargea du maître-autel : elle y plaça le tableau de S. Louis de Gonzague, et demanda que les religieuses voulussent bien en solenniser la fête.

Ce couvent existe aujourd'hui comme aux meilleurs jours, avec son église, ses chapelles, ses vastes bâtiments. L'avide et sacrilége Révolution ne l'a pas encore envahi. On y compte environ soixante-dix membres, cent cinquante internes à différents titres, et près de sept cents externes. Une école industrielle pour les jeunes filles y fut introduite en 1834, et une école normale en 1841.

[1] Il y eut une princesse, vingt-trois comtesses, sept baronnes, et trente-huit sœurs de la noblesse de second ordre.

Klagenfurth. 1670.

En Illyrie se trouve la ville de Klagenfurth, peuplée de 10 000 âmes, autrefois capitale de la Carinthie. L'établissement de Vienne devait rejaillir sur elle; et voici comment cela arriva. Nous laissons la parole aux Sœurs elles-mêmes.

En apprenant, disent-elles[1], le bien que les Ursulines faisaient à Vienne, le comte de Rosenberg, burgrave de la Carinthie, et plusieurs autres personnes tâchèrent de les établir aussi dans leur province. Les ressources manquaient, mais Dieu devait les procurer. Sur ces entrefaites, mourut à Klagenfurth un riche seigneur : il avait ordonné dans son testament que dix mille florins fussent consacrés à des œuvres pieuses : l'impératrice Marie-Éléonore, la grande protectrice de nos Sœurs, voulut que cette somme servît à fonder un monastère de filles de Ste Angèle. La comtesse de Urschenbock fit don d'un grand bâtiment. Et ainsi, le 12 avril 1670, la Mère Marie-Rosalie *de Jésus*, née dans le Brabant, partit de Vienne avec quatre sœurs, accompagnées de Mme de Urschenbock, dont la fille prit le voile l'année suivante. Elles arrivèrent le 20 du même mois à Klagenfurth, où dès le mois de juin elles commençaient à instruire les jeunes filles. L'école externe reçut douze écolières, et la pension douze jeunes personnes des familles les plus distinguées. Trois ans après, les classes étaient fréquentées par trois cents élèves.

Établissement.

Bientôt on reconnut que la maison, quoique grande et belle, n'était guère propre à un couvent; d'ailleurs il n'y avait pas d'église. La supérieure obtint de l'administration celle du Saint-Esprit. Il fallut faire ensuite l'acquisition de plusieurs petites maisons qui séparaient le couvent de cette église, et puis refaire les bâtiments, malgré l'exiguïté des moyens pécuniaires. Par une permission de la Providence, il y eut des vocations de filles de très-haut

[1] *Annales de l'ordre de Sainte-Ursule* (Clermont, 1857), t. II, p. 406.

rang, qui en prenant le voile apportèrent ce qui manquait. Les constructions, telles qu'elles sont encore maintenant pour le fond, furent terminées en 1684. — Parmi les bienfaiteurs de la communauté il est trop juste de nommer la comtesse de Palfy, qui, animée d'une ardente dévotion envers le saint Rosaire, donna une somme dont les intérêts suffisaient alors à l'entretien de quinze religieuses, sous la condition que chacune d'elles porterait le nom de l'un des mystères du Rosaire, et honorerait ce mystère d'une manière spéciale. Afin que jamais ce culte ne fût interrompu, la donatrice exigea que, lorsqu'une de ces religieuses mourrait, une autre fît sa dévotion jusqu'à ce que la défunte fût remplacée. C'est là une touchante pratique.

Épreuves.

La communauté de Klagenfurth eut à souffrir des guerres dont ce pays fut le théâtre. Elle dut subir un incendie, le 25 mai 1728. Entre quatre et cinq heures du soir, après une chaleur étouffante, il s'éleva un orage léger en apparence; les religieuses, n'en faisant point de cas, continuèrent leurs occupations. Deux sœurs converses étaient au grenier, avec une servante séculière aliénée. Tout-à-coup la foudre éclate: sur quoi la pauvre idiote se met à crier: « Au secours! il vient de tomber une lumière du ciel! le feu! le feu! » puis elle se perd dans les corridors, où on la trouva plus tard asphyxiée. Les flammes avaient effectivement gagné tout le couvent. Le lendemain, les Ursulines constatèrent qu'il ne restait de leur vaste couvent que l'église, les deux oratoires, le rez-de-chaussée, les écoles externes, une partie du noviciat et une petite partie du dortoir avec les cellules attenantes; le reste était dévasté; clocher, cloches, orgues, avaient péri. La supérieure, Mère Claude-Sidonie *de Saint-Louis*, ne proféra d'autre parole que celle-ci: « O Seigneur, que votre volonté soit faite! C'est vous qui nous avez donné tout, vous êtes aussi le maître de nous tout ôter: que béni soit votre nom toujours! » — Il y avait, à ce moment, trente-cinq sœurs de chœur, douze converses et onze séculières. Ce furent les PP. Jé-

suites, que l'on rencontre partout assistant les Ursulines, qui envoyèrent chaque jour des aliments pour tant de monde. — On se mit aux réparations, la charité vint au secours des incendiées, et en 1730 le couvent était rebâti, cintré et plus massif qu'il n'avait été auparavant.

La Révolution.

Bien des années s'écoulent. La Révolution française envoie, en 1809, ses soldats à Klagenfurth. Pour elle rien n'est plus simple que de dépouiller religieux et religieuses : c'est sa fraternité propre, et le moyen de rétablir la justice dans le monde. Les Ursulines furent congédiées sans cérémonie, afin, disait-on, de faire de leur bâtiment un hôpital. Elles se retirèrent à cinq lieues de la ville, à Gurck, tout le temps de cet orage. Le calme revenu, le gouvernement autrichien fit réparer le monastère et le leur rendit. Elles y étaient de retour le 20 mars 1810. Les cellules avaient été entre les mains des maçons au cœur de l'hiver; de plus, les religieuses ayant été forcées de vendre en toute hâte, à vil prix, une grande partie des meubles les plus indispensables, elles manquaient presque de tout. On peut se faire une idée de ce qu'elles souffrirent durant plusieurs mois. Mais la joie de se revoir dans ce cher couvent adoucissait toutes ces peines, et elles disaient en souriant : « Nous voici dans une misère joyeuse. » L'empereur François Ier et son fils, qui fut Ferdinand Ier, se firent les généreux protecteurs de nos Ursulines. Honneur aux princes incapables de pactiser avec le mal![1]

En 1840 et 45 furent ajoutées de nouvelles et importantes constructions. Enfin, après les bouleversements de 1848 et 49, les bonnes Sœurs fondèrent un orphelinat, et

[1] Le gouvernement de Napoléon III n'entendait point ainsi les choses, lorsque, après l'annexion du comté de Nice en 1860, il accepta des mains du Piémont, et garda comme siens, les biens de l'Église que venait de piller, depuis très-peu d'années, l'administration cavourienne du roi Victor-Emmanuel. Comment, hélas! moraliser les peuples avec de tels exemples? N'est-ce pas justifier et exciter toutes les cupidités des bas-fonds?

acceptèrent du premier coup douze pauvres petites filles privées de leurs parents. Elles prirent aussi des enfants africaines amenées par le charitable missionnaire l'abbé Oliviéri.

Goritz. 1672.

Goertz ou Goritz, en Illyrie, a une population de 10000 habitants. Elle était, au XVIIe siècle, la capitale d'un comté considérable faisant partie de la Carniole, domaine de la maison d'Autriche. Il n'y avait que deux ans que les Ursulines de Vienne étaient établies à Klagenfurth, lorsqu'elles reçurent de Goritz un message leur offrant en cette ville un second établissement. La chose souffrit d'abord quelques difficultés, parce que l'impératrice Éléonore jugeait elle-même la fondation insuffisante; mais bientôt cet obstacle fut levé par Mlle Marie-Françoise de Folchra, qui demeurait alors au couvent de Vienne : cette pieuse fille s'offrait à suppléer de son patrimoine pour rendre l'établissement plus solide; et, non contente de cette générosité, elle partit elle-même pour Goritz avec les professes destinées au futur monastère. Elles arrivèrent en mars 1672. Les magistrats avaient eu l'attention de préparer la maison. On y mit aussitôt la clôture monastique; et dès le même jour Mlle de Folchra prit la vêture religieuse. Elle devint dans la suite la première professe du monastère, qui réussit au gré de ses religieux fondateurs.

Inspruck.

C'est à cette même époque, vraisemblablement, et par un prince de la maison d'Autriche, que fut érigé le monastère d'Inspruck, dans le Tyrol. Nous n'en connaissons pas la date précise. Nous savons seulement que ce couvent existe encore, et dans de très-bonnes conditions. Il compte une trentaine de professes de chœur, une quinzaine de professes converses, des novices et des postulantes. L'école gratuite n'a pas moins de sept classes, fréquentées par plus de cinq cents enfants; sans compter, bien entendu, le pensionnat. — En face de telles œuvres, les révolution-

naires ne s'en vont pas moins répétant que l'Église est ennemie de l'instruction, et il y a une foule assez grossièrement ignorante elle-même pour les croire, en ceci comme dans leurs autres mensonges.

Trente. 1721.

Jean-Michel de Spaur, prince-évêque de Trente, entreprit de fonder dans sa ville épiscopale un monastère d'Ursulines, à une époque où déjà les pays allemands étaient peuplés de ces maisons édifiantes. Il s'adressa aux Sœurs d'Inspruck, qui venaient de se recruter parmi les nobles familles, et on lui envoya les Mères Marie-Éléonore de Triembach *des Cinq-Plaies*, Marie-Caroline de Thunn *de Saint-Vigile*, Catherine de Graben *de Jésus*. Elles parurent à Trente le 26 juin 1721. Mais l'administration de la ville fit difficulté de les recevoir, et elles durent se retirer pendant quatre ans dans une campagne voisine. En 1725, les oppositions apaisées, elles rentrèrent, ouvrirent école, appelèrent à elles les petites filles, et se firent aimer de toute la population. Il leur fallait, cependant, une maison convenable.

Les religieux Théatins possédaient à Trente un couvent ayant jadis appartenu à l'ordre Teutonique; mais ils n'y demeuraient point, et ces bâtiments, dont ils jouissaient depuis une quarantaine d'années, n'étaient qu'un pied-à-terre pour leurs voyages d'Allemagne en Italie, et réciproquement. Comme ils avaient peine à s'en défaire, on obtint de Rome un décret qui leur enjoignait de vendre aux Ursulines, vu le bien qu'elles devaient accomplir dans cette ville. La somme, assez forte, fut trouvée, grâce surtout à la générosité du monastère d'Inspruck, qui donna lui seul 10 000 florins; et en décembre 1726 les Sœurs s'installèrent dans cette nouvelle acquisition. — On ne tarda guère à s'apercevoir de l'étroitesse du logement pour une communauté qui se développait annuellement, et on songea à bâtir. Malgré la richesse des dots qui avaient été reçues, la dépense, qui fut de 120 000 florins, mit pour longtemps le

monastère dans la gêne. Il est vrai que l'édifice était magnifique, et très-solidement bâti.

Brunecken. 1744.

Ne sortons pas du Tyrol, cette bonne province restée si chrétienne, sans nommer la communauté de Bruneck (ou Brunecken), ville de 1500 habitants seulement. Ce couvent fut fondé en 1744, nous ne savons par qui ni en quelle circonstance. Il renferme actuellement une trentaine de religieuses, avec quinze Sœurs converses. On y a admis plusieurs petites négresses amenées en Europe par le P. Oliviéri. Ce couvent s'est distingué, depuis la fondation, par sa dévotion au Sacré-Cœur.

Breslau.

La date et l'origine du monastère de Breslau, dans la Silésie prussienne, ne sont pas moins incertaines. Il est de la congrégation de Bordeaux. Breslau est une ville considérable, de près de 100000 âmes. Ce fut l'évêque qui appela nos Ursulines au milieu d'une population où dominent les catholiques, au siècle dernier, ou plutôt un peu auparavant : car nous voyons en 1700 une colonie de Breslau s'établir dans la ville de *Schweidnitz*, à onze lieues de distance, toujours en Silésie. — Breslau fonda encore *Liebenthal*, en Silésie, et *Posen* en Pologne.

Berlin. 1854.

En 1851, nous disent les *Annales* imprimées à Clermont, Berlin ne possédait point d'institut pour les jeunes filles catholiques des classes élevées de la société. C'était dans les établissements protestants qu'elles allaient puiser, avec l'instruction nécessaire à leur rang, des principes qui pouvaient être, hélas! si funestes à leurs âmes. Un prêtre rempli de zèle, l'abbé Hunzer, résolut de se dévouer à cette œuvre; il lui consacra son temps et sa propre demeure. Les cinq prêtres qui composaient alors tout le clergé de la capitale de la Prusse s'unirent à lui; des dames s'empressèrent d'offrir leurs services, entre autres une Anglaise, Mlle Tiney, et une Française, Mlle Chantourelle. Bientôt

quatorze maîtres ou maîtresses se trouvèrent employés dans le nouvel externat. C'était un zèle honorable, mais il y manquait une essentielle condition, l'unité. Le doyen de la ville, M. l'abbé Pelldram, le comprit vite, et écrivit à Mgr Forster, évêque de Breslau, pour lui demander quelques-unes des Ursulines qui chez lui accomplissaient leur féconde mission auprès de la jeunesse. Le digne prélat y consentit avec empressement; il laissa toute liberté à la supérieure, la Mère *Sainte-Ursule*, à la charité de qui plusieurs provinces de la Prusse doivent le bienfait d'un institut catholique.

Installation.

La Mère Sainte-Ursule désigna pour cette dernière et difficile entreprise la Mère *Sainte-Hildegarde*, femme d'une rare capacité et d'un dévouement d'apôtre, avec plusieurs autres religieuses dignes de sa confiance. Elles quittèrent ensemble Breslau le 29 avril 1854, un samedi, accompagnées de M. l'abbé Bitter, prélat romain, vénérable vieillard qui était supérieur de leur maison-mère. Le soir même elles étaient à Berlin, où elles furent accueillies par une dame dont il faut honorer le nom, Mlle Saling, à qui cette capitale est redevable d'un vaste hôpital desservi par les Sœurs françaises de Saint-Charles. Et ici, disons-le : c'est l'éternelle gloire du catholicisme de former seul ces femmes admirables qui se consacrent aux souffrants, aux abandonnés, aux malades; le protestantisme a vainement tenté là-dessus mille efforts : la séve évangélique lui manque, depuis qu'il s'est séparé de l'unique troupeau[1].

Conduites à la maison qu'on leur avait préparée, les filles de Ste Angèle la trouvèrent élégamment décorée : et c'était bien, en vérité, une fête. « Lorsque, dit poétique-

[1] Dans les guerres de ces derniers temps, la Prusse protestante et la Russie schismatique demandaient à la France catholique ses admirables Sœurs de la Charité pour leurs ambulances. Quelle puissance catholique réclama jamais un tel service des nations hérétiques? Or, l'Écriture le dit, c'est à la charité que se reconnaît le légitime disciple du Seigneur.

ment le récit que nous transcrivons, elles vinrent s'agenouiller dans cet asile, les cierges versaient leur douce lumière, les fleurs exhalaient leur suave parfum, et sans doute les anges protecteurs de Berlin répandaient aussi avec allégresse l'abondance des dons célestes sur celles que Dieu leur envoyait comme de fidèles coopératrices. »

Reproduisons aussi les pages suivantes.

Épreuves.

L'excellent prévôt avait fait tout ce qu'il pouvait pour embellir cet humble séjour; il devenait le supérieur de la communauté. Les dévouées institutrices eurent des épreuves au début : c'est, nous l'avons plusieurs fois rappelé, le lot de quiconque veut faire le bien. A peine quelques jours s'étaient-ils écoulés depuis leur arrivée, qu'elles se virent obligées de faire subir à leurs élèves, dont elles ignoraient même les noms, un examen devant un membre de l'Académie, examen dont le résultat fut au surplus satisfaisant. Et puis, la clôture devenait très-pénible dans un bâtiment étroit, sans jardin, au quatrième étage. La douleur la plus grande était de n'avoir point la présence du Saint-Sacrement, la chapelle étant trop mesquine pour qu'une telle faveur fût accordée. Pendant une année entière, comme les Hébreux captifs à Babylone et adorant le vrai Dieu les regards tournés vers Jérusalem, les sœurs priaient les yeux attachés sur la coupole de Sainte-Hedwige, qu'elles apercevaient dans le lointain. — Elles furent dédommagées quant à l'objet direct de leur mission. Dès le commencement elles eurent soixante élèves à l'externat. Chaque dimanche, elles les voyaient se presser toutes dans leur petite chapelle, pour assister au saint sacrifice et entendre la parole de Dieu. Bientôt les plus grandes parmi les élèves, touchées de l'exemple de leurs maîtresses, voulurent aussi participer au festin eucharistique. Quelle joie chez les Sœurs!

Les ressources.

Pour cette fondation il avait fallu des ressources, et nous devons dire d'où elles provinrent. Un riche catholique de Berlin, M. Schauer, avait légué à l'Église, en

mourant, 80 000 francs pour les orphelins. Déjà il existait dans la ville un établissement où l'on recueillait les garçons; mais on était réduit à la triste nécessité de confier les petites filles à des orphelinats protestants. M. Pelldram partagea le don généreux de M. Schauer, et destina 40 000 francs à l'orphelinat, dont il confia la direction aux Ursulines. Instruit de ce qui s'était passé à Berlin pour cette création, le souverain-pontife Pie IX en témoigna sa grande satisfaction. Parmi plusieurs autres questions, Sa Sainteté demanda si les religieuses possédaient le Saint-Sacrement; et, sur la réponse négative : « Ah! s'écria-t-elle avec un geste exprimant la tendresse et la compassion, est-il bien possible! N'y a-t-il donc pas dans la maison un seul petit coin pour garder le Saint-Sacrement? n'y a-t-il pas moyen de leur donner le Bon-Dieu? » Grâce à ces pieuses et paternelles paroles, les Ursulines ne tardèrent pas à posséder le divin trésor après lequel soupiraient leurs cœurs.

Le 1er janvier 1855, une très-belle maison fut achetée, et le 2 avril les Sœurs allèrent l'habiter. La chapelle devint un rendez-vous pour les catholiques, qui, au nombre de vingt mille, n'ont dans Berlin qu'une seule paroisse. Cette chapelle, on nourrissait le désir de l'agrandir, de la refaire sur de larges proportions. Il eût fallu pour cela la paix, et la persécution de M. de Bismarck était à la porte. D'autre part, la reine Augusta (depuis impératrice d'Allemagne), toute protestante qu'elle est, favorisa autant qu'elle le put l'établissement des Ursulines. Elle aimait à y faire des visites, à s'entretenir avec la supérieure.

En 1857, le couvent de Berlin, qui s'était recruté de quelques Sœurs françaises, fut érigé en communauté indépendante, et la Mère Sainte-Hildegarde fut élue de nouveau prieure.

Dorsten. 4669.

Nous sommes toujours en Prusse, mais il nous faut remonter le cours des années pour assister à la fondation

de Dorsten. C'est un village de Westphalie, dans la région de Munster, ayant une population de 3000 âmes. En 1669, le 21 janvier, le monastère de Cologne y envoya quatre de ses religieuses : la baronne de Tang, la baronne d'Enlencramp, les deux comtesses de Nesselrode-Richenstein. La Très-Sainte Vierge fut proclamée première supérieure. Les fondateurs temporels étaient les parents des deux sœurs de Nesselrode; et, tant qu'ils vécurent, les choses marchèrent aisément; mais à peine furent-ils morts que la municipalité entama contre les religieuses un procès qui devait durer quatre-vingts ans, au sujet des agrandissements de la maison. Les guerres surviennent ensuite, avec leur cortége de maux; on tente plusieurs fois de mettre le feu au monastère. — Puis c'est l'esprit révolutionnaire, parti de France, qui traverse le Rhin : les couvents sont déclarés « propriété de l'État », en termes plus clairs, « confisqués et volés ». Un décret royal de 1817 fit cependant exception pour les Ursulines de Dorsten, à cause de l'éducation qu'elles donnaient à la jeunesse; seules elles échappèrent au vandalisme des nouveaux barbares dans toute la Westphalie. — C'est de cette maison qu'était sortie celle d'*Haselünne*, dont il a été question plus haut (diocèse d'Osnabruck, en Hanôvre).

Kuttenberg.

A Kuttenberg de Bohême, nous trouvons une communauté d'Ursulines dont nous ignorons l'histoire, la circulaire qui en est partie le 10 octobre 1876 n'en disant pas un mot. Nous y voyons seulement qu'elle compte vingt-et-un membres, que les écoles sont fréquentées, et que l'établissement de pensionnats séculiers ne leur a point fait de tort.

Schweidnitz. 1700.

Schweidnitz, en Silésie prussienne, dut les filles de Ste Angèle à la charité du baron et de la baronne de Garnier, qui avaient destiné une somme considérable pour la création d'une école. Leurs pieuses intentions ne

purent être satisfaites qu'en l'année 1700, où la supérieure de Breslau, comtesse de Strachwitz, envoya dans cette ville six de ses professes. Le legs des époux Garnier montait à 7000 florins, avec lesquels on acheta une maison qui fut mise aussitôt en clôture et affectée au pensionnat.

De fâcheux événements politiques vinrent, en 1766, suspendre ces succès et ces progrès, en même temps que les constructions entreprises pour l'agrandissement du couvent. A cette époque, la fameuse guerre de Sept-Ans troublait toute l'Allemagne; la Silésie, occupée par les armées du roi de Prusse, offrait comme un vaste et éternel champ de bataille. Schweidnitz fut du nombre des villes assiégées. Souvent, dans les bombardements réitérés de la place, les boulets enflammés, tombant sur le monastère, en ébranlaient les différentes parties. Plus de cinquante, lancés dans la direction du couvent, ruinèrent complètement plusieurs des murs fraîchement élevés. Les parloirs et les appartements dévolus aux classes servirent, à trois diverses fois, d'hôpital pour les soldats blessés. Au milieu de ces désastres publics, nos Ursulines furent en proie à une indigence entière. Parfois manquant de tout, même de pain, elles ne trouvèrent de secours que dans la charité des militaires, partageant avec elles l'humble ration des camps. Aux tourments du besoin se joignaient les inquiétudes, les angoisses inséparables d'une telle position. Dieu seul connaît les souffrances qu'eut à supporter, pendant le cours de ces tristes événements, la vénérable supérieure Mère Marie-Thérèse *de Jésus*[1]. — Quelques années de calme succédèrent à ce furieux orage; mais les secousses de 1793, les guerres de l'Empire, le décret de 1810 par lequel le gouvernement prussien décrétait la sécularisation (lisez *la confiscation*) de tous les couvents du royaume, causèrent à nos Sœurs les plus amères afflictions. Heu-

[1] Voyez *Annales de l'ordre de Sainte Ursule* (Clermont, 1857), II, p. 495.

reusement, du reste, qu'à titre d'institutrices elles furent exemptées de l'inique mesure; on leur accorda même un léger secours, sous forme de pension mensuelle.

La communauté avait, en 1857, trente-deux religieuses, cent trente-six élèves internes, une école d'industrie, une école élémentaire de trois cent soixante-sept enfants, et une classe particulière pour les aspirantes aux diplômes de l'enseignement.

Salzbourg, ville frontière de l'Autriche du côté de la Bavière, est une des plus agréables cités qu'aime à visiter l'étranger. Elle renferme de 13 à 14000 habitants. Ses archevêques en étaient autrefois les seigneurs temporels; et c'est l'un d'eux, Jean-Ernest de Thun, qui y fonda un monastère d'Ursulines en 1695. Il avait appelé des professes de Klagenfurth : Mère Augustine *de l'Incarnation*, née comtesse de Neustadt, et Marie-Reine *de l'Épiphanie*, née baronne de Strasser. L'Allemagne est le pays qui fournit à l'Ordre le plus de représentants de l'aristocratie. La situation topographique de la maison de Salzbourg n'est guère favorable, mais il a fallu la subir depuis près de deux siècles. « Notre personnel, écrivaient les Sœurs le » 22 avril 1877, se compose de vingt-trois professes, une » novice et cinq postulantes *de chœur;* dix-sept professes, » une novice et deux postulantes *converses*. Plusieurs de » nos chères sœurs converses sont continuellement occu- » pées à confectionner du linge d'autel, des tabliers blancs, » des surplis, etc., pour beaucoup d'églises de notre ville » et des villages environnants. » Là encore, la dévotion principale s'adresse au Sacré Cœur de Jésus. Il est à remarquer que beaucoup de ces monastères honoraient aussi spécialement l'Immaculée Conception, si longtemps avant qu'elle eût été définie par l'Église.

Salzbourg. 1695.

Quoique le gouvernement autrichien ne se soit fait ni persécuteur ni envahisseur des biens de l'Église, l'esprit moins catholique dont l'imprègne l'action européenne de la

Révolution l'a conduit souvent à des actes de défiance et de vexation tout-à-fait regrettables. Ainsi, les tracasseries administratives sont venues chercher les Sœurs dans les détails de leur règlement: on a fixé le temps pour l'instruction religieuse, avec défense de le dépasser; le prêtre catéchiste seul peut la donner, et il faut rendre compte de ce qui a été dit dans cette pauvre demi-heure; aucun livre n'est laissé au choix des religieuses; l'État, représenté trop souvent par des incrédules, des Juifs, des francs-maçons, impose ses auteurs. C'est vraiment insensé; mais ainsi le veut le dogme de la moderne *liberté*.

Düren. 1681.

La petite ville de Düren, de 8000 habitants, à six lieues d'Aix-la-Chapelle, n'est point un lieu bien connu. On y trouvait un établissement d'Ursulines dès 1681, dû à Claire Magnée et Dorothée Flufs, de Liége. Les commencements en furent pénibles, à cause des mauvaises dispositions de l'autorité civile. Pendant un bon nombre d'années, les religieuses furent réduites à habiter différentes petites maisons qu'elles prenaient à loyer, s'occupant uniquement de l'instruction des enfants pauvres. Ce ne fut qu'en 1704 qu'elles consacrèrent les fruits d'une sage économie et de maintes privations à la construction d'une petite chapelle et d'un couvent, dans les plus modestes proportions; mais du moins elles eurent, dès ce moment, le bonheur de posséder le Saint-Sacrement auprès d'elles. — En 1710, elles pouvaient fonder une autre maison à *Montjoie*, ou *Montschau*, très-petite ville de la même province. — Pour elles, les guerres du XVIIIe siècle et de la Révolution française, l'adjonction d'Aix-la-Chapelle à la France pendant quelque temps, leur firent perdre tous leurs revenus et les réduisirent à une extrême indigence. Quoique, dans ces dernières occasions, leur chapelle eût été fermée, qu'elles eussent dû congédier les enfants pauvres et les pensionnaires, et qu'elles eussent été contraintes de reprendre l'habit séculier, elles ne quittèrent pas leur bien-aimé couvent. Restées

sans ressources, elles gagnaient leur vie en travaillant à l'aiguille. En 1794, le jour de Pâques, elles se virent littéralement sans pain. — Enfin, en 1804, on rouvrit la chapelle et les classes; dix ans après, il y avait de nouvelles prises d'habit. La clôture avait souffert de tous ces événements : en 1823, elle fut complètement remise en vigueur.

En 1865 on a pu s'installer dans une maison plus grande, que la communauté construisait depuis trois ans. Il y a présentement une trentaine de sujets, dont vingt-deux professes de chœur et neuf converses. Les élèves des quatorze classes, en 1876, n'étaient pas moins de onze cents! sur ce nombre il y avait trois cents petites gratuites. Quant au pensionnat, il en comptait cinquante-quatre. Les Sœurs écrivaient, le 9 février 1877 : — « Les temps sont tristes. » Plusieurs de nos communautés, et la plupart des autres » congrégations religieuses, ont déjà quitté le pays. Notre » position est incertaine et fort difficile aussi. La ville » manque de bâtiments pour les écoles, et de fonds pour en » construire : cette raison nous permet de rester encore. Il » y a deux ans environ que, suivant le conseil de personnes » judicieuses, nous vendîmes à quelques bons catholiques » notre couvent pour le sauvegarder. » Or, le gouvernement prussien prétend faire annuler cette vente, qui le priverait du précieux avantage de confisquer pour lui-même les biens de ces pauvres et dévouées religieuses. Les enfants des ténèbres haïssent la lumière, et les méchants ont horreur des commandements de Dieu : toute la perversité révolutionnaire est dans ces deux mots.

Montjoie. 1710.

Nous venons de voir l'origine du monastère de Montjoie, dans l'ancien duché de Juliers. Après des années de prospérité, les malheurs des temps l'avaient réduit à presque rien. Il ne comptait plus que trois religieuses avancées en âge, lorsque, en 1827, l'archevêque de Cologne, Ferdinand de Spigel, le renouvela en y envoyant pour supérieure la Mère Marie-Thérèse Schaefer, avec deux postulantes.

Les classes furent ouvertes de nouveau en 1828, et quelques mois après, à la fête de Ste Ursule, avait lieu la première prise de voile depuis trente-huit ans. Mais, en 1838, une épidémie qui désola le pays engagea les Sœurs à chercher un endroit plus salubre, et elles allèrent s'établir près d'Ahrweiler, à dix lieues de Coblentz, sur une belle colline appelée le Mont-Calvaire.

Mont-Calvaire. 1838.

Cette communauté a pris le nom du lieu. Les élèves vinrent à l'appel des Ursulines; elles étaient environ quatre-vingts, sans compter l'école gratuite de soixante petites filles. Les Sœurs y ont été jusqu'à cinquante. La maison du Mont-Calvaire s'est étendue à Aix-la-Chapelle en 1848, et ensuite à Trèves.

Hermanstadt.

La Transylvanie possède sa communauté d'Ursulines, relevant de la congrégation de Bordeaux. Nous n'en avons pu découvrir l'histoire. On lit seulement dans une circulaire des Sœurs, en date du 18 septembre 1877 : « Outre un pensionnat de cinquante élèves, nous avons une école interne et une école externe qui comptent parfois jusqu'à deux cent soixante enfants. On y cultive non-seulement les sciences élémentaires, mais encore la musique instrumentale et vocale. Les langues y sont aussi en honneur : on enseigne l'allemand, le hongrois, le roumain, le français et l'anglais. » La communauté renferme une trentaine de religieuses professes et plusieurs novices.

Laybach.

A Laybach, capitale de l'Illyrie, est une maison d'Ursulines très-importante, dont nous n'avons trouvé nulle part l'histoire. La circulaire partie de ce couvent le 31 décembre 1876 ne fait aucune mention du passé. Nous y lisons que le pensionnat renferme cent quatre élèves, le demi-pensionnat quatre-vingts, et que l'externat reçoit environ six cent vingt écolières. On donne l'instruction en allemand et en slave.

La congrégation de Bordeaux peut compter encore le couvent de Gnesen, au duché de Posen en Prusse, dans l'ancienne Pologne. Il est tout récent, ne datant que de 1868, et les religieuses qui l'ont fondé venaient de la communauté de Posen, dont nous dirons tout-à-l'heure un mot. Ce fut à l'archevêque, aujourd'hui cardinal Ledochowski, qu'on dut la création de Gnesen. « Nous sommes venues bien » pauvres, dit la relation de 1877 : car nous ne possédions » que cent thalers (environ 375 francs) pour toute la fon- » dation. Nous avons acheté sans argent une petite mai- » son que nous habitons encore aujourd'hui. Une chambre » fut arrangée pour en faire une petite chapelle, dédiée à » l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge; d'autres » furent consacrées aux dortoirs des enfants; il ne resta » pour nous que deux pièces sous le toit, où il fait si chaud » en été que bien des nuits se passent sans sommeil, et si » froid pendant l'hiver que l'encre gèle dans nos encriers. » Mais nous pensons à l'Enfant Jésus dans sa crèche, à » son dépouillement sur la croix, et nous sommes gaies et » contentes dans notre pauvreté. » Il y a dix-sept religieuses, et environ quatre-vingts élèves, tant internes qu'externes. — Ce sont ces dignes Sœurs que le persécuteur Bismarck vient d'expulser, en 1875, comme dangereuses pour l'État!... Elles se sont réfugiées à Tarnow, dans la Galicie autrichienne, attendant la fin de la tempête avec une sainte confiance.

Gnesen. 1868.

La maison actuelle de Cracovie n'est autre, non plus, que celle de Posen, chassée par le même persécuteur en 1875, et qui s'est réfugiée dans cette partie de la Pologne. Le couvent de Posen avait été établi en 1857 par Mgr Przyluski, archevêque de Gnesen-Posen. Ce prélat, ému de sollicitude pour l'instruction des petites filles, avait fait venir de Breslau des Ursulines. Plus tard, on en demanda même deux de Blois. Les débuts de la fondation furent pénibles autant que nous le puissions exprimer. On

Cracovie. 1875.

Posen. 1857.

put, en 1871 seulement, se procurer un logement convenable. Grâce à la protection de la Reine de Prusse, aujourd'hui impératrice, on avait accordé à ces bonnes sœurs le privilége de faire subir dans l'intérieur du pensionnat, à leurs élèves et à d'autres jeunes filles catholiques, des examens supérieurs, à la suite desquels elles obtenaient des brevets propres à leur ouvrir en Allemagne la carrière d'institutrices privées ou publiques. Le gouvernement avait créé pour cela un comité de professeurs catholiques qui chaque année, et ensuite deux fois par an, venaient au couvent présider aux examens. Jusque-là on avait dû se présenter devant des juges protestants. Le monastère de Posen a fait subir deux cent vingt-deux examens en quinze ans. Faut-il donc qu'un malheureux ministre, outré de fureur contre tout ce qui est catholique, ait détruit une institution si féconde! Mais le jour de la réparation luira; Dieu passera de nouveau balayant ses ennemis, et les exilées retrouveront à Posen leur mission qui les attend; et toutefois elles auront fondé à Cracovie une œuvre, appelée à se perpétuer et à se développer, en faveur des âmes rachetées par le sang du Seigneur Jésus[1].

[1] Il n'y a plus, actuellement, d'Ursulines à Berlin, Boppard, Breslau, Gnesen, Kempen, Posen, Schweidnitz, par suite de la persécution prussienne.

M. de Bismarck, organisateur de la grandeur de l'Allemagne, n'en a pas moins été le mauvais génie du nouvel empire. Parmi les mesures qu'il a adoptées pour affermir son triomphe, ce sage à courte vue, négligeant les vrais ennemis de la société qui aiguisaient dans l'ombre leurs poignards, a placé en première ligne la guerre à l'influence et aux œuvres catholiques. Il s'est mis dans la [illegible] de l'État omnipotent. De-là cette persécution, folle autant que sacrilége, qui ne peut qu'attirer sur la Prusse la colère divine. On a débuté par l'alliance avec le Piemont, ministre de l'impiété à Rome; puis on a favorisé, et fait favoriser par la Suisse, le schisme des « vieux-catholiques »; après quoi, on s'en est pris aux institutions ecclésiastiques; religieux et religieuses ont été chassés, contre toute espèce de droit; des évêques et des prêtres sont poursuivis, incarcérés, envoyés en exil, pour avoir obéi à leur conscience. Les francs-maçons deviennent les conseillers du nouvel ordre de choses.

On a [illegible] en même temps sur la jeunesse. Les écoles, du moins pour

La Suisse, à cause de la langue qui y est le plus répandue, devrait rentrer dans ce chapitre des pays allemands. On l'a vu précédemment lorsque nous avons parlé de Dijon, Anne de Xainctonge, tout en prenant l'idée et jusqu'au nom des Ursulines (ou *Ursules*) dans sa congrégation de Dôle, n'entendit point s'unir à l'ordre de Ste Angèle, et a constitué une famille religieuse à part, dont l'histoire n'appartient point à la nôtre. C'est de la congré- En Suisse.

---

l'Alsace et la Lorraine annexées, ont été déclarées étrangères à toute forme religieuse. Les séminaires où l'on refusait de recevoir la direction de l'État ont été fermés : or, cet État est protestant! L'espionnage a été institué sur une vaste échelle contre les prêtres parlant en chaire. Les journaux catholiques sont bâillonnés ou supprimés. Le résultat acquis par ces coupables menées se traduit ainsi : abrutissement progressif du peuple, augmentation des délits et des crimes, ivrognerie croissante (V. *le Contemporain*, t. XXXe, mai 1878, p. 785).

Dans le domaine particulier de l'enseignement, M. de Bismarck, partisan de *la liberté* moderne (lisez de *l'oppression* par les méchants), attribue à l'État le droit de contrôle et de direction suprême. Remarquons, en passant, que ces hommes sont les mêmes qui reprochent aux anciennes royautés d'être trop intervenues dans les intérêts particuliers. Le système prussien va jusqu'à se mêler de l'éducation privée, au sein de la famille, par un précepteur. On assure que M. de Bismarck s'est écrié : « Plutôt point d'écoles que des écoles tenues par le clergé ou les religieux! » Dès-lors, dans ces pays, la liberté de l'instruction n'est pas même restée ce qu'elle était en Irlande sous Élisabeth. Le gouvernement a décrété l'obligation de suivre ses écoles. Ainsi, une double chaîne tient captive la population : le monopole de l'instruction et la fréquentation obligatoire ; et, cette chaîne, c'est l'État protestant qui la tient. Ni l'Église, ni la commune, ni la famille, ne conservent dans l'enseignement d'autre droit que d'en payer les énormes dépenses.

L'Alsace-Lorraine avait 3000 sœurs institutrices et frères d'écoles : on en a supprimé 1400, et ceux qui restent ne sont gardés que provisoirement. Aussi, dans toute l'Allemagne a-t-on ressenti une forte baisse de l'instruction publique. Les pensionnats de jeunes filles tenus par des sœurs ont été particulièrement poursuivis. C'est ce que M. de Bismarck appelle effrontément « le combat pour la civilisation, *kulturcampf* »! On n'a guère tardé de voir où conduisent ces criminelles aberrations; on le verra mieux encore par la suite, si la divine miséricorde ne confond les projets des mauvais. La vérité est éternelle : elle attend son jour, qui arrive infailliblement : car l'impie, dit le Psalmiste, « est fragile » comme la poussière que balaie » le vent sur nos routes : *tanquàm pulvis quem projicit ventus à facie terræ* » (Ps. I, 4).

gation de Dôle que sont venues les communautés dites d'Ursulines de la Suisse, et notamment celles de Fribourg en 1606, de Brieg en 1659, de Porrentruy en 1818. La persécution de ces dernières années (plusieurs cantons suisses ayant tenu à ne pas rester en arrière de M. de Bismarck) a très-cruellement atteint ces divers établissements, dont plusieurs se sont réfugiés en France[1].

Des persécutions actuelles.

Les persécutions sont le lot des disciples de JÉSUS-CHRIST : « *Si me persecuti sunt, et vos persequentur* : Si l'on m'a poursuivi, vous aussi on vous poursuivra.[2] » Avertis par le Maître, les chrétiens ne s'émeuvent point quant au sort de la vérité dont ils ont reçu le dépôt, et pour eux-mêmes savent puiser dans ces souffrances plus d'humilité, de ferveur, de courage. — « DIEU, dit Bossuet, avait commencé à faire paraître cette vérité à ses fidèles, dès le temps de l'ancien Testament, par plusieurs exemples, mais principalement dans la persécution d'Antiochus. Elle fut d'une violence extraordinaire, et il semblait d'abord que DIEU ne voulût plus donner de bornes aux souffrances de son peuple. Mais en même temps il marqua sensiblement le contraire par deux effets surprenants : l'un fut le terme très-court qu'il voulut donner aux fureurs d'Antiochus, puisque la persécution dura seulement trois ans et demi; l'autre, qui n'était pas moins considérable, c'est que DIEU finirait la persécution par la punition éclatante de son auteur.

» C'était le conseil de DIEU d'en user à peu près de même avec ses fidèles. Car, encore qu'après la croix de JÉSUS-CHRIST son Église dût être fortement et plus longuement exercée qu'elle ne l'avait dû être dans le judaïsme, où les promesses temporelles étaient en vigueur, néan-

[1] La congrégation de Dôle eut aussi plusieurs maisons en France : Vesoul, Besançon, Tartas, Arbois, Gray, Pontarlier, etc.

[2] En *S. Jean*, chap. xve, 20.

moins il plaisait à DIEU que les persécutions qu'il faudrait soutenir pour l'Évangile eussent à peu près les mêmes caractères que celle d'Antiochus, où elles étaient comme dessinées par la main de DIEU : c'est-à-dire, premièrement, qu'elles fussent courtes, et que DIEU y donnât de temps en temps quelque relâche à son peuple; et, ce qui n'est pas moins remarquable, qu'elles finissent pour l'ordinaire par un châtiment public des persécuteurs.

» Les chrétiens ont bien connu ce secours de DIEU durant les persécutions. Et comme on leur objectait que DIEU les abandonnait à leurs ennemis, Origène répondait, pour toute l'Église, que ce n'était point les abandonner, mais plutôt leur rendre sensible sa protection, que de leur donner de temps en temps le loisir de respirer, en réprimant de telle sorte leurs persécuteurs qu'on voyait bien qu'il ne voulait pas qu'on pût éteindre la race des saints, ni qu'il fût permis à leurs ennemis, et aux princes mêmes, de les affliger au-delà d'un certain point ou d'un certain temps. » [1] — Aujourd'hui encore nous en disons autant. [2]

---

[1] Bossuet, l'*Apocalypse*, ch. xe, 3.

[2] On lit dans le journal *l'Univers* du 29 octobre 1877 :

« On sait que M. de Bismarck, dans la guerre qu'il a déclarée en Allemagne à la religion et au droit, n'a pas épargné les religieuses, qu'il a ruinées et chassées par centaines de leur patrie. Un de ses derniers exploits en ce genre a été la confiscation de la propriété des Ursulines du Hanôvre, et l'expulsion de ces pauvres servantes de l'Église, qui ont été obligées d'aller chercher un asile et du pain en Angleterre. Là, heureusement, elles ont rencontré une haute protection près du noble duc de Norfolk, qui, avec l'inépuisable générosité qu'on lui connaît, est venu au secours des religieuses exilées. Le roi de Hanôvre, qui, exilé lui-même, prend vivement part à toutes les épreuves des cœurs qui lui sont restés fidèles dans son royaume, a écrit au duc de Norfolk la lettre suivante :

« Biarritz, mardi 9 octobre 1877.

» Mon cher Duc,

» Connaissant l'ardente charité dont vous êtes animé à l'égard de tous les malheureux, je n'hésite pas à placer sous vos yeux les documents suivants; ils ne vous diront que trop bien la malheureuse histoire des personnes que je vous recommande. En cherchant à exciter votre sympathie envers de malheureuses exilées, et à leur procurer votre puissant appui, je n'obéis pas seulement à un instinct de charité, mais aussi je désire

venir en aide, autant qu'il est en moi, à mes loyales et dévouées Hanôvriennes.

» Leurs désirs se bornent à obtenir, en Angleterre, des élèves assez nombreuses pour gagner de quoi subvenir à leurs besoins dans cette crise pénible : je suis certain que personne ne peut les aider, en cette circonstance, autant que vous-même.

» Je connais personnellement le système d'éducation des religieuses ursulines ; il est universellement approuvé par les protestants comme par les catholiques. Je les considère elles-mêmes comme des institutrices très-capables, et beaucoup de dames qui ont été élevées par elles en Hanôvre sont, sur ce point, de mon avis.

» Je reste, mon cher Duc, le plus sincèrement vôtre.

» GEORGES, Roi. »

» Les documents qui accompagnent la missive royale sont : une lettre de la supérieure des Ursulines à Mme Onno Klopp, femme du célèbre historien de Vienne, dans laquelle la religieuse raconte les tribulations de ses sœurs sur une terre d'exil où elles sont encore sans ressources de travail ; puis l'extrait d'une lettre de M. Klopp à S. M. la Reine de Hanôvre, lui exposant la situation des religieuses hanôvriennes en Angleterre, et le besoin qu'elles ont de quelques bienveillantes recommandations pour un pays où Leurs Majestés comptent beaucoup d'amis. On voit par la lettre royale que nous venons de publier comment S. M. le roi Georges s'est hâté de faire droit à la requête de ses sujettes persécutées et exilées. »

ts qui accompa-
oyale sont : une
ieure des Ursu-
o Klopp, femme
ien de Vienne,
ligieuse raconte
e ses sœurs sur
à elles sont en-
ces de travail;
'une lettre de
M. la Reine de
sant la situation
anôvriennes en
besoin qu'elles
enveillantes re-
our un pays où
omptent beau-
oit par la lettre
venons de pu-
I. le roi Georges
roit à la requête
sécutées et exi-

SECTION VIe.

LES URSULINES DANS L'ARCHIPEL GREC.

On ne pouvait guère s'attendre à ce qu'un ordre religieux de femmes venu de l'Occident pût se répandre dans les contrées de l'Orient, du moins pendant ces derniers siècles. Toutefois, nous rencontrons dans l'Archipel une communauté d'Ursulines déjà ancienne, celle de Naxos, ou Naxie, île qui renferme environ 10 000 habitants. Au XIIIe siècle, elle dépendait des Vénitiens; les Turcs s'en emparèrent au XVe siècle, et depuis 1829 elle fait partie du royaume de Grèce. On y voit un évêque catholique et un évêque grec-schismatique. Naxos. 1670.

L'établissement des Ursulines en ce lieu date de 1670; et voici comment les *Annales* de Clermont en exposent l'origine.

Une dame de la maison de Sforza ayant été miraculeusement guérie par l'attouchement, fait avec foi, d'un tableau représentant S. François-Xavier, la mère de cette dame fit vœu, par reconnaissance, de porter l'habit de l'ordre de cet apôtre des Indes, c'est-à-dire l'habit des Jésuites. Un Père à qui elle s'adressa lui apprit qu'il n'y a pas de communauté de filles de cet ordre, et en même temps l'engagea à revêtir l'habit des Ursulines comme étant celui qui approchait le plus de l'habit des Jésuites: ce qu'elle fit, et avec elle une pauvre femme grecque qu'elle gardait dans sa maison pour l'amour de DIEU. Il est vrai-

semblable que cette femme retourna plus tard à Naxos, et y communiqua à plusieurs personnes, par ses récits, le désir d'instituer dans l'île, pour le bien de la jeunesse naxienne, un couvent de filles de St Angèle. Comment et par quel instrument cela se fit-il, nous déclarons l'ignorer; nous avons appris seulement que cette maison suivait les règles de Paris.

En 1856, la communauté de Montigny en France, dont nous parlerons en son lieu, est venue au secours de celle de Naxos, sur la demande de Mgr Cuculla, archevêque des îles de l'Archipel. Montigny-sur-Vingeanne relevant du diocèse de Dijon, c'est donc à l'évêque de ce diocèse, Mgr Rivet, que fut envoyée la demande. On y répondit par l'envoi de deux religieuses de chœur, Sœur Agathe Vantey *du Saint-Sacrement* et Sœur Anne Brisebarre *de la Trinité*. Elles quittèrent Montigny le 1er avril 1856. Partout, dans leur voyage, elles furent accueillies avec la plus cordiale charité. Obligées de relâcher à Syra, elles y trouvèrent avec bonheur non-seulement des dames françaises de Saint-Joseph, mais de véritables Ursulines vivant chacune chez leurs parents, suivant la primitive observance : elles étaient plus de trente, et se réunissaient deux fois le jour pour se livrer à des exercices de piété et à l'instruction des petites filles. Peut-être se décideront-elles à vivre en communauté, sur le conseil pressant que leur en donnèrent les deux voyageuses.

Syra.

De là à Naxos il n'y a que quatre heures de traversée. L'île, dit la relation, est très-fertile, et produit abondamment, malgré le peu de soin apporté à la culture, le raisin, les figues, les olives, les oranges et le coton; les habitants en sont pauvres, et la plupart schismatiques. La ville de Naxie, bâtie sur des rochers et sans régularité aucune, possède un établissement de Lazaristes. — A l'arrivée des Sœurs, presque tous les habitants, schismatiques aussi bien que catholiques, étaient sur le port à les recevoir. L'institution du monastère fut touchante par l'empressement

des jeunes filles à venir recevoir des leçons. Les anciennes religieuses, de nation grecque, n'étaient que dix, sur lesquelles deux converses. Depuis, des postulantes se sont présentées, les règles ont été mieux observées, les écoles sont devenues florissantes. Là, jusqu'à présent, il n'y a pas eu de persécution à redouter, comme dans les contrées civilisées tombées sous le joug de la franc-maçonnerie.

Tinos.

De Montigny encore sortirent les Sœurs françaises pour fonder une autre famille d'Ursulines dans l'Archipel, à Tinos. Nous laissons parler la circulaire de cette communauté, en date du 1er juillet 1877.

Ce fut le 2 juillet 1862, fête de la Visitation, que quatre professes de Montigny arrivèrent en cette petite île lointaine, appelées par la sollicitude paternelle de Mgr Zaloni, alors évêque de Tinos. Le prélat les logea dans la pauvre petite maison où il était né. Elles y recevaient chaque jour quatre-vingts enfants indigents.

Tinos forme un point de ce cercle d'îles aux montagnes pittoresques qui ont valu le nom de *Cyclades* (en forme de *cercle*) à l'archipel de la Grèce, et qui font les délices du voyageur lettré pour leurs souvenirs classiques, la beauté ondoyante de la mer bleu d'azur qui les entoure, la forme étrange de leurs montagnes dentelées, et ce ciel pur et profond que ne possède même pas la poétique Italie. — *Lutra*, où est située la nouvelle communauté, n'est qu'un maigre hameau perdu dans les montagnes, au pied d'un ancien château vénitien. Les maisons des cinquante-six villages disséminés dans l'île sont toutes à un seul étage, bâties de pierres entremêlées de boue que l'on ne saurait appeler du ciment ni du mortier; la terre nue sert de parquet, et les toits en terrasses sont simplement formés de plaques couvertes d'une boue qui doit être continuellement soumise à la pression d'un cylindre en marbre, pendant la saison pluvieuse, si l'on veut empêcher l'eau de pénétrer à verse dans les misérables masures. Vingt-sept de ces vil-

lages sont peuplés de catholiques, le reste de grecs schismatiques; les uns et les autres remarquables par leurs bonnes mœurs : comme il n'y a point là de grandes cités, la corruption n'est guère tentée de venir ravager les âmes de ces bonnes gens.

Les PP. de la Compagnie de Jésus ont une résidence à Tinos, non loin de nos Ursulines.

La situation.

La population, étant très-pauvre, commence à s'expatrier pour gagner quelque chose à Constantinople, à Athènes, dans les centres d'activité commerciale : de-là, sans nul doute, résultera à bref délai un relâchement dans les mœurs. La grande œuvre des Ursulines est donc de recueillir les petites filles et de leur donner, de leur inculquer fortement, les principes chrétiens. Jusqu'ici le manque de ressources n'a pas permis de suivre à la lettre un si utile programme. Espérons que des âmes charitables et zélées se laisseront mettre sur cette route par la divine Providence.

La pitoyable masure, une grange, pour mieux dire, qui servit aux Sœurs de premier abri et de première classe n'avait, comme la plupart des habitations du pays, ni fenêtre ni plancher : ce qui rendait les froids de l'hiver insupportables. En 1863, on obtint une maison plus grande, où l'on put même conserver le Saint-Sacrement; mais la pluie dégrada tout, et il a fallu revenir à la première maison. Là, l'unique chambre qui servait de réfectoire, de parloir, de communauté, de salle du chapitre, de dortoir, n'était séparée du Saint des Saints que par une vieille porte mal jointe. Cette unique chambre servait aussi de chœur pour dire l'office; quand la sainte Messe se célébrait, le prêtre seul et son acolythe pouvaient se tenir dans le réduit décoré du nom de chapelle. Les scorpions hantaient tous les coins, et même les lits. Deux Sœurs partirent pour quêter, un appel fut fait aux communautés de l'ordre; et enfin, par ce double moyen, on put se procurer quelques humbles ressources, avec lesquelles un

terrain fut acheté, et en mars 1865 fut posée la première pierre d'un nouveau bâtiment; en 1866 il était achevé, et, quoique bien médiocre encore, pouvait du moins suffire aux besoins du monastère. En 1872, on put y ajouter une chapelle, la première église dédiée au Sacré-Cœur dans le royaume de Grèce.

La communauté prend tous les jours de l'accroissement; il a fallu ajouter une troisième aile pour le pensionnat, qui compte plus de quarante élèves, venues de Smyrne, de Constantinople, de Salonique, d'Athènes, de Syra; on y a recueilli, de plus, une vingtaine d'orphelines. L'enseignement embrasse, outre les connaissances essentielles, la musique, le dessin, les langues anglaise, italienne, allemande, française, grecque moderne; la broderie, les fleurs artificielles, la dentelle, tous les travaux de femme. Aux dernières nouvelles (juillet 1877), il y avait onze professes, dont cinq françaises, des postulantes, des novices, sept converses: en tout vingt-et-une personnes. Succès actuel.

Et la circulaire ajoute: — « Dire combien nous aimons » la France, et combien nos enfants partagent cet amour, » serait chose impossible. L'amour de la France est un » amour traditionnel dans le cœur de tous les catholiques » de l'Orient. La prière pour la France a sa place dans » toutes nos solennités; au point que M. le Consul de » France, dans une visite qu'il nous fit dernièrement, fut » si ému en entendant les voix argentines de nos enfants » jeter aux échos d'alentour le refrain mille fois répété » *Sauvez Rome et la France au nom du Sacré-Cœur*, dans » une procession aux flambeaux que nous fîmes le jour de » l'octave du Sacré-Cœur, qu'il s'écriait: *Priez bien pour » la France, elle en a grand besoin! Ah! dans ce moment, » au milieu de vous, je suis fier et heureux de représenter » mon pays.* »

La bén
de Sto A
les chose
dans son
après de
tions, les
florissant
son histo
côté de l'
l'Occident
maintenan

C'est u
mense, u
devant no
annales d
l'ordre n'a
C'est pou
tableau d
sacrifices,
nous voul
l'histoire c

« Que v
« régions
« monde i

SECTION VIIe.

LES URSULINES EN AMÉRIQUE.

La bénédiction de DIEU fut, dès le principe, sur l'œuvre de Ste Angèle, et ne l'a point abandonnée. Comme toutes les choses de la Providence, cette œuvre a été invincible dans son développement, et l'on peut dire qu'aujourd'hui, après deux siècles et demi d'existence, après les persécutions, les suppressions, les confiscations, elle est aussi florissante et aussi étendue qu'à aucune autre époque de son histoire. Nous venons de la voir passer les mers du côté de l'Orient : elle devait faire de bien autres progrès à l'Occident, dans la lointaine Amérique, où nous allons maintenant la suivre. Nouveauté de ce tableau.

C'est un monde tout nouveau, une action spéciale et immense, un travail merveilleux de civilisation, qui s'ouvre devant nous. Nulle part, non pas même en France, les annales des Ursulines n'ont été aussi brillantes; nulle part l'ordre n'a produit des fruits plus dignes de la religion. C'est pourquoi nous nous complairons à développer le tableau de ces labeurs, de ces épreuves, de ces beaux sacrifices, de ces étonnantes victoires. On comprend que nous voulons parler du Canada surtout, du Canada dont l'histoire est inséparable de celle des Ursulines. Œuvre de civilisation.

« Que vois-je depuis deux siècles? s'écrie Fénelon. Des « régions immenses qui s'ouvrent tout-à-coup, un nouveau « monde inconnu à l'ancien, et plus grand que lui. Gardez-

» vous bien de croire qu'une si prodigieuse découverte ne » soit due qu'à l'audace des hommes. DIEU ne donne aux » passions humaines, lors même qu'elles semblent décider » de tout, que ce qu'il leur faut pour être les instruments » de ses desseins : ainsi l'homme s'agite, mais DIEU le » mène. La foi plantée dans l'Amérique, parmi tant d'o- » rages, ne cesse pas d'y porter des fruits. [1] » Et à cette grande diffusion de la miséricorde DIEU appellera aussi de simples femmes qui se sont vouées à lui.

[1] Sermon sur l'Épiphanie, 1er *point*.

CHAPITRE Ier.

AU CANADA.

Le Canada, contrée de l'Amérique septentrionale, peut être considéré comme une immense vallée comprise dans l'abaissement du sol qu'arrosent le fleuve Saint-Laurent et ses nombreux affluents. Sa grande artère fluviale est ce même Saint-Laurent, de tous les fleuves de la terre le plus riche en eau (il n'a pas moins de 100 kilomètres de largeur à son embouchure) : il traverse le pays dans son étendue, et constitue sa principale voie de communication, en même temps que la plus importante source de sa richesse et de sa prospérité. Bien que situé sous la même latitude que la France, le Canada éprouve toutes les extrémités de la chaleur et du froid. Les vents glacés balaient, du nord au sud, la grande plaine dont il se compose, et pas une chaîne de montagnes n'est là pour briser leur violence; ils arrivent sans obstacle du pôle au tropique, où ils rencontrent l'été, avec lequel il faut qu'ils luttent corps à corps. Aussi n'est-il pas rare, en juillet et août, d'avoir de 28 à 30 degrés Réaumur de chaleur, tandis qu'en hiver le mercure même gèle! Le climat est d'ailleurs, sur les preuves acquises, des plus sains qui soient au monde. Topographie.

Nous ne saurions nous figurer aujourd'hui l'élan donné aux navigateurs par la découverte de l'Amérique, à la fin du xve siècle. De 1497 à 1534, des explorateurs européens Histoire.

parurent sur les côtes de l'Amérique septentrionale et vers les rivages canadiens; mais, en 1534, Jacques Cartier, pilote de Saint-Malô, s'avança plus loin que ses prédécesseurs, prit possession du pays au nom de la France, et, dans un second voyage, remonta le Saint-Laurent jusqu'aux lieux qui devaient plus tard s'appeler *Québec* et *Montréal*. Pendant plusieurs années, cela va sans dire, cette occupation d'un si vaste territoire ne fut que nominale. Ce fut en 1608 que l'autorité française prit réellement pied sur ce sol : on lui donna le nom de *Nouvelle-France*, sous lequel nous le verrons souvent désigné dans les anciens récits. Cette même année 1608, Samuel de Champlain, premier gouverneur du Canada au nom de la France, fondait Québec, la capitale de la nouvelle colonie. Vingt-et-un ans plus tard, l'amiral anglais Kirk s'emparait de cette ville, qui fut néanmoins restituée aux Français en 1632.

Québec et Montréal.

Neuf ans après, était fondé Montréal, un peu plus haut sur le Saint-Laurent; et vingt ans ensuite Colbert donnait au Canada français sa première constitution, où dominait le régime féodal : régime dont notre siècle a dit beaucoup de mal, et qui cependant, sous le souffle de l'esprit chrétien, a enfanté l'Europe moderne. La Couronne concédait à des gentilshommes, propriétaires d'un manoir, à titre de fiefs ou de seigneuries, des domaines, ordinairement fort vastes, qu'ils tenaient directement d'elle, moyennant certains droits de rentes. En échange des priviléges qui leur étaient accordés, ces seigneurs souscrivaient à plusieurs obligations, dans le détail desquelles nous n'avons point à entrer.

Guerre de Sept-Ans.

La colonie prospérait et devenait une des meilleures possessions de la mère patrie, lorsque, en 1755, les hostilités éclatèrent de nouveau entre l'Angleterre et la France. Ce fut une lutte désespérée, où le courage des nôtres ne put avoir le dessus. L'héroïsme de Montcalm, de Bougainville, de Vaudreuil, du chevalier de Lévis, ne sauva point le Canada. Québec fut contraint de se rendre en 1759. Après

d'autres péripéties, en 1763 le traité de Paris cédait définitivement la Nouvelle-France à l'Angleterre, à qui elle n'a plus cessé d'appartenir, sous des régimes divers. On y a conservé l'usage de la langue française, et même, par un phénomène assez remarquable, on la parle sans le moindre accent, et telle qu'elle était sous Louis XIV.

Les anciens habitants sauvages ne se laissèrent pas déposséder, refouler dans les forêts, sans lutter avec acharnement contre les Européens envahisseurs. Ces ennemis redoutables furent surtout les Iroquois, race essentiellement dure et féroce, dont le nom est resté synonyme de barbarie furieuse. Ils étaient la terreur des colons, et plus d'une fois mirent en péril l'existence même de la colonie. Les missionnaires eurent parmi eux peu de succès; plusieurs Pères furent massacrés, avec des raffinements épouvantables. — Les Hurons et les Algonquins, qui tenaient de la même famille ethnographique, acceptèrent plus volontiers l'alliance avec l'étranger, et pour cela eurent à se défendre eux-mêmes, plus encore qu'auparavant, contre la férocité des Iroquois, qui dans le passé même ne les avaient jamais épargnés. Beaucoup d'entre eux se convertirent et formèrent d'édifiantes chrétientés au nord du lac Erié, où ils menaient leur vie errante. Souvent ils se firent nos alliés contre les Iroquois et autres peuplades hostiles.

Ces notions, si courtes qu'elles soient, faciliteront l'intelligence des événements que nous avons à raconter. Nous en commencerons le récit par la biographie des deux femmes admirables qui furent les instruments dont Notre-Seigneur se servit pour porter à Québec l'institution de Ste Angèle et l'éducation chrétienne [1].

[1] Nous empruntons ces biographies, presque textuellement, au grand ouvrage, en quatre volumes, publié à Québec en 1863 et années suivantes, sous ce titre : *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours.* Voir notre *Introduction*, p. XXXV.

§ 1er. — Mme de la Peltrie.

Sa jeunesse.

Dans la première moitié du XVIIe siècle, vivait à Alençon une jeune fille douée de ces aimables et précieuses qualités qui font les délices de la famille et l'ornement de la société. Elle s'appelait *Marie-Madeleine de Chauvigny*. Son père, seigneur de Vaubougon, tenait un rang distingué dans la noblesse de Basse-Normandie. Désireux de laisser après lui des héritiers capables de rappeler les vertus de ses ancêtres, il établit dans le mariage sa fille aînée d'abord, puis il s'occupa de la jeune Madeleine; mais, toute alliance terrestre étant contraire aux inclinations de celle-ci, elle déclara qu'elle ne voulait d'autre époux que celui qui est éternel. Protestations inutiles : l'autorité paternelle la força d'accepter, à l'âge de dix-sept ans, la main du chevalier Charles de Grivel, seigneur de la Peltrie, avec qui elle vécut cinq ans, se montrant d'ailleurs épouse dévouée et chrétienne fervente.

Elle se donne à Dieu.

Restée veuve à l'âge de vingt-deux ans, son âme fut soudain enflammée de zèle pour le salut du prochain, et, à la suite d'une retraite, elle résolut de s'employer à la conversion des nations païennes, autant que le permettait sa faiblesse. Cent et cent fois le jour elle répétait : « Faites de moi, mon Dieu, tout ce qu'il vous plaira! Tout est à vous, mon cœur, mes biens et ma vie! » Elle accompagnait en esprit les hommes apostoliques qui prêchaient la vérité dans les pays infidèles. Un jour, lisant une relation de mission, elle fut frappée de ces paroles : — « Hélas! Seigneur, si les excès et les superfluités de quelques dames de France s'employaient à cette œuvre si sainte, quelles grandes bénédictions feraient-elles fondre sur leurs familles! quelle gloire, en la face des anges, d'avoir recueilli le sang du Fils de Dieu pour l'appliquer à ces pauvres infidèles! » Ces paroles du P. Le Jeune, qui semblent dictées par l'Esprit-Saint, lui donnèrent la pensée qu'elle

ne pourrait rien faire de plus utile à la gloire de Dieu que de consacrer ses biens et sa vie à l'instruction des petites filles du Canada, cette contrée lointaine dont tout le monde alors s'entretenait.

Pensée d'aller au Canada.

Cependant la chose pouvait souffrir de grandes difficultés. D'abord, n'était-ce pas une chimère, un dessein ridicule, que de voir une jeune veuve, à qui tout souriait dans son pays, s'exposer à traverser les mers, et aller chercher son avenir dans une région déserte, sauvage et barbare? Et puis, aurait-elle la force de surmonter tant de fatigues, de privations, de souffrances? Ainsi raisonnèrent les personnes du monde qui furent les premières instruites de son dessein. Mais là n'était point le plus grand obstacle à surmonter. M. de Chauvigny son père vivait encore; c'était celle de ses deux filles qu'il chérissait davantage : il la pressait tous les jours d'accepter une nouvelle union, et lui proposait des partis honorables et riches. Rien ne pouvait ébranler sa résolution, d'autant plus ferme qu'elle croyait avoir eu réponse du ciel. Un jour de la Visitation, a-t-elle affirmé, comme elle était en oraison, Dieu lui fit clairement connaître sa volonté qu'elle allât au Canada pour le bien de tant de petites filles, et qu'il lui accorderait à ce dessein de puissantes grâces. « Ce qui me donna, dit-elle, tant de confusion, que je dis, toute baignée de larmes : Hélas! Seigneur! ce n'est pas à moi, qui suis une si grande pécheresse, une si vile et si abjecte créature, non ce n'est pas à moi qu'il faut départir de si grandes faveurs. » Elle crut alors entendre en elle-même que cela était vrai, mais que la miséricorde de Dieu en éclaterait mieux; que certainement elle se verrait un jour au Canada, et qu'elle y mourrait.

Vocation confirmée.

Sa vocation, continue la *Chronique* de Québec, avait donc tous les signes d'une mission divine : aussi tous ceux qu'elle consulta déclarèrent qu'elle ne devait pas différer de suivre la voie de Dieu. Sans tenir compte de l'opinion contraire du monde, ni des difficultés que des amis mal

inspirés lui suscitaient pour la retenir, elle s'occupait de la réalisation prochaine, quand elle fut frappée d'une maladie qui la réduisit promptement à toute extrémité. Dans ce danger, elle fit vœu à S. Joseph d'aller en Canada, et d'y consacrer sa personne et ses biens à bâtir une maison pour l'instruction des petites filles de ces contrées. A peine ce vœu était formé qu'elle se trouva rendue à la santé. On observera cette dévotion à S. Joseph : elle fut une des plus marquées des Ursulines dans leur établissement du Canada.

Commencement d'exécution.

Cependant M. de Vaubougon persistait à vouloir remarier sa fille, assurant qu'elle le ferait mourir de chagrin si elle lui refusait cette satisfaction. Mme de la Peltrie, partagée entre l'amour filial et le vœu qu'elle avait fait, vœu très-positif, consulta un religieux, le conjurant de lui indiquer le moyen de se délivrer des poursuites de son père. Le religieux, après y avoir pensé, lui déclara qu'il ne voyait qu'une manière d'accommoder toutes choses, qui était de faire en sorte que M. de Bernières-Louvigny la demandât en mariage. M. de Bernières, trésorier de France à Caen, était un gentilhomme fort riche, fort considéré, très-connu de M. de Vaubougon. Il avait la réputation d'un saint, et il la méritait. Il accepta le rôle qu'on lui demandait, quelque singulier et extravagant qu'il parût au premier regard, de lui encore plus que d'un autre : car, dans son éloignement du monde et sous l'inspiration de son zèle, il avait constitué et dirigeait une sorte de communauté composée d'ecclésiastiques et de laïques pieux qui vivaient ensemble, unis par les liens de la ferveur et de l'oraison. Le futur évêque de Québec, l'abbé de Laval, en faisait partie. On simula donc des projets d'alliance qui ne devaient avoir de suite en aucun cas, et qui en eurent d'autant moins que sur ces entrefaites M. de Vaubougon vint à mourir. La sœur et le beau-frère de Mme de la Peltrie, par un de ces tristes calculs de cupidité trop com-

muns jusque dans les meilleures familles, essayèrent de la dépouiller, c'est-à-dire de la faire interdire comme prodigue à cause de l'abondance de ses aumônes. La sainte veuve fut en effet condamnée par le tribunal de Caen; mais elle en appela au parlement de Normandie, sans grand espoir humain. S. Joseph, à qui elle confia encore cette affaire, la fit triompher, contre l'attente de tout le monde. Elle se rendit alors à Paris, au moment où sa famille avait fait le projet de l'enlever et de la tenir étroitement gardée, afin de l'empêcher, disaient toujours ces cupides, de dissiper sa fortune.

Elle prit, aussitôt en arrivant, S. Vincent de Paul et le P. de Gondren supérieur de l'Oratoire pour ses conseillers, et l'un et l'autre jugèrent que c'était la voix de Dieu qui l'appelait au Canada. Elle écrivit alors à M. de Bernières pour le prier de la venir trouver. Jusque-là, sachant qu'on la cherchait pour l'arrêter, elle s'était fait appeler Mme de la Croix, et n'avait osé paraître dans les rues de Paris que déguisée en servante, à la suite de sa femme de chambre avec qui elle changeait d'habits. Lorsque M. de Bernières fut arrivé, comme elle ne sortait jamais qu'avec lui, on crut aux projets de mariage, et on cessa de l'inquiéter. On fut confirmé dans cette idée quand on sut qu'elle faisait venir ses meubles d'Alençon à Paris.

Derniers préparatifs.

Nous verrons, au paragraphe suivant, comment Mme de la Peltrie fut mise en relation avec la Mère *de l'Incarnation*, qui était au monastère de Tours, et qui devait être la véritable fondatrice du couvent de Québec. Toutes les mesures prises pour le grand voyage, les difficultés surgirent. Une fille avec qui la pieuse veuve avait été élevée, qu'elle regardait comme sa sœur, pour qui elle n'avait rien de caché, et qui lui avait promis de ne l'abandonner jamais, ne sut pas plus tôt l'affaire engagée sans retour que la perspective des périls à essuyer sur mer l'effraya, et elle s'en revint à Alençon. Dieu fit rencontrer, pour la

remplacer, Mlle Barré, une âme d'élite qui semblait prédestinée à recueillir la couronne refusée par la pusillanimité. De plus, M. de Bernières tomba malade, et il fallut le soigner. Enfin, une religieuse ursuline de Paris, qui devait partir aussi, ne put exécuter son dessein, l'archevêque ayant retiré la permission qu'il avait donnée.

La reine Anne d'Autriche, instruite des projets de Mme de la Peltrie et de son prochain départ pour le Canada, voulut la voir avec ses compagnes. Elle leur fit un accueil aimable et gracieux, et ne pouvait se lasser d'admirer tant de générosité et d'abnégation dans des femmes jeunes encore, dont plusieurs avaient renoncé aux plus belles positions pour suivre Jésus-Christ dans la pauvreté, dans le renoncement à tout ce que le monde estime. Elle s'informa avec une pieuse curiosité et un tendre intérêt de tout ce qui concernait cette entreprise extraordinaire, désirant en connaître dans le détail toutes les circonstances. — Le récit du départ, de la traversée, de l'installation, sur le rivage canadien, viendront plus loin. Parlons ici des vertus de Mme de la Peltrie, et de sa conduite dans la mission.

Vertus de Madame de la Peltrie.

Son zèle pour la conversion des sauvages la portait à tenter l'impossible; elle eût voulu traverser les forêts, les lacs et les montagnes de cet immense pays pour annoncer aux peuples la bonne nouvelle du salut. Ce fut l'unique but de son voyage à travers l'Atlantique, et plus tard de ses tentatives pour passer au pays des Hurons. Ce dernier projet ne s'étant pas trouvé réalisable, elle voulut s'en dédommager en faisant une fondation pour l'entretien d'un missionnaire de la Compagnie de Jésus. Ce fut ce sentiment encore, ce besoin d'apostolat, qui l'attacha à l'ordre de Sainte-Ursule, parce qu'elle y envisageait le salut des familles procuré par l'éducation chrétienne des petites filles. Trop humble pour oser se faire religieuse elle-même, elle en remplissait du moins les obligations, et surtout les moins recherchées, telle que de sonner la cloche de la com-

munauté; à ce dernier exercice [illegible] était si exacte, que jamais il n'y eut plus de régul[illegible] dans l'observation du règlement quotidien que pend[illegible] elle s'acquitta de c[illegible] charge volontaire.

Durant dix-huit années elle exerça encore l'office d[illegible] gère, sachant relever par son esprit d'immolation ce q[illegible] y a de commun en de tels travaux. Voyant des yeux de l'âme Notre-Seigneur en la personne de cell[illegible] qu'elle servait, son emploi lui semblait des plus honorables; elle le remplissait avec une bonne grâce empressée, avec respect et bonté, et s'excusait toujours modestement de n'avoir pu faire mieux. Dans les indigents elle honorait la pauvreté de Notre-Seigneur: c'est pourquoi elle les aima et les r[illegible] chercha de préférence. Elle eût désiré en avoir constam[illegible] ment quelques-uns auprès d'elle, pour les vêtir et les consoler. Quant à elle-même, de vieux habits rapiécés, qu'elle n'aurait pas voulu donner à un autre, lui suffisaient. Comme on lui représentait un jour qu'il y avait en cela quelque chose d'indigne du rang qu'elle avait à garder, et qu'elle ferait mieux de donner aux pauvres ces habits-là : « Ah! pour moi, répondit-elle, si je le pouvais, je leur en donnerais bien plutôt de neufs! » Voilà l'esprit inspiré à ses enfants par l'Église. Qu'on vienne le comparer, dans sa source et dans son expansion, à la petite et à peu près stérile philanthropie des libres-penseurs! Oui, il est admirable de voir une dame dont on eût envié la position et la fortune, si elle fût restée dans le monde, se plaire aux actions les plus humbles, et d'autre part n'user de sa liberté que pour se mettre en possession de la dernière place, au chœur, au réfectoire, à la chapelle, à toutes les assemblées du couvent! — Sa modestie ne souffrait pas qu'on lui donnât la qualité de fondatrice. « Hélas! disait-elle à cette occasion, je suis une pauvre misérable, qui ne fais qu'offenser Dieu. » Son port, naturellement digne, majestueux même, s'était fait humble; la voir marcher, agir, travailler, l'entendre converser, portait au recueillement et à la

[illegible]plicité, [illegible] humilité.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

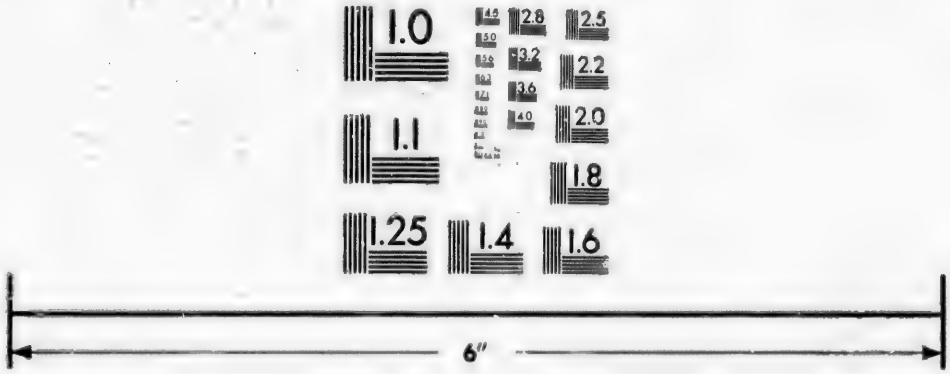

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
4.0
1.8
1.1
1.0

dévotion : « Nous sommes devant DIEU, disait S. Paul aux Corinthiens (II Cor. II, 15), la bonne odeur de JÉSUS-CHRIST : *Christi bonus odor sumus* DEO. » Jamais on ne la surprit parlant d'elle-même autrement que pour s'anéantir. Un jour, au commencement de l'année, les petites pensionnaires étant allées lui demander sa bénédiction : — « Mes pauvres enfants, leur dit-elle, à qui vous adressez-vous? à la plus méchante créature qui soit au monde. » Elle suivait scrupuleusement la règle sans y être en nulle façon astreinte, et souvent même se levait bien avant les Sœurs, pourtant si matinales.

Bien qu'elle eût reçu du Ciel le don d'oraison continuelle, et qu'elle parlât admirablement des choses de DIEU aux personnes du dehors qui venaient la visiter, avec les religieuses elle n'abordait de tels sujets que si on l'interrogeait, redoutant d'attirer sur elle quelque attention et quelque estime. Si, à la récréation, on la pressait de communiquer à celles qui l'entouraient les bons sentiments que DIEU lui avait inspirés, elle répondait avec une simplicité touchante : « Que dirais-je, sinon que continuellement je suis rebelle à la grâce? »

Esprit de pénitence.

Un corps robuste aurait eu peine à supporter les pénitences qu'elle pratiquait. Elle fut inflexible pour repousser les adoucissements qu'on jugeait nécessaires à la délicatesse de sa complexion et à ses infirmités; et, si elle apprenait le besoin spirituel d'une âme, elle redoublait en faveur de cette âme ses austérités, ses pénitences, ses prières.

Dévotion au St-Sacrement.

Son cœur était inséparable du Saint-Sacrement. Sans l'humilité qui l'éloignait de déroger en rien à la vie commune, elle eût communié tous les jours. Pour se consoler de cette privation, elle procurait au monastère autant de messes qu'il était possible, et les entendait toutes, avec une modestie et un respect angéliques.

Sa mort.

Ce fut le 12 novembre 1671 que la servante de DIEU se vit

attaquée d'une pleurésie qui devait l'emporter le septième jour. Jamais elle ne s'était montrée plus humble, plus affable, plus patiente, plus mortifiée, plus obéissante, plus unie à DIEU, plus résignée à sa sainte volonté. Elle avait toujours eu une tendresse particulière pour la pauvreté, et elle désira mourir en vrai pauvre. Elle n'a autrefois défendu sa fortune qu'eu égard au saint emploi d'apostolat qu'elle avait résolu d'en faire : maintenant que l'œuvre est fondée, elle ne tient plus à rien, et demande même que l'on débarrasse sa chambre de ce qui n'est pas indispensablement nécessaire.

Le quatrième jour, elle fit un testament qui disposait de son avoir; puis, ayant appris du médecin qu'il n'y avait plus pour elle de guérison possible, elle pria les personnes qui étaient auprès d'elle de ne plus lui parler que de l'éternité. Comme on lui demandait si elle n'avait pas quelque regret de mourir : « Non, répondit-elle : le jour de ma mort m'est plus précieux que toutes les années de ma vie. »

Quand elle toucha au dernier terme et qu'on put prévoir qu'elle ne passerait pas la journée, elle éprouva de la consolation à se rappeler que c'était un mercredi. « DIEU soit béni! dit-elle. Ah! que je suis heureuse de mourir aujourd'hui, en un jour consacré à S. Joseph! » Elle reçut les derniers sacrements avec une paix et une dévotion qu'il serait difficile d'exprimer; et, faisant réflexion sur la charité et les soins de ses chères Ursulines, qui n'avaient rien oublié ni épargné pour l'assister, elle proclama qu'après avoir tout quitté pour suivre Notre-Seigneur elle en avait reçu le centuple dès cette vie, selon la divine promesse. Elle entra en agonie en priant DIEU, et expira doucement, sur les huit heures du soir, âgée de soixante-huit ans, dont elle avait passé trente-deux au Canada. Détail intéressant : toute cette dernière journée, elle demandait incessamment si l'exil allait enfin se terminer, si la dernière minute, l'heureuse minute, était venue pour elle; et

elle conjurait qu'on lui rappelât à chaque instant le 1er verset du psaume 121e : « Je me suis réjoui lorsqu'on est venu me dire : Nous irons dans la maison du Seigneur : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : In domum Domini ibimus.* »

Ses obsèques.

Mme de la Peltrie fut inhumée dans le chœur de la chapelle. On renferma le corps dans un cercueil de plomb, contrairement à ses intentions; mais les Sœurs crurent devoir honorer ainsi celle qui avait été pour elles une bienfaitrice, un modèle et une mère. Le cœur fut retiré de la poitrine, selon qu'elle l'avait ordonné par son testament, pour être remis aux Pères de la Compagnie de Jésus, à qui elle l'avait promis depuis plusieurs années, en reconnaissance de leur généreuse assistance envers les filles de Ste Angèle. Elle avait, au surplus, expressément spécifié que ce cœur serait mis dans une petite caisse de bois toute simple, non rabotée, sans autre enveloppe que de la terre mêlée avec de la chaux vive, et qu'on l'enterrerait sous le marchepied de l'autel de l'église des Jésuites où repose le Saint-Sacrement, afin que là il fût consumé et réduit en poussière aux pieds de la divine Majesté[1].

[1] Ceci rappelle le trait admirable de la Mère *Marie-Marguerite des Anges*, religieuse carmélite et fondatrice du couvent de Oirschot, au Brabant hollandais, dans la première moitié du XVIIe siècle. — Pleine d'amour pour la divine Eucharistie, elle avait supplié DIEU de changer, après sa mort, son corps en une substance qui pût se consumer pour lui devant l'autel. Et elle fut exaucée. Le cadavre saint rendit d'abord, par tous les pores, une quantité prodigieuse d'eau et de sang; et, quand cet écoulement eut cessé, il fit place à une matière huileuse, propre à être brûlée. Elle était d'abord très-blanche, et devint plus tard d'une couleur jaune foncé semblable à l'ambre, et d'une agréable odeur. Cette huile miraculeuse entretint effectivement la lampe du sanctuaire : comme pour montrer que la flamme allumée par la main divine dans le cœur de Marie-Marguerite ne s'était pas éteinte à la mort, et qu'après avoir consumé sa vie elle consumait aussi son corps devant le tabernacle. Cette huile guérissait, en outre, les malades. En six semaines on en recueillit plus de cent fioles, chacune de deux onces; on en possède encore quelques-unes aujourd'hui. — V. *Vie de la Mère Marguerite des Anges*, p. 368. (In-8°, chez Douniol, 1870. Paris.)

Plus tard, cette relique pieuse revint à la communauté de Québec, et fut réunie à celles de la Mère Marie de l'Incarnation, de qui nous avons présentement à dire la vie et les travaux, unis à ceux de Mme de la Peltrie.

§ 2. — La vénérable Marie de l'Incarnation.

Sa mission.

En quelque état que l'on considère cette femme forte telle que Salomon la dépeint, disent les vieilles *Chroniques* de 1673, on pourra toujours remarquer que c'est son éminente vertu qui la relève et qui la distingue du commun. Elle sortit d'une condition assez obscure, dans laquelle ses parents n'avaient rien de considérable, soit pour la naissance, soit pour les biens. L'amour de Dieu l'a seul exaltée. Marie de l'Incarnation, poursuit le livre des *Ursulines de Québec*, est un nom qui réveille l'idée de tout ce qu'il y a de beau et de magnanime dans le dévouement, de profond et de sublime dans la piété. Ce nom se répète avec admiration en Europe comme en Amérique, et, avant peu sans doute, il sera placé au catalogue des bienheureux honorés par l'Église; l'ordre des Ursulines aura ainsi au ciel sa seconde patronne.

Les lumières extraordinaires, les communications intimes dont elle était favorisée furent d'abord pour sa propre sanctification; elles éclatèrent ensuite au-dehors, et avec des marques si évidentes de l'action divine, qu'il était impossible de ne pas reconnaître en elle une âme choisie, élue du Ciel pour l'accomplissement de quelque grand dessein. Dieu marque ordinairement les fils de sa droite de quelque signe qui attire sur eux les regards des hommes et fait bénir la Providence qui les envoie.

C'est ainsi que Marie de l'Incarnation apparaît à ses débuts. On sent en elle l'influx divin; puis, une fois mise à la tête d'une communauté, devenue la fondatrice de son ordre en Amérique, les prodiges extérieurs ne sont plus aussi fréquents; elle rentre dans un état ordinaire, et ne

se distingue que par la solidité de sa vertu et la plus fervente régularité. C'est alors cependant que la grâce divine opère ses plus touchantes merveilles dans l'âme de la sainte. Son union à Dieu ne connaît point d'ombre ni de vicissitudes, et dans cet état elle sera plus admirable que dans les visions, révélations, et autres faveurs extraordinaires.[1]

Ses premières années.

Marie était née à Tours, le 18 octobre 1599, d'une famille humble mais recommandable par sa vertu, et par ces fortes traditions chrétiennes dont la perte est le plus grand malheur de notre patrie. Son père, Florent *Guyart*, marchand de soie, se distinguait par une rare prudence, par sa droiture et sa probité. C'était son aïeul que Louis XI avait député à Rome pour en ramener l'illustre solitaire de la Calabre S. François de Paule. Cette famille fidèle s'attacha toujours à inculquer de bons principes dans le cœur de ses enfants. Marie Guyart fit de bonne heure paraître ses dispositions pour le bien. Ses récréations ordinaires étaient d'imiter les cérémonies de l'Église, et ses occupations favorites de soulager les pauvres et les malades. On raconte que, n'ayant encore que sept ans, elle fit un songe qui devait influer sur sa vie entière : elle vit le ciel s'ouvrir, et Notre-Seigneur en descendre, qui lui dit avec douceur : « Veux-tu être à moi? — Oui », répondit-elle pleine de joie; et là-dessus elle s'éveilla, avec une impression de piété qui ne s'effaça plus.

Ainsi prévenue par ce qu'on peut nommer un appel direct du Seigneur, elle passa sa jeunesse dans la pratique

[1] La Vie de la Vénérable Mère de l'Incarnation a été écrite d'abord par son fils *dom Claude Martin*, sur des notes que le confesseur de la sainte religieuse avait exigées d'elle ; — puis par le P. *de Charlevoix* jésuite, ouvrage publié en 1624 ; — par M. l'abbé *Casgrain* (Québec, 2de édit., 1865) ; — et enfin par M. l'abbé *Richaudeau*, aumônier des Ursulines de Blois (Tournay, 1873 ; in-8°). Ici nous suivons à peu près littéralement le t. Ier des *Ursulines de Québec* (Québec, 1863).

des bonnes œuvres, consacrant aux exercices de piété tous es moments dont elle pouvait disposer. Vers l'âge de quinze ans, elle se sentit attirée à la vie religieuse, et en parla à sa mère : celle-ci ne s'opposa point à ce dessein; elle en eut même quelque satisfaction, espérant que sa fille entrerait au monastère des Bénédictines de Tours, dont sa propre tante était abbesse. Deux années s'écoulèrent sans qu'on en reparlât, la jeune fille attendant une permission formelle. De son côté, la mère jugea, de ce silence, qu'il n'y avait eu en Marie qu'un accès passager de ferveur, et pensa à lui procurer dans le monde un établissement convenable. Elle lui parla donc d'un parti qui se présentait, et que son père agréait; et, comme la jeune fille considérait dans ses parents les représentants de l'autorité divine, elle crut à une disposition de Dieu, et contracta cette union.

Son mariage.

L'époux de Marie Guyart, M. Martin, faisait aussi le commerce de la soie; il avait dans sa maison un grand nombre d'ouvriers. La jeune dame s'occupa d'eux en véritable mère, principalement quant aux choses de l'âme; et eux, pour leur part, ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils étaient auprès d'une sainte. Au reste, les deux années que vécut M. Martin furent deux années d'épreuves et de peines pour son épouse, sans que la discrétion de celle-ci ait permis d'en connaître la cause. Elle puisait dans l'oraison et la sainte communion la force dont elle avait besoin en ces pénibles circonstances. Son assiduité à entendre la parole de Dieu lui était encore un merveilleux soutien. Dès son enfance, elle fut pénétrée d'une si religieuse vénération pour les prédicateurs de l'Évangile, qu'elle se sentait portée à les suivre dans les rues et à baiser les traces de leurs pas. Ce goût de la parole divine était comme un premier germe du zèle qui la fit plus tard se dévouer au salut des enfants et des idolâtres.

Au bout de deux années, étant déjà mère d'un fils, et

n'ayant que dix-neuf ans, elle devint veuve, et dès-lors ne songea plus qu'à se donner toute à DIEU. Une seconde vision, le 24 mars 1620, la confirma dans cette résolution. Comme elle se recommandait à Notre-Seigneur, le matin, par ces paroles qui lui étaient familières : *J'ai espéré en vous, Seigneur, je ne serai jamais confondue*; ses imperfections et ses fautes lui furent distinctement représentées, et elle se vit en même temps plongée dans le sang de JÉSUS-CHRIST. L'impression qu'elle en reçut fut si forte qu'elle en serait morte de frayeur si DIEU ne l'eût soutenue; et cependant, ô sainteté divine! la plus grave de ces fautes ne dépassait point les limites d'un péché véniel. Quelle leçon pour les âmes tièdes!

Elle quitte le monde.

Ayant réglé ses affaires et congédié ses domestiques, elle prit un habit fort simple, et s'en alla habiter la maison paternelle, au plus haut de l'appartement. C'est là qu'elle passera désormais les jours et les nuits, ne s'occupant que de la contemplation des vérités divines et du soin de son enfant, qui, lui aussi, se fera un jour religieux. Comme elle n'avait plus que de faibles ressources pour faire l'aumône, elle voulut servir du moins les pauvres de ses mains, et elle le faisait avec cette foi des saints qui toujours dans les malheureux honore la personne du Sauveur.

Le Ciel allait lui faire pratiquer héroïquement l'humilité, principe et base de toute vie spirituelle et de toute vraie vertu. Une de ses sœurs, engagée dans un commerce assez considérable, l'appela à son aide. Elle ne l'eut pas plus tôt dans sa maison qu'elle ne fit à elle presque aucune attention, et pendant quatre ans la laissa livrée aux plus vulgaires soins du ménage comme la dernière des mercenaires. Marie Guyart ne s'en plaignit point, et s'efforça de tourner à la sanctification de son âme ce que le plus son amour-propre avait à souffrir. Sa sœur et son beau-frère ouvrirent enfin les yeux : pour réparer leur conduite passée, ils la prièrent de prendre la conduite de leur établissement. Le vœu d'obéissance qu'elle avait fait en secret

à l'égard de sa sœur ne lui permit pas de refuser. Au milieu de telles occupations, son recueillement ne souffre point; elle marche continuellement en la présence du Seigneur. Ses austérités étaient celles des plus sévères anachorètes; c'était bien la plus mortifiée des créatures; et, pour augmenter sa vertu, le Ciel la laissait en proie à la sécheresse intérieure. Elle reconnut plus tard que ces années de tribulation lui avaient été extrêmement utiles. « Ç'a été mon noviciat, disait-elle; je n'en suis pas sortie parfaite, mais, par la miséricorde de Dieu, il m'a mise en état de porter les travaux du Canada. »

Vocation.

Elle pensait toujours néanmoins, depuis que son fils avait un peu grandi, à entrer dans une communauté. Il ne paraît pas que celle des Bénédictines l'ait attirée, dans le désir où elle était sans doute de se consacrer de toute sa personne au salut du prochain. Les Ursulines, ayant à leur tête la Mère Françoise *de Saint-Bernard*, venaient de s'établir à Tours : elle sentit de ce côté une forte inclination, et fit les premières démarches. Ce ne fut dans sa famille qu'un cri de réprobation; on essaya tout pour la retenir. Elle-même a raconté les combats de cette heure difficile. — « Le grand obstacle à l'accomplissement de mon désir était mon fils, déjà tiré de l'enfance, puisqu'il avait près de douze ans, mais dénué de fortune. J'aimais cet enfant d'un amour bien grand, et c'était à le quitter que consistait mon sacrifice. Mais Dieu le voulait ainsi, et je remettais tout à sa providence. Enfin, le jour étant fixé pour mon entrée aux Ursulines, mon fils, qui ignorait mon dessein, eut envie d'aller à Paris, pour se faire religieux avec un bon P. Feuillant qu'il connaissait, et qui, dans un voyage à Tours, lui avait promis pour l'amuser qu'il l'emmènerait[1]. Mais, le Père étant parti sans l'aver-

[1] Les Feuillants, congrégation issue de l'ordre des Bernardins, avaient en France vingt-quatre couvents avant la Révolution. La maison de Paris, près des Tuileries, datait de 1587.

tir, il s'attrista, sortit de la pension où il était, et se mit en route pour la capitale. Ainsi il fut perdu l'espace de trois jours, malgré les recherches les plus actives. Mes amis m'accablèrent de reproches, et assurèrent qu'il y avait là une marque que Dieu ne me voulait point au couvent. Enfin, au bout de ces trois jours, Dieu permit qu'un honnête homme rencontrât mon fils sur le pont de Blois, et me le ramenât. Ce fut alors qu'on se réunit pour me faire de nouvelles instances, me remontrant que j'engageais ma conscience en quittant un enfant si jeune. Ainsi j'étais combattue de tous côtés, sans parler de l'amour maternel, qui me pressait comme si l'on m'eût séparé l'âme du corps. D'ailleurs, la voix intérieure qui me suivait partout et qui me disait : *Hâte-toi, il est temps; il ne fait plus bon pour toi dans le monde*; me poursuivait sans cesse, et s'opposait à celle de la nature et du sang. Enfin la grâce l'emporta; elle me fit abandonner mon fils entre les bras de Dieu et de la Sainte Vierge. Je le quittai donc, ainsi que mon père déjà fort âgé, et qui poussait des cris lamentables lorsque j'allai lui faire mes adieux. Il n'y a point de raison qu'il ne mît en avant pour m'arrêter; mais mon cœur resta invincible. »[1]

Dernier sacrifice.

Quelques heures avant de partir définitivement, la courageuse mère voulut préparer son fils à cette séparation, et, le prenant dans sa chambre, elle lui parla ainsi : — « Mon fils, j'ai à vous communiquer un grand secret que je vous ai tenu caché jusqu'à présent, parce que vous n'étiez pas en âge de l'écouter ni d'en comprendre l'importance. Mais maintenant que vous êtes plus raisonnable et que je suis sur le point d'agir, je ne différerai plus de vous en donner connaissance. Je vous dirai donc que, dès le

[1] Nous accordons à cette belle vie, dans notre livre, une étendue particulière, parce que la vénérable Marie de l'Incarnation, étant sur le point d'être béatifiée, sera la seconde sainte de l'ordre des Ursulines, et par conséquent mérite un rang et une attention à part.

temps que DIEU m'a séparée de votre père, avec qui je n'ai vécu que deux ans, il m'a donné le dessein de quitter le monde et de me faire religieuse. Depuis ce temps-là ce désir s'est toujours fortifié en moi; et, si je ne l'ai pas exécuté, c'est que, vous voyant jeune comme vous étiez, je n'ai pu vous quitter, croyant que ma présence était nécessaire pour vous apprendre à aimer DIEU et à le bien servir. Mais, aujourd'hui que je suis sur le point de me séparer de vous, je n'ai pas voulu le faire sans vous le dire et vous prier de le trouver bon. Je pouvais vous quitter sans bruit, sans vous en parler, car il y va de mon salut, et quand il s'agit de se sauver, il n'y a de permission à demander à personne; mais parce que je ne me détermine point à vous attrister, je vous ai pris ici en particulier pour vous prier de me donner votre consentement. — Dieu le veut, mon fils, et si nous l'aimons nous devons aussi le vouloir : c'est à lui de commander, à nous d'obéir. Si cette séparation vous afflige, vous devez vous souvenir que c'est un grand honneur que DIEU me fait de m'avoir choisie pour le servir, et que ce doit être pour vous un sujet de contentement d'être persuadé que je serai dans un état où je pourrai prier pour vous jour et nuit. Ne voulez-vous donc pas, mon fils, que votre mère obéisse à DIEU, qui lui commande de se séparer de vous? »

A ces paroles, l'enfant, à qui elle n'avait pas coutume de faire des discours si graves, demeura interdit, et ne put que répondre : « Cela veut donc dire que je ne vous verrai plus? — Ce n'est pas de la sorte qu'il le faut entendre, reprit-elle : vous me verrez tant qu'il vous plaira, et c'est pour cela que je reste dans cette ville de Tours. Le lieu de ma retraite est le couvent des Ursulines : il est à notre porte, je ne serai pas loin de vous. — Eh bien, ma mère, puisque j'aurai la consolation de vous voir et de vous parler, je veux ce que vous voulez. — Et ainsi, poursuivit l'héroïque mère, je vous laisse entre les mains de DIEU. Je n'ai point de biens à vous donner; mais, si le

Seigneur est mon héritage, il sera aussi le vôtre; si vous le craignez, vous serez assez riche, car la crainte de DIEU est un grand trésor. Mon enfant, vous perdez aujourd'hui, comme protectrice de tous les jours, votre mère : et pourtant croyez que vous ne perdez rien, puisque vous passez entre les mains de la Très-Sainte Vierge. Soyez-lui dévot, appelez-la votre mère, dans tous vos besoins adressez-vous à elle avec confiance, la faisant se ressouvenir que vous êtes son fils et qu'il faut qu'elle ait soin de vous. Je vous laisse aussi à ma sœur, qui m'a promis de vous aimer et de vous entretenir jusqu'à ce que DIEU dispose de vous selon l'ordre de sa providence : c'est pourquoi je vous prie de lui rendre le même respect et la même obéissance qu'à moi. » Elle joignit à ses adieux des conseils particuliers pour une sainte direction de la vie.

Entrée au couvent. 1631.

C'était le 23 janvier 1631. La sainte femme se leva et prit aussitôt le chemin du couvent. L'enfant la suivit, marchant à ses côtés, avec plusieurs amis qui l'accompagnaient. La plupart, voyant son fils qui pleurait en silence sans oser témoigner autrement son affliction, ne pouvaient non plus retenir leurs larmes. Elle-même disait depuis : « Mon fils me faisait si grande compassion qu'il me semblait qu'on m'arrachait l'âme; mais DIEU m'était plus cher que tout cela. » Cette scène ne rappelle-t-elle pas celle de Ste Chantal en une circonstance à peu près identique? Marie Guyart dit un dernier adieu à l'enfant à la porte du monastère, le remit à sa sœur, et franchit courageusement le seuil, pour commencer le jour même les exercices du noviciat. — Mais voici qu'une troupe de petits écoliers, compagnons de son fils, s'assemble autour de lui et se met à le tourmenter de ce qu'il a laissé partir ainsi sa mère. « Allons de force la reprendre! disent-ils; allons faire à la porte assez de vacarme pour qu'on te la rende! » Ces excitations firent sur l'enfant une impression telle qu'il recommença à pleurer. Les mutins viennent donc à la

porte du monastère avec un bruit et des cris si étranges qu'on les entendait de toutes parts. Parmi ces voix confuses, a raconté Marie de l'Incarnation, je distinguai bientôt celle de mon fils, qui criait plus fort que tous les autres : *Rendez-moi ma mère! rendez-moi ma mère!* Cela me perça le cœur, et me fit craindre beaucoup que la communauté ne vînt à me congédier. Nos Mères pleuraient de compassion en entendant ces cris. L'enfant pénétra dans l'église, où à cet instant l'on disait la Messe, et, passant la tête par la fenêtre de la grille de communion, il criait d'une voix entrecoupée de sanglots : *Rendez-moi ma mère!* On lui dit d'aller au parloir, où l'on m'envoya le consoler et l'apaiser par quelques petits présents que me fournissaient les religieuses. Les tourières remarquèrent qu'il s'en allait à reculons, les yeux fixés sur les fenêtres du monastère, jusqu'à ce qu'il eût perdu de vue la maison. » — Il revint plusieurs autres fois, poussé par un de ses oncles, livrant au cœur de sa mère d'intolérables assauts. Celle-ci s'offrit à Notre-Seigneur pour souffrir toutes les croix qu'il lui plairait, afin que cet enfant ne l'offensât point et sauvât son âme.

Un autre combat suivit celui-là. « Mon père, qui était fort âgé, dit-elle, jetait des cris lamentables lorsque je le quittai, m'assurant qu'il mourrait de douleur si je me retirais. Moi qui voulais obéir à Dieu, ayant d'ailleurs trois sœurs dans le monde en état de l'assister s'il en eût eu besoin, je passai par-dessus toutes les tendresses de la nature, appuyée sur les paroles de Notre-Seigneur : *Qui aime son père et sa mère plus que moi n'est pas digne de moi.* » Son père, en effet, mourut quelques mois après; mais il s'était résigné, il était venu plusieurs fois la voir et lui avait donné sa bénédiction, sans aucun ressentiment.

Tout, dans les exercices réguliers, sembla facile à la pieuse postulante. Elle préluda dans la vie religieuse de Noviciat.

manière à donner une haute idée de son mérite et de sa sainteté. Oubliant son âge et son expérience, elle ne se distinguait des autres novices que par une plus grande simplicité, une obéissance plus parfaite. Elle trouvait en cette vie humble et toute de sacrifice un paradis de délices, et ne cessait de répéter : « Posséder un si grand bien après l'avoir attendu dix et douze ans, quel bonheur! »

Dès le second mois de son entrée au noviciat, elle reçut des grâces extraordinaires, qui l'élevèrent à une sublime connaissance du grand mystère de la très-sainte TRINITÉ. Son âme fut tellement ravie en DIEU, qu'il lui semblait goûter les délices des bienheureux. Le jour où elle prit le voile sous le nom de *Marie de l'Incarnation*, il parut en elle quelque chose de si céleste que toute l'assemblée en demeura dans l'admiration : c'était l'heure de la délivrance, la joie du pauvre nautonier nouvellement arrivé au port : — « Tout ce que je voyais en religion, dit-elle, me semblait rempli de l'esprit de DIEU : les règles, les cérémonies, la clôture, les vœux, toutes les pratiques qui s'y observent. En considérant mon habit d'Ursuline, je portais la main à la tête pour toucher mon voile et m'assurer que je ne me trompais pas. » C'étaient les douceurs premières.

Les épreuves.

Elles devaient être suivies, comme le veut la Providence, des plus sérieuses épreuves. Voici que la fervente novice se sent tout-à-coup transportée des délices du ciel en une espèce d'enfer : ce n'étaient plus que ténèbres dans l'esprit, illusions dans l'imagination, révoltes dans la volonté. Il faut s'attendre à la croix quand on se met à la suite du Seigneur : il veut qu'on la porte derrière lui, afin d'être récompensé avec lui. Toutes ces tentations n'eurent point de prise sur la fidélité de Marie de l'Incarnation; elle se soumit entièrement au bon vouloir divin. Pour surcroît de peine, elle apprend que son fils commence à se déranger, et qu'il est à craindre qu'il ne se perde; cette nouvelle pouvait même devenir un obstacle à sa profession religieuse, dont le temps approchait. Dans l'angoisse de son

cœur, elle se réfugie entre les mains du Père céleste. DIEU, qui jamais ne se laisse vaincre en générosité, lui fit de nouveau et sensiblement entendre qu'il aurait soin de son enfant; la veille des vœux, ses craintes se dissipèrent, et le calme rentra dans son âme.

Un don de DIEU.

Parmi les dons extraordinaires qu'elle reçut, on admirait une intelligence surnaturelle de l'Écriture-Sainte, qui depuis sa profession jusqu'à la mort ne l'abandonna plus. Non-seulement elle comprenait ce qu'elle chantait ou lisait en latin, langue qu'elle n'avait point apprise, mais elle en pénétrait le sens caché, et cela avec tant de netteté que sa connaissance des mystères paraissait tenir de l'évidence. Elle s'énonçait avec une étonnante facilité sur les choses les plus relevées, et les passages de la Bible lui venaient en foule à l'esprit, sans qu'elle les eût étudiés. Nommée sous-maîtresse du noviciat, elle fit deux fois par semaine, durant trois années, des instructions à vingt ou trente novices avec un fruit si extraordinaire que les anciennes religieuses venaient en secret assister à ces conférences. C'est alors qu'elle composa un catéchisme qui passe pour excellent, et qu'on a publié sous le titre de *l'École sainte*[1].

Vocation au Canada.

Nous verrons plus bas ce qui concerne sa détermination relative au Canada, et comment elle y fut conduite par les manifestations de la Providence. Qu'il nous suffise maintenant de dire que tout se ligua contre elle pour l'arrêter au seuil de sa mission. Après avoir épuisé tous les autres moyens de la retenir en France, sa sœur arrive un jour au parloir, avec un notaire, pour faire révoquer l'acte par lequel elle avait accordé une pension au jeune Martin, en retour des services que lui avait rendus la mère. Pendant cette étrange

[1] M. l'abbé Richaudeau, aumônier des Ursulines de Blois, s'est occupé de ces diverses œuvres de Marie de l'Incarnation, ainsi que nous le marquerons dans la note suivante.

scène, la servante de Dieu regardait en silence, et ne témoignait point d'humeur. Puis elle répondit avec fermeté que, lorsqu'elle avait tout abandonné pour obéir à la voix du Ciel, elle n'avait pas appuyé sa confiance sur les hommes, mais sur celui qui peut tout, et qui, lui, ne revient jamais sur ses promesses.

Voyant qu'on ne gagnait rien par ce moyen, on écrivit à son fils, qui étudiait à Orléans, pour l'avertir que sa mère passerait dans cette ville, et du rôle qu'il avait à faire auprès d'elle. Le jeune homme vient la trouver, et, feignant d'ignorer son dessein, lui témoigne sa surprise de la voir dans un hôtel, et lui demande où elle va. — « Je vais à Paris », lui dit-elle. — « Mais n'irez-vous pas plus loin? — Peut-être jusqu'en Normandie. » Son fils, s'apercevant qu'elle ne voulait pas s'expliquer, tira de sa poche la lettre de sa tante avec l'acte qui annulait sa pension, et les remit à sa mère. Celle-ci, ayant lu ces papiers, leva les yeux au ciel et s'écria : « Oh! que le démon a d'artifices pour traverser les desseins de Dieu! » Puis, regardant son fils : « Il y a huit ans, dit-elle, que je vous ai quitté pour me donner à Dieu : depuis ce temps vous a-t-il manqué quelque chose? — Non, répondit le jeune homme. — Eh bien, le passé vous est un garant de l'avenir. Quand je vous quittai pour l'amour de Celui qui m'en avait donné l'ordre, je vous donnai à lui et le priai de vous servir de père : vous voyez qu'il l'a été, au-delà même de nos espérances. Il en sera toujours de même. Si Dieu est votre père, vous ne manquerez de rien. Et il le sera assurément si vous-même êtes un véritable fils, c'est-à-dire si vous gardez ses commandements, si vous obéissez à ses volontés, si vous avez une confiance filiale en son aimable Providence. Faites cela, mon fils, et vous expérimenterez ce que dit le Saint-Esprit, que rien ne manque à ceux qui craignent Dieu. Je vais en Canada, il est vrai, et c'est encore par l'ordre de Dieu que je vous quitte une seconde fois. Il ne me pouvait arriver un plus grand honneur que d'être choisie pour l'exécution

d'un si beau dessein. Si vous m'aimez, vous en aurez de la joie et prendrez part à cet honneur. » — Elle prononça ces paroles avec une si douce gravité et une tendresse si généreuse, que son fils se trouva tout changé. Il se rangea aux desseins de DIEU, et fit à sa sainte mère, qu'il ne devait plus revoir ici-bas, de touchants adieux.

Protégé plus tard par la reine et par la duchesse d'Aiguillon, le jeune Martin pouvait prétendre à une belle carrière selon le monde; mais il tourna le dos à toutes ces espérances terrestres, entra chez les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, à Vendôme, fut ordonné prêtre et devint un actif ouvrier dans la vigne du Seigneur. Il contribua à la réforme de plusieurs abbayes, et mourut en odeur de sainteté, prieur du monastère de Marmoutiers, le 9 août 1696, épuisé de travaux et comblé de mérites, ayant fourni une carrière de soixante-dix-sept ans, dont il avait passé quarante comme supérieur en diverses maisons de son ordre. La confiance en DIEU de cette admirable veuve avait donc été récompensée de la manière la plus précieuse pour elle [1].

Travaux et dévoûment.

Notre intrépide missionnaire poursuivit sa route, et avec ses compagnes arriva à Québec, en 1639. Durant plusieurs

[1] Claude Martin écrivit le premier la *Vie* de sa sainte mère, et c'est encore lui qui publia ses *Lettres*, ses *Retraites*, son *École sainte*. — On aimera peut-être à trouver ici la liste des ouvrages de dom Claude Martin. La voici. — *Conduite pour la retraite du mois*, réimprimée une septième fois en 1712. — *Méditations pour la fête et pour l'octave de Ste Ursule*. Paris, 1678. — *Méditations chrétiennes* pour les dimanches et les principales fêtes de l'année. Paris, 1669; 2 vol. in-4°; traduits en latin à Strasbourg, 1695. — *Oraison funèbre* de Messire Pomponne de Bellièvre, premier président du parlement de Paris. 1657. — *Pratique de la règle de S. Benoît*. Paris, 1674; in-12; souvent réimprimé. — *Vie de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation*, première supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France. Paris, 1677; in-4°. — *Lettres de la vénérable Marie de l'Incarnation*. Paris, 1681; in-4°. Sa vie à lui-même a été écrite par le savant dom Martène (Tours, 1697; in-8°). Quant à l'ouvrage de la vénérable, *l'École sainte*, il vient d'être réimprimé, en 1878, par les soins du zélé chanoine Richaudeau, aussi bien que les *Lettres*.

années, l'histoire du grand monastère de cette ville a été celle de Marie de l'Incarnation, et l'on peut même dire, avec un écrivain du pays, que l'histoire du Canada est inséparable de celle des Ursulines.

La Mère Marie de l'Incarnation fut le vivant modèle de la perfection religieuse. Elle édifiait, elle ravissait tous ceux qui étaient à même de la voir et de l'entendre. Elle aimait le silence, mais ce silence n'avait en elle rien de triste. Sa modestie était angélique, son humilité et sa simplicité sans exemple; elle ne se signalait pas moins par une sagesse et une prudence achevées. Quoiqu'elle eût été dix-huit ans en charge à trois diverses reprises, elle était la plus soumise et la plus obéissante de la maison, la plus exacte aux moindres observances, et, quand elle avait à traiter avec la supérieure, elle se comportait auprès d'elle comme la plus simple des novices.

Elle possédait, par la divine miséricorde, le don particulier de consoler les affligés, surtout dans les peines d'esprit et les tentations, Dieu lui ayant découvert même, en plusieurs rencontres, ce qui se passait dans le secret des cœurs. Une personne tourmentée depuis longtemps de cruelles peines intérieures vint un jour la trouver; et, comme elle hésitait à s'ouvrir, la vénérable Mère lui dit avec bonté : « Votre souffrance est grande, mon enfant, mais je l'ignore : prions Dieu qu'il nous éclaire. » Elle appuya sa tête sur sa main l'espace d'un *pater* et d'un *ave*; puis, se relevant : « Eh bien, quelle peine pouvez-vous avoir à me découvrir telle et telle chose? (et elle donnait en même temps des détails circonstanciés). Allez, mon enfant; cela n'est rien. » Elle lui indiqua les remèdes à apporter au mal, non sans ajouter : « Vous n'êtes pas au bout, mais Dieu tirera sa gloire de tout cela. »

Nouvelles épreuves.

Les croix et les humiliations ne manquèrent pas plus à la bonne Mère au Canada qu'en France, et elle y déploya la même résignation, le même courage. Non-seulement

elle ne gardait aucun ressentiment des offenses, mais elle en perdait même aussitôt le souvenir, ou plutôt elle ne se trouvait offensée de rien, tant elle avait d'humbles sentiments d'elle-même, et de charité à excuser le prochain, du moins dans ses intentions. Une religieuse, témoin de la manière injuste et outrageuse dont plusieurs personnes avaient agi à son égard, ne pouvant s'expliquer sa douceur inaltérable, lui dit : « Mais, ma Mère, ne voyez-vous pas comme ces gens-là vous traitent? Je m'étonne que vous en paraissiez si peu émue. — Je n'ai garde d'en concevoir du ressentiment, répondit-elle; car je ne me souviens point qu'ils m'aient fait de la peine ou du déplaisir. »

Dévotion au Sacré-Cœur.

La vertueuse ursuline avait plusieurs dévotions sur lesquelles ce n'est pas ici le lieu de nous étendre. Notons pourtant ce détail, assurément digne d'être conservé. Assez longtemps avant Marie-Marguerite Alacoque, elle avait dit des choses admirables de la piété envers le cœur sacré de Jésus. Un jour qu'elle priait sans se sentir exaucée, Dieu lui avait dit : « Demande-moi par le cœur de mon Fils[1]. »

Comme Ste Thérèse, elle fit le vœu du plus parfait :

[1] C'était surtout pour la conversion des peuples qu'elle invoquait le cœur sacré de Notre-Seigneur. Elle avait composé la prière suivante :

« C'est par le cœur de mon Jésus, ma voie, ma vérité et ma vie, que je m'approche de vous, ô Père éternel. Par ce divin cœur, je vous adore pour ceux qui ne vous adorent pas, je vous aime pour ceux qui ne vous aiment pas, je vous reconnais pour tous les aveugles volontaires qui par mépris ne vous reconnaissent pas. Je veux par ce divin cœur satisfaire au devoir de tous les mortels. Je fais en esprit le tour du monde pour chercher toutes les âmes rachetées du sang très-précieux de mon divin époux, afin de vous satisfaire pour toutes par ce divin cœur; je les embrasse pour vous les présenter par lui, et par lui je vous demande leur conversion.

» Eh quoi, Père éternel! voulez-vous bien souffrir qu'elles ne reconnaissent pas mon Jésus, et qu'elles ne vivent pas pour lui qui est mort pour tous? Vous voyez, ô divin Père, qu'elles ne vivent pas encore : ah! faites qu'elles vivent par ce divin cœur!

» Vous savez, ô Verbe incarné, Jésus mon bien-aimé, tout ce que je veux dire à votre Père par votre divin cœur et par votre sainte âme : je le lui dis en vous le disant, parce que vous êtes en votre Père et que votre Père est en vous : faites donc tout cela avec lui. Je vous présente toutes ces âmes : faites qu'elles soient une même chose avec vous. »

c'est-à-dire d'accomplir toujours fidèlement ce que la lumière actuelle de la grâce lui ferait connaître comme meilleur et plus agréable à DIEU.

Nous devons dire que les jansénistes ont essayé de faire passer Marie de l'Incarnation pour une des leurs, et tentèrent plus d'une fois de l'attirer à cette hérésie; mais ce fut en vain : une telle âme était trop ferme, trop fidèle à l'Église, et par-là même trop clairvoyante, pour tomber en un pareil piége.

Ses Lettres.

Nous venons de marquer qu'on a recueilli et publié les *lettres* de Marie de l'Incarnation. On y trouve de précieuses instructions pour la vie spirituelle. Il est inconcevable que, surchargée de travail et d'affaires, et obligée souvent de consacrer à sa correspondance une partie des nuits, elle ait pu autant écrire. Il fallait que le zèle qui emportait son esprit quand elle parlait de DIEU emportât aussi sa plume quand il s'agissait des âmes. — « Ce n'est ici que ma se-
» conde lettre depuis l'arrivée des vaisseaux, disait-elle en
» une occasion; ils repartent dans quinze jours, et il me
» faut bien répondre à deux cents lettres. » — Ailleurs :
« J'ai la main si lasse qu'à peine puis-je tenir la plume.
» Je dois répondre à plus de six vingts lettres (cent vingt),
» outre les écritures des affaires de la communauté pour la
» France. Mais c'est ainsi qu'il faut passer cette vie, en
» attendant l'éternité qui ne passe point. » — Elle écrivait à des personnes de toute condition : religieux, laïques, prélats, reines, princes et princesses; et toujours avec ce naturel, cette grâce, ce tact délicat, ce bon goût, qui caractérisent les bonnes compositions épistolaires du XVIIe siècle; sans parler de son onction, qui inspirait la piété, et qui, au milieu même d'affaires temporelles, élevait l'esprit des autres à l'objet qui occupait le sien.

Dernières années.

Après s'être consumée dans ses œuvres, la vénérable Mère allait recevoir la couronne du fidèle serviteur. — « Je

» me réjouis, écrit-elle à une supérieure de Tours, dès 1669, » de ce que nous perdrons bientôt les connaissances de la » terre pour n'avoir plus de communication qu'avec les » citoyens du ciel. » — « Vous croyez que je vais mourir, » mandait-elle à son fils : je ne sais quand arrivera cet » heureux moment, qui me donnera toute à notre divin » Sauveur; mais il faudrait peu de chose pour m'em- » porter. »

Depuis huit années, en effet, elle souffrait d'une affection bilieuse qui lui avait occasionné un grand dégoût pour la nourriture; mais elle conservait néanmoins un air de santé qui trompa tout le monde sur son état réel. Ce ne fut que le 15 janvier 1672 que l'on commença d'avoir à son sujet quelques inquiétudes. Elle fut prise alors d'un vomissement extraordinaire qui dura vingt-quatre heures; il s'y joignit bientôt une violente douleur de tête, une oppression de poitrine et une insomnie cruelle. La malade trouvait dans ses souffrances même un nouveau motif d'aimer Dieu. « C'est maintenant, disait-elle, que j'ai l'honneur d'être attachée à la croix de Jésus-Christ. » Le cinquième jour, tout espoir de guérison était perdu. Le 20 janvier, à une heure de l'après-midi, on lui apporta le saint Viatique, au milieu des sanglots des religieuses. Pour elle, c'était la joie que l'on lisait sur ses traits : elle bondissait, pour ainsi dire, d'allégresse à la pensée que son pèlerinage était fini, qu'elle touchait au port de l'heureuse éternité. Après l'extrême-onction et ses adieux adressés à la communauté, elle demanda à voir la petite fille d'un chef sauvage qui venait d'entrer dans la maison, lui fit mille caresses, et exhorta les religieuses à conserver toujours une grande affection pour « ses délices », nom qu'elle donnait volontiers aux filles des indigènes.

Guérison inattendue.

Les Sœurs témoignant une douleur extrême de la séparation qui s'annonçait, le confesseur ordonna à la moribonde de s'unir à elles pour obtenir de Dieu son retour à la santé. Marie fut d'abord comme interdite à cette injonc-

tion; puis, levant les mains et les yeux vers le ciel : « Je crois, dit-elle, que j'en mourrai; mais si c'est la volonté de DIEU que je vive encore, j'en suis contente. » Le Père lui répondit : « Tout cela est bon, ma Mère; mais vous devez vous mettre de notre côté, et faire tout votre possible pour être conservée à ce monastère, qui croit avoir besoin de vous. » — A ces paroles, sans hésiter, la malade dit, comme S. Martin en même cas : « Mon Seigneur et mon DIEU, si vous jugez que je sois encore utile à cette petite communauté, je ne refuse ni la peine ni le travail : que votre volonté s'accomplisse. »

Aussitôt elle éprouva un mieux considérable, et peu après les médecins la déclarèrent hors de danger. Elle put se lever et accompagner à la chapelle les Sœurs, qui chantèrent un *Te Deum*. La ville entière partagea l'allégresse de la communauté. De toutes parts on envoyait les aliments les plus propres à affermir une convalescence. Malgré son dégoût persistant pour la nourriture, l'aimable Mère s'efforçait de manger par complaisance. Elle fut assez bien tout le carême, et même pendant la Semaine-Sainte, où elle put suivre plusieurs offices. Mais le samedi-saint elle retomba malade de deux abcès qui s'étaient formés aux côtés. L'opération qu'on en fit n'eut point de réussite; la sainte Mère se trouva une seconde fois condamnée par la science. Quand elle apprit cette nouvelle, la joie se peignit sur ses traits, et depuis ce moment jusqu'à sa mort elle fut comme dans une continuelle extase. Elle avait la vue modestement baissée ou tournée vers son crucifix, qu'elle tenait entre ses mains. Lorsqu'on lui demanda si elle avait quelque chose à faire dire à son fils, elle s'attendrit, et pria la Mère supérieure de lui faire savoir qu'elle l'emportait en son cœur dans le paradis. — Elle endurait des douleurs extrêmes avec une admirable patience, qui allait jusqu'à s'offrir à DIEU pour être tourmentée ainsi jusqu'à la fin du monde pour le salut des peuples, si cela était agréable à la divine Majesté. Elle désira voir les

élèves pensionnaires à plusieurs reprises, et chaque fois elle les bénit avec une tendresse maternelle.

Mort de Marie de l'Incarnation. 1672.

Le vendredi 27 avril, elle reçut de nouveau les sacrements. Quelques religieuses lui ayant demandé de leur faire part de ses mérites, elle répondit : « Mes Sœurs, tout est pour les sauvages; je n'ai plus rien à moi. » Dans la matinée du lendemain, se sentant à l'extrémité, elle voulut voir une dernière fois ses chères petites sauvages : les ayant bénies avec effusion, elle leur adressa dans leur propre langue des paroles admirables sur la beauté de nos saints mystères et le bonheur de servir Dieu. A midi, elle perdit l'usage de l'ouïe et de la parole; on la vit, dans cet état, porter encore d'une main tremblante son crucifix à sa bouche. Quelques minutes avant six heures du soir, elle ouvrit les yeux, regarda ses chères sœurs comme pour leur dire le dernier adieu, puis les referma pour toujours. La communauté était prosternée autour de son lit. A six heures, on entendit deux faibles soupirs : tous les regards se portèrent avec angoisse sur la chère et sainte mourante; mais déjà son âme avait brisé les entraves terrestres. Un rayon d'immortalité illuminait cette figure que la mort venait de frapper, et les religieuses, partagées entre l'admiration et la douleur, contemplaient cette beauté ravissante, où semblait se refléter l'indicible transport qu'avait éprouvé cette âme sainte en consommant son union avec Dieu. De-là un usage attendrissant qui règne encore à la communauté de Québec : le jour anniversaire de la mort de notre vénérable, on chante un *Te Deum* d'action de grâces pour les priviléges accordés à cette belle âme.

Dévotion des peuples.

A peine est-il besoin de dire les regrets que cette mort excita dans Québec parmi les Français de toutes les classes; quant aux sauvages, ceux des villages environnants s'assemblèrent au couvent, désireux de faire une prière pour celle qui avait été leur bienfaitrice si dévouée. A mesure qu'ils arrivaient, ils sonnaient à la porte et disaient : « Notre mère à nous est morte ! » Puis ils mettaient le

doigt sur leurs lèvres, pour signifier qu'une telle affliction ne s'exprimait pas. Les religieuses les consolaient de leur mieux, et chacun s'en allait de son côté pleurer et prier, en attendant l'heure des funérailles.

L'évêque, M. de Laval, étant alors en France, la cérémonie des obsèques fut présidée par son vicaire-général M. de Bernières. Un éloge funèbre fut prononcé par un religieux de la Compagnie de Jésus, qui développa les attributs de la *femme forte* selon les livres saints, et en montra l'application dans la vénérée défunte. Le gouverneur et l'intendant étaient présents. Un artiste réussit à prendre la ressemblance frappante de cette douce figure marquée au sceau de la béatitude. Ce tableau, malheureusement, périt dans l'incendie de 1686; le portrait que l'on possède maintenant avait été fait en France longtemps auparavant.

Appréciations.

Un mot de la Mère Marie de l'Incarnation résume son genre de vertu. « Quand je vins en Canada, a-t-elle écrit, » Dieu me fit entendre que son bon plaisir était que j'y » vécusse à l'apostolique, et qu'en tout j'évitasse la singu- » larité. C'est une loi que j'ai toujours eue devant les yeux. » Ma santé et ma vie sont de peu d'importance, mais il » m'importe beaucoup d'obéir à la Majesté divine. » — Bossuet l'appelle « la Thérèse de nos jours et du nouveau monde », et il ajoute : « Dans une vive impression de l'inexorable justice de Dieu, elle (Marie de l'Incarnation) se condamnait à une éternité de peines et s'y offrait elle-même, afin que la justice de Dieu fût satisfaite : pourvu seulement, disait-elle, que je ne sois point privée de l'amour de Dieu, et de Dieu même. »[1]

Vers l'an 1800, le vertueux M. Émery, supérieur-général de la Compagnie de Saint-Sulpice, écrivait à l'évêque de

[1] *Instruction sur les états d'oraison*, livre IXe.

Québec : « J'ai beaucoup de vénération pour les Ursulines de Québec, qui sans doute ont hérité des vertus éminentes de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation. C'est une sainte que je révère bien sincèrement, et que je mets dans mon estime à côté de Ste Thérèse. Dans ma dernière retraite, sa vie, ses lettres et ses méditations ont seules fourni la matière de mon oraison et de mes lectures. »

Le P. de Charlevoix, connu pour ses *Histoires du Japon, du Paraguay, de la Nouvelle-France, de l'île de Saint-Domingue*, a écrit aussi la Vie de la vénérable Mère, en 1724, et on y lit à la fin : « Ainsi vécut, ainsi mourut l'illustre Marie de l'Incarnation. L'histoire nous présente peu de femmes qu'on puisse lui comparer, et je crois que personne de ceux qui se donneront la peine d'examiner attentivement ses actions et ses écrits ne fera difficulté d'en convenir. Tout ce que nous avons vu dans ce siècle de plus distingué par la sainteté et par le mérite en a ainsi jugé, et les plus grands éloges qu'on lui ait donnés sont venus de ceux qui l'ont plus parfaitement connue. »

Des miracles se sont opérés par l'intercession de Marie de l'Incarnation; sa mémoire, loin de s'effacer, a grandi parmi ses sœurs, qui s'occupent aujourd'hui d'obtenir sa béatification. Le Saint-Siége, après examen de la cause, s'y est montré favorable, et l'on espère, à l'heure où nous écrivons, une sentence prochaine. L'introduction officielle de la cause a eu lieu à Rome le 15 septembre 1877 [1].

---

[1] Huit chefs et huit guerriers Hurons ont sollicité eux-mêmes pour la cause, et voici la lettre qu'ils ont adressée au Souverain-Pontife :

« Très-Saint Père,

» le plus grand de tous les pères, après celui qui est aux cieux :

» Nous sommes les plus petits de vos enfants : mais vous êtes le représentant de celui qui a dit : *Laissez venir à moi les petits enfants;* et nous venons avec confiance nous prosterner à vos pieds.

» Très-Saint Père, la révérende Mère Marie de l'Incarnation nous a appelés du fond de nos bois pour nous apprendre à connaître et à adorer le vrai maître de la vie. Elle a pris dans sa main nos cœurs

Telles furent donc les deux admirables femmes choisies par la Providence pour porter en Amérique l'œuvre sainte et féconde d'Angèle Mérici. C'est désormais le récit de cette fondation que nous avons à faire. Le lecteur nous permet-

---

et les a placés devant l'Éternel comme une corbeille de fruits cueillis par elle. De sa main elle a marqué nos cœurs du signe de la foi, et la foi est restée gravée dans nos cœurs.

» Bien des lunes ont passé depuis cette première aurore de la vraie lumière qui a lui sur nous. Notre nation, grande alors, menace de disparaître; mais, Très-Saint Père, nous vous prions de recueillir, avec le dernier vœu et le dernier souffle de la tribu huronne, le témoignage de sa profonde reconnaissance et de sa vénération pour la révérende Mère Marie de l'Incarnation.

» Les os de nos pères tressailleront dans la tombe si votre voix proclame le bonheur éternel de notre mère, à qui nous devons la foi en Jésus-Christ.

» Elle a trouvé parmi nos femmes des vierges dignes du sanctuaire, parmi nos guerriers des missionnaires et des martyrs qui lui tresseront une couronne au ciel.

» Il ne nous reste plus, à nous, qu'une dernière goutte de sang huron; mais, si cette dernière goutte pouvait orner la couronne que la Mère Marie de l'Incarnation recevrait au ciel, nous l'offririons de bon cœur.

» Prosternés à vos pieds, Très-Saint Père, nous demandons votre bénédiction. »

Voici l'acte authentique de l'introduction de la cause :

Cùm Sanctissimus Dominus noster Pius Pap. IX, nono kalendas Septembris superioris anni, benignè indulserit ut de dubio signaturæ commissionis introductionis causæ servæ Dei Sororis *Mariæ ab Incarnatione* præfatæ ageretur in Congregatione Sacrorum Rituum ordinariâ, absque interventu et voto Consultorum, licèt nondùm elapso decennio à die præsentationis processus ordinarii in actis Sacrorum Rituum Congregationis, nec ipsius Servæ Dei scriptis perquisitis ac revisis, Eminentissimus et Reverendissimus Dominus Cardinalis Aloysius Bilio, eidem sacræ Congregationi præfectus, loco et vice Eminentissimi et Reverendissimi Domini Dominici Bartolini, causæ relatoris, absentis, ad instantiam Reverendissimi Domini Benjamini Pâquet, cubicularii secreti ejusdem Sanctissimi Domini Nostri ac decani Facultatis Theologicæ in Universitate Catholicâ Quebecensi, postulatoris constituti hujus causæ: attentis postulatoriis litteris quamplurium Eminentissimorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium, Reverendissimorum Antistitum, aliorumque virorum ecclesiasticâ et civili dignitate illustrium, in ordinariis Sacrorum Rituum Comitiis hodiernâ die ad Vaticanum coadunatis, sequens dubium discutiendum proposuit: *An sit signanda commissio introductionis causæ in casu et effectum de quo agitur.* Et sacra eadem Congregatio, omnibus maturo examine perpensis, auditoque voce et scripto R. P. D. Laurentio Salvati, sanctæ Fidei promotore, rescribendum censuit : *Affirmativè, seu signandam esse com-*

tra, auparavant, de détacher d'un livre déjà cité les intéressantes lignes qui suivent[1].

« Il existe au monastère des Ursulines de Québec un petit tableau qui rappelle une touchante tradition des premiers temps du Canada. C'est une peinture faite par un artiste canadien, d'après d'anciens croquis conservés depuis longues années au monastère. Le sujet, du reste, en est bien connu : car un grand nombre d'élèves des Ursulines en ont crayonné des miniatures que nous retrouvons aujourd'hui suspendues dans leurs salons en souvenir de leur vie de couvent.

» La toile représente l'antique forêt qui couronnait le promontoire de Québec, à la naissance de la colonie. Au centre du tableau s'élève, à travers les érables et les grands pins, le premier monastère fondé, en 1641, par Mme de la Peltrie. Sur l'avant-scène se dessine en perspective la maison que cette fondatrice fit bâtir pour son propre usage, trois années plus tard. L'espace compris entre ces deux édifices est occupé par un champ défriché, entouré d'une palissade, où l'on voit paître un troupeau de brebis. A gauche du tableau, une large issue perce la forêt : c'est la *grande allée*, devenue depuis la *rue Saint-Louis*, qui conduisait alors au village de Sillery. Deux cavaliers, vêtus à la Louis XIV, se rencontrent sur cette voie : l'un est M. d'Ailleboust, gouverneur de la colonie, et l'autre M. Duplessis-Bochart, gouverneur des Trois-Rivières. Ils

missionem si Sanctissimo placuerit : die 15 septembris 1877.

Factâ postmodùm de præmissis, ab infrascripto Secretario, Sanctissimo Domino Nostro Pio Papæ IX fideli relatione, Sanctitas Sua sententiam sacræ Congregationis ratam habuit ac confirmavit, propriâque manu signavit commissionem introductionis causæ ven. servæ Dei Sororis Mariæ ab Incarnatione prædictæ. — Die 20, iisdem mense et anno.

A. Episc. Sabinen., Card. Bilio,
S. R. C. *Præf.*

Locus † sigilli.

Placidus Ralli,
S. R. C. *Secretarius.*

[1] *Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation*, par M. l'abbé Casgrain (Québec, seconde édition, 1865), p. 1.

sont interrompus, au milieu de leur conversation, par un chef sauvage qui leur présente une peau de castor.

» A quelques pas de son habitation, Mme de la Peltrie se tient debout auprès d'un autre chef sauvage qui l'écoute la tête inclinée dans l'attitude du plus profond respect, pendant que, d'un air plein de noblesse et d'autorité, elle l'instruit des saintes vérités de la foi. Cette scène contraste admirablement avec une autre qui se passe à deux pas de là : c'est un guerrier sauvage qui, d'un air dédaigneux, donne des ordres à une sauvagesse qui paraît être sa femme, mais qu'à son attitude soumise et humiliée on prendrait plutôt pour une esclave. — A elles seules ces deux scènes formeraient un tableau. On y voit en présence les deux religions : le paganisme et la religion de Jésus-Christ : l'une qui, par l'orgueil, abaisse l'homme jusqu'à la férocité et abrutit la femme en la rendant esclave; l'autre qui humanise et relève l'homme par l'humiliation, et ennoblit la femme en lui mettant au front l'auréole de la sainteté.

» Non loin de ce groupe, un missionnaire, après avoir visité quelques cabanes de sauvages disposées autour de la maison de Mme de la Peltrie, s'achemine dans un petit sentier qui s'enfonce sous les sombres arcades de la forêt. L'heureux rapprochement de ces cabanes de sauvages du monastère des vierges chrétiennes est plein d'harmonies. Ces farouches Indiens, devenus plus doux que des agneaux, et dont les tentes se dressent autour de cette palissade où paissent des brebis, symboles des vierges du cloître, n'offrent-ils pas l'accomplissement de la prophétie d'Isaïe : *On verra le loup et la brebis habiter ensemble ; le lion et le léopard reposer auprès de l'agneau*?

» Mais ce qui surtout attire et charme les regards dans ce tableau, c'est un groupe de jeunes enfants attentives aux leçons d'une religieuse que l'on voit, à droite, assise à l'ombre d'un frêne. L'impression qu'éveille cet antique souvenir est d'autant plus délicieuse et plus vive qu'en dé-

tournant un instant ses yeux du tableau on aperçoit, encore aujourd'hui, dans l'enceinte du cloître, la tête chenue du vieux frêne sous lequel la tradition nous montre la vénérable Mère de l'Incarnation catéchisant les petites sauvagesses et instruisant les jeunes filles de la colonie[1].

» Lorsque vous avez étudié pendant quelques instants cette peinture, vous demeurez involontairement pensif : car elle vous raconte toute l'histoire des temps héroïques du Canada, avec ses alternatives de joie et de sacrifice, d'allégresse et de deuil, de sang et de triomphe : l'arrivée des premières flottilles remontant les eaux vierges du grand fleuve, qui s'étonne de refléter l'image de ces canots étranges venus d'au-delà du *grand lac;* l'admiration des naturels du pays, se penchant au-dessus des caps et s'avançant parmi les joncs du rivage pour contempler ces hommes d'une autre race, qui portent le tonnerre dans leurs mains; les premiers coups de hache retentissant sous les voûtes des bois séculaires. On croit encore entendre le long frémissement qui fit tressaillir les flancs de la forêt à l'heure où le Verbe de l'Évangile fut annoncé pour la première fois sur ces plages inconnues. Les missionnaires martyrs vous apparaissent, au milieu de cette vision, comme autrefois Jésus prêchant sur la montagne, les regards au ciel, les bras étendus, et faisant descendre la rosée du ciel sur les innombrables tribus accourues des extrémités de l'aurore et du couchant pour apprendre la bonne nouvelle. Enfin, après un demi-siècle de combats, la Vérité se lève, encore ruisselante du sang de ses martyrs, et l'hymne de la victoire, répété par les échos des Alléghanys et des Laurentides, retentit depuis les rivages des grands lacs jusqu'au golfe Saint-Laurent.

» Mais, au-dessus de toutes les apparitions que fait éclore la contemplation du tableau des Ursulines, surgit et plane

[1] Ce vétéran de la forêt, resté seul debout de tous ses compagnons, compte aujourd'hui plus de trois cents ans d'existence.

une douce et pure image : c'est la figure de la vénérable Mère de l'Incarnation, de cette femme forte de l'Évangile, si bien nommée la Thérèse de la Nouvelle-France. C'est autour de cette grande figure que convergent toutes les autres pensées du tableau, que viennent se ranger tous les autres personnages. »

Comment cette femme héroïque avait-elle été appelée à une si grande mission? Nous l'allons voir.

§ 3. — Fondation du monastère de Québec.

Situation générale.

Nous avons dit en peu de mots l'histoire de l'établissement des Français au Canada. Il faut observer que, à l'époque de l'arrivée de Christophe Colomb en Amérique, les peuples de ces contrées immenses étaient dans l'attente d'envoyés extraordinaires qui devaient venir de l'Orient, c'est-à-dire de l'Europe par rapport à eux. Les mêmes traditions régnaient dans l'extrême Asie au sujet de l'Occident, qui marque pour elle le même hémisphère. C'est pourquoi l'Évangile eût fait en Amérique de bien plus rapides progrès, si les mœurs des conquérants eussent été plus chrétiennes. — C'est en 1535 que Jacques Cartier et ses braves compagnons s'embarquèrent à Saint-Malo, après une communion générale, pour s'élancer vers le Canada, c'est-à-dire vers l'Amérique du Nord, qui n'était point encore connue. Ils avaient trois vaisseaux, et ils vinrent au Saint-Laurent, à sa gigantesque embouchure : le Canada était découvert! On y planta une croix, et il reçut le nom de *Nouvelle-France*. « La noble figure de Cartier, d'une grandeur et d'une simplicité antiques, dit M. l'abbé Casgrain, ouvre dignement la longue galerie de portraits héroïques qui illustrent les annales canadiennes. Jamais la civilisation chrétienne, en mettant le pied sur le sol américain, n'eut de plus digne représentant. La foi naïve et ardente des beaux jours du christianisme coule à pleins bords à travers la vie et les écrits de ce chef auguste

de la hiérarchie des héros canadiens. Avec lui commence cette glorieuse odyssée de la France à la recherche et à la fondation d'une patrie nouvelle [1]. » Le premier il pénètre au cœur du continent américain, en remontant, avec une poignée d'hommes, les eaux du Saint-Laurent, arborant partout le drapeau du Christ et de la France, et dotant ainsi le royaume des lys de contrées plus vastes que l'Europe entière. A son passage, les peuplades descendent de leurs montagnes, apportant leurs malades aux pieds du grand pèlerin de la civilisation, qui leur impose les mains à l'exemple du divin Maître, *priant* DIEU *qu'il leur donnât grâce de recouvrer chrétienté et baptême.* »

Le 3 juillet 1608, le premier gouverneur du Canada, Samuel Champlain, plantait le drapeau blanc sur le promontoire de Québec, où il devait fonder une ville. Sept ans après, le 25 juin 1615, la religion consacrait ces travaux. Tous les colons, en habits de fête, sont réunis dans une petite chapelle qu'on vient de construire auprès du fort, et assistent pieusement au saint sacrifice de la Messe. Le *Te Deum* est chanté. Le christianisme venait de prendre officiellement possession de la Nouvelle-France. Champlain, bienfaiteur du Canada, son véritable organisateur, mourait en 1635, après avoir établi dans cette colonie un ordre, une moralité, une tenue admirables. « Le fort, dit

Champlain.

[1] La croix, voilà la seule voie de civilisation. Que ne le comprend-on de nos jours! Comparez le Canada, conquis sous le souffle du christianisme, aux efforts stériles, multipliés par les habiles sans religion, dans notre colonie algérienne, aux portes même de la France. La royauté légitime eût été sans doute fidèle à ses traditions religieuses, et l'Algérie eût prospéré au souffle de la foi. Le gouvernement usurpateur de Louis-Philippe n'était point à ces hauteurs : pour coloniser une terre mahométane, il envoyait... les *héros de Juillet!* ces misérables barricadiers qui avaient renversé les lois de leur pays et replongé la France dans le bourbier révolutionnaire... La république de 1848 en fit autant avec les insurgés de Juin. Aussi n'a-t-on rien soumis, rien moralisé, rien fondé. La France roule en Algérie son rocher de Sisyphe, parce qu'elle n'a pas su s'y établir en puissance chrétienne.

un chroniqueur du temps, paraissait une académie bien réglée. Bon nombre de très-honorables personnes viennent se jeter dans nos bois comme dans le sein de la paix, pour vivre ici avec plus de piété, plus de franchise et plus de liberté... Les exactions, les tromperies, les vols, les rapts, les assassinats, les perfidies, les inimitiés, les malices noires, ne se voient ici qu'une fois l'an, sur les papiers et sur les gazettes que quelques-uns apportent de l'ancienne France. »

Que diraient nos politiciens incrédules et stériles du jour en face d'une organisation comme celle que sut introduire Champlain dans le fort d'où il gouvernait tout le pays? Les forces d'une nation étaient alors employées à créer, non à corrompre, non à bouleverser. Afin de rappeler plus souvent à chacun la pensée du ciel, le gouverneur faisait sonner l'angélus trois fois par jour. Dans la garnison du fort, la lecture se faisait régulièrement à chaque repas : au dîner, quelque livre d'histoire; au souper, les vies des saints. Une honnête et franche gaieté assaisonnait les heures de divertissement. Chaque soir le vénérable patriarche de la colonie assemblait son monde pour réciter la prière en commun et faire l'examen de conscience. Aussi étaient-ce des hommes que ces soldats! L'histoire de leurs exploits, de leur intrépidité devant l'ennemi, n'a d'équivalent que dans les plus merveilleuses légendes de la chevalerie; car rien n'élève, rien n'agrandit l'homme, rien ne le rend courageux, comme les sentiments de la foi gravés et vivants dans son cœur.

Prédication de l'Évangile.

Les missionnaires catholiques accoururent à cette moisson, poussés par l'Esprit de Dieu à illuminer tant de malheureux sauvages plongés dans l'idolâtrie. Dès l'an 1615, le premier apôtre des Hurons, un religieux récollet, avait pénétré avec Champlain à plus de trois cents lieues dans les terres; mais cette nation grossière et féroce opposa une résistance très-longue, et fit bien des martyrs. Les Iroquois furent encore plus rebelles. On vit arriver pour ces mis-

sions des laïques même : tel ce jeune chirurgien, René Goupil, qu'un sauvage étendit mort d'un coup de hache, après qu'il eut souffert dans une longue captivité toutes les tortures. Les Hurons finirent cependant par se convertir en très-grand nombre; mais les Iroquois, déjà en guerre avec eux auparavant, n'en saisirent qu'avec plus d'empressement les occasions de les massacrer. Ce sont d'horribles monstres que ces Iroquois, et nous ne citerons de leur cruauté que le supplice infligé par eux au P. de Brébeuf, dont ils s'étaient emparés dans une incursion sur les terres de leurs ennemis les Hurons.

Un martyr.

On suspend au cou de la pieuse victime un collier de haches rougies au feu; on l'enveloppe d'une ceinture d'écorce enduite de gomme et de résine enflammées; en dérision du baptême, on lui verse de l'eau bouillante sur la tête; dans ses membres on taille des lambeaux de chair qui sont grillés et dévorés devant lui; on lui perce les mains avec des fers rouges; après lui avoir arraché la peau de la tête, on jette sur son crâne de la cendre chaude et des charbons embrasés; sa peau rôtie se fend en larges blessures rouges et sanglantes; le fer rougi siffle sur ses muscles agités de spasmes convulsifs et s'enfonce jusqu'aux os; de tout son corps carbonisé s'échappe une vapeur comme d'une chaudière en ébullition. Et pourtant, parmi de si abominables tourments, pas un cri, pas un soupir ne s'exhale de sa poitrine. Sa figure illuminée conserve l'expression d'une sérénité parfaite. Son regard, attaché au ciel, paraît absorbé dans la contemplation d'une céleste vision; il l'abaisse de temps en temps sur ses bourreaux, avec tant de calme et de fermeté, qu'ils reculent d'effroi comme devant un être surnaturel. D'une voix forte il leur annonce l'Évangile, et encourage les infortunés captifs qui partagent son supplice : car il n'était pas seul dans ces tortures inexprimables. Les Iroquois redoublent de fureur pour le faire taire. Puis, exaspérés de ne pouvoir ni lui arracher le moindre signe de faiblesse ni

l'empêcher de parler, ils lui fendent la mâchoire d'un coup de hache, lui coupent les lèvres, une partie de la langue, et lui enfoncent un fer rouge dans la bouche. Le martyr rendit le dernier soupir après trois heures de ces tortures. Les barbares alors lui arrachèrent le cœur et le dévorèrent entre eux.

En même temps que lui, avait souffert le P. Lalemant, contre qui les Iroquois inventèrent d'autres supplices encore. Ils lui arrachèrent les yeux, et mirent à la place des charbons ardents... Sa passion fut prolongée pendant tout un jour et une nuit, jusqu'à ce qu'on lui fendit la tête d'un coup de hache.

Action de Madame de la Peltrie et de la Mère de l'Incarnation.

Toutes ces nouvelles du Canada, les bonnes et les mauvaises, excitaient en France un intérêt universel. Le courage des missionnaires s'enflammait, les âmes apostoliques redoublaient de prières, et parmi elles beaucoup aspiraient à donner aussi leur vie pour Dieu sur ce rivage éloigné. Telle fut, entre autres, la préoccupation de Mme de la Peltrie et de la Mère Guyart de l'Incarnation. Celle-ci va nous raconter elle-même comment elle fut appelée du Ciel à cette vocation extraordinaire et sublime.

Un songe.

« L'an 1633, écrit-elle, vers la fin de l'année, peu après que j'eus fait ma profession religieuse, m'étant retirée à l'issue de matines dans *notre* cellule [1], il me sembla, dans un léger sommeil, que je pris par la main une dame séculière que j'avais rencontrée je ne sais par quel hasard. Nous quittâmes, elle et moi, le lieu de notre demeure ordinaire, et je l'emmenai après moi à grands pas et avec bien de la fatigue, parce que nous trouvions bien des obstacles très-difficiles, qui s'opposaient à notre passage et nous empêchaient d'aller aux lieux où nous aspirions.

[1] Les Ursulines, afin de se souvenir toujours de leur vœu de pauvreté, emploient l'expression *notre*, et non pas *mien*, pour tout ce dont elles font usage.

quoique je ne susse pas où, ni le chemin pour y aller. Cependant je franchissais tous ces obstacles, tirant après moi cette bonne dame, jusqu'à ce que nous arrivâmes à une belle place, à l'entrée de laquelle il y avait un homme vêtu de blanc, de la forme que l'on dépeint ordinairement les apôtres, qui, nous regardant bénignement ma compagne et moi, nous fit signe de la main. Quoiqu'il ne parlât point, son signe me servait d'adresse pour aller à une petite église située sur la côte. Nous montâmes par un passage comme de la largeur d'un grand portail. — Le lieu était ravissant. Il n'avait point d'autre ouverture que le ciel; le pavé était comme de marbre blanc ou d'albâtre, par carreaux, et les liaisons d'un beau rouge; le silence était grand, ce qui faisait une partie de sa beauté. Cette place était carrée, en forme d'un monastère, les bâtiments beaux et réguliers. Cependant, sans m'arrêter à en considérer la structure, mon cœur était attiré vers cette petite église qui m'avait été montrée par le gardien de ce pays. — Je sentais toujours ma compagne après moi; et, en avançant, je vis au bas de ce lieu, qui était très-éminent, un grand et vaste pays qu'en un moment je considérai tout entier, et qui me parut plein de montagnes, de vallées et de brouillards, au milieu desquels j'entrevis une petite maison qui était l'église de ce pays-là, quasi enfoncée dans ces ténèbres, en sorte qu'on n'en voyait que le faîte. Ces obscurités qui remplissaient ce pauvre pays étaient affreuses et paraissaient inaccessibles. Ma compagne cependant me quitta, et descendit quelques pas dans l'épaisseur de ces brouillards. Pour moi, qui dès le commencement avais eu signe d'aller à la petite église qui était sur le bord de la côte où nous étions, je ne respirais que d'y arriver au plus tôt. Elle était d'un beau marbre blanc, tout ornée d'une belle sculpture à l'antique. La Sainte Vierge était assise au-dessus, tout au milieu, tenant entre ses bras le saint Enfant Jésus, et regardait ce grand pays aussi pitoyable qu'effroyable. La Mère et le Fils me paraissaient de marbre :

cependant leur attrait était si charmant, qu'il me semblait que je ne serais jamais arrivée assez tôt pour contenter ma dévotion.

» J'y arrivai enfin, pleine d'une ardeur qui me consumait. Pour lors je fus bien surprise : car, levant les yeux, je trouvai que la Sainte Vierge et son divin Enfant n'étaient plus de marbre mais de chair, et que cette divine mère jetait des regards pitoyables sur ce pays désolé, et que, baissant la tête, elle en entretenait le saint Enfant Jésus; il me semblait aussi qu'elle lui parlait de moi, ce qui m'enflammait le cœur de plus en plus.

» La beauté du visage de la Sainte Vierge, qui paraissait de l'âge de quinze à seize ans, était ravissante; l'impression est encore entière dans mon esprit. Là-dessus je m'éveillai, avec une grande idée pour la conversion du pays que j'avais vu. Je n'avais néanmoins aucune idée de ce que pouvait signifier cette vision; tout m'était un mystère que je n'entendais pas, parce qu'en tout cela il ne me fut pas dit une seule parole.

» Un jour donc que j'étais en oraison devant le Saint-Sacrement, je reçus tout d'un coup une nouvelle impression de cette même vision, et tout ce que j'avais vu de ce grand pays fut représenté à mon esprit dans toutes ses circonstances. La divine Majesté, en cette vision, me dit intérieurement : C'est le Canada que je t'avais montré : il faut que tu y ailles faire une maison à Jésus et à Marie. »

On comprend qu'à partir de ce moment la vénérable Mère ne songea plus qu'à la mission que Dieu semblait lui réserver. Les événements montrèrent que cette compagne qu'elle avait vue était Mme de la Peltrie. Il est même bon de faire remarquer, avec les Chroniques de Québec, que jusque-là Marie de l'Incarnation ne connaissait du Canada que le nom, sans savoir même si ce pays existait réellement.

Union des deux servantes de Dieu.

A la même époque vivait donc à Alençon, nous venons de le dire, Marie-Madeleine de Chauvigny, dame de la Peltrie. Nous avons vu comment, un jour de la Visitation, pendant qu'elle était en oraison, DIEU lui fit connaître qu'elle devait aller au Canada pour le bien de tant de petites filles, et qu'il lui réservait à ce dessein de précieuses grâces. Cette vocation avait donc aussi toutes les marques de la volonté divine; d'autant plus que, pendant la maladie qui faillit l'emporter, la jeune femme fit le vœu de partir au plus tôt pour l'œuvre. On se rappelle les difficultés qui surgirent du côté de sa famille. Elle en triompha, grâces à DIEU, mais elle était toujours seule dans son projet. Comment se trouva-t-elle en relation avec la Mère de l'Incarnation? Elle avait bien la pensée d'emmener avec elle des religieuses, mais sans savoir de quel ordre, ni même si elle en découvrirait. Elle s'adressa au P. Poncet, qui lui-même se disposait à partir pour cette mission; et c'est alors qu'elle apprit de lui qu'il y avait à Tours une religieuse de grand mérite qui se consumait du désir de passer à la Nouvelle-France. Mme de la Peltrie écrivit aussitôt à la Mère Marie de l'Incarnation, qui, de son côté, pressentait que DIEU allait enfin la mettre en possession de cette terre promise, où elle voulait sacrifier le reste de sa vie à la diffusion du royaume de DIEU.

Madame de la Peltrie à Tours.

La pieuse Mme de la Peltrie avait espéré d'abord rencontrer à Paris même les compagnes de son dévouement. On lui avait parlé des Ursulines, de qui la vocation est précisément de travailler à l'instruction des petites filles. Elle et M. de Bernières, qui ne l'abandonna point dans toutes ces démarches, étaient allés en entretenir l'archevêque de Paris; celui-ci n'avait pas cru pouvoir leur accorder aucune ursuline des deux monastères qui dépendaient de lui. A ce moment était venu l'avis du P. Poncet. On partit donc pour Tours. Les deux voyageurs se rendirent chez l'archevêque, Bertrand Deschaux, vénérable et

saint vieillard, qui les accueillit avec une douce bienveillance. Ils lui exposèrent le sujet de leur voyage. « Ah! s'écria le digne pontife, serait-il possible que DIEU voulût se servir de mes filles pour une entreprise si glorieuse! Que je serai heureux s'il s'en trouve quelques-unes, dans cette communauté, que DIEU appelle à une telle mission! » Le P. recteur des Jésuites était présent. — « Allez, mon Père, lui dit l'archevêque, allez de ce pas au monastère. Dites de ma part à la Mère prieure d'assembler sur-le-champ ses religieuses pour savoir ce qu'elles pensent de la mission du Canada. Interrogez vous-même celles qui pourraient s'y offrir, et revenez ce soir m'en donner avis, afin que demain je puisse en rendre compte à Monsieur et à Madame, qui méritent d'être secondés dans un projet aussi utile à la religion. »

Le recteur, arrivé chez les Ursulines, n'eut pas de longue exhortation à faire. La prieure même, Françoise de Briant, malgré son âge et ses infirmités, semblait prête à se dévouer. Les autres, en assez grand nombre, témoignèrent un empressement égal. En homme prudent, le Père se borna dans son choix. Le jour même il faisait son rapport à l'archevêque. Il tardait au zélé prélat de revoir les deux fondateurs pour leur annoncer cette bonne nouvelle. Lorsqu'ils revinrent le lendemain, il leur dit le succès de la démarche, et envoya Mme de la Peltrie au monastère, avec ordre qu'elle y fût reçue comme il l'eût été lui-même.

Première entrevue.

La communauté s'assembla au son de la cloche et la conduisit au chœur en chantant le *Veni Creator*, suivi du *Te Deum*. Toutes pleuraient de joie de voir cette pieuse dame, que l'on regardait comme un ange du ciel; elle, de son côté, se croyait en Paradis. — « Pour moi, a dit depuis Marie de l'Incarnation, sa vue me rappela aussitôt ma vision : en elle je reconnus la compagne qui s'était jointe à moi pour aller à ce grand pays qui m'avait été montré : sa modestie, sa douceur, son teint même, m'en renouvelèrent l'idée; tous les traits de son visage me parurent être les

mêmes. Il y avait environ six ans que cela m'était arrivé, et cependant j'en avais l'idée aussi distincte que s'il n'y eût eu qu'un jour. Ce qui me fit encore davantage admirer la divine Providence fut ce que j'appris d'elle-même, qu'en même temps que DIEU me l'avait fait connaître il lui avait aussi donné les premières inspirations de sa vocation pour le Canada. » — La Mère de l'Incarnation était agréée depuis la veille. La difficulté était de lui choisir une compagne, toutes les Sœurs ambitionnant cet honneur. On allait en foule trouver M. de Bernières, qui était resté au parloir, pour obtenir cette grâce de Mgr de Tours par son entremise. Il n'y avait de tranquille dans la maison qu'une jeune sœur nommée Marie de la Troche *de Saint-Bernard,* née dans l'Anjou et fille des seigneurs de Savonnières et de Saint-Germain. Elle avait un peu plus de vingt-deux ans. Ce n'est pas qu'elle fût indifférente à cette lointaine et apostolique entreprise; seulement, son humilité ne lui permettait pas de croire qu'elle eût les qualités indispensables pour une aussi haute mission. Cependant elle rôdait tantôt autour du parloir où se tenait M. de Bernières, tantôt auprès de la chambre de Mme de la Peltrie, sans pouvoir se résoudre à y entrer. Elle était en cet état, quand la Mère de l'Incarnation se sentit inspirée de la demander à M. de Bernières et à la Mère supérieure. On fit des objections à cause de sa jeunesse. Informée de cette négociation, la petite Sœur s'adresse à S. Joseph, et fait vœu de porter son nom s'il lui obtient d'aller en Canada; si bien que, dans la dernière réunion où l'on devait tout fixer, Marie est élue, et, tenant sa promesse, se fait désormais appeler *de Saint-Joseph.*

Départ de Tours.

Le départ de Tours fut fixé au 22 février. « Mgr l'archevêque nous envoya son carrosse, dit la Mère de l'Incarnation, afin que nous allassions à son palais recevoir sa bénédiction; et, comme il était indisposé, il nous fit communier avec lui, et voulut ensuite que nous prissions notre réfection à sa table; après quoi il nous fit une belle exhor-

tation sur les paroles que Notre-Seigneur dit à ses apôtres lorsqu'il les envoya en mission, et nous indiqua nos devoirs, pendant que l'on expédiait notre obédience. Après qu'il eut traité avec Mme de la Peltrie des affaires temporelles de notre fondation en Canada, nous le priâmes, ma compagne et moi, de nous commander ce voyage, afin que par ce commandement, que nous recevrions de celui qui nous tenait la place de DIEU, nous le fissions avec une plus ample bénédiction. Il nous le commanda avec beaucoup de douceur et de bonté, puis il nous fit chanter le psaume *In exitu Israel de Ægypto* et le cantique *Magnificat.*

Alors ce vénérable vieillard de quatre-vingts ans, présentant la Mère de l'Incarnation et sa jeune compagne à Mme de la Peltrie, prononça ces mémorables paroles : « Voici les deux pierres fondamentales de l'édifice que vous voulez faire à Notre-Seigneur dans le Nouveau-Monde : je vous les donne pour la fin pour laquelle vous me les demandez : qu'elles soient donc comme deux pierres précieuses, semblables à celles des fondations de la Jérusalem céleste. Que cet édifice soit à jamais un lieu de paix, de grâces et de bénédictions, plus fécond que ne fut celui de Salomon. Que les efforts de l'Enfer ne prévalent jamais contre lui et ne lui puissent jamais nuire, non plus qu'à celui de S. Pierre. Et puisque c'est pour DIEU que vous le faites, que DIEU y habite à jamais comme père et comme époux non-seulement des religieuses que je vous donne, mais encore de celles qui les accompagneront, et de celles qui vivront après elles, jusqu'à la consommation des siècles. »

A Paris. On se met donc en route, et le cinquième jour seulement on arrive à Paris. La reine Anne d'Autriche, ainsi que nous l'avons rapporté, voulut voir les trois zélées compagnes; entrevue qui dans la suite fut très-utile à l'œuvre[1].

[1] On fut redevable de cette protection surtout à la duchesse de Senecey, première dame d'honneur de la Reine-Mère et gouvernante de Louis XIV enfant.

De nouvelles tentatives, aussi infructueuses, auprès de l'archevêque de Paris forcèrent nos voyageuses à partir sans augmentation de la petite famille. Seulement, parvenues à Dieppe, où se devait faire l'embarquement, elles allèrent trouver les Ursulines de cette ville, et sollicitèrent le secours qu'elles n'avaient pu obtenir à Paris. Elles obtinrent ainsi la Mère Cécile *de Sainte-Croix*, une âme à l'unisson de la leur.

En mer.

Du reste, on avait manqué les vaisseaux sur lesquels on comptait. Mme de la Peltrie dut fréter un navire à ses frais. On le chargea de provisions, meubles et autres choses nécessaires, au montant de 8000 livres, somme très-importante alors. Quelques dames aussi avaient fait des cadeaux d'ornements pour la chapelle future. Avec nos Ursulines s'embarquèrent plusieurs Sœurs Hospitalières qui s'en allaient fonder à Québec, sous les auspices de la duchesse d'Aiguillon, un hôtel-Dieu pour le service des pauvres malades. Une foule considérable assistait à cet embarquement, témoignant une vive sympathie pour ces courageuses et charitables femmes. C'était le 4 mai 1639. A bord étaient également les RR. PP. Poncet, Vimont et Chaumonot. En ce moment, Mme de la Peltrie et les Ursulines de Tours se rappelèrent le psaume *In exitu Israel* et le cantique *Magnificat* que le bon archevêque leur avait fait chanter après la messe où il venait de communier avec elles : elles se mirent à les réciter de nouveau avec leurs compagnes, et la sainte joie dont elles paraissaient animées se communiqua jusqu'aux matelots.

Arrivée à Québec. 1639.

Mais bientôt, à mesure qu'on avançait dans la haute mer, on s'aperçut que la navigation serait périlleuse. Le vaisseau se vit même trois ou quatre fois sur le point de faire naufrage. Tous les passagers tremblaient, à l'exception des Ursulines et de leur fondatrice ; la jeune Mère de la Troche, en particulier, donna dans ces terribles moments les preuves d'un courage surprenant. Enfin, après

avoir éprouvé toutes les fatigues, toutes les souffrances qu'on puisse rencontrer sur un pareil élément, on vint débarquer en vue de Québec, au bout de trois mois de navigation, le 1er du mois d'août. La cour de France avait informé M. de Montmagny, gouverneur du Canada, de l'arrivée prochaine de Mme de la Peltrie et des religieuses. Cet homme de bien, dont on eut toujours à se louer, fit tirer le canon dès que le vaisseau eut été signalé; il vint recevoir lui-même au port les arrivantes, avec les PP. Jésuites, la plupart des Français, et même bon nombre de sauvages fixés près de la ville naissante. Les dangers qu'elles avaient courus, et auxquels, par une visible protection de la Providence, elles avaient si heureusement échappé, demandaient qu'elles en rendissent des actions de grâces : elles prièrent tout de suite le gouverneur de les conduire à l'église, simple chapelle encore, où l'on chanta le *Te Deum;* puis M. de Montmagny poussa la complaisance et la politesse jusqu'à les amener lui-même à la maison qu'on leur avait destinée provisoirement. Le chemin était bordé d'hommes et de femmes sauvages, qui considéraient ces religieuses, ces « femmes vierges », disaient-ils, comme des anges descendus du ciel. Ils mettaient la main sur leur bouche, marquant par-là qu'ils ne pouvaient exprimer leur admiration de ce qu'elles avaient quitté pour l'amour d'eux leurs biens, leur patrie, leurs familles; mais surtout ils étaient enchantés de voir Mme de la Peltrie et les Ursulines caresser et embrasser leurs enfants, tout sales et dégoûtants qu'ils étaient. A peine furent-elles rendues à leur maison que Noël Négabamat, premier chrétien du pays, vint leur présenter ses deux filles, avec plusieurs autres dont il s'était chargé. Quelle joie pour la fondatrice de voir ainsi ses vœux accomplis! Après avoir parcouru toutes les familles, toutes les cabanes voisines, et pris congé des sœurs Hospitalières qui allaient s'établir un peu plus loin, elle ouvrit ses malles, où étaient différentes étoffes qu'elle avait achetées en France : elle en fit des

robes à larges plis dont elle couvrit les petites filles sauvages qu'elle put rassembler; et bientôt on commença de leur enseigner du catéchisme ce qui pouvait se traduire par des signes.

Difficultés de la tâche.

Il faut avouer, dit l'historien de 1787[1], que le zèle qui les embrasait pour le salut de ces jeunes âmes trouva une ample matière. Elles n'eurent guère moins à travailler auprès des filles des Français, qui étaient presque toutes sans éducation. Mais nos Ursulines s'étaient attendues à une pareille indigence spirituelle. Leur double peine était de se mettre au fait de la langue, et de se voir dans une maison d'emprunt, où elles ne pouvaient observer la clôture monastique. Cependant ce dernier inconvénient eut de très-bons effets, en ce que les sauvages des environs entraient chez elles journellement; et il en résulta qu'avec un peu d'application elles parvinrent à comprendre leur idiôme, et insensiblement à se faire entendre d'eux.

État de la colonie.

Voyons en peu de mots quel était l'état de la colonie, et quelles ressources offrait le Canada à celles qui lui consacraient ainsi leur affection et leur vie. — Champlain était mort environ quatre ans auparavant, et le pieux fondateur avait laissé cette patrie adoptive bien faible encore dans ses moyens de défense, quoiqu'elle eût fait sous son administration des progrès étonnants. La population de Québec, qui dépasse aujourd'hui 30000 habitants, ne comptait alors pas plus de deux cent cinquante Français. Aux environs erraient quelques centaines de sauvages Algonquins, établis par un missionnaire à Sillery et dirigés par les PP. Jésuites, qu'on trouve toujours en tête des œuvres apostoliques. La pêche, à la vérité, était abondante, mais il ne fallait pas compter sur les produits de la terre, même

[1] *Histoire de l'ordre de Sainte-Ursule*, t. II, p. 115.

tout auprès de la ville, ou sur la chasse dans la forêt : les dangers continuels courus par les colons faisaient que personne n'osait s'éloigner des petits forts bâtis çà et là. Durant de nombreuses années, la colonie ne put vivre que des provisions apportées de France.

Le premier couvent.

Suivons nos religieuses dans l'humble logement où elles avaient dû s'abriter, en attendant que Mme de la Peltrie eût pu, selon ses intentions, bâtir un monastère convenable.

Ce logement misérable était sur le quai, dans la basse ville. « Il était si petit, dit un vieux récit, qu'en une chambre de seize pieds carrés étaient le chœur, le parloir, les cellules, le réfectoire; dans une autre petite salle, la classe. Pour la chapelle, la sacristie, la cuisine, nous fîmes faire une galerie en forme d'appentis. » Sachons, en outre, comment les filles sauvages qui logeaient avec nos bonnes Mères ajoutaient à l'agrément d'une si charmante résidence. « La saleté des filles sauvages, qui n'étaient pas encore formées à la propreté des Françaises, nous faisait trouver tous les jours des cheveux, des charbons et autres ordures dans notre pot, et quelquefois on trouvait un vieux soulier dans la marmite. » C'est la Mère de l'Incarnation qui consigne cela dans une de ses lettres; et elle ajoute gracieusement qu'elle et ses compagnes appelaient ce beau séjour leur « Louvre », où elles s'estimaient les plus heureuses du monde, parce que, disaient-elles ingénument, nous avons avec nous les trésors que nous sommes venues chercher, nos chères néophytes ! » O sainte religion, que tu es belle dans tes œuvres ! Les Sœurs vécurent pendant plus de trois ans dans cette étroite enceinte que nous venons de décrire.

Il était indispensable, de plus, d'étudier plusieurs langues : celles des Algonquins, des Hurons, des Iroquois. Les Algonquins étaient les plus nombreux près des Français. En moins de deux mois les Sœurs pouvaient déjà faire un petit catéchisme.

§ 4. — Développement et histoire du monastère de Québec.

Cet obstacle de la langue était considérable. La Mère de l'Incarnation écrivait à ce sujet : « Je n'eusse jamais osé » avoir seulement la pensée de pouvoir parvenir à ensei- » gner nos chères néophytes : et néanmoins notre bon » Maître me donna de la facilité à le faire en leur langue. » Je vous avoue qu'il y a bien des épines à apprendre un » langage si contraire au nôtre; et pourtant on se rit de » moi quand je dis qu'il y a de la peine : car on me re- » présente que, si la peine était si grande, je n'aurais pas » tant de facilité. Mais, croyez-moi, le désir de parler fait » beaucoup. Je voudrais faire sortir mon cœur par ma » langue, pour dire à mes chers néophytes ce qu'il sent de » l'amour de Dieu et de Jésus notre bon maître. » La langue.

D'autres épreuves vinrent aussi dès le début, et des plus graves. « Cette petite maison, écrit encore notre » bonne Mère, fut changée en un hôpital par la maladie (en » cette même année 1639) : la petite vérole se prit aux » filles sauvages, qui l'eurent toutes jusqu'à trois fois, et » dont quatre moururent. Nous nous attendions toutes de » tomber malades, tant parce que cette maladie était une » contagion qu'à cause que nous étions jour et nuit à » les assister, et que le peu de logement que nous avions » nous obligeait d'être continuellement les unes avec les » autres. Mais Notre-Seigneur nous assista si puis- » samment qu'aucune ne fut incommodée. Comme nous » n'avions pas encore de meubles, tous les lits étaient » sur le plancher, en si grand nombre qu'il nous fallait » passer incessamment par-dessus les malades; et, dans » cette nécessité, la divine Majesté nous donnait un si » grand courage qu'aucune de nous n'avait de dégoût des » maux et de la saleté des sauvages. » Cette maladie dura jusqu'en février 1640. Épreuves.

Les petites sauvagesses.

La crainte dominante de nos dévouées religieuses était que la contagion éloignât d'elles les petites filles indigènes dont elles s'étaient déjà entourées à titre de *séminaristes*. Ce nom, qu'on lit à toutes les pages de leurs souvenirs écrits, n'est-il pas touchant? N'étaient-ce pas, dans la réalité, des missionnaires qu'elles élevaient pour ces peuplades ignorantes et païennes? Dieu bénit visiblement cette institution charitable, digne des filles de Ste Angèle. Les petites sauvagesses ne furent pas moins d'une vingtaine dès les premiers temps. Naturellement, les parents venaient quand il leur plaisait, et il fallait les nourrir à leur tour; sans compter qu'ils ne connaissaient point d'autre horloge que leur appétit. Il faut lire ces charmants détails au t. Ier des *Ursulines de Québec*. Celui-ci par exemple, consigné par la vénérable Mère dans ses lettres. « Il faut que je vous parle, non de la barbarie de nos sauvages (car il n'y en a plus dans cette nouvelle Église), mais on y voit un esprit tout nouveau, qui porte je ne sais quoi de divin... Nous avons des dévots et des dévotes sauvages comme vous en avez de polis en France. Il y a cependant cette différence, qu'ils ne sont pas si subtils et si raffinés que les vôtres; mais ils sont dans une candeur d'enfance qui fait voir que ce sont des âmes lavées et régénérées dans le sang de Jésus-Christ. Quand j'entends parler le bon Charles, Michel et Tekerimat, je ne quitterais pas la place pour entendre le premier prédicateur de l'Europe. Il y a quelque temps, Michel me disait : « Je ne vis plus pour des bêtes, » moi, comme je vivais autrefois, ni pour des robes de » castor. Je vis et je suis pour Dieu. Quand je vais à la » chasse, moi, je lui dis : Grand capitaine Jésus, déter- » mine de moi : encore que tu arrêtes les bêtes et qu'elles » ne paraissent pas devant moi, j'espèrerai toujours en toi! » Si tu veux que je meure de faim, je suis content... »

Nouvelles compagnes.

Bien que les démarches faites à Paris n'eussent point abouti, plusieurs Ursulines du grand Monastère aspiraient

à rejoindre leurs sœurs au Canada. La Mère Béron *de Sainte-Madeleine*, alors supérieure, ne s'était point rebutée des premiers refus de l'archevêque. Vivement sollicitée par ses filles, qui souffraient de ce que le plus important et le premier couvent de l'ordre n'eût rien fourni à une si belle entreprise, elle employa près du prélat les personnes les plus puissantes, et elle-même prit si bien ses mesures que M. de Gondy signa enfin l'obédience pour deux de ses religieuses, dont elle s'était auparavant assurée. Ces deux Sœurs étaient la Mère Anne Lebugle *de Sainte-Claire* et la Mère Marguerite de Flécelles *de Saint-Athanase*. La maison de Paris s'obligeait à les fournir de linge et de vêtements, à payer les frais d'un si long voyage, et même à leur faire annuellement une pension viagère. Elles s'embarquèrent à Dieppe, en mars 1640, avec quelques PP. Jésuites et deux Hospitalières. A peine avait-on quitté la rade qu'un vent horrible s'éleva sur l'Océan; la tempête était si furieuse que le navire manqua de sombrer en vue même de Dieppe. Plusieurs vaisseaux périrent sous les yeux de nos religieuses consternées; elles se virent dans le danger le plus imminent pendant un mois, sans pouvoir presque avancer ni reculer. Elles couraient encore le risque d'être prises par des navires anglais. Enfin, au commencement de juillet, elles entraient, joyeuses et bénissant Dieu, dans le port de Québec. Il est inutile, pensons-nous, d'insister sur la joie avec laquelle elles furent reçues. Ce fut le moment où l'on entra en clôture.

Ordre du couvent.

La disposition des choses était la suivante. La Mère Marie de l'Incarnation gouvernait la maison en qualité de prieure; comme fondatrice, Mme de la Peltrie demeurait avec les Mères, mais dans une petite maison à part qu'elle s'était fait bâtir, et qui était fort étroite. Pour le reste, chaque sœur avait son office comme dans les autres monastères, sauf que la présence des sauvages, parents ou enfants, exigeait des occupations et des offices inconnus

ailleurs, et où la patience et le dévouement étaient encore plus nécessaires que dans les écoles d'Europe. Chacune s'y prêtait avec un merveilleux empressement. L'augmentation des ouvrières ne fit que rendre la moisson plus abondante; et non-seulement les Ursulines réussirent à instruire les jeunes filles françaises et sauvages, elles attirèrent encore un grand nombre de femmes à la connaissance du vrai DIEU; elles eurent même la consolation de former des religieuses canadiennes.

Apostolat des enfants.

Les enfants elles-mêmes devenaient des apôtres auprès de leurs tribus. Telle fut la petite *Thérèse* la Huronne, amenée aux Ursulines au printemps de 1640[1]. On ne pouvait imaginer plus d'ardeur qu'elle n'en montrait pour son instruction religieuse. Plusieurs conversions qui eurent lieu parmi ses compatriotes venus à Québec furent attribuées à son zèle. On en cite particulièrement deux. Cette enfant, âgée de treize à quatorze ans, leur parlait de DIEU et de la grandeur de nos saints mystères avec une éloquence naturelle si douce, que ces bonnes gens en étaient puissamment touchés, en sorte qu'un de leurs plaisirs était de la visiter de temps en temps. Il ne venait à Québec aucun Huron qui ne désirât la voir, et qui n'éprouvât les effets de son zèle. A la fin de son éducation, comme elle rentrait dans sa tribu, elle fut prise par les Iroquois, ainsi que ses parents qui l'accompagnaient, et plusieurs Français, parmi lesquels un religieux qui fut martyrisé. Dans cette captivité,

[1] La relation de Québec écrit *Térèse :* c'est là une faute impardonnable, ainsi que déjà nous l'avons dit, et qu'on doit faire remonter au P. Marcel Bouix. Dans sa traduction des Œuvres de la sainte, cet écrivain n'a pas fait la différence des langues. Si Ste Thérèse a toujours signé *Teresa* en espagnol, elle écrivait de même *Tomàs, Cristo, Cartagena, filosofia.* Le français a d'autres règles, surtout dans des noms tirés du grec comme celui de *Thérèse,* porté par la femme de S. Paulin, à la fin du IVe siècle. — Cette note n'est pas inutile pour ceux qu'aurait troublés la tentative du P. Bouix, qui accuse une rare ignorance de la grammaire comparée.

la jeune chrétienne ne manqua à aucun de ses devoirs, et continua de prêcher JÉSUS-CHRIST aux barbares qui l'entouraient. En 1645, elle fut délivrée par suite d'un traité de pacification avec les sauvages.

Une petite coureuse.

Toutes les enfants n'étaient pas aussi sages. L'an 1643, une jeune Algonquine s'attristait depuis quelque temps, et disait à ses compagnes qui voulaient la distraire : « Je m'ennuie; je m'en vais mourir loin de ma cabane! » Assise en un coin, enveloppée dans sa couverture, elle semblait avoir fait ses adieux au monde entier; et si parfois elle ouvrait encore son œil morne, c'était pour regarder les chemins, bien connus d'elle, qui conduisaient aux terres de chasse de son père. Enfin, ne pouvant plus supporter cet état de gêne, elle sort un jour par une fenêtre, saute par-dessus la clôture et prend sa course. Après avoir couru pendant une dizaine de minutes, elle s'arrête et se retourne pour voir si quelqu'un l'observe. Voyant que personne ne s'occupait d'elle, Catherine ralentit sa marche, et, tout en cheminant vers sa cabane, commence à regretter sa fuite. Cependant elle arrive chez ses parents. Ceux-ci, qui ne s'attendaient pas à la voir, lui demandent pourquoi elle a quitté « les filles vierges ». S'efforçant alors de faire bonne contenance, elle répond : « C'est parce que je suis triste! — Eh bien, dit sa mère, puisque tu ne veux pas faire autre chose, viens travailler avec moi. » Quelques jours après, en revenant d'une course dans les bois, elle dit à sa mère : « Je m'en vais retourner chez les filles vierges : je ne suis plus triste : je n'avais pas d'esprit quand je les ai quittées. » Sa mère lui répond : « Va si tu veux, mais ne reviens pas sans qu'on te le dise. » — Catherine, livrée à sa volonté, reprend la route du monastère. En traversant le parc, son cœur commence à battre, car elle se sent coupable, et ne sait de quelle manière on la recevra. Elle se glisse derrière la clôture, et regarde ses compagnes qui s'amusent gaiement. « Oh! dit-elle, je ne serai plus triste! » et, s'élançant vers la porte, elle demande l'entrée.

La portière lui répond que sa place est prise, qu'il n'y a plus moyen de revenir. A ces paroles elle éclate en sanglots, et supplie la Sœur d'intercéder pour elle. Peine inutile : la Mère de l'Incarnation avait résolu d'expulser, au moins pour quelque temps, ces petites coureuses des bois qui troublaient l'ordre de la maison; la portière refusa positivement de l'admettre. Voyant qu'elle ne gagne rien de ce côté, la petite fille prend finement un détour, et, connaissant l'heure où les enfants externes se rendaient au couvent, elle les attend en silence. Dès que celles-ci arrivent, Catherine les joint, leur conte ses aventures; elles lui promettent leur assistance. On sonne : la porte s'ouvre, et la troupe entre lestement. Bientôt la portière aperçoit la petite sauvage, qui court se jeter aux pieds de la Mère de l'Incarnation. « J'ai mal fait, dit-elle, j'ai mal fait! Je ne me sauverai plus, je serai obéissante : je veux être instruite, bien sûr, et tout de bon! » Touchée de ses cris, de ses larmes, de ses promesses, la Mère lui fait grâce. On lui donne des habits neufs, car de malle ou de provision quelconque elle ne savait ce que c'était; elle se remet à l'étude, et jamais depuis l'on n'eut le moindre reproche à faire à Catherine.

Une autre. Voici, continuent nos Chroniques de Québec, l'histoire d'une autre espiègle convertie.

Elle avait de huit à neuf ans, et elle sortit à la sourdine pour retourner chez ses parents; elle passa l'hiver avec eux. Au printemps ils revinrent à Québec. Cette pauvre enfant va alors prier les Mères de la reprendre. Elles la refusent d'abord, pour la trop juste raison de la discipline à maintenir. L'enfant pleure; elle veut rester malgré ses parents, malgré les religieuses. On la renvoie, elle revient; on la refuse encore; enfin elle profite d'une procession publique pour retourner une troisième fois. Ce jour-là, dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement, les religieuses faisaient festin aux sauvages, et la petite y était présente avec ses parents. Au moment où ils se lèvent pour partir, elle les

quitte et court se jeter à genoux à la porte du monastère en criant de toutes ses forces : « Je veux être instruite! Ayez pitié de moi! mes parents ne peuvent pas m'instruire! » La nuit vient, la pluie tombe : elle se couche à la porte, et les religieuses sont enfin forcées de l'admettre. Cette enfant devint par la suite une des meilleures de la classe.

Le nouveau monastère

On ne se lasserait point de ces récits attachants. Nous devons pourtant suivre notre histoire.

Au printemps de 1641, Mme de la Peltrie put enfin poser la première pierre du nouveau monastère, dans la haute ville, là où il est encore présentement. Mais bientôt, c'est-à-dire dix ans après, en 1651, il en fallut faire le sacrifice.

Incendie de 1651.

Pendant l'octave de Noël, le feu prit, au beau milieu de la nuit, dans la boulangerie, par un oubli de la sœur converse chargée de cette partie des emplois, et déjà les flammes pénétraient de toutes parts avant qu'on s'en fût aperçu. Heureusement, une religieuse qui couchait dans la classe des enfants se réveille au bruit du crépitement : elle sort et se précipite vers la cloche, en criant : « Au feu! au feu! sauvez-vous! » On court au dortoir des petites filles; on les enlève de leurs lits; on veut les faire sortir par les avenues ordinaires, mais le feu est partout; il faut rompre les grilles, et échapper par la sacristie aux horreurs d'un pareil incendie. On ne put préserver que le saint ciboire, les calices, les principaux ornements de la chapelle; tout le reste, habits, meubles, linge, fut la proie des flammes; du monastère il ne resta, en quelques heures, qu'un amas de ruines. Il est vrai que personne n'avait péri dans ce triste désastre; quelle désolation néanmoins pour Mme de la Peltrie et pour la communauté! On trouva les Mères, à peine vêtues, nu-pieds, prosternées humblement, priant Dieu sur la neige au milieu de leurs petites pensionnaires. Leur état faisait compassion aux sauvages même. Elles seules paraissaient exemptes de tourment, tant elles

s'étaient habituées à placer en la seule Providence tout leur espoir. A la vue du dénûment absolu où elles étaient réduites, elles disaient à haute voix, comme Job : « C'est le Seigneur qui est le maître de tout : de lui seul nous dépendons, en lui seul nous espérons : que son saint nom soit béni toujours ! »

Fermeté au milieu des peines.

Les religieuses Hospitalières leur offrirent un abri. Elles trouvèrent là tous les secours que la sainte charité peut suggérer en telle occasion. Mais quel parti prendre, après une perte aussi considérable? Le bruit commença à circuler que, dans l'impuissance de s'en relever, elles allaient regagner la France. Pas une des sœurs cependant n'en eut la pensée; leur cœur demeurait attaché à la sainte œuvre, et elles déclarèrent qu'aucune adversité ne la leur ferait abandonner. Tout le monde les en loua; tout le monde, même les pauvres, voulut concourir à leur relèvement; tout le monde apporta ce qu'il put. Hélas! c'était peu de chose; mais Dieu n'était-il pas avec ses fidèles servantes? — Le séjour chez les Hospitalières fut de trois semaines. On se transporta ensuite dans la petite maison, si étroite, dont nous avons parlé, et que Mme de la Peltrie avait fait bâtir pour elle. Quelle peine pour habiter, au nombre de quinze religieuses, en un tel réduit! On le fit cependant, jusqu'au rétablissement du couvent. Les PP. Jésuites, comme toujours, furent admirables de charité; ils aidèrent les Ursulines de tout leur pouvoir; ils poussèrent l'attention jusqu'à leur envoyer les étoffes nécessaires pour leurs vêtements. Le gouverneur, les colons, les administrateurs, témoignèrent également grande générosité. Mais tout cela n'eût pu suffire, à beaucoup près, sans les secours arrivés des maisons de Tours et de Paris.

La Mère de l'Incarnation, aidée de la dévouée fondatrice, entreprit de rebâtir; et, après mille tourments où son courage ne faiblit pas, elle y réussit à ce point que les constructions se trouvèrent plus commodes et en meilleur état qu'elles n'avaient été auparavant. Pendant qu'on y

travaillait, elle eut la douleur de perdre sa vertueuse compagne, la Mère de Saint-Joseph, le 24 avril 1652.

La domination anglaise. 1759.

Nous avons dit comment moururent les deux fondatrices : Mme de la Peltrie le 12 novembre 1671, la Mère de l'Incarnation le 30 avril de l'année suivante. Leur grande et belle œuvre était constituée de manière à ne plus périr, et à maintenir pour des générations nombreuses le bienfait de l'éducation chrétienne, malgré le changement de domination qui eut lieu au Canada vers le milieu du XVIIIe siècle. La ville de Québec est située dans une position si avantageuse pour le commerce de l'Amérique septentrionale, qu'elle était un objet de convoitise pour la puissance anglaise. Le général Phipps y vint faire une descente dès 1690, mais dut abandonner la partie, à cause de la résistance qu'il rencontra. Soixante-dix ans se passèrent sans autre tentative sérieuse, bien qu'il y eût de temps en temps à surveiller les mouvements des troupes anglaises. Ce fut pendant la guerre de Sept Ans, en 1759, que nos ennemis s'emparèrent enfin de cette magnifique colonie. Dans le premier moment se passèrent des excès odieux, comme dans toute ville prise d'assaut. [1] Les Sœurs s'étaient retirées, pendant le bombardement, chez leurs amies les Hospitalières. Le gouvernement de la Grande-Bretagne ne leur fut point hostile, et elles purent continuer leur sainte mission. Aujourd'hui elles ont soixante professes de chœur,

[1] L'historien anonyme de 1773 (*Histoire de l'ordre de Sainte-Ursule*), t. II, p. 123, avance que la prieure des Ursulines fut massacrée au pied de l'autel par un soldat anglais. Nous n'avons trouvé aucune trace de ce fait dans les Annales des Ursulines de Québec. Le même écrivain n'est pas plus heureux quand il dit (*ibid.*) : « Aucune » ursuline ne demanda à rentrer » dans une maison qui venait d'être » si cruellement ensanglantée; elles » saisirent, au contraire, la pre- » mière occasion pour revenir en » France, et elles ont désormais » perdu tout espoir de retourner en » Canada, surtout depuis que ce » pays est resté à l'Angleterre par » la paix de 1763. » Les Ursulines rentrèrent chez elles, et y continuèrent leur charitable mission.

plus de vingt professes converses, avec des novices et des postulantes. Le gouvernement leur a même fourni une somme, en 1836, pour agrandir leur pensionnat. Mais tout cela ne saurait leur faire oublier la France.

Uniformité des vœux.

Un embarras s'était présenté dès le commencement. Marie de l'Incarnation comprit la situation difficile que ferait au monastère de Québec l'admission inévitable de Sœurs venant des différentes congrégations de France. Déjà, quoiqu'il n'y eût que cinq religieuses avec elle, les usages de Paris et de Tours se trouvaient en présence. Elle parvint à former pour son couvent un tout régulier, uniforme. En 1641 fut passé cet acte important de fusion. Entre autres articles, il était convenu que les Sœurs venues de Tours feraient le quatrième vœu, celui de se vouer à l'éducation, selon la règle de Paris, et que, d'autre part, afin de balancer les sacrifices, les Sœurs de Paris prendraient l'habit religieux tel qu'on le portait à Tours, c'est-à-dire la robe de dessous de couleur grise. Il fut décidé, en outre, qu'à la communion on mettrait le manteau d'église au lieu du grand voile, et qu'on adopterait la ceinture de cuir au lieu du cordon noir de S. François. — Cette pièce doit être citée en entier.

Articles promulgués.

« 1° Les religieuses professes de la congrégation de Paris qui passeront de France au Canada prendront l'habit des Mères Ursulines de la congrégation de Bordeaux.

» 2° Les professes de la congrégation de Bordeaux qui viendront au Canada feront le quatrième vœu, d'instruire les petites filles, pour le temps qu'elles y seront.

» 3° Les novices feront le quatrième vœu absolu, en la forme usitée en la congrégation des religieuses Ursulines de Paris. Elles prendront aussi l'habit des Mères Ursulines de la congrégation de Bordeaux, et selon la forme usitée en cette congrégation.

» 4° En cas de retour en France, les professes des deux congrégations de Paris et de Bordeaux auront la liberté de

retourner en leur maison de profession, le vœu n'étant que conditionnel, ainsi que l'habit pour le pays. Et en cas aussi de retour en France, il leur sera libre, tant aux religieuses venues de France qu'à celles qui auront été professes sur le pays, audit monastère du Canada, de s'établir toutes ensemble en quelque ville de France, sous le bon plaisir de Sa Majesté et de l'Évêque du lieu, pour y vivre en la même observance régulière qu'elles faisaient en Canada, attendant l'occasion de retourner audit pays de la Nouvelle-France pour y secourir derechef les sauvages, s'il plaît à la divine Majesté leur en faire grâce. Et elles se serviront, pour ledit établissement, tant du revenu de la fondation que des fonds qu'elles pourraient avoir en France du dot des novices reçues à profession.

» 5° Pour le regard des constitutions, elles se feront dans le pays, selon qu'on le jugera plus à propos, et même par l'avis des religieuses.

» 6° On enverra un supérieur, prêtre ou commissaire apostolique, qui dépendra immédiatement du Pape, et pour tenir l'union stable et permanente l'on aura une bulle de Rome.

» 7° On gardera l'égalité entre les deux congrégations : lorsque l'on fera passer des religieuses de la congrégation de Bordeaux, l'on fera passer aussi des religieuses de la congrégation de Paris.

» 8° Cas advenant que des novices seraient jugées incapables d'embrasser l'état religieux, et pour cela renvoyées, les frais de leur retour en France seraient pris sur leurs pensions courantes.

» 9° Il ne sera pas envoyé de religieuses d'aucun lieu de l'ancienne France qu'au préalable elles n'aient été demandées du supérieur des religieuses Ursulines qui résidera actuellement à Québec.

» Nous soussignées, supérieure et religieuses du couvent de Sainte-Ursule établi à Québec en la Nouvelle-France, étant assemblées au nom de Jésus-Christ, avons reçu les

articles sus-nommés, envoyés de France par ceux qui ont traité de nos affaires, et avons résolu de les observer et faire observer à l'avenir. Et avons convenu ensuite que les religieuses qui sont venues ou qui viendront de la congrégation de Paris prendront l'habit des Mères de la congrégation de Bordeaux sitôt et quand la supérieure l'ordonnera, et les novices qui seront reçues prendront aussi le saint habit, et feront le quatrième vœu d'instruire les petites filles comme il se fait en la congrégation de Paris. Et, pour ce qui est des religieuses qui sont venues et qui viendront de la congrégation de Bordeaux, il leur sera libre de faire le quatrième vœu absolu. »

L'acte, en date du 8 septembre 1641, est signé des Mères Marie Guyart *de l'Incarnation*, Anne le Bugle *de Sainte-Claire*, Cécile Richer *de Sainte-Croix*, Marguerite de Flécelles *de Saint-Athanase*, Marie de Savonnières *de Saint-Joseph*.

Agrégation à Paris.

En 1681, l'évêque de Québec fit au monastère sa seconde visite épiscopale, et, après délibération commune, il fut conclu qu'on s'unirait tout simplement à la congrégation de Paris. Le 20 mars on en prenait l'ordre de la journée; le 25, la coiffure et la ceinture de cuir. Quelques mois plus tard, l'acte d'acceptation fut signé par tout le chapitre dans les termes suivants :

« Nous soussignées, supérieure et religieuses du monas-
» tère de Sainte-Ursule de Québec en la Nouvelle-France,
» avons accepté et acceptons de grande affection, toutes
» unanimement et d'un commun consentement, les con-
» stitutions, règlements, directions et cérémonies, l'habit
» et autres coutumes de la congrégation des révérendes
» Mères Ursulines de Paris, situées au faubourg Saint-
» Jacques de ladite ville, pour les garder le plus exacte-
» ment et religieusement qu'il nous sera possible, moyen-
» nant la grâce de Dieu, suivant l'ordre que nous en
» avons reçu de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime
» François de Laval, évêque de Québec, en la visite

» qu'il a faite en ce monastère le 18 mars, l'an mil six » cent quatre-vingt-un. — En foi de quoi nous avons » signé le présent acte le 11 novembre 1682.

» *Sœur Marie de Jésus*, supérieure;

» *Marguerite de Saint-Athanase*, assistante; etc. »

Projet d'union générale.

En femme prudente, la Mère de l'Incarnation avait pris pour tout cela le consentement des Ursulines de Paris et de Tours. Or, l'heureux résultat de cette entente, de cette fusion consentie, fut de réveiller en France l'idée d'une union générale de toutes les congrégations d'Ursulines du royaume. Des évêques s'étaient même proposé d'en parler dans l'assemblée générale du clergé qui devait se tenir en 1645. Les efforts étaient trop isolés pour aboutir. C'est un malheur, car cette union eût pu produire les meilleurs résultats. Elle était probablement dans la pensée de Ste Angèle. Un vieux proverbe dit : « *Vis unita fortior*, les forces unies sont plus résistantes ». Quoi qu'il en soit du passé, on a repris de nos jours un pareil projet, qui consisterait en ce que les supérieures au moins pussent de temps à autre se réunir en assemblée générale, et délibérer en commun sur les intérêts de l'ordre, les améliorations à poursuivre, les méthodes à adopter, les démarches collectives à faire auprès du Saint-Siége, et le reste. Un commencement d'exécution, ou plutôt un acheminement, s'est produit par les circulaires, instituées depuis quelques années entre les diverses maisons de l'ordre, et qui, nous l'espérons, vont prendre un développement tout-à-fait désirable.

§ 5. — Traits détachés.

Nous ne saurions nous éloigner encore de cette si intéressante maison de Québec, inséparable non plus seulement de l'avenir du christianisme dans la haute Amérique, mais de l'histoire et de l'action de la patrie française.

Puisant donc à pleines mains dans ce trésor des *Ursulines de Québec* (Québec, 1863-1866), nous y recueillerons des faits de nature à plaire tout à la fois à la piété, au cœur et à l'imagination.

Les élèves sauvages.

Sur le bien réalisé parmi les sauvages, écoutons la vénérable Mère. — « On parle de nous donner deux filles Huronnes avec deux Algonquines, outre dix-huit dont notre séminaire a été rempli, sans parler des filles externes qui y viennent continuellement. Je vous dirai, Madame, que l'on ne croira que difficilement en France les bénédictions que Dieu verse sur ce petit séminaire (d'enfants sauvages). Sans parler des femmes et des filles sauvages, qui ont permission d'entrer au lieu destiné à l'instruction des Françaises et des séminaristes, les hommes nous visitent au parloir, où nous tâchons de leur faire la même charité qu'à leurs femmes; et ce nous est une consolation bien sensible de nous ôter le pain de la bouche pour le donner à ces pauvres gens, afin de leur inspirer l'amour de Notre-Seigneur. Après l'instruction et les prières, nous leur faisons festin à leur mode. La faim qu'ils ont est l'horloge qui fait juger de l'heure du repas; de sorte que, disposant à manger pour nos séminaristes, il faut aussi prévoir à ceux qui doivent survenir. Cela se fait particulièrement l'hiver, que les vieilles gens ne peuvent suivre les sauvages à la chasse; car, si l'on n'avait soin d'eux en ce temps-là, ils mourraient de faim dans les cabanes. Dieu nous a fait la grâce de les pouvoir assister jusqu'au printemps, qu'ils nous ont tenu bonne compagnie; et ce nous sera une singulière consolation de pouvoir continuer à le faire avec le secours des personnes charitables de France, sans lesquelles cela nous sera absolument impossible. »

Charité de Mme de la Peltrie.

Et quelle douce charité! Élevée dans les délicatesses du grand monde, Mme de la Peltrie ne s'en souvenait que pour s'immoler avec plus de générosité. Chaque jour elle

accourait partager ces petits travaux domestiques dont le détail entre, pour l'ordinaire, dans le cercle des attributions d'une sœur converse. Ainsi, cette admirable fille de Jésus-Christ, s'humiliant elle-même, balayait la maison, faisait la cuisine, lavait la vaisselle, s'occupait de la buanderie. C'était surtout à peigner et nettoyer les filles sauvages qu'on la voyait se dévouer, dans un parfait mépris de sa propre personne. « Quand on nous les donne, mandait » la vénérable Mère de l'Incarnation, il faut les laver de- » puis la tête jusqu'aux pieds, à cause de la graisse dont » leurs parents les oignent par tout le corps; et, quelque » diligence qu'on fasse, et quoiqu'on les change souvent » de linge et d'habits, on ne peut de longtemps les épuiser » de la vermine. Une sœur emploie une partie du jour à » cela. C'est un office que chacune ambitionne avec em- » pressement; celle qui l'emporte s'estime riche d'un si » heureux sort, celles qui en sont privées s'en estiment » indignes et demeurent dans l'humilité. Madame notre » fondatrice l'a exercé presque toute l'année. »

Encore les petites sauvagesses.

Quant à ces enfants, une relation de l'époque, datée de 1641, s'exprime ainsi sur elles : — « Ces petites créatures ont un si grand désir de se faire instruire, qu'elles disent à leurs maîtresses de les châtier si elles manquent à leur devoir; et si l'une tombe en quelque faute, elle se jette aussitôt à genoux pour demander pardon. Un de nos Pères étant descendu ce printemps à Tadoussac, les deux plus grandes séminaristes lui écrivirent de leur propre main, lui témoignant une grande consolation, d'un côté, de ce qu'il instruisait leurs compatriotes, et de l'autre le plaisir qu'elles auraient de le revoir. Le Père lut ces deux lettres en présence des sauvages, leur montrant comme leurs enfants étaient capables d'écrire aussi bien que les Françaises. Ils prenaient ces lettres, les tournaient de tous côtés, les regardaient avec attention, comme s'ils eussent pu lire, et ils faisaient dire et redire tout ce qu'il y avait dedans, bien joyeux de voir que notre papier parlait leur

langue, car ces enfants écrivaient en sauvage... Je pense rendre bon témoignage de leurs consciences (des petites filles), et je puis assurer que je n'ai entendu aucun enfant français de leur âge qui ouvrît son cœur plus nettement, et qui en reconnût mieux les petits plis et replis. En un mot, les sauvages se confessent parfaitement bien. C'est chose admirable comme ils conçoivent l'importance de ce sacrement. Cela m'a parfois étonné de voir des barbares mieux instruits de la doctrine chrétienne que bien des personnes polies et civilisées. »

Voici, d'un autre côté, le témoignage de Mme de la Peltrie : — « J'avais commission, durant la retraite de nos Mères, de les faire prier Dieu, de leur faire répéter leurs leçons. Je ressentais, en faisant cette action, une joie qui ne se peut dire. Je ne manque point de leur faire dire tous les jours les actes que vous me donnâtes dernièrement, et la prière de classe que vous avez faite très-conforme à mes désirs. Leur ayant fait entendre que nos Mères étaient avec Dieu, je leur fis garder durant huit jours un silence qui m'étonna; j'en venais bien plus aisément à bout que des Françaises. L'un de ces jours, ayant gardé le lit une matinée pour quelque indisposition, comme je vins à passer dans leur chambre l'après-dînée, ce furent des caresses qui ne sont pas croyables. Elles s'écriaient : « *Ningue! ningue!* Mère! mère! » Elles se jetaient à mon cou; si bien que j'eus de la peine à m'en défendre. Je vous confesse que cela me ravit le cœur de voir un si grand naturel en des enfants barbares. Aussi est-il vrai que, s'ils étaient mes enfants propres, je ne pourrais pas les aimer davantage. » La bonne dame s'absenta quelques jours : « Je laissai deux de ces enfants à la maison. Celles-ci ne firent que se lamenter en mon absence. L'on en trouva une dans un petit coin, tout éplorée, s'écriant : « *Daïar, ningue, daïar!* Venez, mère, venez! *Daïar*, Madame! » Elles m'appellent tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, croyant ainsi me faire répondre plus tôt. Je ne vous parle point des caresses

qu'elles me firent à mon retour : d'aussi loin qu'elles m'aperçurent à travers la palissade de pieux qui forme la clôture, elles eussent volontiers sauté par-dessus pour venir à ma rencontre. »

En 1642, Mme de la Peltrie, remontant le Saint-Laurent, se rendit à Montréal, qui n'était encore qu'une ville pour ainsi dire dans les langes, afin d'y aviser à la création d'une nouvelle maison d'Ursulines; elle avait même pris la résolution et disposé les moyens de s'enfoncer parmi les sauvages jusqu'aux missions du lac Huron. Mais ce dernier projet offrait de trop grands périls; il fut abandonné, et l'année suivante la digne fondatrice était de retour.

Le monastère assiégé.

L'une des circonstances les plus dramatiques de cette histoire est le siége du monastère, ainsi raconté par les vieilles annales. — Les habitants de Québec étaient pour la plupart dispersés dans les champs, au printemps de 1660, quand soudain se répand la nouvelle que douze cents Iroquois, rassemblés dans les environs de Montréal, complotent de perdre toute la colonie, et vont débuter par le sac de Québec. La terreur, à ce bruit, vole partout. On expose le Saint-Sacrement, on se recommande à la Sainte Vierge. L'évêque ordonne aux différentes religieuses de chercher des refuges hors de leurs couvents. Lorsque les habitants virent les Ursulines quitter une maison aussi forte que la leur, ils furent encore plus épouvantés, et crurent que tout était perdu. Chacun se réfugia où il put, en se barricadant de son mieux. Cependant le monastère avait été mis en état de résistance: on y avait pratiqué des redoutes, ouvert des meurtières, garni les fenêtres de grosses poutres; on avait établi des ponts de communication d'un appartement à l'autre. Vingt-quatre hommes résolus faisaient la garde. Il faut se rappeler que le monastère, par sa position, était le plus exposé aux coups des barbares. — « J'eus permission de ne point sortir, écrit la

Mère de l'Incarnation, afin de ne pas laisser notre monastère à l'abandon de tant d'hommes de guerre, à qui il me fallait fournir les munitions nécessaires, tant pour la bouche que pour la garde. Trois autres religieuses demeurèrent avec moi. Je n'avais aucune crainte, ni dans l'esprit ni à l'extérieur; mais je vous avoue que je fus sensiblement touchée voyant qu'on nous ôtait le Saint-Sacrement. Une de nos Sœurs, nommée de *Sainte-Ursule*, pleurait amèrement et demeurait inconsolable. »

Une nuit s'étant ainsi passée dans les transes, le lendemain matin, après la sainte Messe, on ramena à leur monastère la famille émigrée des Ursulines et leurs élèves. Le soir venu, elles reprirent le chemin de leur asile. Cette scène, qui heureusement ne devait pas avoir de dénouement sérieux, se renouvela pendant huit jours. Jugeant alors que le monastère était suffisamment protégé, on permit aux religieuses d'y demeurer, sans néanmoins oser encore y remettre le Saint-Sacrement. Le 8 juin, on commençait à se rassurer un peu, lorsque la nouvelle arrive que l'ennemi est en marche. En moins d'une demi-heure, chacun est rangé à son poste et prêt à se défendre; les portes sont barricadées, les soldats saisissent leurs armes. Écoutons encore la Mère de l'Incarnation.

« Un de nos domestiques, que je faisais travailler à nos fortifications, me dit avec une ferveur tout animée de confiance : *Ne vous imaginez pas, ma Mère, que* DIEU *permette que l'ennemi nous surprenne; il enverra quelque Huron, par les prières de la Sainte Vierge, qui nous donnera les avis nécessaires pour notre conservation.* Ce discours me toucha fort; et nous en vîmes l'effet dès le jour même, ou le lendemain. Deux Hurons qui avaient été pris[1], et qui s'étaient sauvés miraculeusement par l'assistance de la Sainte Vierge, arrivèrent à Québec apportant la nou-

[1] Par les Iroquois. Nous avons dit que ceux-ci faisaient aux Hurons une guerre continuelle et sans pitié.

velle de la retraite de l'ennemi. Cette nouvelle fit cesser la garde dans tous les lieux, excepté dans les forts, et tout le monde commença à respirer, car il y avait cinq semaines qu'on n'avait point eu de repos, ni de jour ni de nuit. Cependant je n'ai pas vu qu'aucune de nous ait été hors de sa tranquillité. »

Ajoutons, avec la sainte religieuse, que le couvent avait rassemblé une douzaine de grands chiens qui gardaient les portes en dehors, et dont la vigilance valait mieux, sans comparaison, que celle des soldats pour écarter les sauvages : car ils craignaient les chiens français autant que les hommes, sachant qu'ils se jetaient sur eux et les déchiraient quand ils les pouvaient attraper, ne connaissant point cette race d'hommes, ou la prenant pour du gibier.

Tremblement de terre.

Trois ans après, en 1663, c'est un tremblement de terre, le 5 février, vers six heures du soir. Le temps était au calme, lorsque soudain on entend un bruit et un bourdonnement épouvantables, comme celui d'un grand nombre de carrosses roulant impétueusement sur des pavés. Un instant après, on entend sous terre, au-dessus, de tous les côtés, comme une confusion de flots et de vagues qui donne de l'horreur. On eût dit de toutes parts une grêle de pierres sur les toits, dans les greniers, dans les chambres. Une poussière épaisse remplissait l'air; les portes s'ouvraient et se fermaient d'elles-mêmes; les cloches des églises, les horloges des maisons, sonnaient toutes seules; les clochers et les maisons étaient agités comme des arbres quand il fait grand vent : et tout cela dans une effrayante confusion de meubles qui se renversaient, de pierres qui tombaient, de planchers qui se séparaient, de murailles qui se fendaient, d'animaux domestiques qui hurlaient. — On se crut à la fin du monde, tant la nature semblait bouleversée. Les Sœurs se précipitaient à la chapelle, afin de mourir du moins près du Saint-Sacrement.

Le second choc arriva sur les huit heures, pendant que les Mères étaient rangées au chœur pour commencer matines: la secousse fut si violente, qu'elles se trouvèrent toutes prosternées à genoux. Or, ces révolutions souterraines durèrent pendant tout le carême. Les religieuses couchaient toutes vêtues sur des paillasses étendues sur le plancher dans la salle de communauté, et à chaque secousse elles se jetaient à genoux et récitaient le *Miserere*. Dans le pays, cette catastrophe détermina un grand nombre de conversions.

Prix de la pension.

Veut-on avoir une idée de ce qu'étaient alors les dépenses? ouvrons le vieux registre du monastère et lisons. — « Le 28 mai 1666, sont entrées Marie Bourgery, âgée de quinze ans, et Anne Baillargeon, âgée de dix-huit ans, qui avaient été prises par les Iroquois, et ramenées au pays par nos troupes. Elles nous ont été données par Mgr de Tracy (gouverneur, vice-roi) pour être instruites. C'est ce bon seigneur qui doit payer leur pension, *quarante-huit écus par an.* » C'est-à-dire cent quarante-quatre francs!

Une apparition.

A l'entrée de ces jeunes filles au monastère, eut lieu un incident fort touchant. En apercevant dans la salle de communauté le portrait de la Mère *Saint-Joseph*, décédée en 1652, Anne Baillargeon s'écria, comme toute hors d'elle-même: « Ah! c'est elle! c'est celle-là qui m'a parlé! Elle avait le même habit! » Les Mères, étonnées, lui demandent l'explication de ces paroles. Elle raconte alors qu'ayant été faite captive à l'âge de neuf ans, elle prit tellement goût à la vie libre et errante au milieu des forêts, qu'elle se réjouissait à l'idée de passer parmi les sauvages le reste de ses jours. Lorsque les Français eurent contraint ces barbares à rendre tous leurs prisonniers, Anne Baillargeon se cacha dans les bois, de crainte qu'on ne la forçât de quitter la famille sauvage qui l'avait adoptée. Mais, au moment où elle se croyait le plus en assurance, une religieuse lui était apparue, la menaçant de la châtier sévèrement si elle ne s'en retournait avec les Français. Toute saisie de

frayeur, elle sortit du bois et alla se réunir aux autres captifs que l'on mettait en liberté. M. de Tracy l'aperçut auprès de la jeune Madeleine Bourgery; il les adopta l'une et l'autre, et pourvut à leurs besoins comme si elles eussent été ses filles.

Nouvelles alarmes de la part des sauvages. 1689.

« L'histoire des Ursulines de Québec, a dit un historien (et nous avons répété cette parole), se trouve intimement liée à l'histoire du pays canadien. » Aussi ont-elles souffert de toutes les secousses, invasions, siéges, menaces, qui assaillirent le Canada. Nous en trouvons dans les *Annales* un nouvel exemple, qu'il y a lieu de rapporter ici.

Jamais les Iroquois n'avaient été plus redoutés qu'en 1689. Encouragés par les Anglais, toujours jaloux de notre colonie, ils faisaient jour et nuit le guet sur les frontières; leurs incursions étaient continuelles; il n'y avait plus de sécurité pour qui que ce fût. Tous les hommes en état de porter les armes s'étaient enrôlés, et l'on ne voyait plus dans les campagnes et dans les villes que des enfants en bas âge, des vieillards infirmes et de pauvres mères, tremblant au seul souvenir des horreurs commises récemment par les Iroquois à Montréal. L'avenir était sombre; tous criaient miséricorde à Dieu. Pendant que les prières publiques se disaient dans les églises, avec exposition du Saint-Sacrement, on apprit que l'ennemi venait de désoler cinquante lieues de pays, mettant tout à feu et à sang. Cette nouvelle porta la consternation à son comble. Une lettre du commandant des troupes françaises ajoutait encore à ces terreurs, si cela était possible: il annonçait qu'il avait de quinze à seize cents Iroquois sur les bras, et qu'un autre parti de quatre cents sauvages et deux cents colons anglais venait de fondre sur la ville des Trois-Rivières, voisine de Québec. Or, à Québec même il ne se trouvait que deux cent quarante hommes, marchands et artisans. Les prières redoublèrent, des précautions militaires, hélas insuffisantes, furent prises rapidement. Enfin, Dieu eut

pitié de son peuple, et les Iroquois ne parurent point sur ce rivage-là.

Siége par les Anglais. 1690.

Ce péril à peine conjuré, les Anglais allaient en faire naître un autre non moins redoutable. Le 7 octobre 1690, on reçut avis qu'une flotte anglaise de trente-quatre vaisseaux venait pour se rendre maîtresse de Québec et de tout le Canada. Le gouverneur, en ce moment à Montréal avec toutes les troupes, fut averti aussitôt, au moyen d'une barque qu'on lui dépêcha. En attendant, on dressa des batteries dans la basse ville, des barricades dans les rues, et tout le reste des moyens de défense réalisables. Les Anglais furent en vue le 16, à six heures du matin, et tout de suite envoyèrent sommer le gouverneur de se rendre. Leur lettre était si insolente qu'ils voulaient que, forts, armes et magasins une fois livrés, on laissât aussi les personnes à leur discrétion, une heure seulement étant laissée pour la délibération. On doit se rappeler que depuis deux ans l'Angleterre avait applaudi à l'odieuse usurpation de Guillaume d'Orange et abandonné son prince légitime Jacques II. Le gouverneur de Québec répondit fièrement à cette sommation hautaine que « Dieu ne favoriserait pas des traîtres à leur roi et à la religion catholique, et que, quant à lui, il n'avait pour leur répondre d'autre bouche que celle de ses canons ». Et il renvoya l'Anglais sans une ligne écrite. Ce noble langage convenait à un homme tel que le vaillant comte de Frontenac. Le général anglais, Guillaume Phipps, qui avait été autrefois simple charpentier, se fâcha fort, et ne songea plus qu'à attaquer. Une descente fut tentée, où il perdit plus de cent des siens, ce qui le força de se rembarquer. Alors commença un affreux bombardement. « Dès le premier soir, dit la relation des Ursulines, un boulet de canon entra par une fenêtre de notre communauté, ayant rompu châssis et volet, et vint tomber au pied du lit d'une de nos pensionnaires. Un autre boulet emporta le coin du tablier d'une de nos sœurs. Quantité

d'autres sont tombés dans nos cours, jardins et parc; mais, par la grâce et protection de DIEU, personne n'en a été blessé. — Pendant ce choc, notre maison était remplie de personnes séculières, outre que notre classe des externes était encombrée de meubles et de marchandises, servant de magasin à beaucoup de personnes qui avaient apporté leurs bagages. Notre pensionnat et la classe de nos sauvages étaient occupés par des familles de la ville. Notre communauté servait de classe à nos pensionnaires; notre réfectoire, notre noviciat et les trois caves étaient remplis de femmes et d'enfants, et à peine pouvions-nous sortir de notre cuisine, dans laquelle il y avait souvent des personnes séculières. Nous y prenions nos repas debout, à la hâte, à peu près comme les Israélites lorsqu'ils mangeaient l'agneau pascal. »

Au moment où le dernier assaut allait être donné, elles se réunirent à la chapelle, où les avait convoquées l'évêque, et crurent devoir se préparer au martyre. La haine fanatique des Anglais envers les catholiques, et surtout envers les religieux, n'avait point de bornes à cette époque. La veille de Ste Ursule, on avait jugé le péril si pressant qu'on avait consommé les saintes hosties. Grâces à DIEU, le bombardement ne réussit pas plus que la descente, et les vaisseaux ennemis furent contraints de se retirer devant l'héroïque tenue de cette poignée de Français. Louis XIV fit frapper une médaille commémorative d'un si beau fait d'armes, où le principal honneur fut pour le comte de Frontenac. D'un côté du médaillon, on voit la tête du Roi; de l'autre, la France conquérante assise sur des trophées au pied de deux arbres du pays, sur des rochers d'où s'échappe un torrent; un castor va se réfugier sous un bouclier. La devise est : *Kebeca liberata MDCXC*; au revers : *Francia in Novo-Orbe victrix.*

Prise du Canada. 1759.

Moins d'un siècle devait se passer avant que nos ennemis reparussent, cette fois pour être vainqueurs, en 1759. La cour de Versailles avait oublié la Nouvelle-France, et

la laissa tomber sous la loi de l'envahisseur. C'est une des plus tristes pages du règne de Louis XV. Il faut lire, dans les relations de nos Sœurs, l'indignation qui s'empara des colons à ces fâcheuses nouvelles. Le patriotisme des Ursulines en fut cruellement froissé : ce sont des cris déchirants qu'elles poussent dans ces notes. La grande figure de Montcalm console, il est vrai, de cette défection de la mère-patrie. Nul personnage de l'histoire n'est au-dessus de ce héros de la foi et du courage militaire, enseveli glorieusement dans sa résistance. Reproduisons encore quelques-uns de ces souvenirs écrits par les témoins oculaires.

Nos Ursulines s'étaient de nouveau réfugiées chez leurs amies les Hospitalières. Les Anglais bombardaient la ville depuis plus de deux semaines, quand ils tentèrent de forcer les lignes françaises en attaquant l'aile gauche de l'armée de Montcalm. Ils élevèrent des batteries et se déployèrent au nombre de six mille sur la plage, pendant que deux mille autres cherchaient à prendre nos soldats à revers. Mais les décharges des Canadiens furent si multipliées et si terribles, que les ennemis, tourbillonnant pêle-mêle, furent heureux d'un orage qui survint pour se rembarquer en toute hâte : dix pièces de canon venaient d'en faire taire cent dix-huit!

Ce combat acharné avait eu ses victimes. Nos soldats mourants et blessés furent transportés à l'hôpital, où les Ursulines partagèrent de grand cœur les fonctions des Hospitalières. Les blessés anglais reçurent la même charité, malgré la fureur des sauvages, qui voulaient les scalper, suivant leur coutume. Dès le commencement du siége, la basse ville fut changée en un monceau de ruines; les campagnes étaient ruinées par le feu. « Nous vîmes brûler la cathédrale et les maisons de la haute ville près de notre église. Tous les jours des débris considérables de bombes et des boulets atteignaient notre maison; ils perçaient notre église, notre sacristie, notre chœur, notre chapelle des Saints, notre communauté, la maison de nos externes. La

grange et le hangar ayant reçu plusieurs bombes, il s'y fit un embrasement qui mit en danger le reste de la haute ville. Nous pensions que nous ne pourrions jamais revoir notre monastère, ni nos chères sœurs qui y étaient restées. »

Nos soldats, mal équipés, manquant de tout, étaient en face d'une flotte de trente mille hommes bien armés et bien approvisionnés, abondamment pourvus de tout ce qui est nécessaire pour emporter d'assaut une place beaucoup mieux fortifiée que n'était alors Québec. Aussi, à chaque coup de canon, quel douloureux retentissement dans tous ces cœurs affligés! comme on attachait avec inquiétude les yeux sur le projectile meurtrier, qui peut-être apportait la mort à quelque être bien-aimé! Le siége.

Le 13 septembre, les Anglais firent une descente favorable pour eux. Comment, dit la relation des Sœurs, comment peindre la douloureuse surprise de Montcalm quand, à six heures du matin, il apprit ce stratagème de l'ennemi, suggéré par la trahison? Son armée se trouvait dispersée en plusieurs directions. Ce général plein de cœur et de talent, qui devait être ici vaincu pour la première fois, accourt avec ce qu'il lui restait de troupes, environ quatre mille cinq cents hommes : il veut déloger les Anglais, afin qu'ils ne puissent se fortifier dans une position aussi périlleuse pour la colonie. Après deux heures d'une marche forcée, il atteint les hauteurs de Québec et attaque impétueusement. Le choc fut vif: hélas! nos Français étaient épuisés, leur courage ne pouvait refaire une situation perdue; la déroute fut complète. — « Nous vîmes de nos fenêtres ce massacre, disent les mémoires de l'Hôpital-général. M. de Montcalm et les principaux officiers y perdirent la vie. Plusieurs officiers canadiens, chargés de famille, eurent le même sort... C'est là où la charité triompha, et nous fit oublier nos propres intérêts et les risques que nous courions à la vue de l'ennemi. Nous étions au milieu des morts et des mourants, que l'on nous amenait

par centaines à la fois, dont plusieurs nous touchaient de très-près. Chargées de trois communautés et de tous les faubourgs de Québec, que l'approche de l'ennemi avait fait déserter, jugez de notre embarras et de notre frayeur! » Il y avait là plus de mille personnes réfugiées à la hâte.

Le général anglais Wolf, qui commandait l'attaque, fut aussi tué. Quant à Montcalm, son corps fut recueilli avec respect le lendemain (car il vécut encore une partie de la nuit). On lui fit de solennelles funérailles; il fut enseveli dans la chapelle des Ursulines, où il repose encore en attendant la résurrection. Deux des Sœurs, déjà souffrantes avant ces événements, en ressentirent une telle impression qu'elles moururent peu de jours après.

Les Anglais à Québec.

La capitulation avait garanti l'exercice du culte catholique et le sort des communautés religieuses. Les Ursulines ne furent donc point inquiétées. Le gouverneur Murray leur fit même fournir des rations au nom de S. M. Britannique. Il fut plus difficile d'obtenir un nouvel évêque, après la mort de M. de Pontbriant, en avril 1760; l'affaire s'arrangea néanmoins au bout de quelque temps. L'administration anglaise n'en essaya pas moins d'amener les habitants à abjurer le catholicisme, et malheureusement elle réussit auprès de quelques-uns. Une des Universités de la Grande-Bretagne, consultée sur les moyens d'y arriver en grand, répondit textuellement par les indications que voici :

« Ne parler jamais contre le papisme en public, mais le miner sourdement; — engager les personnes du sexe à épouser des protestants; — ne point disputer avec les gens d'église; — ne pas presser pour le serment d'allégeance[1]; — réduire l'évêque à l'indigence; — fomenter la division entre lui et ses prêtres; — exclure les Européens de l'épiscopat, ainsi que les habitants du pays qui ont du mérite et

[1] Le *serment d'allégeance*, établi en 1606 par Jacques Ier, est un engagement de fidélité à l'égard du souverain de la Grande-Bretagne.

qui peuvent maintenir les anciennes idées; — rendre ridicules les cérémonies religieuses qui frappent le peuple; — empêcher les catéchismes; — faire grand cas de ceux des prêtres qui ne feront aucune instruction au peuple; les entraîner au plaisir, et les dégoûter d'entendre les confessions; louer les curés luxueux, leur table, leurs équipages, leurs divertissements; exciter leur intempérance; les porter à violer le célibat, qui en impose aux simples; — tourner les prédicateurs en ridicule... »

Voilà qui est digne de l'hérésie, et qui montre si elle a conservé grand'chose de l'Évangile.

A Montréal.

Montréal succomba peu après. Le marquis de Vaudreuil, émule de Montcalm, ne signa la capitulation, après une résistance désespérée, que pour aller mourir de douleur en France. C'est une époque de nobles caractères. La Révolution n'avait point encore passé par-là; il y avait des hommes.

Et si quelque chose, bientôt, put consoler les filles de Ste Angèle de n'appartenir plus à la France, ce fut sans doute la nouvelle des horreurs accomplies dans notre malheureux pays par cette Révolution, où, suivant la juste expression de Joseph de Maistre, « tout fut satanique. »

Les archives de la communauté de Paris.

La tempête apporta des épaves jusqu'à Québec. En intitulant un de ses paragraphes « Les Ursulines de Paris », le rédacteur des *Ursulines de Québec* (t. IIIe, p. 273) s'écrie : — « Notre cœur tressaille en prenant la plume sous ce titre, qui éveille en nous tant d'émotions, à la fois consolantes et douloureuses. Les Ursulines de Paris! c'est la communauté-mère qui, la première de l'ordre, s'éleva à la perfection monastique; c'est elle qui nous donna, à nous en particulier, tant de secours spirituels et temporels pour le solide établissement de notre monastère; c'est celle dont nous perpétuons les admirables constitutions et les saintes règles, celle dont nous possédons les précieux écrits, les registres même, et autres documents de leurs archives,

où tant de fois le nom des Ursulines de Québec s'est inscrit comme objet des bienfaits les plus signalés. — Dire que nous avons ici, en Canada, les archives des Ursulines de Paris, ces trésors auxquels tient une communauté comme chaque mortel tient au sang qui circule dans ses veines, c'est dire qu'une tempête épouvantable a sévi sur cette vaste et belle institution, dont les monuments ont été dispersés sans retour. »

Et ces Ursulines de Paris, si aimées de leurs sœurs canadiennes, on n'en eut point de nouvelles durant tout le temps de la Révolution. L'Annaliste trace ainsi ses impressions : — « Ce serait le lieu de parler de cette fatale et terrible Révolution qui a amoncelé tant de maux sur l'Église et sur le genre humain; mais la matière est trop vaste, elle exigerait des volumes. Je me contenterai de tracer ici que, en s'efforçant de détruire la religion, elle a anéanti la monarchie, conduit à l'échafaud le Roi et les plus illustres membres de la famille royale, élevé l'étendard de l'athéisme, détruit les temples, renversé les autels, pillé et profané les vases sacrés, massacré les prêtres, dépeuplé les cloîtres, en un mot causé tant de maux et tant d'horreurs que la plume rougirait de les tracer. Cependant la France n'est pas à la fin de ses malheurs; la guerre qui est allumée dans toutes les parties de l'Europe menace tout le globe d'un embrasement général. Le Canada est presque le seul pays exempt de ce fléau. Nous en sommes redevables à la protection de Dieu, qui a daigné regarder cette province d'un œil de miséricorde. »

Au moment de leurs plus grands maux, les Sœurs de Paris avaient fidèlement écrit aux Sœurs de Québec, dont elles étaient les agents en France et avec qui elles avaient toujours exactement correspondu. Mais, au début de la Révolution, leurs lettres, portées en Angleterre par des émigrés, restèrent ensevelies dans le fond d'un bureau pendant sept années, grâce à la négligence d'un commis, et ne parvinrent au Canada qu'en 1799 ou 1800.

Quant aux archives en question, les Ursulines de Paris possédaient une double copie des Annales de leur maison. Une des Sœurs, morte longtemps après, réussit à sauver ces précieux documents du pillage révolutionnaire. La première de ces copies, très-bien reliée, appartenait à la bibliothèque du couvent, et était destinée aux professes. La seconde, reliée pauvrement, était celle du noviciat. Par une suite de circonstances dont nous ignorons les détails, le monastère de Québec eut connaissance de l'existence de ces volumes, et parvint à se procurer l'exemplaire des professes, qu'il paya, croyons-nous, la somme de 1800 francs. Lorsque le navire qui le portait en Amérique fut entré dans le port de Québec, les Ursulines vinrent processionnellement, bannière en tête, recueillir cette sainte épave de leurs sœurs et mères de Paris. Il est bien à souhaiter qu'un jour elles livrent à l'impression un texte de cette valeur.

Le second exemplaire resta aux mains de la religieuse qui avait sauvé les deux. Elle mourut chez une demoiselle de Moor, à qui elle le légua, et celle-ci à son tour l'a laissé à un ecclésiastique de Versailles, possesseur actuel. Il y a quatre volumes. On ne peut que former des vœux pour que, de ce côté du moins, le public religieux soit mis en possession d'un pareil trésor.

Nous voudrions multiplier encore ces détails sur les Ursulines de Québec : les quatre volumes que nous avons cités sont remplis des faits les plus intéressants, les plus édifiants, les plus attachants à tous égards. C'est une lecture dont on ne se lasse pas. Mais il est temps de continuer notre récit général.

§ 6. — Monastère des Trois-Rivières.

En remontant le fleuve du Saint-Laurent, avant d'arriver à Montréal, et à vingt-cinq lieues Sud-Ouest de Québec, Fondation. 1697.

est la petite ville des Trois-Rivières, peuplée aujourd'hui d'environ 3 000 habitants. M. de Saint-Vallier, évêque de Québec, avait depuis plusieurs années songé à y établir une communauté d'Ursulines; et cette fois non plus seulement pour tenir des écoles mais pour gouverner un hôpital. C'était en l'an 1697. Ayant dû faire un voyage en Europe, il avait laissé la promesse aux principaux habitants qu'il les doterait à la fois d'un asile pour les malades et d'une classe pour les petites filles. Du reste, les ressources n'étaient pas abondantes; il fallut confondre dans un même établissement les deux institutions, et le prélat s'adressa aux Ursulines de Québec, avec qui il débattit tout ce qui concernait la conclusion de l'affaire. Le résultat fut que l'excellent pontife acheta la plus belle maison du lieu, qui avait primitivement été bâtie pour le gouverneur, et commença par y fonder six lits pour des malades. M. de Vaudreuil, le gouverneur, partagea pendant quelque temps l'habitation avec les nouvelles venues, parce qu'il ne pouvait en avoir d'autre avant le printemps suivant. — « Tel fut, dit une note de 1858, l'humble commencement d'une maison qui compte aujourd'hui quarante-neuf religieuses professes et dix novices, et dont le florissant pensionnat a fait, depuis cent soixante-quatre ans, la joie et l'honneur de la ville et de tout le district des Trois-Rivières. »

M. de Saint-Vallier n'omit rien de ce qui pouvait assurer la stabilité de sa création. Il y consacrait toutes les sommes dont il lui était loisible de disposer; et, comme l'argent était alors chose rare dans la colonie, les sacrifices pécuniaires que le digne évêque s'imposait avaient un double prix. Pendant un séjour en France en 1702, il obtint de Louis XIV des lettres-patentes pour son hôpital d'Ursulines: le roi y rend un bel hommage à ces bonnes religieuses « qui y soignent les malades avec une charité parfaite ».

Incendies. L'établissement des Trois-Rivières fut deux fois la proie des flammes. D'abord en 1752, avant la guerre des Anglais; et aussitôt l'évêque de Québec, M. de Pontbriant, vint lui-

même présider aux travaux de reconstruction. L'humble et bienveillant prélat ne voulut, pendant tout ce temps, d'autre demeure que la maison des domestiques, le seul des bâtiments des Sœurs que le feu eût épargné.

Au second incendie, en octobre 1806, le désastre fut si complet, que les religieuses, privées d'asile, durent se réfugier chez leurs sœurs de Québec. Un appel fut adressé aux fidèles du diocèse, et, grâce à leur générosité, le monastère et l'hôpital furent réédifiés sur un plan plus étendu. Les sœurs de cette maison portent une croix pectorale en argent.

CHAPITRE II.

L'AMÉRIQUE DU NORD.

Boston. 1819.

Les États-Unis, comme les parties de l'Amérique qui ont continué d'appartenir à l'Angleterre, ont reçu à diverses époques, mais en général postérieurement à tout ce que nous venons de voir, les filles de Ste Angèle. C'est ainsi que, de 1816 à 1819, les Ursulines des Trois-Rivières virent arriver chez elles, et accueillirent avec charité, quatre consœurs d'Irlande qu'un ministre protestant devenu prêtre catholique amenait d'Europe avec l'intention de fonder à Boston un pensionnat religieux. Les Irlandaises passèrent là trois ans afin de se former au pays, aux méthodes, à tout ce qui pouvait sur une terre nouvelle faciliter leur tâche; après quoi elles se rendirent à leur destination. Elles y tombèrent bientôt malades; dès 1824, toutes étaient mortes. L'évêché de Boston demanda du secours à celui de Québec, qui envoya la sœur Saint-Georges rétablir la petite communauté ainsi éprouvée.

La croix y attendait la sainte fille. Quand elle eut passé dix ans à Boston, organisant le couvent avec une énergie remarquable, la populace protestante et fanatique de cette ville incendia son monastère, qui portait le nom de *Mount-Bénédict*, le 11 août 1834, mit tout au pillage, et porta au comble ses profanations en déterrant les cadavres de six Ursulines. Une des religieuses, qui était sœur de la mère Saint-Georges, mourut des suites des terreurs de cette

nuit sinistre, et la supérieure en fut elle-même gravement malade.

Les neuf Ursulines survivantes, chassées de Boston par l'intolérance des hérétiques, se réfugièrent chez leurs sœurs de Québec, qui leur donnèrent pendant quatre ans l'hospitalité. Elles tentèrent ensuite de rentrer, mais vainement; elles se sont réparties entre les trois couvents de Québec, des Trois-Rivières et de la Nouvelle-Orléans.

La Nouvelle-Orléans. 1727.

La Louisiane, qui fait aujourd'hui partie des États-Unis, fut explorée, en 1682, par le navigateur normand Cavelier de la Salle, qui du Canada suivit le cours du Mississipi jusqu'à son embouchure, et donna à ce pays, en l'honneur de Louis XIV, le nom qu'il porte encore. La Nouvelle-Orléans, qui en est la capitale, fut cédée à l'Espagne en 1764, rétrocédée à la France en 1802, puis abandonnée aux États-Unis, en 1803, par le gouvernement de Napoléon.

La Mère de Saint-Augustin.

Le christianisme fut porté sur ces rivages, dès leur découverte, par nos intrépides missionnaires. Le R. P. de Beaubois, qui évangélisait les rives du Mississipi en 1725, fit appel aux Ursulines de France, et elles s'empressèrent d'accourir. Mais quels dangers et quelles fatigues, dans un voyage qui ne dura pas moins de cinq mois! A la tête de ces héroïnes se trouvait la Mère de Saint-Augustin, élève et professe de Rouen. Née protestante dans cette même ville, elle eut le bonheur de revenir, par l'étude approfondie de la doctrine, à la vraie foi, dont ensuite aucune persécution de sa famille ne la put séparer. Elle était entrée au noviciat en 1699. Dans son zèle pour la gloire du divin Maître, elle désirait, comme autrefois la vénérable Marie de l'Incarnation, se consacrer aux missions lointaines. La Nouvelle-Orléans ne comptait encore que quelques centaines d'habitants quand elle y fut appelée. Ayant obtenu deux sœurs professes de sa propre maison, elle se rendit avec ses compagnes chez les Ursulines d'Hennebont, où elle se vit bientôt entourée d'une

troupe fervente accourue des monastères du Hâvre, de Vannes, de Ploërmel et d'Elbeuf. Elles s'embarquèrent au nombre de quatorze, dont une novice et deux converses, le 22 février 1727. Ces admirables missionnaires (on peut bien les appeler ainsi) furent sept années à attendre la construction d'une maison qui leur appartînt, et, dans cet intervalle, quatre d'entre elles moururent; Marie de Saint-Augustin fut du nombre. Elle eut du moins la consolation de voir que son sacrifice n'avait pas été inutile, et que l'œuvre de Dieu se faisait en Louisiane.

Travaux des Sœurs.

Les généreuses filles d'Angèle se multipliaient pour répondre à tous les besoins. Non contentes d'avoir établi un pensionnat et une école, elles se livraient à l'instruction des femmes de couleur, au soin des malades dans l'hôpital, à la direction des filles repenties. En 1728, les Natchez, ayant massacré deux cents Français au fort Rosalie, réservèrent les enfants de leurs victimes pour s'en faire des esclaves. On parvint à racheter une bonne partie de ces pauvres orphelins, et on les confia, pour une cinquième œuvre, à nos infatigables Ursulines. Aussi ceux qui les avaient vues venir avec défiance (il y a toujours et partout de ces infirmes d'esprit) ne tardèrent pas à publier qu'il en eût fallu davantage, et qu'on les eût possédées plus tôt.

Intérêts religieux.

La communauté se recruta presque toujours de sujets venus de France; mais ils se faisaient rares. L'effrayante durée du voyage (huit et douze mois quelquefois), l'insalubrité du climat exposé aux ravages de la fièvre jaune, les chaleurs excessives, impressionnaient les meilleurs courages, et portaient les familles à ne point consentir au départ de leurs enfants. Jamais, d'autre part, congrégation ne souffrit plus des changements de gouvernement, même au spirituel. Sous les Français, la Louisiane dépendait de l'évêché de Québec, distant de huit cents lieues! Sous les Espagnols, elle fut rattachée à La Havane, dont elle est séparée par la mer, jusqu'à ce qu'on lui donnât un évêque résidant, en 1793. Quand elle échut à la

Confédération Américaine, elle fit partie de l'immense diocèse de Baltimore, ville éloignée de la Nouvelle-Orléans de près de six cents lieues!

Privations spirituelles.

La religion, dit l'annaliste de Québec (t. IVe, p. 518), subit le contre-coup de tous ces bouleversements politiques, et le clergé se trouva plus d'une fois réduit à un seul prêtre; même il arriva d'avoir des prêtres malheureusement peu dignes de leur vocation, et qui ne firent qu'aggraver les difficultés religieuses. Les Ursulines crurent à plusieurs reprises qu'elles seraient contraintes d'abandonner le pays, en face d'une telle situation. Dans leurs perplexités et inquiétudes de conscience, elles écrivirent au Saint-Père, et Pie VII leur fit une réponse pleine d'encouragements, leur marquant le plus tendre intérêt. Enfin, M. l'abbé Dubourg, envoyé à la Nouvelle-Orléans par l'évêque de Baltimore comme administrateur apostolique, en 1812, puis fait évêque trois ans plus tard, parvint à tirer de ses misères cette Église éprouvée. La suppression de l'ordre des Jésuites avait privé nos Ursulines de leurs directeurs. Mgr Dubourg écrivait d'elles, en septembre 1821 : — « J'ai à la Nouvelle-Orléans un établissement précieux de religieuses Ursulines, qui est dans ce quartier l'instrument d'un bien immense. La maison est très-richement fondée, et l'esprit en est bon; mais elle a éprouvé de si rudes secousses qu'elle a été à deux doigts de sa perte, par la retraite subite de dix-huit religieuses qui, lors de la cession, se retirèrent à La Havane; il n'en resta que six, dont deux sont mortes depuis. Cette émigration semble avoir éteint le germe de la vocation religieuse, et les courageuses filles qui résistèrent à la tentation de la peur et à l'amour de la nouveauté étaient menacées de se voir périr sans succession, lorsqu'enfin il plut à Dieu de ranimer cette étincelle d'une douzaine de jeunes personnes qui se sont agrégées depuis peu d'années à la maison. »

Deux ou trois expressions de cette lettre ont besoin

d'explication. Ainsi, « la tentation de la peur ». A la cession de la Louisiane à l'Espagne, en 1764, toute communication avait été interdite entre cette colonie et la France. On reconnaît bien là le génie ombrageux de l'Espagne. Trois Ursulines du Pont-Saint-Esprit parvinrent cependant, en 1786, à se joindre à leurs sœurs de la Louisiane. L'élément espagnol y dominait; et, lorsque les Français rentrèrent en possession du pays, sur dix-neuf professes, six seulement furent d'avis qu'il ne fallait pas abandonner le poste où les avait placées la divine Providence; les autres se croyaient déjà dépouillées et chassées, comme venaient de l'être les religieuses en France pendant la Révolution : car ceci se passait au printemps de 1803, et les plaies étaient encore saignantes.

Nouvel envoi de sœurs.

Pour ce qui est des compagnes venues du Pont-Saint-Esprit, ce fut une des religieuses de 1786 qui écrivit à cette communauté, après sa dispersion par les oppresseurs révolutionnaires, de venir se réunir à elle. Elle demandait surtout le concours de la Mère Gensoul *de Saint-Michel*, de qui elle connaissait le mérite. Celle-ci, qui faisait alors un grand bien à Montpellier, ne pouvait obtenir de l'évêque nommé par le Concordat la permission de s'éloigner. Elle avait dû quitter la vie monastique : dans son désir de la retrouver, elle s'adressa par lettre à Pie VII, et fut autorisée à suivre son attrait. Elle arriva donc à la Nouvelle-Orléans, mais en 1810 seulement, amenant avec elle sept postulantes; et en 1815 Mgr Dubourg amenait à son tour neuf autres Sœurs[1]. Enfin, dans le courant de 1822, le zélé prélat recevait du monastère de Québec trois autres religieuses. Leur départ est raconté avec émotion par l'annaliste à laquelle nous avons tant emprunté sur

[1] C'est ce digne évêque qui, passant à Lyon au retour de Rome, fit germer par ses prédications l'œuvre de la *Propagation de la Foi*. Il y parla souvent de ses Ursulines de la Nouvelle-Orléans, et gagna à cette communauté plusieurs postulantes, qui devinrent par la suite d'édifiantes religieuses.

ces couvents d'Amérique. — « Au sortir du souper, nous trouvâmes à la communauté ces chères sœurs travesties en séculières, et ce fut au milieu des larmes et des sanglots que nous leur dîmes adieu. Nous les suivîmes à la chambre de notre Mère supérieure, où les adieux furent réitérés, puis à la porte conventuelle, qu'elles allaient franchir pour toujours. Leur silence n'était interrompu que par des sanglots; de notre côté, nous n'osions proférer une parole, de crainte de laisser éclater notre douleur. » En arrivant au navire qui devait les emporter jusqu'à Montréal, elles le trouvèrent illuminé en leur honneur. De Montréal, elles descendirent à New-Yorck, où elles s'embarquèrent pour la Nouvelle-Orléans. Quand elles touchèrent le but de leur grand voyage, la Mère de Saint-Michel, qui était supérieure, et qui les avait appelées, venait de rendre à Dieu son âme d'apôtre. Mgr Dubourg disait de ses Ursulines qu'elles étaient la base de ses œuvres dans le diocèse. — La maison est une des plus spacieuses et des plus belles de tout l'ordre. Du reste, à la Nouvelle-Orléans il n'y a pas d'autres religieuses que les Ursulines.

La Havane. 1800.

On vient de voir à quelle occasion fut fondé le monastère de La Havane, en terre espagnole. C'était au moment de la rétrocession à la France, en 1802. Dix-huit religieuses ne voulurent point rester sous la domination française, émues qu'elles étaient des atrocités récemment commises par la Révolution, et qui avaient épouvanté toutes les nations civilisées. Dieu se servit de cette séparation pour porter dans cette grande et riche colonie l'institution de Ste Angèle, qui y a tout-à-fait prospéré, grâce à la protection des évêques.

Galveston. 1852.

Dans le golfe du Mexique, sur la côte du Texas, est la ville de Galveston, à l'embouchure de la rivière de la Trinité. C'est le meilleur port du Texas. Là fut fondée, il y a vingt-cinq ans, une communauté d'Ursulines par celle de

la Nouvelle-Orléans. On fit venir aussi quelques sujets de France. L'une d'elles, la sœur Saint-Ambroise, qui venait d'Auch, écrivait, à peine débarquée en Amérique: — « Vous ne sauriez croire combien, dans ces pays étrangers, où les moyens de marcher dans la perfection sont plus rares que chez vous, les promesses que le Seigneur fait à l'obéissance consolent le cœur. C'est là, je vous assure, le plus cher des liens qui m'attachent au céleste époux de nos âmes. J'aime l'obéissance comme on aime une mère; je me jette tout entière dans ses bras; elle est ma consolation, mon refuge, et c'est avec bonheur que je la suis en aveugle. Jamais, mes bonnes Mères, je n'ai goûté comme aujourd'hui les délices de la vie religieuse. Il semble que le Bon-Dieu m'attendait en Amérique pour me faire savourer tout ce que son joug a de doux et de suave. Mais viendront les jours mauvais, je m'y attends : il faut porter sa croix ici-bas. » — Quand on se rend à une mission avec de tels sentiments, Dieu est présent, Dieu agit, Dieu bénit, et l'œuvre catholique se fait. — Galveston, qui est évêché depuis 1840, fut, en 1853, dévasté par la fièvre jaune et le choléra. A cette occasion les Ursulines s'y sont consacrées, par un acte solennel, au Cœur immaculé de Marie.

San-Antonio. 1852.

De la même époque, et créée dans les mêmes circonstances, est la communauté de San-Antonio, petite ville du Texas comme la précédente. Les religieuses en sont venues de France et de la Nouvelle-Orléans, en 1852. Il y eut, au commencement, de rudes privations à supporter. La bonne sœur Saint-Joseph écrit à l'une des Mères de Brignoles : — « Notre position est très-belle. La maison domine la rivière si agréable de San-Antonio, laquelle nous sert en partie de clôture et de récréation : car elle renferme de gros poissons, que nous essayons de prendre à la ligne; il s'y trouve aussi d'énormes écrevisses, de cinquante centimètres de longueur. Les fruits sont très-rares; il n'y a que quelques pêches et quelques mauvaises figues, que l'on ne mangerait pas en

France. Un peu de maïs est la seule récolte du pays. » Les indigènes ne font rien pour tirer de ce riche sol ce qu'il pourrait donner. Maintenant, quelle est la maison des Sœurs? La même va nous la décrire, avec d'autres détails encore.

— « Ce sont des branches d'arbres enfoncées dans la terre et soutenues par un gros fil de fer. La porte conventuelle est tout-à-fait assortie à une telle barrière : c'est M. Dubuis, notre aumônier et tout à la fois curé de San-Antonio, qui l'a faite. Les personnes séculières n'entrent pourtant que rarement et avec permission, car nous avons un parloir... — Le Seigneur semble bénir notre communauté d'une manière sensible : elle s'augmente considérablement, quoique le pays soit peu fécond en sujets. Nous sommes déjà dix-huit, tant professes que novices ou postulantes. » Le pays fournit cependant une religieuse, et le récit de la Sœur mérite d'être reproduit. — « Nous avons une Mexicaine des plus honorables familles. Son entrée dans notre maison prouve combien les idées religieuses sont ici plus favorables, sous ce rapport-là, parmi les catholiques. C'était le jour de S. Étienne, vers six heures du soir. On entend à la porte conventuelle un murmure confus : une multitude d'hommes et de femmes paraissent à travers cette porte, qui n'est composée que de quelques barreaux. C'était notre postulante, accompagnée de toute sa famille, qui, je crois, n'est pas moins nombreuse que celle de Jacob. On ouvre : elle entre, ainsi que ses plus proches, sa mère, son père, vieillard vénérable par sa piété et ses cheveux blancs. On s'assied. Un instant le silence le plus profond règne, parce que les cœurs sont émus; on dirait une visite de condoléance. Enfin, le silence est interrompu par les paroles du père, qui, comme les anciens patriarches, étend ses deux mains sur sa fille pour la bénir, en exprimant le bonheur qu'il éprouve de consacrer un de ses enfants au Seigneur. Puis on se sépare en versant des larmes, non de regret mais de la plus suave consolation. » — Telle fut, à nous aussi, notre société ca-

tholique, la famille chrétienne, avant que la Révolution eût desséché les âmes et perverti leur regard.

Citons encore cet extrait de la même lettre. — « Ici mieux que partout ailleurs nous pouvons dire : *Benedicite, omnes bestiæ et pecora, Domino* [1]. Je ne mens pas en vous disant que pendant plusieurs mois je n'ai pu dormir d'un profond sommeil, soit à cause du chant du coq, du mugissement du veau, ou bien, ne vous en déplaise, des hurlements de quelques centaines de loups qui rôdent pendant la nuit autour des édifices somptueux nommés cabanes, pour chercher aventure. Rien n'est drôle comme leurs chansons, qui commencent au signal donné par le coryphée de ces chantres ennuyeux et finissent aussi toutes à la fois, au bout de quelque dix minutes. Voulez-vous que je vous parle aussi des serpents à sonnette? Nous vivons ici presque en commun avec cet ennemi de la femme; on le trouve dehors, dedans quelquefois, placé dans une assiette. Il y en a de toutes les couleurs... Toutes ces petites incommodités se supportent facilement, et même avec bonheur, quand on pense aux misères spirituelles et aux besoins immenses de ce pays inculte... La corruption est si grande dans notre ville, que les personnes chargées de la conduite des âmes osent dire que les désordres de Sodome n'ont rien de comparable. Ce triste spectacle anime le zèle de nos missionnaires, et en particulier de notre bon père Dubuis; rien ne lui coûte quand il s'agit du salut des âmes. Mille fois, comme S. Paul, il a failli périr, visé par les flèches des Indiens ou sauvages. Manqué un jour par un coup de fusil tiré derrière lui, il se tourne, découvre sa poitrine en disant à son meurtrier : Tiens, lâche! tire maintenant par-devant : crois-tu que je craigne de mourir? Désarmé par ces mots, son ennemi répond : Oh non! tu es trop brave : je n'en ferai rien! »

[1] « Bénissez, animaux de toutes sortes, le Seigneur. » Cantique des enfants dans la fournaise (*Daniel*, III, 14).

A mesure que le catholicisme s'est développé dans l'Amérique du Nord, on a dû créer de nouveaux diocèses, et les évêques, de leur côté, ont multiplié les institutions de charité et d'apostolat. A George-Town, des États-Unis, Mgr Nynes, en 1847, s'adressa aux Ursulines de Sligo, en Irlande, pour avoir des sujets : on lui en accorda six, qui partirent le 29 mai, fête de Ste Angèle, et, parmi bien des fatigues, fondèrent un couvent aujourd'hui florissant.

George-Town. 1847.

Dans le Missouri, toujours aux États-Unis, la ville de Saint-Louis, peuplée de quelque six mille âmes, reçut aussi des Ursulines, en 1849. Vingt-cinq ans après, cette maison comptait quinze religieuses de chœur, plusieurs novices et postulantes, et vingt-trois sœurs converses. — Elle a formé deux autres établissements : l'un au lieu dit la *Prairie du chien*, sur la demande du curé de cette paroisse, en 1872; l'autre à *Boonville*, en septembre 1876. Ces deux succursales réunissent environ deux cent soixante enfants. L'année scolaire achevée, les bonnes Sœurs déléguées rentrent à Saint-Louis pour passer les vacances et faire la retraite annuelle.

Saint-Louis. 1849.

Il y a encore, dans l'Amérique du Nord, un certain nombre de monastères, de création assez récente, sur lesquels nous n'avons pas de renseignements assez précis pour en dire l'histoire. Nous citerons, entre autres, ceux d'*Ontonagon* dans le Michigan, et de *Chatham* dans l'État de New-Yorck. On nous assure qu'il s'en est ainsi formé, en bien peu d'années, de douze à quinze nouveaux. N'est-ce pas, en effet, par l'éducation surtout qu'on peut arracher à l'hérésie les victimes qu'elle retient sous le joug de l'erreur? Nos Ursulines, par leurs incessants et bénis travaux, concourent grandement à ce mouvement de conversions qui marque la fin du XIXe siècle en Amérique. Leurs élèves deviennent mères de famille, et par elles DIEU pénètre sous les toits qui ne l'avaient point connu.

Autres couvents.

Brown-County. 1845.

Nous possédons quelques détails sur le monastère de Brown-County, dans l'État de l'Ohio, au diocèse de Cincinnati. Ce fut Mgr Purcell qui eut la pensée de cette fondation, et qui chargea un de ses prêtres de lui amener de France des Ursulines. Celui-ci s'adressa à la communauté de Beaulieu, du diocèse de Tulle. On accéda de bon cœur à sa demande. Mais voici venir les parents des sœurs et leurs élèves : les parents s'opposent à ce que leurs enfants s'expatrient, les élèves ne veulent point qu'on les prive de leurs maîtresses chéries. On parvient néanmoins à réunir huit sœurs pleines de dévouement et d'abnégation, et l'on se met en route pour Le Hâvre, où l'on s'adjoint trois autres sujets venus de la maison de Boulogne-sur-Mer, avec une postulante anglaise et une novice irlandaise. La navigation dura vingt-neuf jours. La Mère *de l'Assomption* était à la tête de la pieuse troupe. On se reposa un mois environ à Cincinnati, puis on vint occuper le local commode et spacieux qui avait été disposé près de Fayetteville, à peu de distance de la cité épiscopale. Les écolières furent dès le commencement nombreuses, et des vocations assez fréquentes ont ôté toute crainte de voir périr la communauté. Il fallait néanmoins bâtir une maison suffisante, et la peine y fut grande. Ni l'excessive rigueur du premier hiver, où elles furent obligées de se faire leurs pourvoyeuses de bois au milieu des glaçons et des neiges, ni les fatigues sans nombre qu'exigeait l'entretien des enfants, ni les appréhensions que leur causa la fuite d'un négociant chez qui elles avaient placé une partie de leurs ressources, ne purent abattre le courage de ces généreuses filles de Ste Angèle. Leur persévérance vint à bout de tout. Leur petite chapelle a été témoin de plusieurs abjurations de protestants.

procession.

En 1848, Mgr Purcell témoigna le désir que les Ursulines fissent la procession du Saint-Sacrement le jour de la Fête-Dieu. C'était la première qui se fût vue dans les États-Unis. A cette nouvelle, les populations d'alentour accourent

empressées; les protestants eux-mêmes veulent jouir de ce nouveau spectacle. Au milieu des bois qui environnent le monastère s'élèvent des autels que les religieuses ont ornés simplement et gracieusement. Le vénérable évêque, qui a voulu présider cette cérémonie, célèbre le saint sacrifice dans un vaste corridor, car la chapelle ne pourra suffire à la foule des assistants. Il est entouré de plusieurs prêtres, parmi lesquels se trouve le P. de Smet, le célèbre, l'intrépide missionnaire des Montagnes-Rocheuses. La sainte Messe achevée, la procession défile. Voici d'abord les bannières des saints et de la Vierge immaculée qui s'avancent, comme un glorieux trophée de la victoire du catholicisme en ce beau jour; puis ce sont les élèves de l'école avec leurs vêtements blancs et leurs voiles de vierges, les musiciens qui font retentir les échos de la forêt de leurs chants d'allégresse; ils précèdent la divine Eucharistie, que le prélat porte sous un dais; les religieuses viennent ensuite, et après elles les paroissiens. Oh! comme tous ces cœurs catholiques étaient heureux! comme ils applaudissaient à ce pacifique triomphe du Sauveur! — Arrivé à l'un des autels dressés sous les berceaux de feuillage, le pontife s'arrêta. Son âme était vivement émue; il y avait une grande joie dans son cœur d'apôtre et de ministre du Seigneur : aussi les sentiments de bonheur et d'espérance dont il était rempli mirent-ils sur ses lèvres les accents d'une touchante éloquence. — La procession continua sa marche à travers les bois; et, comme le zèle du saint prélat lui inspirait à chaque station une allocution longue et chaleureuse, elle ne se termina que dans la soirée, par la bénédiction du Saint-Sacrement[1].

Cette cérémonie s'est renouvelée depuis, et même de simples processions de la Sainte Vierge organisées par les

[1] V. *Annales de l'ordre de Sainte-Ursule*, formant la continuation, etc. (Clermont, 1857), t. II, p. 556.

religieuses. L'effet en a été excellent, et parmi les protestants et parmi les catholiques.

Cléveland. 1850.

Comment Mgr Purcell avait-il connu l'ordre des Ursulines? C'est un fait assez intéressant, et qui nous met sur la voie d'une autre fondation. Le prélat, se rendant à Rome, en 1838, avait été prié de conduire de Londres à Boulogne, pour le couvent d'Ursulines de cette dernière ville, deux ou trois pensionnaires anglaises, et il vint loger chez l'aumônier du monastère, M. l'abbé Rappe. Il ne manqua pas d'entretenir le digne ecclésiastique des besoins de son vaste diocèse de Cincinnati, où l'on manquait principalement de prêtres. Ces confidences touchèrent le cœur de l'aumônier; deux années après, il se déterminait à passer, lui aussi, en Amérique pour s'y dévouer aux âmes. C'est à sa présence à Cincinnati que l'on doit le projet de l'évêque et son exécution dans la création de Brown-County. En 1847, plusieurs nouveaux évêchés furent érigés aux États-Unis, notamment à Cléveland dans l'État de l'Ohio, où M. l'abbé Rappe fut institué premier évêque. Or, le nouveau pasteur ne pouvait oublier l'ordre dont il avait apprécié, pendant sept années de direction, les éminents services dans l'éducation des jeunes filles. Venu en Europe pour affaires, il passa par Boulogne, s'entendit avec les Sœurs, et emmena avec lui une colonie d'Ursulines boulonnaises, c'est-à-dire trois religieuses de chœur et une converse. La petite troupe débarqua à New-Yorck le 6 du mois d'août, et le 8 elle était à Cléveland. Une maison était prête, qui reçut les filles d'Angèle. Une vive joie leur était réservée, celle de voir venir, pour leur rendre visite, leurs sœurs de Brown-County, comme elles de Boulogne, et de qui elles étaient séparées depuis cinq ans. Ce furent de part et d'autre, est-il besoin de le dire? des larmes d'attendrissement. Les écoles furent ouvertes le 8 septembre, fête de la Nativité de Marie. Près de trois cents enfants y furent inscrites dès le

commencement, on eut même quatre pensionnaires, et, de plus, présentées par Mgr Rappe, deux protestantes déterminées à se consacrer à Dieu. La chapelle fut achevée pour les fêtes de Noël; le pontife y fit même une ordination. Les classes durent être augmentées jusqu'au nombre de huit : quatre gratuites, trois d'externes payant une légère rétribution, et la huitième pour les pensionnaires; et cela dès 1854. Ce succès produisit, du reste, la nouvelle fondation que nous allons dire.

Tolédo. 1854.

Elle eut lieu à Tolédo en 1854. Tolédo est une autre ville du même diocèse, à une quarantaine de lieues de Cléveland. Le nombre des catholiques y est assez considérable, et le nom qu'elle porte semblerait indiquer qu'elle doit son origine à des colons espagnols. Tolédo est aujourd'hui, après Chicago, l'entrepôt le plus florissant du commerce des céréales dans l'Ohio. On jugea qu'il était essentiel d'y avoir pour les petites filles des écoles bien tenues; les Ursulines furent appelées. L'évêque voulut aller lui-même les installer. Le 20 décembre, elles ouvrirent trois classes, et en peu de jours elles possédaient au-delà de deux cents enfants. Les Sœurs sont arrivées à une vingtaine, sans compter les novices et les postulantes.

Ainsi vont les grandes œuvres partout où s'implante le catholicisme. Pendant que les sectes séparées s'épuisent chaque jour, la vraie religion renouvelle incessamment sa jeunesse, et montre, après dix-neuf siècles tout-à-l'heure, la même puissance de séve qu'à son premier jour. Le temps glisse sur elle sans faire autre chose que la fortifier. Or, si le doigt de Dieu n'est pas là, il n'est nulle part, on doit en convenir.

CHAPITRE III.

L'AMÉRIQUE DU SUD.

Nous ne rencontrons pas dans l'Amérique méridionale le même développement de l'institut de Ste Angèle. Les besoins y étaient peut-être moins grands qu'aux États-Unis, ces populations se rendant toutes catholiques dès qu'elles sortaient des ténèbres du paganisme. Il est cependant à regretter que l'éducation des mères de famille n'ait pas eu l'avantage de ces fortes leçons, de cette direction élevée, de ces exemples puissants, principalement en un tel pays.

San-Salvador. 1751.

C'est au Brésil que les Ursulines sont déjà établies en 1751. Cette vaste et riche contrée avait été découverte, en 1500, par le Portugais Pédro Alvarez Cabral, dont la nation n'avait pas manqué d'y porter aussitôt le christianisme. San-Salvador fut élevé au titre d'archevêché. On l'appelle aussi Bahia; et elle fut jusqu'en 1763 la capitale de tout le Brésil. Elle ne compte pas aujourd'hui moins de 120 000 habitants. *Igarussu*, autre ville du diocèse d'Olinda, possédait également un monastère de ces religieuses à la même époque[1]. En quelle année et de quel

[1] Nous trouvons ce nom d'*Igarussu* dans l'*Histoire de l'ordre de Sainte-Ursule* (1773-1787); mais nous n'avons pu le découvrir sur aucune carte, dans aucun dictionnaire de géographie. Il est à croire ou que notre historien l'écrit mal, suivant l'habitude de son temps et la sienne à lui en particulier, ou que cette désignation est le nom indien d'un lieu que les Portugais ont depuis appelé autrement.

lieu étaient-elles venues? On l'ignore, tout en sachant néanmoins qu'elles suivaient les règles de la congrégation de Bordeaux.

Ce qu'il y a de constant c'est qu'en 1751 le roi de Portugal, de qui dépendait le Brésil, informé du grand bien qu'elles y faisaient, rendit un arrêt de son conseil, en date du 2 mars, par lequel il ordonnait que dans tout le Brésil on n'admît point d'autres sœurs que celles-là : décret qui fait sans doute honneur aux Ursulines, mais bien peu à un souverain se permettant de limiter ainsi l'expansion de la vie parfaite dans ses États. Ce prince était Joseph-Emmanuel de Bragance, l'esclave du ministre Pombal; et Pombal, on le sait, fut un acharné persécuteur de la religion. C'est lui qui expulsa les Jésuites du Portugal, après en avoir immolé plusieurs dans d'affreux supplices, et naturellement après avoir confisqué tous leurs biens : grande opération économique que ne négligent jamais ces pillards sacriléges, qui se croient des politiques parce qu'ils volent en grand.

L'arrêt de 1751 fut suivi d'une supplique au pape Benoît XIV pour la confirmation des deux monastères de San-Salvador et d'Igarussu, et la permission de fonder, au besoin, d'autres maisons semblables. Le Souverain-Pontife accéda volontiers à cette double demande, qui au fond n'avait que le bien pour but, encore que dans la pensée du roi il restât une proscription à l'égard des autres familles religieuses. Le bref, daté du 22 mai 1753, fut expédié aussitôt et promulgué.

Il a été institué en outre, il y a peu d'années, une maison d'Ursulines dans la Guyane Anglaise. Guyane Anglaise.

LIVRE QUATRIÈME.

LES URSULINES EN FRANCE

DEPUIS LA RÉVOLUTION.

les
bo
ju
se
de
da
qu
ga
Re
me
tu

sa
far
av
su
Vo
lui
co
trê

LIVRE QUATRIÈME.

LES URSULINES EN FRANCE

DEPUIS LA RÉVOLUTION.

§ 1er. — La Révolution dans ses principes.

La Révolution.

Dieu permet de temps en temps qu'il se produise parmi les peuples de ces secousses profondes qui marquent le besoin que nous avons de sa protection, les exigences de sa justice, et en même temps à quel degré d'horreur conduisent les passions humaines débarrassées du frein salutaire de la religion. Aucun de ces bouleversements, du moins dans l'histoire moderne, ne saurait être comparé à celui qui éclata en France, à la fin du siècle dernier, et qui a gardé, plus particulièrement que tout autre, le nom de *Révolution*. Ce ne fut pas seulement un fait, un mouvement, une évolution historique : la Révolution s'est intitulée doctrine, et elle l'est : c'est le *credo* du mal.

Elle a tué tout ce qu'elle a pu atteindre d'honnête; le sang coule à flots sous sa main; petits et grands, enfants et vieillards, maîtres et serviteurs, elle immole tout avec la même rage, et jusqu'à ses propres enfants. Mais surtout elle déclare la guerre à Dieu. L'Église possède le Verbe divin, la parole de vérité et de vertu : la Révolution lui opposa le verbe infernal, la parole de mensonge et de corruption. Cette haine de Dieu en tout, partout, sans trêve, est son cachet spécial; un crime qu'on rencontre en

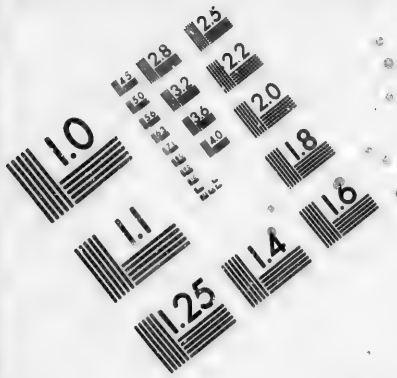

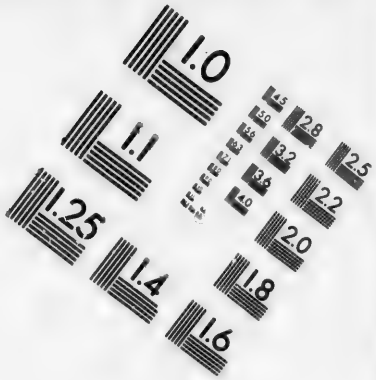

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

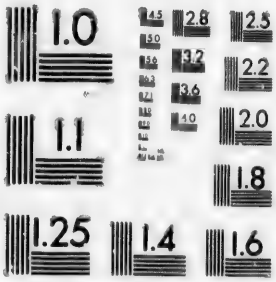

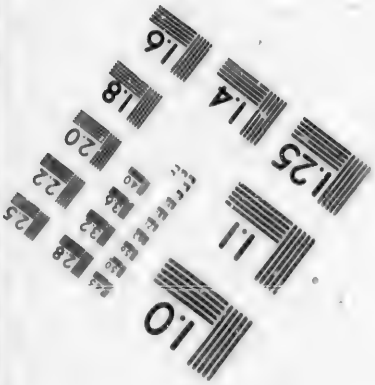

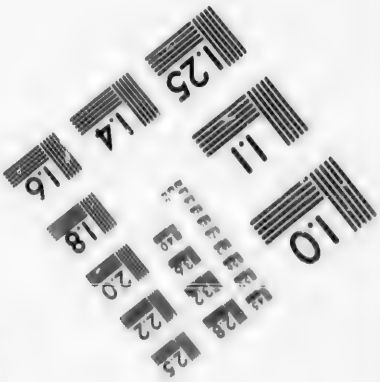

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
3.6
2.2
4.0
2.0
1.8
1.6
1.1
1.0

elle seule, et qui démontre à quel point elle est fille des ténèbres. Le Seigneur l'a dit ouvertement : *Quiconque fait le mal hait la lumière et ne vient point à la lumière, dans la crainte de voir se produire, aux yeux de tous, ses œuvres telles qu'elles sont : mais celui qui pratique la vérité vient à la lumière afin que ses œuvres apparaissent, parce qu'elles ont été accomplies en* DIEU [1]. A ce caractère on sent ce qu'est la Révolution, d'où elle procède, où elle aboutit.

Ses mensonges.

Étant le mensonge, elle n'a pu, du reste, que faire banqueroute à ses promesses pompeuses, et il faut bien que les feuilles même qui sont imprégnées d'elle et qui lui sont inféodées en publient l'aveu.

« Sa banqueroute est désormais un fait accompli, irrévocable, nous dit l'une d'elles. Il n'est pas une seule de ses promesses que la Révolution n'ait été impuissante à tenir; il n'est pas un seul de ses principes qui n'ait engendré le contraire de lui-même. La liberté! elle n'a jamais pu nous la donner qu'avec intermittence. L'égalité! elle l'a compromise par une interprétation brutalement matérialiste qui, renversant les rôles, reconstruit au profit de la pauvreté et de l'ignorance les priviléges de la science et du rang. Pour toute fraternité, elle ne nous a fait connaître jusqu'à présent que celle de Caïn pour Abel. Le règne de la loi! nous avons vu vingt fois la révolte l'interrompre. La souveraineté nationale! nous avons vu comment s'en jouent les minorités factieuses. Les droits de la conscience! nous savons avec quel respect ils ont été traités. L'unité nationale! nous l'avons vu nier et menacer par cette doctrine soudainement sortie de terre sous le nom de *Commune*, qui ne demandait rien de moins que la désagrégation de toutes les molécules nationales. L'idée de la patrie! le cosmospolitisme des nou-

[1] « Omnis qui malè agit odit lucem, et non venit ad lucem, ut non arguantur opera ejus : qui autem facit veritatem venit ad lucem, ut manifestentur opera ejus, quia in DEO sunt facta. » (Johan. III, 20-21.)

velles doctrines populaires la nie ou l'ignore, ou se tait sur son compte, ou n'a l'air d'y tenir que médiocrement. La suprématie politique de la France! la Révolution l'a perdue... »[1]. En un mot, sur tous les points elle a menti, elle a trompé avec effronterie.

Prenant en toute chose le contre-pied de la volonté divine, au lieu de faire descendre l'autorité du ciel (*Omnis potestas à* Deo, dit S. Paul), elle prétend la ramasser dans le ruisseau, la tirer des bas-fonds populaires, la donner comme l'œuvre d'une multitude incompétente, mobile, inconsciente. A la royauté chrétienne, la première des créations sociales du christianisme, elle oppose l'orgie des tribunals d'aventure; à la grande loi de la responsabilité personnelle, les verdicts d'acquittement ou de condamnation hurlés dans les carrefours, et plus souvent encore un fatalisme dégradant. Dieu promulgue ses commandements : elle répond par d'abominables préceptes : — Tu insulteras ton Créateur; — Tu blasphèmeras le ciel et celui qui y règne; — Tu travailleras tous les jours de ta vie, comme une bête de somme, sans lever jamais en haut tes regards; — Tu massacreras le chef de la famille sociale, le roi; — Tous ceux qui se mettront en travers de tes appétits, tu les tueras; — Les passions du cœur, tu les caresseras et les satisferas au prix de tout; — Le bien du prochain, tu l'envahiras si tu le peux, t'adressant de préférence à celui du prêtre et du religieux, qui n'ont point de fusil pour se défendre; — Tu mentiras impudemment contre tout ce qui te gênera; — Tes désirs les plus injustes, les plus honteux, tu en feras ta divinité. Tel est son décalogue. Ses impiétés.

Et c'est pourquoi tout est radicalement mauvais dans la Révolution, parce qu'elle est, *par ses principes*, l'antithèse

[1] De Montégut, *Revue des Deux Mondes*, Sept. 1871.

de la sainteté chrétienne, parce qu'elle part de la haine de Dieu. Comme le protestantisme, elle s'est au début couverte du nom de *réforme*, et elle n'a fait que des ruines. Le mal est son élément. Tout ce qui est taré, gangrené, ignoble ou médiocre, dans le corps social, va d'instinct à elle, sent en elle un allié, l'appelle sa mère.

Ses haines.

Ce qu'elle déteste avec une intensité sans mesure, c'est la perfection évangélique, c'est-à-dire la vie religieuse; c'est le ministère évangélique, c'est-à-dire le sacerdoce. Point d'égards, point de pitié pour ces amis du Sauveur. Elle a, dans cette guerre exécrable, allégué les abus anciens. Les abus! où en vit-on jamais de comparables aux siens? où découvrirait-on pareilles violations du droit, pareille tyrannie, pareils forfaits, pareille soif de sang et de cruautés? Son histoire est celle de l'agonie des gens de bien, son triomphe l'apostasie de toute morale publique.

Des abus, il y en a malheureusement partout où est l'homme. Il y en avait dans la société, dans les familles, dans les cloîtres, jusqu'au pied de l'autel, quand la Révolution parut. Elle les a remplacés par ce qui est pire que les abus, le crime! D'ailleurs, ces abus, elle n'est pas recevable en témoignage pour les démontrer. La Révolution a dépouillé le clergé et les ordres religieux : elle est donc obligée de leur trouver des torts pour se justifier elle-même; c'est là ce qui l'inspire dans ses accusations intéressées. Qu'elle se présente devant nous les mains vides des biens de ceux qu'elle flétrit, et alors on prêtera peut-être l'oreille à ses dépositions; autrement, ses dépositions sont dépourvues de sens et de valeur.

Ses desseins.

Le démon parle par sa bouche. Un de ses sicaires, Camille Desmoulins, la résumait ainsi : — « Supprimez la » vertu, et sur l'autel de la patrie ne portez d'autre encens » que *le péché*. C'est précisément ce que les sots appellent » *le péché* qui doit régner. Nous l'expierons dans le sang

» des papes, des rois, des évêques, des prêtres, et de » tous ceux qui aiment la vertu en Europe. Si l'on ne tue » pas au moins deux millions de rétrogrades, il est impos- » sible de reconstituer un monde heureux. » Assurément, l'enfer dit pas autre chose; voilà son verbe.

Un tel langage a son écho, trente-cinq ans après, dans les conciliabules de la Révolution italienne, fille de la Révolution française. Écoutons un de ses chefs, le 9 août 1838: — « Ne nous lassons jamais de corrompre. Tertullien disait » avec raison que le sang des martyrs enfantait des chré- » tiens. Il est décidé dans nos conseils que nous ne vou- » lons plus de chrétiens : ne faisons donc pas de martyrs. » Mais popularisons le vice dans les multitudes. Qu'elles » le respirent par les cinq sens, qu'elles le boivent, qu'elles » s'en saturent. Faites des cœurs vicieux, et vous n'aurez » plus de catholiques. C'est la corruption en grand que » nous avons entreprise : corruption qui doit nous con- » duire un jour à mettre l'Église au tombeau... Le but est » assez beau pour tenter des hommes tels que nous. Le » meilleur poignard pour frapper l'Église au cœur c'est la » corruption. A l'œuvre donc jusqu'à la fin! » [1].

Sa barbarie.

Tel est, dans sa réalité, ce qu'on nous dissimule sous des phrases boursouflées. La fin du Christianisme, la mort du Catholicisme dans le monde, et tout cela par la corruption : la barbarie révolutionnaire ne vise à rien de moins. Pour cette fin, tous les moyens lui sont bons; aucune considération, aucun respect ne l'arrêtera. Comme le démon son père, elle sera essentiellement homicide [2] : homicide des corps, homicide des âmes. « Ses pères, ses » parrains, ses amis, ses enfants, sont pour la plupart des » fous, des imbéciles, des grotesques, des voleurs et des » assassins. Le plus honnête est Robespierre, le plus pur

[1] V. *L'Église Romaine en face de la Révolution*, par Crétineau-Joly; 3e édit., t. II, p. 147.

[2] Ille (*diabolus*) homicida erat ab initio (*Johan.* VIII, 44).

» est Saint-Just, le plus convaincu est Marat. En 93 elle » tue ses fils; en 48 elle tue ses frères; en 71 elle tue sa » mère. Quelle que soit sa date, elle tue, elle tue, elle tue » toujours : elle appelle cela *fonder*. Le génie, la gloire, la » vertu : Chénier, Lavoisier, Malesherbes, Mme Élisabeth, » les Bréa, les Clément Thomas, les Lecomte, les Darboy, » les Deguerry, les Bonjean : tout y passe ! » [1].

Une pareille mégère, moissonnant un jour le succès dans ce malheureux pays de France, ne pouvait manquer d'exercer ses fureurs contre les familles religieuses vouées à la prière, à la charité, à l'éducation de l'enfance. On sait comment elle y procéda, et la multitude de victimes qu'immolèrent ses mains impures. L'ordre de Sto Angèle allait, lui aussi, fournir au ciel sa troupe héroïque de martyres.

§ 2. — Suppression des ordres religieux.

État de l'ordre en 1792.

Aucun ordre religieux n'avait eu en France un développement aussi merveilleux que celui des Ursulines. On l'a constaté par les récits qui précèdent. Les Sœurs étaient au nombre de neuf mille environ, dans ce royaume seulement, à l'heure où Dieu permit que le mal prît le dessus et recommençât contre les justes l'oppression des Néron et des Dioclétien. Elles avaient parmi nous près de trois cent cinquante monastères, où venaient puiser l'instruction la plupart des jeunes filles des diverses classes de la société. La diversité et la multitude des congrégations enseignantes n'était point alors ce qu'elle est devenue en notre siècle, lorsqu'il a fallu tout relever, et répondre à des besoins nouveaux et innombrables. Nos Ursulines n'avaient pas dégénéré de leur ferveur originelle; les règles n'avaient

[1] Lettre d'Alexandre Dumas fils (V. le journal *le Français* du 13 juin 1871).

point faibli; l'esprit général et primitif s'était conservé dans toute sa vigueur. La Révolution, suscitée pour le renversement de toute institution honnête, pouvait-elle les épargner? Elle ne le fit pas.

Loi de suppression.

Les communautés de toute sorte avaient souffert déjà quantité de vexations et de confiscations, lorsque, le propre jour du Vendredi-Saint 1792, qui tombait le 6 avril, l'Assemblée Législative, par une recherche d'impiété, mit à l'étude la suppression des corporations religieuses et la prohibition de tout costume religieux ou ecclésiastique. Quelques congrégations, surtout de femmes, subsistaient encore (beaucoup avaient disparu), quoique soumises à mille persécutions quotidiennes. Ce jour-là donc, après que l'affreux Merlin se fut efforcé de prouver que rien n'était plus urgent pour l'ordre public que l'anéantissement des congrégations régulières et séculières, on lut un projet de loi, précédé d'un préambule où les congrégations enseignantes étaient traitées d'inutiles, toutes les autres accusées d'apporter obstacle à la chose publique : en bon français, de s'être refusées à déserter Dieu pour passer à Satan. Un député, l'obscur Lagrevol, s'élevant, disait-il, « au-dessus de toute considération pusillanime », demanda que la loi ne laissât pas subsister même les communautés vouées au soulagement des malades, et déversa sur elles de grossières injures. Lecoz objecta vainement qu'en outre des malades on ôtait ainsi à six cent mille enfants les moyens d'apprendre à lire et à écrire, cette observation n'excita que des sarcasmes. La Révolution a bien autre chose à faire que d'avoir pitié des enfants : cela est bon pour Jésus-Christ et pour ses disciples! Au milieu du vacarme et des paroles les plus impies, on décrète la suppression demandée, qui n'admet pas même d'exception pour les ordres consacrés aux malades et aux indigents, et du même coup on proscrit tout costume ecclésiastique ou religieux, par respect pour « l'unité du contrat social et

l'égalité... » Le bon sens eût exigé que l'on ordonnât, du même coup, le port universel de la blouse ou de l'habit noir, en vertu de « l'unité du contrat social et de l'égalité », et plus encore en vertu de la fameuse liberté.

En si belle voie on ne s'arrête guère. Le 2 mai, toujours au nom de la même *liberté*, on ordonnait la suppression de toutes les confréries, et même de toutes les associations de piété et de charité. Il ne restait plus que l'autorisation de s'assembler dans les clubs pour y blasphémer et démolir tout à son aise.

Fidélité des religieuses.

Une des raisons que l'on allégua avec le plus d'instance pour parfaire cette iniquité, c'est que la plupart des Sœurs, en particulier, étaient retenues dans les cloîtres malgré elles, victimes du fanatisme, de la superstition, de la cupidité de leurs parents. Les faits démontrèrent la fausseté de cette imputation : car le plus grand nombre des religieuses, sans comparaison, s'attachèrent à leurs vœux, pour lesquels beaucoup sacrifièrent leur vie avec bonheur.

Comme les premiers chrétiens le faisaient pour les martyrs de leur temps, nous devons conserver les noms des martyrs du nôtre et les entourer d'honneur. *Mulier timens Dominum, ipsa laudabitur* (Prov. XXXI, 30).

§ 3. — Les Ursulines martyres.

Constitution civile du clergé.

Avant de supprimer absolument les ordres religieux, la Révolution avait tenté de les déshonorer par le schisme (12 juillet 1790). La *Constitution civile du clergé*, en effet, atteignait, et sur plusieurs points même détruisait, l'autorité du Souverain-Pontife comme chef de l'Église. Rome la condamna; tous les fidèles catholiques furent avertis, et ne se laissèrent point entraîner à ce genre d'apostasie voilée. La Révolution, de son côté, fit de cette constitution l'instrument et le prétexte de ses persécutions nouvelles. Non-seulement elle exigea que les prêtres et les religieux la

reconnussent et s'y conformassent, mais elle nomma des évêques et des curés intrus, malheureux déserteurs du devoir; et ceux-ci, engagés de la sorte, devinrent à leur tour, pour la plupart, de coupables persécuteurs. Nos religieuses ursulines refusèrent partout le serment qu'on leur demandait afin de les engager dans le schisme, et leurs souffrances commencèrent à cette occasion.

Laval, ville pieuse et paisible, avait été de bonne heure envahie par les agitateurs de cette province, qui opprimaient les habitants et transformaient en lois tous leurs caprices. Les misérables, sous prétexte de faire saluer l'autorité de l'évêque intrus, s'assemblent devant le monastère des Ursulines avec des cris et des menaces, en forcent les portes, poursuivent les Sœurs dans la chapelle en les menaçant de leurs sabres dégaînés, et les jettent hors de l'asile qui était le leur. Réfugiées chez les Bénédictines, elles y reçoivent la visite de l'intrus, qui leur promet sa protection si elles consentent seulement à le reconnaître comme évêque du diocèse; mais elles répondent avec fermeté que leur conscience s'y oppose, et la dissolution de la communauté est consommée. Laval

Les mêmes faits se reproduisirent en divers lieux. La fidélité des religieuses devint le prétexte de leur renvoi; et, quand la suppression des couvents eut été légiférée par cette bande, aussi criminelle que folle, qui présidait à la ruine de la France sous les noms d'Assemblée Législative et de Convention, la désolation fut universelle, les maisons saintes furent confisquées, profanées, fermées. Sans parler des couvents, on a calculé que ces barbares, sortis des antres de la démagogie, pillèrent et démolirent *trente-cinq mille* églises. Mais le sang allait couler aussi, couler abondamment, couler de toutes parts.

Au nom de cette liberté brillante qu'elle annonçait au monde, la Révolution avait décuplé le nombre des prisons, et les avait peuplées de victimes. Ce temps a été justement Quinze Ursulines mises à mort à Orange.

appelé *la Terreur :* la terreur était le vrai roi du moment, et s'emparait des bourreaux eux-mêmes, bientôt occupés à se dévorer entre eux. Transportons-nous à Orange. Là sont renfermées, comme de redoutables adversaires du nouvel ordre de choses, quarante-deux Sœurs des diocèses d'Avignon, Carpentras, Orange, Cavaillon; elles y sont depuis le 2 mai 1794, et parmi elles il y a quinze filles de Ste Angèle. Dans une situation comme la leur, ne pouvant se faire d'illusion sur leur sort, toutes ces bonnes religieuses se déterminèrent à ne former qu'une famille sous la même règle, et à se préparer en commun à la mort que la férocité de leurs prétendus juges rendait immanquable.

Chaque jour donc (recueillons avec respect ces détails), on se levait dès cinq heures et on faisait ensemble une heure d'oraison, suivie de la récitation de l'office de la Sainte Vierge et des prières de la Messe, destinées à suppléer à l'assistance au saint sacrifice. A sept heures seulement, on touchait à la maigre et insuffisante nourriture de la prison. A huit heures, nouvelle réunion pour les litanies des saints et une préparation plus spéciale à la mort qui allait venir pour plusieurs. Chacune faisait tout haut l'aveu de ses fautes, et par la communion spirituelle s'unissait en viatique, autant qu'elle le pouvait, à Notre-Seigneur.— Alors sonnait l'heure de la comparution devant le tribunal révolutionnaire : ce pouvait être pour chacune, chaque jour, la sentence de mort; et, pendant qu'elles attendaient, elles récitaient les prières de l'Extrême-Onction et de la recommandation de l'âme. Se figure-t-on cette noble attitude, cette intense vie spirituelle, en présence de l'échafaud? — C'était à neuf heures que commençait l'appel de celles qui devaient paraître devant les bourreaux travestis en juges. Quand on eut amené, un jour, les deux sœurs Mmes de Roussillon, ursulines dans le même couvent, une seule fut dévouée à l'échafaud. — « Comment, ma sœur! s'écria celle qui devait survivre à l'autre, vous allez donc au martyre sans moi! Que ferai-je

sur la terre, où vous me laissez seule? — Ne perdez pas courage, répondit sa sœur : votre sacrifice ne sera pas longtemps différé. » Et les événements furent tels. Ne croirait-on pas lire l'une de ces pages si touchantes des actes des premiers martyrs, où des paroles de ce genre sont fréquentes? N'est-ce pas S. Sixte et S. Laurent?

A mesure que les rangs s'éclaircissaient (car tous les jours étaient marqués par ces assassinats juridiques), les survivantes, au lieu de prier pour les victimes, se recommandaient à leur protection. Et qu'avaient donc fait, aux yeux même des plus farouches républicains, ces pauvres filles sans pouvoir et sans défense? Elles avaient prié Dieu, enseigné Jésus-Christ et la vertu aux petits enfants, renoncé à tous les avantages temporels pour se consacrer à cette œuvre humanitaire par excellence : c'était assez, l'enfer ne pouvait leur pardonner cela; il les tuait pour punir leur héroïsme! L'enfer était dans son rôle, elles dans le leur. Le jugement prononcé, les condamnées ne revoyaient plus leurs compagnes; elles étaient jetées dans une cour que, par une imitation nouvelle du paganisme, on appelait *le cirque;* les victimes y étaient pêle-mêle, en attendant l'heure du meurtre qu'on allait commettre sur elles. Nos saintes religieuses sanctifiaient leurs derniers instants par la charité, en se dévouant à consoler et à préparer pieusement les compagnons de leur immolation. Elles fortifiaient les faibles, instruisaient les ignorants, encourageaient ceux qui se sentaient défaillir; à tous elles montraient la patrie du ciel, où l'on n'a plus à redouter l'injustice des hommes. Il n'était pas rare, en ces terribles moments, de voir des condamnés, après avoir donné derrière eux un dernier regard de tristesse et de regret, reprendre force à la voix de ces cœurs amis, et faire, à leur exemple, le volontaire sacrifice de la vie, dans l'espérance des biens du ciel, qu'on ne saurait acheter trop cher. Il y eut même bien peu de prisonniers qui ne fussent gagnés à Notre-Seigneur par de tels apôtres, secours inattendu que la divine miséricorde

envoyait au-devant d'eux. L'une de nos sœurs, entendant le père d'une nombreuse famille s'abandonner au désespoir à l'image du supplice qui allait faire tant d'orphelins, passa une heure entière les bras étendus en croix pour le préserver de mourir sans espérance, et fut exaucée.

Par le règlement qu'elles s'étaient donné, ces vierges fidèles avaient changé leur prison en une sorte de temple, où il ne leur restait d'autre soin que de louer leur souverain maître, et de faire connaître ses bontés infinies aux captifs dont elles partageaient les fers. Chaque heure était marquée par un exercice particulier dont rien ne les pouvait distraire, ni l'attente de leur jugement, ni les injures et les menaces de gardiens ignobles et féroces. Un jour qu'elles se réunissaient pour la prière, la voix du geôlier se fait entendre, appelant plusieurs sœurs au sanglant tribunal : — « Mon Dieu, nous n'avons pas récité les vêpres! » dit l'une d'elles. — « Nous les dirons au ciel », répond une autre. — C'était à cinq heures du soir qu'elles terminaient la psalmodie de leur office; à six heures, le son du tambour, les cris de mort proférés par une populace impie, annonçaient la prochaine exécution des victimes : celles qui leur devaient survivre, d'un jour peut-être, récitaient à genoux les prières des agonisants et de la recommandation de l'âme. Quelques instants après, et quand elles présumaient que l'immolation était achevée, la couronne éternelle conquise, elles récitaient le *Te Deum* et le *Laudate Dominum omnes gentes,* et avaient assez de foi pour se féliciter du supplice qui les attendait elles-mêmes, comme de la plus grande grâce de leur vie. « Imitons et suivons nos sœurs », disaient-elles; et l'espérance leur rendait tout sacrifice aimable.

C'est le 4 juillet de cette année 1794 que le tribunal de sang commença à décider du sort de ces quarante-deux servantes de Dieu. On les interrogeait une à une sur leur état, leur profession, et surtout au sujet du serment à la constitution civile du clergé. Leur réponse sur ces divers

points fut unanime : « Le serment est contraire à ma conscience ; je ne puis le prêter sans offenser DIEU. » Rappelons-nous que l'une des premières proclamations de la Révolution avait été celle de la liberté absolue de conscience ! D'ailleurs, qu'avaient à faire de simples femmes dans des questions ecclésiastiques de cette nature ? — « Tu es encore à temps pour jurer, reprenait le président : à ce prix, tu éviteras la condamnation. — Je ne puis sauver ma vie aux dépens de ma foi », reprenaient les nobles filles. Et sur-le-champ, sans autre motif, l'arrêt de mort était prononcé.

La sœur Rocher.

La sœur Rocher *des Anges*, âgée de trente-huit ans, ursuline de Bolène, au moment où elle avait été menacée des prisons d'Orange, avait consulté son père, vieillard octogénaire, qui n'avait plus au monde que cette fille chérie. « Il me serait facile de vous cacher, ma chère enfant, répondit le vieillard : mais examinez devant DIEU si en fuyant vous ne vous écarteriez pas des desseins qu'il a sur vous. Peut-être veut-il votre mort comme celle d'une victime qui doit apaiser sa colère. Je vous dirai, ainsi que Mardochée à Esther, que vous n'existez pas pour vous, mais pour le peuple chrétien. » [1] Un conseil aussi généreux fit sur l'âme de la jeune vierge le même effet que si DIEU même avait parlé : elle ne balança plus, et continua de se montrer hardiment chrétienne. On la saisit, on la jette en prison : car la liberté révolutionnaire, qui devait permettre tout, ne souffrait pas qu'on fût chrétien. Dans sa captivité, la bonne sœur, véritable victime volontaire, reçut des grâces spéciales, entre autres celle de connaître d'avance le jour de son sacrifice. La veille de ce jour-là, elle demanda pardon à ses compagnes des exemples moins

[1] Il ne faudrait pourtant pas exagérer ce raisonnement, car Notre-Seigneur a dit lui-même en termes formels : « *Lorsqu'on vous persécutera dans une ville, fuyez dans une autre* » (S. Matthieu, x, 23). Il est toujours permis de se soustraire à la persécution par la fuite, à moins d'être retenu par un devoir d'état rigoureux.

bons qu'elle craignait de leur avoir donnés, et se recommanda à leurs prières, en les assurant qu'elle aurait le bonheur d'être condamnée le lendemain. Elle le fut en effet; et, lorsque sa sentence eut été prononcée, elle remercia ses juges de l'air le plus gracieux. « Vous me faites, » leur dit-elle, plus de bien que vous ne paraissez me vou- » loir de mal. Je vous dois plus qu'à mon père et à ma » mère. Ceux-ci ne m'ont donné qu'une vie mortelle, et la » sentence que vous venez de prononcer m'assure une vie » sans fin. C'est pourquoi je vous remercie. »

Autres victimes.

Le 7 juillet, ce fut le tour d'Agnès Roussillon *de Saint-Louis* et de Gertrude de Lausier *de Sainte-Sophie*, aussi de la communauté de Bolène l'une et l'autre. Elles allèrent à la mort avec une joie si grande, qu'elles baisèrent l'instrument du supplice, après avoir remercié juges et bourreaux. Gertrude s'était réveillée dans la nuit, pleine de l'idée de son martyre, qui la remplissait de consolation. « Je suis, disait-elle, dans une sorte d'extase et comme hors de moi-même : je suis certaine que demain je mourrai, et que je verrai mon Dieu. » Délicatesse admirable! il fallut la rassurer sur cette parole, où elle craignait que le Ciel trouvât de la présomption.

Dans une de ces circonstances, une religieuse du Saint-Sacrement, qui faisait partie de cette troupe choisie, ayant reçu la sentence de mort, tira de sa poche une petite boîte de bonbons et les distribua à ses voisines en leur disant : « Je les avais gardés pour ce jour de mes vraies noces avec l'Agneau divin... »

Le 13, six autres religieuses furent condamnées. Le Moloch révolutionnaire n'avait jamais assez de chair humaine à dévorer, assez de sang à boire : c'était sa communion infernale avec Satan. Parmi ces nouvelles victimes étaient la supérieure des Ursulines de Bolène, Anastasie de Recard *de Saint-Germain*; deux converses, Marie-Anne Lambert et Sœur *Saint-François*, qui avait cinquante-quatre ans, et qui était, elle, du monastère de Carpentras. La

sœur Saint-François disait, la veille de son jugement : « Ah! mes chères sœurs, quel jour que celui qui se prépare! demain nous allons voir notre époux céleste! demain les portes du ciel s'ouvrent devant nous! »

Traits touchants.

Le 16 juillet, fête de Notre-Dame du Mont-Carmel, vit périr encore sept autres religieuses, qui montrèrent le même calme, le même courage : — Mme de Justamon, ursuline à Pernes, âgée de cinquante ans; Marie-Anne Doux *de Saint-Michel*, âgée de quarante ans, converse; Marie Lage *de Saint-André*, âgée de soixante-deux ans, ursuline de Bolène; les autres de l'ordre du Saint-Sacrement. La veille de sa mort, la sœur de Saint-André tomba dans la tristesse, s'imaginant que Dieu la jugerait peut-être indigne de la couronne du martyre; mais, sur l'autel du sacrifice, elle fit éclater son bonheur. — Une autre ursuline de Bolène, âgée de quarante ans, Jeanne Roussillon, avait témoigné le désir de mourir un jour de fête de la Sainte Vierge, et de consommer son sacrifice avec la Sœur de Justamon, qui avait demandé la même grâce. Un paysan, voyant aller au supplice ces femmes qui avaient dans le regard quelque chose de vraiment céleste, s'inclina avec respect et voulut toucher le bord de leur vêtement, comme autrefois l'avait fait l'hémorrhoïsse envers Notre-Seigneur. Jeanne Roussillon ne fut pas plus tôt montée sur l'échafaud, qu'entendant un peuple ivre de sang et de folie crier: *Vive la nation!* comme si la nation eût été jamais mise en péril par quelques institutrices de la jeunesse, elle dit à son tour, d'une voix forte : « Oui, vive la nation, puisqu'elle nous procure en ce beau jour la grâce du martyre! » Ce n'était point la nation, heureusement, qui commettait tous ces forfaits, mais une troupe de bandits ruée sur elle au nom de toutes les convoitises, pour l'accomplissement de toutes les turpitudes.

Le 26, cinq autres religieuses subissaient le même sort. — « Qui es-tu? » demande le président à la première qu'on amène devant son tribunal : c'était la supérieure des

Ursulines de Sisteron, Thérèse Consolon. — « Je suis une fille de l'Église catholique », répond-elle généreusement. Claire Dubac répond qu'elle est religieuse, et que de cœur et d'âme elle le sera jusqu'à la mort. Dans cette compagnie de nouvelles martyres se trouvait Madeleine-Catherine de Justamon, âgée de soixante-dix ans, quatrième victime du même nom et de la même famille. La Révolution égorgeant, comme dangereuse pour elle, une pauvre femme de soixante-dix ans, voilà bien l'enfer en substance! Ah! si ceux qu'elle appelle *les tyrans* en avaient fait autant une seule fois!...

La chute de Robespierre, au 9 thermidor (27 juillet 1794), délivra les autres prisonnières. Ceux qui furent depuis en rapport avec elles assurent qu'on eut de la peine à les consoler. Leur sacrifice était fait, elles eussent voulu le consommer.

Les martyres de Valenciennes.

Au nord de la France régna bientôt, malgré la mort de Robespierre, une persécution aussi horrible que celle du Comtat-Venaissin. Nous en emprunterons le récit au t. Ier des *Annales de l'ordre de Sainte-Ursule* (1857).

Comme les autres communautés de France, celle de Valenciennes avait été dissoute, et les religieuses s'étaient dispersées. Quelques-unes rentrèrent dans leurs familles; les autres, au nombre de vingt-six, se réfugièrent dans les bras de la charité qui les appelait à Mons. Berceau de celui de Valenciennes, le couvent d'Ursulines que possédait cette ville n'oublia point, à l'heure du péril, ce lien d'union, et la réception la plus cordiale fut faite aux chères exilées; on leur ouvrit les portes au chant du *Te Deum*. Les religieuses des deux maisons confondirent leurs cœurs et leurs pensées, leurs intérêts, leurs usages. Cette situation pleine de charité dura quatorze mois. Ruche féconde, le monastère voyait ces deux essaims travailler de concert à l'œuvre divine des âmes.

Au bout du temps que nous venons de marquer, Valen-

ciennes, bombardée par les Autrichiens, dont les obus n'épargnèrent pas les bâtiments du monastère, fut enfin obligée de se rendre. Le règne de la farouche impiété prenait dès-lors fin dans cette ville. Les consciences opprimées n'y virent point autre chose. La Mère *de Sainte-Thérèse*, restée à Valenciennes auprès de son vieux père, se mit en devoir de faire au couvent, où elle avait rempli la charge de procuratrice, les réparations les plus urgentes et d'y rappeler les Sœurs. Les Ursulines réfugiées à Mons revinrent donc dans leur asile premier, et reprirent leurs fonctions de maîtresses, en novembre 1793. Mais l'année suivante, le 28 juillet, lendemain de la chute de Robespierre, les Autrichiens se retirent, et les armées de la Convention rentrent dans Valenciennes. Il n'était pas malaisé de prévoir les horreurs qui allaient se passer : la République ne laissait plus un doute là-dessus. Bon nombre d'habitants émigrèrent; plusieurs religieuses le voulurent faire aussi, mais une seule novice en reçut l'autorisation. On s'était figuré que la fin de Robespierre eût été celle de la Terreur, que le sang français n'allait plus couler, que le génie du mal était rassasié de victimes. Hélas! il n'en fut point ainsi : l'enfer ne se rassasie pas.

Le jour qui précéda l'entrée des troupes républicaines, un commissaire du gouvernement vint signifier aux Ursulines l'ordre d'évacuer la maison dans les vingt-quatre heures. Ce fut pour ces bonnes sœurs un coup pénible. Leur supérieure, Mère Clotilde Paillot, ne cessa de les ranimer. « Courage, leur disait-elle, courage! le plus beau titre d'une épouse c'est la fidélité : et quelle marque Jésus-Christ aurait-il de la nôtre si nous n'avions point à souffrir beaucoup pour lui? Il est facile de le servir quand le chemin qui mène à lui est semé de roses : le propre d'une âme solidement vertueuse est de lui rester unie dans l'adversité comme dans la prospérité. Je suis à votre tête, et je prendrai tout sur moi. Allons, l'ennemi approche : tenons-nous éveillées. » Lorsque le divin Maître fut saisi et gar-

Treize héroïnes.

rotté par les Juifs, il leur adressa ces paroles : *Si c'est moi que vous cherchez, me voilà; mais laissez aller ceux-ci.* Cette excellente mère, dans une pensée semblable, répétait : « Mon Dieu, que je meure pour leur sauver la vie! » et les religieuses répondaient : « Nous mourrons avec vous s'il le faut! » Cependant on dut se séparer. Les Ursulines, baignées de larmes, s'agenouillèrent devant la supérieure et lui demandèrent sa bénédiction; puis les unes se réfugièrent chez leurs parents ou chez des amis de la ville; les autres, au nombre de treize, déclarèrent qu'elles ne quitteraient point leur mère, et attendraient auprès d'elle les événements.

L'emprisonnement.

Le lendemain de cette séparation, l'officier municipal, le même qui avait ordonné d'évacuer la maison, se présenta de nouveau, et trouva étrange qu'on eût obtempéré à cet ordre. Dans un langage incorrect et brutal (les académiciens de l'échafaud ne se piquaient pas de grammaire), il voulut savoir où étaient les autres religieuses : il lui fut répondu qu'elles étaient parties. On emprisonna dans leurs classes externes celles qu'on avait sous la main : elles y restèrent près de trois mois. Pourquoi cette captivité? on eût été embarrassé de le dire. Au bout de ce temps, on les transféra dans les prisons de la ville, où elles reçurent les soins de la charité publique et ceux de leurs sœurs, ingénieuses à profiter des moindres circonstances pour améliorer leur position. Cette position était des plus douloureuses : incertitude de l'avenir, privations de toutes sortes, mauvais traitements, en fallait-il plus pour abattre des âmes ordinaires? mais nos ferventes religieuses, se raidissant contre la tentation de la souffrance, offraient au Bon-Dieu leurs liens, et la grâce les leur faisait trouver doux. Cependant la Révolution avait encore des appétits sanguinaires à assouvir : elle décida de juger les Ursulines.

Le jugement.

Quel crime donc avaient-elles commis? Elles s'étaient retirées en Belgique quand on avait fermé et confisqué leur

communauté : tel est l'énorme délit, qui s'appelait *émigration* : on n'était pas même libre de fuir ses bourreaux avant d'être atteint par eux ! Encore dans le nombre des sœurs y en avait-il deux qui étaient belges de naissance. L'instruction n'était jamais longue avec les assassins publics : dès la mi-octobre, cinq sœurs étaient traînées au tribunal, et, contre toute équité, toute pudeur, tout bon sens même, condamnées à mort. — C'étaient : la Mère *Nathalie Vanot*, de Valenciennes même, âgée de soixante-deux ans, qui déploya un courage d'autant plus admirable que son naturel pusillanime la rendait sujette à de plus grandes frayeurs ; la Mère *Laurentine Prim*, également de Valenciennes, âgée de quarante-huit ans, et qui avoua simplement n'être rentrée en France que pour enseigner aux enfants la religion de Jésus-Christ ; la Mère *Louise Ducrès*, de Condé, trente-six ans ; la Mère *Augustine Déjardin*, du caractère le plus franc, le plus ouvert, le plus enjoué. — « Tu es bien gaie ! » lui dit un commissaire. — « Eh ! comment ne le serais-je pas ? Est-ce que je crains quoi que ce soit sur la terre ? » Un des satellites, touché de cette magnanimité, lui fit la proposition de la sauver ; mais elle refusa, préférant paraître devant Dieu teinte du sang de son martyre. Elle courut à l'échafaud avec un tel enthousiasme qu'elle devança son rang, et qu'on dut la faire redescendre. O puissance et gloire de l'amour divin !

Le supplice.

Celle qui devait frayer à ses sœurs la voie du ciel était la Mère *Ursule Bourlard*, humble et timide violette de cette couronne de martyres présentée au Roi des vierges. Quand le moment de marcher à la mort fut venu, les cinq condamnées se mirent à genoux devant l'image du Crucifix, et la Mère Nathalie récita à haute voix les prières des agonisants. — « Mes chères mères et mes excellentes sœurs, dit-elle ensuite au nom de toutes, nous vous supplions de nous pardonner nos mauvais exemples et tous les déplaisirs que nous vous aurions causés, vous assurant que nous ne gardons aucun souvenir de ceux qu'involontairement

vous auriez pu nous faire. Et vous, ma révérende Mère, daignez recevoir nos remercîments pour les soins dont nous avons été l'objet pendant votre supériorat, et nous donner pour la dernière fois votre maternelle bénédiction. »

Cette scène digne des anges finissait à peine qu'arrive un officier municipal pour faire la lecture du jugement. « Voici donc le premier échelon pour monter au ciel! » s'écrie la Mère Laurentine. La porte s'ouvre, et les vierges chrétiennes s'acheminent paisiblement en psalmodiant le *Miserere*. Elles gagnent l'échafaud en corsets et en jupons de dessous, la tête nue, les mains liées derrière le dos... Quelques instants après, les anges comptaient au ciel cinq sœurs de plus, et l'ordre de Ste Angèle de nouvelles martyres pour le protéger.

Trait admirable.

Une scène non moins sublime se passait alors à l'hospice de Valenciennes. « Seigneur, s'écriait sur son lit de douleur la Mère *Ursule-Josèphe Gaillard*; Seigneur, ne permettez pas que mes sœurs entrent au ciel sans moi! » A peine le dernier mot s'était-il échappé de ses lèvres que, retombant sur sa couche, la fervente ursuline expirait...

« Oh! qu'il fut beau votre triomphe, épouses de Jésus-Christ! Je vois les célestes parvis ouvrir leurs portes d'or, la phalange des athlètes couronnés, le chœur sacré des vierges, accourir à votre rencontre; je vois les âmes qui vous doivent leur béatitude éternelle semer sous vos pas les parfums et les fleurs; j'entends la cithare mélodieuse des séraphins, et j'adore avec vous le Dieu qui vous couronne du diadème de l'immortalité. »[1]

Nouvelle immolation.

La Mère Clotilde Paillot.

Un heureux mélange de douceur et de force avait fait de la Mère *Clotilde Paillot* une supérieure d'élite. A la tête de ses filles non-seulement par son titre mais aussi par un zèle apostolique, par sa fidélité aux règles, elle sera jusqu'à

[1] *Annales de l'ordre de Sainte-Ursule* (Clermont, 1857), t. Ier, p. 60.

la fin leur modèle et leur appui. Six autres de ses filles vont être traînées au supplice : c'est elle qui leur fraiera le chemin vers la victoire. Semblable à la mère des Machabées, elle verra sans faiblir immoler ses enfants sous ses yeux, et leur montrera le ciel au terme du combat. La lettre qu'elle écrivit à une dame de sa connaissance témoigne trop de la grandeur chrétienne de cette âme pour que nous omettions de transcrire de si belles lignes.

« C'est pour la dernière fois que je vous écris. Clotilde » est en prison. Cinq de ses compagnes n'existent plus. Ce » sont les mères Nathalie, Ursule, Laurentine, Louise et » Augustine. Elle est assurée d'avoir le même bonheur » sous peu de jours. Elles goûtèrent la joie la plus pure. » Elles ne marchèrent pas au supplice, elles y volèrent, » avec une joie et un courage qui mirent les bourreaux en » admiration. Priez pour Clotilde, *mais ne la plaignez* » *pas* : elle n'a jamais été si contente de sa vie que de » donner son sang pour soutenir sa religion. Elle sera » peut-être passée avant que vous receviez cette lettre. » Soyez persuadée qu'elle prie beaucoup pour vous. Elle » vous dit les derniers adieux, dans l'espérance de vous » voir unie à elle pour toujours. — Adieu. Vous savez qui » je suis. — *Ce* 19 *octobre* 1794. »

Trois des religieuses, renvoyées au tribunal de Douai, tombèrent aux pieds de la supérieure avant de se séparer d'elle : elle leur dit en les bénissant : « Dieu, mes chères filles, vous a fait croître en toutes sortes de vertus : qu'il vous reçoive un jour en son paradis. » — Les autres eurent, avec cette révérende Mère, le bonheur de recevoir la sainte Eucharistie, la veille de leur mort, de la main d'un prêtre qui partageait leur captivité, et qui devait aussi partager leur couronne. Ce fut au milieu des sanglots des autres détenus qu'elles furent conduites à la mort. — « Citoyens, dit la Mère Clotilde aux soldats qui les es- » cortaient, nous vous sommes bien obligées, car ce jour » est le plus beau de notre vie. Nous prions le Seigneur

» qu'il vous ouvre les yeux. » Et la Mère Scholastique ajouta : « Nous pardonnons à nos juges, à nos ennemis, » au bourreau. » Celui-ci les ayant garrottées, elles le remercièrent... Le chant du *Te Deum* et les litanies de la Sainte Vierge furent la prière d'agonie de ces vierges fidèles, ou plutôt le prélude de ce cantique nouveau qui sans cesse retentit sous les voûtes de l'éternelle cité.

Ses compagnes.

Le lecteur, nous l'espérons, n'estimera pas que nous nous attardons trop en ces récits fortifiants et glorieux. Un mot donc des compagnes de Clotilde Paillot dans son martyre.

Joséphine Leroux, de Cambrai, conserva, au sein de la persécution, cette paix délicieuse, trésor des âmes profondément chrétiennes, que les hommes ne peuvent ravir; elle suivit d'un pas ferme les satellites chargés de la conduire à l'échafaud. — « Vraiment, s'écriait-elle, peut-on craindre de quitter l'exil quand on songe à la beauté du paradis? » — *Scholastique Leroux*, sa sœur, était digne d'elle : on en jugera par la lettre qu'elle écrivit aux Ursulines de Mons après la première exécution.

« *Valenciennes, le* 20 *octobre* 1794, *veille de sainte Ursule.* » — C'est du fond de mon cachot, et de la prison de » Valenciennes que je vous écris, après sept semaines » d'arrestation dans différentes maisons de notre ville, où » nous fûmes détenues pour *le crime* que nous avons » commis en nous réfugiant chez vous. C'est *cette faute* » qui va nous mettre en possession de la gloire du mar- » tyre. Ne nous plaignez pas, mais dites-vous en vous- » mêmes : Ah! mes sœurs, qu'avez-vous fait pour mériter » cette faveur? Je le dis avec vous, chères amies : les » maux que nous avons soufferts depuis notre départ de » chez vous peuvent-ils entrer en comparaison avec les » délices ineffables de la gloire du martyre que le divin » Époux prépare à ses épouses privilégiées? Filles de » Ste Ursule et de ses compagnes, comme elle nous » allons, sous peu de jours, donner notre vie pour sou-

» tenir notre foi. Les consolations que nous éprouvons » à la vue de cette faveur sont inexprimables : ce qui vous » prouve la force de la grâce. Sans cette double grâce, » nous succomberions toutes sous le poids de nos peines. » — Cinq de nous ont déjà subi la guillotine... Elles ne » marchèrent pas, elles volèrent au lieu du supplice; elles » y montèrent en riant. Une d'entre elles, voulant être exé- » cutée avant les autres, fut obligée de descendre de l'écha- » faud, et d'y remonter ensuite. On leur laissa seulement » un jupon et leur chemise; on leur lia les mains au dos. » Nous attendons le même sort. — Je suis persuadée que » ma lettre ne vous parviendra pas avant notre mort. Les » jugements de DIEU nous étant inconnus, accordez-nous » toujours le secours de vos prières. Si elles ne nous servent » pas, elles serviront pour le soulagement de celles qui » survivront. Thérèse, Félicité et Sœur Régis sont dans » les prisons de Douai. Clotilde ma sœur, Sœur Cordule, » les deux Brigittines et moi, sommes ici; les autres ne » sont pas prises. — *Tous les prêtres sont exécutés :* c'est » ce qui augmente notre martyre. Mille choses honnêtes » de nous toutes à toutes nos sœurs. Croyez-nous toujours » très-reconnaissantes. En mourant, nous vous embras- » sons de tout notre cœur. Nous nous recommandons à » tous nos amis, à M. le Curé et à M. le Chanoine. »

Les Brigittines dont il est parlé dans cette lettre étaient *Françoise Lacroix* et *Anne-Marie Arrant*, agrégées depuis un an aux Ursulines [1]. La Sœur *Marie-Cordule Bare*, âgée de quarante ans, un instant oubliée dans la prison, pendant que ses compagnes étaient conduites au supplice, se jette

[1] L'ordre des *Brigittines* vient de Ste Brigide d'Irlande, morte en 525. Elle s'était retirée dans une cellule construite par elle-même sous un gros chêne, et qui prit depuis lors le nom de *Kill-Dara* (Cellule du Chêne). Un assez grand nombre de femmes étant venues se mettre sous sa conduite, elle les réunit en communauté, et plusieurs monastères adoptèrent la règle qu'elle avait établie. La ville de Kildare, chef-lieu du comté du même nom, s'est formée peu à peu autour de la cellule de la sainte.

à genoux, et supplie le ciel de ne point la priver de la couronne; on revient alors, on l'emmène, et elle meurt courageusement.

Au résumé, les Ursulines ont donné vingt-cinq martyres à l'Église de France : celles de Valenciennes *onze*; celles de Bolène *huit*; celles du Pont-Saint-Esprit *deux*; celles de Pernes *deux*; celles de Carpentras et de Sisteron *deux* aussi. Bientôt nous en verrons d'autres encore.

Caractère de la Révolution.

Le massacre des femmes et des enfants, remarque Châteaubriand, est le caractère spécial de la Révolution française. Elle ne respecta jamais l'innocence, mais elle ne respecta pas davantage le sexe et l'âge. Elle passait des milliers d'enfants à la pointe de la baïonnette, à Nantes et en Vendée; après la Reine de France, elle égorgeait des troupes de jeunes filles, de mères, de religieuses : montrant par-là qu'elle n'obéissait ni à des idées politiques, ni à des nécessités de défense nationale ou sociale, mais à la soif du crime pour le crime. Plongée dans l'épouvantable ivresse du sang, elle le versait, parmi des flots de blasphèmes, pour la satisfaction de le sentir couler. Jamais l'humanité ne vit pareille débauche d'attentats et de forfaits.

Verdun.

Compiègne.

A Verdun comme à Valenciennes, en 1794, elle conduisait à l'échafaud les jeunes filles et les mères : spectacle épouvantable dont le souvenir est resté vivant dans ces contrées. A Compiègne, elle saisit quatorze religieuses Carmélites et deux tourières, qui, chassées de leur couvent, vivaient dans la retraite. Elle les accuse de complot, leur fait un procès dérisoire, et les décapite publiquement, pendant qu'elles chantent le *Te Deum* et le *Veni Creator*... La République appelait cela « régénérer la France », et « faire entrer les peuples dans les douceurs de la fraternité universelle ». — Les excuses invoquées par ses défenseurs sont étranges. « Il ne restait au tribunal

» révolutionnaire qu'à appliquer les lois, quelque terribles » qu'elles fussent », dit l'un d'eux[1]. Et ainsi, des scélérats font une loi atroce; puis, cette loi en main, ils se précipitent dans tous les crimes : aux réclamations de la conscience ils répondent : « Que voulez-vous? c'est la loi! » Peut-on imaginer rien de plus odieux et de plus révoltant? Eh! que reste-t-il à la morale? Pourquoi donc ces hommes avaient-ils détruit toutes les lois anciennes, qui étaient aussi la loi? Chose remarquable : on ne se sépare point de DIEU sans éteindre du même coup le flambeau du bon sens.

§ 4. — Les Ursulines captives.

Communauté d'Angers.

Beaucoup des filles de Ste Angèle, sans achever leur immolation, endurèrent l'épreuve de l'emprisonnement, et confessèrent JÉSUS-CHRIST dans les chaînes. Telles furent, entre les autres, les Ursulines d'Angers, chassées de leur monastère au mois d'octobre 1792, alors que l'on venait de proclamer la République *réparatrice*.

Ne pouvant plus vivre en commun, ne voulant pas d'ailleurs renoncer à leurs vœux, elles s'étaient associées par petits groupes. Quelques-unes, par faiblesse, avaient prêté serment à la Constitution civile du clergé, et n'en continuaient pas moins leurs exercices religieux, persuadées, à tort, qu'il n'y avait point de gravité dans leur cas. Elles étaient sept, qui plus tard firent une exemplaire pénitence. La sœur converse Anne Morier *de Sainte-Angèle* refuse le serment. Les gardes viennent pour la prendre : elle se présente intrépidement : « C'est moi qui vous cherche, dit-elle : eh bien, me voici, je suis prête! » Et elle part dans son costume de travail, car on l'avait surprise à la boulangerie. — Ici encore, empruntons le récit des *Annales* (t. I, p. 66).

[1] *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, par Larousse; t. XVe, p. 899, col. 1 (Ouvrage très-considérable, mais absolument mauvais).

Arrestation.

Le 13 avril 1794, dimanche des Rameaux, on ferma les portes de la ville, et les Ursulines non assermentées furent conduites au bureau révolutionnaire, dressé dans les salles de l'évêché. Interrogées une à une, elles refusèrent toutes le serment, acte dont on rédigea aussitôt le procès-verbal; puis elles furent enfermées dans le grand-séminaire, choisi pour leur détention momentanée. La politique astucieuse des agents leur conseilla de se procurer des lits et autres meubles indispensables, comme devant séjourner longtemps dans cette maison : cette feinte n'avait d'autre but que d'augmenter leurs dépouilles : car ces objets furent vendus à leur départ, au profit, bien entendu, *de la fameuse* NATION! lisez « des bourreaux ».

Détention.

Trois cents femmes ou filles vendéennes, et même des enfants au berceau, occupaient déjà la prison. Le lendemain, lundi-saint, eut lieu une revue générale des captives. Après quoi, sans autre procès, on en appelle trente, toutes pieuses Vendéennes, et on s'en va les fusiller dans les bois voisins. Ainsi l'exigeait, sans aucun doute, la fraternité prêchée par ces assassins. La foi des fidèles a depuis consacré par des pèlerinages ce lieu, où plus de deux mille personnes trouvèrent la mort. Il a reçu le nom de *Champ des Martyrs*. On y a bâti une chapelle, et la voix de la prière s'en élève aujourd'hui pour conjurer la justice de DIEU, non encore apaisée.

Héroïsme d'une Sœur.

Au nombre des détenues se trouvait Mme Hondebert, mère de sœur Jeanne Chasserie, la 245e et dernière professe du couvent de Sainte-Ursule d'Angers. Cette fille affectueuse et soumise fut comme l'ange consolateur envoyé à cette mère infortunée pour l'aider à faire saintement le sacrifice de sa vie. Déjà cette bonne sœur voyait dans les dispositions de sa mère le fruit de ses exhortations, lorsqu'un des sbires vint lui dire : « Fais le serment, et ta mère est sauvée! » Quelle angoisse! D'une part, la voix de la nature réclame la conservation de jours si précieux; de l'autre, la conscience crie : « La mort plutôt que le par-

jure. » Ce dernier sentiment triomphe; la grâce dompte la nature, et le coup qui abat la tête de la mère, en transperçant le cœur de la fille, consomme un double martyre.

Le vendredi-saint, les religieuses comparurent encore séparément. Nouvelle sommation de prêter le serment, nouveau refus. On leur ordonne de déposer sur-le-champ les marques du *fanatisme*, c'est-à-dire les chapelets, livres de piété, médailles, reliquaires, scapulaires. Elles pensèrent que leur dernier moment n'était pas loin, et firent en commun la préparation à la mort. Interrogatoires.

Les 21 et 22 avril, c'est le tribunal militaire qui évoque à sa barre ces dangereuses ennemies de la patrie. Il se tenait dans l'église des Jacobins. En outre des filles de Ste Angèle, il y avait vingt-et-une Hospitalières de Beaufort, également non assermentées. Les Ursulines furent interrogées les premières. Celle qui parut d'abord fut assaillie de blasphèmes, des injures les plus révoltantes. Cette pauvre religieuse avait la tête faible, et chacun frémissait pour elle; mais elle combattait pour DIEU, DIEU l'assista, et elle répondit avec tant de courage que ces forcenés, tout décontenancés, honteux d'avoir le dessous, n'osèrent s'attaquer aux autres dans leurs outrages.

La formule de l'interrogatoire, en ce temps de haute réforme, est curieuse à noter.

— « Comment t'appelles-tu ? Quel est ton âge ? D'où-es-tu ? As-tu fait le serment ? — Non. — Veux-tu le faire ? — Non. — Fermez l'interrogatoire. Indigne d'habiter le sol français, condamnée à la déportation perpétuelle ! » Elle s'appelait fonder la liberté, proscrire tout genre de tyrannie !

Pendant l'interrogatoire de la Mère *Marie de Lugré*, ursuline, un des spectateurs s'écria : « Songe à ce qui t'attend, et, crois-moi, fais le serment : je viens te chercher. » C'était quelque parent sans doute, ou un homme bienveillant qui essayait de sauver la victime. — « Mes réflexions sont toutes faites, répond celle-ci : je suis prête à Traits divers.

paraître devant le juge suprême : je n'en crains pas d'autre ! »

Une ursuline encore, la Mère *Françoise-Marguerite Besnard*, avait un de ses parents parmi les fonctionnaires. Il la pressa vivement d'adhérer à la volonté des juges. — « Bah ! disait-il ; la première chose c'est de vivre ! — Mais il faut aussi mourir ! » riposta avec une admirable fermeté la servante de Dieu. La pitié de cet homme se changeant en dépit, il ne prononça plus que d'humiliantes invectives. — On compléta cette séance, en bons *patriotes* qu'étaient tous ces gens-là, en dépouillant les accusées des moindres choses qu'elles pouvaient posséder. Du moins était-il avéré qu'elles souffraient uniquement, comme les premiers martyrs, pour la cause de la religion.

La vénérable Mère *Loisillon*, ursuline, parvint néanmoins à sauver un flacon qu'elle tenait serré dans sa main. Le bourreau n'attacha pas grande importance à cet objet, et le lui laissa. C'était de l'eau bénite, dont la pieuse sœur se servit depuis pour fortifier son âme. Ce précieux flacon ne la quitta plus jusqu'à la mort, et la communauté d'Angers le conserve encore à titre de relique.

Sentence de déportation.

Cent-neuf femmes subirent ainsi la sentence d'une déportation perpétuelle ; mais sept d'entre elles, épuisées par la maladie, consommèrent leur sacrifice dans la prison d'Angers. Deux étaient ursulines : la Sœur *Mathurine Morigné*, morte le 8 mai, et la Sœur *Marie Laire*, morte le 15 du même mois.

Nous avons maintenant à suivre dans leur captivité ces généreux témoins du Seigneur Jésus.

Départ.

Le 24 juin, jour de S. Jean-Baptiste, à 2 heures du soir, les portes de la prison s'ouvraient, et la sainte troupe des exilées se dirigeait vers la Loire, marchant deux à deux au son des tambours qui battaient comme pour la guillotine ou la fusillade, et au milieu des huées d'une vile po-

pulace, qui, naturellement, se proclamait le peuple souverain. Un bateau d'une moyenne grandeur, chargé de marchandises, les reçut à son bord. On les entassa les unes sur les autres dans trois entreponts, où, privées d'abri contre la pluie et contre le soleil, elles n'avaient de nourriture que trois misérables petits pains pour deux personnes : c'était la munificence de ce peuple souverain ! Les victimes n'étaient même pas rassurées sur leur vie : elles crurent quelque temps, étant donnée la bonne foi de la Révolution, qu'on allait les précipiter dans le fleuve, comme le pratiquait à Nantes l'exécrable Carrier : elles se disposèrent à mourir. C'était justement à Nantes qu'on les conduisait pour l'heure. Elles purent jeter, en passant, un regard de tristesse sur le beau couvent d'Ursulines de la petite ville d'Ancenis, maintenant au pouvoir des spoliateurs sacriléges. Le jeudi 26 (deux journées pour ce court trajet), les déportées entraient au port de Nantes. Nantes.
Pendant trois longues heures d'attente au lieu du débarquement, elles furent assaillies de visites et de questions plus ou moins bienveillantes. Un certain personnage se mêla de les haranguer pendant une demi-heure. On les conduisit de là dans une des salles de la prison, où le plancher leur servit de couche.

Trois jours après, le 30 juin, à 10 heures du soir, elles Vannes.
repartent dans de lourdes charrettes à bœufs, qui les traînent à Savenay [1], à Pont-Château, à Laroche-Bernard, à

[1] C'est à Savenay qu'avait eu lieu, le 15 novembre précédent (1793), l'horrible boucherie des Vendéens dont Westermann écrivait en ces termes à la Convention : — « Suivant les ordres que vous m'aviez donnés, j'ai écrasé les enfants sous les pieds des chevaux, massacré les femmes, qui, au moins pour celles-là, n'enfanteront plus de *brigands*. Je n'ai pas un prisonnier à me reprocher, j'ai tout exterminé! Les routes sont semées de cadavres; il y en a tant que sur plusieurs endroits ils font pyramide... Nous ne faisons pas de prisonniers : il faudrait leur donner le pain de la liberté, et la pitié n'est pas révolutionnaire... » La Convention recevait avec des applaudissements ces atroces missives (Voyez *Histoire de l'Église* par M. l'abbé V. Postel, 5e édit., p. 500).

Vannes. En cette dernière ville étaient prisonnières d'autres Ursulines de la congrégation de Bordeaux, en même temps que des religieuses de différents ordres : on leur adjoignit nos voyageuses. Ce ne fut qu'un court arrêt, et l'on se remit en route pour Lorient, séjour où il fallait attendre la déportation définitive. On y arrivait le 6 juillet. Nos Sœurs furent enfermées à la maison d'arrêt. Le voyage avait été marqué par de cruelles souffrances et d'insupportables privations. Mais Dieu soutenait le courage de ses servantes. Elles étaient si fatiguées, qu'il semblait que plusieurs dussent succomber avant peu de jours. Sept, en effet, moururent, dont deux ursulines, *Françoise Courtillé* et *Catherine Moutardeau*.

Lorient.

La prison.

Leur premier logement fut un grenier, où elles passèrent la nuit dans des hamacs ; le lendemain, on les plaça dans deux salles au second étage. De dures couchettes, un matelas de filasse, un seul drap, une couverture de cheval, une cuillère en bois, voilà l'exact inventaire de leur mobilier. Point de siéges pour s'asseoir. Une nourriture insuffisante, souvent nauséabonde. Elles offrirent à Dieu ce qu'elles enduraient ainsi pour son amour.

Les dignes Sœurs, unies par la souffrance, résolurent de se rapprocher encore davantage par l'assujettissement à une même règle de conduite. Les exercices de piété se firent en commun, et, comme parmi les premiers fidèles, il n'y eut plus dans cette sainte famille qu'un cœur et une âme en Dieu. Les religieuses obligées à l'office canonial ne pouvant le réciter faute de bréviaires, les Ursulines, qui savaient par cœur celui de la Sainte Vierge, guidèrent tout le monde. Dans l'attente d'une mort prochaine, elles s'y préparaient avec ferveur, récitaient ensemble les prières de l'Extrême-Onction, renouvelaient les vœux du Baptême ; et parfois on les entendit s'écrier dans de pieux transports : « Oui, mon Dieu, nous sommes religieuses, et nous avons grande joie de l'être, et nous voulons l'être toujours ! Nous vous remercions de nous avoir accordé cette grâce. Notre

vie est à vous, à vous seul! disposez-en comme il vous plaira. » Disons, à l'honneur des habitants de Lorient, qu'ils adoucirent cette captivité autant qu'ils le purent. Lorient, du reste, n'était pas le terme de la déportation : elle devait s'effectuer aux îles. Le Seigneur, content des sacrifices endurés, y mit fin le 29 janvier 1795. Le décret de délivrance n'était pas encore officiel, et déjà le peuple de la ville se hâtait de retirer des prisons les religieuses. Elles avaient su, par leur douceur et leur patience, inspirer de la vénération aux forçats qui les servaient. Des protestants même leur offrirent un asile jusqu'au moment du départ, et rendirent ce témoignage, qu'en les perdant ils perdaient la bénédiction de leurs familles.

Délivrance.

La *Nation* (style ampoulé de l'époque) leur permettait de rentrer à Angers, et pour la route leur accordait six sous par lieue. Celles qui firent le voyage par eau obtinrent une place gratuite sur les vaisseaux. La municipalité de Nantes leur donna des billets de logement et du pain pour quinze jours, au bout desquels un vent favorable leur permit de remonter la Loire jusqu'à Angers.

Relation d'une religieuse.

Nous possédons ce récit assez étendu grâce à une relation écrite, quarante ans après, par une des victimes, ursuline d'Angers, qui avait quatre-vingts ans lorsqu'elle le traça. Détachons-en quelques lignes encore, pour le détail de mêmes faits.

... « Le jour que le décret de suppression arriva, les municipaux entrèrent, et nous signifièrent qu'il fallait que la maison fût évacuée le 30 octobre 1792. Chacune se retira chez ses parents ou amis, parce qu'ils ne voulaient pas de rassemblement. Je ne sais par quel hasard huit de nos sœurs eurent la consolation de rester ensemble ; mais cela ne dura pas : madame la Nation leur donna la volée.

» Le 13 avril 1794, la garde fut commandée pour aller chercher les religieuses non assermentées, et les amener au

bureau révolutionnaire... Arrivées à l'évêché, on nous conduisit dans une salle où étaient déjà réunies beaucoup de religieuses. Je laisse à penser quelle fut la joie commune dont nous fûmes émues. Quel bonheur pour nous de confesser notre foi dans un lieu érigé pour la confirmer!

» Le soir du 15 avril, mardi-saint, lorsque nous étions sur nos matelas, qui étaient bien entendu le carreau, il entra un homme le sabre à la main, avec un habillement garni, depuis le cou jusqu'aux pieds, de petits boutons d'acier, une barbe d'une longueur extrême, un chapeau illuminé: c'était le vrai portrait du diable. Après s'être promené quelque temps dans la chambre, il nous demanda combien il y en avait qui eussent prêté le serment. Nous répondîmes unanimement: « Pas une! » — « Nous verrons demain », dit-il. — « Eh bien, à demain! » dîmes-nous. Il sortit, le diable confondu avec lui. — Le lendemain, mercredi-saint, le beau personnage décrit ci-dessus vint nous chercher une à une, et nous faisant traverser une cour et un jardin, nous conduisait dans une chambre voisine; puis il retournait en chercher une autre: ce qui dura jusqu'à la dernière. Jugez de notre inquiétude en ne voyant revenir personne. »

Dans ce récit, on trouve quelques actes de la population qui remettent un peu l'esprit, accablé de tant de lâchetés. Ainsi, à Angers, les boutiques des rues par où on emmène les prisonnières sont tenues fermées; ailleurs, les passants s'approchent pour adresser aux captives quelques mots de consolation; ailleurs encore, on leur apporte des vivres. La première prison où elles furent renfermées, à Angers même, était remplie de vermine. — « Nous étions, dit le témoin, tellement pressées, qu'étant assises nos pieds ne pouvaient s'allonger. Une dame de la Visitation y mourut. Nous avons été 109 personnes dans ces deux pièces, depuis le 22 avril jusqu'au 24 juin. Mme de la Foresterie était sous un escalier: elle mourut dans ce réduit, comme S. Alexis.

» Arrivées en pleine Loire, nous commençâmes à avoir

un peu d'inquiétude : on dit que le marinier avait ordre de nous faire boire à la grande tasse, à La Baumette, qui est à une lieue d'Angers. Ce bruit fut bientôt détruit, parce que, dit-on, le marinier avait répondu qu'il ne voulait pas *perdre sa marchandise pour noyer des femmes*...

» Le 27, les Vendéens (qui étaient en armes sur la rive gauche) saluèrent notre bateau d'une fusillade, et blessèrent notre commandant (celui du bateau), vers Champtocé. Ainsi nous pouvons dire que nous avons été à la guerre sur l'eau. Heureusement pour nous, nos gardes manquaient de munitions, ce qui fit faire la paix.

» Les Nantais étaient fort mécontents de n'avoir pas été prévenus de notre arrivée. Enfin, nous fûmes conduites dans la salle d'audience, dont le christ était brisé. Le parquet nous fut donné pour sommeiller. On nous donna aussi de la boisson dans un grand cuvier. Vers le milieu de la nuit, les portes s'ouvrirent, un grand nombre d'hommes armés se présentèrent, firent le tour de la salle en jurant et blasphémant. Nous étions toutes assises le long de la boiserie, immobiles, ne voyant rien, et nous reposant doucement dans le calme de notre conscience. Ces hommes se retirèrent comme ils étaient venus.

» Le 1er juillet, huitième jour de notre départ, nous entrions dans Savenay, à 10 heures du matin. L'église paroissiale de Saint-Martin nous fut assignée pour asile. Les habitants nous procurèrent tous les secours que la charité peut suggérer. Je me contentai de demander un couteau à un factionnaire ; ma sœur demanda des ciseaux à une petite demoiselle bien gentille, qui aussitôt les détacha de sa ceinture et les lui présenta avec beaucoup de délicatesse... A Laroche-Bernard, on nous mit dans un mauvais grenier. Un homme, en aidant une malade à descendre, lui dit : Vous me faites pitié ; mais votre cause est belle : quand on fait son devoir, on est toujours heureux : soyez toujours fidèle. — Le 3, nous partîmes de Laroche-Bernard, à 5 heures du matin. Nous fûmes à pied jusqu'au

port, et nous passâmes la Vilaine accompagnées d'une foule de monde. C'est en cet endroit qu'on fit sur nous une très-jolie chanson sur l'air *Ah! vous dirai-je maman*, qu'on ne se contenta pas de chanter, mais dont on nous fit présent. Nous atteignîmes de bonne heure la petite ville de Musillac, où nous couchâmes, entassées les unes sur les autres, dans une église pleine de paille et d'insectes. Nous éprouvâmes là une si grande chaleur, qu'une bonne carmélite ne put s'empêcher de dire à la municipalité qu'elle ne voulait pas étouffer avant d'être rendue à sa destination. On lui répondit: *Madame, nous ne répondons pas de vous.* On doubla et tripla la garde, et il nous fut impossible de sommeiller. »

A Vannes, on veut essayer de la séduction, et l'on demande à une ursuline si elle ne consent pas enfin à faire le serment. — « Si j'avais voulu le faire, répond-elle, je ne serais pas venue si loin. — Si vous saviez ce qui vous attend! — Dieu pour qui je souffre saura bien me soutenir. — Vous êtes bien orgueilleuse! — En matière de foi il n'y a point d'orgueil. » Dès-lors on perdit l'espoir d'en gagner aucune.

Mort édifiante.

A Lorient, continue le récit, « tout le monde était admis dans nos salles, et ceux qui voulaient exercer la charité en trouvaient l'occasion. Il y avait une infirmerie commune pour les hommes et pour les femmes. Le médecin de la marine les visitait tous les jours. Il voyait fréquemment ma sœur, qui tomba malade, et qui succomba malgré tous les soins possibles. Souvent elle répétait devant tout le monde, et même devant les forçats, qu'elle désirait retourner à Angers pour avoir un prêtre. Elle poussait cette plainte : Ah! mon Dieu, faut-il mourir sans avoir la consolation d'être assistée par le ministre du Seigneur! Quelqu'un lui en ayant offert un, elle demanda s'il avait prêté le serment: sur la réponse affirmative, elle le refusa avec indignation. Elle se fit lire l'évangile de la Passion, et me dit plusieurs fois : Tu t'en retourneras à Angers : prends garde à toi ; ils

entortilleront si bien les choses qu'ils vous surprendront. Nous eûmes la visite des autorités, qui accompagnèrent un représentant, lequel, étant arrivé devant son lit, lui demanda si elle avait quelque chose à réclamer. — Le ciel, citoyen, répondit-elle. Faites-moi le plaisir de me procurer votre registre. — Il le fit, et, toute mourante qu'elle était, elle copia notre jugement, que mon frère garde encore avec ses papiers de famille. — Nous tricotions pour les habitants de la ville : un jour qu'elle vit une religieuse les bras croisés près de son lit, elle lui dit: Travaillez donc; on dirait que les religieuses sont des paresseuses. — Vous pouvez penser combien les jours me semblaient longs en voyant ainsi souffrir ma sœur. Enfin, Dieu mit un terme à ses souffrances, et l'appela à lui le 23 janvier 1795, à 3 heures de l'après-midi. — Sur la fin de sa maladie, elle demanda à mon insu à voir une sœur *de Saint-Jean*, paralytique. La Sœur supérieure fut de suite au lit de cette pauvre infirme et lui dit : Sœur Geneviève, Mme Templerie vous demande. Aussitôt, sans délibérer et sans faire aucune réponse, elle part comme si elle eût été en santé, traverse une très-longue salle et se rend auprès de ma sœur. La supérieure, personne d'un grand mérite, en me racontant ce trait, m'assura qu'elle avait cru y voir un miracle, qu'elle attribuait à l'obéissance. J'ai vu cette sœur infirme plusieurs fois depuis ce temps, ce qui m'a confirmée dans le sentiment de la supérieure. »

La bonne religieuse termine ainsi : — « Après avoir fait mes arrangements avec mes parents et avoir rempli les volontés de ma mère, je me décidai à venir donner un peu de secours à nos Mères de Château-Gontier : ce que je fis avec un très-grand plaisir. Maintenant je ne désire qu'une mort heureuse. » Dieu exauça ce dernier vœu.

La vénérable Mère s'endormit dans la paix du Seigneur le 31 mars 1849. Elle était la dernière survivante de la communauté d'Angers. Elle s'appelait Jeanne Moutardeau *de Sainte-Claire*.

Conclusion. En rapportant ces faits de martyre et de captivité, nous n'entendons pas qu'ils soient les seuls relativement aux Ursulines. D'autres maisons de l'ordre, toutes pour mieux dire, ont subi la persécution. Nous en verrons mille preuves dans les pages suivantes. Dieu avait permis à l'enfer de prévaloir durant quelques années, et l'enfer n'a point d'accommodements avec le ciel. Comme autrefois Job, la nation française fut livrée aux oppressions de l'esprit de ténèbres : comme lui, elle en devait triompher par la vertu de ses saints. Dieu, en effet, ne permet le succès des méchants que pour faire éclater le bien dans les âmes qui sont à lui. Que de crimes pendant la Révolution ! mais, par contre, que d'admirables vertus, qui n'eussent point germé dans un temps ordinaire et régulier !

§ 5. — Restauration de l'Ordre en France.

L'orage qui passe au-dessus du chêne profondément enraciné l'agite, le secoue, le déchire, et parfois le renverse, couche dans la plaine sa forte ramure, son tronc naguère si vigoureux ; mais alors même les racines plongent trop avant pour avoir été atteintes ; la végétation reprend force, et le voyageur retrouve, au bout de quelques années, le roi des forêts en possession d'une jeunesse renouvelée. Malgré tous les malheurs qui avaient fondu sur elle, la Religion ne pouvait périr en France : elle se releva au jour marqué, et avec elle ces ordres religieux qui sont sa fleur, qu'elle aime à cultiver, et par qui elle se plaît à voir s'accomplir les plus grandes œuvres d'apostolat et de salut. Nos Ursulines, dépouillées, dispersées sur tous les points du territoire, n'attendaient qu'un jour calme pour reprendre leur vie de sacrifice, de retraite et de dévouement. Elles avaient eu en France 310 maisons dès 1668 [1], et, depuis lors jusqu'en 1792, elles avaient admirablement

[1] *Les Ursulines de Québec* (Québec, 1866), t. IIIe, p. 276.

prospéré. La situation est loin d'être aussi belle aujourd'hui; mais enfin les filles d'Angèle revivent, il leur est permis de réaliser le bien voulu par leur institution, et elles sont nombreuses encore.

C'est l'histoire de cette résurrection qu'il nous reste à traiter.

L'Empire.

Le gouvernement impérial, issu de la Révolution, se présente à nous composé en notable partie de régicides. Il ne punit point les hommes couverts de sang qui s'étaient rués en bêtes farouches sur la société; loin de flétrir l'assassinat de Louis XVI, il maintint pendant plusieurs années la fête abominable du 21 janvier, et il lui parut indispensable de se couvrir, lui aussi, du sang d'un Bourbon, en mettant à mort le duc d'Enghien; de même que plus tard il emprisonnera Pie VII, les cardinaux et les évêques, et s'emparera du Patrimoine de Saint-Pierre. Un tel régime, avec une telle origine, de telles iniquités à son compte, de telles alliances, de telles solidarités, de telles tendances, ne pouvait aimer l'Église, alors même qu'il lui rendait, par politique, une existence légale. Il ne persécuta point, pourtant, les Ursulines renaissantes, du moins d'une manière générale. En 1806, il rendit même des décrets en leur faveur, non comme religieuses, mais à titre de corps enseignant. Napoléon, sans désavouer la Révolution, eût volontiers réparé les ruines qu'elle avait accumulées, et il y fût peut-être parvenu s'il avait eu en plus haute estime la conscience, et s'il eût connu quelque chose de supérieur à son propre intérêt et à ses passions violentes. « Je suis, avait-il dit un jour, un instrument entre les mains de Dieu : quand il aura fini de moi, il me brisera comme un verre. » Or, Dieu eut fini de lui bientôt : car il avait été choisi pour châtier le crime révolutionnaire, et il ne le fit pas.

Nous diviserons cette nouvelle matière suivant les diverses congrégations qui se sont relevées.

CHAPITRE Ier.

CONGRÉGATION DE PARIS.

§ 1er. — Région du Nord.

Aire-sur-la-Lys. 1803.

La résurrection de la maison d'Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) est due à une ancienne religieuse, la Mère Locthemberg *de Saint-Louis-de-Gonzague*, qui avait fait profession à Arras à l'âge de vingt-cinq ans. Chassée de son monastère par la Révolution, elle se réfugia en Belgique avec une sœur converse, d'abord à Anvers chez les Carmélites, puis chez les Ursulines de Dorsthen en Westphalie. De retour en France au commencement du siècle, elle rassembla deux anciennes compagnes, et avec leur aide recommença de faire l'école : ce qui porta la municipalité d'Aire à leur céder un bâtiment, où elles s'installèrent le 16 juin 1803. Elles ne pouvaient guère observer la clôture, et d'ailleurs à certaines fêtes étaient obligées d'aller à l'église paroissiale; en 1806 seulement, elles purent avoir toute l'année la sainte Messe chez elles. Elles reprirent également le costume de la congrégation de Paris, et en 1807 furent reconnues par le gouvernement. La Mère Saint-Louis-de-Gonzague avait été élue supérieure, et reçut novices et professes. En 1811, elle obtint d'occuper l'ancien couvent des Clarisses. Mais ce ne fut qu'en 1836, sous l'épiscopat du cardinal de la Tour-d'Auvergne, qu'on rétablit la clôture, et en 1844, le jour de Ste Ursule, la

Sainte Vierge fut solennellement proclamée patronne du monastère. Les vocations ne manquant pas dans le pays, le couvent eut toujours un nombre suffisant de sœurs pour son excellent pensionnat.

Arras. 1808.

La Mère Saint-Louis-de-Gonzague songeait toujours à cette maison d'Arras où elle avait passé les plus douces années de sa vie au service du Seigneur. Elle voulut la relever aussi. Dès qu'elle eut vu en prospérité celle d'Aire-sur-la-Lys, elle y laissa pour supérieure la Mère de Boyaval de *Saint-François-de-Sales*, et se rendit à Arras, le 8 mars 1808. La protection épiscopale ne lui fit pas défaut. Arras réussit comme Aire.

Amiens. 1817.

Le couvent d'Amiens, en 1789, n'avait pas moins de soixante religieuses de chœur et quinze converses, avec un pensionnat de cent élèves, sans parler des classes gratuites. La supérieure d'alors, Mme Dufrenne, fut réélue en présence des révolutionnaires, qui osèrent envahir le chapitre, sous prétexte que les anciennes élections n'avaient pas été libres : ils virent, à ce second vote, ce qu'il en était. En 92, ce fut la dispersion, la prison pour plusieurs, la mort pour la Mère *Saint-Ignace*, de qui le courage ne faiblit pas devant l'échafaud.

Jusqu'à la Restauration, le monastère parut à jamais détruit. Mais, à cette époque, une dame de la ville, Mme Brunel, ancienne élève des Ursulines, fit un legs assez considérable en faveur des six premières religieuses de l'ordre qui se réuniraient à Amiens pour le reconstituer. Il y avait bien quelques Sœurs, mais non encore réunies de manière à former corps. Sur ces entrefaites, elles reçurent la visite de la Mère de Clermont-Tonnerre, de *Saint-Augustin*, qui n'était revenue de l'émigration qu'à la suite des princes légitimes : on l'engagea à s'attacher à l'établissement projeté, ce à quoi elle consentit avec bien des difficultés, suggérées par son humilité. Grâce aux

legs, aux dots, à ses propres sacrifices, elle racheta une partie de l'ancien monastère, alors occupé par un ingénieur, qui la céda pour 30 000 fr.; et elle y fit tout de suite disposer une chapelle. Une opposition assez marquée s'éleva contre les Sœurs, mais ne put, heureusement, les intimider : le bien ne s'accomplit qu'à cette condition. L'inauguration de la clôture se fit avec quelque solennité le 29 mai 1817. Il y avait six religieuses de chœur et trois converses; trois postulantes se présentèrent peu après. Toutes les sœurs étaient âgées; elles avaient souffert longtemps : elles n'en reprirent pas avec moins de ferveur la règle et les constitutions dans leur intégrité. Leur piété faisait l'édification de la ville. Dix ans plus tard, à la mort de la Mère de Clermont, il y avait vingt-huit religieuses. En 1833, on put construire une gracieuse chapelle; peu à peu on augmenta les bâtiments, on accepta un plus grand nombre de pensionnaires; le nombre des sœurs s'enrichit aussi. De sorte que la communauté d'Amiens est aujourd'hui une des plus importantes de France [1].

Boulogne-sur-Mer. 1810.

Les récits du XVIIIe siècle rapportent qu'une sœur converse du couvent de Boulogne-sur-Mer, en creusant dans un des bûchers, y trouva une petite statue de la Sainte Vierge tenant entre ses bras l'Enfant Jésus. Elle était d'un bois brun et très-bien sculptée; mais nul ne put dire son origine. Les Ursulines la traitèrent avec respect, l'appelèrent Notre-Dame de *Consolation* et la renfermèrent dans une belle châsse. La tradition lui attribue plusieurs miracles. Des faits du même genre, du reste, se passèrent

[1] La Mère de Clermont-Tonnerre, née près d'Amiens en 1753, fit profession en 1778. Chassée du couvent en 92, elle se retira chez sa mère, avec qui elle fut emprisonnée quelque temps sous la Terreur. Ayant perdu cette bonne mère, elle se réfugia chez des trappistines d'Allemagne, d'où elle revint en 1814. Elle fut toujours brûlante de zèle pour la gloire de la religion. Sa mort arriva le 2 avril 1827. La vénération de tout l'ordre des Ursulines entoure sa mémoire.

dans cette maison en d'autres occasions. En voici un, des plus intéressants. — Une sœur d'une admirable obéissance vint à mourir. On revêt le corps de l'habit religieux, on lui joint les mains, dans lesquelles elle tenait un crucifix avec sa carte de profession, et on la dépose dans un cercueil découvert. Après le service divin, quand le convoi fut près de la tombe, on voulut fermer la bière; mais les mains étaient tellement raidies qu'elles y mettaient obstacle: après de vains efforts, la supérieure s'approcha du cercueil : « Ma fille, dit-elle à la défunte, vous avez été obéissante toute votre vie : soyez-le encore maintenant. » Aussitôt les mains deviennent flexibles, et on peut achever l'enterrement. Touchante leçon de cette vertu fondamentale de l'obéissance.

La maison de Boulogne avait une grande renommée. De Flandre, d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse, on y envoyait des élèves, protestantes quelquefois, dont quarante se convertirent, plusieurs même pour entrer en religion. La Révolution vint là aussi demander de nouvelles élections, qui confirmèrent la supérieure en charge, Mère Ghislain de Fromessent *de Saint-François-de-Sales*. En 1790, ce fut la confiscation des rentes et des biens-fonds, avec cette hypocrite et insultante clause, que la Nation, *grande et bienfaisante*, accordait à chaque religieuse une rente alimentaire « qui les déchargerait de toute sollicitude temporelle. »[1] Un des membres de cette commission spoliatrice daigna même assurer les religieuses qu'il voulait leur servir de protecteur et de père. « Notre père nous l'avons dans les cieux, lui répondit l'une d'elles : en lui seul est notre espérance. » Ces premières fureurs d'une

[1] La même plaisanterie s'est faite dans toute l'Italie depuis l'invasion piémontaise. On enlève aux communautés leurs biens, tout le capital, et à chacun en particulier on *promet* une pension viagère dérisoire. Avec quel propriétaire au monde oserait-on en user ainsi? C'est que le propriétaire se défendrait à coups de fusil, et que le religieux est désarmé. La Révolution est friande des exploits faciles.

époque de vertige firent une telle impression sur trois Ursulines de Boulogne qu'elles en moururent.

Captivité. Lorsqu'on vint solliciter le serment à la Constitution civile du clergé, la Mère supérieure se leva et dit avec fermeté : « Ma conscience m'oblige à refuser ce serment. » Toutes les sœurs en dirent autant. En vain on essaya de les prendre à part l'une après l'autre, toutes persévérèrent dans leur fidélité. On tenta alors de supposer que plusieurs n'aspiraient qu'à sortir, n'étant point entrées librement au cloître : chacune protesta du contraire; et, quand on les chassa, elles n'hésitèrent pas à assurer que mieux leur vaudrait le supplice de l'échafaud dans leur chère maison que d'être ainsi rejetées au milieu du monde. Les républicains stupéfaits s'écriaient : « Elles sont fanatisées ! » — On se sépara dans la nuit du 29 au 30 septembre 1792. Il n'y avait pas moins de quarante-deux professes, dont vingt-huit sœurs de chœur et quatorze converses. Une sainte religieuse de la communauté leur avait dit peu auparavant, au sortir d'une oraison extatique : « La sainte Église triomphera de ses persécuteurs : j'ai vu lever l'ancre. Quant à vous, vous quitterez le monastère; moi, je n'en sortirai pas. » Et en effet elle était morte avant ces cruelles extrémités. — Nos Sœurs se retirèrent ensemble dans des maisons que les chanoines venaient d'abandonner (Boulogne était alors évêché); elles continuèrent d'y vivre sous l'autorité de leur supérieure, jusqu'au 29 septembre 1793, qu'on les saisit au nombre de vingt-et-une, pour les conduire, sur de mauvaises charrettes, en compagnie des Annonciades et de plusieurs dames respectables, dans un des monastères confisqués d'Abbeville, celui de Saint-Claude. Elles y eurent pour geôlier un prêtre apostat. On les employait à confectionner des habits militaires. Le Seigneur leur ménagea les secours de la religion par le moine Bertulphe, déguisé en garçon de ferme qui venait offrir ses denrées. Ce vénérable prêtre put même leur apporter la sainte Eucharistie.

La supérieure était donc à Abbeville; on avait enfermé dans les prisons d'Arras la Mère *Saint-Basile*, assistante, avec plusieurs autres sœurs. D'autres étaient détenues à Montreuil, leur ville natale, où on les avait saisies. Quelques-unes réussirent à gagner la frontière et à se soustraire à la persécution. Le monastère, à Boulogne, fut entièrement démoli; sur l'emplacement on perça une rue. — Nous n'avons pas de date certaine relativement à la délivrance des prisonnières : il est probable qu'elle se fit en 1794, après la mort de Robespierre. Mises en liberté, les religieuses se séparèrent forcément. Plusieurs ouvrirent des écoles à Boulogne même, et, offrant un asile à des prêtres fidèles, profitaient de leur présence pour faire faire aux enfants la première-communion. De ce nombre fut M. l'abbé Parent, ancien curé de la cathédrale, qui voulut bien donner des leçons de grammaire, d'arithmétique et d'écriture. La Mère de Saint-Maxime réussit à avoir un pensionnat florissant où vint se réfugier aussi, à son retour de l'exil, M. l'abbé Voulonne. La Providence se servit de cet ecclésiastique pour la résurrection du monastère.

Rétablissement du couvent.

Il y fut poussé par son zèle actif, puis par le décret du 4 novembre 1806, autorisant provisoirement l'association des dames Ursulines. Celles de Boulogne, d'ailleurs séparées, ne possédaient plus rien, si ce n'est les anciennes reliques conservées dans l'ancien couvent, et quelques vases sacrés que la Mère Saint-Maxime avait préservés autrefois du pillage au risque de sa vie. La Mère Saint-François-de-Sales mourut le 5 janvier 1808. M. l'abbé Voulonne, devenu vicaire-général d'Arras, après avoir mûri longtemps son dessein, proposa aux sœurs restantes de s'associer de nouveau en dépit des difficultés. Elles étaient encore dix religieuses de chœur et huit converses, sur lesquelles même deux moururent avant la conclusion; plusieurs autres refusèrent. On se réunit néanmoins, sous la protection de l'évêque d'Arras, Mgr de la Tour-d'Auvergne (l'évêché de Boulogne ayant été supprimé). Le zélé prélat leur donna

pour supérieur le digne abbé Voulonne, qui à son tour paya les trois premières années de loyer. Le préfet du Pas-de-Calais, le sous-préfet et le maire de Boulogne se montrèrent également favorables. La pension de la Mère Saint-Maxime fournit le premier noyau d'élèves, qui grossit promptement. On avait soif d'instruction chrétienne, après les impiétés corruptrices de la Révolution. L'ouverture solennelle, par une messe du Saint-Esprit à la paroisse de Saint-Joseph, dont M. Voulonne était curé en même temps que grand-vicaire, eut lieu le 10 octobre 1810, la Mère Saint-Maxime étant supérieure provisoire. La permission épiscopale de reprendre l'habit de l'ordre et d'avoir la sainte Messe dans la maison fut accordée deux ans plus tard, et, le 21 octobre 1812, jour de Ste Ursule, les filles de Ste Angèle reparurent avec les chères livrées de la famille ursuline. Les élections (29 septembre 1813) confirmèrent dans son supériorat la vénérable restauratrice[1]. L'œuvre se développant toujours, il fallut construire, en 1825, une église et un bâtiment conventuel, auquel con-

[1] Elle mourut en 1822, n'étant plus supérieure depuis trois ans. Elle était entrée aux Ursulines en 1768 et fit profession en 1771. Le caractère de sa vertu fut une foi vive et ardente, qui embaumait toutes ses actions. Pendant la Terreur, elle avait caché un prêtre, qui célébrait de temps en temps chez elle. Un matin, le petit autel, surmonté d'un tabernacle, était encore dressé, lorsqu'arrive un prêtre assermenté, devenu commissaire de la police républicaine. La Mère le reçoit avec ses satellites, et demande le sujet de cette visite avant le lever du soleil. — « Nous venons, lui fut-il répondu, nous assurer s'il n'y a point ici des gens suspects. » Apercevant l'autel : « On a donc dit ici la Messe? » s'écria-t-il. — « Oui, répond la sœur sans hésiter; cette nuit même. — Où est le prêtre? — Il s'est retiré en emportant le Saint-Sacrement. » Le commissaire ouvre le tabernacle, et y trouve une boîte renfermant des pains d'autel. Il demanda si ces hosties étaient consacrées, et en même temps son visage blémissait. La réponse négative sembla le soulager. Il se retira en annonçant d'autres visites du même genre. « Prions, dit la Mère, prions pour ce malheureux prêtre, car il n'a pas perdu la foi. » Et en effet, après le Concordat il rétracta ses erreurs, et obtint une cure dans les environs de Paris.

La Mère Saint-Maxime, née à Paris en 1749, s'appelait, de son nom de famille, Barbe-Geneviève Gruau.

courut M. l'abbé Haffringue, qui devait s'illustrer un jour par la fondation de Notre-Dame de Boulogne.

Une ordonnance royale, du 19 juillet 1826, accorda à cette communauté une existence légale, avec la faculté de posséder. La propriété de tout ce qu'on avait acquis fut assurée en vertu de diverses ordonnances rendues par le pieux roi Charles X le 13 février 1827. — Nous avons vu, à l'article de l'Amérique (t. II, p. 270), comment en 1830 M. l'abbé Rappe, aumônier de la maison, traversa l'Océan et contribua à créer plusieurs établissements d'Ursulines dans le Nouveau-Monde, où il devint évêque de Cleveland.

Gravelines. 1836.

A la communauté de Boulogne est due la fondation de celle de Gravelines, dans le diocèse de Cambrai. Là avait existé, depuis 1607, un monastère de Clarisses anglaises, qui pendant la Révolution repassèrent dans leur patrie. La République n'osa s'emparer de leurs biens, qu'elles retrouvèrent à peu près intacts au moment de la chute de l'Empire. Leurs efforts pour rétablir ce couvent dans sa première prospérité n'ayant point abouti, elles s'adressèrent au monastère de Sainte-Ursule de Boulogne, qui, le 4 novembre 1836, leur envoya la Mère Sainte-Angèle, conduisant avec elle deux religieuses de chœur et deux converses. Les commencements furent assez difficiles. La supérieure mourut bientôt, et fut remplacée par la Mère Sainte-Thérèse. La mort ne cessait de faucher dans cette jeune famille, qui perdit sept professes dans l'espace de onze ans. Les Sœurs persévérèrent néanmoins, pleines de confiance en la Providence, qui jamais ne délaisse ceux qui travaillent exclusivement pour Dieu. Aujourd'hui la maison de Gravelines possède plus de trente religieuses, avec un pensionnat fréquenté et deux cents élèves externes.

Saint-Omer. 1800.

Nous avons raconté ailleurs la fondation de Saint-Omer, en 1626, par Mlle de Mailly. Nous avons vu aussi comb ien

cette communauté fut éprouvée par les guerres entre la France et l'Espagne. Elle le fut bien davantage par les horreurs de la Révolution. Avant d'être définitivement chassées de leur saint asile, les bonnes Sœurs eurent à subir mille vexations, visites domiciliaires incessantes, menaces brutales de la populace, confiscation de leurs biens, persécutions de la part de l'évêque constitutionnel, usurpateur sacrilége des fonctions épiscopales. Les religieuses ne purent être amenées, grâce à Dieu, à prêter un coupable serment; la prison fut leur récompense. Cinq d'entre elles furent écrouées dans le grenier du collége anglais, avec beaucoup d'autres victimes de *la liberté* du temps; du moins y eurent-elles le bonheur de déterminer plusieurs conversions. Quelques-unes rentrèrent dans leurs familles ou reçurent l'hospitalité de leurs anciennes élèves. Deux d'entre elles, la supérieure, Mère Sainte-Agnès, et la sœur Sainte-Dorothée, cherchèrent un refuge en Belgique. Le Ciel devait se servir de ces deux pieuses âmes pour la restauration.

Elles étaient revenues dans leur ville en 1800. Hélas! c'était pour y gémir sur les débris de leur maison bien-aimée. Sans se décourager un instant, la Mère Sainte-Agnès conçut l'étonnant projet de reconstruire ce qui avait péri, et se mit incontinent à l'œuvre, bien qu'à peu près dépourvue de ressources. Deux Ursulines étaient restées pour faire les classes, même au plus fort de la tempête révolutionnaire : elles se réunirent à leur supérieure et à la sœur Sainte-Dorothée. On loua un local, qu'il fallut promptement agrandir à cause du nombre croissant des pensionnaires. La ville, heureuse du bien que faisaient ces sœurs, leur céda un ancien pensionnat qui avait servi de prison aux victimes de la Terreur, et qui était en complète dégradation. La municipalité ajouta même quelques secours; la charité et une sévère économie firent le reste; puis le roi Louis XVIII leur fit cession entière de l'édifice appelé *Jardin Notre-Dame*. On reprit l'habit au mois d'avril 1807,

mais non encore la clôture, qui ne put refleurir qu'en 1822, après la construction d'un chœur conventuel avec les grilles nécessaires.

En 1825, la communauté reçut la visite de Mme la Duchesse de Berry. La royale princesse témoigna son contentement de la bonne tenue et des études solides qui régnaient chez les Ursulines de Saint-Omer, et qu'elle avait pu constater.

§ 2. — Région de l'Ouest.

Avranches. 1805.

La Normandie, nous l'avons vu, avait été l'une des provinces les plus hospitalières aux filles de Ste Angèle. De magnifiques établissements lès y avaient fixées dès le XVIIe siècle. Tout fut saccagé par le philosophisme triomphant de la Révolution; mais une résurrection devait se faire, et elle eut lieu. Là, comme sur les autres points de la France, le zèle des Sœurs accomplit des prodiges. A Avranches vinrent s'établir, en 1805, plusieurs Ursulines de Vire, appelées par la municipalité, qui leur accorda les bâtiments de l'ancien couvent des Capucines. Cette cité, agréable et riche, était restée généralement chrétienne : elle accueillit nos Sœurs avec bienveillance, et même gratitude. Le local finit par devenir trop étroit; on dut construire contre les anciennes murailles, à droite, à gauche, suivant les besoins : ce qui a donné au monastère un aspect assez irrégulier. Mais qu'importe, quand on songe au pensionnat nombreux qui s'y abrite? La vue est splendide, l'air très-salubre. De là on découvre les baies du Mont-Saint-Michel et de Cancale, qui offrent à l'œil un des plus majestueux panoramas du monde.

Dans leur circulaire du 21 octobre 1876, les Sœurs le décrivent ainsi :

« En sortant de la chapelle, on trouve la terrasse, lieu habituel de la récréation des pensionnaires. La terrasse! Ah! quel beau point de vue! s'écrient les étrangers

qui s'y rendent pour la première fois. A droite, nous avons les vertes campagnes et le côteau le plus riant et le plus productif de l'Avranchin; en face, rien de plus majestueux : c'est la vue de la mer, avec un immense horizon qui s'étend jusqu'au-delà des côtes de Bretagne. Au milieu des grèves se présente le Mont Saint-Michel, avec son ancienne abbaye aujourd'hui rendue à sa première destination, et qui est maintenant un pèlerinag[illegible]-fréquenté. » — Dans la cour, on a dressé une [illegible] du Sacré-Cœur, en reconnaissance d'avoir été préservé de l'ennemi pendant la guerre de 1870.

Cette communauté possède habituellement une cinquantaine de religieuses, tant de chœur que converses. Les élèves, pensionnaires, externes et gratuites, montent à quatre cents et plus.

Bayeux. 1818.

La persécution révolutionnaire trouva le monastère de Bayeux en pleine prospérité. Elle ne pouvait manquer de l'atteindre, avec toutes les autres maisons religieuses. L'ancienne supérieure, alors économe, Mère Catherine Bonne-Queslin de *Sainte-Rosalie*, d'une des meilleures familles de Harfleur, était une femme de grande énergie, qu'on ne déroutait pas aisément, et qu'il était difficile de surprendre dans sa vigilance. C'est assez la vertu du pays : ce que Normand tient est suffisamment gardé. Sans attendre la visite des malheureux chargés de piller les couvents et les églises, notre active économe s'empare des ornements de la chapelle, des vases sacrés, des registres, des archives, met le tout en sûreté, et munit en même temps chaque sœur de quelque ressource pour le jour de la séparation. Quant à elle, au lieu de se retirer auprès de ses parents, elle reste à Bayeux avec une sœur converse; ensemble elles louent un mauvais logement de *dix francs* par an, et s'y enferment dans le travail et la méditation. Leurs deux âmes n'avaient ici-bas qu'un désir, ne pas mourir avant d'avoir vu la fin du règne de l'enfer et le

rétablissement des saints asiles de la perfection chrétienne. On avait espéré quelque temps que l'armée catholique de Vendée arrêterait les crimes de la Convention, et rendrait à la France l'honneur, la paix, la liberté du bien. Dieu en ordonna autrement. Toutefois, vers 1797, un peu de calme reparut; on commença à respirer, parce que la République semblait agoniser dans ses propres excès. Deux anciennes Sœurs en profitèrent pour se rapprocher de la Mère Sainte-Rosalie. Cela faisait donc un petit noyau de quatre Ursulines. Elles se déterminèrent à reprendre l'œuvre de l'éducation, non-seulement envers les petites filles mais à l'égard de toute sorte d'adultes quant aux éléments de la religion et du catéchisme. On ne se figure pas ce qu'était devenue l'ignorance des populations à la suite de plusieurs années de désordre et de paganisme. Il résulta de ces efforts charitables un grand nombre de premières-communions, qu'on faisait faire tous les trois mois.

Le concordat de 1801, en réconciliant la France avec le Saint-Siége et en rétablissant le culte catholique, facilita la tâche de ces bonnes religieuses. Une cinquième sœur augmenta le groupe. Elle apportait généreusement à la bourse commune ses humbles économies, bien utiles en pareille détresse. Un évêque, Mgr Brault, avait été donné au diocèse de Bayeux : à la suite des démarches de la Mère Sainte-Rosalie, il lui accorda de recevoir des sujets, de les préparer, de les admettre à la profession, d'avoir une chapelle avec le Saint-Sacrement et de reprendre l'habit de l'ordre. Toutefois, la maison ne fut régulièrement constituée qu'en 1818 ; et cette année-là eut lieu la première élection canonique. On avait néanmoins reçu auparavant plusieurs professes, le couvent se considérant comme rétabli. Malgré une pauvreté persistante, l'esprit de sacrifice, joint à celui de la charité, donna des ressources qui permirent d'augmenter successivement les bâtiments, les cellules, les lieux réguliers. On s'occupa même, sous le supériorat de la Mère Sainte-Monique, de construire une église, dont la

première pierre fut bénite par l'évêque en 1834, et qui fut terminée trois ans après. La Mère Sainte-Rosalie mourut l'année suivante.

La Mère Sainte-Rosalie.

Née en 1751, elle était entrée chez les Ursulines en 1771, à l'âge de vingt ans, dans la ville même de Bayeux. D'abord maîtresse des novices après sa profession, elle fut élue supérieure en 1785. Nous l'avons vue, au fort du règne de Satan, refusant de rester à la maison paternelle, dans la crainte de paraître reprendre ce qu'elle avait sacrifié à Dieu, sa personne, son avenir, ses espérances, sa vie entière. Elle vécut jusqu'à quatre-vingt-quatre ans, et mourut d'une attaque d'apoplexie.

La communauté de Ploërmel vint, en 1841, au secours de celle de Bayeux en lui fournissant trois professes, dans un moment où les sujets commençaient à manquer. Du reste, Bayeux compte ordinairement une vingtaine de professes, et le pensionnat monte à une centaine d'élèves.

Caen. 1802.

Dans le même diocèse nous rencontrons Caen, l'Athènes de la Normandie, où l'éducation fut toujours cultivée avec un soin et des succès particuliers. Les Ursulines s'y étaient fixées en 1600, et, comme partout, s'étaient fait estimer et aimer de la population. A l'heure mauvaise entre toutes, en 1792, on fit la saisie mobilière et immobilière du couvent, et peu après on en chassait les religieuses. Jamais vol ne fut plus manifeste que celui des propriétés de l'Église, jamais non plus une administration publique n'en ressentit moins de scrupules.

A peine le calme commençait-il à se rétablir, vers 1802, vingt-cinq des anciennes Ursulines se rencontrèrent, s'appelèrent l'une l'autre, et, munies des autorisations ecclésiastiques et civiles, se réunirent pour vivre de la vie de retraite qui convenait à leurs premiers vœux. C'était dans un faubourg de Caen. Elles avaient repris les écoles. Comment les familles n'y auraient-elles pas conduit leurs

enfants? Le nombre en augmentant, il y eut lieu de se rapprocher du centre de la ville, où dès 1809 on se fixa ; plus tard on put acheter l'établissement actuel, qui est fort beau. Ce couvent eut cependant à subir une dure épreuve dont les *Annales* de l'ordre (t. I, p. 396) parlent en ces termes : — « La communauté, sortie heureusement d'un procès par une conciliation, donna contre un écueil funeste, celui d'une trop grande rigidité. Le pensionnat perdit les quatre cinquièmes de ses élèves, et végéta pendant plus de douze ans, par suite de ces principes trop sévères. Enfin, Mgr Robin, évêque de Bayeux, comprit ce qu'avait de déplorable une telle situation, et, pour relever le monastère, il en confia la direction à un sage ecclésiastique, M. l'abbé Varin, qui, inspiré par la charité et la prudence, soutenu de Jésus et de sa divine Mère, rendra sans doute au couvent de Caen son antique prospérité. » — Ceci était écrit en 1857.

Observation sur l'éducation.

Puisque cette occasion se présente de dire un mot de cette rigidité comme principe, le lecteur nous pardonnera de le faire. Il y a, effectivement, une règle de pédagogie dont il importe de ne jamais s'écarter : celle de ne rien exagérer dans ce qu'on exige de l'enfant, et encore moins dans la répression. Le vieux proverbe est souverainement vrai : « Qui trop embrasse mal étreint » : qui demande trop n'obtient même pas le nécessaire. L'éducation chez les Ursulines est, en général, un modèle à cet égard. On n'y use point son autorité sur des choses qui n'en valent pas la peine ; on ne réprimande pas de la même manière pour une faute légère et pour une faute grave ; on se garde de surcharger l'enfant d'exercices de piété trop longs, ce qui serait un écueil même pour les natures portées vers Dieu. Ce point est essentiel, il vaut mieux que l'enfant ajoute de lui-même que de le voir se fatiguer de ce qu'on lui impose.

Mais que dire de ces maisons, heureusement inconnues chez nous, qui existent encore néanmoins en certains pays, où, sous prétexte d'âme mieux gardée, l'enfant ne ren-

tre jamais chez lui prendre des vacances en famille, et de neuf ans par exemple jusqu'à dix-sept ou dix-huit, ne verra ses parents que quelques instants, aux rares jours de sortie ou dans le parloir hebdomadaire? Que prétend-on obtenir par-là? Des êtres de serre chaude, que le moindre coup de vent abattra probablement. Et surtout, ce qui révolte en semblable pratique c'est cet enfant rendu étranger à sa propre famille, cet enfant ignorant le foyer paternel, n'ayant vécu les meilleures et les plus douces années de sa vie ni avec son père ni avec sa mère, et pour qui ses frères et sœurs sont des connaissances à faire au sortir du couvent? Est-ce là respecter le quatrième commandement? L'amour d'un fils ou d'une fille pour les auteurs de ses jours est-il chose purement platonique? Non. Ce régime, inspiré par une rigidité mal entendue, coupable à nos yeux, n'est point le fait des disciples de Ste Angèle, et nous les en félicitons.

Mortain. 1830.

D'Avranches à Mortain la distance est courte. Mortain est une toute petite ville, dans le département de la Manche, comptant à peine 2 000 âmes. Le couvent est situé un peu au-dessous de la ville, sur le penchant des collines où elle est assise. Du haut des jardins, l'œil embrasse un bel et vaste horizon. A quelques pas, une petite propriété supplée à l'espace trop limité de l'enclos, et sert de but de promenade aux élèves. La façade extérieure de la communauté est assombrie par les murs de clôture, mais celle de l'intérieur offre un aspect plus agréable. Le personnel y est assez considérable: une trentaine de professes de chœur, cinq ou six professes converses, environ 200 élèves, entre pensionnat, externat, école gratuite.

La Révolution.

L'origine n'en est guère ancienne; le monastère date seulement de 1820. On le doit à un prêtre du pays, l'abbé André Dary, qui avait rendu aux habitants d'immenses services religieux pendant la Révolution. C'est lorsqu'il vivait caché, chaque jour menacé de l'échafaud, qu'il eut

la pensée de fonder un jour, à l'époque où la paix serait revenue, une maison d'Ursulines. Non-seulement il risquait sa vie pour être utile aux âmes, mais, ayant été arrêté par les terroristes, il se vit jeté dans la prison de Mortain, et destiné à être conduit à Paris pour y subir le dernier supplice comme prêtre de Jésus-Christ. Sans se laisser impressionner, il parvient à se procurer une lime cachée dans un morceau de pain que de pieuses femmes lui avaient apporté, et s'en sert pour scier un barreau et s'échapper au plus vite. Et c'était un caractère tellement intrépide, que, s'apercevant, à une certaine distance déjà, qu'il a oublié son bréviaire, il revient sur ses pas, rentre au cachot, prend le livre et sort paisiblement. — Après le Concordat, M. Dary se rappela le projet que lui avaient suggéré ses longues méditations de captivité; mais l'exécution ne s'en put faire de longtemps. Il avait, dans l'intervalle, créé un petit-séminaire pour préparer à l'Église de nouveaux et édifiants ministres. En 1820 donc, se trouvant plus libre, il s'adressa à la communauté d'Avranches, qui lui destina cinq religieuses, pendant que lui-même offrait 14 000 francs pour la fondation. Les choses n'allèrent pourtant pas toutes seules; et on vit même le moment où les cinq Sœurs ne pourraient s'éloigner. M. Dary vint chercher la petite colonie et l'amena au local désigné, un peu hâtivement, car on n'y trouva rien de préparé; les privations durèrent même quelque temps. Les habitants de la ville ne l'avaient pas plus tôt su que beaucoup apportèrent des provisions de diverse nature. C'était marquer avec quel bonheur ils recevaient les servantes de Dieu dévouées à leurs enfants. Comme il n'y avait pas encore de chapelle, il fallait aller à l'église paroissiale, et la clôture ne pouvait s'observer. Depuis, et d'assez bonne heure, on eut cette église: de manière que tout entra dans les règles de l'ordre. Il est vrai que la communauté faillit être ensevelie, en 1825, sous les débris de cette chapelle, dont le plancher supérieur s'affaissa tout-à-coup, pendant qu'on était à ré-

Premiers travaux.

Épreuves.

citer le saint office. La Providence préserva les sœurs d'une mort qui paraissait inévitable. Ce ne fut pas leur épreuve la plus redoutable. Malgré les soins et les avis du bon abbé Dary, qui dirigeait la maison, une certaine zizanie s'y glissa, plusieurs religieuses demandant qu'on se montrât plus sévère sur les règles, les autres déclarant que l'état actuel leur suffisait. Il y eut des projets de retour à Avranches, ou bien d'union à la communauté de Lamballe. Deux religieuses, de celles qui avaient la confiance des familles et des élèves, retournèrent en effet à Avranches : départ funeste à l'établissement, car les enfants se trouvèrent un moment réduites à quatre ou cinq. Le fondateur même se tint pour un temps éloigné de l'œuvre ; puis, ce fut la mort subite de la supérieure, au sortir du chapitre. Le Seigneur fit cesser enfin toutes ces peines, sauf celle de la détresse matérielle, qui dura davantage. Dans les moments où l'on manquait de tout, la bonne Mère économe s'en allait déposer son dernier sou devant le tabernacle ou bien au pied de la statue de Marie, disant avec une confiante simplicité : « Voilà vraiment tout ce qui me reste : à vous maintenant d'aviser. » Et cet abandon filial n'était guère trompé. Ainsi, disent les *Annales* (t. Ier, p. 582), un jour que, prosternée devant le Saint-Sacrement, le cœur serré de douleur en présence d'une nécessité pressante, elle exposait à Dieu sa peine, ses inquiétudes, elle est appelée au parloir par une personne inconnue, qui, en rougissant de la médiocrité de l'offrande, la prie d'accepter trente francs. « Je voudrais pouvoir donner davantage, dit-elle : j'ai confiance dans les prières des religieuses, et je me recommande à vous instamment. » Cette modeste somme suffisait précisément aux besoins du moment.

Confiance en Dieu.

Citons encore quelques-uns de ces traits, qui réconfortent le cœur. On sait que, de nos jours, l'histoire des admirables Petites-Sœurs-des-Pauvres est remplie de faits de ce genre, et jusqu'au prodige. Est-ce que Dieu n'est pas le

plus maternel des pères envers ceux qui le cherchent de toute leur âme? Car il veut qu'on le cherche. S. Paul, parlant au milieu de l'Aréopage, nous le dit expressément: *Il entend que les hommes cherchent* DIEU *et essaient de le saisir et de le trouver, bien qu'il ne soit pas loin de chacun de nous*[1]. Semblable à une mère qui veut former la marche de son petit enfant et se cache derrière un meuble, derrière un arbre, en l'appelant comme en cachette afin qu'il la découvre et coure à elle, l'aidant de quelque petit cri s'il s'égare, de même le Seigneur se dissimule à nos yeux dans cette vie, mais il nous appelle, il veut que nous allions à sa recherche; et pour nous la faciliter il a mille secrètes industries de miséricorde, ne laissant jamais tomber ceux qui se précipitent vers lui les bras tendus.

Une autre fois donc, dans un cas semblable, la bonne sœur fut aussi demandée par une personne de la ville qui jusque-là n'avait eu avec la communauté aucun rapport. — « Madame, lui dit-elle, je suis pressée intérieurement depuis quelque temps de faire une petite offrande à votre monastère : voici cent-cinquante francs que j'ai économisés à cette intention sur ce qui m'est donné chaque année pour mon entretien. Je crois n'en pouvoir faire un meilleur usage. Veuillez l'accepter, et prier pour mon mari et pour moi. » Cette dame s'appelait Heslie. La Mère Sainte-Anne, en lui exprimant sa vive reconnaissance, ne put s'empêcher de lui faire remarquer les merveilles de la Providence : et cette dame en fut si touchée qu'à l'avenir elle devint une des bienfaitrices du couvent.

Voici, continuent les *Annales*, un petit trait non moins frappant, rapporté par une religieuse témoin oculaire. Étant allée un jour, écrit-elle, rejoindre au travail la Mère Sainte-Anne, je la trouvai à genoux près d'une fenêtre. Surprise de cette attitude, je me doutai qu'une nouvelle

[1] « Quærere DEUM si fortè attrectent eum aut inveniant, quamvis non longè sit ab unoquoque nostrûm. » *Act.* XVII, 27.

peine affligeait son cœur. Elle n'avait point l'habitude de se mettre à genoux lorsqu'il fallait travailler. — « Qu'avez-vous, ma Mère? lui dis-je : y a-t-il un nouveau malheur? — Non, me répondit-elle doucement; mais nous n'avons plus ni blé ni farine : voilà bientôt l'heure d'envoyer à la halle, et je n'ai pas d'argent; je demande au Bon-Dieu de m'en procurer. — Mais, ma Mère, repris-je, ne feriez-vous pas mieux d'emprunter la somme dont vous avez besoin? — Emprunter? dit-elle : et chez qui? » Je lui nommai plusieurs amis de la maison. — « J'ai eu, répondit-elle, tant de fois recours à leur bonté! je craindrais de devenir importune. — Mais encore, ajoutai-je, croyez-vous que le Bon-Dieu va produire un miracle et vous faire tomber de l'argent du ciel? — Oui, dit-elle, je crois que Dieu va m'en envoyer. Mettez-vous à genoux et priez avec moi. » — Il n'y avait plus rien à dire; je me prosternai auprès d'elle, comptant assez sur son crédit auprès de Dieu pour qu'on pût espérer un miracle. Après un moment : « Je suis exaucée, dit-elle : voici de l'argent qui me vient. — Par où? » lui demandai-je avec simplicité, ne songeant qu'au miracle, et croyant vraiment que l'argent venait directement d'en-haut. — « Voyez-vous cet homme qui entre dans la cour? c'est le père d'une pensionnaire : je suis sûre qu'il m'apporte son trimestre. — Ah! lui répondis-je un peu désappointée, cet argent, ma Mère, vous était dû. — Eh oui, reprit-elle; mais je n'en regarde pas moins comme un soin et un bienfait de Dieu qu'il m'arrive précisément à l'heure où j'en ai besoin. » Cette réponse m'était une leçon, et elle se grava pour toujours dans ma mémoire.

La sœur Sainte-Anne fut plus tard élue supérieure, et parvint à tirer le couvent de ces tristes embarras. Elle contribua aussi à faire entrer complètement la communauté dans la règle de la clôture. Il y eut encore, cependant, plus d'un sujet d'inquiétude; on fut même sur le point d'abandonner la fondation. La Providence ne le permit

pas, et aujourd'hui le monastère de Mortain est dans le meilleur état.[1]

Évreux. 1805.

Confirmé par deux bulles du pape Grégoire XV en 1623, l'établissement d'Évreux, très-florissant au moment de la Révolution, fut détruit, en 1792, avec les autres maisons religieuses de France. Les Sœurs se dispersèrent, les unes rentrant dans leurs familles, d'autres se retirant à l'étranger, puisqu'il n'y avait plus dans la patrie aucune sécurité pour les honnêtes gens. La paix rendue à notre infortuné pays, on songea à restaurer un couvent si utile, et qui avait si bien mérité du passé. M. l'abbé Maudier, chanoine et vicaire-général, voulut promouvoir cette affaire; et, comme la plupart des anciennes sœurs étaient mortes, il fit appel à des Ursulines survivantes du couvent de Pont-Audemer. Accourues à cette invitation, les bonnes filles n'hésitèrent pas à commencer leur œuvre, et pour cela louèrent une partie de la vieille maison des Dominicains, où elles s'installèrent, et où quelques sœurs d'Évreux même vinrent promptement les rejoindre. Il se présenta aussi des postulantes : ce qui permettait d'envisager l'avenir avec plus de confiance. On put même assez rapidement acheter une maison, dont on prit possession en 1810. Ensuite on acquit également l'ancien jardin des Ursulines, qui fut relié au couvent nouveau par une voûte. L'enclos est tout entier traversé par la rivière d'Iton, avantage matériel très-considérable. — La communauté, du reste,

[1] La Mère Sainte-Anne, Monique le Gros, née en 1790, avait été très pieuse dès son enfance. Elle réunissait les enfants devant de petits autels, leur faisait faire des processions, et même un jour débita devant eux tout un sermon le Bourdaloue qu'elle avait appris par cœur. Elle entra aux Ursulines d'Avranches, après avoir été institutrice. Sa vertu de prédilection fut une obéissance aveugle et sans réplique, dont on raconte des traits charmants, dignes du B. Rodriguez. Elle était aussi d'une mortification très-austère, et pleine d'amour pour les pauvres, comme tous les vrais saints. Elle mourut le 5 juin 1839, âgée de quarante-neuf ans.

ne s'est pas faite nombreuse, faute de grandes ressources : les Sœurs, tant de chœur que converses, sont une trentaine. Le pensionnat, internes et externes, comporte environ soixante enfants, et les classes élémentaires et gratuites à peu près cent. — L'exiguïté de la chapelle ne laisse pas à beaucoup de personnes du dehors la facilité d'assister aux offices. Cependant elle est chère aux sœurs, parce qu'en 1837 on y déposa le cœur du premier fondateur des Ursulines d'Évreux, M. Le Jan. Il l'avait lui-même légué à ses chères filles, qui le placèrent dans l'ancienne chapelle; mais cette chapelle ayant été transformée, depuis la Révolution, en salle d'audience, on en a retiré la précieuse relique pour la confier aux Ursulines restaurées.

La première supérieure, depuis ce rétablissement, fut la Mère Sainte-Madeleine, native de l'île de Grenade, une des petites Antilles anglaises. Elle appartenait au monastère de Pont-Audemer. C'était une religieuse remplie de dévouement, de simplicité, de bonté. Elle mourut en 1850, âgée de 94 ans, après 72 ans de profession. Il en est peu en ce monde à qui Dieu accorde une si longue carrière, et si saintement employée.

Avant de quitter la Normandie, nous avons encore à voir Le Hâvre et Rouen.

Le Hâvre. 1797.

On se rappellera que la communauté du Hâvre avait été fondée, au commencement du XVIIIe siècle, par les Ursulines de Rouen. Elle eut à souffrir plusieurs fois des bombardements de la ville par les Anglais. Bien que le décret de spoliation définitive des ordres religieux eût paru en 1792, nos Ursulines du Hâvre ne furent chassées de chez elles qu'au mois d'août 1793. Elles avaient alors pour supérieure la Mère Saint-Joseph, et comptaient seize religieuses de chœur et six sœurs converses. Dispersées par les ennemis de Dieu, elles essayèrent, quelques-unes du moins, grou-

pées autour de la sœur Saint-Joseph, de mener une vie commune qui les rapprochât de leur institut. Mais on ne tarda pas de les arrêter, pour refus de serment à la Constitution civile du Clergé. Elles furent renfermées d'abord dans les casernes de la marine, où elles eurent bien des tourments à endurer. Outre la mort dont elles étaient menacées, on leur refusait les choses les plus nécessaires; elles ne recevaient leur nourriture que par des personnes charitables qui exposaient leur vie pour les soulager. Un beau jour, le 21 juillet 1794, un détachement de soldats vint les chercher, au son du tambour, pour les conduire à l'abbaye de Graville. Il faisait une extrême chaleur; les prisonnières étaient poursuivies des outrages de cette immonde populace qui grouille dans toutes les grandes villes, et qui forme ce *nombre* qu'on prétend aujourd'hui ériger en source comme en souverain dispensateur du pouvoir. Il y avait quatre kilomètres de marche, et les plus âgées eurent grand mal à se traîner, sous les huées de l'ignoble multitude. Le nouveau séjour n'était pas meilleur que l'autre, il était même plus malsain; mais on remit en liberté les captives le 6 février 1795.

Réorganisation.

Elles recommencèrent de vivre ensemble dans une petite maison de location, où elles reçurent des pensionnaires et des externes. La Mère Saint-Joseph, retirée auprès de sa famille après tant d'épreuves, y mourut en 1797. On élut à sa place la Mère Darias de Sainte-Ursule, qui resta avec trois sœurs, pendant que les autres s'en retournaient vivre en particulier, en attendant de meilleurs temps. Or, celles qui étaient restées, et qui dirigeaient le pensionnat et l'école, avaient une petite chapelle où, dans la disette publique d'offices religieux, se réunissaient un certain nombre de catholiques, autour d' l'abbé Le Crosnier, ecclésiastique édifiant qui s'était dévoué à eux tout le temps de la Terreur. On vint même plusieurs fois chez les Ursulines pour l'arrêter. Un serviteur de Dieu était, pour les républicains, chose si dangereuse à l'État! Les habitants du quartier

s'étaient attachés aux Sœurs ; et plusieurs d'entre elles ayant voulu se rendre à Rouen, où l'Ordre venait d'être vraiment rétabli, ils ne le souffrirent point. Les Ursulines se procurèrent un local plus spacieux, transformèrent un magasin en chapelle, et y firent des instructions régulières pour les jeunes filles. Le dimanche, après la Messe, on y réunissait le plus de femmes qu'on pouvait, et l'un des vicaires de la paroisse leur faisait le catéchisme, suivi d'une exhortation par M. le Curé. — Mais ces pauvres sœurs se sentaient en trop petit nombre, il leur fallait des associées dans une telle œuvre : le Seigneur en envoya plusieurs, et, de plus, le conseil municipal, où il se trouvait encore quelques âmes de bon lieu, vota en leur faveur une indemnité annuelle de 5 000 fr., pour leur maison ancienne confisquée par la Révolution. Il y eut mieux : le nombre des élèves augmentant, le maire du Hâvre offrit de bâtir aux religieuses une maison sur les fonds de la ville : ce qu'elles refusèrent, afin de conserver leur indépendance, et de ne point charger l'avenir de chaînes qui pouvaient, à tel moment, devenir fort lourdes. Il leur sembla préférable de construire elles-mêmes, en se fiant à la Providence. Elles achetèrent un terrain dans un quartier assez désert. Un négociant de la ville, dont il est juste de conserver le nom, M. Lambert, eut la générosité de s'offrir à leur prêter 300 000 fr. ; et comme, effrayées d'une pareille avance, elles lui représentaient qu'elles pourraient se trouver dans l'impossibilité de lui rendre une somme aussi considérable : « Dans ce cas, répondit-il agréablement, je vous ferai prisonnières pour dettes, et me verrai ainsi obligé de vous nourrir par-dessus le marché. »

Prise de possession.

La première pierre fut posée et bénite, au milieu d'une foule d'assistants, par l'archevêque de Rouen M. de Bernis, le 16 novembre 1822. Deux ans après, on entrait en possession du nouveau monastère. La communauté se composait, à ce moment, de huit religieuses de chœur, deux converses et plusieurs novices et postulantes. Les

classes furent suivies; celles des enfants pauvres comptaient pres de deux cents petites filles. — Le supérieur et aumônier était le curé du Hâvre, M. l'abbé Paris. Ce bon pasteur, protecteur constant des Ursulines, mourut subitement dans son église, le 27 août 1826, pendant un sermon qu'il faisait sur la mort. Hélas! pouvait-il prêcher avec plus d'éloquence le néant des choses humaines qu'en leur disant adieu en une pareille heure?

La même année, le couvent fut reconnu par le gouvernement; et, à force d'économie, de travail, de bon ordre dans les moindres dépenses, on parvint non-seulement à rembourser M. Lambert, mais à acheter un terrain de 100000 francs dont on avait besoin à cause de l'exiguïté du premier. On put aussi, une dizaine d'années plus tard, agrandir la chapelle, tant du côté du cloître que du côté des fidèles. Mais la ville se développant toujours, et les englobant dans une ceinture de maisons, les Sœurs cherchèrent une position plus favorable à l'esprit de retraite et d'étude, et acquirent, en 1847, un parc très-étendu, magnifiquement planté, dans le gracieux faubourg d'Ingouville, qui est actuellement enfermé dans la cité. Le parc ne suffisait pas, il fallait bâtir, et on allait s'y mettre lorsqu'éclata la révolution de 1848, où l'on vit l'usurpateur du trône de S. Louis jeté à terre par les mêmes émeutiers dont il s'était servi pour escalader le pouvoir. L'inquiétude sur les événements qui allaient suivre fut grande; on n'osa rien entreprendre en ce premier moment. Mais enfin un nouveau bienfaiteur s'étant présenté, M. Adolphe Perquer, qui voulut tracer lui-même les plans, diriger les travaux, avancer l'argent, on lui dut de pouvoir entrer dans la nouvelle maison le 22 juillet 1851. La chapelle fut dédiée à Notre-Dame de Bonne-Espérance. La maison que l'on venait de quitter ayant été achetée par la ville pour une école des Frères, ce local déjà sanctifié par la prière et par l'œuvre de l'éducation chrétienne ne changea point de destination.

La communauté compte une cinquantaine de religieuses et environ deux cent cinquante pensionnaires et externes.

Rouen. (1er *couvent.*) 1806.

A Rouen, nous rencontrons deux couvents de l'ordre, l'un et l'autre de la congrégation de Paris. — Le premier avait été établi dans cette ville en 1619 : tous les détails ont été donnés au premier volume. Cette maison fut en voie de prospérité et en paix jusqu'à la tempête de 1792, qui renversa tous les établissements religieux. Il y avait, à ce moment, vingt-cinq religieuses de chœur, trois novices, huit sœurs converses. On se réfugia où l'on put, en diverses maisons de la ville. La Convention, estimant que c'était encore une liberté abusive pour des personnes vouées au culte du *ci-devant* Bon-Dieu (style élégant de cette époque), emprisonna les unes et chassa les autres, celles-ci parce qu'elles n'étaient pas natives de Rouen. On aurait pu objecter à la Convention, résidant à Paris, que ses membres venaient à peu près tous d'ailleurs; mais on n'objectait rien alors, tant était grande la liberté! La Révolution avait établi toutes les libertés : à cela près qu'on ne pouvait penser autrement qu'elle, demeurer chrétien, observer le dimanche, publier ses idées, se promener d'une ville à l'autre, se renfermer dans son intérieur, parler à cœur ouvert avec un voisin, blâmer le gouvernement, ses hommes et ses œuvres, porter secours aux persécutés, se faire religieux ou prêtre, vivre en communauté, correspondre avec ses parents à l'étranger, espérer des temps plus paisibles, plaindre ceux qui étaient égorgés : à part cela donc, on était parfaitement libre! L'impiété n'avait rien de plus brillant à offrir au peuple abusé, opprimé, corrompu par elle. — Le 12 mai 1793, au son du tambour, on ferme la ville; les commissaires se répandent dans tous les quartiers, dans toutes les rues, fouillent les maisons, arrêtent honnêtes gens, voleurs, hommes, femmes, religieuses, prêtres, tout ce qui leur tombe sous la main. La Mère de la Prévotière *de Saint-Ambroise*, supérieure de

La captivité.

nos Ursulines, est du nombre, avec trois autres sœurs qui étaient aussi sœurs de naissance; il y avait encore avec elles une novice. Nous ne parlons pas des sœurs d'autres ordres, qui étaient en grand nombre parmi les prisonnières.

On les conduit au monastère de la Visitation, transformé en prison d'État. Elles y arrivent une centaine, toutes ayant refusé le serment d'apostasie. Durant le trajet, la populace des rues, qui la veille voulait les massacrer, fut frappée de leur noble attitude, et sembla, chose à peine croyable, leur témoigner de la compassion. L'une des Ursulines, la sœur Saint-Fortunat, novice converse, n'ayant pas été arrêtée, s'était mêlée à la foule, et rendait à ses compagnes, qui la reconnurent sous ses vêtements séculiers, tous les petits services qu'elle pouvait. Elle fut, tout le temps de cette détention, leur providence. La geôlière, de son côté, affectant le cynisme et la haine de la religion afin de détourner les forcenés en hurlant comme eux, se montra compatissante et serviable. Elle quêtait pour ses *nonnes*, comme elle disait, auprès des prisonnières plus riches; elle s'entendait avec la sœur Saint-Fortunat, qui chaque jour apportait quelques aliments, et qui passait pour une commissionnaire du quartier. On tremblait pour la vie des religieuses; à chaque instant elles pouvaient être traînées au tribunal de sang, et de là à l'échafaud. Il y suffisait du caprice d'un juge, de la malveillance d'un inspecteur. Notre geôlière le voyait bien tous les jours : aussi était-elle attentive aux moindres approches du danger. Lorsqu'on venait pour la visite officielle, elle reprenait sa feinte grossièreté, et criait de tous ses poumons : « Venez, citoyens, venez voir mes nonnes! » afin qu'à ce signal les captives fissent disparaître les livres de piété, chapelets et médailles dont elles se servaient quand elles étaient seules. Elle courut risque de la vie en plus d'une circonstance, car les persécuteurs avaient résolu de conduire au supplice toutes les religieuses qu'ils

avaient entre leurs mains. Pendant la nuit, à plusieurs reprises, des troupes de forcenés entourèrent la prison en demandant qu'on leur ouvrît au nom de *la justice du peuple*, qu'ils avaient à exercer, disaient-ils : la geôlière refusa énergiquement, protestant tout haut qu'il fallait la tuer si on voulait aller plus avant. Ces alertes assez fréquentes lui suggérèrent de remettre à l'une des religieuses la clef d'une porte qui donnait sur les remparts, afin qu'on eût possibilité de se sauver en cas d'invasion de la part des meurtriers. Précaution heureusement inutile, car après la mort de Robespierre on délivra les Sœurs.

Essais de réunion.

Les souffrances ne les avaient point découragées au sujet de leur vocation. Les trois qui étaient sœurs par le sang, les Mères Touzard, rentrèrent dans la maison qu'elles occupaient avant leur arrestation, où quelques novices étaient venues aussi. Là comme sur d'autres points, on reprit les écoles privées. A certains jours on se réunissait pour assister au saint sacrifice et recevoir les sacrements, de la main d'un prêtre fidèle qui se cachait à Rouen. Si, depuis la chute du monstrueux Robespierre, les prisons avaient été vidées en partie, on n'en continuait pas moins de poursuivre tout ministre de l'Église et toute marque extérieure du culte catholique. Les consciences des révolutionnaires au pouvoir n'étaient point en état de se trouver à l'aise devant un crucifix. — Une nuit, disent les *Annales* (t. Ier, p. 668), que le saint sacrifice était à peine achevé chez les Ursulines, on entend frapper brusquement à la porte : ce sont les commissaires. Le prêtre n'a que le temps de monter à sa cachette. Le visiteur en chef, après avoir inspecté tous les coins et recoins, veut se rendre dans ce dernier lieu ; mais il fait un faux pas, qui l'expose à une chute grave. Effrayé, il pâlit. Les bonnes Mères, empressées, lui offrent des secours. Il remercie poliment, et, guéri de l'envie d'aller plus loin, ne songe qu'à se retirer. La visite se termine là, au grand contentement des pauvres religieuses.

Les choses continuèrent ainsi, sans beaucoup d'incidents, jusqu'à l'année 1806, où parut le décret du 9 avril. Les Sœurs s'étaient rangées de nouveau sous la conduite de la Mère de la Prévotière, au nombre de douze religieuses de chœur, trois novices, et la bonne Saint-Fortunat, qui avait si bien mérité de la communauté. A elles se joignirent peu à peu des Ursulines de Lisieux, d'Abbeville, du Hâvre, d'Évreux. Le décret permit donc d'ouvrir sans crainte un pensionnat, et aussitôt affluèrent les jeunes filles des meilleures familles de la ville et du département. L'archevêque de Rouen était le cardinal Cambacérès; il aimait les Ursulines et leur fut toujours un fidèle protecteur. Sur ses démarches, leur ancien couvent leur fut rendu en 1807, mais dans quel état de dégradation! on se l'imagine aisément. Encore était-on heureux, néanmoins, de retrouver le sol et les murailles; il ne restait guère que cela, à la vérité. Ainsi, l'hiver qui suivit la rentrée, la neige et la pluie inondaient les corridors, le vent soufflait partout; cinq ou six fois par semaine, on se serait cru au milieu d'une tempête. Sur l'ordre du prélat, on procéda à des élections nouvelles : la sœur Saint-Ambroise fut confirmée dans sa charge, et dut gouverner comme s'il n'y avait pas eu de révolution. Dans la chapelle, les vandales de 93 avaient tout brisé, tout enlevé; non-seulement les grilles, non-seulement les stalles, tableaux, statues, ornements quelconques, mais jusqu'au parquet n'avait pu trouver grâce devant ces citoyens régénérateurs et désintéressés. Une chambre de l'infirmerie fut transformée en oratoire commun jusqu'à ce qu'on avisât à la situation. La supérieure, animée d'une entière confiance en Dieu, travailla à réparer ces malheurs, et, le ciel aidant, on y parvint en quelques années. Reconstitution.

Nous dirons un mot de la vie de cette vertueuse fille de Ste Angèle. Thérèse Duclos de la Prévotière, d'une famille distinguée, était née en 1727. Les Ursulines de Rouen firent son éducation; et la pieuse enfant y puisa des senti- La Mère St-Ambroise.

ments si chrétiens, qu'elle renonça au monde avant de l'avoir fréquenté, et entra au noviciat étant âgée de vingt-deux ans. Elle fut mise tout de suite aux classes, et devint ensuite maîtresse-générale. Son mérite la fit choisir pour aller, sur la demande de l'archevêque de Paris M. de Beaumont, relever, accompagnée d'une autre sœur, la communauté de Saint-Cloud. Elles y restèrent six ans, de 1772 à 1778, époque à laquelle la Mère Saint-Ambroise dut rentrer à Rouen, où elle venait d'être élue supérieure. Elle fut réélue trois fois avant 1793, tant son gouvernement répondait bien à l'esprit de l'ordre et aux difficultés qu'on eut à traverser. Elle mourut en 1812, ayant quatre-vingt-cinq ans.

Rouen. (2d *couvent.*) 1810.

Le couvent dont nous venons de nous entretenir est situé dans la rue des Capucins; c'est proprement celui de Rouen. Il y en a un second rue Morand : celui-là représente l'ancienne maison d'Elbeuf, érigée en 1648 par les soins de l'archevêque de Paris M. de Harlay, et dont les premières sœurs étaient venues de Gisors, comme il a été dit dans l'histoire des monastères primitifs. Cette communauté avait été dès l'origine très-fervente, et se maintint dans une édifiante observation des règles jusqu'à l'heure de la persécution. Elle avait pour supérieure, à ce moment, la Mère Cécile Cousin *de Jésus-Marie-Joseph*, femme comparable à la sœur Saint-Ambroise pour la fermeté et la vertu. Le premier acte de la Révolution les dépouilla de leurs biens, meubles et immeubles, qu'elle prétendit remplacer par une pension viagère dérisoire. Du moins les religieuses espérèrent-elles qu'on s'arrêterait là, et qu'on les laisserait humblement vivre en commun de ces très-maigres ressources. C'était mal connaître, évidemment, les misérables qui venaient de précipiter la France dans tous les crimes. On s'empressa donc de solliciter de ces pauvres femmes, renfermées derrière leurs grilles, le serment à la Constitution civile du Clergé. La supérieure les

présenta aux commissaires sous le grand costume de chœur, afin de donner plus de solennité à leur unanime refus. Elles furent chassées; et disons qu'elles s'y attendaient assez peu pour n'avoir pris aucune précaution; les archives même périrent dans cette déroute.

Régime de la Terreur.

Ici, comme il faut le dire de toutes les communautés détruites, plusieurs religieuses se retirèrent auprès de leurs parents, d'autres furent incarcérées en différentes occasions, la Mère Sainte-Perpétue entre autres, qui avait été trouvée chez un vicaire-général de Rouen que l'on arrêtait. Elle fut conduite en prison d'abord, ensuite au tribunal, et s'entendit condamner à mort, sans témoigner d'autre émotion, comme elle l'a dit depuis, qu'une impression extraordinaire de calme, qui lui venait certainement du ciel. La chute de Robespierre la sauva. Quant à la supérieure, elle se réfugia dans les bois aux environs d'Elbeuf, et s'y tint cachée, assistée par l'ancienne tourière du couvent, Félicité Éloi, qui se montra d'un dévouement parfait. C'était cette fille qui, chaque soir, venait chercher dans la forêt la bonne Mère, et la ramenait en ville, dans sa propre et bien chétive maison. Au milieu de ses forfaits, la Révolution a donné lieu aux plus admirables traits d'immolation et de charité; beaucoup ont été consignés dans les livres, mais combien d'autres ne sont plus connus aujourd'hui que de DIEU! Nous avons à peine besoin de dire que, plus tard, lorsque le monastère eut été rétabli, Félicité Éloi ne se sépara plus de sa supérieure, et fut soignée jusqu'à la fin de sa vie comme la meilleure amie de la maison.

Premiers essais à Rouen.

La Mère Jésus-Marie-Joseph, lorsqu'un peu de calme lui permit de reparaître, partit pour Rouen, où elle espérait se créer plus aisément des ressources. Elle y fut rejointe par deux de ses religieuses, et continua de correspondre avec les autres. Elle avait dû reprendre son nom de famille; on ne la connaissait plus que sous l'appellation de Mme Cousin. Elle tenait singulièrement à ne point s'écarter de ses vœux, du quatrième pas plus que des autres, et

elle tenta d'avoir quelques élèves. Si elle y parvint, ce ne fut pas sans difficulté, à cause des lois nouvelles. Il fallait cacher sous des apparences de travail matériel, la couture par exemple, les leçons que l'on donnait: car, même depuis la mort de Robespierre, les maisons des citoyens étaient exposées à de continuelles perquisitions. Les commissaires arrivèrent un jour au beau milieu de la distribution des prix : il n'y avait plus moyen de s'y tromper; mais ils furent si satisfaits de la tenue de ces petites filles qu'ils se retirèrent sans rien dire. — Ici on peut se demander pourquoi ces excellentes sœurs d'Elbeuf n'essayaient pas de s'unir à celles de Rouen, occupées alors même à se reconstituer. Il ne paraît pas qu'elles y aient songé. Elles comptaient, probablement, retourner quelque jour dans leur monastère propre. Mais il n'en fut point ainsi. Au surplus, cette espérance dura peu : car elles apprirent que leurs bâtiments allaient être rasés, et que sur l'emplacement passait la voie publique. Le parti fut adopté de rester à Rouen.

Un pensionnat.

Mme Cousin recevant de nouvelles élèves, se voyant d'ailleurs à la tête de huit Sœurs qui l'avaient rejointe, loua une maison plus vaste, et se proposa de travailler au relèvement de l'ancienne communauté. Son pensionnat actuel comptait plus de cent élèves. Un de ses frères, excellent prêtre, revenu de l'émigration, se chargea du spirituel; un professeur laïque, appelé à faire des cours aux enfants, passa aux yeux des gouvernants pour être le chef de l'établissement. Les Sœurs n'avaient repris ni la règle entière, ni l'habit, ni encore moins la clôture. Les temps n'étaient pas favorables. On attendait. Mme Cousin se détermina à acheter un ancien couvent, celui du Saint-Sacrement, fondé en 1680, sur l'emplacement de l'ancien château où fut détenue Jeanne d'Arc, et dont il reste actuellement la tour où l'héroïne fut condamnée. Les travaux d'appropriation furent longs et très-coûteux. On ne put faire tout cela sans avoir recours à des emprunts onéreux; les remboursements étaient difficiles. La digne supérieure, qui était

du caractère le plus inflexible, et qui avait mis en DIEU son espoir, tint tête à tous ces embarras, et le Seigneur la récompensa de sa confiance par un succès presque miraculeux.

La nouvelle communauté.

Le 25 novembre 1810, anniversaire du jour où Ste Angèle avait mis définitivement la main à son œuvre près de trois siècles auparavant, les Ursulines s'installèrent dans le domicile qui devenait le leur. Elles s'y rendirent processionnellement, à quatre heures du matin, au son de leur cloche, et, à leur entrée, chantèrent le *Te Deum* d'action de grâces. C'était là un glorieux triomphe, après tant de tribulations et de travaux. Tout n'était pas terminé cependant, surtout quant aux dettes, et il y eut à souffrir encore. Ceci n'arrête point une véritable ursuline. N'oublions pas de dire que ce *Te Deum* fut précédé de la reprise de l'habit, au moment même où l'on entrait. Puis chacune s'employa à servir les maçons, transporter les pierres, préparer le mortier ou les bois destinés à la charpente et aux parquets. Les classes n'en souffraient pourtant pas, tant les dispositions prises l'avaient été sagement. On se remit à la vie religieuse dans tout son esprit. Quelques novices se présentèrent; l'école et le pensionnat se développaient et prenaient de l'extension. Un moment on eut à craindre des préventions qu'un ennemi secret avait inspirées à l'archevêque de Rouen; elles tombèrent d'elles-mêmes devant la simplicité des religieuses et les explications de leur Mère. On rétablit la clôture en 1813.

L'enseignement de la charité.

L'excellente supérieure tenait surtout à graver dans l'âme de ses élèves une religion solide, dont rien ne fût capable plus tard d'entamer les principes. Elle leur donnait pour rempart cette vertu de charité si agréable à DIEU, et qui devient dans le monde le salut de la femme chrétienne. Elle les envoyait visiter les pauvres en leurs greniers; puis on faisait des offrandes qui, réunies au bout d'un temps fixé, étaient consacrées à tirer de la misère une famille, dont la mère et les petites filles, introduites ce jour-

là au monastère, étaient servies à table par les élèves. Délicate et aimable pratique, que l'on retrouve, sous une autre forme, dans les catéchismes de Paris, à Saint-Thomas-d'Aquin par exemple. Là, au jour de la Première-Communion, les enfants riches habillent à leurs frais les enfants pauvres assis près d'eux au banquet divin, et, au sortir de la cérémonie, les réunissant en un repas fraternel, les servent eux-mêmes ceints du tablier, et à la fin leur remettent encore quelque argent et quelques douceurs. — La Mère Jésus-Marie-Joseph mourut d'une attaque d'apoplexie, le 11 mars 1819. Un testament incomplet qu'elle laissait suscita à la communauté beaucoup d'embarras, dont elle ne sortit que par d'onéreuses concessions.

Un incendie.

Un incendie, en 1855, détruisit l'église et une notable partie de l'établissement. On vit bien, en cette conjoncture, que toutes les Ursulines, de quelque maison et de quelque congrégation qu'elles soient, font une seule âme et un seul cœur, au service de Dieu. Celles de la rue des Capucins offrirent pendant quinze jours un asile à leurs sœurs; après quoi la mère de l'une des élèves mit à leur disposition une autre retraite, où elles demeurèrent quatre mois. Elles rentrèrent dans leur chère clôture le 7 octobre de la même année.

La communauté possède une trentaine de religieuses de chœur, avec la moitié autant de sœurs converses.

Le Faouët, 1836.

Passons maintenant en Bretagne, et venons au Faouët, où nous avons vu s'établir une communauté d'Ursulines en 1658. La première maison qu'elles y occupèrent était petite et pauvre, et ce ne fut que vingt-et-un ans après qu'elles furent en état de se loger plus convenablement. Elles firent, par l'éducation, un bien immense dans tout le pays. Du reste, elles s'occupaient si peu de leur propre avantage, qu'elles avaient à peine achevé les agrandissements nécessaires lorsque survint la Révolution. Elle se rua sur cette proie, mais n'en put faire sortir grand'chose pour ses con-

voitises. Il y avait, à ce moment, vingt-huit religieuses, que l'on chassa inhumainement, en abandonnant à chacune la somme de deux écus du temps, ou six francs. Les vases sacrés, les ornements, la bibliothèque, les archives, furent saccagés, volés ou brûlés. Ceci se passait en Bretagne ! que devait-ce être dans les provinces moins bien conservées ? Il se trouva des acquéreurs pour s'attribuer, moyennant quelques assignats sans valeur, ces biens sacrés, qui au surplus ne les enrichirent point : il y eut toujours sur ces marchés de Judas une palpable malédiction de Dieu. Les bâtiments du Faouët furent négligés par les nouveaux propriétaires, honteux d'y paraître. La chapelle et les bâtiments finirent par être achetés 1 000 *francs!* Personne n'avait songé à relever le couvent, lorsque la pensée en vint aux Ursulines de Carhaix, de la congrégation de Bordeaux, dont nous parlerons bientôt. C'était en 1836, c'est-à-dire lorsque déjà un très-grand nombre de communautés avaient été reconstituées en France. La bonne inspiration fut suivie. Avec l'agrément de l'évêque, on rachète l'enclos et les murailles subsistantes, on y envoie trois Sœurs, et voilà le renouvellement commencé.

Renouvellement.

Mais quel miracle si l'on vient à bout des difficultés ! Ce qui avait été payé mille francs ne fut cédé que moyennant 50 000, et les pauvres filles arrivantes apportaient pour toute fortune la somme empruntée de *soixante francs!* C'est ici que la foi en la Providence est nécessaire; mais c'est ici également qu'elle ne trompera pas. Nos Sœurs se mettent à l'œuvre sans regarder derrière elles. Le lendemain de leur arrivée, saluée avec joie par les habitants, elles avaient douze pensionnaires, autant de demi-pensionnaires et une vingtaine d'externes. En même temps, le voisinage, pauvre lui-même comme toutes les campagnes bretonnes, sachant qu'elles manquaient de tout, ou à peu près, s'empressait de leur envoyer les provisions les plus indispensables. Quelques postulantes se présentent. Il n'y a qu'à frapper du pied la terre de Bretagne pour en faire

sortir les dévouements. Le vicaire de la paroisse, l'abbé Sollivier, embrasse l'œuvre de toutes ses forces, la patronne, la dirige, la soutient, si bien que la communauté lui a décerné le titre de fondateur. Le bon prêtre s'adresse à ses confrères, fait des quêtes, s'impose des privations, et réunit une somme de 2 000 fr. pour les plus urgentes réparations. Peu à peu d'autres travaux s'exécutèrent, la chapelle fut remise en état, et de nouveau bénite avec quelque solennité. Les pensionnaires ne manquèrent jamais, pas plus que les postulantes. Quand le sort de la maison parut assuré, les religieuses adoptèrent les constitutions de la congrégation de Paris. — Cette communauté eut aussi à subir un terrible incendie, dont elle s'est relevée par la suite.

Description de la maison.

Voici en quels termes une circulaire, datée du 1er juin 1877, décrit les lieux. — « Notre vieille communauté, construite en 1679 selon les règles monastiques, conserve encore dans un de ses bâtiments les nombreuses traces du pillage et des dévastations dont elle fut l'objet aux jours sanglants de la Terreur. Cependant tous les lieux réguliers y ont reconquis leur place, et la partie qu'occupe le pensionnat a été complétement rebâtie. Sur la façade de ce corps-de-logis, et au-dessus de la grande porte cintrée qui s'ouvre sur le jardin, s'élève une belle statue en pierre de notre bon père S. Joseph ; elle est enrichie d'indulgences, et nos enfants ne manquent jamais de la saluer au passage. Sur la façade principale de la maison apparaît une statue de la Très-Sainte Vierge avec l'Enfant Jésus, qui de son petit doigt indique cette inscription placée au-dessus de la niche : *Ecce Mater tua.* Le socle porte ces mots : *Je suis leur supérieure et leur mère* : il rappelle le vœu par lequel nous nous sommes spécialement consacrées à cette divine souveraine, et l'avons choisie pour mère et première supérieure de ce monastère. — L'église, assez grande mais simple, est sous le vocable de l'Immaculée Conception. Une délicieuse statue de Notre-Dame de Lourdes s'élève au-

dessus du maître-autel. Celles de Ste Ursule, de Ste Angèle, de S. Augustin et de Ste Anne la patronne bien-aimée de notre chère Bretagne, lui font cortége. L'image vénérée de S. Joseph domine l'autel qui lui est consacré, en face de la grille. Le Sacré-Cœur a sa chapelle spéciale. Le chœur est voûté, et a double rang de stalles, ainsi que l'exigent nos règlements. — L'enclos, de huit hectares, est notre principale ressource, dans cette partie du Morbihan, assez pauvre et peu peuplée. Il nous offre aussi, par son bon air et ses espaces, de précieux avantages pour la santé. Le cimetière y occupe une place de choix : c'est le champ du repos pour l'une de nos Mères et pour plusieurs de nos compagnes bien-aimées ; c'est le sanctuaire de l'espérance pour nous qui les pleurons, et qui avons hérité de leurs travaux.— Notre communauté se compose aujourd'hui de vingt-neuf professes de chœur, quatre converses, sept novices dont trois de chœur et quatre converses, une postulante du chœur et une postulante converse. »

Hennebont.

Non loin du Faouët s'est reconstitué aussi le monastère d'Hennebont. Il avait été pillé et dispersé, comme tous les autres, à l'époque néfaste des impies. Il a été rétabli depuis, nous ignorons dans quelles circonstances et par qui; mais il est dans une situation des plus prospères. Il s'y trouvait, en 1877, trente professes de chœur (ce qui est d'un couvent considérable), douze sœurs converses et six novices ou postulantes.

Ploërmel, 1811.

Enfin, dans la même région, c'est la petite ville de Ploërmel, célèbre par la maison-mère de l'institut des Frères de l'abbé de La Mennais pour la tenue des écoles, congrégation actuellement très-nombreuse et très-répandue dans tout l'Ouest de la France [1]. Au moment de la Révolution,

[1] Cet abbé de La Mennais était le frère du trop fameux apostat. Il a donné l'exemple, toute sa vie, des plus admirables vertus.

il y avait à Ploërmel soixante-dix Ursulines, sous la conduite de la vénérable Mère de Saint-Paul leur supérieure. Elles durent se disperser. Elles eussent désiré se retrouver ensemble après la pacification; mais, dénuées de ressources, elles n'osèrent l'entreprendre d'abord. Elles s'adressèrent ensuite de divers côtés, et enfin, par l'entremise du cardinal Fesch, elles obtinrent, à Ploërmel, la concession de l'ancien monastère des Carmélites, alors occupé par la gendarmerie. C'est pourquoi, le 11 mars 1811, les Mères Rose *de l'Ange-Gardien*, qui avait été assistante avant la Révolution, et Louise *de Saint-Augustin*, principale fondatrice du nouvel établissement, furent les premières à s'y installer. On ne reprit l'habit religieux que l'année suivante, après la réception de plusieurs postulantes et le rétablissement, imparfait encore, de la clôture. Peu d'années après, on était en mesure d'acquérir toute l'ancienne propriété des Carmélites. Alors, renfermées chez elles comme elles le désiraient, les Sœurs instituèrent, en 1822, la clôture stricte. Cinq ans plus tard, on sollicita et l'on obtint d'être reconnues par le gouvernement. Cette maison possède un pensionnat d'environ trente-cinq internes, et, dans la classe pauvre, de deux cents à deux cent cinquante enfants. Le personnel complet est d'une cinquantaine de religieuses. C'est dire que les vocations ne manquent point dans ce religieux diocèse de Vannes.

Vannes. 1807.

A Vannes est un couvent d'Ursulines restauré quelques années avant celui de Ploërmel. Ce n'est pas précisément le même qui existait en cette ville avant la Révolution, et qui appartenait à la congrégation de Bordeaux : celui-là a disparu dans la tempête. Aux environs de Vannes, à Muzillac, la congrégation de Paris comptait une maison, qui fut également supprimée pendant la persécution. Seulement, au rétablissement de la paix, plusieurs religieuses de Muzillac se réunirent avec l'intention de tenter le rétablissement de leur couvent. Cette intention, manifestée, attira à

elles d'autres sœurs des anciennes communautés de Vannes, de Ploërmel, du Faouët et d'Hennebont. La petite troupe associa ses ressources et son dévouement, et put acheter une vieille maison de Franciscains, de Calmon-Haut, tout près de Vannes. On s'y installa le 1er mai 1807, sous l'autorité du vicaire-général capitulaire, le siége épiscopal étant vacant. La supérieure, qui a laissé la réputation d'une sainte, était la Mère Marie-Élisabeth Crespel *de Sainte-Ursule*. On dut vivre pendant longtemps dans une vraie pauvreté et toutes sortes de privations; mais le bien que l'on faisait à une nombreuse jeunesse, et par elle à leurs familles, consolait de tout; sans parler de la joie d'avoir retrouvé cette vie monastique qui est un ciel pour les vraies vocations. — La maison de Calmon-Haut a eu jusqu'à une quarantaine de religieuses.

Quimper.

Quimper possède, à son tour, un couvent des filles de Ste Angèle rétabli depuis la Révolution. Nous ignorons l'histoire de cette restauration.

Redon. 1810.

Ce furent les Ursulines de Ploërmel qui, en 1674, fondèrent la communauté de Redon, au diocèse de Rennes. Il y avait dans cette maison un usage bien pieux : en reconnaissance de la protection de la Sainte Vierge, les Sœurs avaient fait la promesse d'élever gratuitement une jeune fille, et faisaient avec joie cette œuvre de charité. En 1792, invasion de la République dans ces paisibles murs, pour enlever d'abord tous les biens, tous les titres, y laisser à la place une pension viagère, et enfin chasser les propriétaires, qui refusent de reconnaître l'évêque intrus et de faire le serment schismatique. On leur donne jusqu'au 2 octobre pour évacuer les lieux : en Bretonnes sûres de leur droit, elles déclarent qu'elles ne céderont qu'à la violence. Le 5, elles étaient encore dans le couvent. Vingt citoyens, membres du *district*, se présentent, exhibent le décret de spoliation et d'expulsion, trouvent les religieuses

à la chapelle et leur intiment l'ordre de sortir. Comme elles refusent énergiquement, on force les grilles du chœur, et on les jette à la porte, non sans qu'elles aient protesté contre la violence dont elles sont victimes. Les infirmes et les malades, à qui l'on permet de rester pour être soignées, se font emporter sur des brancards plutôt que de rester une heure seulement sous un toit profané par le sacrilége. Et la Révolution n'en a pas moins fait croire à un peuple ignorant qu'avant elle il n'y avait dans les cloîtres que des victimes de la cupidité paternelle!

La persécution.

Les Sœurs, réfugiées dans une maison voisine, essayèrent d'y continuer leur vie de retraite; mais au bout de six mois il fallut se disperser sous de nouvelles menaces. La Mère Sainte-Anne, leur supérieure, ne perdit point ce titre à leurs yeux; de loin comme de près, quoiqu'elle eût été réduite à prendre les livrées de la misère, elles demandaient ses avis et se soumettaient à ses décisions. Mais nous n'avons pas besoin de dire à quelles vexations, dans la ville, dans les campagnes environnantes, furent livrées celles que les étranges autorités du jour pouvaient reconnaître. L'une d'elles, la Mère Sainte-Claire, qui était cachée, reçoit un jour avis qu'on va conduire à l'échafaud son père si elle ne se livre : elle quitte à l'instant sa cachette et reparaît, pour être enfermée dans la prison, d'où elle ne sortira qu'après le 9 thermidor. — La Mère Sainte-Élisabeth fut emprisonnée à son tour, avec une tourière qui ne voulut point la quitter. Elle fut condamnée à mort. A ce moment, des malades qu'elle soignait comme une mère arrivent au tribunal de sang et la réclament; l'une d'elles, qui avait un cancer, le découvre : « Voyez, citoyens, s'écria-t-elle, si je puis me passer de celle qui seule a pitié de moi! » Les juges, sous une impression d'horreur à la vue de cette plaie, rendent la liberté à la prisonnière en disant : « De tels soins valent pour elle l'échafaud! » Ils ne savaient pas si bien dire.

Rétablissement du couvent.

La Mère Sainte-Anne avait délégué ses pouvoirs à la Mère Sainte-Élisabeth, qui, tout le temps de la persécution, avait tenu près d'elle plusieurs sœurs. Celle-ci s'attacha à l'idée de rétablir la communauté, lorsque des temps meilleurs permirent de considérer ce projet comme réalisable. Elle débuta par ouvrir un pensionnat, où elle ne tarda guère à avoir une cinquantaine d'élèves. Par un bonheur assez rare, l'ancien couvent n'avait pas été vendu : elle fit agir des influences protectrices, et le 8 octobre 1809 le gouvernement en rendait la plus grande partie aux Ursulines comme corps enseignant; de sorte que, le 23 juin 1810, toutes les formalités remplies, les sœurs rentraient dans les murs chéris qu'elles avaient quittés baignées de larmes. Six ans après, à la Restauration, le reste leur fut également rendu. On devine en quel état elles trouvèrent ces bâtiments, ravagés par la fureur révolutionnaire. La supérieure sut mener si bien les choses qu'insensiblement les ruines furent relevées; mais elle n'en put jouir longtemps : elle rendit à Dieu son âme le 21 juin 1816, honorée comme seconde fondatrice de Redon.

Dix ans après, on dut agrandir le pensionnat, c'est-à-dire construire à nouveau. Et quant aux résultats qui s'y obtiennent, c'est assez de dire que la communauté compte au-delà de cinquante Sœurs, et qu'elle donne l'instruction à plus de 350 élèves, y compris les externes et les demi-pensionnaires.

Nous retrouverons d'autres maisons d'Ursulines en Bretagne, au chapitre de la congrégation de Bordeaux.

§ 3. — Région du centre.

Clermont-Ferrand. 1808.

Il n'est guère de fondation plus touchante dans ses détails que celle du monastère de Clermont-Ferrand. Nous l'avons racontée. Cette communauté est encore aujourd'hui l'une des plus connues, des plus belles, des plus impor-

tantes, des plus nombreuses de tout l'ordre des Ursulines. Les bâtiments qu'elle occupe sont situés dans le faubourg de Saint-Alyre, à l'endroit où florissait jadis une abbaye de Bénédictins. C'est au nord-ouest de la ville, dans un vallon agréable et très-fertile. Voici la description qu'en donnent les *Annales*, publiées par les Ursulines de Clermont elles-mêmes (t. I, p. 41).

Description. La façade principale, au levant, offre d'un côté le gracieux amphithéâtre formé par la ville, embelli par les alignements de verdure des promenades, dominé par la cathédrale antique qui depuis cinq siècles protége sous son ombre les populations fidèles vivant à ses pieds; puis, de ce même côté du levant, une plaine riche de végétation se déroule à perte de vue, avec ses touffes d'arbres et ses blanches maisons, et se termine, dans un horizon lointain, par les sommets bleuâtres des montagnes du Forez. — Au couchant et au nord, la perspective est moins riante, mais plus pittoresque. Derrière de fertiles coteaux couverts de beaux vignobles, parsemés de petits hameaux, se prolongent circulairement les chaînes des monts d'Auvergne formant la base imposante du puy de Dôme, dont la crête sévère est souvent voilée de légères vapeurs. Des ruines séculaires, qui rappellent un temps glorieux pour l'Arvernie, l'intrépide Vercingétorix, la puissante Gergovia, se dessinent sur quelques-unes de ces hauteurs. — Les regards, en se renfermant dans un espace plus borné, découvrent les jardins du couvent. Le grand corridor du rez-de-chaussée y conduit. Une allée, tracée sur la même ligne, bordée de vignes à droite et à gauche, semble se prolonger jusqu'à une chapelle ombragée de lilas, de pampre et de clématite: elle est dédiée aux saints Anges Gardiens. Plus loin, auprès d'un vieux bâtiment, paraissent une croix et une pierre tumulaire adossée au mur : c'est la sépulture des religieuses. Dans l'espace de cinquante ans, soixante sont venues se reposer au pied de cette croix, gardienne de la paix des tombeaux. — En descendant un vieil escalier, on

se trouve dans un jardin plus spacieux, où deux ruisseaux entretiennent la fraîcheur et forment une petite île couverte de noisetiers. Entre les branches formées par ces ruisseaux, un portail s'ouvre sur une belle allée de charmille, où va s'ébattre, quand le ciel est serein, la joyeuse troupe des élèves. Une large prairie, sillonnée de filets d'eau, couverte d'arbres fruitiers et bordée de saules, s'étend alors sous les yeux. — Le monastère est dominé par une petite colline, sur le sommet de laquelle les Bénédictins élevèrent, en des temps reculés, une belle terrasse qui conserve encore ses arcades, ses galeries, et d'où l'œil embrasse l'horizon le plus magnifique. Les hommes avaient enlevé à ce monument sa plus précieuse décoration, la croix, qui de là protégeait toute la plaine, et la statue de Marie placée sous un de ses arceaux, où les anciens habitants du monastère venaient avec délices méditer les hautes pensées de la religion. Une restauration de tout cela eut lieu en 1857. Une croix de pierre grisâtre, semblable à celle que la Révolution avait brisée, a été réplacée sur l'antique base, et une statue de la Vierge Immaculée, en fonte bronzée or, faite sur un gracieux modèle, orne aujourd'hui la chapelle de la colline. — L'église du couvent, placée dans la cour d'entrée, présente un aspect imposant et tout-à-fait religieux. L'intérieur en a été récemment décoré avec un goût remarquable. De chaque côté du maître-autel, qui est en marbre blanc, s'élèvent deux grandes statues de Ste Ursule et de Ste Angèle, qui semblent veiller autour du tabernacle et intercéder pour leur chère famille.

La communauté.

On ne saurait, certes, imaginer un séjour mieux fait pour un monastère qui est en même temps maison d'éducation. Là vivaient, en 1877, cinquante-quatre professes de chœur, avec sept novices et vingt-cinq sœurs converses, plus une novice, cent trente pensionnaires et un nombre plus grand d'externes. Les études y sont tenues sur un pied élevé. La maison est devenue comme centrale, pour la congrégation de Paris, par ses publications relatives à

l'ordre. On vient de lire que les *Annales* imprimées en 1857 y ont été composées; ce fut par les soins de la Mère Sainte-Cécile, qui a été supérieure pendant douze ans, et qui vit encore à l'heure où nous écrivons. On trouverait difficilement, croyons-nous, une ursuline possédant mieux ces matières et tout ce qui s'y rapporte. C'est elle aussi qui prépara, avec les conseils de plusieurs supérieures et l'aide de M. l'abbé des Billiers, protonotaire apostolique, la nouvelle édition des *Règlements*, en 1864[1]; elle qui fit imprimer et répandre les livres des *Règles* des Ursulines, ainsi que les belles *Méditations* de l'ancienne Supérieure de Montargis. Elle n'a pas été la moins active, dans les dernières difficultés suscitées au sujet du quatrième vœu, à faire établir l'authenticité de la bulle mise en doute[2]. Cette vénérable religieuse a pu faire, en 1875, sa cinquantaine de profession monastique.

Véritable origine.

Le couvent actuel de Clermont n'est point celui qui s'y voyait avant la Révolution, mais bien celui de Montferrand, petite ville voisine, qui s'y est transféré. Il avait quatre-vingts religieuses au moment où sévit la persécution. A Montferrand comme à Clermont, la Convention exigea des Sœurs le serment à la Constitution civile du Clergé. Sur le refus persévérant des deux communautés, on emprisonna les Ursulines avec d'autres religieuses coupables de la même vertu : ces fermes servantes de Jésus-Christ se trouvèrent à la fois deux cent trente sous les verrous de la liberté révolutionnaire. Elles firent l'édification des autres prisonniers par leur douceur, leur union,

[1] M. l'abbé des Billiers est le créateur de la revue mensuelle *la Bibliographie catholique*, qui n'a cessé de paraître depuis trente-sept ans. Elle tient le lecteur au courant de tous les livres qui se publient, lui fait connaître les bons, le prémunit contre les mauvais. Longtemps dirigé par M. l'abbé J. Duplessy, ce recueil, si recommandable pour les couvents et pensionnats, est actuellement entre les mains de M. l'abbé P. Guérin, prélat romain. (*Paris, rue Honoré Chevalier*, 7.)

[2] Voy. notre t. I, p. 429.

leur piété; on eût dit que cet asile de souffrance était transformé en monastère. Une dernière fois on les somme de choisir entre leur élargissement immédiat et une petite pension de 260 fr., ou bien la mort : la mort si elles ne jurent fidélité à la Constitution civile. Les filles de Ste Angèle font la même réponse que la première fois, et consentent à mourir plutôt que de trahir leur conscience. DIEU se contenta de leur désir du martyre, la chute de Robespierre les ayant délivrées. Leur exil au milieu du monde devait durer quatorze ans, qu'elles utilisèrent, chacune de leur côté, pour l'avantage des âmes.

On se souvient que la principale fondatrice de Clermont avait été la Mère Micolon. Lorsque le concordat eut rendu au diocèse un évêque, l'un des vicaires-généraux de M. de Dampierre, l'abbé Micolon de Guérines, qui descendait de cette famille, s'intéressa à la communauté disparue. Il s'adressa à l'une des religieuses survivantes, la Mère Bravard *de Saint-Pierre*, retirée chez ses proches, et lui demanda de s'occuper d'une restauration du couvent, la croyant possible depuis qu'une autre ancienne religieuse avait promis pour cela une somme de 26 000 fr. La Mère Saint-Pierre ne balança pas; mais à son arrivée la promesse avait été retirée, et on se trouva sans aucun moyen d'aller en avant. C'était l'heure de la Providence. Elle suggéra à trois amis de l'abbé de Guérines de se mêler à la bonne œuvre en achetant, au mois d'avril 1807, l'ancienne maison des Bénédictins, au faubourg de Saint-Alyre, et en l'offrant aux Ursulines en jouissance jusqu'à ce que le remboursement leur fût possible. Le 13 janvier 1808, la fondatrice y faisait son entrée ayant avec elle une seule compagne, qui était simple converse. L'édifice se trouvait dans le plus entier délabrement; on n'y voyait qu'une chambre habitable. Quant au pécule, les deux sœurs étaient munies de la somme de six francs, avec laquelle il fallait faire face à tous les besoins. Le moyen leur en parut, au début, très-simple : ce fut de se coucher sans

rétablissement.

souper. La méthode néanmoins n'était pas praticable longtemps : la même Providence avisa, et l'on sait qu'elle n'est jamais à bout de voies.

La Mère Saint-Pierre était aimée et vénérée de toutes les anciennes religieuses de Montferrand. Quatorze d'entre elles la vinrent rejoindre; puis d'autres de diverses communautés du même ordre, Clermont, Cunlhat, Thiers, Ambert. Le personnel était donc déjà tout formé, encore qu'il se composât de sujets assez âgés, peu propres à l'action vivante, nécessaire en telles circonstances. Ce n'est pas que l'énergie du caractère manquât à ces courageuses filles, notamment à la Mère Saint-Régis, de qui les exploits avaient été superbes pendant la persécution. Emprisonnée pour sa fidélité, elle ne savait ce que c'était que l'intimidation devant ses geôliers; et comme la *nation*, qui jetait les gens au cachot, ne se donnait pas la peine de les nourrir, il fallait bien que les familles des victimes pourvussent à leur entretien. La bonne Mère profitait de cela pour dire tout haut, devant la sequelle des hideux jacobins : « N'oubliez pas que c'est demain jeûne et abstinence; et rappelez-le bien à tout le monde! » — Cette race malfaisante de révolutionnaires était en outre d'une stupidité sans égale. L'un d'eux vient, dans tout l'appareil de sa ceinture rouge, faire la levée du corps d'une ursuline morte dans la prison : — « Au nom de la loi, suis-moi! » dit l'imbécile au cadavre. — « Au nom de la loi, emporte-le! » riposte la Mère Saint-Régis. Or, le tribunal l'appelle pour qu'elle certifie le décès de sa compagne, et devant elle un de ces dignes magistrats républicains se félicite de ce que ce sera pour l'État une pension de moins à payer. — « Une pension de moins! reprend la Sœur : la monnaie de singe avec laquelle tu paies ne te coûte pas gros, je suppose! » Elle parlait avec le même sang-froid de la mort qu'on lui préparait. Comme beaucoup d'autres, elle dut la vie à la chute de Robespierre.

La Mère Saint-Régis.

La Mère Saint-Pierre fut élue supérieure. Son premier souci fut de répondre au but de l'institut en ayant des éco-

La Mère Saint-Pierre.

lières. Près de 200 enfants pauvres peuplèrent bientôt l'externat. Ravie de ce premier succès, la pieuse fondatrice disait à ses compagnes : « C'est maintenant, mes sœurs, que nous sommes véritablement ursulines, entourées de nos pauvres enfants ! » Secondée par le dévouement du bon abbé de Guérines, à la fois supérieur et aumônier, elle fit tout pour constituer la communauté sur les bases les plus solides [1]. On obtint, en 1810, d'être reconnues par l'État, et le 16 avril de la même année on reprenait l'habit de l'ordre et toutes les observances régulières. La supérieure travailla ensuite, avec l'aide de plusieurs familles bienfaisantes, les d'Aubière, les Ranquet, les d'Estaing, à agrandir les bâtiments et à construire une chapelle. On y employa dix-huit années, de 1819 à 1837; mais la chapelle fut bénite dès 1821. Le discours y fut prononcé par l'abbé Giraud, curé de la cathédrale de Clermont, depuis cardinal archevêque de Cambrai. On en lira avec intérêt quelques extraits, qui concernent la résurrection des ordres religieux en général.

Discours du cardinal Giraud.

« La fille de Sion, au jour de son deuil et de sa stérilité, se plaignait tendrement au Seigneur du triste abandon où il la laissait gémir, lorsque DIEU, touché de ses larmes, daigna lui adresser par son prophète des paroles heureuses. *Voici*, dit-il, *que votre image est écrite sur ma main droite; vos murs abattus sont toujours présents à mes yeux : mais enfin les architectes sont venus; le marteau destructeur qui vous avait frappée s'est brisé lui-même dans la main de l'impie. Portez vos regards tout autour, et voyez : les pierres dispersées se sont réunies; vos déserts et vos solitudes refleurissent; la terre de votre ruine est trop étroite pour vos nouvelles tribus, et les enfants de votre vieillesse ne cessent de vous crier : L'espace manque à notre multitude; étendez la demeure où nous devons habiter.*

[1] L'abbé de Guérines fut, peu après, élevé à l'évêché de Nantes.

» Vous venez d'entendre, mes Sœurs, la fidèle histoire de vos joies et de vos douleurs. Il vous souvient de ces tristes jours où le Seigneur semblait avoir oublié la nouvelle Sion. Ses édifices étaient en ruines, les pierres saintes dispersées dans les chemins, et les places publiques étaient foulées par les passants; et ses vierges, devenues vraiment captives, sous le prétexte de la liberté, ne pouvaient chanter dans Babylone les cantiques de Jérusalem. Mais une mère oublierait plutôt le fruit de son sein que le Seigneur n'oublierait son Église. Bientôt les murailles renversées se sont relevées comme d'elles-mêmes, des enfants plus nombreux ont été donnés à l'épouse, le sanctuaire où Dieu réside n'a pu contenir la multitude de ses servantes, et, la place manquant à la célébration de ses mystères, il demandait depuis longtemps pour lui-même l'espace qu'il vous avait accordé : *Angustus est mihi locus, fac spatium mihi ut habitem.* Il est vrai que l'heure d'édifier n'était pas encore venue : aujourd'hui comme au temps de David, il faut des jours de paix pour bâtir la maison du Dieu de la paix. Et comment auriez-vous jeté des fondements solides sur un sol ébranlé et toujours prêt à s'entr'ouvrir? Heureuses alors d'échapper à l'orage en courbant la tête, vous ne demandiez que la faveur de vivre inaperçues dans votre modeste asile, et le Dieu de la crèche ne dédaignait pas de partager votre gêne, votre obscurité. Mais dans les jours pacifiques les temples doivent s'élever, les autels briller de tout leur éclat, et le culte, voyageur en quelque sorte dans une arche portative, s'asseoir et s'affermir. Je vous répéterai donc cette parole prophétique, dont il m'appartenait peut-être de célébrer dans cette chaire l'heureux accomplissement, puisque le premier j'en exprimai le vœu à la face de cet autel : O Église, agrandissez votre temple à mesure que vous élargissez vos entrailles maternelles : *Angustus est mihi locus, fac spatium ut habitem.* Déjà vos épargnes pieuses, le trésor de votre pauvreté, le trésor de la Providence, ont bâti la maison du Seigneur...

Vous lui sacrifierez vos pensées, vos désirs, vos confiances humaines, et les restes du vieil homme dans son fond le plus intime; vous lui immolerez l'hostie de louanges, le parfum de vos oraisons, l'encens de vos prières et de vos cantiques, précieux sacrifice des lèvres; vous vous immolerez vous-mêmes sans partage et sans réserve dans les flammes jalouses du divin amour; enfin, pour accomplir ce qui manque à votre sacrifice, vous offrirez sur l'autel nouveau JÉSUS-CHRIST la grande victime, l'Agneau de DIEU qui rachète les péchés du monde. »[1]

Ce fut après cette cérémonie, à laquelle assistaient cinquante prêtres autour de l'évêque, que fut rétablie définitivement la clôture, dont quelques points n'avaient pu jusqu'alors être observés.

Diffusion providentielle.

Quant à la vénérable Mère Saint-Pierre, qui mourut en 1837, elle avait eu la consolation de contribuer de ses religieuses et de tous ses soins à la restauration des communautés de Beaulieu et de Digne, ainsi que nous le dirons. Après elle, le couvent de Clermont fournit encore des sœurs et des supérieures à d'autres maisons qui se reconstituaient. En 1856, il en partait deux pour Berlin, et l'une d'elles écrivait, le 3 novembre de la même année : « Dans » les différentes communautés où nous sommes allées (pen- » dant le voyage), les usages, les coutumes, les règle- » ments sont différents, mais partout nous avons trouvé » des cœurs d'Ursulines. Je crois que DIEU travaille forte- » ment ces âmes, et qu'il prépare à son Église la joie de » voir ces filles d'Angèle se fondre dans l'unité d'une même » règle. Partout nous avons trouvé le germe de ce désir, » plus ou moins développé. » Nous aurons à revenir sur cette idée, dont plus d'une fois déjà nous avons fait mention.

Derniers travaux.

La circulaire officielle du 2 février 1876 contient encore ce renseignement sur le couvent de Clermont : — « Nous

[1] *Œuvres du cardinal P. Giraud* (Lille, 1854, 4e édit.), t. IVe, p. 550.

avons fait, ces dernières années, de nombreuses et importantes constructions, et cette divine procuratrice des maisons religieuses qu'on appelle la Providence a merveilleusement conduit toutes choses et acquitté régulièrement les comptes. C'était, en 1867, un vaste corps de logis pour les parloirs et les classes gratuites; en 1869, un nouveau caveau pour nos chères sœurs défuntes; en 1874, une aumônerie, placée dans la cour extérieure, véritable petite villa, avec jardinet et pièce d'eau; enfin, en 1876, notre chapelle restaurée. » Et cette chapelle est vraiment un bijou, avec ses vitraux, ses peintures, son autel décoré de clochetons et de statues, ses filets d'or sur la blancheur de la pierre, sa voûte scintillante, ses arabesques, ses inscriptions, ses vases de fleurs, ses médaillons. Au-dessus de la porte d'entrée brillent les armoiries de Pie IX, à droite le blason fleurdelisé de l'antique abbaye de Saint-Alyre, à gauche celui de Ste Ursule et de l'ordre qui s'est mis sous son patronage. Une création particulière de cette maison, que nous mentionnerons, est la publication d'un petit journal de famille intitulé *l'Écho de Saint-Alyre*[1].

Bourges. 1793.

Les spoliateurs de la Révolution ne manquèrent pas de se ruer sur les biens du monastère de Bourges; on ne parvint à soustraire à ces mains rapaces qu'une partie des ornements sacrés et de la bibliothèque, quelques tableaux, et enfin une modique somme d'argent que l'on partagea entre les religieuses, au moment où elles furent expulsées. Toutes refusèrent le serment schismatique. L'ordre

[1] Cette idée avait été appliquée, quelques années auparavant, par les élèves du Petit-Séminaire de Paris, en 1841-42, à l'époque du supériorat de l'illustre évêque d'Orléans Mgr Dupanloup. Seulement, l'*Écho de Saint-Nicolas* ne s'imprimait pas. V. les *Souvenirs de Saint-Nicolas*, par M. Morillon (Paris, Lecoffre); ouvrage partiellement intéressant, et d'une sérieuse utilité pour tous ceux qui s'occupent d'éducation dans les communautés.

entier de Sainte-Ursule a été admirable, dans toute la France, à cet égard. On emprisonna les fidèles religieuses dans l'ancien couvent des Clarisses, avec des sœurs de divers ordres, carmélites, filles de la Charité, etc. Du moins y eurent-elles le bonheur de pouvoir se confesser à des prêtres catholiques, captifs comme elles et placés dans une chambre voisine, au moyen d'une petite ouverture qu'on était parvenu à pratiquer dans la muraille. La prison leur était donc devenue comme un nouvel et pieux abri. Elles la regrettèrent presque lorsque les persécuteurs jugèrent à propos de les rendre à la liberté. L'une d'elles, cependant, fut condamnée à mort : voilà cette histoire.

La Sœur Sainte-Angèle.

C'était la Mère Sainte-Angèle (Rose Privet). Retirée à Châlons, elle fut saisie d'épouvante à la nouvelle de l'assassinat de Louis XVI, et de toutes les horreurs qui se passaient à Paris. Convaincue que la colère du ciel s'allumerait contre un peuple aussi coupable, elle composa et fit imprimer, à Châlons même, un petit recueil de prières destinées à conjurer la divine justice. Une sentence parut aussitôt, qui condamnait l'auteur à être exécutée sur la place publique dès qu'elle aurait été saisie. La sœur prit la fuite, après avoir vainement sollicité un asile auprès des amis qu'elle avait crus les plus dévoués, et qui tous, glacés par l'effroi, l'éconduisirent. Une fois dans la campagne, elle change ses vêtements contre ceux d'une petite bergère, et passe ainsi à côté de ceux même qui la poursuivaient. Puis, sentant qu'elle avait dépisté ses ennemis, elle rentre dans la maison paternelle. Elle ne put, toutefois, si bien dissimuler ce retour que les agents n'en eussent connaissance. Ils viennent à la hâte faire une perquisition. La pauvre fille voit la maison cernée avant qu'elle ait pu sortir, et n'a que le temps de se précipiter dans le grenier, où il était facile de la découvrir. Elle se jette à genoux et remet sa défense entre les mains de la Très-Sainte Vierge, la suppliant de faire que ses parents ne soient point conduits à l'échafaud à cause de leur enfant. Un instant après,

les sbires paraissaient à la porte du grenier. Poussée par une inspiration soudaine, la sœur se glisse entre des sacs de grain. Les révolutionnaires arrivent, font de minutieuses recherches, passent plusieurs fois sur les sacs de blé; leurs sabres effleurent les vêtements de celle qu'ils poursuivent, leurs souliers même la touchent; mais il faisait obscur, et ils ne voient rien. Elle est sauvée, par une signalée faveur de Marie. — La courageuse sœur, la tempête calmée, se réfugia à Lyon, où elle se livra à l'instruction de la jeunesse avec d'autres religieuses dans une situation semblable à la sienne, en attendant que les Ursulines reparussent.

Restauration de la maison.

Or, onze ans après l'invasion du couvent de Bourges, en 1803, six anciennes Sœurs, sous la direction de la Mère de Charendy *de Saint-Maurice*, ancienne supérieure, âgée de *quatre-vingt-six ans*, se réunirent avec la permission du nouvel archevêque, louèrent une maison près de la cathédrale, et recommencèrent leurs exercices religieux tout en instituant un pensionnat. Elles trouvèrent un zélé protecteur dans la personne de M. l'abbé Bonamy, qui, en ces temps de disette du clergé, cumulait les fonctions de vicaire de la cathédrale avec celles de supérieur du petit-séminaire. Ce charitable prêtre, distingué à tous égards, mourut en 1812.

La clôture n'avait pu être rétablie dès l'abord; elle était impraticable dans la maison qu'on occupait; mais en 1822 nos Ursulines obtinrent la jouissance de l'ancien couvent des Carmes, dont le gouvernement restait propriétaire[1]; et

[1] On n'a jamais compris comment le gouvernement honnête et religieux de la Restauration put détenir ainsi des biens si évidemment volés. Le Concordat obligeait d'ailleurs à rendre ceux qui n'avaient pas été vendus. Les politiques d'alors eurent peur sans doute de déchaîner contre eux la rage des jacobins survivants, dont les titres de noblesse étaient dans leurs crimes. Une telle faiblesse ne sauva point la Royauté légitime, qui seule pouvait à son tour sauver la France. La meilleure, la plus fine politique sera toujours le culte de la justice : c'est l'honneur de l'humanité que rien de durable ne s'établisse sur l'équité violée.

là elles reprirent tous les règlements de l'ordre. Le conseil municipal de la ville, composé d'hommes amis du bien (et cela arrive aisément lorsque l'atmosphère sociale est bonne), d'hommes éclairés sur le vrai moyen de faire le bien de tous en assurant à l'enfance une éducation chrétienne, accorda chaque année un revenu suffisant pour l'entretien des classes gratuites. Ce secours fut maintenu jusqu'à la révolution de 1830, qui revendiqua l'héritage des impiétés de la première, et qui, n'osant emprisonner ni égorger, se rejeta sur la corruption incessante et savante de la jeunesse, du peuple, des ouvriers, des cultivateurs. Le règne de Louis-Philippe a fait au pays, dans les conditions de sa vie morale, un mal plus profond que celui de la Terreur, parce que son origine le forçait à faire prévaloir les principes même de la Révolution. C'est lui qui par d'habiles et patientes manœuvres les a inoculés à la génération qui nous précéda, comme à celle que nous voyons si incurablement malade, si inexplicablement aveugle.

Recours à Clermont.

La communauté de Bourges est redevable à celle de Clermont. En effet, en 1831 elle s'adressait à elle pour avoir une supérieure, les religieuses de Bourges, depuis la mort de leurs anciennes, étant toutes trop jeunes pour de telles fonctions. La supérieure de Clermont choisit pour cette mission la Mère Madeleine-Augustine de l'Hôpital, nom illustre et sœur digne de le porter. Sous son gouvernement, le monastère atteignit la perfection de la régularité; le nombre des religieuses augmenta en peu d'années. En 1835, elle fut rappelée à Clermont, et fit élire supérieure la jeune Mère Saint-Louis-de-Gonzague, qui venait de recouvrer miraculeusement la vue par l'intercession de la Sainte Vierge, et qui mourut, hélas! très-peu de temps après. C'est l'époque où la communauté acheta de l'État la propriété qu'elle occupait, et put dès-lors agir en liberté.

Le monastère.

Ce monastère, situé au centre de la ville, enrichi d'une

chapelle, agrandi par l'acquisition d'un hôtel voisin et la construction de nouvelles classes gratuites, d'un établissement de bains et d'un gymnase, sans être très-vaste, réunit cependant ce qu'on exige pour une maison d'éducation bien conçue. Il offre aux élèves, dans ses grandes cours ombragées de tilleuls, ses jardins, son préau, des promenades agréables, et la facilité de se livrer à tous les exercices bruyants et salubres que réclame leur âge.

Le monastère a reçu de la Sainte Vierge une seconde grâce miraculeuse. Le 1er janvier 1849, la Mère Hugaut *Marie de la Conception*, qui ne marchait pas depuis plusieurs années, après avoir fait une neuvaine à Notre-Dame de la Salette, se trouva subitement guérie.

La maison de Bourges renferme habituellement de vingt-cinq à trente religieuses de chœur, avec une dizaine ou douzaine de sœurs converses; elle a aussi plus de cent internes ou demi-pensionnaires, et un nombre proportionnel de demi-pensionnaires et de gratuites.

Ambert. 1817.

Les Ursulines d'Ambert, dont nous avons raconté l'origine, appartinrent primitivement à la congrégation de Lyon. Elles furent chassées de leur couvent en 1793. Lorsque la paix eut commencé à renaître dans ce pays labouré par le désordre et la violence, la communauté se rétablit grâce au dévouement de la Mère Augustine Domergue *de Saint-Augustin*, ursuline de Clermont-Ferrand. Dans cette ville d'Ambert, un négociant avait, en mourant, légué tout son bien à deux pieuses filles, Mlles Pescher et Pellet, à charge de l'employer en bonnes œuvres; et elles ne crurent en pouvoir faire meilleur usage que d'appeler les Ursulines. Le curé de la ville, invité à concourir à ce dessein, connaissait la Mère Domergue : il s'adressa à elle. Après quelque hésitation, celle-ci arrive cependant, et, encouragée par une vision [1],

[1] Agenouillée auprès de la tombe d'un saint prêtre, le P. Gaschon, mort récemment à Ambert même, elle vit en esprit ce pieux mission-

s'attache à l'œuvre, bien qu'on lui proposât des établissements plus importants, et peut-être plus faciles, à Thiers et à Moulins. C'était le 10 avril 1817. Elle avait amené avec elle les Mères Rapin et Fournier, ses anciennes compagnes, et de plus deux postulantes de chœur, trois sœurs converses et trois pensionnaires. Il y avait là un noyau suffisant pour débuter. Le clergé les reçut avec honneur; l'évêque de Clermont, M. de Dampierre, leur donna comme supérieur un de ses grands-vicaires; il alla plus loin, et sollicita du gouvernement la reconnaissance du gouvernement, qui fut accordée dix ans après, en 1827. Le futur cardinal Giraud paraît encore ici, portant la parole, dans la circonstance de la bénédiction de la chapelle, où l'habit fut en même temps donné à quelques prétendantes. Plusieurs anciennes religieuses furent heureuses d'être admises dans la nouvelle famille.

Il faut dire que là aussi l'épreuve de la pauvreté, et de plusieurs humiliations qui la suivirent, ne fit que consolider une œuvre conçue et réalisée pour la seule gloire de Dieu.

La pieuse Mère fondatrice mourut d'une chute, en 1822, étant âgée de soixante-trois ans.

La maison se compose d'une trentaine de religieuses, ayant de pensionnaires de vingt à trente, de nombreuses externes et près de deux cents gratuites.

Souscyrac. 1823.

Le département du Lot, dans l'arrondissement de Figeac, possède un monastère d'Ursulines que nous n'aurons garde d'oublier en cette revue. Les religieuses en écrivaient, le 27 janvier 1877, dans leur circulaire aux diverses maisons de l'ordre, ces lignes dont le parfum de simplicité chrétienne plaira sans doute au lecteur :

naire qui l'encourageait et la poussait même à exécuter son dessein, en vue du bien qui en devait résulter. Cette vision lui causa une impression qui ne devait plus s'effacer.

« A nous l'évangélisation des pauvres : c'est la part que Jésus nous a faite ; c'est celle qu'il avait choisie pour lui-même. Aussi, nous l'avouons, nous sommes fières de notre mission, et nous espérons servir Dieu et notre mère la sainte Église dans ce modeste rôle d'institutrices de campagne. Le petit couvent que nous habitons a de très-humbles apparences : il est étroit, pauvre ; c'est l'image de Nazareth. Voilà, mes Sœurs, un autre privilége que vous nous envierez. Nos vénérables anciennes iront avec regret dans un monastère plus vaste et plus commode, quand la Providence nous l'aura préparé. Suivant le désir de nos supérieurs majeurs, nous avons entrepris de grandes et nouvelles constructions ; mais, hélas ! malgré le zèle intelligent et si dévoué de notre digne aumônier, les travaux ne marchent pas. C'est vous dire que l'essentiel nous manque : nous n'avons plus de fonds. Ce qui afflige surtout notre cœur, c'est l'impossibilité où nous serons d'avoir une chapelle. Plusieurs parmi vous, mes bien chères Sœurs, nous font de magnifiques descriptions de leurs pieux sanctuaires : alors seulement vous excitez notre envie. Ah ! quand pourrons-nous offrir à notre bon Maître une demeure moins indigne de sa majesté ! Il voit notre désir. Nous jetons toutes nos inquiétudes dans le sein de la Providence : n'est-elle pas tout particulièrement la grande pourvoyeuse des communautés ? »

Histoire du couvent.

Ce couvent a été fondé après la Révolution. Il eut pour auteur la Mère de la Roussilhe *de Sainte-Victoire*. Née à Sousceyrac même et élève des Ursulines de Beaulieu, chez qui elle fit profession à l'âge de dix-neuf ans, bien avant les troubles, la fondatrice devait trouver appui et utile coopération dans sa cousine, sœur Mazairie *de Saint-Louis*. L'une et l'autre, en 1793, sacristaines à Beaulieu, résistèrent avec courage à un prêtre assermenté qui voulait les contraindre à lui laisser célébrer le saint sacrifice dans leur église. Non-seulement les bandits qui alors gouvernaient la France par le droit de l'usurpation, de la félonie et du régicide, chassèrent de Beaulieu ces bonnes reli-

gieuses et leurs compagnes; ils les jetèrent en prison, d'où elles ne sortirent qu'après le 9 thermidor. La paix rétablie, les deux cousines s'efforcèrent vainement de préparer la restauration du monastère où elles avaient vécu : il leur fut impossible d'obtenir la restitution des bâtiments, et à cause de cela elles se tournèrent du côté de Sousceyrac, leur patrie, dans le département voisin (Beaulieu est de la Corrèze). Elles y rencontrèrent bon accueil et protection auprès du curé de la paroisse, l'excellent abbé Bex, mais eurent tant de peine à découvrir une maison de location qui les pût recevoir, qu'elles furent sur le point d'abandonner leur projet. Une humble habitation fut pourtant achetée pour 8000 francs. L'évêque de Cahors s'empressa d'approuver l'œuvre, et autorisa aussitôt la Mère Sainte-Victoire à avoir une chapelle en attendant qu'elle bâtît une église. On eut recours à la charité des fidèles pour les premiers frais de réparation, et, malgré la pauvreté des habitants, l'indispensable put être fait. Les concitoyens de la bonne Mère étaient flattés sans doute de lui voir entreprendre au milieu d'eux un pareil établissement, qui ne se fait point ordinairement dans une simple bourgade. Ceux qui n'avaient pas d'argent payaient de leurs provisions ou de leurs personnes : les uns apportaient le bois ou les pierres, ceux-ci le mortier; ceux-là travaillaient comme maçons ou comme menuisiers, charpentiers, etc. Tous étaient animés par les discours et par l'exemple du dévoué M. Bex. Il y eut bien, et on y devait compter malgré l'approbation générale, quelques détracteurs, quelques railleurs vulgaires : il est partout des âmes parfaitement incapables d'une pensée élevée; mais cette animadversion ne dura qu'un temps, et au surplus n'entama pas le courage d'une sœur de soixante ans, qui en avait vu bien d'autres. — Le 10 novembre 1823, tout était prêt, les deux fidèles Ursulines entraient en communauté et recevaient plusieurs postulantes. Deux ans après, le gouvernement reconnaissait le nouveau couvent.

La Mère Sainte-Victoire.

En peu de temps on eut seize sœurs, conduites par la vénérable Sainte-Victoire, dont le cœur débordait de gratitude envers DIEU. — *J'ai espéré en vous, mon* DIEU, disait-elle avec le Prophète, *et je n'ai pas été confondue.* C'était une femme de la plus solide vertu, d'une bienveillance sans limite et d'une parfaite abnégation. La foi était si vivante en elle, qu'elle l'inspirait aux autres par la seule vue de sa personne. Elle avait trouvé un collaborateur digne de son zèle dans l'excellent abbé Bex, qui fut donné pour supérieur à la communauté. L'abbé Bex avait du goût et du talent pour la sculpture; de sa main, après avoir dirigé la construction de l'église, il l'enrichit des statues de Ste Ursule, de Ste Angèle, de S. Augustin, les trois patrons principaux de l'ordre; il fit même en bas-relief l'Assomption de la Sainte Vierge. Il abandonna, dans la suite, sa cure, et redevint simple vicaire pour être plus entièrement à l'œuvre. Dès-lors, ayant tous les jours la Messe chez elles, les religieuses se rangèrent exactement à la clôture, ce qu'elles n'avaient pu faire lorsqu'elles devaient aller à la paroisse. — La Mère Sainte-Victoire mourut en 1834, à l'âge de soixante-quatorze ans.

L'abbé Bex.

Nouvelle supérieure.

La Mère Mazairie *de Saint-Louis* était devenue supérieure; mais cette charge l'accablant, elle demanda et obtint la permission d'écrire à Clermont pour avoir une prieure nouvelle. Les autres religieuses de Sousceyrac étaient trop jeunes pour qu'il convînt de les appeler à cette dignité. Clermont envoya la Mère Mercier *de Saint-Stanislas*, de qui le premier soin fut de faire adopter les constitutions de la congrégation de Paris. Les Sœurs se conformèrent de bon cœur à cette disposition, qui leur fut cependant un sacrifice. Malheureusement, l'excellente supérieure, qui avait aussi développé le temporel de la maison, fut forcée par sa santé de retourner à Clermont en 1836. Sousceyrac la regarde à bon droit comme sa seconde fondatrice, et vénère sa mémoire. Quant à la Mère Saint-Louis, le ciel prolongea son existence au-delà des

limites ordinaires; elle avait quatre-vingt-quatre ans quand Dieu l'appela à lui. L'abbé Bex, frappé d'une attaque d'apoplexie, mourut en 1849. Ce digne et fervent ecclésiastique était né à Sousceyrac même; il fut le premier élève du grand-séminaire de Cahors après la Révolution.

La circulaire dont nous avons donné un extrait contient aussi ces lignes : — « Qu'il nous soit permis, vénérables Mères, de vous exprimer bien humblement un désir avant de vous quitter : que les Ursulines se réunissent bientôt sous une même règle. Pourquoi ne pas embrasser toutes ce beau vœu d'instruire la jeunesse, puisque toutes nous en remplissons avec zèle les fonctions? »

Beaulieu, 1827.

Le monastère de Beaulieu, dont nous disions tout-à-l'heure un mot, avait eu pour fondatrice l'illustre Mère Micolon, à qui l'on devait déjà ceux d'Ambert, de Clermont et de Tulle. On y comptait quarante religieuses au moment de la Révolution : elles furent chassées, et tous leurs biens vendus. Nous avons vu comment, au rétablissement de la paix, la Mère Sainte-Victoire tenta de ressusciter l'œuvre, et comment, n'y réussissant pas, elle se retourna du côté de Sousceyrac. Beaulieu pourtant devait posséder de nouveau des Ursulines. Parmi les novices d'avant la Révolution se trouvaient la sœur Marguerite Albert *de Sainte-Claire* et la sœur Antoinette Albert *de Saint-Michel*, dont le Seigneur se servit pour cette résurrection. Mais leur histoire mérite d'être racontée à part. Nous l'emprunterons aux *Chroniques* (t. I, p. 248).

Les demoiselles Albert.

Arrachées violemment de l'asile béni où elles espéraient couler de paisibles jours, les deux sœurs reviennent sous le toit paternel, où les attendait un nouvel exercice de charité, de dévouement et de sacrifice, à l'égard des prêtres persécutés que recueillit cette famille vraiment chrétienne. Le saint sacrifice se célébrait dans la maison presque chaque nuit. Anges de paix, Marguerite et Antoinette se trouvent partout où il y a des douleurs à guérir, des

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

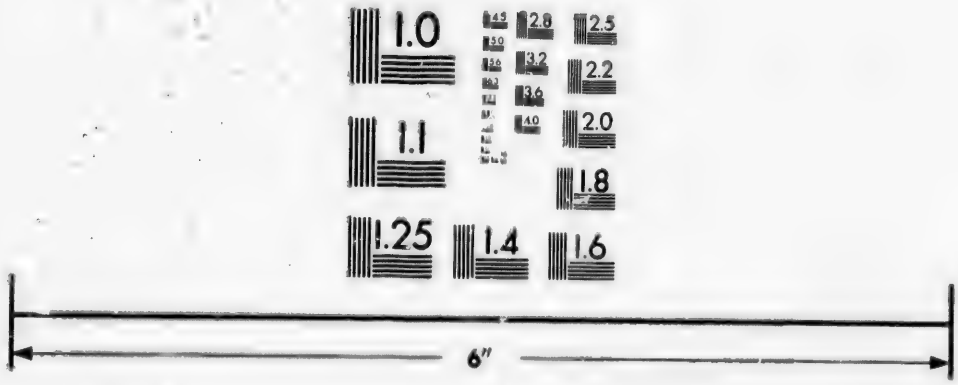

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

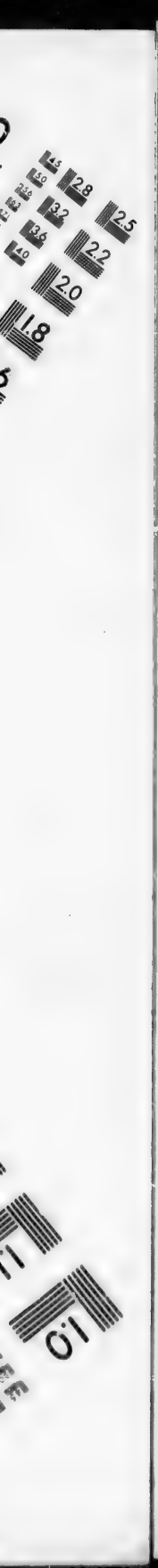
2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
4.0
1.8
1.1
1.0

larmes à essuyer : ici, auprès du chevet des mourants pour leur procurer les derniers secours de la religion; là, auprès du berceau de l'enfant nouveau-né pour le faire baptiser; ailleurs, ce sont des époux à qui elles procurent le bienfait de la bénédiction nuptiale.

Sur le front de ces vierges sages, de ces vierges apôtres, doit briller l'auréole de la souffrance pour JÉSUS-CHRIST. Elles font du bien à tous; c'est pourquoi les hommes du mal donnent l'ordre de les renfermer dans les cachots de la République. Seulement, par un reste de pudeur, on veut leur faire prendre des rues détournées. — « Non pas, dit la sœur Sainte-Claire : nous voulons traverser toute la ville comme vos prisonnières : ce qui vous couvre de honte fait notre gloire. » — Leur captivité ne fut point oisive. Elles priaient, elles travaillaient. Elles conservèrent à leur ville les corps de ses saints patrons, Prime et Félicien. Un jour, elles entendent annoncer que ces saintes reliques doivent être le lendemain profanées, brûlées publiquement. A cette nouvelle, elles se jettent à genoux et conjurent DIEU de déjouer ce sacrilége projet. Le gardien de la prison était un honnête homme, que la crainte seule retenait dans son triste emploi : elles s'adressent à lui, et sollicitent la permission de sortir seulement une heure pendant la nuit. — « J'expose ma vie, répond le geôlier : cependant, sur la foi de votre promesse, je consens à vous ouvrir. » — A minuit donc, les deux sœurs quittent furtivement la prison, et se dirigent vers le lieu où sont déposés les vénérés corps. La foi double leurs forces. L'une s'empare de la grande châsse qui les contient, l'autre de la statue de la Sainte Vierge; et, pliant sous ce double et précieux fardeau, elles traversent la ville endormie, ayant eu soin de quitter leurs chaussures malgré la rigueur du froid. Elles parviennent ainsi dans leur famille, qui, prévenue à temps, avait laissé les portes entr'ouvertes, et elles mettent en assurance leur trésor. Un prêtre était là, prêt pour la sainte MESSE : elles y assistent, communient, et une heure après

retournent à la prison, comme elles s'y étaient engagées. — Ce trait touchant et merveilleux donne la mesure de ces deux nobles caractères, et fait que rien n'étonnera plus d'eux.

Œuvre du rétablissement.

Rendues à la liberté, Mlles Albert continuèrent leurs travaux apostoliques et leur charitable assistance aux prêtres et aux fidèles persécutés, jusqu'au moment où il fut permis à l'Église de rouvrir ses temples, et aux ministres de Dieu de reprendre leurs saintes fonctions. Elles songèrent alors à rétablir le monastère. Ce fut chose difficile et longue, où avaient échoué deux autres religieuses, on vient de le voir. Les Sœurs, le logement, les ressources pécuniaires, tout leur manquait à la fois, et les années s'écoulaient. Elles se déterminèrent à demander du secours à Clermont, et Clermont leur envoya trois Ursulines, qui arrivèrent à Beaulieu le 14 septembre 1827. Un nouveau local avait été préféré à l'ancien couvent (occupé aujourd'hui par l'hospice), à cause des grands avantages qu'il offrait, soit pour la salubrité de l'air, soit pour l'agrément de la situation, soit enfin parce qu'on pouvait avec le temps l'agrandir du côté des jardins. L'approbation royale fut obtenue. Quelle n'était pas la joie des deux bonnes filles! Trente années de séjour au milieu du monde n'avaient fait qu'affermir et assurer leur vocation. Aussi, malgré leurs soixante ans, elles revêtirent avec un bonheur inexprimable l'habit monastique, se soumirent avec une docilité d'enfants aux règles et aux constitutions, et consommèrent enfin leur sacrifice par l'émission des vœux dans l'enthousiasme de leur ferveur céleste.

Plusieurs jeunes personnes se présentèrent, et avec elles une respectable religieuse de l'ancien monastère, la Mère Thérèse. Dès la première année, le pensionnat compta de douze à quinze élèves, l'externat soixante, les classes gratuites environ cent cinquante. Jusqu'en 1839 on reçut de Clermont des Sœurs supérieures; mais à cette époque, la maison commença de se suffire à elle-même, quoiqu'elle eût

éprouvé bien des douleurs à l'occasion des religieuses, dont douze ou treize moururent en peu d'années. En outre, un pensionnat vint s'établir à peu de distance, et rendit moins nombreuses les élèves de nos Ursulines.

En Amérique.

Affaiblie donc par ses pertes, ne réalisant pas dans cette petite ville autant de bien qu'elle eût désiré, la communauté de Beaulieu accueillit avec empressement la proposition d'un établissement aux États-Unis. L'offre leur en fut faite par M. l'abbé Machebœuf, missionnaire en Amérique, chargé par l'évêque de Cincinnati de lui procurer des filles de Ste Angèle. Les permissions furent demandées, les partantes désignées, toutes les mesures prises : Beaulieu allait perdre ses sœurs enseignantes. Mais les obstacles se dressent. — Les familles des religieuses interviennent, les parents des enfants se désolent, les élèves se lamentent, la ville est en émoi, et l'évêque de Tulle, Mgr Berteaud, retire sa permission à l'égard de plusieurs religieuses ; elles devront rester avec les infirmes, qu'on s'était proposé d'abord de répartir entre diverses communautés, dans le cas d'une dissolution complète. Deux d'entre elles pourtant, poussées par le désir de travailler dans les missions, d'imiter la vénérable Marie de l'Incarnation, avaient trompé la surveillance des habitants qui gardaient le couvent, et à la faveur des ténèbres s'étaient évadées, habillées en séculières, la veille du jour où fut rétractée l'obédience accordée à toutes par le prélat. Les huit Sœurs à qui il était permis de s'éloigner se rendirent au Hâvre, où d'autres Ursulines les vinrent rejoindre, et ensemble elles partirent pour une lointaine destination. Nous avons donné ces détails ci-dessus, p. 268, en parlant du monastère de *Brown-County*.

Épreuves à Beaulieu.

Tandis, continuent les *Annales*, que les religieuses missionnaires travaillaient à constituer sur une base solide leur entreprise d'Amérique, les débris de la maison de Beaulieu étaient en proie aux souffrances morales et physiques les plus poignantes. Dénuées d'appui et de ressources,

et même d'élèves à cause de la pénurie des maîtresses, excepté toutefois des enfants pauvres, qu'elles ne cessèrent jamais de recevoir, surveillées et harcelées tout le jour par leurs familles, qui appréhendaient une fuite, sous les étreintes de la maladie, et même de la mort (car dans cet intervalle elle fit encore deux victimes), privées même des avis et des consolations spirituelles de leur supérieur, ces pauvres religieuses subissaient un vrai martyre, mais pourtant ne se décourageaient pas. Elles firent à Clermont un nouvel appel pour avoir des sœurs, au moment où l'évêque de Tulle s'occupait de les réunir à celles de sa ville épiscopale. La vénérable Mère Sainte-Claire eut à ce sujet une vision qu'elle a elle-même décrite ainsi :

« L'obéissance m'obligeant de faire connaître une chose que je désirerais être ensevelie dans un éternel silence, je me soumets, quoique avec peine; espérant, ou plutôt demandant à Dieu, qu'il en tire sa gloire et notre sanctification. — Il est d'usage, à Beaulieu, de faire la fête votive de S. Prime et de S. Félicien, patrons de la ville, le premier dimanche de septembre. A l'issue de la grand'Messe a lieu une procession en leur honneur, à laquelle assiste la confrérie des Pénitents, et où l'on porte la châsse qui renferme les saintes reliques. Ce jour-là, et pendant cette procession, le Bon-Dieu m'a comblée, moi si vile et si misérable, d'une si grande grâce, que je ne suis pas capable de la reconnaître quand j'y emploierais toute ma vie. Une vision.

» C'était le 5 septembre de l'année 1847. J'étais restée un moment au chœur après dîner, ayant obtenu cette grâce en échange de la promenade que mon grand âge ne me permet pas de faire avec les autres. J'étais placée au chœur dans un endroit obscur pour éviter le soleil, lorsque j'entends, vers midi, chanter les prêtres et les pénitents : la procession passait devant chez nous. Surprise d'entendre, malgré ma surdité, chanter si distinctement et avec une force dont je ne me rappelle pas d'exemple, je me lève et

vais dans la sacristie, pour voir si je pourrais, à travers les jalousies, contempler encore une fois la croix des pénitents, et surtout la sainte châsse. Je ne pus apercevoir que le bout de la croix, qui finissait de passer. Je rentre au chœur et me remets à ma place, suivant en esprit la procession. Je récitai une ou deux strophes de l'hymne de ces saints; puis, ne me rappelant pas les autres, je fis quelques prières en leur honneur. Je suivais toujours la procession en esprit, lorsque tout-à-coup, sans savoir comment cela s'est fait, je ne vis plus ni mur ni chaises, ni arbres ni maison, ni quoi que ce fût, mais seulement un ciel si beau, si azuré, que je n'en ai jamais vu de pareil. Le soleil brillait avec un éclat extraordinaire. Je vis au milieu de ce magnifique ciel la croix des pénitents, mais si belle, si lumineuse, qu'elle effaçait la splendeur de tout le reste. Elle était suspendue à une hauteur prodigieuse, peut-être plus de cent toises : je la voyais cependant parfaitement bien, car malgré son élévation elle ne paraissait ni plus courte ni plus longue, ni plus étroite ni plus large, qu'à l'ordinaire. Le Christ paraissait vivant et animé; il avait la tête un peu inclinée vers moi, car il était tourné tout-à-fait en face de moi. Le voile bleu qui environne la croix était si frais et si beau, que, bien que je le reconnusse, je ne pouvais en revenir. Enfin, il m'est impossible d'exprimer combien la croix, le Christ, et tout était beau! je ne puis moi-même le comprendre... Cette vue me transportait; la joie, le bonheur, la confusion, remplissaient tour-à-tour mon cœur. Il me semblait que tout le monde dans Beaulieu voyait cette croix.

» Je voulais appeler notre mère et nos sœurs pour la leur montrer, il me semblait même que j'y allais; et pourtant je restais toujours à la contempler. Me persuadant que tout le monde était témoin du prodige, je soulevai mon voile pour entendre plus facilement crier au miracle : Vive Jésus! vive sa croix! Je me figurais M. le Curé faisant arrêter la procession, disant à tout le monde : A genoux,

mes frères! adorons la vraie croix! prosternons-nous devant la croix; faisons amende honorable à la croix pour tant de blasphémateurs, d'impies et de mauvais chrétiens! — J'étais surprise que toutes ces choses n'eussent pas lieu; mais ce qui m'étonnait le plus c'était de ne pas entendre l'homme qui portait la croix crier au miracle... J'aurais passé volontiers ma vie dans cette contemplation. »

Il y avait à la procession peut-être huit ou dix mille personnes. La bonne Sœur continue : — « Je n'avais pas perdu la connaissance, car je savais fort bien que j'étais dans le chœur, quoique je ne visse que le Christ et la croix. Avais-je les yeux ouverts ou fermés, je n'en sais rien; le fait est que je la vis pendant dix minutes environ, et peut-être plus, car le temps ne me durait pas. Je perdis la croix subitement, sans comprendre ce qu'elle était devenue.

» Rendue à mon état ordinaire, je cherchai la signification de cette vision, et l'usage que je devais faire d'une telle faveur. Je ne vis plus rien; je n'entendis pas non plus le Bon-Dieu me parler à l'oreille; mais je compris, par des lumières intérieures, et que je sentais être très-véritables, que cette croix était la figure de notre communauté, qui, après avoir été éprouvée, abandonnée, méprisée, allait se relever avec un éclat extraordinaire, et triompher de la malice de l'enfer et du monde déchaînés contre elle. Je compris encore qu'elle tirerait cet éclat de la communauté de Clermont, qui nous donnerait d'abord quelques sujets, et serait dans la suite notre soutien, nous procurant des secours selon que le requerraient nos besoins. Il me fut montré aussi que tous ces effets ne seraient pas sensibles au commencement; mais on me dit de ne point perdre confiance, parce que toutes ces choses arriveraient infailliblement en peu d'années. Je reçus enfin l'assurance que nous aurions des élèves et des sujets pour la vie religieuse, et que tous ces avantages s'obtiendraient par notre zèle à inspirer aux enfants l'amour de leurs devoirs, la crainte

du Seigneur et le désir de lui être fidèles jusqu'à la mort.

» Tout ce que je viens de dire est véritable, et j'en ai une si vive impression dans mon cœur, que je serais prête à l'affirmer avec serment si cela était nécessaire. »

Secours envoyé du ciel.

Cette vision donna un grand courage aux cinq pauvres Sœurs. Elles s'adressèrent en effet à Clermont, et la Mère Sainte-Ursule, nièce de la Mère Sainte-Claire et supérieure de Beaulieu, se détermina, sur le consentement de Mgr de Tulle, à faire le voyage. Les choses, pendant huit jours, n'allèrent point à son gré; elle rencontrait des difficultés de divers genres. A la fin, touché de sa persévérance, on lui abandonne deux sœurs. Ce fut grande fête à Beaulieu; la population témoigna toute sa joie de voir affermie l'institution qu'elle aimait. L'une des arrivantes était la Mère Mercier *de Saint-Stanislas*, qui, nommée aussitôt supérieure, renouvela le couvent sous tous les rapports, même celui des constructions. Les élèves se firent plus nombreuses, des vocations surgirent. On s'occupa également de l'église, dont l'excellente supérieure fit elle-même le plan, mais qu'elle n'eut pas la consolation de voir achever. Au bout de quatre ans, épuisée par la maladie, elle dut rentrer à Clermont, et ce fut pour mourir peu de semaines après. En tout cas, l'avenir de la communauté ne donnait plus d'inquiétudes, et Dieu avait réalisé la vision de sa digne servante, qui mourut le 14 septembre 1855, âgée de quatre-vingt-dix ans, au jour anniversaire de la première arrivée des Sœurs de Clermont à Beaulieu en 1827. — Le couvent doit aussi beaucoup au vénérable évêque de Tulle, Mgr Berteaud.

Tulle. 1839.

Tulle avait formé jadis une congrégation spéciale : ce qui a été raconté assez au long dans nos pages précédentes. Depuis la Révolution, cette ville resta privée de son couvent jusqu'en 1829. Les religieuses actuelles nous exposeront elles-mêmes, dans leur circulaire du 12 mai 1877, comment les faits du rétablissement se sont passés.

La Mère Saint-Xavier.

Le monastère de Brives comptait parmi ses membres la Mère Saint-Xavier, qui portait dans un corps infirme une âme ardente et remplie de zèle pour la gloire de DIEU. Étant un jour en récréation, elle dit à quelques-unes de ses sœurs : « Nous sommes ici bien nombreuses : je crois que des Ursulines feraient beaucoup à Tulle. » On rit et on lui dit : « Il y faut aller. — Je ne demande pas mieux, reprit-elle ; mais je ne puis pas y aller seule avec mes béquilles : cela ne ferait pas un bon effet. » Cependant le BON-DIEU voulut que quelques sœurs, après avoir réfléchi à cette parole, dirent à la Mère Saint-Xavier : « Si nos supérieurs le trouvent bon, nous sommes disposées à vous suivre. »

Un vicaire-général, consulté sur ce projet, l'accueillit avec bonheur, et le fit agréer par l'évêque de Tulle, qui était alors M. de Mailhet. Le grand-vicaire s'occupa lui-même de trouver un local convenable. Malheureusement, le seul qu'il fut possible de se procurer était insuffisant : c'était une maison bourgeoise, sans jardin, n'ayant qu'une petite terrasse, fort jolie sans doute avec ses tilleuls et son bassin peuplé de poissons, mais tellement étroite et resserrée qu'elle semblait être plutôt destinée à une maison de recluses qu'à un établissement de Sœurs enseignantes. DIEU avait décrété cette fondation, et, malgré ces visibles inconvénients, la maison fut achetée. Le 1er août 1839, M. de Mailhet écrivit à la supérieure de Brives pour lui désigner les sœurs qui devaient faire partie de la fondation. C'étaient six religieuses de chœur, une converse et deux novices. La supérieure désignée fut la Mère Vachot *de Saint-Basile*, qui vivait encore à l'heure où l'on rédigeait ces notes, ayant alors cinquante-neuf ans non de vie mais de profession, et continuant de diriger la communauté. En 1839 donc, les sœurs fondatrices occupèrent la maison.

Pauvreté première.

Elles ne possédaient rien ; ce fut le grand-vicaire, M. Duchassaing, qui leur envoya de quoi souper ce soir-là. Le lendemain et les jours suivants, elles reçurent d'abondantes

aumônes. Les commencements de l'établissement furent entièrement remis entre les mains de la Providence. Ces pauvres sœurs, il faut bien le dire, s'effrayèrent d'un dénûment si extrême. — « Comment ferons-nous, disait l'une d'elles, pour nous meubler, avoir des provisions, fournir le matériel du pensionnat? » La paisible Saint-Xavier répondait gaiement : « Rappelez-vous Ste Thérèse : elle entreprit une fondation avec deux sous; et, comme ses filles lui faisaient part de leurs craintes, elle leur disait : Soyez tranquilles, sœur Thérèse et deux sous ce n'est rien, mais le Bon-Dieu, deux sous et sœur Thérèse cela suffit. » — Dieu, qui ne se laisse pas vaincre en générosité, soutint par sa puissance l'indigente communauté au berceau. En dépit de quelques oppositions qu'on n'aurait pas dû attendre, il y eut vingt-six pensionnaires, vingt externes et quatre-vingt-dix gratuites, dès la première année.

Nouvelle maison.

Les religieuses et les élèves augmentèrent encore, au point qu'on dut s'occuper d'avoir un autre local; d'autant mieux que le couvent avait été reconnu par l'État dès 1841. L'achat et l'ameublement coûtèrent une somme considérable (210 000 francs), qu'on désespéra un moment de pouvoir jamais acquitter : et néanmoins la bonté de Dieu y pourvut. On se transporta à la nouvelle maison le 23 septembre 1845. Ce fut une belle et touchante fête : le nouvel évêque, Mgr Berteaud, vint, avec le chapitre et le clergé de la ville, conduire processionnellement et installer les religieuses. La population assistait en masse à la cérémonie. Arrivé dans la cour, qu'encombraient des matériaux de toutes sortes et que remplissait la foule, le vénérable pontife, du haut d'une chaire improvisée par les ouvriers, laissa tomber sur l'assistance quelques-unes de ces paroles que son cœur d'éloquent apôtre sait dicter. — « Mieux assise qu'aucune autre au bord de la rivière, dit une description poétique[1], la maison de Sainte-Ursule étend ses

[1] *Annales de la Première-Communion*, Juin 1869.

longues lignes blanches; et derrière de gracieuses constructions, derrière une cour aux grands arbres, le rocher se dresse façonné par la main de l'homme, sillonné par des eaux, couvert çà et là de tapis de verdure et de fleurs. Quatre ou cinq terrasses vous font monter de la base au sommet sous les plus frais ombrages, au chant des jolis oiseaux. La chapelle dessine la croix de son clocher dans ces bouquets de verdure. »

Le personnel de la communauté va de trente à trente-cinq professes et deux novices de chœur, quatre professes converses et quelques novices postulantes. Le pensionnat renferme cent-vingt élèves, plus cent dans un second pensionnat, et deux cents à deux cent cinquante dans les classes gratuites.

La bonne Mère Saint-Xavier avait donc été vraiment suscitée de DIEU pour cette création.

Argentat. 1826.

Ne quittons pas la Corrèze sans visiter aussi le couvent d'Argentat, au sud-est de Tulle. Nous le rangeons, comme ceux de Brives et de Tulle, dans la congrégation de Paris, parce qu'on y fait maintenant le quatrième vœu, depuis Mgr Berteaud.

Argentat avait été fondé par la Mère Micolon, à une époque où cette petite ville de 3 000 âmes était en majorité protestante. L'éducation donnée aux enfants par nos Mères prépara les voies à une conversion quasi générale. En cela, les Ursulines furent, dans la rigueur du terme, des apôtres. C'était pour la Révolution une raison de plus, s'il en eût été besoin, de les persécuter. Elle n'y faillit pas : la communauté fut, comme toutes les autres, dissoute en 1792.

Travaux de restauration.

L'instrument dont la Providence se servit pour la résurrection fut la Sœur Roche de la Tronche *de Sainte-Agathe*, professe de Brives. Son état de continuelle maladie avait rendu nécessaire pour elle un changement de séjour, et c'est à cette occasion que deux chanoines de Tulle proposèrent d'utiliser ce changement en restaurant l'ancien mo-

nastère d'Argentat. Les Ursulines jouissaient de l'estime et de l'affection générales dans tout ce diocèse. Le 11 avril 1826, aidée de trois autres sœurs, dont une de l'ancienne maison d'Argentat, la Mère Sainte-Agathe commença l'œuvre dans le vieux couvent des Franciscains, mis à la disposition des religieuses par suite d'arrangements entre les évêques de Tulle et de Limoges. Ce sont des bâtiments vastes, bien situés, avec un air pur et une vue magnifique sur la campagne, la Dordogne et les montagnes. Le mobilier ne répondait guère à l'édifice : il se réduisait strictement à un peu de paille, une table usée et deux assez tristes chenets de cuisine. Évidemment c'était peu, et, plus évidemment encore, insuffisant. Le Seigneur suscita la charité des habitants pour les premiers besoins; des élèves furent amenées, des postulantes demandèrent à se dévouer elles aussi; bref, les débuts furent encourageants[1]. L'épreuve vint à son tour : huit sœurs moururent en peu de temps, et le pensionnat en souffrit grandement. Comme à Beaulieu, on crut un moment qu'il disparaîtrait. Mais le Seigneur vint à l'aide de cette édifiante famille : de 1835 à 1836, c'est-à-dire en une seule année, on reçut huit membres distingués par leurs vertus et leur mérite. La Mère Sainte-Agathe multipia ses soins; plusieurs points de la règle qu'on avait dû laisser de côté momentanément furent remis en vigueur.

Prospérité de l'œuvre.

En même temps, et tout en élevant le niveau des classes, on put acquérir l'ancienne église du monastère, dont la Révolution avait fait une écurie. On s'agrandit de diverses autres manières. Et tout cela sans ressources amassées d'avance. Que de fois ne s'est-on pas trouvé avec une pièce

[1] On se plaignait néanmoins d'entendre toutes les nuits, et même souvent durant le jour, des bruits extraordinaires dans toute la maison. Cela persévéra pendant une année. Les sœurs attribuaient au démon ces manifestations, dont les vies des saints et l'histoire ecclésiastique sont d'ailleurs remplies, et qui n'excitent le sourire que des esprits légers, sans lecture et sans portée.

de cinq francs, d'un franc même, pour tout argent dans la maison, alors qu'il y avait des notes assez élevées à solder! Et la Providence, à qui l'on avait recours avec une confiance filiale, et dans la seule vue du bien, ne manqua jamais à ces bonnes Sœurs. — Présentement, la communauté comprend vingt-huit professes de chœur, neuf professes converses, des novices et des postulantes. Le pensionnat reçoit une centaine d'élèves, l'externat de cent soixante à cent quatre-vingts.

Brives. 1808.

Argentat fut la première colonie de Brives. Ce dernier monastère, dont nous venons de parler plusieurs fois dans les notices précédentes, avait été fondé en 1607, et appartenait à la congrégation de Toulouse. La supérieure était la Mère de Jugeals *de Saint-Hilaire* lorsque la Révolution détruisit les asiles de la piété. Bon nombre des Ursulines de Brives furent emprisonnées, et ne durent leur délivrance qu'au 9 thermidor. Elles se réunirent alors chez la belle-sœur de la Mère Saint-Hilaire, où elles ouvrirent un pensionnat. Les familles en profitèrent, et on comptait déjà quarante-deux pensionnaires lorsqu'on entrevit la possibilité de former une communauté nouvelle.

Par un décret du 10 mars 1807, Napoléon accordait aux Ursulines l'ancien couvent des Cordeliers, sur les instances du dernier prieur de ces religieux, le P. Golet, qui vivait encore, et qui en mourant laissa aux sœurs tout ce qu'il possédait. La cérémonie de l'installation eut lieu le 26 juin 1808, en grande pompe. Les religieuses, au nombre de douze, en costume d'Ursulines, ayant auprès d'elles leurs élèves en uniforme, se rendirent à l'église paroissiale, où les attendaient les autorités, le clergé, une foule d'habitants. On chanta les vêpres, on donna la bénédiction; puis l'évêque du diocèse, M. du Bourg, monta en chaire pour expliquer aux fidèles ce que c'est que la vie monastique, et le bien qui en résulte pour l'Église et pour le peuple. La procession se dirigea ensuite vers le couvent,

le prélat en ouvrit les portes : Brives avait recouvré l'institut de Ste Angèle.

A la Mère Saint-Hilaire succéda dans le supériorat la Mère Saint-Charles, de qui le nom est resté en vénération à cause du développement que son intelligence et son dévouement assurèrent à l'œuvre. N'omettons pas de nommer, au même titre, M. l'abbé de Cosnac, curé de Brives et depuis archevêque de Sens.

Pie VII à Brives.

Dans l'orgueil de ses victoires, Napoléon avait rêvé l'asservissement de l'Europe entière; rien ne pouvait plus modérer son ambition, satisfaire son besoin d'activité. Ni droits, ni élévation, ni bienfaits reçus, ne l'arrêtèrent. Le même homme teint du sang du duc d'Enghien, fils de ce prince de Condé qui avait payé la pension de Bonaparte à l'école militaire de Brienne, ce même homme dépouillait de ses États le pape Pie VII, à qui il devait tant, et l'emmenait captif à Savone et à Fontainebleau. Obligé de lui rendre la liberté à la veille des événements de 1814, il consommait sa propre perte pendant que le vicaire de Jésus-Christ s'acheminait en triomphateur vers sa ville de Rome. Pie VII arriva à Brives le 29 janvier de cette année, au milieu des acclamations d'un peuple que le souffle desséchant de la Révolution n'avait pas eu le temps de pervertir à fond. Le lendemain, le Pape se rendit à l'église de la paroisse, et les Ursulines eurent permission, en telle circonstance, de sortir de la clôture. Elles assistèrent avec un bonheur particulier à la messe de l'évêque de Brescia, dont la présence leur rappelait le berceau de l'ordre. Le Souverain-Pontife confirma expressément pour elles toutes les indulgences dont jouissait l'ancien monastère, et donna au nouveau sa bénédiction apostolique.

Nous avons dit comment s'en forma, outre la maison d'Argentat, celle de la ville de Tulle.

Châteaugiron. 1805.

Au département d'Ille-et-Vilaine, dans l'arrondissement de Rennes, se trouve la petite ville de Châteaugiron,

qui compte environ 1 500 habitants. Elle n'avait pas de monastère d'Ursulines avant 89. Celles qui y vinrent en fonder un, dans notre siècle, étaient de la communauté de Redon. C'étaient les Mères Anne-Marie Nourry *des Séraphins* et sa sœur Marie-Anne Nourry *de Saint-Jean-l'Évangéliste*, qui, chassées de leur pieuse retraite en 1792, revinrent à Châteaugiron, où elles étaient nées. Elles n'eurent pas plus tôt vu la paix se rétablir en France qu'elles eurent l'inspiration de doter leur pays d'un couvent de filles de Ste Angèle. Dans ce dessein, elles achetèrent d'un de leurs frères une maison, assez incommode à la vérité, et y entrèrent le 8 août 1805, accompagnées d'une troisième ursuline, aussi de Redon, qui peu après voulut rentrer à Redon même et les laissa seules. Appuyées sur DIEU, consolées par la faveur de l'évêque de Rennes, elles poursuivirent avec résolution la sainte entreprise. Une autre compagne leur arriva de l'ancien monastère de Fougères. En 1809 seulement on reprit complètement l'habit de l'ordre. Les privations furent cruelles, et durèrent longtemps : car l'acquisition de la maison avait absorbé tout ce qu'on possédait d'argent. Encore cette maison était-elle la plus incommode du monde. Pendant cinquante ans, il fallut traverser une cour pour se rendre à la sainte table, de la tribune qui servait de chœur. — Ce ne fut qu'en 1855 qu'un nouveau supérieur, celui qui dirigeait déjà le grand-séminaire de Rennes, ému de cette situation, prit des mesures pour le transfert dans un ancien prieuré situé à l'extrémité de la ville, et où des réparations et constructions importantes ont été depuis pratiquées.

Le grand monastère de Paris avait disparu dans la tourmente révolutionnaire, et on était arrivé à 1822 sans que personne eût travaillé à le relever. A cette époque, une ursuline dont les *Annales* ne révèlent pas le nom vint dans la capitale avec cette intention. Reçue quelque temps chez les Dames du Sacré-Cœur, elle accepta la cession qui

Auxerre. 1828. (*Paris*).

lui fut faite d'un pensionnat rue Mézières, près Saint-Sulpice. Les élèves étaient au nombre de trente-deux. Dès qu'on eut soupçonné son dessein de communauté, les sous-maîtresses et même les domestiques se retirèrent. Elle les remplaça par quelques jeunes filles qui volontiers se firent postulantes pour l'établissement à venir. M. de Lalendes, évêque nommé de Rodez, et M. le Curé de l'Abbaye-aux-Bois [1], favorisaient de tout leur pouvoir l'institution ainsi préparée. Il faut nommer aussi M. l'abbé Poiloup, qui dans la suite créa lui-même un célèbre pensionnat à Vaugirard. Forte de ce triple appui, la fondatrice se décida à acheter, rue de Vaugirard, une grande maison avec jardin, pour la somme de 200 000 fr. C'était une charge fort pesante, car cet argent avait dû être emprunté. Néanmoins, pleine d'espérance, la fondatrice y installa élèves, maîtresses, novices, au mois d'août 1823.

Maison à Paris.

Beaucoup de dames s'intéressèrent à l'œuvre et firent des cadeaux, en mobilier, ornements et vases sacrés, en argent aussi. Le pieux roi Charles X envoya lui-même pour la salle qui servait de chapelle des tableaux de valeur. Les pensionnaires affluaient chez nos Ursulines, déclarées comme telles. Les choses allèrent donc assez bien pendant sept ans, malgré la gêne créée par tant de charges : car il fallait, avant tout, donner chaque année 10 000 francs pour les intérêts de l'emprunt. Peu nombreuses, les Sœurs étaient accablées de travail, même de travail matériel, car elles n'avaient pas de domestiques. Nous disons *les Sœurs :* l'archevêque de Paris, M. de Quélen, les avait approuvées, et lui-même était venu présider plusieurs cérémonies de vêture et de profession. Sur ces entrefaites, en 1828, le préfet de l'Yonne et les autorités de la ville s'adressèrent à

[1] L'Abbaye-aux-Bois, située dans la rue de Sèvres, non loin de Saint-Sulpice, n'est plus église paroissiale depuis une vingtaine d'années.

Mme Barat, supérieure-générale du Sacré-Cœur, pour une fondation religieuse qu'ils désiraient entreprendre à Auxerre. Mme Barat n'ayant pu donner de sujets, notre fondatrice se présenta. Il y eut des difficultés : le local ne convenait pas; cette première observation avait froissé les autorités. La bonne Mère prit un autre moyen : elle envoya à Auxerre deux de ses sœurs, très-capables d'enseigner, qui réunirent plusieurs élèves dans un très-pauvre logement où elles avaient pu s'abriter. Peu à peu elles reçurent des secours abondants et délicats; une chambre fut transformée en chapelle; deux vicaires de la cathédrale se firent leurs protecteurs actifs. La supérieure de Paris surveillait son œuvre de loin, appelait les novices et les postulantes auprès d'elle, et les renvoyait toutes formées. La maison d'Auxerre finit par se procurer un bâtiment plus convenable.

Tempêtes et malheurs.

Survint la funeste révolution de 1830, qui, née du même esprit que son aînée, se fût volontiers ruée sur tous les établissements chrétiens. A Auxerre, une populace ignoble, comme on en trouve partout ces jours-là, voulut incendier l'humble couvent. Le départ des principaux bienfaiteurs de nos Ursulines leur rendait le séjour de Paris impossible. Aussi la Mère supérieure, ne pouvant acquitter ses charges écrasantes, se cachait-elle pour gagner du temps. La justice s'en mêla : il y eut interrogatoire des Sœurs, perquisitions dans la maison, poursuite des créanciers. M. de Cosnac, archevêque de Sens, voyant ces misères, déclara la maison d'Auxerre séparée de celle de Paris, et en donna le supériorat à la Mère Sainte-Ursule, qui jusque-là avait gouverné en sous-ordre. En 1831, le couvent de Paris, après avoir remis aux parents le peu d'élèves qui restaient, fut de nouveau envahi par la justice pour une saisie mobilière et immobilière. La Mère Saint-Louis-de-Gonzague, qui remplaçait la prieure toujours absente, eut la douleur de voir mettre à l'encan tout le mobilier. C'était donc fait de cette création qui avait coûté tant de dé-

marches, de soucis et de labeurs! tout allait périr sans retour! DIEU ne le permit pas. Les sœurs d'Auxerre, dont la position s'affermissait, écrivirent à la Mère Saint-Louis-de-Gonzague pour lui demander de venir remplir auprès d'elles la charge de supérieure. Elle se fit une loi d'accepter, sur l'avis des personnes à qui elle devait obéissance, et elle emmena avec elle les professes et les novices qui voulurent la suivre; les autres, sur la permission de l'archevêque de Paris, se retirèrent chez leurs parents ou en d'autres communautés.

C'est ainsi qu'avaient échoué les tentatives pour la restauration des Ursulines de Paris. Y avait-il eu, dans la conduite des choses, à côté de la confiance en DIEU, assez de cette prudence que le ciel demande à tous ceux qu'il appelle à son œuvre? Nous ne le saurions dire. Il paraît certain que la fondatrice agissait un peu trop par elle-même; elle avait tout concentré dans ses mains, temporel et spirituel, et une seule tête ne peut suffire à des charges aussi multipliées. On a dit aussi qu'elle n'avait peut-être pas assez d'esprit religieux, et s'en remettait trop à l'activité humaine. DIEU a jugé. Mais ce qui ressort de là, c'est, pour toutes celles qui reçoivent une mission de ce genre, l'absolue nécessité de la défiance de soi-même, la pureté complète des intentions, le respect de toutes les lois de la prudence. « Il y a peu de vertu là où n'est pas la prudence », a dit Cicéron. Et Fénelon : « La valeur même ne peut être une vertu qu'autant qu'elle est réglée par la prudence. » Or, la prudence n'est autre chose qu'une prévoyance raisonnable.

Retour aux constitutions.

La communauté d'Auxerre, ainsi renforcée, prit une extension nouvelle. On y remit en vigueur les vraies constitutions des Ursulines, qui avaient été altérées dans la rue de Vaugirard. Une pieuse émulation s'établit sous ce rapport entre les religieuses. Le bonheur qu'elles éprouvaient de se voir enfin tirées des affaires épineuses où elles s'étaient si douloureusement débattues les remplissait de

ferveur et de joie. On abandonna, notamment, la croix d'argent, l'anneau d'or, les couverts en argent, pour revenir à la simplicité première, et pratiquer la sainte pauvreté, objet d'un vœu spécial des Sœurs.

La fondatrice de Paris revint dans cette ville dès qu'elle sut comment tout s'était terminé; puis elle se réfugia chez les Carmélites de Sens, et de là vint au couvent d'Auxerre, où elle voulut pénétrer dans la clôture. Le chagrin sans doute avait aigri ce caractère, obscurci cette intelligence. On se vit forcé par l'autorité épiscopale de lui refuser l'entrée. Au lieu de s'humilier en reconnaissant ses erreurs plus ou moins coupables, la pauvre femme prétendit avoir droit sur la maison, et soutint un procès qui dura plus d'un an, mais où elle fut condamnée. Un appel au tribunal supérieur fut suivi de la même sentence, à laquelle il fallut enfin se rendre.

La maison occupée jusque-là étant devenue trop petite, on en acquit une autre en 1836, grâce à la bienveillance et à la générosité de M. de Cosnac, et peu après, au moyen d'une souscription, on bâtit une classe pour les enfants pauvres, dont, à cause de tous ces embarras, on ne s'était pas encore occupé, bien que ce soit l'objet principal de l'institut de Ste Angèle. Quelques parents firent aussi des démarches pour la suppression de la clôture, qui les gênait, disaient-ils, pour mettre au couvent leurs petites filles : la communauté tint bon sur ce point, comme aussi pour la première-communion dans la chapelle du couvent, que des esprits étroits et chagrins voulaient faire interdire. Et aujourd'hui la communauté d'Auxerre ne laisse rien à désirer ni pour les religieuses ni pour le pensionnat[1].

---

[1] Elle compte, parmi les Sœurs qui lui ont appartenu depuis la fondation de Paris, plusieurs saintes religieuses dont on peut lire les vies édifiantes dans les *Annales de l'ordre de Sainte-Ursule* (Clermont, 1857), t. I, pp. 183 et suivantes.

Chirac. 1812.

Chirac est une humble commune du département de la Lozère, dans l'arrondissement de Marvéjols. Elle n'a que 1600 habitants, et le pays n'est pas riche. La communauté d'Ursulines qu'elle possède ne date que de ce siècle. Elle est due à la Mere Charlotte Pelisse *de Saint-François-de-Borgia*, ancienne professe de Clermont-Ferrand.

Cette fervente religieuse, après la Révolution, désirait grandement retrouver la vie monastique à laquelle on l'avait arrachée; ce fut ce qui lui donna la pensée de chercher à élever une maison d'Ursulines dans son département. On lui désigna Chirac, où se trouvait un vieux bâtiment autrefois destiné à la retraite des prêtres infirmes du diocèse, et qui avait été racheté par le curé de cette paroisse. Le généreux pasteur en fit cession à Mme Pelisse le 20 octobre 1812. L'évêque de Mende approuva et bénit le projet, en demandant qu'on adoptât les règles et usages de la congrégation de Paris; ce qui fut fait. Une sœur de l'ancienne maison de Malzieu (voir t. I, p. 457), de la congrégation de Lyon, s'unit à la Mère Saint-François; ensemble elles ouvrirent une école. Mais ce pays est si écarté, les ressources si nulles, que le succès se fit longtemps attendre : peu de pensionnaires, encore moins de vocations; en quatorze ans on n'avait reçu que trois postulantes! La pieuse fondatrice mourut en 1826, âgée de soixante-six ans, dont elle avait passé quarante en religion. Elle ne se découragea pas un instant. Persuadée qu'elle avait obéi à l'impulsion de Dieu, et ne faisant rien pour sortir de ses voies, elle s'en remettait à la Providence, et à bon droit comptait sur elle. « Un temps viendra, a-t-elle dit plusieurs fois, et peut-être après que je n'en pourrai plus être témoin que de là-haut, où nous fleurirons dans ce couvent et y ferons le plus grand bien. »

Cette année, fut rétablie la clôture, en même temps que la maison était reconnue par le gouvernement; et cela avant la mort de la Mère Saint-François, qui n'eut lieu

que le 26 decembre. Le local fut agrandi par la suite. Actuellement une clôture spacieuse renferme un beau corps-de-logis, dont l'heureuse disposition offre tous les avantages désirables pour un ordre enseignant. Entrerons-nous dans le détail, comme nous l'avons fait pour plusieurs autres de ces couvents? Un superbe jardin avec allées et berceaux de vignes, et enfin un préau et un verger, donnent à la fois les agréments de la promenade et des fruits pour la table. — Il y avait, en 1877, trente-trois religieuses de chœur, trois novices et deux postulantes de chœur, neuf sœurs converses, avec une novice et trois tourières. Le pensionnat était d'une cinquantaine d'élèves, et les classes gratuites de quatre-vingts à peu près.

« Il me semble, écrivait dans sa circulaire, le 10 mars 1877, la supérieure Sœur Saint-Paul; il me semble que je puis vous faire part de mes impressions touchant les intéressantes circulaires que nous avons déjà reçues. Je me représente chaque monastère d'Ursulines comme une riche pépinière, remplie de toutes sortes d'arbres chargés de fruits et cultivés par des mains habiles et exercées. Puis, portant les regards autour de moi, je vois un humble champ couvert de ronces et d'épines, qu'il faut défricher avec grand'peine et labeur, mais qui donne en son temps une moisson abondante : c'est notre part. Assez dénuées de tout secours humain, mais toujours résignées à la volonté divine, nous acceptons la tâche que la Providence nous impose : heureuses d'être employées par le Père de famille à travailler sur des terres où la charrue n'a jamais passé. Je parle des jeunes filles qui nous viennent de la campagne dans un âge avancé, sans avoir commencé une éducation qu'elles devraient alors terminer. »

Avallon. 1818.

En mai 1629, les Ursulines de Dijon envoyèrent à Avallon cinq religieuses de chœur, sous la conduite de la Mère Carnier *de Jésus-Christ*, pour y fonder une maison de

l'ordre. Les constitutions de Dijon y furent gardées jusqu'en 1654, époque où les Ursulines d'Avallon embrassèrent les constitutions de la congrégation de Paris. La communauté fut dispersée par le régime de la Terreur. Aucun de ses membres ne rentra plus tard au monastère.

En 1818, les habitants d'Avallon firent appel à la maison non cloîtrée de Troyes[1]. Six religieuses furent accordées; elles s'installèrent dans une partie de l'ancien couvent. Plus tard, M. de Cosnac, archevêque de Sens, voulut que les Ursulines reprissent la règle et les constitutions de la congrégation de Paris, et le 18 décembre 1841, la maison fut déclarée indépendante de celle de Troyes et érigée en monastère. Depuis cette époque, la communauté a reconquis une grande partie du beau et vaste couvent saisi par la Révolution.

Corbigny. 1846.

Corbigny, dans la Nièvre, avait eu ses Ursulines avant la Révolution, et les avait perdues alors. Elle en fut privée jusqu'en 1846. On se rappelait encore cependant, au sein des anciennes familles, tout ce que leur avaient dû les générations précédentes; on les aurait vues revenir avec bonheur. Rien ne faisant pressentir que l'on y songeât dans les maisons rétablies ailleurs, la municipalité et les principaux habitants prirent l'initiative. Sur leur invitation, cinq religieuses de la maison d'Avallon se rendirent à Corbigny. Après un séjour de quelques mois dans une habitation provisoire, elles achetèrent un petit bâtiment sur le terrain même où s'élevait l'ancien monastère, dont elles voulaient ressusciter et perpétuer l'esprit. Les promesses de secours qu'on leur avait faites ne furent pas tenues, ce qui est peu à l'honneur de la commune; et elles eurent à supporter une indigence fort injuste, mais à laquelle elles se résignèrent au nom de Notre-Seigneur. Dès

[1] On trouvera l'histoire de cette nouvelle congrégation à la fin du volume, au *chapitre V*.

l'année suivante, où les denrées subirent une élévation de prix considérable, il y eut des souffrances et des inquiétudes portées jusqu'à faire désespérer de l'œuvre. La simplicité, la résignation, le dévouement de nos Sœurs firent sur la population une impression efficace : des pensionnaires furent amenées, quelques secours vinrent en même temps. La plus sévère économie apportée dans les dépenses fut une autre source de prospérité. Au bout de huit ans, la communauté fut en état d'acquérir un emplacement meilleur et trois corps de bâtiment, où l'on possède tout ce qui est essentiel à la vie de clôture. D'autre part, les pensionnaires et demi-pensionnaires montent à une cinquantaine d'enfants, ce qui est un chiffre notable pour ce petit pays.

Flavigny.

Quatre filles de Ste Angèle, après la Révolution, se réunirent à Semur-en-Auxois (Côte-d'Or), et, quoique de divers monastères, voulurent embrasser une vie commune. Presque aussitôt elles admirent parmi elles trois postulantes. La clôture n'était pas encore possible, mais on observa la première règle de l'institut en ouvrant un pensionnat. L'évêque de Dijon, M. de Boisville, favorisa ces bonnes intentions. Agissant dans leur intérêt comme dans celui du bien, il les transféra à Flavigny, distant de Semur d'environ trois lieues, et les installa dans l'ancien château, où tout est fait pour le coup-d'œil, la commodité, la salubrité. Les *Annales* disent que l'entrée eut lieu au mois d'octobre, sans préciser en quelle année. — Les postulantes et les novices ne se firent point attendre, et même on reçut deux Ursulines de l'ancien couvent de Flavigny. Les sujets finirent par être nombreux. Survint une série de maladies qui enlevèrent les plus jeunes et mirent en péril l'avenir de la maison. La Providence, heureusement, envoya d'autres sœurs, qui vinrent jusqu'à atteindre le chiffre de vingt-trois, professes ou converses. Vers l'an 1854, les élèves doublèrent. Bref, la communauté s'est très-bien soutenue.

Montigny-sur-Vingeannes. 1828.

Le monastère de Montigny-sur-Vingeannes, au diocèse de Dijon, qui a fourni à plusieurs reprises des sujets pour différentes maisons, comme nous avons eu occasion de le marquer[1], remonte à l'année 1812, où trois demoiselles du pays, enrôlées dans le tiers-ordre de la Trappe, formèrent une petite famille pour le double soin des écoles et des malades. C'était encore du temps de M. de Boisville; et ce vénéré prélat, qui estimait l'ordre des Ursulines, les engagea à en embrasser les constitutions; on choisit celles de Paris. En 1828, il y avait déjà un personnel de trente-six religieuses, qui reçurent le voile blanc le 11 février de cette même année. Les premières élections régulières se firent en 1829, où le couvent fut reconnu par l'État. — En 1837, la fondatrice déposa pour la première fois le fardeau du supériorat, qui avait été pour elle bien lourd, comme il l'est toujours dans les fondations. Mgr Rivet, évêque de Dijon, entoura cette petite famille de sa bienveillance. Le pensionnat reçut une soixantaine d'élèves, et on vit à la fois cinquante-huit sœurs et trois tourières : ce qui marque une maison considérable et prospère.

§ 4. — Région de l'Est et du Midi.

Bletterans. 1801. Desnes.

Non loin de Lons-le-Saulnier, dans le Jura, on rencontre un chef-lieu de canton, Bletterans, qui n'a pas plus de douze à treize cents habitants : l'ordre de Ste Angèle y possède un monastère datant de notre siècle.

Il y avait dans le pays, un peu avant la Révolution, cinq sœurs, les demoiselles Doussot, qui, élevées dans les sentiments d'une piété solide et dévouée, avaient résolu de transporter, pour ainsi dire, leur famille dans le cloître en se faisant religieuses toutes les cinq. Quatre d'entre elles étaient chez les Ursulines de Seurre et d'Auxonne, où elles

[1] Voyez, entre autres, l'article sur l'Archipel grec, t. II, p. 167.

avaient prononcé leurs vœux, lorsqu'éclata la persécution. La plus jeune, Mlle Denyse, qui n'en était pas là encore, dut interrompre son postulat et rentrer dans le monde. Ses parents, jugeant que tout espoir d'avenir était perdu pour les communautés, s'efforcèrent de la décider au mariage. Elle refusa de donner une réponse définitive avant d'avoir consulté un saint prêtre enfermé pour la foi dans les prisons de Dôle : celui-ci l'engagea à suivre sa première inspiration, qui était de se consacrer à Dieu seul, et lui rappela que rien sur la terre ne mérite que nous nous y attachions. C'en était assez : la pieuse fille renonça à tout établissement humain, attendant de Dieu l'heure du sacrifice réel.

La persécution et la fuite.

C'était à Meublans qu'habitait la famille Doussot. On n'avait admis, dans cet intérieur chrétien, aucune des idées, aucune des corruptions révolutionnaires; on y continuait de penser que Dieu a droit à être adoré par sa créature, qu'il y a ici-bas une autorité légitime, que le crime n'est jamais permis, et qu'enfin la société ne saurait être la légitime proie d'une poignée d'insurgés. Avec de tels principes, en plein règne de la Convention, on était dévoué à la mort. Parents et enfants furent donc obligés de fuir, et errèrent quelque temps à l'aventure. Denyse se trouva un moment séparée des siens, au milieu d'un bois, et une troupe de révolutionnaires la découvrit. — « Oh ! pour cette fois, s'écrie l'un d'eux, nous la tenons ! elle ne nous échappera pas ! » La terreur de la pauvre enfant était au comble. Se ranimant néanmoins après une prière intérieure : — « Eh bien, dit-elle, venez et tuez-moi ! vous me délivrerez de tous les maux que j'endure ! » Étonnés de ce courage, les bandits se retirèrent. — Quant à ses sœurs religieuses, elles s'étaient retirées dans des villages peu fréquentés, où elles attendaient la fin de l'orage en se livrant, autant qu'elles le pouvaient, à l'instruction des petites filles. Lorsque des jours plus calmes eurent lui sur la France, elles rejoignirent M. l'abbé Rivière, curé de Desnes, dans

le canton même de Bletterans. M. l'abbé Rivière était leur parent.

Apostolat à Desnes.

Là, elles purent se livrer à tout le feu de leur zèle. Non-seulement elles recevaient à leur humble et petite classe tous les enfants qu'on leur amenait, mais elles faisaient exactement la visite des malades, et, de plus, donnaient aux femmes des instructions sur le catéchisme qui attiraient une partie de la population. On avait grand besoin, en effet, d'acquérir la connaissance de sa religion, après ces huit ou dix ans d'impiété publique, d'éloignement du prêtre et d'églises fermées. Puis, combien de mourants furent consolés par ces bonnes Mères et préparés aux sacrements ! Les petits enfants pouvaient aussi, grâce à ces soins, faire convenablement leur première-communion. Un pensionnat fut établi, qui reçut un certain nombre d'élèves. Denyse s'était réunie à ses sœurs. On mit dans la même bourse les économies et le patrimoine de chacune, et on acheta un enclos voisin du presbytère, où fut aussitôt commencée la construction d'une maison. L'architecte lui-même estimait ce projet insensé, faute de ressources suffisantes; il ne pensait pas qu'on en vînt jamais à bout. Le bon abbé Rivière ne cessait, au contraire, d'encourager les pieuses filles, et de leur prédire le succès. Pour elles, entre les classes et la visite des malades, vous les eussiez vues tirer le sable, porter le bois, fondre la chaux, pétrir le mortier, se faire maçons, autant que leur faiblesse le comportait. L'argent manquait souvent, il fallait interrompre. Alors les mauvaises langues de village (on sait de quoi sont capables les langues envieuses des petits endroits) s'exerçaient sur les pauvres bâtisseuses. On venait voir les travaux, on en plaisantait, on disait d'un air d'insolente compassion : « Pauvres murs! ça n'ira pas bien haut! »

Approbation. Installation.

Et ils s'élevèrent tout de même, ces murs-là. Peu à peu, par une assistance presque miraculeuse de la Providence, l'édifice s'achevait, et on le couronna d'une belle corniche.

Ce qui fit dire aux mêmes langues : « Il y a quelque trésor caché, pour sûr! » Oui, et c'était celui de la bonté de Dieu pour des enfants désireuses de sa seule gloire. Ce trésor-là est ouvert à tout le monde : il n'exige, pour s'ouvrir, que beaucoup d'amour et beaucoup de confiance. — L'autorité épiscopale de Besançon approuva l'établissement[1]. Le préfet, de son côté, par un arrêté du 21 août 1817, autorisa la communauté nouvelle, et voulut même assister à la cérémonie de l'installation, qui se fit très-solennellement, parmi un grand concours de peuple et avec une assistance de quarante prêtres. Toutes les jeunes filles de la paroisse, vêtues de blanc, précédaient le cortége qui conduisit les vénérables fondatrices à l'église et de là au monastère, où le costume de l'ordre fut définitivement repris. Denyse fut admise par dispense, et en considération de son admirable passé, à prononcer les vœux sans autre délai. On procéda aux élections : la Mère *Saint-Augustin*, l'aînée des demoiselles Doussot, fut proclamée supérieure. L'approbation définitive du gouvernement fut accordée en 1826. Quant à la clôture, la visite des malades avait empêché de la rétablir. On s'y rangea pourtant en 1833, afin de ne rien négliger de ce qui constitue la perfection de la vie monastique. — Or, cette maison de Desnes a donné naissance à celles d'*Esserval-Tartres*, dans les montagnes du Jura, qui ne prospéra point; de *Voiteur*, dans le même diocèse, fondée en 1844, et qui recueillit les débris d'Esserval; et enfin de *Bletterans*.

Changement de lieu.

Jusqu'en 1851, le monastère de Desnes jouit paisiblement de ses modestes ressources et du bien qu'il faisait. Les sœurs Doussot étaient mortes l'une après l'autre, de 1830 à 1841. Leurs neveux, moins chrétiens qu'elles, firent à la communauté un procès pour revendiquer ce qu'elles avaient possédé : comme si elles n'en avaient pas depuis long-

[1] L'évêché de Saint-Claude n'était pas encore rétabli. Il ne le fut que vers 1818.

temps disposé, dans la plénitude de leur droit. La justice de notre temps, qui se rattache par tant de points aux principes révolutionnaires, ne comprit pas les choses dans ce sens, et les Ursulines se virent enlever tous leurs bâtiments, dans la construction desquels cependant étaient venues se fondre tant d'aumônes. D'autres pertes aggravèrent celle-là; la pénurie entra dans le couvent. Tout cela détermina l'évêque de Saint-Claude à transporter les religieuses et leur établissement à Bletterans, où nous les avons trouvés au commencement de cet article.

Boulieu. 1816.

Descendons dans l'Ardèche, à Boulieu, canton d'Annonay. Lorsqu'en 1633 les Ursulines y furent établies, cette partie de la contrée dépendait, au spirituel, de l'archevêque de Vienne. On trouve dans leur histoire des noms très-distingués, et en bon nombre. Naturellement, les pillards de la Révolution s'emparèrent de cette proie, tout-à-fait à leur convenance, et d'autant plus précieuse pour eux qu'ils acquéraient sans bourse délier. Bâtiments, enclos, jardins, tout fut saisi, morcelé, vendu à des acquéreurs de facile morale, pour qui la propriété n'est sacrée qu'autant qu'elle est à eux. Un aubergiste acheta la chapelle, et en fit une écurie... Les religieuses, dix-huit professes et deux converses, furent sans façon mises à la porte. Les voilà rejetées dans le monde, contre leur vocation, contre leur gré.

Du moins y garderont-elles le souvenir de leur chère solitude, avec l'espoir de la retrouver un jour. En 1806, l'une des anciennes Ursulines des environs, Mme de l'Hermuzière, qui avait été supérieure de Bourg-Argental, sollicita de la municipalité son autorisation et son concours pour la restauration de la communauté de Boulieu. Les fortes têtes administratives du lieu s'empressèrent de refuser : il y avait là, sans doute, quelques acquéreurs des biens volés, et ces consciences-là n'aiment point ce qui rappelle JÉSUS-CHRIST et les prescriptions de la loi divine.

Boulieu possédait cependant une des anciennes Ursulines, la Mère Saint-Michel, qui y faisait l'école; mais elle mourut bientôt, et le curé de la paroisse, n'entrevoyant point le moyen de posséder de nouveau les filles de Ste Angèle, s'adressa aux religieuses de Saint-Charles, qui vinrent en effet tenir les écoles de Boulieu.

Les Sœurs d'Annonay.

Pendant ce temps, le curé d'Annonay avait appelé dans sa paroisse Mme de l'Hermuzière et lui avait procuré un ancien couvent, où elle s'établit avec plusieurs de ses Sœurs qui la rejoignirent. Quant à Boulieu, l'excellent curé conçut le projet de faire de ses sœurs de Saint-Charles de véritables Ursulines. Leur supérieure, Marie-Antoinette Voulouzan, y consentit sans trop de peine, et s'en alla se former elle-même à cet institut dans les deux monastères de Lyon et d'Annonay. En cette dernière maison, elle reçut à la fois l'habit de l'ordre et la charge de supérieure du futur couvent. Un des vicaires-généraux vint, au nom de l'évêque, dresser l'acte authentique du rétablissement des Sœurs de Sainte-Ursule dans Boulieu. Elles furent accueillies avec bonheur par la population. Un grand concours se fit pour la bénédiction des travaux et pour la dédicace de la chapelle. Du reste, ce ne fut qu'en 1828 que les Sœurs eurent un aumônier et furent entièrement cloîtrées, tandis qu'elles s'étaient fixées à Boulieu dès 1816.

Détails sur Boulieu.

Le site de cette communauté est fort agréable. « Nous sommes très-heureuses, écrivent les religieuses dans leur circulaire du 23 janvier 1877, et nous bénissons le Seigneur de notre sainte et sublime vocation, bien que notre position soit assez modeste. Boulieu n'est qu'à quelques kilomètres de la ville (Annonay), dans une riante campagne, et tout près de plusieurs fabriques de soie et de plusieurs papeteries qui occupent un grand nombre d'ouvriers. Telle est la part que le ciel nous a faite, tel est le petit coin où il a bien voulu nous appeler pour y faire un peu de bien. — Notre communauté se compose de 29 professes, dont 7 converses, plus une novice de chœur. Notre pensionnat

compte de 30 à 35 élèves, l'externat 100; mais la maison possède en outre un petit hospice pour les vieillards et les infirmes, un orphelinat et un atelier où une vingtaine de jeunes filles, dans deux salles séparées, et sous la surveillance de deux directrices, tissent le taffetas en faisant retentir l'air de leurs chants pieux. Il y a pharmacie ouverte aux pauvres, Sœur entendue aux maladies, Sœur habile à replacer les membres luxés : l'une et l'autre vont visiter les malades à domicile. Toutes les formes de la charité règnent donc à Boulieu. »

Sommières.

Dans le diocèse de Nîmes nous trouvons Sommières, chef-lieu de canton peuplé de 4000 âmes. Les Ursulines y avaient été établies, en 1665, par l'évêque de Nîmes Anthime-Denys Cohon. Fléchier ne leur fut point d'abord favorable, et leur défendit même de recevoir des novices, parce que, pendant une attaque des Camisards, les pauvres Sœurs épouvantées s'étaient réfugiées dans la citadelle. Mais les habitants réclamèrent avec tant d'instance, qu'il fallut leur céder. Fléchier changea plus tard de sentiments, et rendit aux bonnes Sœurs toute son estime. Il aimait à les visiter; pendant la belle saison, il passait des mois entiers au monastère. Il y trouvait une jeune personne de haute sainteté, la fille du comte de Villevieille, avec qui il entretint une correspondance de direction spirituelle qui a été publiée en partie.[1]

Détruite à la Révolution, la communauté s'est reconstituée depuis, à une époque que nous ne saurions indiquer au juste, et non pas dans les mêmes bâtiments, convertis en collége, mais dans un ancien couvent de Franciscains, où il leur fallut reconstruire presque tout. On eut du mal à triompher des premières difficultés : c'est le sort de tous

[1] Voir, pour ces intéressants détails, l'*Histoire de Fléchier* par M. l'abbé Delacroix, vicaire de la cathédrale de Nîmes (1863; librairie Giraud, à Nîmes).

les fondateurs. Les sujets manquaient, et très-probablement il eût fallu abandonner l'œuvre, vers 1840, si le monastère d'Avignon n'avait accordé trois sœurs, sur la demande de l'évêque de Nîmes. Pendant douze ans, la maison de Clermont, qu'on retrouve à chaque instant exerçant cette miséricorde, la soutint aussi, et la mit en état de vivre indépendante. Depuis 1854, la communauté se gouverne par ses propres sujets. Elle a une vingtaine de religieuses, tant professes de chœur que converses et novices; de quarante à cinquante pensionnaires, et quatre-vingts externes, sans parler des gratuites.

Thoissey. 1825.

Au diocèse de Belley, dans l'ancienne principauté des Dombes, la petite ville de Thoissey possède sa maison d'Ursulines. C'était, en 1792, une florissante et riche communauté, où l'abondance des biens n'avait point altéré l'esprit de régularité. Elle était si édifiante qu'on l'appelait la Trappe de l'Ordre. Le couvent disparut en 1792. Les instruments de la Providence pour le rétablir furent le curé de la paroisse, l'abbé Berthelon, et une pieuse fille, Mlle Marie Bourdon. Celle-ci, apprenant qu'on venait de fonder à Saint-Symphorien-d'Ozon, dans l'Isère[1], un couvent de Sainte-Ursule, s'y rendit, fut accueillie avec empressement, et renvoyée par la Supérieure, avec une sœur pour compagne, afin de travailler au rétablissement de Thoissey. Mgr Devie, l'illustre et pieux évêque de Belley, approuva ces intentions, et, passant par-là dans une visite pastorale, voulut revêtir lui-même du saint habit Mlle Bourdon, qui prit le nom de Mère *Sainte-Ursule*. C'était en 1825. Trois ans plus tard, on prenait possession d'un nouveau bâtiment, élevé sur une partie du terrain de l'ancien monastère. La perspective y est fort belle : s'éten-

[1] Nous n'avons point de renseignements sur cette communauté, dont les *Annales* ne donnent pas même le nom à la liste générale des couvents de l'ordre.

dant sur la Saône, elle embrasse les riches coteaux du Beaujolais et du Mâconnais, si pittoresques et si riants.

Épreuves. Mais là aussi se fit sentir l'épreuve, principalement du côté des sujets, dont plusieurs, fournis par la maison de Lyon, y furent rappelés, et plusieurs autres moissonnés par la mort. C'est ainsi que la première supérieure, la Mère Pitrat *de Sainte-Scholastique*, fut enlevée par la maladie à l'âge seulement de trente-cinq ans. En 1832, il n'y avait plus que deux professes de chœur et trois sœurs tourières. Que pouvait-on espérer encore? Ces bonnes filles cependant ne se laissaient point abattre; elles espéraient dans la parole qui leur avait été dite par le savant et saint évêque de Belley : « Ayez de la foi, priez avec confiance. Cette maison est pour la gloire de DIEU; elle est son œuvre : il ne la laissera pas tomber. » On eut recours aux charitables Mères de Clermont, qui, fidèles à leur passé, s'empressèrent d'envoyer pour supérieure la Mère Borias *de Saint-Ignace*, avec une autre Sœur et deux postulantes. La nouvelle prieure fit adopter à ses religieuses les constitutions de Paris. Il est juste de marquer, au nombre des plus actifs protecteurs de la maison, son aumônier et supérieur, M. l'abbé Gaillard, qui pendant de très-longues années fut d'un dévouement sans pareil pour cette petite maison confiée à sa sollicitude sacerdotale.

La communauté compte habituellement une vingtaine de religieuses; le pensionnat ne contient pas au-delà de trente élèves, et les classes gratuites environ soixante.

Avignon. 1816. On se rappelle qu'Avignon eut deux monastères d'Ursulines, les *Royales* et *Saint-André*. La Révolution les détruisit l'un et l'autre, s'empara de toutes leurs possessions, et de Saint-André fit une salpêtrière...

Lorsque le calme fut revenu, on dut penser à une restauration. Il y avait alors dans la communauté de Sommières une ancienne ursuline de Beaucaire, qui, mécontente de la direction spirituelle qu'elle y recevait d'un

aumônier accusé de jansénisme, se sentit portée à former elle-même une communauté à Cavaillon. Quatre Sœurs de Sommières s'unirent à elle; et toutes ensemble, avec l'autorisation de l'évêque de Nîmes, et après avoir demandé la bénédiction du Saint-Père par l'entremise du cardinal Mattéi, se rendirent à Cavaillon en octobre 1814. Les choses n'y marchèrent point selon leurs désirs; malgré la bienveillance du clergé et des principales familles, elles éprouvèrent mille contrariétés qui leur apportèrent le dégoût; si bien qu'elles se déterminèrent à se fixer à Avignon, en 1816.

La maison qu'elles occupèrent d'abord ne leur offrait pour toute chapelle qu'un salon préparé à cet effet. On ne laissa pas d'y célébrer la sainte Messe. Les Sœurs se mirent sous la protection toute spéciale du Sacré-Cœur. La clôture fut reprise immédiatement. Or, à ce moment, une ursuline de l'ancienne communauté de Clermont, la Mère d'Assas *de Sainte-Madeleine-de-Pazzi*, apprenant ce qui se passait, accourut avec les débris de sa fortune, se joignit aux Sœurs et accepta la charge de maîtresse des novices [1]. Ces ressources inattendues mirent la communauté en état de racheter une partie de l'ancien couvent de Saint-André, dont plus tard, en 1819, on occupa la totalité, et l'on se trouva avoir pour voisines les Dames de la Visitation d'un côté et les Carmélites de l'autre. Le pensionnat avait déjà 35 élèves. Trois anciennes sœurs, retirées à Bolène chez les Dames du Saint-Sacrement, furent aussi rappelées, et l'une d'elles, la Mère *Sainte-Angèle*, fut proclamée supérieure à la place de la fondatrice, qui tout-à-coup avait abandonné la maison [2].

Désireuses de s'élever de plus en plus dans la perfec- Constitutions de Paris.

[1] Cette édifiante religieuse devint aveugle pendant les neuf dernières années de sa vie.

[2] Cette Mère Sainte-Angèle avait été emprisonnée sous la Terreur. Elle fut même condamnée à mort, et elle allait monter à l'échafaud, lorsque la chute de Robespierre la priva de la gloire du martyre.

tion de la vie d'ursuline, nos sœurs d'Avignon voulurent adopter les constitutions de Paris, et ce fut encore Clermont qui les aida dans cette démarche, en leur envoyant tout ce qui pouvait la leur faciliter. L'archevêque d'Avignon, Mgr Dupont, depuis archevêque de Bourges et cardinal, reçut lui-même leur engagement relatif au quatrième vœu.

L'inondation. En 1840, lisons-nous dans les *Annales* (t. I, p. 219), Dieu affligea la ville d'Avignon par l'inondation terrible qui causa tant de maux à ses habitants. Nous n'essaierons pas de dépeindre le déchirant spectacle de cette malheureuse cité, envahie presque subitement par les flots tumultueux du Rhône, et restant pendant quinze jours entiers comme perdue au milieu du lac immense formé par les eaux. Ce fut le 24 octobre que cet épouvantable fléau fondit sur Avignon. Le soir du même jour, l'inondation devint si menaçante et remplit tellement l'église des Ursulines, qu'elles eurent la crainte de ne pouvoir faire enlever le Saint-Sacrement. Dans cette pénible incertitude, la Mère supérieure pensa qu'il lui était permis d'accomplir elle-même cet acte religieux. Plusieurs de ses sœurs l'accompagnèrent; et, s'entourant de toutes les précautions d'une respectueuse prudence, elles parvinrent au tabernacle, qu'elles ouvrirent, non sans une vive émotion. Elles transportèrent le saint ciboire dans une des pièces de la maison, qui fut jugée la plus propre à être convertie en chapelle. C'est dans ce sanctuaire que, chassées par les eaux d'étage en étage, et menacées d'une mort imminente, les religieuses venaient chercher secours et consolation, et désarmer par leurs prières la juste colère du Seigneur.

Pendant les quinze jours qu'elles furent entourées par les eaux, elles purent entendre la Messe chaque dimanche, privilége qu'elles durent au dévouement d'un P. de la Compagnie de Jésus, qui parvenait, porté sur une barque, à entrer par une fenêtre dont on avait limé les barreaux. Les ressources, sous le rapport des besoins matériels,

étaient peu de chose. Bloquées à l'improviste, les sœurs n'avaient pu faire aucune provision; elles manquaient même d'eau potable; et il leur fallut se contenter d'un breuvage dégoûtant qu'elles se procuraient sans peine : il suffisait pour cela d'ouvrir les croisées. Dans cette extrême détresse, le Seigneur, qui veillait sur elles, inspira aux parents de l'une des sœurs de leur apporter des légumes à travers tous les périls. Plusieurs religieuses furent sollicitées d'aller, au moyen de barques, passer ce temps calamiteux au sein de leurs familles; mais toutes refusèrent généreusement.

Cette inondation de 1840, devenue à jamais mémorable dans les annales avignonnaises par ses ravages et par sa durée, devint l'occasion des libéralités de plusieurs maisons de l'ordre envers les Ursulines qui en avaient tant souffert; cette assistance vint spécialement des communautés de Clermont, Aix, Digne et Montpellier.

Un nouveau soulèvement du Rhône, presque aussi désastreux, en 1856, ébranla la maison des Sœurs, et occasionna aussi de très-grands désastres, qui, Dieu merci, ont été réparés. — D'Avignon est issu le monastère de Nice, ainsi que nous le dirons bientôt avec quelque détail.

Digne. 1829.

Clermont a formé encore la communauté de Digne, l'une des plus importantes du Sud-Est de la France. Elle n'est pourtant pas ancienne, car elle ne date que de 1829. L'évêque de ce diocèse était Charles-Bienvenu Miollis, prélat fort zélé pour le renouvellement de son peuple, et qui, désireux de voir les petites filles élevées chrétiennement, écrivit à l'évêque de Clermont à l'effet d'obtenir de lui des Ursulines. Le 3 octobre 1829, l'un des vicaires-généraux de Digne emmenait de Clermont quatre religieuses de chœur et une sœur converse. Elles furent installées officiellement le 11, à la suite d'une procession présidée par Monseigneur en personne, et qui partit de la cathédrale après une messe suivie d'un discours de circonstance. La supé-

rieure était Mère Chardon, *Marie-Angélique*. Il y avait chez les Sœurs une ancienne ursuline d'avant la Révolution. En tout on comptait dix-huit personnes, y compris trois prétendantes, six pensionnaires, deux postulantes converses, et de plus Mlle Arbaud, qui avait contribué de sa bourse à la plus forte dépense. Malgré les bonnes conditions, il devait y avoir et il y eut des épreuves de diverse nature; on en sortit, par la grâce du Seigneur, et avec l'assistance du R. P. Jean, religieux de la Compagnie de Jésus, qui voulut bien exercer jusqu'en 1837 les fonctions d'aumônier. Ce digne Père s'appliqua à développer dans ces âmes la perfection de la vie intérieure, toujours fondée sur l'abnégation et le sacrifice. Les élèves se ressentaient de ces soins; ce qui en porta un certain nombre à se faire ursulines. Les vocations ne paraissent pas avoir jamais manqué à Digne.

Un danger. Lors du coup d'État de 1851, une bande d'émeutiers, de ces prétendus républicains qui ne veulent de liberté que pour eux, et font consister leur indépendance dans l'oppression de celle d'autrui, s'emparèrent de la ville de Digne, avec l'intention de s'y livrer à leurs exploits ordinaires. La maison des Ursulines, comme tous les autres établissements religieux, fut sur le point d'être envahie; mais, grâces à Dieu, les héros de l'émeute n'eurent pas le temps de mettre à exécution leurs projets : dès le 8 décembre, à l'annonce des troupes qui arrivaient, ils se dispersèrent. Depuis ce temps, chaque année à pareille date, on chante le *Te Deum* et le *Magnificat* en action de grâces de la délivrance.

Ce monastère, très-bien tenu au point de vue des études comme à celui de la piété, n'a plus qu'une trentaine de professes de chœur et quelques novices. « Jusqu'ici, dit la circulaire du 1er décembre 1876, notre monastère avait toujours compté une cinquantaine de membres, tous pleins de bon vouloir et de zèle pour la prospérité de la maison et le bien des âmes. Mais ce nombre a été réduit dans ces der-

nières années. Quelques-unes de nos sœurs, redoutant les tribulations éprouvées par certaines communautés durant l'invasion allemande de 1870, exprimèrent un désir qui fut entendu d'en-haut; et, préférant les maladies, les infirmités, et la mort même, à la triste nécessité de quitter le bercail de la religion, elles s'offrirent à Dieu comme victimes. Depuis lors nous avons eu à pleurer sur bien des tombes; la mort a frappé tantôt dans les rangs des mères anciennes, qui n'avaient plus qu'à recueillir le prix de toute une vie de sacrifice; tantôt elle nous enlevait nos plus jeunes sœurs, l'espoir de notre maison. Celles-ci étaient également des fruits mûrs pour le ciel; elles avaient fourni en peu de jours une longue carrière; le céleste Époux avait hâte de récompenser leurs mérites. Quelques-unes se sont sanctifiées par des infirmités longues et douloureuses; d'autres nous ont été enlevées presque inopinément, sans que nos cœurs fussent préparés à cette triste séparation. »

Le pensionnat admet une soixantaine d'élèves, et les classes gratuites de cent à cent-vingt petites filles.

Nous avons prononcé le nom de Mlle Arbaud à titre de fondatrice. Elle était du pays, et d'une famille très-honorable. Son frère fut évêque de Gap. Assez jeune encore au moment de la Révolution, Marie-Anne Arbaud se consacra à assister les persécutés, et spécialement les ministres du Seigneur. La paix revenue, elle manifesta son désir d'embrasser la vie religieuse, et essaya de fonder une maison de ce genre à Castellane, puis à Valensole et à Manosque, où elle fut appelée. Dans cette dernière ville elle eut à dévorer les mépris et les humiliations les plus injustes, les plus pénibles. Elle vint ensuite à Digne, sur l'ordre de son directeur, et y fonda une école, en même temps qu'elle s'occupait à entretenir les jeunes filles plus âgées dans les lois de la piété. Ceci ne suffisant point encore à son zèle, elle pensa à la fondation d'un monastère d'Ursulines, et donna dans cette intention une somme dont elle pouvait

Mlle Arbaud.

disposer. On vient de voir comment les choses se passèrent, sous l'impulsion de Mgr Miollis[1]. Les religieuses arrivées, elle demanda humblement à faire chez elles son noviciat, quoiqu'elle eût soixante ans. Son humilité et son obéissance étaient exemplaires. En prenant le saint habit elle reçut le nom de Sœur *Saint-Joseph*. C'était en 1829. Le 28 juin 1831, sur ses instances réitérées (car elle se sentait arrivée au terme), elle prononça ses vœux. Quinze jours après, elle mourait doucement, en chantant le *Nunc dimittis* et le *Lætatus sum*.

Brignoles. 1837.

Transportons-nous dans le département du Var, à Brignoles, aujourd'hui sous-préfecture peuplée de cinq à six mille habitants. La première communauté d'Ursulines y avait été fondée en 1616. Après la Révolution, ce couvent fut un des derniers à se relever. La population le regrettait cependant : car ceux même qui ne s'élèvent pas jusqu'à considérer le bien moral accompli par l'éducation chrétienne sont du moins assez touchés des intérêts matériels que favorise dans une petite ville une maison pareille. C'est pourquoi, en 1836, le curé de Brignoles, M. l'abbé Riquier, demanda à l'évêque de Fréjus l'autorisation de travailler à rétablir dans sa paroisse les Ursulines. Le prélat s'y employa de son côté, et obtint de la maison d'Aix, qui est de la congrégation de Lyon, quatre religieuses conduites par la

[1] Charles-Bienvenu Miollis, né à Aix de Provence en 1753, entra dans les ordres en 1777, quitta la France pendant les saturnales sanglantes de la Révolution, revint administrer la paroisse de Brignoles, et fut nommé évêque de Digne en 1805. Lors du schisme tenté par Napoléon en 1811, il résista avec fermeté aux prétentions du despote, puis retourna dans son diocèse. Il donna sa démission en 1838, se retira à Aix, et y mourut en 1843. — Ce fut un modèle de charité. Il vivait aussi pauvrement que le dernier de ses prêtres, donnant tout ce qu'il possédait, et s'ingéniant pour donner toujours. Aussi sa mémoire est-elle encore vénérée à Digne et dans toute la Provence. C'est lui dont le triste personnage qui s'appelle V. Hugo a tracé le portrait au début de son roman *les Misérables*, sous le nom de Bienvenu Myriel.

supérieure elle-même, ancienne ursuline de Brignoles, que son archevêque autorisait à rester au nouveau monastère autant de temps qu'elle y serait utile pour lui donner la forme voulue par l'esprit de l'ordre. On arrivait à Brignoles le 13 juin 1837. L'agrément de l'État fut obtenu dès cette époque.

Ressources.

Les ressources vinrent de plusieurs côtés : de l'évêque de Fréjus (Jean-Baptiste-Michel), de la maison d'Aix, qui voulut contribuer aussi de ses finances, de M. l'abbé Riquier, nommé supérieur, et enfin d'une sœur d'Aix, native de Brignoles, qui depuis longtemps tenait en réserve une partie de son petit patrimoine pour une occasion pareille. Tout cela néanmoins ne suffisait pas pour aller loin; mais on commença avec confiance, en s'en remettant pour le surplus à la Providence divine, qui ne devait pas manquer. On construisit dès le début la chapelle. Monseigneur vint donner l'habit aux trois premières novices, le même jour qu'il bénissait cette chapelle.

Les épreuves.

Les épreuves, là comme ailleurs, devaient apporter leur consécration. Elles provinrent du changement fréquent, dans les premiers temps, des religieuses. Celles d'Aix, la fondation faite, s'en retournèrent; d'autres s'étaient présentées, qui bientôt quittèrent Brignoles. En ces conjonctures, par la bonté de Dieu, on obtint d'Aix une excellente et vertueuse supérieure, Mère *Sainte-Angèle,* qui devint l'âme de la communauté. Remplie d'un zèle et d'un dévouement infatigables, elle dirigeait à la fois le noviciat, l'externat, le pensionnat, et faisait chaque jour trois et quatre classes, sans cesser de surveiller l'ensemble. Jusqu'en 1843 on eut peu d'élèves : cette année-là, après s'être mis plus particulièrement sous le patronage de S. Joseph, on en reçut quarante-deux; nombre qui n'a plus diminué. On ouvrit des classes gratuites : celles-là sont toujours sûres d'être suivies, et ce sont elles qui attirent sur une maison la bénédiction du ciel.

État présent.

Brignoles compte de vingt-quatre à trente religieuses,

habituellement. L'établissement est dans un site très-agréable, sur un terrain élevé, exposé aux rayons du midi, non loin de cette belle côte provençale de la Méditerranée, moins sévère que l'Italie, fine comme la Grèce, riche comme la France, avec un climat unique, une lumière resplendissante, une verdure éternelle. La communauté hérita d'une partie des religieuses de Tarascon, où les Ursulines n'avaient pu réussir. On prit aussi les constitutions de la congrégation de Paris.

Le lecteur a vu tout-à-l'heure les dangers du mouvement socialiste de 1851 à Digne : ils furent les mêmes à Brignoles; on y eut tous les sujets possibles de frayeur. Dieu daigna calmer l'orage, et depuis on n'a eu qu'à bénir sa paternelle protection.

Valréas. 1840.

Valréas, la patrie du cardinal Maury, au diocèse d'Avignon, vit renaître son monastère d'Ursulines par le zèle d'une ancienne religieuse, Catherine Vigne *de Saint-Philippe-Néri*. Protestante de naissance, elle avait été éclairée de Dieu à dix ans, et à dix-sept avait été reçue dans la communauté de Valréas. Chassée en 1792, elle ne cessa pour cela d'instruire les enfants. Son désir le plus pressant était de voir, avant de mourir, son cher monastère établi de nouveau dans les lieux où le souvenir de ses bienfaits n'avait point péri. Munie d'un peu d'argent, auquel s'ajoutèrent les dons d'une famille généreuse, elle travailla à réaliser son dessein. Hélas! à peine eut-elle déclaré qu'elle allait mettre la main à l'œuvre, que chacun blâma ce qu'on appelait sa présomption, son imprudence; ceux qui la veille l'encourageaient lui tournèrent le dos. Cette défaveur continua durant deux années. Pour elle, sans se troubler, elle s'associa deux anciennes sœurs de Carpentras et une novice d'Avignon. Informé de ces efforts désintéressés et courageux, l'archevêque d'Avignon les loue, les bénit, les excite; et, grâce à cette faveur, l'entreprise grandit. On vit alors neuf postulantes prendre le saint

habit le même jour. La clôture fut instituée de nouveau. La bonne mère fondatrice mourut en 1843.

Les progrès du pensionnat nécessitèrent des bâtiments plus spacieux, où l'on se rendit processionnellement le 28 mai 1847, au milieu d'une foule sympathique, qui avait jonché de fleurs les rues où devait passer le cortége. L'une des jeunes filles du pensionnat, représentant Ste Ursule, était suivie de onze de ses compagnes ayant à la main des lys. Plus loin, une autre élève, habillée en ursuline, entourée d'un groupe de petits anges, figurait Ste Angèle alors que, dans ses extases, elle entrait en communication avec les esprits célestes. On reconnaît à ces symboles l'esprit imaginatif des habitants du Midi, qui savent si poétiquement organiser les fêtes de ce genre.

Malgré ce succès, on eut, ici comme en toute fondation, beaucoup à souffrir. Les sujets et l'argent manquèrent également. L'avenir ne paraissait point assuré. Sur les conseils de M. l'abbé Martin, alors supérieur du monastère, on eut recours aux charitables Mères de Clermont. Ces excellentes religieuses firent encore là l'œuvre ordinaire de leur bienveillance et de leur zèle, et la maison reprit dans d'excellentes conditions. Elle compte de vingt à vingt-cinq membres, une trentaine de pensionnaires, et de cinquante à soixante externes. Épreuves.

Nice n'appartient à la France que depuis 1860. Son étendue et sa population ont plus que doublé depuis cette époque, et par conséquent aussi les besoins moraux de tout genre. C'était naguère un pays religieux, tranquille, d'un sage esprit. Combien tout cela tend à déchoir, au souffle de la mauvaise presse, au contact de certains Français, sous l'envahissement des sociétés maçonniques! Les ravages exercés par ces trois fléaux sont incalculables. Nous n'en citerons qu'un : la profanation à peu près universelle du dimanche. Nous ne sachions pas qu'il y ait en Europe une autre ville plus malheureuse sous ce rapport. Nice. 1868.

D'autre part, les riches et nombreuses familles qui viennent, l'hiver, demander à ces rivages privilégiés la pureté de l'atmosphère, la splendeur d'un bienfaisant soleil, réclament pour leurs enfants des moyens d'éducation multipliés et sûrs. C'est ce qui a donné lieu à l'établissement récent du vaste et beau monastère d'Ursulines qui domine la ville, dans le site le plus pittoresque, en face d'un incomparable panorama, parmi les palmiers, les orangers, les poivriers, les eucalyptus, les myrtes et les rosiers. On peut, dès le premier regard, l'appeler justement « le palais de l'éducation chrétienne » : c'est un nom qui lui convient à tous égards.

Le titre de *fondateurs* y a été réservé au Cœur sacré de Jésus, au Cœur immaculé de Notre-Dame de la Salette, au Cœur très-fidèle de S. Joseph; ce grand saint y est considéré en outre comme le premier supérieur.

Origine de la fondation.

Mme Adélaïde Rocher Lauze de Perret, née à Avignon en 1799, mariée en Angleterre en 1817, après avoir longtemps vécu dans le monde et vu de près la vanité de ce qu'on y appelle les plaisirs, se dévoua à la retraite et à la piété, et quitta Paris, en 1848, pour se retirer dans ses propriétés d'Apt en Provence. Elle fit de là, à pied, avec sa fille âgée de quatorze ans, le pèlerinage de la Salette, propageant, tout le long de la route, l'œuvre de la *Réparation des blasphèmes et de la Sanctification du Dimanche* établie à Langres. La guérison que la pieuse dame venait demander à la divine Marie lui fut accordée après une neuvaine : dès-lors, plus encore qu'auparavant, elle fut tout acquise au culte de la Salette. Ce pèlerinage devait être le germe de la fondation de Nice. — En effet, dès qu'elle eut vingt ans, la jeune Blanche Rocher de Perret, fille de Mme Adélaïde, disait adieu au monde et entrait au couvent de Sainte-Ursule d'Avignon, le 16 mars 1854. C'était elle que la Providence avait choisie et préparait pour l'œuvre.

Pendant ce temps, sa mère se retirait elle-même à la Salette, jusqu'à ce que, ne pouvant lutter contre la ri-

gueur du climat, elle vint rejoindre sa fille au monastère d'Avignon, pour l'accompagner encore, peu après, à celui d'Aups, où l'on envoyait la jeune religieuse pour cause de santé. Or, la vertueuse dame rêvait de créer quelque chose en faveur de l'apostolat chrétien. Ses pensées s'étaient arrêtées sur un établissement d'éducation dirigé par des Sœurs, et qui aurait pour patronne Notre-Dame de la Salette. L'ordre des Ursulines répondant de tout point à ses aspirations, elle jeta les yeux sur sa propre fille pour une fondation dans le Midi; mais la Mère Blanche *Marie-de-Jésus*, effrayée d'une telle responsabilité, en déclina pour le moment le fardeau. C'était en 1867. Obligée de quitter Aups, Mme de Perret dit à sa fille en partant: « Tu as beau vouloir rester dans tes montagnes, tu as une autre mission : promets-moi que si la Providence arrange toutes les circonstances, tu t'occuperas de ma fondation ». Sa fille, pour la consoler, en prit l'engagement, mais avec la réserve nécessaire de l'entière soumission aux supérieurs. Mme de Perret mourait à Aix en octobre de la même année.

Première exécution.

Mme de Bauvine-Morel, de Nice, était une amie des dames Rocher de Perret, et avait placé sa fille à Aups sous la direction de la Mère Marie-de-Jésus. Comme on désirait à Nice une maison nouvelle d'éducation pour les jeunes filles, cette dame en parla à son amie, qui fit à la proposition un accueil médiocre. Cependant, s'étant rappelé que sa mère un jour, à Nice même, avait semblé désigner la colline de Carabacel comme lui agréant pour l'œuvre future, la Mère Marie-de-Jésus, après de nouvelles instances, répondit: « Soit, si Dieu le veut; mais il me faut Carabacel. Point de Carabacel, point de Nice! » Mme de Bauvine repart pour Nice, convaincue qu'il n'y a rien à faire. Quinze jours après, par un coup de Providence, l'un de ses parents lui offrait d'acheter l'ancienne villa Venanson, la mieux située de Carabacel. Ajoutons que le vendeur ignorait complètement les projets de fondation. Instruite du fait, la Mère Marie-de-Jésus obtint de l'archevêque d'Avi-

gnon une obédience de dix jours pour se rendre sur les lieux, et solliciter, s'il y avait lieu, le consentement de Mgr Pierre Sola, évêque de Nice. Le prélat se montra favorable, bénit la pensée et l'ouvrière; et, comme la propriété, examinée dans toutes ses dépendances, était ce qu'on pouvait désirer de plus convenable pour la santé, de plus splendide pour la vue, dans un site idéal, l'acte d'achat fut signé peu de jours après, le 24 juillet 1868. Sur une permission en règle de l'archevêque d'Avignon, Mère Marie-de-Jésus n'hésita plus : le monastère de Nice allait être fondé.

Développements de l'œuvre.

La première postulante qui se présenta fut une jeune fille de vingt ans, propre sœur de Mme de Bauvine, Mlle Julia Michel. Ame de feu, cœur généreux, caractère d'une singulière bienveillance envers tous, elle voulait, disait-elle, non-seulement se consacrer à Dieu, mais s'y consacrer dans la fondation de Sainte-Ursule de Nice. La Mère ajourna son admission, pour des raisons de santé. Julia vint néanmoins habiter le couvent, où elle se dévoua immédiatement aux petites filles pauvres dans l'école gratuite. Cette sainte âme, qui avait donné l'édification autour d'elle, remonta à son Créateur deux ans après, en 1870.

La villa Venanson, où l'on venait de s'établir, appartenait, avant la Révolution, au comte Trinchiéri de Venanson, lieutenant-général, gouverneur de Gênes; elle avait passé ensuite entre les mains du prince russe Soutzo, avec qui fut passé le contrat de vente. Nous avons dit combien ce site est salubre et charmant. Une des pièces de la maison fut convertie en chapelle, un prêtre fut désigné par l'évêque. Désormais la messe se dira chaque matin à Sainte-Ursule, et la première fois le 15 août, fête de Notre-Dame. Cette maison étant d'ailleurs assez petite, il fallait songer à en bâtir une; les plans furent dressés, envoyés à Rome, et bénits par le Saint-Père. Quant au personnel, il se forma peu à peu. Mlle de Bauvine, rappelée d'Aups, fut la première élève; elle amenait avec elle, du même monas-

tère, une novice converse. Trois professes arrivèrent de Clermond-Ferrand. Munie d'une seconde lettre d'obédience, la Mère Marie-de-Jésus part pour Avignon, Paris, Arras, Amiens, réclamant partout des Sœurs. Elle en ramène une du plus grand mérite et de la plus grande vertu, la Mère Saint-Jean, qui devait, hélas! bientôt quitter cette terre, où son souvenir ne périra pas de longtemps. Les classes furent ouvertes au pensionnat, qui n'avait encore que deux élèves, le 11 janvier 1869. Ces enfants revêtirent, le 2 février, la robe grise et le voile bleu adoptés pour l'uniforme de la maison. Au mois de mars, c'était une postulante arrivant de Paris. Mère Marie-de-Jésus fut nommée supérieure, et reçut les clefs de la main de Mgr Sola. La clôture fut établie le 3 mai. Le 24 du même mois, fête de N.-D. Auxiliatrice, la communauté proclamait la T.-S. Vierge supérieure du monastère; on déposa les clefs à ses pieds, que les religieuses vinrent baiser au chant du *Te Deum*.

A la rentrée d'octobre, il y avait sept pensionnaires. Ce nombre augmenta, puis doubla, et on est arrivé à une moyenne de trente à trente-cinq élèves. Il n'y a point d'externat payant, mais seulement les classes gratuites, qui comptent de cinquante à soixante petites filles, dont les pensionnaires se font les protectrices. C'est une des plus gracieuses et des plus chrétiennes institutions de Sainte-Ursule de Nice. — On a pu également, après la construction d'une aumônerie, acheter une belle villa voisine, avec ses jardins, pour recevoir des dames pensionnaires pendant l'hiver. Le golfe de Naples pourrait seul donner l'idée du panorama dont on y jouit. La Mère Marie-de-Jésus sacrifiait sans regret toute sa fortune à ces œuvres, après en avoir obtenu la permission des supérieurs.

Autres détails.

En 1875, une touchante cérémonie religieuse assemblait maîtresses et élèves autour de la première pierre des nouvelles et vastes constructions qui allaient être entreprises. M. l'abbé Postel, aumônier de la maison, en fit la bénédiction. Les travaux avancèrent rapidement. Bientôt se

dressa sur les hauteurs de Carabacel ce monastère que l'on aperçoit aujourd'hui de tous les points de la ville, et qui a devant lui les flots bleus de la Méditerranée, les navires du port, les monuments de la cité, l'éternelle verdure des jardins, des vallées, des montagnes de ce coin privilégié de notre France. L'intérieur est vaste, propre, convenablement distribué pour les besoins d'une communauté et d'un pensionnat. Les études et le dortoir, en particulier, font l'étonnement des parents admis, par une permission spéciale, à les visiter. La chapelle, qui n'est que provisoire, située au premier, peut aisément recevoir les nombreux fidèles qui s'y rendent le dimanche pour le salut. Du reste, les plans, qui se réaliseront successivement, sont dans des proportions peu ordinaires. La façade actuelle a soixante-quinze mètres de longueur sur vingt-cinq de hauteur, avec deux avant-corps formant pavillons aux extrémités. — La bénédiction solennelle de la chapelle se fit par Mgr Sola le 24 mai 1876, au milieu d'une remarquable affluence de fidèles.

Institutions utiles.

Au nombre des meilleures institutions du monastère de Nice, relevons celle-ci. — Le 25 février 1877, on a organisé le *Patronage*, comme moyen de préservation et de persévérance pour les petites filles de l'externat gratuit. Chaque dimanche, les anciennes élèves et les élèves actuelles peuvent se réunir dans leur classe pour se récréer et prier ensemble. Il leur est facile, et on les y exhorte, d'assister aux exercices pieux de la chapelle, messe, vêpres et bénédiction. On leur fait aussi une lecture de piété. Elles entendent quelques bonnes paroles, et le soir a lieu la distribution des billets de présence, auxquels sont attachées quelques récompenses. — Il y a encore pour ces enfants, avons-nous dit, la protection des élèves pensionnaires : chacune d'elles adopte une petite gratuite, travaille pour la vêtir, s'intéresse à ses progrès, en un mot devient pour elle comme une petite maman. Ainsi se forment les cœurs, d'une part, à la charité, de l'autre, au respect et à la re-

connaissance. Il n'y a que la religion pour inspirer de telles et si délicates tendresses.

La même année, a été fondée à la chapelle de Sainte-Ursule l'*Archiconfrérie de Sainte-Angèle* pour les mères chrétiennes et pour les jeunes filles. Les réunions ont lieu chaque premier samedi du mois : il y a instruction par M. l'Aumônier de la maison, directeur de la pieuse association. On a pourvu ainsi à la persévérance des jeunes pensionnaires, appelées à revenir mensuellement dans l'asile où fut instruite et sanctifiée leur enfance. L'Archiconfrérie est affiliée à celle qui a été canoniquement érigée chez les Ursulines de Blois. Elle a déjà donné des fruits par une élève de Nice, Mlle Léonie Gorguet, qui vient de l'établir à Antibes, au diocèse de Fréjus.

La communauté de Nice possède présentement (1878) dix-sept religieuses, soit onze professes et six novices. Il y a aussi des maîtresses pour les leçons de langues et une sous-maîtresse pour les toutes petites filles [1].

---

[1] Au mois d'avril 1878, M. le comte L. de C***, l'infatigable promoteur des œuvres catholiques en France, ayant visité le monastère de Nice, écrivait à la Mère Supérieure, le 15 juin suivant :

« ... Ce qui m'a surtout frappé, » c'est l'heureuse influence de l'éducation donnée dans vos admirables maisons. Il y a tout à la » fois, chez vos élèves, une force » et une suavité, une tendresse et » une énergie, une douceur attrayante et une persévérance invincible, qui doivent gagner, » par d'irrésistibles attraits, les » âmes les plus fermées à la lumière et à l'amour, qui sont la » vie du cœur. Je demeure confondu au spectacle de cette » puissante et si attrayante direction. Vous demandez ce qui » semble impossible, et vous l'obtenez aisément. Quels vaillants » cœurs, quelles saintes âmes vous » formez ! »

Et s'adressant aux pensionnaires, M. de C*** leur dit :

« ... Honneur à vous, Mesdemoiselles, qui parcourez déjà, » et de grand cœur, la voie de la » réparation que nous a tracée la » passion douloureuse de notre » divin Sauveur. Honneur à vous, » à qui de saintes leçons font » comprendre, dès vos plus jeunes » années, que sans calvaire il n'y » a pas de résurrection.

» Le compte-rendu de votre réunion du 2 juin et de votre intéressante organisation offre de » si beaux et utiles exemples que, » pour ne pas les écourter, je serai

§ 5. — Table chronologique de la Congrégation de Paris, en France, depuis la Révolution.

1791. Le Hâvre.
1800. Saint-Omer.
1801. Bletterans.
1803. Aire-sur-la-Lys.
Bourges.
1804. Avranches.
1805. Châteaugiron.
Évreux.
1806. Rouen (premier).
1807. Amiens.
Vannes.
1808. Brives.
Clermont-Ferrand.
Arras.
1810. Boulogne-sur-Mer.
Rouen (second).
Redon.
1811. Ploërmel.
1812. Chirac.
1816. Boulieu.
Avignon.
1817. Ambert.
1818. Bayeux.
1818. Avallon.
1820. Mortain.
1823. Sousceyrac.
Tentative à Paris.
1825. [illegible]ey.
1826. [illegible]t.
1827. [illegible]ueu.
1828. Auxerre.
Montigny-s.-Vingeannes.
1829. Digne.
1836. Gravelines.
Le Faoüet.
1837. Brignoles.
1839. Tulle.
1840. Valréas.
1846. Corbigny.
1868. Nice.

Dates incertaines :

Hennebont.
Quimper.
Sommières.
Flavigny.

» forcé d'en retarder un peu la » publication dans les *Annales*.

» ... Les traits délicieux que » vous citez exhalent un parfum » préférable à celui de vos belles » fleurs. Plus suave encore il doit » être au divin Sauveur, qui pré- » fère celui de la myrrhe, c'est- » à-dire du sacrifice et de l'oubli » de soi-même, à tous les autres.

» Les maisons de Sainte-Ursule » ont le sentiment parfait de la » piété, vraie, solide, aimable. » L'éducation si forte et si douce » que vous y recevez est un véri- » table trésor. Elle me fait penser » à cette perle unique dont parle » Notre-Seigneur. Pour la pos- » séder, il faudrait tout sacrifier : » vous, Mesdemoiselles, vous n'avez » qu'à jouir de ce bonheur, et vous » savez en profiter. Les triomphes » de votre croisade réparatrice en » sont la preuve.

» Marie, notre douce Reine, » veut que toutes les filles de » France prennent part à la lutte » qui doit sauver son royaume » bien-aimé ; mais parmi elles il » doit y avoir les élèves de son » cœur : ce sont celles qui font plus » d'estime de la vie éternelle que » de celle qui passe, et qui, sans » hésitation, sont toujours prêtes » à prier, à lutter, à se sacrifier, » pour la gloire du Dieu trois fois » saint, aujourd'hui si audacieu- » sement outragé et méconnu.

» Vous vous êtes tout de suite » placées au premier rang de ce-

« filles d'honneur de notre Reine, » et vous montrerez toute votre » vie que les filles d'honneur de » Marie ne reculent pas plus que » les zouaves du Sacré-Cœur. » Aujourd'hui, la prière ne suffit » plus : en ces temps de lutte, il » faut y joindre l'action.

» Honneur aux pieuses maî- » tresses qui vous y préparent si » bien ! Les chrétiens n'osent pas » assez : rappelez-vous-le toute » votre vie. *Crois seulement*, di- » sait Notre-Seigneur à un pauvre » père dont la fille venait de mou- » rir : *crois seulement, et tu verras* » *que ta fille, que tu crois morte,* » *ne fait que dormir !* Le père » crut, et sa fille fut ressuscitée. » Osons croire davantage à la » vertu de la toute-puissance de la » prière et du dévouement, et la » France, que nous croyons morte, » sera sauvée.

» Si Marie notre miséricordieuse » Reine aime ses filles de France » entre toutes, c'est qu'elle con- » naît leur foi et leur cœur, et » qu'avec cette foi et ce cœur le » dévouement enfante des pro- » diges. Vous lisez dans l'histoire » que, lorsque les Francs nos » pères pliaient dans une bataille, » c'étaient leurs femmes, leurs » sœurs, leurs filles, qui, se pré- » cipitant au-devant d'eux, les ra- » menaient au combat et à la vic- » toire. Vous aussi, dans vos fa- » milles, dans le monde, vous » n'hésiterez pas ; vous donnerez » à tous l'exemple de la foi et du » dévouement : et par vous, par » ses filles de France, Marie sau- » vera encore son royaume, et le » Christ sera vainqueur et règnera » sur nous. »

Il nous a semblé que ces belles lignes, où tout l'ordre de Sainte-Ursule reçoit un juste hommage, et qui expriment des pensées si chrétiennes, une si sainte espérance en la miséricorde du ciel, méritaient d'être conservées en cet ouvrage.

CHAPITRE II.

CONGRÉGATION DE BORDEAUX.

§ 1er. — Régions du Nord et de l'Ouest.

Valenciennes et Saint-Saulve. 1818-1845.

La première communauté qui se présente à nous est celle de Saint-Saulve, dans le département du Nord. Ces religieuses sont les héritières des héroïques vierges qui à Valenciennes, en 1793, joignirent la palme du martyre au lys de la pureté. Lorsque la tourmente révolutionnaire eut fait son œuvre, le couvent se releva par les soins de quelques anciennes Mères, et surtout par ceux d'une jeune novice qui avait comme miraculeusement échappé à la mort. C'était en 1818, et à Valenciennes même. Il faut consigner ici le nom d'un actif et dévoué protecteur, M. Dubois-Fournier.

Les premières années furent laborieuses et pénibles, à cause des ressources qui manquaient. En 1822, on put cependant acquérir un meilleur local, bientôt insuffisant par suite du nombre des élèves qui croissait chaque jour. Il y avait, à une demi-lieue des fortifications, dans un village charmant, celui de Saint-Saulve, les restes d'une abbaye habitée autrefois par des Bénédictins, confisquée et en partie détruite par la Révolution : la communauté en fit l'acquisition, opéra les réparations urgentes, et, le 29 juillet 1845, eut lieu la translation et l'installation, présidées par le cardinal Giraud, archevêque de Cambrai. — « Saint-

Saulve, écrivent les Sœurs en avril 1877, devint pour nous la terre de bénédiction, où le Seigneur nous donna ce centuple promis aux âmes qui quittent tout pour son service. Nous ne saurions dire toutes les prospérités spirituelles et temporelles dont nous sommes redevables à la bonté divine depuis ces trente années. Lorsque, en jetant un regard sur le passé, nous voyons avec quel amour le divin Maître a pourvu à tous nos besoins, avec quelle sollicitude il a su faire naître à chaque moment le secours le plus opportun, de nos cœurs attendris s'échappe le cri de la reconnaissance : *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi?* »

Les bâtiments sont spacieux, commodes, agréables, avec une jolie chapelle gothique dont l'ameublement et la décoration se font remarquer. Le cimetière, dans le jardin intérieur, est ombragé d'un Calvaire où sur une table de marbre ont été gravés les noms des martyres de Valenciennes. Plusieurs sanctuaires sont également dispersés dans le parc, avec des stations où l'on peut gagner les indulgences des sept basiliques de Rome.

Le pensionnat se compose d'une moyenne de 140 à 150 élèves, partagées en trois divisions et réparties en six classes.

Angers. 1818.

Nous avons raconté précédemment tout ce que le monastère d'Angers eut à souffrir de la tourmente révolutionnaire. C'est une des pages les plus émouvantes de cette histoire. La situation actuelle de cette communauté est ainsi décrite par la circulaire du 15 avril 1877 : — « Notre communauté est située dans l'un des plus beaux et des plus salubres quartiers de notre ville, dans la rue qui porte notre nom. Nous y jouissons d'une grande tranquillité, malgré la proximité des boulevards et des promenades qui embellissent Angers. Nos classes sont spacieuses et bien aérées. Elles sont fréquentées chaque année par 500 élèves, dont 300 forment notre pensionnat et notre externat, et 200 com-

posent nos classes gratuites. Nos enfants ont l'honneur de faire partie du cortége de la procession traditionnelle connue sous le nom de *Sacre* d'Angers : elles y vont vêtues de blanc, avec une couronne de roses blanches. Les grandes forment des groupes représentant les compagnes de Ste Ursule, et tiennent à la main des palmes dorées ou des tiges de lys blancs; les moyennes portent de riches brancards où se trouvent les statues du Sacré-Cœur et de l'Enfant Jésus; puis des bannières, des oriflammes; enfin les petites tiennent avec une grâce charmante des corbeilles de fleurs. » Les religieuses appartiennent aussi au tiers-ordre franciscain, et la chapelle jouit de l'indulgence de la Portioncule.

Le rétablissement.

Comment la maison a-t-elle vécu de nouveau, après la ruine de 1792? Les bâtiments avaient été vendus à un architecte, qui en fit des lots pour gagner davantage sur son acquisition sacrilége, et qui cependant mit de côté les autels pour le cas où le culte catholique serait un jour rétabli : ce qui les préserva de la profanation. Aussitôt après la mort de Robespierre, un ecclésiastique zélé, M. l'abbé Herbert, qui avait exercé en secret son saint ministère durant la Terreur, obtint l'autorisation d'ouvrir la chapelle de Sainte-Ursule, qui fut ainsi la première église de la ville rendue à la célébration publique des divins mystères. Le concours y fut énorme. On y venait faire baptiser les enfants, régulariser les mariages, faire les premières-communions, purifier sa conscience par la confession. Ces souvenirs sont encore vivants à Angers, et ont mis en faveur cette vénérée chapelle, qui servit même de cathédrale après le Concordat, jusqu'à ce que Saint-Maurice fût réparé. Les habitants du quartier la rachetèrent en 1803.

Les Ursulines survivantes, au nombre de cinq, trouvaient dans cette circonstance un gage de la résurrection future de leur couvent. Elles s'étaient réunies dans l'ancien presbytère de la cathédrale, et y avaient institué une

école, que la liberté de ce temps se hâta de fermer : ce qui obligea ces bonnes sœurs à aller donner en ville leurs leçons. Quelques élèves revinrent néanmoins; la municipalité les laissa faire; et, s'étant entendues avec les occupants de leur ancien monastère, nos Sœurs obtinrent le chœur des Dames, dans la chapelle, le séparèrent de celle-ci par une cloison, et convoquèrent là leurs écolières. En 1817, elles se rapprochaient et prenaient en location leur ancienne boulangerie. L'année suivante, elles rachetaient la portion du couvent contiguë à l'église, aidées dans cette dépense par une de leurs vieilles domestiques qui apporta généreusement 1100 fr. économisés par elle : cette brave femme avait mieux aimé souffrir de la misère que de toucher à cette somme, destinée de tout temps par elle à l'emploi qu'elle en faisait maintenant. Quel exemple pour ceux à qui ont été départis les biens de la fortune!

Dieu bénit ces fidèles et courageuses filles. Peu à peu quelques vocations se déclarèrent; l'action du pensionnat grandit, les ressources avec elle. Bref, en 1850, on avait racheté tout l'ancien monastère. C'est un avantage que peu de communautés en France ont pu se procurer. La chapelle est le centre de plusieurs œuvres, entre autres celle des Mères de famille et celle du grand Catéchisme de Persévérance pour les jeunes filles de la ville. Il y a, au moment où nous écrivons, 22 professes de chœur, dont 12 sont d'anciennes élèves; 7 converses et des postulantes. Cependant on n'a pu encore y rétablir la clôture.

Juigné-sur-Loire. 1845.

En 1845, une noble famille de l'Anjou, province où la foi s'est moins affaiblie qu'ailleurs, obtint de l'évêque d'Angers, Mgr Angebault, l'autorisation d'établir une maison d'Ursulines à Juigné-sur-Loire, paroisse voisine du chef-lieu, et peuplée d'un millier d'habitants. Les religieuses y sont depuis ce temps, aimées et vénérées de tous. Leur apostolat est fructueux, car près de 100 enfants fréquentent leurs classes.

Blois. 1803.

Le monastère de Blois s'est acquis une grande et juste notoriété dans l'ordre, en ce demi-siècle qui s'achève. Fondé en 1624, ainsi qu'il a été dit au Ier volume, il eut en tout temps la confiance des familles les plus honorables et les plus pieuses du pays. Tel en fut le progrès, que vingt-cinq ans après il avait quarante-trois religieuses de chœur et sept converses, sans compter les novices. On trouve dans les *Annales* (t. II, p. 225) le trait de vocation surprenant que voici :

Vocation surprenante.

La jeune Tubert, d'une excellente famille de Blois, fut quelque temps légère et mondaine. Liée avec une compagne de même insouciance, elle eût eu beaucoup à craindre pour son salut si le Seigneur, dans sa bonté de père, n'avait veillé sur elle. Et cette miséricorde venait d'autant plus à propos que la jeune fille, ayant perdu ses parents, courait de plus grands dangers. Un jour, alors qu'elle avait seize ans, son amie lui dit avec un merveilleux aplomb : — « Je suis curieuse de savoir ce qui se passe dans un couvent. — Et moi aussi. — Une bonne idée! allons passer trois mois aux Ursulines : nous dirons que nous voulons être religieuses; on nous recevra au noviciat; puis nous nous dégoûterons de la vie clôturée, et nous sortirons. » Nos deux étourdies exécutent leur projet. Tout se passe d'abord comme elles l'avaient prévu. Mais quand elles connurent l'intérieur de cette société, si différente de celles du monde, quand elles eurent été témoins de cette union étroite, de cette amitié pieuse et si vraie qui unissait toutes les religieuses, quand elles eurent sous les yeux ces prévenances mutuelles, cette cordialité si douce, dont elles n'avaient vu l'exemple nulle part, elles furent saisies d'un sentiment auquel elles étaient loin de s'attendre. Elles comprirent qu'elles avaient joué avec le feu, mais un feu qui, au lieu de les brûler, échauffait doucement leur âme. L'appel de Dieu s'était fait entendre : elles se firent religieuses, et devinrent de ferventes filles de Ste Angèle.

La Révolution.

Vint la fameuse époque du renouvellement révolution-

naire, sous l'influence duquel l'État ne trouvait rien de mieux à faire que de piller. On pille à Blois comme ailleurs. Dès 1790, on dresse l'inventaire de ce qu'on va saisir chez les Ursulines; en 91, on ferme leur pensionnat, puis on vole provisoirement leurs cloches; puis on envoie un prêtre assermenté célébrer dans leur chapelle, offices auxquels elles se gardent bien d'assister; puis on exige le serment schismatique, qu'elles refusent unanimement; puis, en 92, on leur prend leur chapelle, et à la fin de la même année on les met à la porte. C'étaient les exploits triomphants du jour. Les spoliateurs étaient bien fiers! eux-mêmes s'étonnèrent de leur courage. Dépouiller et chasser de pauvres filles sans défense, quelle gloire pour la République une, indivisible, fraternelle et immortelle!

Résurrection du monastère.

Chaque sœur se retira où elle put; le plus grand nombre furent réduites à s'ingénier pour vivre. Du moins elles avaient l'immense consolation de souffrir pour Dieu, et pas une ne fut tentée de se plaindre. Plusieurs se firent couturières à douze sous par jour. Cette situation dura environ quatre ans. En 1796, au mois de juillet, seize d'entre elles, entrevoyant des jours plus calmes dans un avenir prochain, louèrent en commun une maison, et y reprirent leurs fonctions de maîtresses. Elles étaient riches, paraît-il : car, en rassemblant toutes leurs ressources, elles atteignirent le chiffre respectable de... quarante francs! Quelques pensionnaires furent amenées; il y avait aussi une douzaine d'externes. Ceci parut menacer de nouveau la République : en 1798, elle licencia élèves et religieuses, attendu que ces dernières n'avaient pas prêté serment à la Constitution civile du Clergé[1].

De telles vexations, de la part d'un pouvoir quelconque,

[1] Sur les vingt-cinq religieuses ursulines de Blois, en 92, *deux* seulement prêtèrent ce serment coupable. L'une se rétracta peu après, mais l'autre demeura attachée aux constitutionnels, qui lui confièrent l'administration intérieure de l'Hôtel-Dieu.

n'obligent heureusement pas la conscience. Nos sœurs demeurèrent associées malgré tout, et reçurent une petite pensionnaire, Mlle de Leyrette, qui devait plus tard se faire ursuline sous le nom de Mère *Providence*. Elle deviendra plusieurs fois supérieure. Elle donna à la communauté tout ce qu'elle possédait, et contribua ainsi, autant qu'il était en elle, à l'achat d'une maison en 1812, local qui est encore ce que l'on peut désirer de mieux. Il y avait alors une sainte tourière, appelée Marianne, qui mourut en 1804, de qui les *Annales* racontent le charmant trait que voici. — « Cette pieuse fille faisait trois retraites par an ; elle était presque toujours en oraison durant son travail, et cette oraison était souvent accompagnée du don des larmes. Avec cela, elle avait une très-grande gaîté. Afin de faire agréer aux pauvres religieuses sa maigre cuisine, elle leur disait un jour : « Bonnes Mères, quand je vous donnerai des pois vous supposerez que c'est de l'anguille, les lentilles seront de la lamproie, les navets du hareng. » Un homme fort pieux passait en ce moment devant la maison : il entend ce discours par le soupirail de la cuisine : aussitôt il va au marché, achète de différentes provisions la charge d'un âne et les envoie au couvent, avec défense de donner aucune explication. Comme Marianne était en ville lorsque les provisions arrivèrent, on crut qu'elle-même les avait achetées, et on la gronda d'avoir fait une pareille dépense. Le mystère s'éclaircit plus tard. » [1]

Sœur Marianne.

Double pensionnat.

La maison acquise en 1812 était une portion d'un ancien couvent de chanoinesses régulières. Plus tard on acheta

[1] Cette bonne tourière est celle dont on a tant parlé, dans ces dernières années, relativement à certaines prophéties qu'elle aurait faites à la Mère Providence. Il y était question de la défaite de l'hydre révolutionnaire et du retour du Roi de France. On avait cru, sur certains indices, que cette délivrance aurait lieu en 1870, en 71 au plus tard. Il paraît que d'autres prédictions de Marianne se sont réalisées; pour celle-ci, elle n'a pas encore été justifiée par l'événement, si elle fut vraiment énoncée.

d'autres parties de ce même couvent, maisons et jardins; puis, en 1841, on bâtit un externat, dans le but de séparer les externes des pensionnaires. Mais on pensa que, toutes les jeunes personnes ne pouvant pas avoir la même éducation, il serait utile et conforme aux désirs des familles d'établir un second pensionnat pour les jeunes filles destinées au commerce, aux affaires ou aux travaux manuels, et qui ne peuvent pas rester aussi longtemps au couvent que celles de qui les familles appartiennent à la haute société. Ce second pensionnat est en rapport avec les externes, bien qu'il n'y ait pas mélange complet. On y enseigne la tenue des livres, ce qui n'a lieu qu'exceptionnellement dans le premier pensionnat. On y donne plus de temps aux ouvrages de couture, et on habitue les jeunes filles à se rendre à elles-mêmes les services que les personnes opulentes se font rendre par d'autres. Dans l'intérêt des familles qui n'ont pas une fortune considérable, et pour en mettre un plus grand nombre à même de faire bien élever leurs enfants, on a abaissé le prix de la pension autant qu'il était possible.[1]

Pauvreté.

Mais à l'époque du rétablissement du monastère on souffrit d'une grande pauvreté. Il y avait, de plus, dans nombre de familles, des préjugés contre l'éducation de couvent; il fallut d'assez longues années pour les voir tomber. En 1816, sévit par toute la France une disette qui pesa lourdement sur les Sœurs; à ce point qu'il fut question de renvoyer dans leurs familles deux jeunes religieuses de chœur qui venaient de faire profession. Plusieurs années furent nécessaires pour sortir de cet état

[1] *Les Ursulines de Blois*, par M. l'abbé Richaudeau (Paris, Lecoffre, 1859), t. II, p. 155. Nous avons déjà indiqué cet intéressant ouvrage, rempli de biographies touchantes. L'auteur s'est rangé, trop à la légère, à la suite du P. Bouix pour défigurer en français le nom vénérable de *Ste Thérèse*. Avec la théologie et l'histoire, y aurait-il inconvénient à étudier un peu l'orthographe? (V. l'opuscule : *Ste Thérèse : lettres au P. Bouix : questions de philologie, de linguistique et d'histoire*. Paris, Martin-Beaupré, 1864).

pénible. — La protection des évêques de Blois fut avantageuse à la maison. Ce siége épiscopal avait été rétabli en 1817, en vertu d'un nouveau concordat passé avec le Pape, mais qui resta lettre morte pour n'avoir pas été accepté par les Chambres. Ce n'est qu'en 1823 que le diocèse reçut définitivement un évêque, M. de Sausin.

La communauté de Blois se compose d'une trentaine de religieuses de chœur et d'une dizaine de sœurs converses.

Nantes.

Le monastère de Nantes est situé près de l'église paroissiale de Saint-Clément. D'après certaines traditions, ce lieu aurait été, dès le VIIIe siècle, occupé par des vierges consacrées à Dieu. On lit dans la légende de S. Benoît, abbé de Macérac, honoré dans ce diocèse, que le saint homme, venu de la Grèce, mit sa sœur la bienheureuse Avénia dans une société de vierges réunies à cet endroit même. En 1874, on y a construit une belle chapelle, bénite dès l'année suivante, où les Ursulines sont heureuses de se réunir pour leurs exercices religieux. La maison est bien située, en pleine prospérité. Elle ne compte pas moins de quarante à quarante-cinq professes et une quinzaine de converses, outre les novices, postulantes et tourières.

Quant à l'histoire de son rétablissement, les Sœurs ont promis de la donner dans la continuation des *Annales* qui doit paraître à Clermont, et que nous n'avons pas encore.

Dinan. 1806.

Au moment de la Révolution, le couvent de Dinan, en Bretagne, était un des plus considérables de ce pays : il comptait cinquante religieuses, avait un pensionnat très-fréquenté et recevait cinq cents petites filles dans ses écoles gratuites. Le gouvernement révolutionnaire s'empara des biens, détruisit la communauté et emprisonna les Sœurs. Il ne pouvait mieux faire au nom de la liberté du mal, dont il était l'apôtre. Aucune des religieuses ne fut mise à mort, faute de temps il faut croire · la chute de

Robespierre déconcerta bien des scélérats envoyés en province pour les boucheries *patriotiques*. Jetées sur le pavé, nos Ursulines s'associèrent, louèrent ensemble une maison, et s'y rapprochèrent de leur règle autant que cela leur fut possible. On atteignit ainsi l'Empire.

Le décret de 1806, qui reconnaissait l'ordre de Sainte-Ursule comme congrégation enseignante, engagea les Sœurs de Dinan, réduites à quinze, à s'en couvrir officiellement pour leur établissement. Le préfet des Côtes-du-Nord reconnut leur droit, et elles continuèrent de tenir leurs classes, qui s'agrandirent insensiblement. Après la Restauration, en 1817, le conseil d'arrondissement leur fit accorder un ancien couvent de Bénédictins. C'est alors, à proprement parler, qu'eut lieu la renaissance de la communauté. On demanda trois religieuses à celle de Quintin, dans le même diocèse; la sœur Félicité Bonamy y fut envoyée comme supérieure. Quintin fournit ainsi, en mainte autre circonstance, d'excellentes et distinguées religieuses à Dinan. Dès 1835, la communauté de Dinan comptait vingt professes, dont quatre converses, trente pensionnaires, de cinquante à soixante externes, et environ deux cents gratuites.

Héritière naturelle des excès de 92, la révolution de 1830 se livra aux mêmes œuvres. Mêmes hontes, mêmes profanations, même culte du laid et du mauvais, sauf le sang, qu'elle ne versa que sur les barricades. Elle était, par son origine seule, hostile à la vertu, à l'Église, aux créations chrétiennes. C'est pourquoi, parmi ses exploits en Bretagne, il faut ranger la réclamation qu'elle fit de la maison accordée aux Ursulines. En 1841, la municipalité de Dinan fut remise en possession du couvent, mais un arrêt d tribunal la condamna à payer 43 461 fr. de dommages-intérêts aux religieuses. La sortie des Sœurs se fit processionnellement, le 18 novembre, sur deux rangs, avec le Saint-Sacrement au milieu. Le nouveau domicile était incommode et insuffisant : il en résulta des souf- Contradictions.

frances de tout instant. On a pu, depuis, améliorer ce séjour par des constructions et des réparations, qui ont d'ailleurs épuisé l'avoir de la communauté. On ne s'y est pas decouragé. Plus fortes que ces difficultés, les pieuses filles ont marché en avant, sous l'œil de DIEU, et DIEU les a soutenues. Elles sont habituellement de vingt-cinq à trente sœurs, avec neuf ou dix converses.

Quintin, 1808.

Au diocèse de Saint-Brieuc nous trouvons donc le monastère de Quintin, simple chef-lieu de canton de 4 000 habitants, à l'ouest de Dinan. La dernière élection avant les troubles publics avait eu lieu le 7 juin 1787, et avait amené le second supériorat de la Mère de Kervigan. Une des lois sorties d'abord du cerveau des illustres réformateurs fut d'interdire aux communautés la réception des novices : à Quintin on s'empressa de faire prononcer leurs vœux à deux des anciennes. Vint le pillage de 92, avec plusieurs embellissements à la pratique, devenue ordinaire, de ces sacriléges; entre autres, la défense de se réunir plus de deux dans la même maison, ne fût-ce que pour un instant, et surtout de porter l'habit. Le monastère lui-même fut transformé en prison : tel était le genre de couvents que fondait la République sur tous les points du territoire. On fit mieux : reprenant les religieuses partout où elles s'étaient réfugiées, on les enferma dans le château de Quintin, avec des gardes qui ne devaient jamais les perdre de vue, parce qu'elles étaient sans doute capables de renverser le gouvernement. Il leur était interdit de communiquer avec personne du dehors. Elles couchaient quatorze dans la même chambre; et, chose à peine croyable en pays civilisé, durant tout le temps de cette dure captivité, on leur refusa la permission d'ouvrir les fenêtres. Vêtements, vivres, tout était prudemment visité avant de leur être remis. On ne se donnait même pas la peine de les nourrir; elles devaient apprêter leurs aliments, et pour cela seulement on leur laissait un peu de feu.

Les captives.

Elles restèrent sept mois dans cette position, et ne furent délivrées qu'au 9 thermidor. Mais, afin de n'être point obligées de se séparer, elles obtinrent de rester au château, jusqu'en 1795.

Retour au monastère.

A cette époque, l'acquéreur de leur monastère, à qui il restait de légitimes remords, leur proposa de revenir toutes dans ces bâtiments, dont il leur offrait l'usage gratuit dans une partie qu'il désigna. Hélas! quelle amertume en revoyant ces lieux, naguère heureux séjour de la prière et de l'étude! L'église et le chœur étaient devenus un magasin, l'avant-chœur et le cloître formaient une écurie, les classes et les parloirs avaient été démolis. Nos religieuses offrirent à Dieu cette douleur, et commencèrent tout de suite à vivre selon la règle pour leur propre compte, et à faire les classes pour celui des enfants. Naturellement, cela parut exorbitant aux maîtres du jour, qui, privés de leur apôtre Robespierre, n'en tenaient que plus au maintien des crimes de l'irréligion. Ils vinrent donc trouver les Sœurs, et leur enjoignirent d'enseigner ces fameux *droits de l'homme* qui, paraît-il, excluaient ceux de Dieu. Les Ursulines répondirent qu'elles n'en feraient rien. — « Mais alors qu'est-ce que vous apprenez à ces petites filles? » dirent les honnêtes magistrats. — « Nous leur apprenons la foi de nos pères, la doctrine catholique. — Or bien, reprend un de ces braves, nos pères furent évidemment là-dessus des fous : est-ce un motif pour que nous le soyons comme eux? » Sans se déconcerter, l'une des religieuses riposte au beau diseur : « J'ai connu votre père, qui fut un catholique et point un fou, et, si vous le valiez, vous ne feriez pas la besogne qui vous amène ici. » Le coup était bon, et frappait en pleine poitrine. En dépit du procès-verbal, on n'alla point aux violences, et plus tard ces mêmes gens confièrent aux Ursulines leurs petites filles. Les temps de révolution développent une atmosphère morale qui produit sur les âmes l'effet de la peste sur les corps. C'est ce qui explique, sans les justifier, bien des excès.

Efforts infructueux.

Ayant obtenu de l'acquéreur l'ancienne chapelle, les courageuses Sœurs voulurent la réparer, et, n'ayant rien, commencèrent une quête. La première offrande monta à *deux liards*, que la quêteuse reçut à genoux; et cela lui porta bonheur, car le soir même elle avait trois cents francs, dont la valeur relative en représenterait bien cinq cents d'aujourd'hui. Malgré ce petit succès, on avait mille peines à faire quelque chose de durable comme établissement, et les Sœurs prêtèrent l'oreille aux Ursulines de Quimperlé, qui les appelaient auprès d'elles. Quatre de nos religieuses, autorisées par l'évêque de Saint-Brieuc, et parmi lesquelles était la supérieure Mère de Kervigan, partirent donc, à la grande consternation du clergé et des habitants de Quintin. On parvint néanmoins à en rappeler une, qui devint supérieure, la Mère Pélagie. L'acquéreur du couvent, pressé par la population, consentit enfin à rendre le monastère moyennant 35 000 francs. On fit une quête qui en donna du premier coup 15 000; ceux qui n'avaient pas d'argent apportèrent des provisions. Ce fut un entrain admirable dans ce petit pays. A cette nouvelle, plusieurs anciennes religieuses des villes bretonnes accoururent s'unir à leurs sœurs de la ville de Quintin; ce qui forma un personnel suffisant.

Reconstitution.

On était en 1808. Cette date peut être considérée comme celle du rétablissement du monastère, ce qui précéda n'ayant été qu'un essai, un acheminement. L'évêque, M. de Caffarelli, présida lui-même la cérémonie de l'installation; il y prit la parole et célébra la sainte Messe. A la communion, le pontife vint à la grille, tenant le Saint-Sacrement dans ses mains : la Mère supérieure (Félicité Bonamy, ancienne professe de Josselin), s'avançant dans le costume religieux, avec un cierge allumé, lut à haute voix la formule de ratification des vœux; après elle parurent successivement toutes les religieuses, chacune disant à son tour : « Je le promets! » Puis on reçut la divine Eucharistie, et le *Te Deum* fut chanté, dans un sentiment d'allégresse pleine de reconnaissance.

De Quintin sont sorties des supérieures et des religieuses pour la restauration d'autres monastères : Tréguier, Dinan, Lamballe. On éprouva quelques inquiétudes, en 1839, sur le temporel du couvent : le Bon-Dieu y pourvut, et la maison continua de prospérer, au point d'arriver à avoir une cinquantaine de religieuses de chœur et douze converses : ce qui est considérable pour un si petit pays. Les pensionnaires sont en proportion, et il y a deux cent cinquante à trois cents gratuites aux écoles.

Feu de la S.-Jean

Parmi les usages de cette maison, il en est un assez curieux pour être rapporté, bien que ce ne soit qu'une sorte de récréation. La veille de la S. Jean-Baptiste, à huit heures du soir, la communauté se rend, en chantant l'hymne de la fête, à une belle fontaine décorée du nom de S. Jean, où la statue est placée dans une grotte de granit haute de deux mètres. La supérieure met le feu à un petit bûcher dressé à quelques pas de là, et, pendant que la flamme s'élève, que le bois se consume, les religieuses chantent le *Te Deum*. Puis toutes entourent la fontaine; la supérieure, s'agenouillant aux pieds du saint, lui adresse une prière à haute voix, et on revient au chœur au chant du *Benedictus*.

Quimperlé.

Nous ne connaissons pas la date de fondation de cette maison. La circulaire du 10 février 1877, que nous avons sous les yeux, n'y fait pas même allusion. On voit seulement, au livre des *Annales* générales, que dès le rétablissement de la paix la Mère de Kervigan se joignit aux Ursulines de Quimperlé, qui faisaient tous leurs efforts pour se reconstituer, et que cette communauté s'adressa plusieurs fois à celle de Quintin afin d'en obtenir des religieuses. — Pour ce qui est du présent, nous lisons que Quimperlé a été éprouvé par la mort, ayant perdu quinze sœurs dans les six dernières années. Le site est néanmoins très-sain, et porte même le nom de *Montagne de Bel-Air*. — Une des plus édifiantes pratiques de la maison est de nourrir tous

les jours, en l'honneur de S. Joseph, trois petits apprentis. C'est un monastère important, si l'on en juge par ses quarante professes de chœur (dont trente-huit sont d'anciennes élèves), et par une vingtaine de professes converses, avec novices et postulantes.

Un pieux usage.

Puisque nous avons cité le feu de la S. Jean à Quintin, la Bretagne étant le pays des usages poétiques, recueillons aussi ce qui se passe à Quimperlé la veille de l'Épiphanie. A une heure indiquée, les jeunes professes et les novices se réunissent à la salle de communauté. Une table mystérieusement couverte d'un tapis devient l'objet de la curiosité des postulantes qui n'ont pas encore assisté à cette fête. Il s'agit de tirer non pas *les rois* mais *la reine :* la reine choisie par le divin Roi Jésus couché dans son berceau. Quelle sera l'élue? voilà ce qui devient d'un intérêt extrême. Après le *Veni Sancte*, la Mère supérieure prend un des billets cachetés qui sont sur la table : chacune se présente à son tour, et le reçoit ouvert par la Mère, jusqu'à ce qu'elle ait trouvé sur l'un d'eux : *L'Enfant Jésus vous choisit pour sa reine.* Aussitôt cette reine, fût-elle la dernière des jeunes professes, ce qui s'est vu plusieurs fois, est entourée des hommages de la communauté; on l'embrasse, un siége d'honneur lui est présenté. La supérieure invite alors la musique à se faire entendre, et la mélodie commence. Couplets, dialogues, discours joyeux, se succèdent à l'envi; chaque sœur met au vent ce qu'elle a composé de plus joyeux. Le meilleur hommage à cette reine d'un jour est que le lendemain la communauté entière communie à son intention.

Notons encore que, le 10 juillet 1877, on célébrait par des fêtes du même esprit de famille le *soixantième* anniversaire d'aumônerie du vénérable abbé Boussard. Fait assez rare pour être conservé dans une histoire de l'Ordre.

La maison de Quimperlé se rattache à celle de Tréguier, aussi bien que celle de Quintin.

Tréguier, 1809.

Tréguier, aujourd'hui simple chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lannion, aux Côtes-du-Nord, était évêché avant la Révolution. Les Ursulines de Dinan y avaient établi une communauté de leur ordre en 1625. La persécution révolutionnaire commença à Tréguier dès l'année 1790 : l'évêque, M. Le Mintier, qui avait publié un mandement contre les doctrines perverses, fut chassé de la cathédrale avec ses chanoines, et on osa fermer cette église. En février 91, le prélat dut se retirer, et chercher à Jersey un refuge que lui refusait le sol natal. Quant aux Ursulines, on les expulsa de leur couvent le 19 octobre 1792, pour les piller d'abord, comme toujours, et puis pour anéantir leur œuvre chrétienne. Elles furent, dans le premier moment, recueillies par les Hospitalières, qu'on ne chassait pas encore, à cause du soin des malades. Disons, à l'honneur du pays, qu'on avait dû envoyer des étrangers pour accomplir ces exploits. Cette collection de citoyens *régénérés* fut logée au monastère, où, dans sa fureur, elle dévasta et saccagea tout. On l'appelait *le bataillon d'Étampes*. La France regorgeait, à ce moment, de défenseurs de la patrie aussi glorieux, aussi amis du péril!

Restauration du monastère.

Ce ne fut qu'en 1809, lorsque l'ordre social paraissait assuré, que six des anciennes religieuses se réunirent dans une maison qui avait été aussi un couvent. Elles élurent une supérieure et rouvrirent leurs classes. Cette détermination attira plusieurs autres religieuses, des novices, des postulantes. Pourtant on ne put avoir la chapelle qu'en 1820. C'est alors également qu'on rétablit la clôture et qu'on se remit entièrement aux règles. Ce fut pour la ville une fête de voir inaugurer la statue de Ste Angèle dans l'église du monastère, en 1822. Dès le matin, toutes les cloches avaient été mises en branle en l'honneur de la fête; la population était sur pied. La statue, bénite la veille à l'ancienne cathédrale, fut portée processionnellement au monastère. Toutes les pensionnaires, vêtues de blanc, ayant à la main un cierge allumé, ouvraient la marche; puis venaient

successivement la congrégation des demoiselles de la ville, avec leurs bannières et leurs guidons, et les trois ordres de Saint-François et du Mont-Carmel. Des étendards, où se lisaient des louanges et des invocations à la sainte, flottaient au milieu des rangs; le chant des cantiques remplissait les airs. Un clergé nombreux entourait la statue vénérée; quatre faisceaux de lys ornaient sa niche élégante. Dès qu'elle eut été déposée à sa place, on célébra la sainte Messe. Le soir, il y eut vêpres solennelles et panégyrique de la sainte. — On érigea aussi une statue de S. Augustin dans cette chapelle.

Les Sœurs ont pu enfin acheter les bâtiments qu'elles occupaient, les agrandir et les embellir : de sorte que le monastère de Tréguier est maintenant l'un des plus florissants et des plus beaux du diocèse de Saint-Brieuc. Il comprend de trente à trente-cinq professes, avec novices et postulantes. Les élèves, internes et externes, atteignent le chiffre de cent quatre-vingts.

Carhaix. 1837.

Carhaix appartient au diocèse de Quimper. Les sœurs de cette communauté écrivent, le 25 février 1877 : — « Notre article dans les *Annales* vous dira comment, après avoir été si longtemps ballottées, vos petites sœurs sont encore à Carhaix[1]. Le 29 juillet 1871 a été posée la première pierre de la maison que nous habitons. Ce même jour, nous perdions notre saint évêque, Mgr Sergent, qui s'était beaucoup intéressé à nos plans. Sa Grandeur, préoccupée depuis longtemps de notre position, qui l'inquiétait, avait fini par croire que le Bon-Dieu nous destinait à posséder cette terre bénie que nos anciennes Mères avaient fondée, et près de laquelle nous végétions depuis quarante ans. Le 5 décembre 1873, nous avons pris possession de nos bâtiments. La chapelle n'était pas achevée : le Saint-Sacrement a

[1] Il s'agit d'une continuation des *Annales* qui se prépare à Clermont, et qui doit paraître prochainement.

résidé d'abord dans une mansarde, puis dans un appartement du pensionnat. Le 15 février 1874, le saint sacrifice a été offert pour la première fois dans notre chapelle, que Mgr a bénite sans cérémonie le 9 mai suivant. Les privations accompagnent toujours la pauvreté : il nous eût été bien doux de célébrer ce beau jour par une fête solennelle, mais nous avons dû en faire le sacrifice. — Pendant le mois de S. Joseph, nous faisons l'aumône à sept enfants pauvres tous les mercredis, et le 19, jour de la fête, un homme, une femme et un enfant, représentant la sainte Famille, viennent dîner au parloir; on habille l'enfant, et les élèves viennent lui faire de petits présents. Cela se renouvelle à Noël... »

La maison, rétablie le 25 février 1837, a été, pendant un temps, riche de ressources; puis sont venues des pertes énormes qu'il était difficile de prévoir, et qui, pour des années encore sans doute, laisseront la gêne au couvent de Carhaix. On ne peut donc qu'être touché de la pensée qui termine cette circulaire : — « Malgré ce que nous avons » dit de nos besoins, nous désirons que les maisons » pauvres qui auraient besoin de secours ne nous excep- » tent pas quand elles en feront la demande : ce serait » nous priver d'une grande consolation. Notre prière ac- » compagnera notre obole, et nos cœurs seront soulagés. » Voilà des sentiments que Dieu bénit toujours.

Lamballe. 1825.

Retournant dans les Côtes-du-Nord, nous visiterons la communauté de Lamballe, qui depuis sa fondation n'avait rien perdu de la première ferveur. Elle avait été dans le cas de pratiquer durement la pauvreté; mais elle y avait consenti de grand cœur, d'un cœur tel que doivent être tous ceux des vraies religieuses. — Ayant refusé le serment schismatique, les Sœurs furent, en 1792, constituées prisonnières dans leur propre maison, où l'on amena aussi tous les gens honnêtes de la ville et des environs, accusés d'être *suspects*. Était suspect, c'est-à-dire désigné

au bourreau, quiconque pouvait être soupçonné de penser que les crimes de la Révolution n'étaient pas ce qu'il y a de plus respectable et de plus élevé comme morale sociale. Le nombre de ces victimes de la liberté républicaine devint tel, que, pour avoir de la place, on renvoyait les religieuses, abandonnant leurs personnes pour garder leurs biens : vertu *civique* au premier chef. Plusieurs de ces bonnes Mères succombèrent sous le poids non-seulement du chagrin, mais de la misère...; de la misère, il faut redire le mot, pour l'éternelle confusion des tyrans ennemis de DIEU qui avaient apporté l'enfer sur la terre. L'une d'elles mourut d'un vomissement de sang, suite de l'émotion que lui causa la brutalité des envahisseurs.

La réorganisation.

En 1825 seulement, par les soins de l'évêque de Saint-Brieuc, M. Legoin de la Romagère, la communauté fut réorganisée. La Restauration s'appliquait à guérir les plaies de la Révolution, et c'est pourquoi elle est poursuivie de la haine et des calomnies de tous ceux qui ont une goutte de sang révolutionnaire dans les veines. Plus énergique, plus active encore dans la réparation, elle nous eût délivrés de la grande *menteuse:* au lieu de cela, hélas! elle a été dévorée par elle. Du moins les honnêtes gens saluent-ils son nom quand ils le rencontrent dans l'histoire : et c'est ce que nous faisons ici. — Sur une soixantaine de religieuses en 1792, il n'en resta que sept vivantes pour constituer la nouvelle communauté. On rentra dans les anciens bâtiments, tout dévastés, à ce point que la chapelle avait servi de dépôt pour les forçats conduits à Cayenne. Les sœurs se mirent immédiatement aux écoles. Le personnel, malheureusement, faisait défaut, non-seulement comme nombre, mais parce que plusieurs des religieuses étaient octogénaires, d'autres déjà infirmes, après tant de souffrances. La famille de Ste Angèle a pratiqué en tout temps la fraternité : on fit appel aux Ursulines de Saint-Pol-de-Léon, qui envoyèrent de grand cœur cinq de leurs meilleurs sujets. Dès-lors on pouvait aborder l'œuvre.

L'installation se fit solennellement, présidée par M. de la Romagère.

Il y avait bien à faire au matériel, et l'argent manquait. Dieu suscita l'un des vicaires de Lamballe, l'abbé de Lesquen, qui prit à cœur l'établissement, s'en fit gratuitement le chapelain, donna tout ce qu'il avait, et ensuite s'en alla quêtant de porte en porte. Grâce à cette protection et à ces démarches, les difficultés s'aplanirent insensiblement; les pensionnaires se présentèrent, les novices aussi. On parvint à avoir de trente à trente-cinq religieuses de chœur, avec une douzaine de converses.

C'est que la charité avait attiré la puissante bénédiction du ciel. « A peine, dit un pieux écrivain, le premier pauvre est-il entré dans la maison, que les difficultés disparaissent et les ressources arrivent : on dirait que la Providence y est entrée sur ses pas. »[1] C'est ce que ne doivent pas perdre de vue les fondatrices futures.

Vitré. 1809.

Au diocèse de Rennes, où nous avons vu Redon pour la congrégation de Paris, la congrégation de Bordeaux a formé le couvent de Vitré, ville assez importante du département d'Ille-et-Vilaine, peuplée d'environ 9000 habitants, et dans une contrée où les sentiments religieux sont demeurés en honneur. — Le monastère remonte à 1679; il est fils de celui de Laval, qui lui-même avait été fondé en 1616. Il a pour protecteur S. Joseph, dont il porte le nom.

Cette maison eut à subir, en 1792, le sort de toutes les autres, et ne fut rétablie qu'en 1809. Les Sœurs ne purent pas néanmoins rentrer dans leur ancienne maison, dont la ville s'était emparée pour y placer son collége communal. Après bien des démarches, et grâce au décret de 1806, elles furent autorisées à se réunir dans le vieux bâtiment des

[1] M. l'abbé Alf. Monnin, *le Curé d'Ars*, t. I, p. 289.

Bénédictines, qui elles-mêmes ne voyaient pas jour à se reformer en communauté. Or, sur trente-et-une professes ursulines, dix-neuf seulement avaient survécu aux mauvais jours. L'édifice que l'on allait occuper, ayant servi de magasin et de caserne, était dans l'état le plus déplorable. Les dépenses énormes occasionnées par les réparations réduisirent la communauté à de grandes privations. Tout manquait, jusqu'aux chaises pour s'asseoir. « La statue de S. Joseph, placée au-dessus de la porte d'entrée, ont écrit les Sœurs[1], fut comme une sommation à notre saint patron de venir en aide à sa communauté. Il ne lui fit point défaut. Bientôt le pensionnat, devenu nombreux, rendit la détresse moins grande. Par la générosité des pensionnaires et de leurs parents, la chapelle fut réparée avec art et brillamment décorée; les statues des quatre Pères de l'Église latine placées aux quatre angles que forme la structure de la chapelle, les antiques tapisseries d'Aubusson servant de décor latéral, et surtout le tableau du maître-autel, représentant la T.-S. Trinité couronnant la Sainte Vierge, font encore aujourd'hui l'admiration des étrangers qui viennent la visiter. La statue de notre mère Ste Angèle, placée au fond du chœur, semble présider à nos exercices. » — En 1844, les quatre salles occupées par l'externat étant devenues insuffisantes, il fallut en augmenter le nombre. Actuellement, douze classes sont fréquentées par 420 à 450 externes; sur ce nombre, il y a de 180 à 200 gratuites.

Agrandissements.

Une indemnité considérable, pour une portion de terrain prise par le chemin de fer, vint en 1852 fournir de quoi construire un nouveau pensionnat. Il forme un carré dont chaque côté a vingt-quatre mètres. Au centre, une toiture vitrée abrite la cour intérieure, où les pensionnaires peuvent, aux récréations, prendre leurs ébats, dans la mauvaise

[1] Circulaire du 1er mai 1877.

saison. Huit colonnes servent de support à deux galeries entourées d'élégantes balustrades. Tous les appartements et cabinets, au nombre de trente-deux, viennent par des portes cintrées et vitrées communiquer dans la cour et les galeries : ce qui rend aisée la surveillance. — Le personnel de la communauté est de trente à quarante membres, dont un quart de sœurs converses : ce qui marque une maison considérable et prospère.

Saint-Pol-de-Léon. 1807.

C'est une gracieuse, une charmante petite ville que celle de Saint-Pol, au pays de Léon. Les Ursulines, établies là depuis 1629, y faisaient, par leurs bons exemples et par l'éducation chrétienne distribuée aux enfants, un bien immense, lorsque la Révolution jugea indispensable de les chasser. Nous ne lisons point qu'elles aient eu à subir de mauvais traitements particuliers. Après le Concordat, celles qui restaient se réunirent dans les bâtiments de l'ancien séminaire qu'elles achetèrent, et recommencèrent la vie religieuse et leurs œuvres. La date de cette résurrection est le 7 septembre 1807. La Providence accorda à ce monastère toutes ses faveurs. Non-seulement il prospéra promptement, mais il put contribuer à relever d'autres maisons d'Ursulines dans la Bretagne, notamment à Lamballe et à Carhaix. Le pensionnat contient une centaine d'élèves, et il y en a plus de trois cents dans l'externat.

Projet de charité

Là aussi règne la sainte charité. Les Sœurs écrivaient, dans leur circulaire du 16 juillet 1877 : « Nous tenons à vous communiquer en toute simplicité, bonnes Mères et chères Sœurs, une idée que nous avons eue dès l'apparition des circulaires, et que nous nous estimerions heureuses de vous voir accueillir favorablement. Nous devons le dire à votre louange : le parfum de charité et de dévouement qui s'exhale de toutes vos pages, si joyeusement reçues, si avidement lues, nous fait espérer fermement que vous accèderez d'autant plus volontiers à la proposition que

nous allons vous faire, qu'elle trouvera dans vos cœurs un sympathique écho. — Plusieurs de nos communautés ont des dettes, et des dettes d'autant plus lourdes qu'elles augmentent d'année en année, puisqu'elles sont obligées d'emprunter pour en payer les intérêts. Outre les dons volontaires, il nous semble que nous pourrions encore venir à leur aide d'une manière bien plus efficace. Nous sommes pour le moins 280 maisons d'Ursulines : sur ce nombre, il y en a qui sont pauvres elles-mêmes, ou du moins trop gênées pour suivre les généreuses inspirations de leur cœur compatissant; mais, si cent communautés riches, ou du moins à l'aise, pouvaient prêter sans intérêt un, deux, trois milliers de francs, un peu plus un peu moins, chacune suivant sa générosité et ses ressources, voilà tout de suite cent, deux cent, trois cent mille francs et plus. Cette somme fournirait sur-le-champ à plusieurs de nos chères communautés le moyen de payer leurs créanciers et de se relever peu à peu. Et quel bonheur pour nous toutes d'avoir contribué à soulager nos bien-aimées sœurs du poids si lourd qui les oppresse! Pour obtenir un tel résultat, qu'est-ce que le sacrifice temporaire de cinquante, cent, cent cinquante ou même deux cents francs de rente annuelle? — Chaque communauté tant soit peu à l'aise sentirait bien faiblement cette diminution de revenus. D'ailleurs, au point de vue de la foi, plus elle la sentirait plus grande en serait le mérite. Cet argent sera donc celui qui sera le plus avantageusement placé : il le sera à la belle banque du paradis, et le cœur si reconnaissant et si généreux du divin Maître se chargera un jour de nous en payer les intérêts à un taux si élevé, que les chiffres de la terre ne sauraient en donner même une faible idée... Ce que nous vous proposons, nous l'avons exécuté nous-mêmes... »

Perte de religieuses.

Cette communauté n'est ni riche ni bien logée. Elle a eu des épreuves comme toutes les autres, principalement celle de la mortalité. En dix-sept ans et demi, de 1859

à 1877, elle a perdu quarante-trois religieuses, dont trente-deux de chœur et onze converses. L'année 1869, seule, emporta en huit mois dix personnes attachées au monastère : sept religieuses, l'enfant de chœur, une vieille domestique qui servait les sœurs depuis plus de soixante ans, et enfin le digne aumônier, l'abbé Menguy, exerçant ses fonctions depuis près de vingt-quatre ans. — Parmi les vingt-sept religieuses du personnel, en 1877, trois avaient plus de cinquante ans de profession, et l'une même soixante-deux.

Dans ce pays, les bienfaits de l'éducation sont plus appréciés du peuple que les avantages de l'instruction proprement dite, rendue plus difficile par l'usage universel de la langue bas-bretonne. C'est pour les Ursulines de Saint-Pol une difficulté de plus à l'égard de leurs écolières externes et gratuites. Les parents envoient volontiers les petites filles, mais pour peu de temps; il leur semble suffisant qu'elles sachent bien le catéchisme, et se soucient assez médiocrement, pour l'ordinaire, qu'elles aient la pratique de la lecture, de l'écriture, du calcul, de l'histoire surtout. Les ennemis de l'Église, qui l'accusent de favoriser l'ignorance, ignorent sans doute eux-mêmes, ou ne veulent pas savoir, qu'en de pareils pays ce sont toujours les Frères et les Sœurs formés par la foi qui font à cette ignorance la guerre la plus acharnée, pendant que leurs maîtres à eux choisissent les belles villes, les centres d'affaires, les lieux où le riche se rencontre. Et en effet, au nom de qui ou de quoi imposer un sacrifice pareil à de tels hommes? Ces choses-là se font pour DIEU seul.

Œuvres de charité.

Disons un mot des charités habituelles des Sœurs de Saint-Pol. A l'époque de Noël, elles habillent entièrement deux petites filles de la classe indigente; en outre, elles font, avec le concours des pensionnaires, une distribution de vêtements aux plus pauvres des gratuites. Ces petites pensionnaires y ont consacré l'argent de leurs menus plaisirs et le temps de leur travail manuel pendant l'Avent.

Ce même jour de Noël, toutes se privent de leur goûter, qu'elles ont la consolation de distribuer elles-mêmes à leurs petites sœurs nécessiteuses. Il n'est pas jusqu'aux enfants de la classe ouvrière, bien peu favorisées pourtant des ressources de l'aisance, qui ne tiennent à venir en aide, selon leurs petits moyens, à de plus pauvres qu'elles. — Une autre distribution d'habits a lieu à Pâques, un peu moins abondante que la première. Pendant toute l'année scholaire, le couvent donne le dîner à cinquante des petites gratuites nécessiteuses, et vers trois ou quatre heures un gros morceau de pain est distribué à quinze ou seize des plus laborieuses; elles emportent chez elles ce pain, qui allége quelque peu la misère de leurs pauvres parents. Charité pour l'âme, charité pour le corps. — Et ces aumônes n'empêchent pas celles qui se font au tour : chaque jour sept ou huit pauvres y viennent chercher du pain, de la soupe, et les restes présentables de la communauté. Saint-Pol-de-Léon a beaucoup d'indigents, cette ville étant très-peu commerçante.

Une statue de Marie.

Le monastère attribue une bonne partie des bénédictions qu'il reçoit du ciel à une image miraculeuse de la Sainte Vierge qu'il possède. Une respectable tradition veut qu'elle ait été arrachée des mains d'un capitaine huguenot, à l'époque des guerres de religion. Nous avons rapporté ce fait dans notre t. Ier.

La Sœur Sainte-Reine.

Une pieuse sœur ursuline de cette maison mérite que nous nous arrêtions un moment sur sa vie.

Elle s'appelait, de son nom de famille, Marie-Marguerite Queinec, et elle était la dernière enfant de parents riches et honorés qui habitaient Morlaix, où elle naquit en 1815. Vertueuse dès l'enfance, il semble qu'elle ait été prédestinée à montrer comment la piété n'ôte rien au charme d'un naturel enjoué. C'était un vrai salpêtre que cette enfant, toujours en mouvement, criant, courant, sautant; fidèle à ses devoirs néanmoins et aimant Dieu sincèrement. Lorsque ses parents, fatigués de tout ce tapage, la répri-

mandaient, elle s'arrêtait, les regardait gravement et leur disait : « Soyez tranquilles, je me ferai religieuse quand je serai grande! » Et elle ne manqua pas d'en demander de très-bonne heure la permission à son père devenu veuf. Ce n'était guère la pensée de celui-ci; il ne se pressait pas de dire oui. Marie-Marguerite, dans son impatience, se plaignait naïvement à la Sainte Vierge que le ciel lui eût fait une vocation qu'elle ne pouvait suivre. « C'est aussi par trop fort, ma bonne Mère! » disait-elle. Elle insistait auprès de son père; et un jour celui-ci, impatienté, lui dit : « Va au couvent si l'on veut te recevoir sans dot, car de ce que je t'aurais donné dans le monde tu n'auras rien comme religieuse! — Merci, mon père, merci! j'y vais voir! » — Le oui était prononcé, et il fut regretté; mais comment le retirer? M. Queinec promit une belle récompense à qui dissuaderait sa fille de ce parti. Plusieurs y travaillèrent, aucun ne réussit : la riposte de la jeune fille mettait à plat, du premier coup, les plus forts argumentateurs. Elle vient donc à nos Ursulines, qu'elle connaissait bien, ayant étudié quelque temps chez elles. La situation exposée, on lui ouvre les bras, et la voilà postulante, à l'âge de dix-neuf ans.

Elle prit le nom de *Sainte-Reine*, se mit avec ferveur aux exercices, et se trouva si heureuse qu'elle ne savait comment exprimer sa gratitude. Aux heures des récréations, elle réjouissait tout le monde par ses vives saillies, ses reparties spirituelles, sa gaieté inaltérable. Et cependant cette jeune âme était appelée à une vraie sainteté. La droiture de ce cœur attirait la grâce de Notre-Seigneur, qui a dit par son apôtre S. Paul, écrivant aux Corinthiens : Dieu *aime celui qui se donne en toute joie*. L'esprit de mortification, le recueillement constant, l'obéissance attentive, faisaient d'elle l'exemple de ses compagnes. Après la profession, ses progrès dans la vie intérieure devinrent surprenants. Ses dispositions rares pour l'étude et les arts d'agrément engagèrent ses supérieures à les lui faire cul-

tiver : elle y apporta son ardeur ordinaire, au nom de la soumission religieuse. Son talent pour la peinture enrichit l'église du monastère, et même plusieurs salles, de tableaux qui plaisent aux connaisseurs. Une humble modestie ajoutait son charme particulier à ces dons naturels relevés par la vertu. Jamais la sœur Sainte-Reine ne chercha à faire briller son savoir.

Dieu la rappela à lui à l'heure même où ses services devenaient plus précieux à sa famille religieuse. Une maladie de poitrine l'enleva, dans sa trente-quatrième année, à l'affection de ses sœurs, le 20 avril 1849. Ses saintes dispositions ne s'étaient point démenties pendant les dernières souffrances qu'elle endura. Une telle mémoire sera longtemps chère aux Ursulines de Saint-Pol.

Observation.

Dans les récits que nous consultons pour cette histoire de l'Ordre, *Chroniques* anciennes, *Annales* de Clermont, circulaires, notes, nous rencontrons souvent de ces vies de religieuses exemplaires, quelques-unes même d'une sainteté peu commune. Il nous eût été doux de les relever toutes; mais le plan de notre livre ne le comportait pas; et, si nous faisons de temps en temps quelque exception, c'est pour l'intérêt particulier du sujet, ou même afin de briser la monotonie d'un récit de fondations.

Morlaix. 1807.

Morlaix nous offre une communauté qui fut en tout temps pour les autres maisons un sujet d'édification. Les Sœurs ne paraissent pas y avoir jamais été au-delà du nombre de quarante. Celles d'aujourd'hui écrivent, le 9 novembre 1876 : — « Nous vous dirons que nous sommes fières de notre vocation d'*Ursulines*, fières de combattre et de travailler sous l'étendard de notre auguste mère Ste Angèle. Nous aimons et estimons tous les ordres religieux; mais, comme à des enfants bien nés, ne nous sera-t-il pas permis d'avoir toujours pour le nôtre une vénération plus profonde et un amour tout filial? En effet, notre vocation

n'est-elle pas la plus belle, la plus noble, la plus parfaite de toutes les vocations religieuses? Ce n'est pas nous qui le disons, c'est S. Thomas qui l'affirme. La raison en est claire et simple : c'est la vie la plus conforme à celle de Notre-Seigneur. Qu'a fait le divin Sauveur sur la terre? Prier, enseigner, s'immoler : et n'est-ce pas là aussi la vie de toute vraie ursuline? Oh! quelle suave consolation de penser que nous continuons sur la terre l'œuvre divine de Jésus! Oh oui, notre mission est sublime. Former Jésus dans les petites âmes qui nous entourent, quel bonheur! » On aime ce saint enthousiasme, cette joie, cette surabondance de vie pour le bien.

La tempête de 92 trouva ce couvent dans toute sa ferveur. Qu'y fit-elle? on ne le devine que trop. Mais ici empruntons à un témoin oculaire, une religieuse, l'histoire de cette persécution (*Annales*, t. II, p. 288). La destruction

« En vertu du décret du 19 février 1790, qui supprimait les ordres monastiques, on nous défendit d'admettre personne à l'émission des vœux. Deux mois après, les officiers municipaux entrèrent dans la communauté. A leur appel, nous nous réunîmes; et, après avoir pris les noms et prénoms de toutes les religieuses, examiné leurs livres et fait l'inventaire de tous leurs biens, ils désirèrent parler à chacune d'elles pour lui annoncer qu'elle était libre de rentrer dans le monde, et lui proposer en conséquence de sortir du monastère. Aucune, grâces à Dieu, n'a voulu de cette prétendue liberté; toutes nous avons répondu que nous voulions vivre et mourir filles de Sainte-Ursule, dans notre monastère.

» Bientôt le gouvernement s'empare de tous nos biens, et la municipalité exige des élections faites en sa présence. Ce simulacre d'élection a confirmé, à l'unanimité des voix, comme on devait s'y attendre, la Révérende Mère Anne-Marie Beau dans la charge de supérieure, et la Mère Cam de Sainte-Pélagie dans celle de dépositaire. Ensuite on nous proposa un aumônier constitutionnel; mais nous

refusâmes, protestant que nous voulions rester libres de choisir le directeur de nos consciences [1]. Après ce refus, il fut défendu à nos excellentes Mères de sonner les cloches pour les offices et d'ouvrir leur église aux personnes du dehors.

» A peu près à cette époque, on expulsa les Dames de l'hôpital de leur maison. Deux d'entre elles sollicitèrent et obtinrent la permission de se réfugier dans notre communauté et d'y faire transporter leurs effets, jusqu'à ce qu'elles pussent rentrer dans leurs familles. Lorsqu'on les vit traverser la ville, quelques personnes exaltées, soupçonnant un acte suspect au *patriotisme*, coururent chercher des gendarmes pour s'informer du fait. Une foule considérable vint assiéger la porte de notre jardin par où devait entrer la voiture chargée des effets des deux Hospitalières. La religieuse qui ouvrait la porte fut tellement effrayée de cet attroupement, qu'elle fit un mouvement pour la refermer. Aussitôt la multitude se jette furieuse contre le portail, menaçant de le forcer pour entrer dans le monastère, et charge d'injures la sœur portière [2]. La compagne de celle-ci court vers la communauté pour lui apprendre ce qui se passe, et laisse notre chère sœur exposée seule aux insultes de la populace. Déjà un forcené a saisi un pistolet pour la tuer, lorsque les gendarmes, touchés de compassion, la rassurent et lui promettent de veiller à sa sûreté; ils courent à la mairie, et reviennent en toute hâte en s'écriant : Laissez entrer la charrette : voici la signature des braves municipaux! En effet, la voiture entre, et cette

[1] Il est curieux d'étudier les détails de la marche révolutionnaire dans ce sentier du mal, de l'oppression et du mensonge, qui est le sien. La Révolution n'avance, pour ainsi dire, qu'à pas comptés, et au début on la prendrait, ainsi qu'elle se targue de l'être, pour une libératrice désintéressée. Cela ne dure pas longtemps; les griffes sortent bientôt, et n'épargnent plus rien. Exemple l'Italie, de nos jours.

[2] Le même peuple qui va aux processions, mais ici exalté par des meneurs. Se rappeler celui de Jérusalem à la Passion.

fois nous en fûmes quittes pour la peur. » — Les visites domiciliaires se renouvellent, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre. Ces pauvres religieuses ne sont-elles pas des servantes de DIEU; et comment les serviteurs du démon les laisseraient-ils en paix? On leur propose le serment schismatique : toutes le repoussent avec indignation.

« Le 24 octobre, continue le témoin, un commissaire vint nous intimer l'ordre de sortir de notre communauté. Notre révérende Mère supérieure fut tellement saisie, tellement impressionnée par cette accablante nouvelle, qu'elle éprouva, au parloir même, un vomissement de sang considérable : nous crûmes qu'elle allait mourir, et on se hâta de lui faire recevoir les derniers sacrements. A cause de la maladie de cette chère Mère, notre sortie fut retardée jusqu'au 2 novembre. Nos cœurs étaient déchirés en quittant cet asile où nous avions passé des jours si calmes et si heureux, et ce costume dont JÉSUS-CHRIST lui-même nous avait revêtues comme signe de notre alliance avec lui. Oh! quel moment pour une religieuse cloîtrée que celui où elle est contrainte de rentrer au milieu d'un monde dont elle se croyait séparée pour toujours! Dès neuf heures du matin de ce jour tristement mémorable, nous sortîmes, emportant avec nous ce que *la nation* nous ACCORDAIT à chacune[1] : trois paires de draps, un couvert, dix-huit serviettes et les meubles si modestes de nos cellules[2]. Les clefs de notre monastère furent remises au district[3], et le

[1] Le peu qu'elle ne volait pas, la Révolution s'en glorifiait comme de largesses insignes! Et l'on s'étonnerait que le socialisme et le communisme soient sortis de cette violation publique de la propriété et de tous les droits! Le socialisme est le dernier mot de la Révolution, et c'est son mot logique.

[2] En maint endroit on n'en avait pas laissé autant. C'étaient pourtant les dots de ces pauvres filles, et celles de leurs devancières, que l'État pillait ainsi sans vergogne.

[3] On appela *district*, à cette époque, la première subdivision des départements français, correspondant aux arrondissements actuels.

Saint-Sacrement transporté dans l'église de la paroisse. Nous fûmes dispersées. Les unes se retirèrent chez des parents, les autres parmi des amis; douze seulement, sur trente-six que nous étions, se réunirent dans une petite maison à la Ville-Neuve, à Morlaix. Nous demeurâmes ainsi jusqu'au mois de mars 1794. Mais, ayant refusé le serment que l'on réclamait encore, nous fûmes conduites au monastère des Carmélites, transformé en maison d'arrêt. »

Emprisonnement.

La station n'y devait pas être longue : l'échafaud était chargé de vider journellement les cachots qui se remplissaient journellement. C'était une tuerie sans nom, sans motif, sans fin. Nos bonnes Sœurs de Morlaix envisageaient leur mort comme prochaine (nous ne pouvons dire si leur sentence était déjà prononcée), lorsque la fin de Robespierre leur sauva la vie; elles recouvrèrent leur liberté. Suivons encore le récit de la Sœur.

Premières tentatives de résurrection.

« La R. M. Anne-Marie Beau, dite Sœur *Marie-Victoire*, notre supérieure, et quelques-unes de ses filles, ouvrirent un pensionnat, n'ayant pour toute richesse qu'une pièce d'un franc. Sans doute bien des fois nous fûmes encore inquiétées, obligées de subir des recherches, mais le bonheur de pratiquer notre quatrième vœu d'instruction de la jeunesse rendait légers tous nos sacrifices. Une de ces visites domiciliaires fut si subite et si exacte, que nous regardâmes comme un miracle que notre directeur ne fût pas pris. Au moment où il allait donner la Communion, on entend les gendarmes qui approchent, et quelques minutes après ils exploraient tous les bâtiments. — « Vous êtes des *voleuses*, des *recéleuses*, nous disait-on: pourquoi êtes-vous ainsi réunies?[1]. — Pour nous entr'aider, quelques-unes de nous n'ayant aucune ressource pour vivre.

[1] Des agents de cette République traitant de voleuses les volées elles-mêmes serait d'un suprême grotesque si l'on se sentait la force de sourire devant de telles tragédies.

— Eh bien, il y a un hôpital », reprenait brusquement le farouche républicain. » — Les Sœurs continuèrent cependant de vivre comme par le passé.

Rétablissement du monastère.

La paix rétablie, les Ursulines n'eurent plus à se cacher. Leur pensionnat fut ouvert dans un autre lieu, et les petites filles recommencèrent de le fréquenter. Ce ne fut qu'en 1807 qu'on put rentrer dans l'ancien monastère, qui avait été transformé auparavant en hôpital militaire, et qui fut trouvé dans un état de dégradation inénarrable. La communauté reprit le costume religieux; peu après, la clôture fut rétablie, et une ordonnance royale du 20 juillet 1826 conféra au couvent une existence légale.

La maison renferme une centaine de pensionnaires; toutes les classes réunies donnent à peu près trois cents élèves, dirigées par quarante ou cinquante religieuses, sans compter les novices.

2. — Régions du Centre et du Midi.

Orléans. 1800.

Ce fut en 1792 qu'un ordre de la municipalité d'Orléans enjoignit aux Ursulines de cette ville d'avoir à procéder à des élections nouvelles, avec l'ingérence des sœurs converses. Celles-ci ayant refusé, un second arrêté ordonna aux religieuses de quitter le monastère sous peine d'être emprisonnées. Un troisième, non moins despotique, leur donnait à choisir entre la vie séculière ou un refuge dans la maison des Visitandines. La supérieure, Mère Noëlle *de Sainte-Pélagie*, rédigea une énergique protestation : mais à quoi bon, devant de telles gens, qui ne respectaient ni le divin ni l'humain? Trente professes de chœur, novices et converses, signent cet acte, puis se retirent en effet auprès des Dames de la Visitation. Ce fut pour peu de temps : on s'empressa de faire là ce qu'on avait fait à Sainte-Ursule, c'est-à-dire de piller les biens et de congédier les propriétaires.

Les exilées errent quelque temps sans trouver d'abri.

Pourtant une pauvre femme, émue de pitié, en recueille quelques-unes dans son grenier; les autres regagnent la maison de leurs parents. Bientôt les Mères Saint-Ambroise, Sainte-Séraphique, Sainte-Sophie, quittent leur grenier et s'établissent dans une petite habitation de la rue du Gros-Anneau, pendant que la Mère supérieure, avec deux de ses compagnes, en prend en location une autre, rue des Basse-Gouttières; et de là, par l'entremise de Sœur Sainte-Sophie qui vient la visiter souvent, elle dirige comme elle peut la communauté dispersée autour d'elle.

Réunion des Sœurs.

En 1800, permission leur est donnée à toutes de se réunir chez leur bonne supérieure; et aussitôt, malgré l'exiguïté du local et leur dénûment, elles rassemblent un certain nombre d'enfants pour les instruire. C'est toujours le premier besoin du cœur chez une ursuline. Quant à rentrer dans leur ancien couvent, toutes les démarches, toutes les réclamations furent vaines : avec ce principe des envahisseurs, que ce qui est bon à prendre est bon à garder, le gouvernement en faisait le siége du tribunal et une prison, ce qu'il est resté depuis ce temps. Il est vrai qu'on voulut faire un semblant de compensation en assurant à la communauté une modique pension, diminuée au décès de chaque religieuse; en sorte que la dernière pensionnée ne recevait plus que quatre-vingt-trois francs tous les six mois.

Le monastère actuel.

Trois religieuses de Beaugency, dont le monastère ne devait être relevé que deux ans plus tard, se joignirent, en 1805, aux Ursulines d'Orléans. Des élections eurent lieu qui donnèrent le supériorat à la Mère *Sainte-Thérèse*, religieuse d'une éminente sainteté. Sous son administration, on prit possession du monastère actuel, qui, loué en 1806, agrandi en 1809, fut enfin acheté en 1822; et en 1826 une ordonnance royale confirma à l'établissement son existence légale. Il est situé dans une position agréable, au bord de la Loire, sur les ruines d'une partie de l'église de Saint-Aignan. On put faire cette acquisition grâce à la

générosité d'un aumônier confesseur de la foi, M. l'abbé Desparain, dont le souvenir est conservé religieusement parmi les Sœurs. La communauté, du reste, vécut jusqu'en 1818 dans la plus dure pauvreté.

On eut, en 1830, à déplorer une grande perte, celle des archives de la maison, qu'on avait pu sauver en 92. Elles furent brûlées par la trop grande prudence d'une religieuse qui craignit de voir apparaître de nouveau les horreurs de la première révolution. Un appel à la charité privée et aux autres maisons de l'ordre, en 1859, a mis la communauté d'Orléans en état d'éteindre ses dettes, et un peu plus tard elle a pu encore faire à sa chapelle d'urgentes réparations.

Le nombre des pensionnaires, demi-pensionnaires et externes, est d'environ cent soixante-dix. Il y a vingt-quatre religieuses de chœur et six sœurs converses, avec novices et postulantes.

Beaugency. 1807.

Nous avons exposé, au tome Ier, l'histoire intéressante de la fondation de Beaugency, au commencement du XVIIe siècle. Lorsque la persécution révolutionnaire se démasqua, on vint, comme partout, déclarer aux religieuses que, la loi ne reconnaissant plus les vœux, elles étaient libres de se retirer, et même qu'on les y engageait, en vue des vexations dont elles pourraient être les victimes. Comme s'il appartenait au pouvoir civil de délier les consciences de leurs engagements devant DIEU et devant l'Église! La supérieure, Mme de la Barre, fit une réponse digne d'un confesseur de la foi : — « Nous n'avons point » fait vœu de n'être pas maltraitées et de ne point souf- » frir; le vœu que nous avons prononcé est de vivre en » communauté. Rien ne pourra nous déterminer à quitter » le saint habit que nous portons. Nous restons ici jus- » qu'à ce qu'on nous en arrache par la force. » Ce n'était pas l'usage de la force qui effrayait les fameux philanthropes et régénérateurs du jour. Ils revinrent le dimanche

La persécution. 12 août 1792, à la suite de l'emprisonnement du Roi à Paris, et contraignirent les religieuses à s'en aller. Une d'elles s'attacha à la statue de Notre-Dame de Consolation que les envahisseurs outrageaient, et obtint qu'on la lui laissât avec son petit bagage : c'était la Sœur Françoise de Léry *de Sainte-Euphrasie*. On a vu à Paris, dans ces temps calamiteux, une femme tuer le curé de sa paroisse avec la hachette qu'il lui avait donnée la veille pour couper son bois. Nos Ursulines de Beaugency éprouvèrent quelque chose d'analogue, lorsqu'une bande de petites filles se mirent à courir après elles en les insultant et leur jetant des pierres : c'étaient les écolières même de la classe gratuite qu'elles avaient entourées de leur dévouement, à qui elles avaient donné du pain! Oh! travaillons toujours pour Dieu seul! les caractères ennoblis par la reconnaissance sont rares à certaines époques!

Les sœurs se dispersèrent à Beaugency, à Orléans et dans les environs. Leur aumônier, M. l'abbé Lemaire, ne voulut point abandonner son troupeau. Tout le temps de la Terreur il se tint caché à Orléans, à la disposition de ceux qui avaient besoin de son ministère, et spécialement des Ursulines qu'il avait dirigées, et qui par lui avaient de temps à autre le bonheur de recevoir les sacrements. Il y en eut parmi elles plusieurs qui furent réduites à la plus extrême misère, nombre de familles se refusant à les employer, même pour le service, dans la crainte de se compromettre. La vie des citoyens ne tenait pas à plus que cela, sous le régime de la liberté! Dix de nos religieuses furent arrêtées et conduites dans les prisons d'Orléans, où elles demeurèrent trois mois, exposées chaque matin à une sentence de mort, pour avoir écrit à un prêtre, délit impardonnable alors.

Rétablissement. Aussitôt que la situation politique eut changé, cette ancienne communauté tenta de se relever. Les Sœurs qui avaient pu se retrouver louèrent en commun successivement plusieurs maisons, dont elles acquittaient à grand'-

peine le loyer. Le pain qu'elles mangeaient était le plus grossier, et elles le faisaient elles-mêmes, en y mêlant de la farine de haricots et de pommes de terre. C'était pour mettre à part tout ce qu'elles pouvaient économiser sur leurs privations, décidées qu'elles étaient à essayer le rachat de leur cher couvent. En 1807 elles en achetèrent quelques petites parties, puis d'autres plus tard, jusqu'à l'acquisition totale, achevée le 17 mai 1829; y compris l'église déjà acquise, et purifiée l'année précédente[1]. Cette date ramène chaque année un salut solennel d'expiation et de reconnaissance. Le bon abbé Lemaire avait repris son poste, et présida lui-même aux premières cérémonies. Parmi les bienfaiteurs les plus signalés, nous ne pouvons omettre le nom de M. Johannet de la Porte, à qui l'on dut la reprise entière de possession.

Dès leur rétablissement, les Sœurs se remirent à toutes les règles et recommencèrent les classes, en modifiant leurs méthodes et étendant leur programme suivant les nécessités nouvelles. Et c'est pourquoi, après une visite à Beaugency, M. de Beauregard, évêque d'Orléans, leur écrivait : « Mon voyage m'a procuré la plus douce satisfaction, celle de considérer les miracles que la bonté de Dieu a opérés en faveur de votre maison, et l'esprit de soumission, de piété et de paix qui anime tous les membres de la grande famille que vous formez ; il m'a fait oublier mes vieux ans et le poids de ma charge épiscopale. » — Quant au vertueux aumônier, lorsqu'il se sentit malade à mort, il se fit porter auprès des filles d'Angèle, et répéta d'une voix affaiblie : « Mes enfants, aimez-vous les unes les autres. Soyez assurées que, si vous êtes fidèles à garder les leçons que vous avez reçues, jamais la Providence ne vous délaissera. » Puis, levant sur leurs têtes ses mains paternelles, il les bénit pour la dernière fois. Il expira le 16 sep-

L'abbé Lemaire.

[1] Pendant la Révolution, on en avait fait une salle de danse !

tembre 1837, âgé de 81 ans, dont *cinquante-quatre* passés dans ses fonctions d'aumônier, qu'il avait préférées à tous les postes honorables offerts à son mérite.

Usage touchant.

Une pieuse coutume a été introduite dans la communauté de Beaugency sur la demande de l'évêque d'Orléans, depuis cardinal Morlot : tous les jours trois religieuses communient en l'honneur de la sainte TRINITÉ, afin de réparer l'indifférence de la plupart des hommes pour cet auguste mystère.

Une médaille fut décernée au couvent, en 1853, par le Ministre de l'Instruction Publique, pour les succès de leurs élèves et la bonne tenue des classes, où sont reçues plus de trois cents enfants. Les professes sont une quarantaine.

Château-Gontier. 1805.

Cette communauté date de 1630. Les Sœurs refusèrent unanimement le serment schismatique, et furent condamnées à quitter leur asile. Si la populace odieuse de ces jours de trouble se précipita jusque dans l'église afin de les insulter en face même des autels, en retour elles reçurent de leurs pensionnaires de rares témoignages de gratitude et d'attachement : jusque-là que plusieurs ne voulurent sortir qu'avec elles. On conduisit les Sœurs dans une des chapelles pour revêtir le costume séculier; là elles se jettent à genoux en demandant la bénédiction de la Mère supérieure. Or, voici qu'une des religieuses, aliénée depuis longtemps, suit ses compagnes sans paraître rien comprendre à ce qu'elle voit. Au moment où les municipaux veulent la faire monter en voiture, elle saisit tout-à-coup la situation, s'échappe des mains qui la retenaient, court au cimetière du couvent, se cramponne aux tombes, étreint avec force la croix, criant en même temps : « Je veux écrire en lettres d'or mes vœux et le beau jour de ma profession! Prenez mon sang, ma vie! Vous ne me forcerez pas de quitter mon couvent! » Tout le monde, les gardes eux-mêmes et leurs chefs, ne purent se défendre d'une

profonde émotion devant cette scène. On laissa quelque temps les Sœurs se retirer où elles voulaient, plusieurs ensemble; puis, sur un nouveau refus de prêter le serment condamné par l'Église, on les renferma captives dans leur propre couvent devenu prison. Ce n'était pas la première fois que pareille chose avait lieu.

Captivité.

Les prisonnières eurent extrêmement à souffrir; les objets les plus nécessaires leur manquaient; de telle sorte qu'en trois mois six d'entre elles moururent... La République faisait bien sa besogne, on le voit. Elle y ajoutait une barbarie inconnue des sauvages : car il était fort dangereux de plaindre les victimes; et un pauvre ouvrier qui leur demandait de prier pour lui fut pour cet affreux délit arrêté, maltraité, jeté au cachot. Elles parvinrent cependant à se procurer quelques livres de la bibliothèque du séminaire, séquestrée comme le reste. On les menaçait de mort, et elles se préparaient à ce dernier sacrifice : c'est alors qu'un bon prêtre réussit à s'introduire auprès d'elles et à les confesser; il put même célébrer, et leur donner la sainte Communion. Le lendemain, douze forcenés conduisaient les Ursulines dans une partie reculée de l'enclos, et, le sabre nu, leur enjoignaient de prêter le serment, avec les plus horribles menaces. Aucune ne faiblit; les assassins n'osèrent aller jusqu'au bout. Le 9 thermidor les délivra de l'échafaud, mais les laissa prisonnières avec des Sœurs d'autres ordres qui avaient paru créer à ce gouvernement de sang des périls fort graves : ces hommes d'iniquité le disaient du moins, et faisaient semblant de le croire. Enfin, on renvoya toutes les religieuses dans leurs familles, où chacune essaya de se pourvoir. Et pendant ce temps-là on faisait de leur maison une prison d'État, puis une caserne; un instant même on eut la pensée de transformer l'église en théâtre.

Couvent rendu.

La Mère Sainte-Anastasie, dès 1805, s'occupa de rassembler le troupeau dispersé. Il fallait une maison : elle n'hésite pas à jeter les yeux sur le couvent confisqué, et,

partant pour Paris, vient, en costume d'Ursuline, implorer l'intervention de la mère de Napoléon, Mme Letizia. Dieu fit réussir cette démarche hardie : un décret du 30 juillet 1807 restituait aux filles de Sainte-Angèle de Château-Gontier leur vieux monastère, et elles y rentraient dès le mois de novembre, après les premières réparations. Ce fut une fête pour la ville, c'en fut une surtout pour les élèves du pensionnat que les bonnes religieuses avaient formées depuis plusieurs années, et qui se firent une fête de transporter elles-mêmes, à travers les rues, l'humble mobilier de leurs maîtresses. Vingt-quatre des anciennes étaient mortes; il n'en restait que six, avec trois converses. Quelques sœurs d'autres couvents de Sainte-Ursule se réunirent à elles. Bref, sous l'œil de Dieu, l'établissement a prospéré. On y a élevé, dans ces derniers temps, une chapelle gothique, fort belle, en l'honneur de l'Immaculée-Conception ; elle fut consacrée par l'évêque du Mans, Mgr Bouvier, le 28 avril 1853.

Le nombre des religieuses varie entre quarante et cinquante; le pensionnat compte ordinairement de 70 à 80 enfants, l'école gratuite 300, dont la moitié reçoivent des aliments du monastère; on leur distribue aussi des vêtements à certaines fêtes; et enfin les Sœurs dirigent une salle d'asile composée de 110 enfants. La charité y revêt donc toutes les formes.

Périgueux. 1819.

Nous redescendons vers le Midi. — L'ancien monastère de Périgueux, formé de celui de Bazas en 1604, parut oublié par les révolutionnaires, car ils n'en chassèrent les religieuses que vers la fin de 1793. Il est vrai que ce fut pour les emprisonner, et dans des conditions de raffinement destinées sans doute à réparer la faute de tant de longanimité. Les gardiens se faisaient un abominable plaisir de refuser aux Sœurs les choses les plus indispensables, et même de faire battre sous leurs fenêtres, par les tambours, la marche lugubre de la mort. Cela dura jusqu'à l'année

suivante; au mois de juillet 1794, à la mort de Robespierre, elles furent délivrées. Après s'être d'abord séparées pour rentrer dans leurs familles, le souvenir de leur ancienne règle, qu'elles aimaient toujours, les rassembla dans une même maison; quelques-unes entrèrent aux hôpitaux pour servir les malades, une autre dans la prison pour consoler et soigner les captifs, dont elle connaissait par expérience les douleurs. Elles étaient soutenues, au spirituel, les unes et les autres, par un vicaire-général que la Terreur n'avait pu faire fuir, M. l'abbé Lasserre : il voulut bien prendre la direction de toutes ces âmes, et leur fit entrevoir les jours meilleurs qui devaient arriver.

Rétablissement.

Nous avons cité plusieurs fois le décret d'avril 1806 en faveur des communautés enseignantes. En le voyant mettre à exécution, nos Ursulines espérèrent pour elles-mêmes, et entamèrent des pourparlers afin de racheter leur ancien monastère. Il paraît que les acquéreurs se montrèrent inexorables, car en 1814 on n'avait pu encore réussir auprès d'eux. Le roi Louis XVIII, sur une intervention bienveillante et à la suite de plusieurs suppliques, rendit, le 5 septembre 1817, une ordonnance par laquelle il concédait aux Ursulines, après avis favorable du conseil municipal et du conseil général, tout ce que l'État s'attribuait du couvent des Jacobins. Le reste, qui appartenait à un particulier, fut par lui vendu en vertu d'un contrat, signé le jour de l'Immaculée-Conception 1818. Au mois de mai suivant, les Ursulines y entraient au nombre de neuf, et s'occupaient aussitôt de rendre habitable une maison qui avait été pillée et saccagée de la cave au grenier, et ensuite abandonnée à toutes les dégradations.

L'année n'était pas finie, que neuf autres religieuses accouraient rejoindre les premières, apportant chacune leur petit avoir, dont le total monta à 21782 fr.; quelques-unes jouissaient aussi de pensions, soit du gouvernement soit de leurs familles. Le premier souci des servantes de Dieu fut pour les classes gratuites, qui furent

rétablies. L'église était transformée en grenier : on en retira le foin; on fit chercher de divers côtés d'anciennes boiseries, de précieuses sculptures même, comme il y en avait tant alors, après le sac des églises et des couvents, et de tout cela il fut aisé de former une décoration très-convenable et même riche. Toute cette résurrection fut dirigée par l'active et intelligente Mère *du Calvaire* : aussi, à la première élection régulière fut-elle proclamée supérieure. On lui conféra en même temps le titre particulier de *restauratrice*. Le saint habit fut repris le 9 janvier 1823 seulement, à l'occasion d'une profession, la seconde depuis le rétablissement. Quant à la bonne Mère du Calvaire, elle sollicita, au mois de mai 1830, d'être relevée de sa charge, parce qu'elle se sentait épuisée, et que, dans sa piété, elle désirait obéir aussi à une supérieure avant de paraître devant DIEU. Elle mourut presque subitement sept heures après la nouvelle élection! M. de Lostange, évêque de Périgueux, présida lui-même la cérémonie des funérailles.

Le monastère de Périgueux, qui n'a fait que se développer, est dans un des meilleurs sites de la ville, avec un enclos assez considérable, et parfaitement entretenu. Les religieuses sont de quinze à vingt, plus dix sœurs converses et plusieurs novices et prétendantes. Il y a deux cents élèves gratuites, et environ quatre-vingts pensionnaires.

Langon. 1807.

Le monastère de Langon, au diocèse de Bordeaux, fondé en 1678, n'admettait d'abord que des personnes nobles; mais on renonça promptement à cette prétention, opposée à l'esprit de Ste Angèle, et si peu conforme au sentiment évangélique. Langon n'est, au surplus, qu'un chef-lieu de canton de 3000 habitants, à trois lieues de Bazas. Deux fois, en 1760 et 1770, la maison faillit être détruite par un de ces terribles débordements de la Garonne qui sont l'effroi du pays.

A la Révolution, les religieuses, au nombre de douze professes de chœur et quelques novices et converses, refusèrent le serment et furent expulsées de chez elles. Elles se dispersèrent. La Mère Duthil *de Sainte-Agnès* ne tarda pas à retourner à Langon ouvrir une école, où elle éprouvait du moins la consolation de préparer à une vie chrétienne et utile de futures mères de famille. Une de ses compagnes était, pendant ce temps, sur le point de verser son sang pour la justice. C'était la Mère Loustalet.

Une martyre.

Réfugiée à Bordeaux, où habitait sa famille, elle avait pris avec une de ses compagnes de Langon une petite chambre en ville, et elles y vivaient humblement. Les magistrats révolutionnaires viennent un jour s'informer si la citoyenne Loustalet n'a pas lu une lettre qu'on jugeait blessante pour l'immaculée République. La Sœur pouvait répondre négativement, et il est probable que tout se fût terminé là; plusieurs personnes présentes l'engageaient à faire ainsi. Mais comment se résoudre à offenser la vérité? « Oui, je l'ai lue », répond-elle simplement. Arrêtée aussitôt et jetée dans un cachot, elle était conduite à l'échafaud dans les vingt-quatre heures. « Elle en franchit les degrés, disent les *Annales*, avec ce courage héroïque qu'inspirent l'innocence et le parfait amour de Dieu. Elle eut la gloire, en mourant, de tracer à ses sœurs la route du martyre, car aucune autre encore n'avait été appelée à ce sanglant autel, où tant d'innocentes victimes devaient être immolées », pour des motifs aussi futiles et d'aussi misérables accusations.

Rétablissement.

A la bonne Mère Duthil était réservé le saint honneur de rétablir le monastère. Elle en eut l'inspiration dès qu'un peu de paix eut été rendue à la France. L'exécution offrait des difficultés, qui ne firent que stimuler le courage de cette femme douée d'autant d'intelligence que de vraie humilité. Ainsi que le veut le Saint-Esprit, *elle jeta en* Dieu *tout son travail* (Ps. 54, 23). Son désir était de rentrer en possession des anciens bâtiments, qui, de prison, s'étaient

transformés en usine à salpêtre, et ensuite avaient été, avec toute la propriété, divisés entre plusieurs acquéreurs. Une première partie en fut achetée, sur emprunt, par la bonne Mère, le 10 août 1807. A cette nouvelle, cinq religieuses déjà bien âgées, dont deux n'appartenaient pas encore à l'ordre de Ste Angèle, vinrent se ranger sous la discipline de la Mère Duthil, et l'élurent supérieure selon les formes prescrites. Que d'embarras pour les dépenses! que de tourments lorsque la première somme empruntée fut à solder! La pauvre prieure, ne sachant à qui recourir, se trouvait dans d'inexprimables angoisses. Elle s'adressait à Dieu de toute son âme : et voici qu'en ouvrant son armoire elle y trouve les 5000 fr. nécessaires! Elle a toujours cru que le vénérable curé de la paroisse, l'abbé Laroche, les avait fait déposer là discrètement, ne voulant de sa charité d'autre témoin que Dieu. — Le vertueux archevêque de Bordeaux, d'Aviau du Bois de Sanzay, approuva le nouveau monastère, et soutint de ses conseils, de ses exhortations, de ses bénédictions, cette courageuse famille d'Ursulines, qui eut à subir bien des privations durant de longues années. Elle trouva aussi un protecteur dans le comte de Marcellus, député de la Gironde. Son principal bienfaiteur fut le bon abbé Laroche, qui lui consacra presque toute sa fortune, et qui mourut en 1820.

La Mère Duthil.

La Mère Duthil déposa sa charge de supérieure en 1841. elle montait au ciel l'année suivante, après soixante-et-un ans de profession religieuse, ayant 84 ans d'âge. La maladie dura peu de jours, pendant lesquels elle fut l'édification de la communauté. Ses oreilles, qui n'entendaient presque plus, semblèrent alors percevoir des sons célestes. « C'est, disait-elle, oui c'est la musique des anges! » Ses dernières paroles furent : « Je suis au port! » — *Au port* : voilà bien où nous tendons tous, où il faut tous arriver, en méprisant tempêtes, souffrances et travaux. *Au port* : heureux à qui une vie vertueuse permet de répéter ce cri à l'heure où il tombe entre les mains de Dieu!

Langon possède de quinze à vingt religieuses de chœur, et de six à dix sœurs converses.

C'est aussi une bien petite ville que Tartas, dans les Landes, puisqu'elle n'a pas 3000 habitants. La maison d'Ursulines qu'elle a reçue lui fut donnée peu de temps avant la Révolution, en 1780. Quatre ans auparavant, en 1776, M. Lequien de la Neufville, évêque de Dax, traversait Tartas dans sa voiture : les chevaux, épouvantés par les cris de quelques petites filles qui jouaient dans la rue, s'emportèrent au point de faire courir à ces enfants le plus grand danger. A cette vue, le prélat implore le secours du ciel, et fait vœu, s'il n'arrive rien de fâcheux, d'établir en ce lieu une communauté religieuse qui se dévouerait à l'instruction des jeunes filles pauvres. Les chevaux s'arrêtèrent aussitôt. Les magistrats, instruits de la promesse faite au Bon-Dieu, y applaudirent. L'évêque, prêt à partir pour Paris, se chargea d'obtenir lui-même du Roi des lettres-patentes. Afin de réussir plus sûrement et d'arriver plus tôt à son but, il s'adressa à Madame Louise de France, fille de Louis XV, qui s'était faite carmélite à Saint-Denys, comme on sait. Cette auguste et sainte princesse voulut bien s'intéresser à l'œuvre auprès de son neveu Louis XVI. L'ordonnance royale ne se fit pas attendre. De ce côté tout allait donc bien; mais à Tartas se dressaient des obstacles imprévus et de différente nature. L'un fut que le local choisi par les autorités était occupé par quatre religieuses Clarisses âgées et infirmes. Depuis environ un demi-siècle, une lettre de cachet avait interdit à cette communauté de recevoir des novices; et cela parce que, dans une pressante nécessité, elles avaient demandé du secours au gouvernement[1]. Ces bonnes Mères ne se rési-

Tartas. 1808.

[1] S'il n'y eut pas d'autre motif, il faut convenir que cette mesure fait peu d'honneur au gouvernement de Louis XV; elle serait même tout simplement odieuse, nous dirions volontiers sacri-

gnèrent qu'avec beaucoup de peine à céder leur maison, d'ailleurs en ruines et chargée de dettes. Tous les obstacles finirent pourtant par être levés, et aussitôt trois Ursulines de Dax (congrégation de Toulouse) vinrent former le noyau de la nouvelle communauté. Elles arrivèrent le 6 juin 1780.

La Mère Sainte-Scholastique.

La seconde supérieure, Mère *Sainte-Scholastique*, professe du couvent d'Orthez, était une âme d'élite, à qui la maison dut sa prospérité. Protestante de naissance et d'éducation, elle avait été arrachée à l'hérésie pendant une cérémonie de Confirmation. Sous l'administration de cette digne Mère, le spirituel et le temporel se développèrent. Le Seigneur envoya des vocations, et, pendant les douze années qui précédèrent l'explosion extrême de la Révolution, plus de trente jeunes filles choisirent cette solitude pour se consacrer à Dieu. Il est vrai que dans la même période les morts avaient été fréquentes. Toutes ces âmes quittèrent ce monde, dit la relation écrite de Tartas le 25 mai 1877, « dans les dispositions les plus consolantes, et quelques-unes en de tels transports de joie et d'amour, qu'on eût dit qu'elles goûtaient dans les bras de la mort un avant-goût de la patrie ». — Au moment où la communauté fut dissoute, en 1792, elle se composait de seize professes de chœur, quatre Sœurs converses et quatre novices.

Réorganisation.

Pendant les jours de la Terreur, les religieuses, arrachées à leurs cellules et à leurs classes, furent encore tracassées de mille manières dans leur existence isolée; plusieurs même furent emprisonnées, et durent s'étonner de n'avoir

---

lége. — Quant aux *lettres de cachet*, personne n'ignore qu'on appelait ainsi, ou encore *lettres closes*, des lettres scellées du sceau privé du Roi, adressées à des corps constitués ou à des particuliers, et renfermant l'expression de sa volonté personnelle. Cette pratique a pu donner occasion à des abus; mais il est bon d'observer que l'idée première en fut d'épargner aux familles honorées de l'estime générale l'éclat d'une condamnation publique.

pas été destiné à la boucherie nationale, par ce bon temps d'égalité, de liberté et de violente fraternité. Lorsqu'enfin l'on put penser qu'il ne suffirait plus d'être honnête homme pour monter à l'échafaud, plusieurs Sœurs de Tartas se réunirent à la Mère Sainte-Scholastique et tentèrent d'établir près d'Orthez une maison de congrégation; ces essais devaient rester infructueux. — Le curé de Tartas, M. l'abbé Pancot, avait aussi essayé vainement de les rappeler dans leur ancien couvent, qu'on eût pu recouvrer à peu de frais : les ravageurs patriotes l'avaient mis dans un tel état de délabrement, qu'il n'était plus qu'une ruine à peu près inhabitable. Ce bon prêtre s'adressa alors à deux Ursulines de l'ancien monastère de Mont-de-Marsan, qui avait appartenu à la congrégation de Bordeaux : c'étaient les Mères Kadroy et Cadillon. Elles se présentèrent le 3 mai 1808.

Épreuves.

Les difficultés et les souffrances, observent à bon droit les Sœurs qui nous transmettent ces détails, sont le cachet des œuvres auxquelles le Seigneur réserve de grandes bénédictions. Les vénérables Mères qui entreprirent la difficile tâche de restaurer le monastère ne l'ignoraient pas : aussi leur courage et leur confiance ne se démentirent-ils jamais, au milieu des épreuves par lesquelles il leur fallut passer. La mère Kadroy, nommée supérieure, eut la douleur de perdre sa digne compagne quatre mois après leur installation, et la mort du zélé M. Pancot suivit de près. Dieu consola la pieuse prieure en lui envoyant quelques anciennes sœurs de diverses communautés, et en leur faisant trouver dans le nouveau curé un bienfaiteur aussi dévoué, en même temps qu'un directeur rempli de zèle et de prudence. Les élèves devinrent nombreuses; l'apostolat put commencer.

Jusqu'en 1812, on avait été obligé de se rendre aux offices de la paroisse. On céda aux religieuses, à cette époque, le chœur et la chapelle extérieure de l'ancien couvent, qu'elles avaient occupé malgré ses ruines. Grande

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

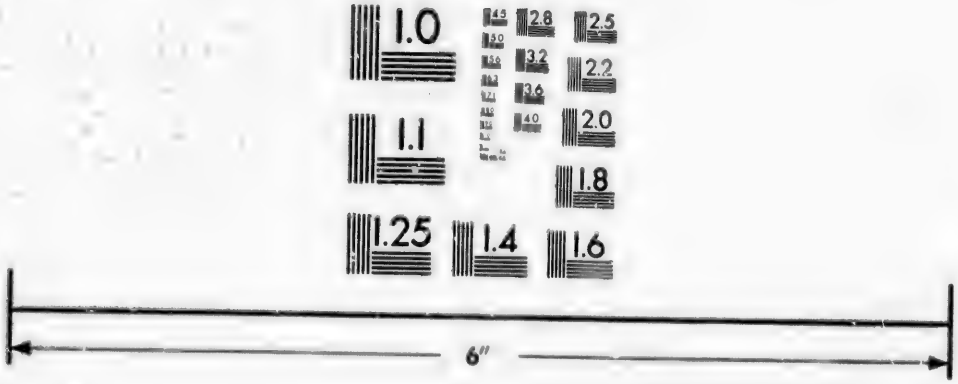

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.0
2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
4.0
1.8
1.6
1.1
1.0

fut leur joie de posséder enfin l'Hôte divin du tabernacle, et de n'être plus contraintes de quitter leur douce solitude. En 1818, alors que l'atmosphère publique s'était faite meilleure sous le gouvernement réparateur des princes légitimes, la municipalité mit nos Ursulines en possession d'un terrain où se trouvaient les écuries pour les militaires de passage à Tartas. Ce fut pour elles un avantage considérable. — La vertueuse Sainte-Scholastique fut ravie à ses filles le 25 novembre 1828, laissant un nom vénéré qui ne s'effacera point de la mémoire des Sœurs.

Nouvelle supérieure.

La remplacer était chose difficile. Celles qui eussent réuni les suffrages reculaient devant une telle responsabilité. C'est pourquoi on se résolut à demander à Bordeaux deux professes, dont l'une prendrait le supériorat. M. de Cheverus, le saint archevêque, y consentit de tout cœur. Les deux Mères entraient à Tartas le 23 février 1829. La supérieure, Mère *Saint-Charles*, était une de ces âmes fortement trempées, pleines de foi et d'énergie, qui ne reculent pas devant les obstacles, et que les difficultés élèvent au lieu de les abattre. Toute jeune professe chez les Ursulines de Poitiers, elle avait traversé sans faillir les jours mauvais, et avait su, malgré son âge, commander toujours le respect autour d'elle. Depuis, elle avait exercé, au couvent de Bordeaux, la charge d'assistante, se disposant ainsi, sans le savoir, à l'œuvre que la Providence lui réservait. Elle entreprit de consolider ce qui avait été fait déjà, et d'agrandir le cercle du bien qui s'opérait par cette communauté heureusement disposée. Les évêques d'Aire la soutinrent de toute leur bienveillance. C'est un devoir de citer aussi le nom de M. l'abbé Miqueu, humble et saint prêtre, qui, pendant près de cinquante ans, tout en exerçant les fonctions de curé de Tartas, voulut être l'aumônier des Ursulines de sa paroisse. La Mère Saint-Charles mourut âgée de 84 ans, après 64 ans de profession religieuse. — Entrons maintenant dans le monastère.

Nous y rencontrerons de vingt-cinq à trente professes de chœur, de huit à dix converses ou tourières, avec novices et postulantes. Le bâtiment est sur une hauteur, dans un air salubre. Vu du dehors, avec ses murs noirs et élevés, il présente assez l'aspect d'une forteresse antique; mais l'intérieur est plus riant. Ce sont, de tous les côtés, de pieuses statues de Ste Angèle, du Sacré-Cœur, de l'Ange Gardien, de la Sainte Vierge, de S. Joseph; des salles parfaitement disposées pour leur objet, mais sans luxe; un jardin agréable et commode. — Notons un aimable usage, ainsi exposé par la dernière circulaire de Tartas. — Nos enfants ont dans l'intérieur une petite cérémonie bien touchante. L'une d'elles, au nom de toutes, fait, aux intentions de l'*Apostolat de la Prière*, l'offrande des bonnes notes méritées et des actes de vertu accomplis pendant le mois; puis chacune va déposer au pied de la statue du Sacré-Cœur son billet de mérite : c'est là le vrai tableau d'honneur, le plus ambitionné de toutes les enfants. État actuel.

Au diocèse de Bordeaux, dans la partie qui confine aux Landes, nous trouvons une autre communauté d'Ursulines restaurée, celle de Bazas, chef-lieu d'arrondissement de cinq à six mille habitants. Ce monastère, nous l'avons vu, avait été fondé en 1632, alors que Bazas était ville épiscopale. La Révolution expulsa les religieuses et vola les biens. Seulement, lorsque les bonnes Sœurs virent jour à se réunir, elles n'y manquèrent pas. C'était en 1807, et la promotrice fut la Mère Salviat *de Saint-Joseph*. Le fervent archevêque de Bordeaux, d'Aviau du Bois de Sanzay, qui a laissé la réputation d'un saint, leur écrivit la lettre suivante, rapportée par les *Annales* (t. II, p. 190) : — « Mes très-chères Sœurs, j'ai vu avec joie votre réunion. » Elle vous donne les moyens d'arriver à la perfection. En » l'état saint que vous avez embrassé, elle perpétuera » votre précieux institut. Elle assure à la jeunesse, sur- » tout à la classe indigente, la connaissance des vérités de Bazas. 1807.

» la foi et des principes des bonnes mœurs, l'unique fon-
» dement d'une vie constamment chrétienne. Pour obtenir
» ces heureux résultats, vous sentez que dès les premiers
» temps de votre réunion, vous devez marcher avec zèle
» dans la pratique de vos règles. Les communautés ne se
» sanctifient, ne se soutiennent, DIEU ne bénit leurs tra-
» vaux, qu'autant qu'elles se montrent fidèles à leurs
» saints engagements... Mon but n'est pas de vous pro-
» poser des règles nouvelles : les vôtres sont sages; et, s'il
» en est dont les circonstances des temps rendent la pra-
» tique difficile et dont je doive vous dispenser, il en est
» aussi dont il serait dangereux de vous écarter. Aucune
» de ces règles, mes chères Sœurs, dont vous ne connais-
» siez comme moi l'importance, et dont vous ne désiriez
» l'entière exécution. Je l'attends de vos bonnes disposi-
» tions, sur lesquelles je compte parfaitement, comme
» vous pouvez compter sur mon désir ardent de vous être
» utile. Je saisirai toutes les occasions de vous en donner
» des preuves. » [1]

Organisation nouvelle.

Le monastère eut quelque peine à s'affermir : comme nous avons dû le constater pour tant d'autres, il manquait de ressources. La Mère Salviat fut à la hauteur de sa noble tâche. Elle ne laissa pas le découragement se faire place dans les âmes de ses sœurs, et, les gouvernant avec autant de fermeté que de bonté maternelle, elle leur fit passer dans la résignation et l'espérance les jours éprouvés du début. N'ayant point abouti à rentrer dans l'ancien couvent, dont l'État s'était emparé et qu'il ne voulait pas rendre, on se tourna vers l'ancienne maison des Barnabites, qui fut acquise, réparée, mise autant que possible,

[1] Ce vénérable prélat, l'honneur du clergé de France, était né au diocèse de Poitiers, en 1736. Il fut d'abord archevêque de Vienne (en Dauphiné), en 1789. Il refusa le serment schismatique, et se retira à l'étranger lorsque l'assassinat fut devenu la loi de la France. Après le Concordat, Bonaparte l'appela au siége de Bordeaux, où il fut l'exemplaire de toutes les vertus. Il mourut en 1826.

quoique trop imparfaitement, en rapport avec sa nouvelle destination. Fidèle à ses promesses de protection, le cardinal de Cheverus vint visiter la communauté, et donner lui-même l'habit à quelques professes, en 1827. La bonne Mère mourut quatre ans après, ayant ressenti, comme tous les gens honnêtes, la crainte de voir, avec l'usurpation de Louis-Philippe en 1830, se renouveler les sanglantes saturnales de 93. C'étaient, en effet, les mêmes doctrines, sinon les mêmes hommes, qui triomphaient par les violences de l'émeute. Les croix furent abattues en maint endroit, les églises pillées, notamment Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris, des menaces proférées contre le clergé et les institutions chrétiennes, le palais de l'archevêché de Paris saccagé, les scélérats de la Révolution remis en honneur. Beaucoup des héros de ces jours tristes et honteux espéraient bien, effectivement, reproduire les exploits de leurs ancêtres les terroristes. Dieu, jugeant sans doute la France assez châtiée, ne le permit pas.

En 1843, la communauté de Bazas obtint la reconnaissance officielle du gouvernement. Ce n'est pas qu'elle soit considérable, n'ayant ordinairement qu'une douzaine de religieuses et six ou sept converses; mais elle maintient dans son pensionnat les saines traditions de l'éducation, elle poursuit fidèlement l'œuvre commencée par le premier couvent, et les âmes qu'elle aide à sauver rendent assez témoignage que le Bon-Dieu est avec elle.

Aire. 1797.

La congrégation de Bordeaux compte encore actuellement un monastère dans la ville épiscopale d'Aire-sur-l'Adour, au département des Landes. Cette maison ne date que de la Révolution. Elle fut fondée avant même le Concordat, en 1797, par deux anciennes Ursulines du couvent de Saint-Sever, les Mères Marie-Louise Marsan et Madeleine Cazeau *de Saint-Joseph*, qui avaient été appelées par un vicaire-général gouvernant le diocèse en l'absence d'un évêque. Lorsqu'elles arrivèrent, elles furent reçues par

une dame pieuse du pays, Mme de Mau, qui leur abandonna pendant trois ans une de ses maisons. Elles y installèrent tout de suite un pensionnat, où les élèves ne firent point défaut. Une troisième religieuse de l'ancien Saint-Sever se joignit aux deux autres. A ce moment, un ecclésiastique, M. l'abbé Lalanne, autrefois supérieur du petit-séminaire d'Aire, leur offrit une maison plus convenable, qu'il devait leur donner ensuite en toute propriété. L'établissement se ressentit de cette bienveillance. De nouvelles postulantes se présentèrent, et l'œuvre marcha. En 1808, on n'avait pas encore repris l'habit monastique; on se contentait de porter des vêtements noirs. Or, telle était l'exiguïté des ressources, qu'on ne pouvait pas même avoir une domestique pour la grosse besogne. Bien qu'elles eussent reçu la permission de conserver le Saint-Sacrement dans un petit oratoire, les Sœurs étaient obligées d'aller à la paroisse pour les offices. Vers cette époque, le bon abbé Lalanne s'offrit pour aumônier. Les jours de fête, on transformait en chapelle une grande salle où la Messe était chantée. Ce fut même là que furent prononcés les vœux des deux premières professes. — Tout s'organisa donc peu à peu et sûrement.

Usages. Nous noterons un privilége particulier accordé à ce couvent par l'autorité ecclésiastique d'Aire : la grande promenade des élèves étant en dehors de la clôture, quatre religieuses ont permission de les y accompagner. En outre, suivant l'institution primitive, les Sœurs font encore, dans la semaine, le catéchisme aux jeunes filles de la campagne, et le dimanche aux filles et femmes de la paroisse.

La congrégation de Bordeaux, en France, compte encore aujourd'hui un certain nombre d'autres communautés florissantes dont on trouvera les noms à la liste générale qui termine ce volume. Celles-ci sont les seules sur lesquelles nous ayons eu des renseignements assez précis pour en dire l'histoire.

§ 3. — Tableau chronologique de la Congrégation de Bordeaux, en France, depuis la Révolution.

1797. Aire-sur-l'Adour.
1803. Blois.
1805. Château-Gontier.
1806. Dinan.
1807. Saint-Pol-de-Léon.
Morlaix.
Langon.
Bazas.
Beaugency.
1808. Quintin.
Tartas.
1809. Tréguier.
Vitré.
1818. Angers.
Valenciennes et St-Saulve.
1819. Périgueux.
1825. Lamballe.
1837. Carhaix.

Dates incertaines :

Nantes.
Quimperlé.

CHAPITRE III.

CONGRÉGATION DE LYON.

§ 1er. — Régions de l'Est et du Centre.

Réflexions. Montalembert a écrit sur la persécution exercée contre les ordres religieux de bien belles pages, dont on nous pardonnera de citer un extrait, revenant directement à notre sujet. — « La société moderne, dit-il, qui s'est engraissée de la dépouille des ordres monastiques, peut s'en contenter; elle ne doit pas vouloir qu'on insulte leur cadavre. On cherchera en vain à altérer le caractère distinctif de leur rôle social, celui d'avoir passé en faisant le bien; et, humainement parlant, ils n'ont pas fait autre chose... Quel est le pays, quel est l'homme, auquel ils ont fait du mal? où sont les monuments de leur oppression, les souvenirs de leur rapacité? Que l'on suive le sillon qu'ils ont tracé dans l'histoire, on ne trouvera partout que la trace de leur bienfaisance.

» Mais non : ni justice ni pitié, ni souvenir ni reconnaissance, ni respect du passé ni souci de l'avenir : telle a été la loi du progrès moderne, quand il a rencontré sur la route ces antiques et vénérables débris. La haine et la cupidité n'ont rien épargné... Les torrents de lave que vomissent le Vésuve et l'Etna se sont toujours arrêtés et détournés devant la demeure que les Camaldules et les Bénédictins s'étaient choisie sur les flancs de ces redoutables

cratères : le volcan moral dont les éruptions ont ravagé le monde chrétien a eu moins de discernement; il a tout emporté. Tout a été englouti dans la même ruine. Ce n'est pas seulement dans les villes, dans les grands centres de population, au contact des grands courants de la vie moderne, que la destruction s'est donné pleine carrière : elle a été fouiller les forêts et les déserts pour chercher ses victimes. Aucune solitude ne s'est trouvée assez profonde, aucune montagne assez abrupte, aucune vallée assez reculée, pour lui dérober sa proie. Elle n'a fait grâce ni au sexe ni à l'âge. Elle a mis la main sur la vieillesse désarmée du moine, comme sur l'innocente et touchante faiblesse de la religieuse : elle les a arrachés l'un comme l'autre de leurs cellules, expulsés de leur domicile légitime, spoliés de leur patrimoine, pour les jeter dehors, comme des vagabonds et des proscrits, sans asile et sans ressources, de par le monde[1]. »

Dieu, continue un pieux écrivain, Dieu regarda du haut du ciel ces grandes ruines. Quand l'orage eut passé, le même souffle qui, au commencement du monde, avait débrouillé le chaos tomba dans des âmes providentiellement désignées pour édifier et reconstruire. Il se trouva des cœurs ouverts à l'inspiration venue d'en-haut. *Recueillez ces débris afin que rien ne périsse*[2], leur disait, comme autrefois à ses disciples, le souverain Maître. Et ils les recueillirent. Et presque partout on vit sur ces débris, comme sur autant de pierres angulaires choisies par Dieu lui-même, s'élever des constructions nouvelles. Dans l'ordre lévitique, de vénérables prêtres, sortis des cachots ou revenus des exils, assemblèrent autour d'eux quelques enfants, se firent maîtres d'école, et leurs pauvres presbytères furent le berceau de nos maisons d'enseigne-

[1] Montalembert, *les Moines d'Occident*, t. I, introduct., chap. VII et VIII.

[2] « Colligite quæ superaverunt fragmenta, ne pereant. » *Johan.* VI, 12.

ment chrétien. Dans l'ordre monastique, de pieuses femmes, arrachées à leurs couvents, ne purent voir sans douleur les jeunes filles délaissées, les pauvres et les malades privés de secours. Leurs anciennes retraites étaient fermées, renversées ou vendues; elles n'auraient su où retrouver leurs compagnes : que faire? Elles groupaient autour d'elles des bonnes volontés isolées, reprenaient sous une nouvelle forme leurs œuvres d'autrefois, et ouvraient le sillon d'où devaient sortir tant de congrégations aujourd'hui émules de leurs aînées pour le zèle, la vertu et la science. Ainsi encore une fois Dieu tirait le bien du mal, et la persécution se trouvait avoir enrichi le champ de l'Église d'une semence d'œuvres chrétiennes. [1] — Nous continuerons de lire avec respect ces feuillets du registre de la sainte charité.

Lyon. 1805.

Il y avait à Lyon deux couvents d'Ursulines lorsqu'éclata la persécution. L'un et l'autre furent supprimés en 1792. Or, l'une des Sœurs, la Mère Boulard de Gatellier *de Saint-Ambroise*, s'étant décidée à quitter la France, se réfugia dans les États de l'Église, à Imola, où elle fut accueillie avec bonté par le cardinal Barnabé Chiaramonti, évêque de cette ville, qui devait bientôt être le pape Pie VII. Cette bonne religieuse rentra dans sa patrie dès que le calme sembla s'y rétablir, et, désireuse de vivre selon sa vocation, s'associa plusieurs Sœurs, entre autres les Mères Léchevin et Clérimbert. Elles vécurent ensemble. Lorsque le nouveau pape se rendit à Paris pour le sacre de Napoléon, ces pieuses filles furent reçues en audience à son passage à Lyon; le Pontife parla d'elles à l'empereur, et au retour, leur accordant une seconde audience, il les autorisa à reconstituer leur maison, et, en outre, à faire une communion de plus par semaine : ce que l'on

La Mère Boulard.

[1] M. l'abbé P.-G. Penaud, *Vie de la R. Mère Marie-Madeleine Gipoulon*, p. 8 (Paris, Poussielgue, 1874).

observe encore chaque mardi. Une école gratuite fut ouverte aussitôt au faubourg de la Guillotière. Les religieuses, toutes anciennes, se trouvèrent promptement au nombre de dix, et la Mère Saint-Ambroise fut élue supérieure.

Deux ans après, en 1807, la communauté se transportait rue de la Charité et achetait l'hôtel de Villeroi, se fiant à la Providence pour l'échéance du paiement. Et la Providence fit honneur à cette lettre de crédit : car, au moment où l'on désespérait d'avoir la somme nécessaire, elle inspira à Mlle Delorme, qui mourait en 1812, de laisser aux servantes de DIEU, par son testament, juste ce qu'il fallait pour l'acquittement. Cette généreuse défunte fut déclarée fondatrice de la maison.

La Mère Boulard fut maintenue, puis renommée supérieure, pendant de longues années. Elle mourut en 1824, honorée et chérie de sa communauté, qui jamais n'oubliera son nom. Elle avait en DIEU une confiance héroïque, qu'elle s'efforça d'inspirer à ses sœurs comme leur vertu distinctive. Elle leur fit promettre d'employer en bonnes œuvres, dépenses prélevées, le produit de leur pensionnat : ce qu'elles ont observé scrupuleusement. — Sa compagne la Mère Léchevin lui succéda. Elle fit vendre la maison devenue trop étroite, et transporta, en 1826, sa communauté sur le coteau de Saint-Irénée, où fut commencée la construction d'un vaste monastère. La Mère Léchevin mourut en 1835, âgée de quatre-vingt-cinq ans. Le couvent fut reconnu par l'État en 1837.

Décision de Rome relative à l'office.

Nous marquerons une décision du Saint-Siége qui pour les religieuses Ursulines est importante. Les Sœurs de Lyon, un peu avant 1840, consultèrent la cour de Rome au sujet de l'office qu'elles récitent : il leur fut répondu qu'en vertu de la bulle de Paul V les filles de Ste Angèle ne sont point obligées à la récitation de l'office de la Sainte Vierge sous peine de péché, non plus qu'aux autres prières prescrites par les constitutions.

La communauté de Lyon compte, en moyenne, de vingt à vingt-cinq religieuses.

Rive-de-Gier. 1827.

La ville aujourd'hui populeuse de Rive-de-Gier n'était au commencement de ce siècle, qu'un modeste village. L'exploitation des mines de houille y attira alors un commerce considérable. Bientôt le nombre des habitants monta à quinze et dix-huit mille. Le respectable pasteur de la paroisse, abbé Lancelot, voyant cet accroissement rapide qui rendait plus pressante et plus lourde sa responsabilité devant DIEU, songea sérieusement à des créations devenues nécessaires. Les deux qui lui parurent le plus urgentes furent un hôpital pour les malades et une école pour les enfants. Relativement à cette dernière, il fit appel au dévouement et au zèle d'un certain nombre de jeunes filles. C'était en 1806 : et tel fut le germe du monastère actuel. — On tarda peu à sentir tout ce que cette association presque fortuite avait de précaire. La pensée vint à quelques-unes de s'associer à un ordre religieux, qui, pourvu de sujets, ayant des règlements éprouvés par le temps, des méthodes consacrées par l'usage, transformerait l'élémentaire école en une maison véritable d'éducation, répondant aux besoins de toutes les intelligences et de toutes les classes de la société. On réfléchit avant de se déterminer, et la réflexion amena à se tourner du côté des Ursulines.

C'est à Saint-Chamond qu'on eut recours, avec la permission de l'autorité ecclésiastique de Lyon. Cinq des maîtresses de Rive-de-Gier s'y rendirent, furent reçues au monastère des Ursulines, où elles prirent le saint habit, et revinrent chez elles achever leur noviciat sous la direction de la Mère Antier *de Sainte-Agathe,* qui leur fut donnée pour supérieure. Femme d'énergie autant que cœur formé à la bonté, cette vénérée Mère établit l'œuvre sur des bases excellentes. Les vocations vinrent assez promptement; la régularité régna; l'esprit religieux s'affermit.

quand ce résultat eut été obtenu, la bonne Mère partit pour une autre fondation, en 1832.

Les Sœurs de Rive-de-Gier s'unirent ensuite étroitement à celles de Lyon, dont elles avaient les constitutions. Leur établissement est situé sur une colline, loin des brouillards et des miasmes de la ville encharbonnée. L'enclos est vaste, agréable, fertile. Les bienfaiteurs, à la tête desquels on doit nommer M. Berlier, n'épargnèrent ni leur temps ni leur fortune pour assurer l'institution. — Le pensionnat est très-fréquenté; il y a, de plus, un externat divisé en cinq classes principales, et une école gratuite pour les enfants pauvres.

Saint-Chamond. 1806.

Le monastère de Saint-Chamond, que nous voyons concourir au rétablissement de plusieurs maisons d'Ursulines, est lui-même l'un des plus anciens de France, puisqu'il remonte à l'an 1613. On tenta de le faire revivre dès les premières années du siècle actuel, après le décret de Napoléon en faveur des ordres enseignants. Douze religieuses, protégées par le vénérable abbé Dervieux, curé de la paroisse, s'associèrent pour reprendre la vie commune et travailler à l'éducation des petites filles. Une grande pauvreté n'arrêta point leur zèle; elles supportèrent allègrement toutes les privations; et pendant de bien longues années, car en 1826 seulement elles trouvèrent un père temporel dans un des notables de la ville, M. Charles Richard, qui se dévoua jusqu'en 1851 à cette œuvre si vraiment chrétienne. L'archevêché de Lyon n'omit aucune occasion de marquer ses sympathies pour les bonnes Sœurs de Saint-Chamond. — Disons que ce couvent en avait formé dix autres avant la Révolution, et que depuis on lui doit ceux de Monistrol, de Rive-de-Gier et de Beaujeu.

La Mère Angélique Bony.

L'âme du rétablissement de Saint-Chamond fut l'ancienne supérieure, Mère Marie-Angélique Bony *de Saint-Basile*. Elle ne perdit pas de vue ses religieuses pendant

la tourmente révolutionnaire; et, à peine le calme revenu, elle prit les résolutions que nous venons de dire. Il lui fallut un rare courage, une foi à toute épreuve, pour surmonter les difficultés qui se dressaient devant elle. Cette sainte âme quitta la terre en 1810, après cinquante-six ans de profession.

Monistrol 1820.

La communauté de Monistrol (Haute-Loire) avait donc été fondée une première fois par Saint-Chamond en 1634. Elle doit à la même maison sa seconde naissance, du moins en notable partie. — Après la Révolution, l'une des Sœurs, la Mère *Sainte-Thérèse*, racheta une partie des bâtiments, et s'y installa résolûment pour ouvrir des classes, rappeler ses compagnes, et maintenir avec elles la sainte institution. Elle conservait au fond du cœur une sorte de prophétie qui lui avait été faite par une pieuse Mère mourante : « Un jour les Ursulines de Saint-Chamond viendront fonder de nouveau le couvent de Monistrol. » C'est pourquoi elle attendait l'heure, et la préparait de tout son pouvoir. Le curé de Monistrol intervint de sa personne auprès des religieuses de Saint-Chamond, qui lui accordèrent deux Sœurs, la Mère Autier *de Sainte-Agathe* que nous venons de rencontrer à Rive-de-Gier; et la Mère Berne *de Sainte-Claire*. Dès-lors les progrès furent de tous les jours. Mère Sainte-Thérèse mourut en 1826, bénissant Dieu de ses miséricordes sur la famille ursuline.

En peu de temps on put racheter le reste de l'ancien monastère, faire même des constructions nouvelles, décorer l'église et la pourvoir d'ornements. L'évêque du Puy, M. de Bonald, plus tard archevêque de Lyon et cardinal, vint à Monistrol établir lui-même la clôture, en 1826. Après la Mère Sainte-Agnès, Sainte-Claire fut élue supérieure; mais en 1832, tout allant très bien, elle fut rappelée dans sa communauté de Saint-Chamond. Monistrol eut désormais un personnel de vingt à trente religieuses, dirigeant des écoles et un pensionnat de cinquante élèves.

Laissons ici la parole aux religieuses de Beaujeu [1]. — « Notre monastère occupe le centre de Beaujeu, ancienne capitale du Beaujolais. Cette petite ville, située au pied d'une montagne, est entourée de riches et riants coteaux lui formant une gracieuse ceinture dont le touriste est charmé, et que l'œil contemple toujours avec plaisir. C'est sur l'un de ces coteaux, couverts de vignobles, que s'étend l'enclos de notre monastère, dont l'origine remonte à 1611. Il fut bâti par d'humbles religieux de S. François de Paule, qui en furent expulsés vers l'époque néfaste de 93; il devint alors la propriété de quelques familles du Beaujolais. — En 1819, Mme Germain, mère *Saint-Maurice*, ancienne ursuline de Villefranche, fit l'acquisition de cet immeuble, dans le but d'y élever chrétiennement les jeunes filles de la localité et des environs. Les respectables communautés de Lyon et de Saint-Chamond prêtèrent leur concours à la pieuse fondatrice, et l'œuvre de Dieu se constitua malgré les épreuves de tout genre qui vinrent la traverser. Notre vénérable Mère Saint-Maurice mourut en 1834, avec la consolation de laisser cinq religieuses professes dont les qualités donnaient les plus belles espérances à sa jeune fondation.

Beaujeu. 1819.

» Le local, trop exigu, ne tarda pas à s'agrandir par les soins de M. l'abbé Devillaine, qui dirigea notre maison pendant près de dix ans, et lui prodigua de touchantes marques d'un intérêt aussi désintéressé que paternel. Nos classes ne comptaient, à cette époque, que cinq ou six internes et une trentaine d'externes. Les ressources de la communauté suffisant à peine au nécessaire, les privations se multipliaient chaque jour; mais l'espérance d'avoir plus tard beaucoup d'âmes à cultiver pour le ciel soutenait le courage, doublait les forces, faisait surgir d'héroïques dévouements. Que de belles pages les anges durent écrire

[1] Circulaire en date du 7 octobre 1877.

à la louange de nos anciennes mères, dont quelques-unes répandent encore autour de nous le parfum de leurs saints exemples! »

Travaux d'agrandissement.

Le monastère ne se soutenait donc que difficilement, lorsque la Providence lui envoya une main habile et sûre qui parvint à le dégager de ses entraves. Ce fut celle de M. l'abbé Chervet, prêtre sulpicien, ancien professeur de théologie et supérieur de plusieurs grands-séminaires, qui en prit la direction en 1849, et travailla immédiatement à donner aux études une vive impulsion, tant pour les élèves que pour les maîtresses; de ces dernières plusieurs se virent bientôt en état de prendre leur diplôme. Ces succès littéraires redoublèrent la confiance des familles. Or, les élèves devenant plus nombreuses, il fallut songer à de nouvelles constructions. « La divine Providence, dont nous récitons chaque jour les litanies, prit encore notre cause en main, et nous prépara un guide capable de diriger les travaux d'agrandissement. M. l'abbé Ferrière fit son installation auprès de nous en 1858, et ne cessa depuis lors de dépenser au profit de notre maison les inépuisables ressources de son intelligence et de son cœur. Deux ailes de bâtiment furent construites sous sa surveillance et sa direction; notre enclos s'est également amélioré et embelli. »

La chapelle a été enrichie des indulgences de la Portioncule.

Les élèves internes varient de 33 à 38; le double externat en reçoit de 105 à 120. Les religieuses sont une vingtaine, sans parler de quelques novices, postulantes et tourières. Beaujeu dépend du diocèse de Lyon.

Villefranche. 1815.

Villefranche est aussi de ce diocèse. Le monastère des Ursulines y fut fondé en 1634, et détruit, comme tous les autres, en 1792. Comme partout ailleurs aussi, les religieuses furent rejetées dans le monde, auquel elles avaient renoncé en obéissant à l'appel du Seigneur. Elles utilisèrent cet exil en maintenant dans leurs familles les tra-

ditions chrétiennes, en jetant de bons principes dans les jeunes âmes avec qui elles furent en contact, en persévérant dans la prière pour apaiser la colère de DIEU, en assistant les bons prêtres persécutés et traqués par la secte révolutionnaire. C'étaient encore là des œuvres excellentes. Plusieurs même purent se réunir et continuer secrètement leur vie de retraite et de sanctification personnelle. Le calme se fit enfin.

La Mère Saint-André.

L'une des Sœurs, Mère Keniquel *de Saint-André*, qui avait été emprisonnée durant la Terreur (il y en avait eu plusieurs de cette maison), était à peine sortie des cachots que, retirée auprès d'une de ses parentes, elle convoqua un certain nombre d'enfants pour exercer envers elles son charitable ministère. Au bout de quelque temps, la Sœur Germain *de Saint-Augustin* s'associa avec elle. Ensemble elles se logèrent (nous ne saurions dire si ce fut par location ou autrement) dans une partie de l'ancien monastère, et ouvrirent une école, où les parents aimèrent à conduire leurs petites filles, sûres d'y trouver, en outre de l'instruction, ce qui est autrement précieux, l'éducation du cœur. Cela ne suffisait point aux deux Sœurs, cependant : elles rêvaient la résurrection du couvent tel qu'elles l'avaient connu avant les malheurs publics. La mère Saint-André surtout était de feu pour ce projet, digne d'un cœur aussi large et aussi ferme que le sien. Le clergé, du reste, favorisait pleinement un tel dessein, et même y excitait la bonne ursuline. Il fallait racheter les bâtiments confisqués et volés, et les ressources manquaient pour une telle entreprise. On réussit néanmoins à amasser une somme de 30 000 fr., grâce aux généreux sacrifices de deux vieilles Sœurs converses qui possédaient en ville un petit bien. Puis, ce fut une dame qui vint demander un asile à Sainte-Ursule, apportant avec elle 10 000 fr. qu'elle offrit. On se mit aussitôt à l'œuvre, disent les *Annales*; et sur un emplacement que l'on venait d'acheter à crédit s'éleva une modeste chapelle, surmontée d'un étage nécessaire. Elle

fut bénite le 5 novembre 1817. La Mère Saint-André fut élue supérieure. Cette même année fut marquée par l'arrivée d'un aumônier à qui cette maison conservera toujours la gratitude la plus vive, M. l'abbé Rambeau, homme de Dieu dans toute l'étendue de cette expression. « Il faut avoir été témoin de ce dévouement de toutes les heures pour comprendre les obligations que le monastère de Villefranche doit à ce prêtre vénérable. Dieu bénit ses généreux efforts; et, en quittant la terre, il eut la consolation de laisser sa famille plus nombreuse, et en voie de prospérité. » La Mère Saint-André était morte avant lui, en disant pour dernier adieu : « Mes enfants, l'union, la charité! » Cœur bon entre tous, fidèle amie de la vertu, apôtre de la charité, elle avait passé sur la terre comme un ange de Dieu.

Inquiétudes. La prospérité de la maison fut gravement menacée en 1848. Après avoir usurpé le trône sur son parent et son bienfaiteur Charles X, Louis-Philippe était tombé par les mêmes barricades qui lui avaient servi à escalader le pouvoir. La Révolution venait de broyer une fois de plus l'un de ses suppôts : elle rugissait de bonheur, et ses cris, pareils à ceux de la bête féroce, remplissaient d'épouvante les honnêtes gens. Les clameurs de la province répondirent, dans certaines villes manufacturières, aux clameurs de Paris en ébullition. Villefranche fut du nombre. Une bande d'émeutiers, espérant sans doute que quelque autre Louis-Philippe les décorerait un jour comme avaient été décorés les *héros* de juillet, ouvrirent les portes à leurs alliés des prisons et brisèrent les métiers. De-là ils devaient se porter sur le couvent des Ursulines et le saccager, comme couronnement de leurs exploits. La foule insensée criait : *Aux Ursules! aux Ursules!* parmi des danses folles et des chants dits *patriotiques*, à la lueur des ateliers qui brûlaient. Les femmes, comme toujours dans ces excès, se montraient plus enivrées et plus sauvages que leurs maris. Réunies aux pieds de la Sainte Vierge avec leurs

élèves, les religieuses s'attendaient à tout instant à voir forcer les portes. Marie les protégea : comme il était tard, les pillards remirent l'achèvement au lendemain; le lendemain ils étaient mis à la raison par les troupes.

Le couvent de Villefranche profita si bien, qu'il put fonder celui de *Charlieu* (département de la Loire); et plus tard il contribua aussi à la création du monastère de Nice, en lui fournissant une de ses religieuses les plus vertueuses et les plus actives, qui vint exercer les fonctions d'assistante dans cette nouvelle maison. Charlieu.

Villefranche avait, au commencement de 1877, 24 professes de chœur, 12 sœurs converses ou tourières, et plusieurs novices.

Trévoux, au diocèse de Belley, ville rendue célèbre par l'ancien collége des Jésuites, a reçu de la maison de Lyon sa communauté d'Ursulines, en 1851. Quatre religieuses se présentèrent pour cette œuvre. Il leur fut possible, grâce au vénérable curé, qui les protégea dès le premier instant, de se procurer un local excellent, bien situé, à quelques minutes de la ville, et elles s'y installèrent sous les regards de la bonne Providence. La supérieure fut la Mère Saint-André. Bientôt le pensionnat reçut un nombre suffisant d'élèves, les vocations se déclarèrent, et enfin on n'eut qu'à bénir DIEU de cette fondation, heureuse sous tous les rapports. Trévoux. 1851.

L'Arbresle est un simple chef-lieu de canton du département du Rhône, peuplé de quinze à seize cents habitants. Saint-Symphorien-*le-Châtel*, au même département, en est assez proche, et compte une population d'environ 1 800 âmes. — La communauté d'Ursulines de Saint-Symphorien avait été rétablie dès 1812 par trois anciennes religieuses qui s'étaient dévouées à cette restauration : les Sœurs Sainte-Thérèse, Sainte-Ursule et Saint-Benoît. St-Symphorien. 1812.

Leur zèle fut récompensé par le succès que Dieu lui accorda. Parmi les religieuses éminentes de ce monastère, nous citerons la Sœur *Saint-Joseph*, Augustine Cida. Née d'une famille riche, mais sans religion, des environs de Paris, elle se ressentit d'abord d'une éducation défectueuse. La grâce divine parla plus tard à son cœur, et produisit en elle la plus parfaite des conversions. Ses parents, on pouvait s'y attendre, la persécutaient dans cette nouvelle voie, surtout pour l'empêcher de communier. Elle dut se soustraire par la fuite à une vie devenue insupportable. Son intention était d'entrer en religion. Aucune communauté n'osant la recevoir dans une situation comme la sienne, elle s'adressa avec ferveur à S. Joseph, qui lui ouvrit enfin les portes du monastère de Saint-Symphorien, où elle devint le modèle de la perfection monastique. La charité et le détachement complet furent ses deux grandes vertus. Elle ne vivait plus pour elle-même, en rien. Une de ses dévotions fut de s'offrir à Dieu pour souffrir deux purgatoires : l'un pour elle, et l'autre pour sa supérieure, en reconnaissance de ce qu'elle avait bien voulu l'admettre dans l'ordre. Comme on lui rappelait, dans sa dernière maladie, cette particularité de sa ferveur, elle fit entendre par un doux sourire qu'elle y pensait toujours. Elle était remplie d'allégresse à la pensée de quitter ce monde. Quelques heures avant d'expirer, il semble qu'elle ait eu une vision : car elle tendait les bras et paraissait rayonnante, comme si elle eût entendu l'appel de quelque être céleste : S. Joseph peut-être, S. Joseph le patron de la bonne mort, S. Joseph qu'elle avait tant honoré, tant prié, depuis sa conversion. Elle expira le 7 octobre 1842, âgée de vingt-neuf ans.

L'Arbresle. 1841.

Ce fut cette communauté de Saint-Symphorien qui se transporta à l'Arbresle en 1841, sur la recommandation du cardinal de Bonald, qui trouvait le premier séjour fixé dans un endroit malsain. Elles eurent des élèves à l'Arbresle dès leur arrivée. — Le monastère renferme une vingtaine de religieuses.

Saint-Cyr-au-Mont-d'Or est une petite paroisse sur la rive droite de la Saône, à peu de distance de Lyon. Là vint faire œuvre de pieuse fondation la Mère Dérivoire *de Sainte-Claire*. Née près de Tarare, elle s'était donnée à Dieu dès la jeunesse, et avait été admise précisément chez les Ursulines de qui nous venons de parler, celles de Saint-Symphorien-le-Châtel. Le couvent fut fermé pendant la Révolution, et la jeune religieuse rentra dans sa famille. Elle y était dans les meilleures conditions de bien-être; mais elle pensa à ses sœurs, dont plusieurs étaient réduites à un cruel abandon; et, sortant de sa retraite, on la vit se vouer à leur soulagement. D'autres avaient été emprisonnées : elle prenait tous les moyens de parvenir auprès d'elles, de se faire leur ange gardien. De telles vertus ne pouvaient qu'être bénies. Du reste, la pieuse vierge fut bientôt obligée de se réfugier d'un lieu en un autre, car on l'eût infailliblement jetée dans les fers, par cela seul qu'elle continuait de servir Dieu et qu'elle pratiquait la charité chrétienne. Les révolutionnaires entendaient bien qu'il n'y avait plus de Dieu; aussi l'appelaient-ils impudemment *le ci-devant Bon*-Dieu; et quiconque lui accordait encore le droit de vivre était jugé digne de tous les châtiments. Il est vrai que Dieu ne s'en effrayait point; il est permis de le dire.

Saint-Cyr. 1816.

La Mère Sainte-Clair

La tempête à moitié apaisée, la bonne Mère commença de rassembler quelques petites filles pour leur faire l'école et les disposer à la première-communion, qui s'accomplissait dans un grand secret, au fond d'un appartement. Les familles étaient favorables, et même des partisans de l'horrible état de choses envoyaient là volontiers leurs enfants. Ainsi se forma peu à peu à Lyon un pensionnat estimé, que Mère Sainte-Claire dirigea pendant treize ans. Trois autres Sœurs s'étaient réunies auprès d'elle, et lui prêtèrent leur concours jusqu'au moment où elles suivirent la Mère Boulard *de Saint-Ambroise*, qui rétablissait le monastère de cette grande ville. Pour Sainte-Claire, elle se

A Saint-Symphorien.

rendit à Saint-Symphorien-*d'Ozon*, dans l'Isère, où elle était appelée par le respectable curé de la paroisse pour y établir une communauté d'Ursulines qu'il désirait avoir. On y garda le costume séculier jusqu'en 1816. A cette époque, l'approbation de l'évêque de Grenoble fut obtenue, avec la permission de conserver le Saint-Sacrement dans la petite chapelle. C'était une puissante consolation pour les bonnes filles. Aussi ont-elles marqué cette date comme celle de leur rétablissement en famille religieuse. — En 1848, ainsi que leurs sœurs de Villefranche, elles furent menacées de pillage et d'incendie. On vient, à 9 heures du soir, leur annoncer que six cents insurgés sont en marche pour cet exploit, qu'il faut fuir au plus vîte; la confusion est à son comble; les parents, accourus à la hâte, réclament à hauts cris leurs enfants. La supérieure ne s'émeut pas : élevant son cœur vers Marie, elle s'empresse de suspendre la médaille de l'Immaculée Conception à toutes les portes; puis elle attend avec confiance. Le maire, à la tête des gendarmes, vient alors tenir à distance les pillards. Le lendemain, tout était fini.

A Saint-Cyr. 1852.

Mais, dira le lecteur, quel rapport entre la communauté de Saint-Symphorien et celle de Saint-Cyr, annoncée dans ce paragraphe? Ce n'est pas le même diocèse. Nous répondrons que c'est la même communauté. Comme la précédente, celle de Saint-Symphorien se transféra, en 1852, à Saint-Cyr, au diocèse de Lyon, à cause de l'insalubrité de la maison. Là, les Sœurs retrouvèrent six des leurs, qui depuis deux ans étaient allées fonder cette famille ursuline. On bâtit en commun une maison suffisante, que l'on vint habiter des deux parts, sur l'autorisation des premiers pasteurs de Grenoble et de Lyon. — Ce fut une véritable peine pour les Sœurs d'abandonner Saint-Symphorien, fondation à laquelle presque toutes avaient contribué. Elles désiraient du moins que d'autres religieuses y vinssent entreprendre une œuvre semblable à la leur, et cette joie leur fut procurée en 1854, par les Sœurs de *la Providence*

de Coran près de Grenoble. — La communauté de Saint-Cyr comprend une trentaine de personnes; les bâtiments en sont vastes et commodes, et le site où ils se dressent est aussi agréable que salubre.

Le monastère habité actuellement par les Ursulines de Grenoble appartenait jadis aux Visitandines. Fondé à ce titre en 1619, il fut le quatrième de la Visitation. On y respire encore, disent les religieuses d'aujourd'hui, le parfum des vertus de S. François de Sales et de Ste Chantal. Dans la chapelle est une pierre sur laquelle s'est agenouillée l'illustre fondatrice quand une voix mystérieuse lui dit : *Il n'est plus!* Elle comprit que le grand évêque de Genève venait d'expirer. On y voit aussi le confessionnal où le saint entendait et dirigeait ses chères filles. L'édifice est situé sur une élévation qui domine la ville de Grenoble. L'air y est très-pur; la vue s'étend sur toute la vallée du Grésivaudan et sur de magnifiques chaînes de montagnes. Ce site fut choisi par S. François de Sales lui-même pour ses Sœurs de la Visitation de Sainte-Marie : d'où le nom de *Colline de Sainte-Marie-d'en-Haut* sous lequel on désigne encore ce point. — Au commencement du siècle, Mme Barat, fondatrice de la Société du Sacré-Cœur, remplaçait les filles de Ste Chantal. Elle établit à Sainte-Marie un des premiers monastères de sa congrégation naissante, qui lui fut cher entre tous par sa ferveur et sa régularité. Comment les Ursulines y vinrent à leur tour, c'est ce que nous allons maintenant dire.

Grenoble. 1822.

Après la Révolution vivait une femme courageuse, quelque temps emprisonnée pour la foi, et qu'aucune persécution n'avait pu faire fléchir : c'était Mme Perret, ancienne ursuline. Elle était soutenue par un excellent prêtre, l'abbé de Lagrée, que la Terreur trouva toujours prêt, au milieu des plus grands dangers, à voler au secours des âmes. Il devint, après le Concordat, curé de la cathédrale de Grenoble et vicaire-général. En 1805, Mme Per-

Mme Perret.

ret, qui avait déjà un pensionnat fort suivi, y joignit une école gratuite pour les petites filles pauvres, objet de sa plus tendre affection. Comme on la savait très-charitable, des personnes riches déposaient fréquemment leurs aumônes entre ses mains. C'est dans cette situation qu'elle reçut du ciel l'inspiration de rétablir les filles de Ste Angèle. Ayant acheté à l'extrémité de la ville un terrain assez étendu, elle y fit commencer, en 1818, la construction d'un vaste bâtiment. Elle le voulait dans les meilleures conditions, afin que les personnes qui y seraient appelées par leur vocation pussent s'y plaire, même pour les avantages matériels. Mais ce qui manquait à ce moment c'étaient justement les vocations. Mme Perret se rendit à Annonay en 1819, et s'aboucha avec les Ursulines de cette ville, espérant obtenir d'elles des religieuses pour Grenoble. Elles ne lui en purent céder; il fut convenu simplement que la maison de Grenoble leur enverrait ses premières postulantes pour être formées à cette excellente école. Cinq jeunes personnes devinrent bientôt les prémices de cet arrangement; puis il en surgit d'autres. Enfin, en octobre 1822, Mme Perret et M. de Lagrée allaient chercher leur communauté, composée de huit personnes, et l'amenaient pleins de joie dans le local qu'ils lui avaient préparé. L'évêque aussitôt les visita, les conduisit à la chapelle, et nomma supérieure et économe la zélée fondatrice. Au sortir de cette cérémonie, on trouva le couvent illuminé, les corridors décorés de guirlandes de fleurs et d'ingénieuses devises; et il y eut feu d'artifice dans le jardin. La fête de Ste Ursule, qui tombait peu de jours après, fut solennisée avec une joie particulière; ce fut le vrai jour de fondation, parce qu'on y établit la clôture. M. l'abbé de Lagrée reçut la charge de supérieur.

Quant à la bonne Mère, elle ne se sentait plus de bonheur. Trente années passées dans le monde ne lui avaient rien ôté de la ferveur du cloître; elle était la première à tous les exercices, le modèle accompli de la régularité.

Elle veilla à ce que les offices, les cérémonies, les catéchismes, se fissent selon l'esprit de l'institut et pour l'édification de tous. Le vertueux supérieur, de son côté, distribuait abondamment la parole divine, qui ne cessa de retentir aux oreilles des élèves et des maîtresses, les invitant surtout à cette belle disposition du cœur qui fait tout en *esprit de foi* et d'union à DIEU. Oh! qu'une communauté régulière est chose agréable aux yeux du Seigneur! — Le supériorat de la digne fondatrice se prolongea au-delà du terme ordinaire. Il fallut cependant, sur l'ordre de l'évêque, nommer une autre prieure, en même temps que l'on donnait un successeur à M. de Lagrée, qui peu après mourait subitement, en 1837, à l'heure où on l'attendait au couvent pour la messe du dimanche. La Mère Perret vécut jusqu'au 31 décembre 1840, après avoir eu beaucoup à souffrir et de la maladie et de ses peines morales; elle était âgée de soixante-seize ans. Elle léguait à la communauté tout son patrimoine, après avoir obtenu depuis longtemps la reconnaissance de l'État pour le monastère.

Translation du couvent.

Il n'était pas encore dans le site que nous avons décrit en commençant ce paragraphe, à Sainte-Marie-d'en-Haut. Il y fut transporté seulement en 1850, après le départ des Visitandines, et en vertu d'un accord avec la ville. Nos Ursulines y trouvèrent avec joie, en outre des souvenirs de S. François de Sales et de Ste Chantal, ceux de la captivité des confesseurs de la foi en 93. C'était là, par exemple, qu'avait été détenue pendant neuf mois la bonne Mère Perret, attendant chaque jour cette mort décrétée contre quiconque n'adorait pas Satan. Elles y apprirent ce détail à noter : la Mère, comme toutes les autres détenues, était condamnée à travailler chaque jour pour *la nation*, sauf le fameux jour de la *décade*, qui pour ces renégats avait remplacé le dimanche; et cela sous peine d'être privée de nourriture. Mme Perret, incapable de céder d'une ligne sur le terrain de la fidélité à DIEU, refusait de faire sa tâche le dimanche, et travaillait imperturbablement *le décadi* : pour

lequel exploit on la condamnait régulièrement à vingt-quatre heures de jeûne. « Rien, disait-elle ensuite, ne clarifie et ne fortifie les idées honnêtes comme ce petit repos imposé à l'usage traditionnel des repas... » — Elle était, d'ailleurs, l'enfant gâtée de la Providence, si l'on nous permet ce mot. Un jour, après sa fondation, qu'elle était à bout de finances, le vénérable M. de Lagrée rencontra, au tombeau d'une sainte religieuse (Mme Jouve, du Sacré-Cœur), une demoiselle assez ennemie des monastères, quoique généreuse pour d'autres œuvres chrétiennes, et il lui dit avec sa bonhomie habituelle : « Priez pour que Mme Perret ne fasse pas banqueroute ! » On ne lui répondit rien; mais, peu de jours après, cette bonne personne revenait accompagnée d'un notaire, et offrait 60000 francs pour l'œuvre; et ce ne fut pas son dernier don.

La chapelle

« Notre petite église, écrivent les Sœurs, est remarquable par ses dorures et ses fresques. Christine de France, princesse de Piémont, en posa la première pierre le 16 octobre 1629. Mgr de Chalcédoine, coadjuteur de Grenoble, et Mgr de Genève présidaient cette imposante cérémonie, lorsqu'une blanche colombe, s'abattant du haut du ciel, décrivit à plusieurs reprises un cercle au-dessus de la nombreuse assemblée, et alla se reposer au faîte de la croix érigée au lieu même où devait s'élever le tabernacle du Saint des saints. Cette particularité remarquable se renouvela trois fois; puis la colombe disparut à tous les regards. Ne dut-on pas croire dès-lors que l'Esprit-Saint lui-même bénissait la nouvelle fondation, et répandait à l'avance ses grâces et ses faveurs sur la demeure que devaient sanctifier dans l'avenir un si grand nombre de vierges ? »

Le personnel actuel des religieuses se compose en partie d'anciennes élèves. On y comptait, en 1877, vingt-quatre professes de chœur, quatorze sœurs converses, des novices et des postulantes.

Une pieuse pratique

Nous relèverons ici un charmant usage de la maison. Au temps de Noël, dans la chapelle de l'Enfant Jésus, chaque petite élève (chaque *bébé*, dirons-nous) est représentée par un agneau qui porte son nom. La plus sage a sa place sous le bras du divin Pasteur; les autres viennent après, selon leur rang; la moins recommandable est, pour sa confusion, la toute dernière. Si l'une d'elles fait quelque sottise, on couche l'agneau par terre, et si elle ne revient pas vite à son petit Jésus, on met son nom sur le chien noir qui garde le troupeau : alors, c'est désolation sans égale!

Bourg-Argental. 1816.

Cette communauté, située dans le département de la Loire, date du XVIIe siècle. Elle s'était toujours distinguée par la plus scrupuleuse observation des règles. Lorsque la Révolution fit entendre ses premières menaces, la Mère de l'Hermuzière *de Saint-Augustin* achevait son second triennat de supériorat : avec la permission des supérieurs ecclésiastiques, elle fut réélue malgré l'esprit de la règle, parce que les circonstances rendaient nécessaire la direction d'une âme trempée comme la sienne. Le 5 janvier 1790, on vient signifier aux Sœurs le décret qui leur interdit, au nom de la nouvelle liberté, de recevoir aucune novice à la profession. Peu après (car le but final était de détruire les héritières pour avoir l'héritage), on faisait l'inventaire, suivi promptement d'une confiscation si complète, que même l'argent placé fut emporté comme le reste. En échange, on garantissait à chaque religieuse une rente de sept cents francs, qui fut servie, à peu près, pendant un peu plus d'un an, avec mille difficultés et chicanes aux époques de paiement; puis la République s'acquitta plus simplement en ne payant rien du tout. Elle exigea aussi de nouvelles élections, qui se portèrent sur les mêmes noms. En septembre 92, le district de Saint-Étienne signifiait aux Sœurs d'avoir à se séparer : ainsi le voulait de plus en plus la *liberté* révolutionnaire.

Dissolution du couvent.

« Le dimanche veille de notre sortie, écrit une religieuse[1], nous voulûmes chanter les vêpres comme à l'ordinaire; mais cela nous fut impossible, les sanglots étouffaient nos voix : nous ne pûmes que psalmodier. Arriva le lundi 1er octobre, qui avait été fixé pour notre sortie : ce jour amer, ce jour de tribulation et d'angoisse, ce jour qui devait être mis au rang des jours les plus désastreux de notre vie, et dont le triste anniversaire devait chaque année renouveler notre douleur. La méditation se fit à l'ordinaire après le lever, qui se fit de plus grand matin. Notre livre de méditation était le P. Nouët, et le texte de ce jour-là, lundi de la dix-huitième semaine après la Pentecôte, étaient ces paroles : *Je vous envoie comme des agneaux parmi les loups. Pourquoi J.-C. envoie-t-il ses brebis au milieu des loups, et les expose-t-il à leur fureur et à leur rage? Est-ce pour les perdre? Non; mais c'est pour exercer leur patience, c'est pour les couronner, c'est pour rendre ses chères brebis victorieuses des loups.* Il eût été difficile de trouver un sujet plus convenable à la circonstance. On nous dit la Messe à quatre heures du matin. Que de larmes nous répandîmes quand on emporta la Réserve à la paroisse! Il y avait cent cinquante ans que notre couvent avait ce privilége. Nous assistâmes à ce dernier exercice encore revêtues du saint habit. »

Départ des Sœurs.

La séparation eut donc lieu. Il y avait vingt-cinq religieuses de chœur et quatre sœurs converses. Ce fut la supérieure qui sortit la dernière, à neuf heures du soir, après avoir eu le courage de faire vérifier par la municipalité l'état des bâtiments et du mobilier. Au lieu de rentrer dans leurs familles, qui les rappelaient, les Sœurs se fixèrent en diverses maisons de Bourg-Argental même, afin de se voir, de se réunir de fois à autre, de se soutenir mutuellement. Entre temps, *la Nation* (style de cet horrible

[1] *Annales* (Clermont, 1857), t. II, p. 46.

temps) vendait tous leurs biens, et s'enrichissait de ces rapines sacriléges. L'église fut dévolue, sur une mise insignifiante, à un citoyen qui l'abattit pour convertir le terrain en basse-cour. Les ossements trouvés dans les tombes furent jetés au vent, ou plutôt à la voirie. Les chiens en emportèrent quelques-uns, les enfants s'amusaient des autres et se les envoyaient en guise de projectiles. Ce fut un pauvre ouvrier, Pierre Lacou, qui, saisi d'indignation, recueillit ces restes vénérables des anciennes religieuses qui avaient élevé les jeunes filles du pays, et les déposa dans le cimetière de la paroisse. Que le nom du nouveau Tobie soit en honneur dans ces pages. DIEU sans doute aura béni sa famille.

Réflexion sur la vie religieuse.

Qu'on nous permette ici une courte digression sur la haine des mauvaises consciences révolutionnaires contre les chrétiens en général, et plus spécialement contre tous ceux qui ont cherché la vie parfaite dans le cloître. C'est pour ces malheureux une question de remords, le besoin de s'étourdir par un plus grand nombre d'injustices. C'est l'horreur pour JÉSUS-CHRIST, sainteté infinie, vengeur suprême. Car, d'autre raison, il est impossible qu'on en allègue. Le religieux fait usage de la liberté tant prônée par ses ennemis; il se rend à ses goûts, comme eux aux leurs. Qu'y a-t-il donc à dire, puisque d'autre part ces goûts-là, loin de nuire à la tranquillité publique, sont ce qui la favorise le plus? Citons le raisonnement d'un religieux de la Grande-Chartreuse : — « Oui, je suis moine. DIEU ne nous a pas tous coulés dans le même moule. Vos plaisirs, vos fêtes, vos conversations, vos affaires, vos honneurs, vos richesses, m'ennuient. Cela vous amuse, vous tient, vous passionne : cela ne me dit rien, à moi. — J'ai trouvé d'autres hommes qui avaient les mêmes goûts que moi : ils m'ont admis parmi eux. C'est mon plaisir, à moi, de me lever la nuit pour aller chanter dans ma chapelle; c'est mon plaisir de ne pas faire ma volonté et d'obéir

à une cloche : de quoi vous plaignez-vous? J'étais lieutenant: j'ai donné à l'État le temps que je lui devais, et je m'en suis allé. C'est une bonne affaire pour un brave garçon de sous-lieutenant qui se morfondait après une lieutenance. Je ne demande ni croix, ni avancement, ni débit de tabac. Je ne fais concurrence à personne en quoi que ce soit. On ne m'accusera pas d'accaparer les viandes : je n'en mange jamais. L'établissement où je suis paie très-exactement mes contributions; il ne doit un sou à personne. En outre, il décharge la contrée d'une grande partie de ses pauvres, qu'il nourrit et habille; il bâtit ou rebâtit, ou pourvoit du nécessaire, des églises dans les communes sans ressources, et allége d'autant le budget municipal ou départemental. — C'est une étrange prétention à vous de vouloir absolument que je sois malheureux : je n'ai que faire de votre compassion. J'ai une petite maison pour moi seul, où rien ne me manque : jardin l'été, promenoir l'hiver, oratoire, bibliothèque, chambre à coucher. J'ai un *chez-moi* qui me plaît : combien en voudraient dire autant ! J'ai des amis; je connais les douceurs des aimables entretiens : la règle vient même ici à mon secours; elle empêche qu'ils ne dégénèrent en bavardages que je hais. — J'ai dix ans pour m'accoutumer à cette vie. Confessez que si, après dix ans, je ne sais encore ce que je veux ou que je ne veux pas, je ne suis guère intéressant; mais, en ce cas, j'ai encore un recours, notre Saint-Père le Pape. — Maintenant, si vous n'êtes pas rassurés sur mon compte, j'en suis fâché. Au surplus, je vous laisse la paix; c'est bien mon droit de réclamer la réciproque [1]. » Il n'y a assurément rien à répliquer à de telles raisons, qui sont propres à tous les religieux sans exception, et non aux seuls Chartreux.

---

[1] *Semaine du Fidèle*, du diocèse du Mans, 22 décembre 1877.

Reprenons notre récit.

Retraite de la Supérieure.

La Mère Supérieure, persécutée sans trêve, fut contrainte de s'éloigner de Bourg-Argental, et emmena avec elle, chez un neveu auprès de qui elle se retirait, trois de ses Ursulines. Ce neveu la reçut dans le domaine de l'Hermuzière, où elle était née, et qu'elle avait quitté depuis cinquante ans pour se consacrer à Dieu. Elle y put habiter seule avec ses compagnes. Mais on vint les y tourmenter pour le serment de *civisme*, qui impliquait adhésion aux abominations révolutionnaires : sur leur inévitable refus, quatre d'entre elles furent emmenées, et restèrent dans les cachots jusqu'à la mort de Robespierre. Chose pour le moins étrange, de voir exiger un serment quelconque par un gouvernement qui a nié Dieu et partout détruit ses autels! — La Mère Saint-Augustin eut la joie de pouvoir offrir à son archevêque fugitif, M. d'Aviau de Sanzay, un asile à l'Hermuzière. Il permit d'y conserver le Saint-Sacrement. Les bonnes Sœurs retirées dans cette habitation avaient rassemblé autour d'elles un certain nombre d'élèves, et tenaient pensionnat. Cette petite colonie se transporta, en 1809, à Annonay, comme nous l'avons dit tout-à-l'heure.

Nouveau monastère.

Quant au monastère de Bourg-Argental, un ancien protecteur de la maison, l'abbé Fontaine, qui lui-même avait une nièce ursuline, ayant été nommé curé de cette petite ville (désormais réduite à une seule paroisse), avait engagé cette nièce à s'occuper d'éducation. Ce bon prêtre mourut subitement, et sa parente songea dès-lors à se réunir à ses sœurs d'Annonay. Elle s'appelait Mère Fontaine *de Sainte-Angèle*. Un vicaire-général de Lyon, de concert avec le nouveau curé, l'engagea à rester, pour le bien d'un pays où elle était aimée et fort estimée à cause de son action sur les enfants; le pasteur lui donna même 10 000 francs afin qu'elle essayât de rétablir la communauté. D'autres personnes, notamment Mme de Lille, entrèrent dans ces vues. Comme on était hors d'état de racheter le vieux cou-

vent, on dut se contenter d'une maison assez convenable, où la bonne Mère entra le 29 septembre 1816. Elle s'adressa à son ancienne supérieure, qui d'Annonay eût bien voulu lui envoyer une religieuse collaboratrice, mais qui ne le put pas. Elle lui témoigna du moins le plus maternel intérêt, et contribua aux premières nécessités de la maison. Ces deux monastères sont restés particulièrement unis dans les liens de la charité. On appela à la tête du couvent, en 1817, la Mère Sainte-Angèle elle-même, pendant qu'une ancienne visitandine de Montbrison, Mme de Laval, fut chargée du temporel, après avoir pris l'habit sous le nom de *Sainte-Ursule*. Nous ne devons pas omettre, parmi les bienfaitrices de Bourg-Argental, Mlle de Pleyné, qui s'y était retirée comme pensionnaire volontaire, non plus que Mlle Colette, décédée en 1844. Pour la Mère Sainte-Angèle, elle mourut en 1820, âgée de soixante-huit ans, et Mme de Laval en 1823. — Cette même année, une ordonnance royale accordait l'existence légale à la communauté. Enfin, par suite de dons où la paroisse entra pour 2 000 fr., la chapelle, dédiée au Sacré-Cœur, fut achevée et bénite en 1826, et la clôture fut rétablie en même temps.

La Mère de Mayol *de Saint-François*, qui gouvernait alors, peut être considérée comme la seconde fondatrice de ce monastère. Elle alla recevoir au ciel, en 1829, la couronne réservée à ses vertus. La Mère Sainte-Ursule, cette ancienne visitandine que nous venons de nommer, lui succéda. Sous son gouvernement fut construite la maison actuelle, qui compte habituellement de vingt-cinq à trente religieuses de chœur, avec une dizaine de sœurs converses ou tourières.

Trait de fermeté.

Nous ne passerons point sous silence un beau trait relatif à la famille de la Mère Saint-François. Cette sainte religieuse vit périr victime de la Révolution son unique frère. Le château de Lupé, où s'était retiré son père, fut entièrement dévasté par les bandes républicaines. Ces misérables portaient déjà la main sur un crucifix, lorsque

M. de Mayol s'écria : « Arrête, malheureux! Je ne t'ai rien dit quand tu as pris mon argenterie; mais tu ne m'enlèveras pas l'image de mon DIEU! » Les pillards se retirèrent en disant : « Laissons tranquille ce bon vieillard! »[1]

On vient de voir l'origine de cette communauté. La Mère de l'Hermuzière vint à Annonay le 4 mai 1809, appelée par la municipalité, qui lui offrait l'ancien couvent des Dames de Sainte-Marie, à la double condition que les Ursulines feraient les réparations nécessaires, et qu'elles recevraient gratuitement à leur école quatre-vingts enfants pauvres. Nous avons dit comment un certain nombre de ses anciennes compagnes s'étaient groupées auprès d'elle. L'œuvre eut un entier succès. Quant à la vénérée fondatrice, elle mourut en 1818, et fut ensevelie dans le caveau du monastère où reposaient les anciennes religieuses de Notre-Dame (ou de Sainte-Marie). Ce fut une ursuline selon le cœur de DIEU, qui abandonna le monde dès l'âge de dix-sept ans, ayant été élevée par les filles de Ste Angèle. Aussitôt après son noviciat, elle était placée à la tête du pensionnat : ce qui montre la distinction et la culture de son esprit. L'obéissance, l'humilité, la pauvreté, la candeur, furent ses grandes vertus.

Annonay. 1809.

Nous lui associerons en ces éloges celle qui lui succéda dans le supériorat, Mère de Lagarde *de Sainte-Euphrasie*. Elle avait deux sœurs et un frère : celui-ci devint un saint prêtre, célèbre au Puy et à Yssingeaux, par quantité de prodiges, avant et après sa mort, et les trois sœurs l'imitèrent en se faisant religieuses. On raconte que, toute jeune, Mlle de Lagarde fut rencontrée par une femme possédée, par la bouche de qui le démon lui dit : « Tu veux

La Mère de Lagarde.

[1] A cette noble famille appartient sans doute un des écrivains les plus religieux, les plus dignes, les plus estimés de nos jours, M. *H. de Mayol de Lupé*.

te faire religieuse : cela me déplaît : car, si tu étais restée dans le monde, je t'aurais fait commettre quelque péché, et je t'aurais retenue en mon pouvoir. » C'est à Bourg-Argental qu'elle entra au couvent, chez les Ursulines, ayant vingt-et-un ans. Le futur archevêque de Bordeaux, M. d'Aviau, dit d'elle un jour : « Voilà un petit noyau qui produira un grand arbre. » Elle fut une des premières à suivre à l'Hermuzière la zélée Mère Saint-Augustin. Cette douce âme, cette exemplaire ursuline, fut appelée à son Créateur en 1834, âgée de quatre-vingt-un ans.

État actuel.

Les bonnes Sœurs d'Annonay ont remarqué que, depuis nombre d'années, il leur arrive une élève à la fête de la Présentation, et elles ne manquent pas de l'appeler l'*Enfant de Marie.* — La communauté se composait, en 1877, de 34 religieuses de chœur, 5 novices, 14 sœurs tourières ou converses. Le pensionnat comptait 73 élèves, l'externat 52, et les classes gratuites 160.

Crémieu. 1821.

Retournant de l'Ardèche au diocèse de Grenoble, nous trouvons encore plusieurs monastères à signaler : Crémieu, Saint-Jean-de-Bournay, Tullins, Viriville, Pont-de-Beauvoisin. — *Crémieu,* fondé en 1633, disparut à la Révolution, la Mère de Fleury *de Sainte-Félicité* étant supérieure. Cinq des religieuses ne voulurent point se séparer d'elle, et formèrent ainsi un petit noyau pour la reconstitution future.

La paix revenue, le Gouvernement, qui s'était emparé de la maison des Sœurs, eut bien le courage de la leur offrir à *acheter,* mais sur un prix tel que leur pauvreté dut y renoncer. Et l'on s'étonne que le socialisme chemine parmi nous depuis cette révolution sans justice, sans morale, sans pudeur ! Les religieuses acquirent donc une maison très-vaste, entourée de jardins, qui s'élève au-dessus de la petite ville. La circulaire du 21 février 1877 décrit ainsi les lieux :

Le monastère est situé au nord de Crémieu, sur trois plans superposés, et adossés à l'une des collines rocheuses

du pays. L'église, petite mais élégante et gracieuse, est au second plan; le pensionnat s'élève sur le troisième, au milieu de terrasses ombragées et de jardinets à la culture desquels les pensionnaires prennent leur récréation favorite. Plus au nord se prolonge un vaste enclos renfermant vignes, jardins et bosquets, et terminé par une colline que couronne la blanche statue de Ste Angèle, dominant tous les environs. L'air y est d'une pureté parfaite.

La Mère de Fleury fut assistée par une de ses parentes, ursuline comme elle. Ni l'une ni l'autre ne vit ce bon résultat : car elles moururent en 1813 et 1814, et ce ne fut qu'en 1821 que la communauté se trouva vraiment constituée, par l'établissement de la clôture et la reprise de l'habit religieux. La cérémonie, qui eut lieu le jour de la Dédicace, fut très-solennelle; l'autorité civile elle-même y prit part. — La véritable épreuve de cette maison fut, pendant un assez long temps, la disette de sujets; mais, par la bonté de Dieu, elle en a triomphé. Elle possède aujourd'hui (1878) vingt-cinq professes de chœur et neuf professes converses, sans parler de plusieurs novices et postulantes. Le pensionnat renferme plus de 70 élèves, les deux externats de 40 à 45, et les cours gratuits de 90 à 100.

Usage chrétien.

Il est dans le couvent un usage charmant, de la plus délicate piété. A Noël, les élèves du pensionnat assistent la sainte Famille de Bethléem dans la personne de trois petites filles de la classe gratuite, qu'elles habillent à neuf de vêtements confectionnés de leurs mains. L'une des élèves représente le petit Jésus, les deux autres la Sainte Vierge et S. Joseph. Dès la veille de la fête, elles sont introduites au pensionnat, au milieu des nouveaux anges qui les doivent servir. Chacune a son emploi : l'une lave le pied droit de l'Enfant Jésus, l'autre le pied gauche; celle-là peigne la Sainte Vierge, celle-ci débarbouille S. Joseph; cette autre met les bas, une autre la robe. La sainte famille prend ses repas, ce jour-là et le lendemain, avec les pen-

sionnaires; elle est installée, le soir du 24, dans une cellule de religieuses, où les plus sages des Enfants de Marie lui servent de bonnes, sous la direction d'une maîtresse. Si la Sainte Vierge et S. Joseph sont assez grands, on les éveille; le petit Jésus, n'ayant pour l'ordinaire que de deux à quatre ans, reste endormi. Le beau jour de Noël, c'est à qui fêtera le mieux les trois hôtes symboliques. — A la solennité de l'Épiphanie, on vient offrir à l'Enfant Jésus dans sa crèche, chaque petite pensionnaire à son tour, une *papillote* renfermant son aumône pour les deux œuvres de la Sainte-Enfance et de S. François de Sales.

A Crémieu, les examens trimestriels sont présidés par l'aumônier. Les parents et le clergé sont invités à la distribution des prix de fin d'année. — Comme à Nice, Notre-Dame de la Salette est particulièrement honorée dans ce monastère.

Saint-Jean-de-Bournay. 1823.

Saint-Jean-de-Bournay est un gros bourg d'environ 4000 âmes, situé entre Vienne et Lyon. Le curé de cette paroisse populeuse était, en 1816, M. l'abbé Joseph Point, renommé dans toute la contrée pour sa grande sainteté. Il ne fut pas longtemps en fonctions sans s'apercevoir de l'absolue nécessité de prendre par la jeunesse l'œuvre de réparation que les malheurs et les crimes du siècle rendaient indispensable en France. Il lui fallait donc une maison d'éducation chrétienne. Le Ciel lui avait préparé d'avance le meilleur élément pour cette création : c'était Mlle Henriette Guichard, d'une des meilleures familles du pays, et surtout des plus pieuses et des plus charitables. Henriette s'associe ses trois sœurs; ensemble elles quittent la maison paternelle, et embrassent la règle des Trinitaires, dont elles avaient quelque connaissance; puis elles ouvrent pensionnat, externat et classe gratuite. Tout réussit providentiellement. Heureux du bien qui s'accomplissait ainsi, l'excellent pasteur songe à perfectionner l'œuvre par la clôture religieuse. Il achète la maison, obtient l'au-

torisation épiscopale, demande au monastère de Lyon une ursuline; la Mère Marie-Thérèse *de Jésus* lui arrive le 25 avril 1823. Le 13 mai suivant, elle donnait le saint habit à ses premières filles; cinq jours après, elle était élue supérieure; le monastère était dès-lors constitué.

Les élèves fournirent plusieurs vocations, les classes furent de plus en plus fréquentées, et une ordonnance royale, en 1827, assura l'existence de la maison. Elle eut, heureusement pour elle, plus d'une traverse à subir : n'est-ce pas la condition de tout ce qui doit durer? Les bâtiments furent agrandis, l'établissement se développa, et put même fournir à une autre fondation, comme il sera dit tout-à-l'heure. Les sœurs tourières ont été chargées d'une salle d'asile, sur la prière de la municipalité, à qui l'on devait bien cette concession, parce que toujours elle s'est montrée bienveillante pour le monastère. En 1866, on a élevé une belle chapelle gothique qui fait l'ornement de Saint-Jean-de-Bournay, et qui est enrichie de l'indulgence de la Portioncule.

Ce couvent renferme actuellement une quarantaine de sujets, dont vingt-deux professes de chœur, quatre converses, sept tourières, etc. Les pensionnaires et demi-pensionnaires varient de soixante-dix à quatre-vingts; les externes sont au nombre de deux cents, plus la salle d'asile, qui reçoit une centaine d'enfants.

Pont-de-Beauvoisin. 1849.

Le monastère de Pont-de-Beauvoisin, qui renferme un peu moins de vingt professes de chœur et dix converses, est un des plus jeunes de l'ordre, puisqu'il ne remonte qu'à l'an 1849. Le berceau en fut celui de Saint-Jean-de-Bournay, qui envoya une colonie de onze de ses membres, sur la demande de l'évêque de Grenoble, M. Philibert de Bruillard. L'éminent prélat, ayant donné sa démission en 1853, s'attacha davantage encore à protéger ses Ursulines dévouées : pour subvenir aux plus pressants besoins de cette fondation, il vendit jusqu'à sa vaisselle d'argent. Ses en-

couragements, ses conseils éclairés, aidèrent les Sœurs à lutter contre des épreuves incessantes et des obstacles sans nombre, résultant principalement des dettes contractées pour le premier établissement. Et pourtant il était bien modeste, cet établissement, et il est resté tel. Les religieuses habitent deux à deux de petites mansardes, glaciales l'hiver, étouffantes l'été; les bâtiments sont petits et incommodes. Les dévouées Sœurs ne se découragent pas néanmoins, sachant que le sacrifice est auprès de Dieu, dans les œuvres entreprises pour lui, le secret du succès.

Tullins. 1818.

Tullins, dans l'Isère, est un chef-lieu de canton d'environ 4000 habitants, où les Ursulines avaient été établies en 1632. La Révolution les en chassa, et même en emprisonna quelques-unes. Sept des survivantes pensèrent, en 1818, à se réunir de nouveau au même lieu. Les habitants, se rappelant les résultats de leur zèle auprès des petites filles, et qui toujours leur avaient été favorables, les revirent avec bonheur. Hélas! ils ne pouvaient leur offrir l'ancien couvent : on ne s'était pas contenté de le voler, on l'avait saccagé, selon les us, coutumes et vertus de l'incorruptible République. Plusieurs familles s'empressèrent de souscrire pour la réintégration des religieuses; la commune elle-même fit don d'une petite maison, qui bientôt devint insuffisante par suite du concours des enfants. On la quitta pour un vieux couvent de chanoinesses présentant de précieux avantages : un site des mieux choisis, un air salubre, et plus encore une église gothique fort belle. — Cette communauté fut aussi protégée par Mgr Philibert de Bruillard, sur la recommandation du vénérable curé de Tullins, l'abbé Caillet, en même temps vicaire-général du diocèse, constant et dévoué promoteur de l'œuvre.

Aujourd'hui Tullins est peuplé d'une trentaine de professes et de quinze sœurs converses. L'externat payant compte quatre-vingts élèves, le pensionnat cent-dix : ce qui est considérable.

Pendant le Mois de Marie on organise à Tullins la *ligue des Rosières*. « Pour obtenir ce titre, écrivent les Sœurs [1], il faut qu'une élève fasse chaque jour quinze pratiques de grand silence et soit irréprochable dans sa conduite. On donne à ces pratiques le gracieux nom de *myosotis*; et en plus on cueille diverses fleurs, mortification, complaisance, charité, soumission, politesse, etc., qui, toutes réunies, forment leur couronne de vertus. La clôture du mois est le jour le plus beau, le plus solennel de toute l'année. Il y a un concours littéraire en l'honneur des *rosières*; la maîtresse générale leur fait un discours vivement applaudi. La fête est présidée par nos supérieures; souvent notre pieux évêque daigne y venir entouré d'un nombreux clergé, et pose de sa main bénie la couronne de roses blanches sur le front des heureuses rosières, en leur décernant un prix d'honneur. Cette cérémonie touchante est entremêlée de récitatifs, de chants, solos et chœurs, très-bien exécutés. La Sainte Vierge, sous le vocable de *Mater Admirabilis*, placée sur un trône éclatant de lumières, reçoit l'hommage de chaque couronnée, qui dépose à ses pieds sa guirlande de myosotis. Cette année (1876), Monseigneur a eu la joie de les compter au nombre de quarante-cinq. C'était beau! Ces chères jeunes filles doivent constamment veiller sur elles pour arriver au nombre voulu de pratiques. Aussi, il n'y a plus besoin de surveillance pendant le Mois de Marie; le pensionnat devient comme un sanctuaire de recueillement, de prière et de travail. Les petites font des efforts inouïs pour être *boutons*... » Usage pieux.

Nous sommes encore dans le diocèse de Grenoble, l'un de ceux où s'est le plus largement épanouie la famille de Ste Angèle en notre siècle. Viriville est une simple commune de 2000 habitants, où nos Ursulines furent intro- Viriville. 1837.

[1] Circulaire du 6 janvier 1877.

duites en 1837. L'auteur de cette création charitable fut un prêtre du pays, M. l'abbé Manuel, qui cependant avait d'abord appelé, en 1822, des religieuses de la Nativité de Notre-Seigneur. Mgr de Bruillard leur adjoignit, en 1837, quatre Ursulines de Saint-Symphorien et de Tullins; sur vingt-quatre Sœurs de la Nativité, huit consentirent à embrasser l'institut de Ste Angèle; les autres rentrèrent dans leur maison-mère de Valence. L'année suivante, et par dispense, les huit furent admises à la profession, qu'elles firent entre les mains du fondateur et supérieur de la communauté, l'abbé Manuel. Le couvent réussit au-delà de toute espérance : car dès 1854 nous y trouvons trente-six religieuses, dont quatre succombent en quelques heures à une épidémie de fièvre miliaire. Cette maison n'a fait que prospérer encore, en étendant le royaume de Dieu dans les jeunes âmes qui la fréquentent.

§ 2. — Région du Midi.

Aix. 1805.

Au moment de la Révolution, Aix, capitale de la Provence, possédait deux florissantes communautés d'Ursulines. Du reste, nous pouvons justement appliquer à cette province ce que tout-à-l'heure nous disions du Dauphiné : elle abondait en maisons de la famille de Ste Angèle. A peine la paix et la liberté eurent-elles été rendues à notre patrie, que l'archevêque d'Aix, Champion de Cicé, résolut de doter de nouveau son diocèse du trésor des congrégations religieuses. En ce qui regarde les Ursulines, il appela deux anciennes professes : l'une de Nîmes, la Mère Pontier *de Saint-Charles*; l'autre de l'Isle, Mère Marie Roze *Madeleine de la Croix*. Bientôt cinq autres Sœurs vinrent s'unir aux premières. Le prélat fut à la fois fondateur, bienfaiteur, protecteur, père plein de tendresse et de vigilance. Il rétablit les règlements, la clôture, la hiérarchie. Voici accourir neuf nouvelles religieuses des anciennes maisons. De cette manière, le couvent, béni de

Dieu, prit un très-heureux et rapide développement. La première habitation ne suffisant plus, on en acquit, en 1810, une plus spacieuse et plus commode. Ce fut l'ancien couvent des Visitandines, dit des *Grandes-Maries*, que les religieuses achetèrent du fruit de leurs économies et des libéralités de quelques bienfaiteurs. Le local est vaste, bien situé et parfaitement disposé pour un tel usage; mais il exigeait alors d'importantes réparations, qui furent faites peu à peu. C'est maintenant un des plus beaux couvents de la ville.

En 1820, on y comptait déjà quarante religieuses et quatre-vingts élèves internes, deux cents externes et quatre cents gratuites. Aucun couvent d'Ursulines n'oublie ces écoles pour les enfants pauvres, qui sont la bénédiction des maisons.

En 1837 et 1848, les deux petites villes de Brignoles et d'Aulps ayant demandé aux Ursulines d'Aix des sujets pour relever de leurs ruines les anciens monastères, huit religieuses partirent pour ces communautés.

Nous ne parlerons pas des éminentes vertus de plusieurs Sœurs du couvent d'Aix : les Mères *de Saint-Charles, de Saint-Jean-Baptiste, de l'Assomption* : on en trouvera le récit au t. II des *Annales de l'Ordre de Sainte-Ursule* (Clermont, 1857).

Nous n'avons point la date précise de la fondation du monastère de Pau, qui appartenait aussi à la congrégation de Lyon. Il semble cependant que cette fondation soit de 1817. Reproduisons simplement un extrait de la circulaire de cette communauté, en date du 27 décembre 1876. Pau. 1817.

« Si les exemples édifiants suffisaient pour communiquer les vertus religieuses, il est sûr que nous serions ici déjà des saintes consommées, car notre chère communauté, nos mères anciennes surtout, nous dispensent constamment et sans mesure ce bien si précieux. Parmi elles, il nous est doux de vous présenter au premier rang notre chère relique vivante Mère *Sainte-Victoire*, venue de Lyon

pour relever la maison de Pau, détruite par la grande Révolution. Cette bonne Mère, malgré ses quatre-vingt-quatre ans, se conserve toujours jeune par son ardente ferveur. Le charme de son indulgente bonté la fait chérir autant que ses éminentes vertus la font admirer. C'est elle qui a fait bâtir notre monastère, situé dans un des plus beaux quartiers de la ville. Il est vaste, bien aéré, entouré de jardins; mais les constructions ajoutées successivement, suivant les besoins et les ressources de la communauté, n'offrent rien de régulier ni d'agréable à l'œil. Il n'en est pas ainsi de notre ravissante chapelle. En moins de deux ans, tout, jusqu'aux ornementations intérieures, était terminé. Ce petit chef-d'œuvre fait l'admiration des étrangers qui viennent passer l'hiver à Pau, attirés par la douceur du climat. Les pèlerins de Lourdes ne manquent pas non plus de la visiter. »

La maison se compose de trente-quatre professes de chœur, avec cinq novices, et dix-neuf professes converses avec trois novices. Les pensionnaires sont de cent à cent dix; on peut en compter autant pour les externes, autant pour les gratuites : au total, trois cents petites filles. Les Ursulines de Pau ont, de plus, à une petite distance de la ville, un orphelinat peuplé de vingt enfants, *Sainte-Ursule-de-la-Croix*.

Pezenas. 1832.

Le diocèse de Montpellier nous offre le couvent de Pézenas, ville de 8000 habitants. Les détails ici nous font également défaut. En 1832, sur une demande venue de cette ville, la communauté de Lyon fit partir trois professes, avec une novice et deux postulantes, qui commencèrent l'établissement. La Mère de Besson Dagout *de Sainte-Clotilde* fut nommée supérieure. Ce couvent triompha des premières difficultés et a prospéré.

Aulps. 1842.

Aulps appartient au diocèse de Fréjus. Bien que cette communauté ait, depuis plusieurs années, cessé d'exister,

il n'est pas hors de propos d'en rappeler brièvement l'histoire.

L'ancienne maison, comme il a été dit en son lieu, datait de 1636. On travailla à la rétablir en 1822, et ce fut au duc de Blacas, chef de la noble famille qui a fait l'illustration de ce pays, qu'on dut ces premiers efforts. Le duc avait acheté l'ancien monastère, et l'offrait généreusement pour l'œuvre; mais vingt-six ans se passèrent sans que, par suite d'embarras toujours renaissants, ce dessein chrétien pût recevoir pleine réalisation. En 1848 seulement, on obtint d'Aix plusieurs professes, qui arrivèrent le 11 du mois d'août. La Mère Louise Siméon *de Sainte-Agnès* fut instituée supérieure, l'ayant déjà été à Brignoles. Dès la première heure de ce nouveau supériorat, elle se consacra à l'œuvre avec ce dévouement que l'amour de DIEU sait inspirer aux cœurs qu'il embrase, et avec cette force d'âme qui tient pour peu de chose les obstacles[1]. C'était la famille de Blacas qui supportait les frais de la fondation. Tout semblait promettre un avenir, lorsque, en 1851, lors du coup d'État de Napoléon III, des bandes d'insurgés, républicains ou se donnant comme tels, menacèrent de pillage les pauvres religieuses. On se remit pourtant de ces frayeurs, et le monastère vécut encore assez longtemps. Les bâtiments étaient commodes, spacieux, bien aérés, avec des jardins et de belles eaux; mais il fallait des réparations, avec un entretien coûteux; dans un si petit endroit, les élèves étaient peu nombreuses. Les religieuses ne dépassaient guère le nombre de huit ou dix. On regrettait qu'elles fussent cloîtrées. A la suite de nouvelles difficultés, elles durent se séparer, et rejoignirent diverses autres communautés : les unes furent reçues à Digne, d'autres à Brignoles et à Thoissy. Trois d'entre elles, au nombre desquelles la Mère supérieure, se rendirent à la nouvelle com-

[1] Cette bonne mère mourut le 17 juin 1854.

munauté de Nice, où elles séjournèrent quelque temps; puis elles passèrent en Afrique, à Cherchell, diocèse d'Alger, pour essayer une fondation. Il est bien à désirer qu'elles y réussissent, dans un pays qui a tant de besoins spirituels. La dissolution d'Aulps eut lieu un peu avant la chute de Napoléon III.

§ 3. — Tableau chronologique de la Congrégation de Lyon, en France, depuis la Révolution.

1805. Lyon.
Aix.
1806. Saint-Chamond.
1809. Annonay.
1812. Saint-Symphorien-le-Châtel.
1815. Villefranche.
1816. Bourg-Argental.
Saint-Cyr.
1817. Pau.
1818. Trellins.
1819. Beaujeu.
1820. Monistrol.
1821. Crémieu.
1822. Grenoble.
1823. Saint-Jean-de-Bournay.
1827. Rive-de-Gier.
1832. Pézenas.
1837. Viriville.
1841. L'Arbresle.
1848. Aulps.
1849. Pont-de-Beauvoisin.
1851. Trévoux.

Date incertaine :

Charlieu.

CHAPITRE IV.

CONGRÉGATION DE TOULOUSE.

On a vu, dans une autre partie de cet ouvrage, les détails intéressants de la fondation de la congrégation de Toulouse. Elle a toujours été moins nombreuse que celles de Bordeaux, Lyon, Paris, et depuis la Révolution c'est à peine si elle s'est relevée avec quelques maisons. Les principales sont celles d'Auch, de Montpezat et de Montpellier, dont nous allons donner l'histoire. Nous n'avons nulle part trouvé celle des autres.

Auch. 1821.

Les Ursulines d'Auch furent dépouillées et chassées, comme toutes leurs sœurs, en 1792. Ces dignes et ferventes filles d'Angèle, obligées de rentrer dans le monde pour un temps, y vécurent du moins en se conformant autant qu'elles le pouvaient à l'esprit et aux règles de leur institut, dont le premier point est de se livrer à l'éducation des petites filles. Les périls du temps ne les empêchèrent pas de réunir autour d'elles bon nombre d'enfants, à qui elles apprenaient (avec les leçons ordinaires) à respecter Dieu, et à ne pas vivre sur la terre comme des êtres dépourvus d'âme. Ce n'était guère le compte des misérables qui gouvernaient alors de par le droit de l'insurrection, et qui plusieurs fois leur firent payer de la prison ce zèle qu'ils ne comprenaient pas. Trois religieuses, les Mères de Montant *de Saint-Louis*, de Trinqualye *de la Trinité*, de Gen-

sac *de Sainte-Thérèse*, ne se séparèrent point, et vécurent avec une Sœur converse qui, bien humblement, gagnait la vie de la petite communauté en faisant des chaussons de lisière. On devine ce que devait être la table de quatre personnes fondée sur de telles ressources!

Courage admirable.

Une autre religieuse, encore toute jeune, la Sœur Dupouy *de Saint-Bonaventure*, se consacra à procurer aux fidèles les secours du ministère sacerdotal en les mettant en rapport avec les prêtres cachés, et en préparant les réunions nocturnes où, comme au temps des catacombes, on assistait à la sainte Messe et participait aux sacrements. Elle y risqua sa vie en plus d'une occasion. Une nuit, entre autres, disent les *Annales*, qu'elle marchait à grands pas dans la campagne pour gagner un asile secret où l'on devait célébrer le divin sacrifice, elle fut arrêtée par de braves républicains, qui, en dégaînant leur sabre valeureux, lui dirent : « Tu es, bien sûr, une *aristocrate* qui court les champs pour aller entendre quelque messe! Tu vas avoir à la minute ce que tu mérites! — Attendez un moment, s'il vous plaît, répond la Sœur sans paraître émue : je ne demande qu'un instant pour recommander mon âme à Dieu. » Aussitôt, tombant à genoux, elle récite tout haut son acte de contrition. Un tel sang-froid dans une femme si jeune dérouta ces forcenés et les désarma. Il leur restait encore quelques sentiments humains, semble-t-il. Aussi, adoucissant la voix, ils lui disent de se relever, attendu, ajoutent-ils, que la République a besoin de citoyennes aussi courageuses. Échappée à ce danger, la Sœur poursuit sa route, et arrive à temps pour la sainte Messe.

Restauration du monastère.

La paix venue, il fut plus aisé aux religieuses de se réunir et de se concerter pour parvenir à rétablir le monastère. Ce fut, du reste, un long travail que cette reconstitution, et qui ne fut point simplifié par la mort, en 1812, de la supérieure, Mère *Saint-Louis*. On ne devait pas réussir dans le projet de racheter l'ancien couvent, partagé entre

diverses familles dont les prétentions dépassaient de beaucoup l'argent disponible. Nos Ursulines se tournèrent du côté d'un vieux prieuré, le même qu'elles occupent aujourd'hui. S'y étant assemblées, elles y reprirent la clôture le jour de la Toussaint 1821, étant au nombre de dix. Les épreuves n'étaient pas finies; mais la Providence se déclara en faveur de cette maison. C'est ainsi que, en 1845, une épidémie terrible, la fièvre typhoïde, qui força de fermer tous les autres établissements d'éducation d'Auch, n'atteignit pas celui-ci. Puis les vocations vinrent selon les souhaits des Mères; les protecteurs aussi.

La circulaire du 26 décembre 1876 marque : — « Notre église, dédiée au Sacré-Cœur, nous a valu le surnom d'*Ursulines du Sacré-Cœur*. Par abréviation, bien souvent on nous appelle simplement *les Religieuses du Sacré-Cœur*. »

Trait édifiant.

Le 23 février 1872, la Mère Sainte-Clotilde, qui avait plusieurs fois porté le fardeau du supériorat, fut frappée d'apoplexie foudroyante dans une réunion de la communauté. Elle venait de s'exprimer avec la clarté et l'onction qui caractérisaient son langage. A peine se fut-elle rassise qu'elle se leva précipitamment en demandant de l'air. Elle fit quelques pas vers la porte en criant : « J'étouffe... je meurs! Vite le prêtre! » Et comme la supérieure cherchait à la rassurer, elle articula avec énergie : « Je n'ai pas peur : je vais au ciel! » Ce furent ses dernières paroles. Elle tomba sans connaissance devant la porte; le lendemain matin elle expirait.

Académie littéraire.

Cette communauté renferme environ vingt-cinq sœurs de chœur et seize sœurs converses, avec des novices. L'église actuelle a été inaugurée la nuit de Noël 1873. Il est sorti de la communauté d'Auch plusieurs bons ouvrages de piété et de pédagogie [1]. On y a institué également, parmi

[1] Entre autres, le *Manuel des Enfants de Marie* (9e édition), une *Histoire de France*, une *Histoire de l'Église*, une *Histoire littéraire*, un *Traité de littérature* et un *Choix de poésies* assez étendu (trois vol.).

les élèves, une académie littéraire dite la *Guirlande de Marie*, composée, naturellement, de l'élite des diverses classes. L'élève qui ambitionne d'en faire partie doit se distinguer par son application et ses succès dans les devoirs écrits. Les académiciennes de la Guirlande occupent une place d'honneur aux réunions du pensionnat. Elles ont pour attribut de juger, avec leurs maîtresses, les compositions de leurs compagnes, la manière dont celles-ci lisent ou récitent aux examens et aux séances littéraires. A la fin de l'année, elles reçoivent pour prix la fleur qui désigne leur classe : car les sept cours ont pour emblème l'un le camélia, les autres, l'immortelle, le lys, la rose, le jasmin, la violette et la marguerite. Les toutes petites ont le liseron.

Montpezat. 1800.

Montpezat est une paroisse du diocèse d'Agen, d'environ 1 500 habitants. Les Ursulines y avaient été établies en 1698, ainsi que nous l'avons dit. Les oppresseurs de la France les en expulsèrent en 1792, en les menaçant de l'échafaud si elles tentaient de prendre au sérieux la liberté et de se réunir désormais. La supérieure, Mère Isnard *de Saint-Joseph*, ne put résister à ce coup, et mourut de douleur peu de temps après. En ces temps même, les ennemis de la vie religieuse publiaient que les couvents ne renfermaient que des filles contraintes, par la violence paternelle, à ce genre de vie !

Quatre des Sœurs, aussi attachées à leur vocation, refusèrent de s'éloigner des lieux où elles avaient fait profession. Elles louèrent l'ancienne sacristie, et essayèrent d'y vivre ensemble selon leurs règles. La Révolution leur intima de se séparer; mais elles ne continuèrent pas moins de se visiter et de se soutenir mutuellement. Elles faisaient mieux : tous les jours on les voyait parcourir les bâtiments et les jardins du couvent, comme si elles eussent voulu protester contre le sacrilége envahissement et empêcher la prescription. Et de fait, c'est à leur assiduité à demeurer

là, à revoir incessamment ce qu'elles appelaient avec assurance « leur maison », qu'est due en grande partie la conservation de l'établissement : car, il faut le dire, les méchants eux-mêmes, domptés par cette force d'âme, les respectaient et les craignaient. Ces bonnes Sœurs s'appelaient Saint-Xavier, Sainte-Ursule, Sainte-Anne, Sainte-Sophie. L'histoire doit conserver de tels noms.

Le rétablissement.

En 1800, comme les églises se rouvraient de toutes parts, nos quatre Ursulines installèrent une école gratuite, à la parfaite satisfaction des habitants, qui leur envoyèrent de nombreuses enfants. Ce fut une raison de demander une des salles du couvent, qui leur fut accordée; puis, les classes prenant de nouveaux développements, une moitié de l'édifice fut mise, après bien des débats, à leur disposition. Quelle joie pour ces cœurs si pieux de revivre dans des lieux tout pleins de leurs plus chers souvenirs, tout embaumés des vertus de leurs compagnes chéries! mais aussi quelle douleur de trouver la chapelle dans un état complet de désolation! On sait comme la Révolution s'acharna sur tout ce qui rappelait Dieu et la religion : après avoir dévasté ce sanctuaire, elle en avait fait l'antre des clubs de jacobins, où l'on n'entendait plus retentir la parole de Dieu, mais celle de l'enfer. Les Sœurs ne possédaient aucune ressource pour la moindre réparation. Elles ne se découragèrent pas néanmoins. Les Mères Saint-Xavier et Saint-Joseph, successivement supérieures de la chétive communauté, moururent sans avoir eu la consolation de la voir assurée du lendemain. On s'adressa à celle de Montauban, qui envoya la Mère Malespine *de Sainte-Agathe*, au mois de juillet 1827. Celle-ci était décidée à tout faire pour amener un résultat sérieux. Elle commença par exiger la reprise de l'habit; peu après, elle rétablissait la clôture, non sans de grandes difficultés. Dès-lors tout prit un aspect nouveau. Rentrée dans le chemin royal de l'institution sainte, la communauté y rencontra toutes les bénédictions de Dieu. Plusieurs postulantes se présentè-

rent, le pensionnat se peupla : c'était vraiment une maison d'Ursulines. Admirable servante du Seigneur que cette Mère Sainte-Agathe : fille d'oraison, de silence, de mortification, d'action, elle ne vivait que pour le bien, et entraînait tout par son exemple. La maison la perdit en 1841.

On eut de nouveau recours à Montauban, dont on obtint la Mère *Sainte-Euphrasie*. Celle-ci ne devait pas vivre longtemps; mais elle marqua son passage au supériorat par l'acquisition de la seconde partie du couvent, que la municipalité consentit à vendre, après avoir longtemps résisté : car elle y avait mis une école de garçons, la mairie, la justice de paix. L'acte de cession est du 21 novembre 1846. Or, ce monastère est le même qui fut bâti tout exprès lors de la première fondation : tel que les réparations l'ont rendu, il est pour le moins en un état comparable à celui d'avant la Révolution. Les Sœurs nous en donnent la description dans leur circulaire du 9 février 1877.

Description. « Un coup-d'œil au plus tôt, si vous le voulez bien, disent-elles, sur notre chère demeure : volontiers nous dirions notre ruche ou notre nid, car tous ces noms lui conviennent. Nid de paix, doux abri, délicieux repos de nos âmes, ruche de miel, séjour de mystiques abeilles qui s'en vont, actives et joyeuses, butiner sur les mille fleurs de leurs emplois divers. Les voilà toutes à l'œuvre. Ici notre chère sœur portière tourne son rouet ou travaille à nos chaussures, en attendant que le Bon-Dieu frappe à la porte par la main d'une enfant, d'un pauvre ou de tout autre : car tous viennent ici, et à tous nous cherchons à faire un peu de bien. Plus loin, sous les voûtes de notre grand cloître, nous trouvons nos bonnes cuisinières épluchant, préparant ce qui doit réparer nos forces. Voyez-les dans leur continuel labeur : quels mérites nombreux l'esprit de foi ne leur fait-il pas acquérir! Ah! il n'est pas difficile d'être, comme l'oiseau du ciel, sans préoccupation

avec de telles providences. Encore quelques pas, voici nos boulangères : le rude travail, et qu'il est méritoire! — Nous voici au jardin, vaste enclos où la plus large part est pour l'utile. Nos anciennes ont tant fait estimer la pauvreté, qu'on veut utiliser la plus petite place. — Là, sous une dalle de pierre, reposent dans la paix du Seigneur deux anciennes supérieures dont le souvenir est en vénération parmi nous. Tout près de là, dans un verdoyant petit enclos, à l'ombre de quatre grands cyprès, dorment de chères sœurs ravies trop tôt à notre tendresse. En les portant ici, nos cœurs étaient déchirés; et cependant, plus d'une parmi nous les voyait ensevelir d'un œil d'envie, tant leur mort avait été douce et consolante, tant ces âmes s'envolaient pures, tant elles laissaient après elles de parfums de sainteté. — Revenons sur nos pas. L'infirmerie est là : passons : grâces à Dieu, elle est vide. Voici la lingerie, centre d'activité, sanctuaire du travail, du soin et de l'économie. Jésus enfant est là, travaillant avec sa sainte Mère : c'est l'atelier de Nazareth. — Au-dessus de la porte du noviciat nous voulions faire graver les deux mots *simplicitas et hilaritas*, mais nous avons cru les lire sur le front des bonnes petites sœurs qui l'habitent, et nous avons eu peur de faire une chose inutile. »

Catéchisme des petits garçons.

La communauté a entrepris une mission que l'ordre n'a pas communément dans ses attributions : c'est le catéchisme des petits garçons. Confiés à des instituteurs laïques, ces enfants risquaient de ne recevoir qu'une instruction religieuse imparfaite : on les invite donc à venir à Sainte-Ursule, à la sortie de l'école, réciter leur catéchisme, apprendre à prier, à se bien confesser, à faire chrétiennement leur devoir en tout. Une des anciennes religieuses est chargée de ce soin assez difficile, et Dieu a béni jusqu'à présent ses efforts. La grâce parle quelquefois au cœur des enfants dans ces catéchismes; de bons religieux leur ont attribué le germe de leur vocation. On a lu, en tête du 1er volume, la lettre de Mgr le cardinal Donnet.

Montauban. 1802.

La communauté très-florissante de Montauban est fille de celle de Montpezat; nous voulons dire de l'ancienne. Parmi les Mères qui avaient survécu à la Révolution, plusieurs ne crurent pas au succès des tentatives faites à Montpezat même pour la restauration du couvent, et cherchèrent ailleurs les moyens de demeurer fidèles à leurs engagements. Telle fut la Mère *Sainte-Croix*, qui acheta une maison à Montauban, rassembla des compagnes, institua un noviciat, et enfin agit avec tant de bonheur que cette maison est devenue un modèle. Nous venons de rappeler comment, à son tour, elle rendit service à Montpezat de la façon la plus signalée. Ce fait n'est pas le seul de ce genre que nous ayons rapporté.

Montpellier. 1807.

C'est en 1641 qu'avait été fondée à Montpellier la communauté des Ursulines de la Présentation de Notre-Dame. Les révolutionnaires firent là leurs excès accoutumés, et chassèrent, parmi de brutales menaces, les vierges du Seigneur. La plupart de ces bonnes filles ne s'éloignèrent point de la ville; plusieurs se groupèrent auprès de leur respectable supérieure, la Mère Théron *de Saint-Régis*, et formèrent le noyau destiné par la Providence à la résurrection du couvent. De divers côtés les Sœurs élevèrent, dès qu'elles le purent, des écoles et même des pensionnats. En 1807, elles se réunirent enfin, après avoir acheté, du fruit de leurs travaux, une maison où l'autorité diocésaine leur permit d'avoir une chapelle avec le Saint-Sacrement. Un ecclésiastique de mérite et de vertu, l'abbé Couston, vicaire-général, d'abord leur directeur et ensuite leur supérieur, contribua beaucoup, par son dévouement, son zèle, ses lumières, à la prospérité du nouvel établissement. L'évêque de Montpellier, Marie-Nicolas Fournier, voyant qu'il n'y avait pas à espérer plus longtemps la réintégration dans le vieux monastère, fit, en 1818, conjointement avec les Ursulines, l'acquisition d'une belle et vaste maison, contiguë à celle qu'elles occupaient. La re-

connaissance de la communauté envers ce zélé pontife le lui fait considérer et honorer comme son véritable fondateur. Alors seulement on reprit l'habit monastique. La cérémonie s'en fit avec pompe, sous la présidence du vénérable évêque, et la clôture fut en même temps rétablie.

M. l'abbé Couston.

La communauté se composait en ce moment de quinze religieuses, dont neuf de l'ancien couvent, avec la Mère de Roubin *de Sainte-Colombe* pour supérieure. On obtint aussi de Lyon une maîtresse des novices. Mgr Fournier mourut en 1834, et dix ans après, ce fut le tour de M. l'abbé Couston, âgé de 85 ans. « Le bien qu'il a fait aux religieuses, pendant plus de trente ans, n'est connu que de celui qui peut seul le récompenser. Rempli de sollicitude et de tendresse, il entrait adroitement dans tous les détails d'une maison naissante, et plus adroitement encore il savait pourvoir à tous ses besoins par une charité saintement prodigue. Mais ce qui mérite le plus la vive reconnaissance de cette communauté c'est le soin spécial qu'il a pris de former à la vraie et solide piété les pensionnaires, les religieuses, et surtout les novices, ses enfants de prédilection. — Pour dernière marque de son affection, ce vénérable père légua à la communauté ce cœur qui l'avait tant aimée : elle le garde, comme un riche trésor, au-dessus de la grille placée entre le chœur et la chapelle de la Sainte Vierge, qu'il avait fait élever et embellir dans l'église extérieure. »[1]

Il faut nommer encore, parmi les bienfaiteurs, le docteur Hippolyte Golfin et Mmes Durand et Salvan-Martin Portalès.

Description.

Le monastère se compose de plusieurs corps de bâtiments et de quatre jardins; dans l'un s'élève une belle statue de la Sainte Vierge, avec de superbes marronniers à l'ombre desquels se récréent les pensionnaires.

[1] *Annales* de Clermont, t. II, p. 380.

Le personnel monte de trente-cinq à trente-huit religieuses, y compris les converses. Le pensionnat renferme une soixantaine d'élèves, et l'école gratuite à peu près autant. Depuis que, à Montpellier comme ailleurs, on a multiplié les écoles, les enfants se divisent, et reviennent en moindre nombre à chacune d'elles.

Montpellier est considéré quelquefois comme formant une congrégation à part, celle de *la Présentation*.

Autres maisons.

Quant à la congrégation de Toulouse, elle possède, en outre des monastères précédents, ceux qui suivent, et dont, faute de renseignements, nous ne pouvons parler comme nous l'avons fait des autres. C'est : — *Auvillars*, chef-lieu de canton du département de Tarn-et-Garonne, population de 2000 habitants ; — *Condom*, au diocèse d'Auch, ancien évêché qui eut Bossuet pour titulaire, avant qu'il fût promu à Meaux ; — *Hispagnac*, au diocèse de Mende, canton de Florac, avec 1700 habitants seulement ; — *Queyssac*, simple village de la Dordogne ; — *Serverette*, chef-lieu de canton de la Lozère qui n'a pas 1000 habitants.

Les prochaines circulaires, en même temps que la suite des *Annales*, qui se prépare à Clermont, nous donneront sans doute sur ces maisons tous les détails désirables.

CHAPITRE V.

AUTRES CONGRÉGATIONS SOUS LE PATRONAGE DE SAINTE URSULE.

On a vu, au commencement de ce volume (*note de la p.* 3), que la congrégation de Dôle, qui porte le nom de *Compagnie de Sainte-Ursule*, ne rentre point dans l'ordre de Ste Angèle, bien que la fondatrice, Anne de Xainctonge, ait pris l'idée de son œuvre auprès des Ursulines, vers la fin du XVIe siècle. Cette compagnie s'occupe aussi de l'éducation des jeunes filles, mais elle n'observe point la clôture. C'est surtout en Franche-Comté, où on les appelle les *Ursules*, qu'elles possèdent des maisons. Elles en ont une aussi à Tours, et en ont dernièrement établi une autre à Dijon, patrie de leur vénérable fondatrice. On poursuit en ce moment à Rome la cause de béatification d'Anne de Xainctonge.

Congrégation de Dôle.

Troyes est le chef-lieu d'une autre congrégation d'Ursulines non cloîtrées, qui se rattachent, quant à l'origine, à l'ancienne congrégation de Dijon, fondée par la vénérée Mère Françoise de Xainctonge, sœur de la vénérable Anne. Celles-ci regardent Ste Angèle Mérici comme leur mère et patronne. Elles ont eu pour premier instituteur, avant la Révolution, M. de Montmorin, évêque de Langres; mais c'est à Mussy-l'Évêque qu'il les avait établies. Elles étaient alors cloîtrées, comme toute la congrégation à laquelle elles appartenaient.

Congrégation de Troyes. 1805.

Cette question du cloître paraît avoir décidé de leur séparation : car pour tout le reste elles ont, à très-peu de chose près, les constitutions de Paris, notamment le quatrième vœu, celui d'instruire la jeunesse. Leurs quatre vœux sont perpétuels.

C'est en 1805 qu'elles furent appelées et restaurées à Troyes par l'évêque de cette ville, M. de la Tour-du-Pin-Montauban. La bénédiction du ciel les a toujours accompagnées depuis. Elles ont actuellement (1878) *vingt-sept* maisons secondaires, dont une à Paris (Belleville). Nous disons *secondaires* parce qu'elles dépendent en tout de la maison-mère : autre particularité qui ne se retrouve dans aucune des vieilles congrégations d'Ursulines, et qui sans nul doute a contribué beaucoup à leur donner la vitalité dont l'institution a fait et continue de faire preuve. C'est une si grande chose que l'unité dans la direction, l'esprit, les intérêts, la conduite tout entière! — De plus, les Ursulines de Troyes ont accepté le soin de quelques hospices, comme exercice spécial de la sainte charité. Elles n'ont, du reste, pas d'autre bulle que celle du pape Paul V dont nous avons donné l'historique.

A côté de M. de la Tour-du-Pin-Montauban, il est juste de nommer la première supérieure de Troyes, véritable fondatrice : la Mère Goublot *de Sainte-Victoire*, ancienne professe de Mussy. Au sortir de la Révolution, cette digne et vénérée religieuse réunit à Troyes, sur l'ordre du prélat, treize de ses anciennes sœurs, qui avec elle formèrent la base de la congrégation actuelle, approuvée au civil par un décret du 14 décembre 1810.

Congrégation de Chavagnes. 1802.

Celle dont nous avons à parler maintenant ne rentre point du tout dans l'ordre de Ste Angèle, quoique les religieuses y portent le nom d'*Ursulines de Jésus*. En voici en peu de lignes l'histoire.

Le diocèse de La Rochelle avait comme vicaire-général et supérieur du grand-séminaire, un peu après le Concor-

dat, un prêtre d'un singulier mérite et de la plus rare vertu, le vénérable Louis-Marie Baudouin, dont la cause de béatification est également ouverte à Rome. Ce saint prêtre gémissait sur les ruines de toutes les grandes œuvres chrétiennes détruites par la Révolution, et son âme aspirait à relever au moins quelques-unes de ces institutions si belles. Il y travailla efficacement, et par les missions dans les campagnes, et par la sanctification du prêtre, et par l'éducation de la jeunesse des deux sexes. Celle des futures mères de famille ne lui parut pas la moins importante. Ayant fait appel à la foi et au dévouement de plusieurs âmes d'élite, avec elles il créa, le 2 juillet 1802, cette famille des *Ursulines de Jésus*. Il eût paru sans doute que, pour un tel dessein, aucune dénomination ne pouvait mieux convenir, tant étaient présents à la mémoire de chacun les services rendus à l'apostolat chrétien dans les jeunes âmes par les anciennes congrégations et les monastères de Sainte-Ursule. Toutefois, l'abbé Baudouin ne choisit pas lui-même cette appellation; il s'arrêta à celle de *Filles du Verbe incarné*, conservée encore en sous-titre, et qui assurément est fort pieuse. Celle d'*Ursulines de Jésus* ne vint qu'assez longtemps après, par les conseils des supérieurs ecclésiastiques, et particulièrement de Mgr Soyer, évêque de Luçon, dans le diocèse de qui était la communauté [1]. Cette nouvelle désignation avait été jugée utile pour obtenir plus facilement du Gouvernement l'autorisation légale, qui fut accordée en effet le 28 mai 1826.

Constitutions.

Les Ursulines de Chavagnes ne sont point cloîtrées.

[1] L'évêché de Luçon ne fut rétabli qu'après la Restauration. La Vendée, jusque-là, dépendit du diocèse de La Rochelle. On peut voir tous ces détails dans la *Vie du vénérable serviteur de Dieu Louis-Marie Baudouin*, ouvrage extrêmement intéressant et édifiant (Poitiers et Paris, librairie Oudin). Nous renvoyons aussi au volume in-4° imprimé à Rome en 1871, à l'imprimerie Brancadoro, sous ce titre : *Beatificationis et canonisationis servi Dei* Aloysii-Marie Baudouin, *etc.* Ce sont toutes les pièces authentiques de la cause.

Cette société religieuse a pour but très-exprès de travailler de tout son pouvoir à la conservation de la foi, en se consacrant à Dieu pour honorer le Verbe incarné, par l'imitation de ses vertus et par le zèle à le faire connaître et aimer, ainsi que sa très-sainte Mère. Les moyens qu'elle a adoptés dans cette vue sont : — l'éducation des jeunes filles admises dans les maisons comme pensionnaires; — l'instruction gratuite des petites filles pauvres, celle des autres externes, et l'instruction purement religieuse des personnes du sexe de tout âge et de tout état, qu'on réunit à heures fixes les jours de dimanches et de fêtes; — les retraites, dont on facilite les exercices aux personnes du monde; — les rapports nécessaires avec les personnes du dehors, qu'on s'efforce de sanctifier; — la tenue des salles d'asile et des écoles normales. On se charge aussi de l'administration des hospices. En outre, les Ursulines de Jésus visitent les malades à domicile, et leur portent les secours nécessaires. La Société est indépendante de toute autre congrégation; la maison de Chavagnes-en-Paillers, diocèse de Luçon, en est le chef-lieu, et la résidence de la supérieure-générale.

Or, cette maison a donné naissance à *quarante-cinq* établissements, dont deux en Angleterre, dans la principauté de Galles.

Le personnel montait, sur la fin de 1877, à 980 religieuses, professes ou novices. Quant aux vœux, ils sont simples et de deux sortes : les uns temporaires, ou de cinq ans, et les autres perpétuels.

Congrégation de Malet et Nant. 1806.

Au diocèse de Rodez, s'est formé une famille de religieuses dites *Ursulines de Jésus et de Marie*, qui a déjà établi plus de trente maisons dans le Rouergue et dans le Périgord : — à Malet, — Nant, — Saint-Côme, — Castelnau, — Prades-d'Aubrac, — Vimenet, — Palmas, — Laissac, — Gaillac, — Onet-le-Château, — Saint-Jean-du-Bruel, — Le Cayrol, — Soulages, — Laguiole, —

Cassuéjouls, — Thérondels, — Buzeins, — Vauveilles, — Salles-Courbatiers, — Calmont-d'Olt, — Saint-Rémy de Laguiole, — Laroque, — Le Cambon, — Savignac-les-Églises, — Anlhiac, — Dussac, — Chancellades, — Châtres, — Eyzerat, — Badefol-d'Ans, — Tourtoirac. Le chef-lieu de la congrégation est à *Malet*, près Saint-Côme (Aveyron), dans une ancienne dépendance du monastère d'Aubrac, fondé lui-même en 1031 par Adalhard comte de Flandre. Ce monastère, appelé la *Domerie d'Aubrac*, renfermait des chevaliers qui, dans ces temps de désordre public, s'engageaient par charité chrétienne à escorter les voyageurs et les pèlerins au milieu des défilés peu sûrs des montagnes. L'ordre disparut au XVIIe siècle, et fut remplacé par des chanoines réguliers.

La propriété actuelle des Ursulines fut achetée, à l'époque du pillage révolutionnaire, par M. Guichard, médecin, originaire du Périgord, qui désira en faire une maison d'éducation pour les jeunes filles. La difficulté était de trouver des maîtresses de classe, en un pareil moment. Il fallut attendre. Enfin, deux Sœurs du couvent de l'Union de Mende furent appelées, en 1806, par M. Richoux, ancien religieux génovéfain de Paris, originaire de Lyon, qui avait bien voulu se charger de l'œuvre, et qui malheureusement mourut un an après. L'une des deux Sœurs, Mme Planchon, doit être considérée comme la vraie fondatrice du couvent de Malet.

Les ressources, comme partout, avaient été bien restreintes. En 1814, le docteur Guichard laissa par testament la propriété à Mme Planchon. La petite-fille du défunt, qui avait été reçue parmi les élèves dès son arrivée à Malet (l'enfant n'avait alors que trois ans), ne quitta plus la maison, et fut la première à y prendre l'habit religieux. Ce fut Mlle Guichard que DIEU choisit pour restaurer en ce pays la famille ursuline, toutefois sans la clôture. Elle fit profession le 27 septembre 1821, et prit le nom de *Sœur Sainte-Ursule*, pendant qu'une de ses compagnes

adoptait celui de *Sœur Sainte-Angèle*. C'est ainsi qu'elles se placèrent sous la protection de la patronne et de la fondatrice de l'ordre de Sainte-Ursule. Les notes qui nous ont été communiquées ne disent point qu'on ait songé à s'affilier à aucune des maisons existantes, ni à leur demander des sujets. Les bonnes sœurs de Malet se proposaient, comme la vierge de Brescia, de réunir autour d'elles des dévouements pour l'éducation des petites filles de la campagne. Elles adoptèrent le titre d'*Ursulines*, et choisirent pour leurs constitutions celles des premières associées de Ste Angèle. A l'origine, elles émirent le seul vœu de chasteté, auquel s'ajouta plus tard celui d'obéissance.

La Sœur Planchon continua d'exercer le supériorat jusqu'en 1844; mais la Sœur Guichard *de Sainte-Ursule* était la lumière et le soutien de la communauté. Elle-même devint supérieure en 1844. Quand elle vit l'œuvre suffisamment affermie, elle proposa et fit adopter le troisième vœu, celui de pauvreté. Et c'est ainsi que la maison de Malet, approuvée et protégée par l'autorité diocésaine, devint un véritable institut religieux, suivant la règle de S. Augustin, avec mission spéciale de fonder des écoles dans les campagnes. Le Saint-Siége, en 1870, lui a accordé la participation à toutes les indulgences et autres priviléges concédés à l'ordre de Sainte-Ursule de Brescia. La sœur Guichard est morte en 1861.

En outre des maisons que nous venons de citer, les Ursulines de Malet en possèdent dans les diocèses de Toulouse, d'Alby et de Montauban.

Au même diocèse de Rodez, la petite ville de Nant, non loin de Milhau, avait vu se constituer, en 1832, une association de religieuses, également non cloîtrées, par le zèle de deux Ursulines, venues de la Lozère. Les deux communautés se sont depuis unies, et n'en forment plus qu'une. A la différence des autres maisons d'Ursulines, toutes indépendantes, ainsi que nous l'avons vu, celles-ci ont une supérieure-générale résidant à Malet, et gouvernant l'institut.

On peut citer encore, parmi les Ursulines non cloîtrées de France, celles qui portent le nom d'*Ursulines du Sacré-Cœur de Jésus*, ayant leur maison-mère à Pons, diocèse de La Rochelle, et dirigeant des écoles à Mirambeau, Chenac, Archiac, Montguyon, Cozes, Arvert et Saujon. Les documents nous faisant défaut, nous avons cru pouvoir nous adresser à Pons même. Voici la réponse qui nous est parvenue, à la suite d'une seconde lettre de notre part : Pons.

« *Pons*, 21 *mai* 1878. — Les *Ursulines du Sacré-Cœur* » *de Jésus*, à Pons, ne peuvent, sans l'assentiment de » Mgr l'Évêque de La Rochelle, leur supérieur, vous » donner les renseignements en question. D'ailleurs, ces » Dames préparent, sur les commencements et les progrès » de leur congrégation, une notice qui, je crois, sera pu- » bliée avant bien longtemps; et vous comprendrez qu'elles » désirent se réserver, à ce sujet, un droit qui leur appar- » tient. » P. ***, *aumônier*. »

Nos instances auprès de Mgr Thomas, évêque de La Rochelle, n'ayant pas été mieux accueillies, nous devons nous borner à donner le nom de cette congrégation, formée depuis peu de temps selon toute apparence.

La congrégation par laquelle nous finissons porte le nom de *Sœurs Hospitalières-Institutrices de Saint-Roch*, et a été fondée à Felletin, diocèse de Limoges. Il ne semblerait pas qu'elle dût trouver place dans notre cadre; nous l'y introduisons néanmoins, parce qu'elle a eu pour auteur une ursuline, la Mère Marie-Madeleine Gipoulon [1]. Congrégation de Felletin. 1802.

Cette bonne religieuse était de Felletin même, d'une famille qui donna à l'Église deux prêtres et trois religieuses, La Mère Gipoulon.

[1] La vie de cette pieuse sœur a été écrite par M. l'abbé *G. Penaud*, chanoine honoraire et supérieur de la congrégation, en même temps que du petit-séminaire de Felletin (In-12, 1874, librairie Poussielgue, à Paris).

frères et sœurs de Marie-Madeleine. Celle-ci était née en 1765. Élevée dans les meilleures pratiques de la piété, elle fut mise en pension chez les Ursulines de Limoges. « Ce n'est point sans émotion, dit ici l'auteur de sa Vie, que nous nous trouvons amené, par l'histoire de cette jeune fille, à saluer une famille religieuse chère à notre cœur dans plusieurs de ses membres, l'antique et vénérable congrégation des filles de Sainte-Angèle Mérici. Sans doute l'illustre patronne de l'ordre de Sainte-Ursule dut sourire du haut du ciel à la nouvelle élève. Toujours est-il que son entrée dans la maison fut pour elle comme une révélation. Elle ne perdit jamais le souvenir des impressions profondes qu'elle avait ressenties en foulant pour la première fois cette terre sacrée du cloître, en voyant la paix répandue sur les traits de ses mères adoptives, en suivant dans les longs corridors ou sur les terrasses leur démarche grave et recueillie. Puis, les discours qu'on entendait dans cet asile n'étaient-ils pas un écho pénétrant et très-distinct de ces voix intérieures qui, durant les premières années de son éducation, l'avaient appelée à Jésus-Christ? »[1]

Elle se sentit donc attirée à partager cette vie de sacrifice tout à la fois et de consolation, et elle eût voulu faire immédiatement ses vœux; mais ses parents exigèrent qu'avant une démarche aussi grave elle rentrât quelque temps dans le monde. Du moins put-elle, à Felletin, fréquenter de vertueuses dames qui, sans être religieuses, desservaient l'hôpital et faisaient l'école aux petites filles. Bientôt elle obtint de se rendre chez les Bénédictines de Saint-Maixent, en Poitou, auprès d'une de ses sœurs qui y avait fait profession et qui l'appelait avec instance. Elle comptait bien entrer elle-même dans cet ordre, puisque sa famille l'avait retirée de chez les Ursulines. Mais, en passant à Limoges, elle vint revoir ses anciennes maîtresses. On

[1] Page 20 de l'ouvrage indiqué à la note précédente.

l'estimait dans la maison, on lui croyait une vocation réelle : on la retint en lui offrant les mêmes avantages qui lui étaient faits à Saint-Maixent. La voilà donc ursuline, comme elle l'avait tant désiré. Elle reçut le nom de Sœur *Sainte-Victoire*, sous lequel nous la désignerons maintenant.

La Révolution.

En 1790, un incendie détruisit ce beau couvent de Limoges. Les religieuses, dispersées, avaient résolu de rebâtir : la Révolution acheva, hélas! ce qu'avait commencé le feu. « Ce n'étaient point des maisons de chasteté qu'il fallait à ce régime, dont le culte allait vers l'idole que l'on sait. Ces concussionnaires rapaces et ces déprédateurs ne pouvaient s'élever à la conception du sacrifice par la pauvreté volontaire. Et que pouvaient comprendre à l'obéissance ces *libérateurs des peuples* venus pour arracher la France à la *tyrannie* antique, et lui offrant en échange, dans chaque ville, dans chaque bourg, les horreurs d'un prétorianisme et d'un écrasement dictatorial comme le monde n'en avait pas connu depuis Néron? La République faisait preuve de génie en persécutant les religieuses, en les jetant à la porte de leurs monastères. Elle, la corruption, le gorgement et le despotisme orgueilleux, elle poursuivait en ces modestes femmes la personnification, dans leurs règles, et, quoi qu'on en ait dit, dans la plupart de leurs membres, de la chasteté, du renoncement et de l'obéissance. »[1] — Sœur Sainte-Victoire, rentrée à Felletin, tarda peu d'y ouvrir une école, où affluèrent les enfants au point qu'elle dut prendre une aide dans sa cousine, Mlle Ronzet, à l'avenir sa compagne fidèle. Elles se firent aussi infirmières et servantes des malades. En ce même temps la fameuse fraternité révolutionnaire remplissait les prisons et couvrait la France d'échafauds! Les deux excellentes filles surent se ménager un oratoire dans leur

[1] *Ibid.*, p. 56.

maison, et y inviter, durant la Terreur, des prêtres cachés à célébrer les saints mystères. Elles eurent ainsi la sainte Messe presque tous les jours, au péril de leur vie, il est vrai; mais ce secours n'était-il pas nécessaire pour soutenir leur dévouement, et les affermir au milieu de tant d'angoisses? Sœur Sainte-Victoire se confessait toutes les semaines à un bon prêtre qui venait renouveler les saintes Espèces, et laissait le DIEU d'amour sous sa garde fidèle, où il le retrouvait pour le porter en secret aux malades. Dans cet oratoire se firent bien des premières-communions.

Notre fervente ursuline fut dénoncée, arrêtée, conduite en prison, où elle demeura environ six mois.

L'Hôtel-Dieu.

Le calme revenu, elle reprit son école avec Mlle Ronzet, mais toujours dans un ardent désir de reprendre la vie du cloître, où elle avait goûté surtout le charme de l'obéissance. Elle estimait le plus grand des bonheurs de n'avoir point à faire sa propre volonté. C'est ce qui la porta, en 1802, à entrer à l'Hôtel-Dieu, avec sa compagne, pour y soigner les malades tout en dirigeant une école. Elle n'espérait plus voir revivre son cher ordre de Sainte-Ursule; mais en continuant d'élever la jeunesse elle avait la joie de se dire qu'elle était encore ursuline en quelque chose. Les classes de cette nouvelle institution furent ouvertes le 1er décembre 1802. La Providence se servait de toutes ces circonstances pour amener peu à peu Sœur *Victoire* (on l'appela dès-lors ainsi) à jeter les fondements d'une nouvelle congrégation, où, sous une forme adaptée particulièrement aux exigences du temps, elle retrouverait les devoirs et l'esprit de celle qui lui était si chère.

La règle.

Le Ciel lui envoya successivement plusieurs collaboratrices, et de plus un protecteur dans l'évêque de Limoges, Mgr Philippe du Bourg, vertueux prélat dont la mémoire est restée en bénédiction dans ce diocèse. Il est mort en 1822. Comme il s'agissait d'une règle à donner aux Sœurs *de Saint-Roch*, nom qu'elles adoptèrent,

le prélat leur faisait écrire par son secrétaire : — « Je ne » sais si vous avez connaissance d'un décret impérial, du » 9 avril 1806, qui autorise toutes les religieuses de l'ordre » de Sainte-Ursule à se réunir pour vivre ensemble selon » l'esprit de leur institut. Vous allez croire sans doute que » j'ai en vue de vous engager à venir ici rejoindre vos an- » ciennes compagnes pour vivre avec elles. C'était bien » ma première idée, et vos Sœurs le désireraient beau- » coup. Mais non. Deux difficultés s'y opposent en ce » moment : la première, c'est qu'elles n'ont pas de maison » pour pouvoir effectuer leur réunion, et qu'elles ignorent » quand et comment elles pourront s'en procurer une; la » seconde difficulté, et c'est la plus grande, consiste en ce » que Mgr l'Évêque, qui sait que vous êtes fort utile à » Felletin, ne veut pas que vous quittiez cette ville... » Tout bien considéré, voici ce que j'ai pensé, et ce qui » pourrait vous mettre bien au large. *Vous êtes ursuline*, » et en cette qualité vous pouvez profiter du bénéfice du » décret, et demander non pas à vous réunir à vos an- » ciennes compagnes, puisqu'il n'y en a aucune à votre » portée, mais à recevoir et agréger *à votre ordre* de nou- » velles associées, en vous conformant aux dispositions du » décret et des statuts généraux déjà approuvés par le » Gouvernement. *Alors vous reprendriez votre habit.* Vous » pourriez, avec l'autorisation de Mgr l'Évêque, qui s'y » prêterait volontiers, le donner à vos compagnes, et vous » pratiqueriez toutes *la règle et les constitutions* de Sainte- » Ursule. » — C'étaient donc, au fond, des Ursulines qui allaient se former, et par conséquent la question des règles se simplifiait merveilleusement. Cependant on maintint la séparation entre les deux ordres, les Sœurs de Saint-Roch désirant avoir une existence propre. La reconnaissance par le Gouvernement eut lieu en 1807.

Question de droit.

Les points de règle arrêtés (nous n'avons pas à nous en occuper dans ce livre), on y forma les nouvelles religieuses, qui toujours s'y sont montrées fidèles, en deve-

nant l'édification du pays. Mais la digne Mère Victoire avait encore, parfois, des inquiétudes et des craintes sur son entrée dans une congrégation qui n'était pas absolument celle de ses premiers vœux. C'est pourquoi le pieux évêque lui mande, le 7 juillet 1844 : — « Vos inquiétudes » ne sont pas fondées, sur la crainte que l'on vous a » donnée au sujet de votre translation dans une nouvelle » congrégation. Vous avez manifesté votre attachement à » votre état; vous y avez fait du bien, vous en faites » tous les jours; j'avais été autorisé par le Souverain-» Pontife à vous agréger à cette congrégation. Vous avez » attendu assez longtemps le rétablissement de votre » ordre : ainsi, vous et vos dames pouvez être parfaite-» ment tranquilles. C'est moi qui prendrais votre défense » s'il était possible que jamais vous fussiez inquiétées. » Le double objet de l'institution était donc d'avoir des religieuses à la fois hospitalières et institutrices, pour qui les écoles ne suffisaient plus, et qui créèrent et dirigèrent aussi des pensionnats. Elles se sont répandues en cent endroits, comme institutrices surtout. Aubusson reçut leur première colonie, en 1818.

Quant à la bonne Mère fondatrice, qui fut un prodige d'activité, et de qui on a dit qu'elle avait été « un vrai miracle de la multiplication du temps », elle mourut le 4 août 1821, laissant la réputation d'une sainte.

CONCLUSION.

Telles sont les œuvres de Dieu. D'elles seules on peut dire ce que le poète écrivait du Christianisme lui-même, en visitant Nazareth : « Du creux de ce rocher sans nom » a coulé l'humble Christianisme. Source obscure, goutte » inaperçue, où deux passereaux n'auraient pu s'abreu- » ver, qu'un rayon de soleil aurait pu tarir, et qui aujour- » d'hui, comme le grand océan des esprits, baigne de ses » eaux intarissables le passé, le présent et l'avenir. [1] » La petite communauté de Brescia, formée il y a trois cent cinquante ans tout-à-l'heure, n'a pu être entamée ni par le temps, ni par les persécutions, ni par les distances. Portée à travers les siècles, par-dessus toutes les frontières, par une main divine, elle n'a cessé de grandir dans sa course, et voici qu'elle nous apparaît plus vivante, plus radieuse, plus active que jamais. Elle eut ses apôtres et ses martyrs, elle aura toujours ses héroïnes dans l'innombrable armée de ses religieuses, dans l'armée plus pressée encore des enfants qui peuplent ses pensionnats et ses écoles. Qui pourra compter les femmes admirables, mères, sœurs de charité, jeunes filles vouées au devoir filial ou aux œuvres d'assistance, sorties de ces ateliers de la vertu?

Les œuvres de Dieu dans son Église.

[1] Lamartine, *Voyage en Orient.*

Les œuvres du monde.

Où sont, en face de ces créations grandioses et comme immortelles, celles que l'humanité doit aux ennemis du catholicisme? Qu'ont-ils accompli pour ces abandonnés de la fortune dont ils plaident bruyamment la cause en faisant appel à toutes les passions, en abattant les remparts du respect, de la morale et du devoir? des articles de journaux, des traités économiques, des discours de tribune, des pamphlets et des phrases : c'est tout, et c'est peu! Il s'est trouvé, parmi ces déclamateurs, des hommes puissants en génie, en influence, en richesses : je demande ce qu'ils ont laissé après eux, quelle fondation durable est sortie de leurs conceptions; quel monument pour l'instruction ou la consolation des petits, des indigents, des humiliés, a pris ses éléments dans leur action, quel dévouement traditionnel ils ont suscité. Ils vivent, ils déclament, ils passent : ne cherchez rien après eux. Tout était temporel, humain, sans appui sur DIEU, sans les perspectives de l'âme : tout est mort! Quelques sacrifices d'argent, ils les firent peut-être : s'immoler soi-même, et surtout inspirer cette immolation à d'autres, la perpétuer dans les âges, qui d'entre eux a fait cela? Et ce sont de pareils hommes qui accusent l'Église d'être l'ennemie des lumières! l'Église, dont la mission est précisément d'aller, sur l'ordre formel du Maître, partout *instruisant*! l'Église, qui a couvert l'Europe de ses écoles! l'Église, à qui nous devons ce splendide héritage des Universités, rêvées, réalisées par elle, alors que tout périssait dans l'abaissement intellectuel! l'Église, si féconde en ordres enseignants, et qui de nos jours, pendant que le faux penseur aiguise ses vaines périodes, envoie encore chaque jour ses prêtres aux extrémités de la Chine, dans les sables des déserts africains, parmi les sauvages de l'Australie, former, en même temps que des chrétiens, des êtres civilisés et sachant quelque chose! L'impiété, dans n'importe quel siècle, en a-t-elle fourni un seul, de ceux-là? Nous n'en voulons qu'un; ils sont incapables de nous le donner!

Aveux remarquables.

L'incrédule lui-même reste ébloui, à ses heures, devant notre vitalité miraculeuse, devant ces œuvres que n'usent ni les frottements, partout ailleurs mortels, des événements et du temps, ni la malveillance, ni les injustices, ni les spoliations, ni les fureurs populaires, ni les jalousies ou les cupidités d'en-haut, ni les chaînes, les échafauds, les murs où l'on abat lâchement et cruellement des victimes désarmées. — Voici le sceptique, le haineux Michelet, l'adversaire acharné de Jésus-Christ : il est à Rome, pesez bien ces lignes : — « J'ai baisé de bon » cœur la croix de bois qui s'élève au milieu du Colysée, » vaincu par elle. De quelles étreintes la jeune foi chré- » tienne dut-elle la serrer lorsqu'elle apparut dans cette » enceinte, entre les lions et les léopards! Aujourd'hui » encore, quel que soit l'avenir, *cette croix*, chaque jour » plus solitaire, *n'est-elle pas pourtant l'unique asile de* » *l'âme religieuse*? L'autel a perdu ses honneurs, l'huma- » nité s'en éloigne peu à peu; mais, je vous en prie, oh! » *dites-le-moi si vous le savez*, s'est-il élevé un autre » autel? [1] » — Écoutez son émule : — « A Dieu ne plaise » que je semble jamais méconnaître la grandeur du » Catholicisme, et la part qui lui revient dans la lutte » que soutient notre pauvre espèce contre les ténèbres et » le mal! Que de bien jaillit encore au sein des eaux trou- » blées de cette intarissable fontaine! Même en cet état de » décadence, que de preuves le Catholicieme donne encore » de son étonnante vigueur! *Quelle fécondité dans son* » *apostolat de charité!* que d'âmes excellentes! Comme, à » la vue de ces tentes rangées dans la plaine, et au milieu » desquelles se promène encore Jéhovah, on est tenté, » avec le prophète infidèle, de bénir celui qu'on voulait » maudire, et de s'écrier : *Que tes pavillons sont beaux,* » *que tes demeures sont charmantes!* Combien d'esprits,

[1] Michelet, *Histoire universelle*, introduction, p. 34.

» qui sans les fondations religieuses seraient restés ensevelis dans la vulgarité ou l'ignorance, lui doivent leur » éveil! Où trouver, par exemple, quelque chose de plus » vénérable que Saint-Sulpice, cette image vivante des » anciennes mœurs, cette école de conscience et de vertu » où l'on donne la main à François de Sales, à Vincent de » Paul, à Fénelon? Ah! gardons-nous de croire que Dieu » ait quitté pour toujours cette vieille Église! Elle rajeunira » comme l'aigle, elle reverdira comme le palmier. Oui, le » monde sera éternellement religieux, et le Christianisme, » dans un sens large, sera le dernier mot de la religion.[1] »

L'incrédulité, c'est le désert de l'âme, la stérilité même: *Congregatio hypocritæ sterilis*, dit l'Esprit-Saint[2].

La Pieuse Union des Ursulines séculières.

Dans le tableau qui est l'objet de ce livre, plus d'une gloire de la famille ursuline a échappé à nos recherches; nous n'avons pu arriver qu'à l'esquisse, au lieu de la toile achevée. Du moins n'omettrons-nous pas ce dernier détail. Une sorte de tiers-ordre, placé depuis sous la protection de Ste Ursule et de Ste Angèle Mérici, a commencé depuis peu d'années, en Italie, d'après le plan primitif de la sainte fondatrice de Brescia. On a vu, en un de nos premiers chapitres, qu'à Brescia même s'est formée une association de filles pieuses vouées au célibat au milieu du monde, selon l'institut ancien. Dans le même temps, c'est-dire vers l'année 1850, à Mornésé, petite ville du diocèse d'Acqui en Piémont, une jeune fille de dix-huit ans, du nom de Pédémonté, formait le parti de se donner à Dieu, elle aussi, sans embrasser la vie religieuse proprement dite, mais en restant au milieu des siens. D'autres l'imitèrent; et bientôt on vit s'élever une compagnie de personnes du sexe reproduisant la vie des antiques Ursulines : travail de la perfection, assistance des malades, instruction des

[1] E. Renan, *Questions contemporaines*, p. 401.
[2] Job, xv, 34.

filles ignorantes, dévouement aux œuvres pieuses et paroissiales; avec l'engagement, en outre, de se procurer mutuellement les secours spirituels et de s'aider dans les nécessités corporelles. La règle, rédigée en forme, reçut l'approbation de l'évêque d'Acqui le 20 mai 1857.

La bonne fille ne se doutait pas, du reste, qu'elle renouvelait simplement ce qui avait été inauguré par Ste Angèle trois siècles auparavant. Sous le nom de *Pieuse Union des Filles de l'Immaculée Conception*, elle faisait revivre Angèle et ses compagnes : d'où la désignation d'*Ursulines séculières* donnée parfois à cette chrétienne association, qui (circonstance à noter) apparaissait dans le moment où le Saint-Siége venait d'étendre à l'Église entière l'office de Ste Angèle. Rosina Pédémonté mourut le 30 janvier 1860. La *Pieuse Union* n'a cessé de multiplier, gagnant la Ligurie, le Piémont, la Lombardie, Modène, la Toscane, les États Pontificaux; un ecclésiastique zélé, M. l'abbé Richaudeau, aumônier des Ursulines de Blois, s'est efforcé de l'introduire en France [1]. Et ainsi, pendant que l'ordre perfectionné par la clôture se relève de toutes parts, la Providence ressuscite, à Brescia et ailleurs, la première forme sous laquelle il s'est montré, afin que le bien dû au zèle de sa servante Angèle grandisse au centuple, au lieu de décroître, dans la sainte Église de Dieu.

Projet d'union plus étroite.

La charité de Notre-Seigneur la plus délicate a de tout temps régné entre les diverses maisons d'Ursulines répandues dans le monde. S'il nous était permis d'émettre sur ces choses un humble avis, nous dirions que l'heure d'une plus étroite et plus parfaite union semble avoir sonné. Tout s'unifie autour de nous; et si, à toute époque il fut vrai de dire « *Vis unita fortior* », combien plus le peut-on assurer aujourd'hui, où c'est l'union générale des

[1] V. l'opuscule de M. Richaudeau : *Règle de la Pieuse Union des Ursulines séculières filles de Marie immaculée* (Blois, chez l'auteur, 1866); avec ce sous-titre : *La Vie religieuse dans le monde.*

méchants qui constitue les immenses périls de la société et de l'Église? Voyez comme les associations maudites se groupent et agissent en commun! Pourquoi donc ne se produirait-il pas un travail analogue et corrélatif dans les familles religieuses, qui sont le corps militant, la réserve de l'Église? Il ne peut être question, assurément, de fondre en un seul, comme Napoléon le tenta en 1807, tous les ordres de femmes sans distinction; mais pourquoi toutes les congrégations d'Ursulines n'établiraient-elles pas entre elles l'unité réelle? Quel rajeunissement et quelle vigueur elles y puiseraient! Déjà, grâce à M. l'abbé Richaudeau, les *circulaires* triennales mettent en rapport les unes avec les autres, depuis 1876, toutes les maisons de l'ordre : c'est un progrès considérable. Désormais, allant plus avant, pourquoi les supérieures n'auraient-elles pas, avec permission des évêques et du Saint-Siége, des assemblées générales pour se concerter sur des intérêts nécessairement communs? Pourquoi ne solliciterait-on pas l'honneur d'avoir à Rome un cardinal protecteur?

Ces idées germent, nous le croyons; et nous croyons aussi qu'il est impossible qu'elles n'aboutissent pas prochainement. Déjà les Ursulines de Clermont écrivaient en 1857 : — « Qu'il nous soit permis d'exprimer un désir, un vœu, qui » a été celui des religieuses les plus illustres des différentes » congrégations d'Ursulines. On ne peut disconvenir que » chacune de ces fractions de l'ordre n'ait opéré un très- » grand bien et ne mérite sa part d'éloges; mais ce bien » ne serait-il pas plus solide dans sa base, plus étendu » dans ses effets, si une même règle et les mêmes usages » unissaient et reliaient entre elles ces ramifications nom- » breuses, ou du moins si l'uniformité se trouvait dans » tous les couvents de la même congrégation? [1] Daigne

[1] Cette *uniformité* ne doit cependant pas être absolue, à cause de la diversité des pays et des besoins. La simple *unité* lui est de beaucoup préférable.

» l'Esprit d'amour et de lumière, si la gloire de Dieu et le » salut des âmes doivent résulter de l'accomplissement de » ce projet, en faire comprendre l'utilité et les immenses » avantages à toutes les personnes qui s'intéressent aux » progrès et à la perfection de l'institut! L'union fait la » force. »[1]

On retrouve le même vœu dans quelques-unes des plus récentes circulaires. Nous lisons dans celle de Montpezat (9 février 1877) : « Notre attachement à de saints usages, » pratiqués sans interruption pendant près de trois siècles, » vous paraîtra légitime, et vous seriez malédifiées si » nous en faisions peu de cas. Nous y tenons, c'est vrai; » mais, avant tout et par-dessus tout, nous voulons le » bien de notre saint ordre : et ce bien, un bien immense, » paraît devoir résulter d'une union plus complète. C'en » est assez pour que nous soyons prêtes à tous les sacri- » fices : heureuses de nous laisser consommer dans l'unité » parfaite, l'image de la très-sainte Trinité. » Et ces bonnes Sœurs ajoutent qu'il y faut aller avec prudence et en parfaite soumission aux évêques et au Saint-Siége. L'observation méritait à peine d'être faite.

La circulaire d'Auch (26 décembre 1876) n'exclut pas les intérêts temporels. — « Nous apprécions beaucoup, dit- » elle, l'heureuse pensée de venir au secours de nos com- » munautés les plus nécessiteuses. Chaque maison plus » favorisée des biens matériels ne pourrait-elle pas s'impo- » ser une petite rente annuelle, dont le minimum serait » par exemple de 10 fr., que l'on verserait dans un centre » commun? Supposons deux cents maisons donnant 10 fr., » voilà déjà un trésor de 2000 fr. par an, où nos bonnes » sœurs pourraient puiser au moment opportun. » — Une proposition analogue avait été formulée par le monastère de Morlaix. Il y a là tout un avenir. L'assemblée des supé-

[1] *Annales de l'ordre de Sainte-Ursule* (Clermont, 1857), t. II, p. 387.

rieures traiterait avec autorité ces questions, et les résoudrait sans appel.

Aux filles de Ste Angèle.

Et maintenant, nobles Filles d'Angèle, soyez dignes de celles qui vous précédèrent au chemin du sacrifice et de la perfection. Dilatez, à l'exemple de Jacob, vos saintes demeures (*Isaïe*, LIV, 2). Le Seigneur habite au milieu de vous : que faut-il de plus pour exalter votre courage? Voyez la moisson qui s'offre à votre zèle : en quel temps la pauvre jeunesse, attirée dans l'abîme par les docteurs du mensonge, s'est-elle présentée avec plus de droits à votre compassion, à vos immolations? Tout croule, tout s'affaisse, tout périt, au souffle mortel de l'infidélité : la foi seule peut arracher le monde à son agonie : filles de la foi, marchez donc, et la ressuscitez dans les familles! C'est votre œuvre, et vous n'y faillirez pas.

Et toi, sainte Église, que ta puissance est grande toujours pour soulever l'humanité vers ses immortelles destinées! — « Oui, chaque jour encore des milliers de créatures aimées sortent des châteaux comme des chaumières, des palais comme des ateliers, pour offrir à DIEU leur cœur, leur âme, leur corps virginal, leur tendresse et leur vie. Chaque jour, parmi nous et partout, des filles de grande maison et de grand cœur, et d'autres d'un cœur plus grand que leur fortune, se donnent, dès le matin de la vie, à un époux immortel. C'est la fleur du genre humain, fleur encore chargée de sa goutte de rosée, qui n'a encore réfléchi que les rayons du soleil levant, et qu'aucune poussière terrestre n'a encore ternie; fleur exquise et charmante, qui, respirée même de loin, enivre de ses chastes senteurs, au moins pour un moment, les âmes les plus vulgaires. C'est la fleur; mais c'est aussi le fruit. C'est la sève la plus pure, c'est le sang le plus généreux de la tige d'Adam : car chaque jour ces héroïnes remportent la plus étonnante des victoires, grâce au plus courageux effort qui puisse enlever

la créature aux instincts terrestres et aux biens mortels.

» Avez-vous vu, en mars ou avril, un jeune enfant respirer les premiers épanouissements de la nature, et les premières lueurs de l'admiration étinceler dans son beau regard au contact du réveil et de la vie dans les bois et les champs? C'était le printemps de la vie en présence du printemps de la nature; et c'était un enchantement. Mais il y a quelque chose de plus enchanteur, et qui ravit l'âme aux plus hautes cîmes de l'émotion humaine : c'est la vierge déjà adolescente, toute rayonnante de jeunesse et de beauté, qui se détourne de tous les parfums de la vie pour ne plus respirer et regarder que vers le ciel.

» Et quel est donc cet amant invisible, mort sur un gibet il y a dix-huit siècles, et qui attire ainsi à lui la jeunesse, la beauté et l'amour; qui apparaît aux âmes avec un éclat et un attrait auxquels elles ne peuvent résister; qui fond tout-à-coup sur elles et en fait sa proie; qui prend toute vivante la chair de notre chair et s'abreuve du plus pur de notre sang? Est-ce un homme? Non : c'est un DIEU! Voilà le grand secret, la clef de ce sublime et douloureux mystère. Un DIEU seul peut remporter de tels triomphes et mériter de tels abandons... » [1]

[1] Montalembert. *Les Moines d'Occident*, t. Ve, liv. XVIIe.

FIN.

Al
Ai
Ar
Ar
Ar
Ar
Av
Av
Av
Av

Ba
Be
Bé
Bl
Bo
Bo
Bo
Br
Br

Ca
Ch
Cl
Cl
Co

Di

Év

Fa
Fl

TABLEAU

DES MONASTÈRES D'URSULINES EXISTANT EN L'ANNÉE 1878.

I. — CONGRÉGATION DE PARIS

Établie par le Pape Paul V en 1612.

FRANCE

Abbeville.	*Somme.*
Aire-sur-la-Lys.	*Pas-de-Calais.*
Ambert.	*Puy-de-Dôme.*
Amiens.	*Somme.*
Argental.	*Corrèze.*
Arras.	*Pas-de-Calais.*
Auxerre.	*Yonne.*
Avallon.	*Id.*
Avignon.	*Vaucluse.*
Avranches.	*Manche.*
Bayeux.	*Calvados.*
Beaulieu.	*Corrèze.*
Béthune.	*Pas-de-Calais.*
Bletterans.	*Jura.*
Boulieu.	*Ardèche.*
Boulogne.	*Pas-de-Calais.*
Bourges.	*Cher.*
Brignoles.	*Var.*
Brives.	*Corrèze.*
Caen.	*Calvados.*
Châteaugiron.	*Ille-et-Vilaine.*
Chirac.	*Lozère.*
Clermont.	*Puy-de-Dôme.*
Corbigny.	*Nièvre.*
Digne.	*Basses-Alpes.*
Évreux.	*Eure.*
Faouët.	*Morbihan.*
Flavigny.	*Côte-d'Or.*
Gravelines.	*Nord.*
Hâvre (Le).	*Seine-Inférieure.*
Hennebont.	*Morbihan.*
Montigny-sur-Vingeanne.	*Côte-d'Or.*
Mortain.	*Manche.*
Nevers.	*Nièvre.*
Nice.	*Alpes-Maritimes.*
Ploërmel.	*Morbihan.*
Quimper.	*Finistère.*
Redon.	*Ille-et-Vilaine.*
Rouen.	*Seine-Inférieure* : 1re *maison*, rue des Capucins; 2de *maison*, rue Morand.
Saint-Omer.	*Pas-de-Calais.*
Sommières.	*Gard.*
Souceyrac.	*Lot.*
Thoissey.	*Ain.*
Valréas.	*Vaucluse.*
Vannes.	*Morbihan.*
Voiteur.	*Jura.*

BELGIQUE

Tournay.	
Bauffe.	*près Brugelette* : Communauté d'*Hildesheim*, victime de la persécution de M. de Bismarck, et réfugiée en cet endroit.

HOLLANDE

Nimègue.

IRLANDE ET ANGLETERRE

Black-Rock. *près Cork.*
Sligo.
Thurles.
Waterford.
Greenwich. *près Londres.*

ALLEMAGNE

Duderstadt. *Hanôvre :*
Maison actuellement dissoute par la persécution prussienne.
Erfurth. *Prusse.*
Fritzlar. *Hesse-Electorale.*
Hildesheim. *Hanôvre :*
Maintenant à *Bauffe.*
Straubing. *Bavière.*
Wurtzbourg. *Id.*

GRÈCE

Lutra. *Ile de Tinos.*
Naxie. *Ile de Naxos.*

CANADA

Chatam.
Québec.
Trois-Rivières (Les).

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Boonville.
Boston. *Missouri.*
Brown-County. *Ohio.*
Chatham. *New-York.*
Cléveland. *Id.*
Colombia. *Caroline du Sud.*
Galveston. *Texas.*
Louisville. *Kentucky.*
Nouv.-Orléans. *Louisiane.*
Ontonagon. *Michigan.*
Opelousas (Les). *Louisiane.*
Pittsburg. *Pensylvanie.*
Prairie du Chien. *Missouri.*
Saint-Louis. *Id.*
San-Antonio. *Texas.*
Springfield. *Illinois.*
Tiffin. *Ohio.*
Tolédo. *Id.*

AMÉRIQUE DU SUD

George-Town (?). *Guyane anglaise.*
Igarussu (?).
La Havane. *Cuba.*
Puerto-Principé. *Id.*
San-Salvador (*ou* Bahia). *Brésil.*

II. — CONGRÉGATION DE TOULOUSE

Établie par Paul V en 1615.

FRANCE

Auch. *Gers :*
1re *maison*, rue de l'Oratoire ;
2de *maison*, rue du Prieuré.
Auvillars. *Tarn-et-Garonne.*
Condom. *Gers.*
Ispagnac. *Lozère.*
Montauban. *Tarn-et-Garonne.*
Montpellier. *Hérault.*
Montpezat. *Tarn-et-Garonne.*
Queyssac. *Dordogne.*
Serverette. *Lozère.*
Tulle. *Corrèze.*

ESPAGNE

Molina. *Arragon.*
Siguenza. *Guadalaxara.*

III. — CONGRÉGATION DE BORDEAUX

Établie par Paul V en 1618.

FRANCE

Aire-sur-l'Adour.	*Landes.*
Angers.	*Maine-et-Loire.*
Bazas.	*Gironde.*
Beaugency.	*Loiret.*
Blois.	*Loir-et-Cher.*
BORDEAUX.	
Carhaix.	*Finistère.*
Château-Gontier.	*Mayenne.*
Dinan.	*Côtes-du-Nord.*
Juigné.	*Maine-et-Loire.*
Lamballe.	*Côtes-du-Nord.*
Langon.	*Gironde.*
Marseille [1].	*Bouches-du-Rhône.*
Montfort.	*Ille-et-Vilaine.*
Morlaix.	*Finistère.*
Nantes.	*Loire-Inférieure.*
Orléans.	*Loiret.*
Périgueux.	*Dordogne.*
Quimperlé.	*Finistère.*
Quintin.	*Côtes-du-Nord.*
St-Pol-de-Léon.	*Finistère.*
Saint-Saulves.	*Nord.*
Saint-Sever.	*Landes.*
Tartas.	*Landes.*
Tréguier.	*Côtes-du-Nord.*
Vitré.	*Ille-et-Vilaine.*

ITALIE

PIÉMONT, ÉTATS-ROMAINS, ETC.

Bénévent.	
Brescia.	
Calvi.	*près Narni.*
Canobbio.	*Piémont.*
Capriolo.	*Milanais.*
Desenzano.	
Galliate.	*près Novare.*
Gavardo.	*Milanais.*
Mantoue.	
Miasino.	*Novare.*
Milan.	
Omégna.	*Novare.*
Rome.	*États-Romains.*
Saluzzo (Saluces).	*États-Sardes.*
Sesto-Calendé.	*Lombardie.*
Stronconé.	États-Romains, près *Terni.*

BELGIQUE

Borgerhout.	*Prov. d'Anvers.*
Brée.	*Limbourg.*
Bure.	*près Namur* [2].
Diepenbek.	*Flandre-Orient.*
Echt.	*Limbourg.*
Fauquemont [3].	*Id.*
Fouron-le-Comte.	*Prov. de Liége.*
Gierle.	*Prov. d'Anvers.*

[1] Cette communauté, établie sur la promenade du *Prado*, est celle de Breslau, chassée de Prusse par la persécution. Nous maintenons sur la liste, à leur rang, les divers monastères ainsi expulsés, dans la conviction où nous sommes que l'heure de la réparation et du retour ne tardera point à sonner. La guerre à Dieu a déjà produit en Prusse la guerre à la société et le régicide. Les ennemis de l'Église y songeront.

[2] A *Bure* se sont réfugiées les communautés de *Kempen* et d'*Aix-la-Chapelle*, expulsées de la Prusse par M. de Bismarck.

[3] *Fauquemont* a donné asile à la communauté de *Boppard*.

Hamont.	*Limbourg.*
Hasselt.	*Id.*
Haute-Croix.	
Herck-la-Ville.	*Limbourg.*
Heusden.	*Id.*
Hoogstraeten.	*prov. d'Anvers.*
Lacken.	*Bruxelles.*
Lierre.	*Anvers.*
Londerzecle.	*Bruxelles.*
Lummen.	*Limbourg.*
Maeseyck.	*Limbourg Holl.*
Marche-l.-Dames.	*Namur.*
Murle.	*Anvers.*
Milsbroeck.	
Molem.	
Mons.	
Montaigu.	*près Louvain.*
Namur.	
Posen.	*Pologne.*
Puers.	*Malines.*
Saint-Trond.	*Limbourg.*
Saventhem.	*Bruxelles.*
Termathe.	
Thildonck.	*Malines.*
Wavre.	*Brabant.*
Wellen.	*Limbourg.*
Werst-Ste-Gertrude.	*Id.*
Vilryck.	*Anvers.*
Vilvorde.	*Bruxelles.*
Wolverthem.	

HOLLANDE

Breust-Eysden.
Grubbenvorst.
Kirchrath.
Maëstricht.
Posterhalt.
Ruremonde.
Sittard.
Uden.
Venray.
Walkembourg.
Wert.

ANGLETERRE

Upton.	*près Londres.*

AUTRICHE-HONGRIE

Cracovie.	
Bischoflaki.	*Illyrie.*
Brunecken.	*Tyrol.*
Brunn.	*Moravie.*
Cividalé.	*Frioul.*
Goritz.	*Illyrie.*
Gratz.	*Styrie.*
Groswardein.	*Hongrie.*
Hermanstadt.	*Transylvanie.*
Inspruck.	*Illyrie.*
Kaschau.	*Hongrie.*
Klagenfurt.	*Illyrie.*
Kuttenberg.	*Bohême.*
Laybach.	*Illyrie.*
Lintz.	*Haute-Autriche.*
Œdenbourg.	*Hongrie.*
Olmutz.	*Moravie.*
Prague.	*Bohême.*
Presbourg.	*Hongrie.*
Raab.	*Hongrie.*
Tarnow.	*Galicie.*
Tirnau.	*Hongrie.*
Warasdin.	*Croatie.*
Vienne.	

ALLEMAGNE [1]

Ahrweiler.	*Prusse Rhénane.*
Aix-la-Chapelle *.	*Id.*
Berlin *.	
Boppard *.	*Prusse Rhénane.*
Breslau *.	*Silésie.*
Cologne * [2].	
Dorsten *.	*Prusse.*
Duren.	*Rhin.*
Geilenkirchen.	*Id.*
Gnesen *.	*Silésie Prus.*

[1] * L'astérisque marque les communautés actuellement expulsées par la persécution, mais toujours existantes en droit.

[2] La communauté de Cologne s'est réfugiée en Belgique, près de Namur.

Hersel *.	*Rhin.*
Kempen *.	*Id.*
Landshuth.	*Bavière.*
Liebenthal *.	*Prusse.*
Montjoie *.	*Prusse Rhénane.*
Posen *.	*Silésie Prus.*
Ratibor.	*Prusse, Silésie.*
Salzbourg.	*Autriche.*
Schweidnitz *.	*Prusse.*
Trèves *.	*Rhin.*

ÉTATS-UNIS

Alton.	*Illinois.*
Louisville.	*Kentucky.*
Morisonia.	*New-York.*
Saint-Louis.	*Missouri.*
Fayetteville.	
Le Saut Sainte-Marie.	*Michigan.*

ORIENT

Noordwyck.	*Batavia.*
Wellerveden.	*Id.*
Sourabaya.	*Id.*

CONGRÉGATION DE LYON

Établie par Paul V en 1619.

FRANCE

Lyon.	
Aix.	*Bouches-du-Rhône.*
Annonay.	*Ardèche.*
Arbresle (L').	*Rhône.*
Beaujeu.	*Rhône.*
Bourg-Argental.	*Loire.*
Charlieu.	*Loire.*
Crémieu.	*Isère.*
Grenoble.	*Isère.*
Monistrol.	*Haute-Saône.*
Pau.	*Basses-Pyrénées.*
Pézenas.	*Hérault.*
Pont-de-Beauvoisin.	*Isère.*
Rive-de-Gier.	*Loire.*
Saint-Chamond.	*Loire.*
St-Cyr au Mont-d'Or.	*Rhône.*
St-Jean de Bournay.	*Isère.*
Semur.	*Côte-d'Or.*
Trévoux.	*Ain.*
Tullins.	*Isère.*
Villefranche.	*Rhône.*
Viriville.	*Isère.*

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS DIVERSES.

Il n'est point question de Dôle, q[illegible] is le nom de *Ste Ursule*, mais sa[illegible] rattacher à l'institution de Ste Angèle, ai[illegible] us l'avons marqué t. II, p. 3 (n[illegible] Cet ordre possède à Dijon, sous la désignation de Ma[illegible]on des *Urs[illegible]*, [illegible] pensionnat florissant. — La maison-mère est à *Orgelet* (Ju[illegible] avec couvents à *Bletterans*, *Voiteur* et *Dôle*, au diocèse de Saint-Claude.

Montbard.	*Côte-d'Or.*
Tonnerre.	*Yonne.*
Dusseldorf.	*Prusse.*
Fribourg-en-Brisgau.	*Bade.*

Ursulines du Sacré-Cœur à

Pons. *Charente-Infér.* (*maison-mère*).
Jonzac.
Mirambeau.
Chenac.
Archiac.
Montguyon.
Cozes.
Arvert.
Saujon.
(*Toutes ces communautés au diocèse de* La Rochelle. — *Pas de clôture*).

Ursulines de Jésus à

Chavagnes. *Vendée.* (*maison-mère*). *Pas de clôture.*
Ancenis.
Aulnay.
Charroux.
Châteaubriant.
Le Gord.
Guérande.
Loudun.
Nantes. *Boulev. Delorme.*
Nieul-sur-Mer.
Parthenay.
Puy-Drouard.
La Rochelle. *Charente-Infér.*
Saintes.
St-Jean-d'Angély.
Thenezay.

Autres Ursulines non cloîtrées :

Tours.
Chinon.

Ursulines de Malet

(Diocèse de Rodez). — *Pas de clôture.*

Malet. *Aveyron.* (*maison-mère*).
Castelnau.
Saint-Côme.
St-Jean-de-Bruel.
Nant.
Onet-le-Château.
Prades-d'Aubrac, *et quelques autres.*

CONGRÉGATION DE TROYES

Dérivée de celle de Dijon, mais ayant de nouvelles constitutions : supérieure-générale, pas de clôture.

Troyes.	*Aube.*
Arcis-sur-Aube.	*Id.*
Bar-sur-Aube.	*Id.*
La Chapelle-en-Blaisy.	*Haute-Marne.*
Châtillon-s.-Seine.	*Côte-d'Or.*
Cravant.	*Yonne.*
Ervy.	*Aube.*
Gyé-sur-Seine.	*Id.*
Joinville.	*Haute-Marne.*
Ligny-le-Châtel.	*Yonne.*
Méry-sur-Seine.	*Aube.*
Mussy-sur-Seine.	*Id.*
Nogent-sur-Seine.	*Id.*
Noyers.	*Yonne.*
Paris.	*Belleville.*
Pouey.	*Aube.*
Pont-sur-Seine.	*Id.*
Ravières.	*Yonne.*
Sézanne.	*Marne.*
Trainel.	*Aube.*
Vermenton.	*Yonne.*

Note du dernier moment (Octobre 1878). — Aux couvents supprimés par M. de Bismarck, ennemi tout particulier des Ursulines, ajoutez celui de **Duren** sur le Rhin. — En Portugal, **Coïmbre** a été oublié. — De plus, t. II, p. 169, observer que **Tinos** et **Lutra** forment deux couvents distincts.

TABLE ANALYTIQUE

DE TOUT L'OUVRAGE [1].

A

Abbeville : Monastère d'— : I, 388.

Académie littéraire des pensionnaires d'Auch : II, 511.

Acarie (Mme) et les Ursulines de Paris : I, 367 ; — et les Ursulines de Dijon : II, 10.

Admission des religieuses d'après la règle de Ste Angèle : I, 283.

Affabilité, recommandée par Ste Angèle : I, 133.

Afra (Santa-), **Aphre**, **Affre**, patronne de Brescia : I, xxvii, 98, 154.

Agnès *des Anges* (La Mère), à Rome : I, 353.

Aigueperse : Monastère d'—: I, 460.

Aire (Landes) : Fondation d'— : II, 469.

Aire-sur-la-Lys : Monastère d'— : II, 314.

Aix : Monastère d'— : I, 465. — Après la Révolution : II, 504.

Aix-la-Chapelle : Les Ursulines à — : II, 135.

Alais : Monastère d'— : I, 472.

Albert (Les demoiselles), à Beaulieu : II, 371.

Alger : Essais de colonisation sans le christianisme : II, 213 (*note*).

Algonquins, Iroquois et Hurons : II, 177, 214 *et suiv.*

Alsace-Lorraine sous la Prusse, quant à l'éducation : II, 163 (*note*).

Ambert : Monastère d'— : I, 443. — II, 56. — II, 366.

Amboise : Monastère d'— : I, 518.

Amiens : Monastère d'— : I, 391.— Son rétablissement : II, 315.

Ancenis : Monastère d'— : I, 522.

Andelys (les) : Monastère : I, 413.

André (Jacques d'), bienfaiteur de la maison d'Aix : I, 466.

Angèle (Ste) : — Plusieurs saintes du même nom : I, 3.— Naissance de Ste *Angèle Mérici* : I, 4. — Ses vertus dès l'enfance : 5 *et suiv.* — Elle devient orpheline : 15. — Séjour à Salò : 19. — Mort de sa sœur : 24.— Tentations vaincues : 27. — Retour à Dézenzano : 30.— Vision merveilleuse : 31. — La sainte se fait agréger au tiers-

[1] Les noms commençant par *Saint* doivent être cherchés à la lettre **S**, et non point à celle du second mot.

ordre de Saint-François : 34. — Premiers essais d'association : 36. — Angèle à Brescia : 38. — Nouvelles tentations : 40. — Séjour chez les Patengola : 42; — chez Antoine Romano : 49.

Angèle reçoit le don des langues : I, 50. — Traits de sagesse : 51. — Pèlerinage à Mantoue : 59; — à Jérusalem : 61 *et suiv.* — Elle devient aveugle : 65. — Arrivée en Terre-Sainte : 68. — Guérison de la cécité : 72.

Séjour à Venise : I, 76. — Retour à Brescia : 78. — Pèlerinage à Rome : 79. — Angèle a Crémone : 83. — Maladie grave : 87. — Pèlerinage à Varallo : 89.

Premières compagnes : I, 92. — Premier et second oratoires : 97. Inauguration de la Compagnie : 103. — Règle primitive : 118. — Premier chapitre à Brescia : 122. — Angèle est élue supérieure : 123. — Sa dernière maladie : 130. — — Ses *Avis* : 131. — Adieux à ses sœurs : 146. — Sa mort : 147. — Question de la date sur cette mort : 149 (*note*). — Inscriptions sur la tombe : 157 *et suiv.* — Son testament : 162. — Ses promesses à l'Ordre : 135.

Vertus d'Angèle : I, 174 *et suiv.* — Culte de la sainte : 212 *et suiv.* — État du corps longtemps après : 220. — Miracles dus à son intercession : 223 *et suiv.* — Son esprit et le caractère de son œuvre : 273. — Fêtes à Brescia en son honneur : 325 (*note*). — Fête à Rome en 1718 : 217. — Béatification : 219. — Canonisation en 1807 : 221. — — Bulle : 243. — Décret de Pie IX : 267.

Angélique (La Mère) *de la Sainte-Trinité*, à Rome : I, 353.

Angélique (La Mère) *de Saint-Joseph*, à Rome aussi : I, 354.

Angers : Monastère d'— : I, 487. — Ses religieuses emprisonnées : II, 301. — Rétablissement de la communauté : II, 421.

Anglais (Les) au Canada : II, 235, 247. — Premier siége de Québec : II, 248.

Angoulême : Monastère d'— : II, 45.

Anne d'Autriche bienfaitrice des Ursulines : I, 381, 412. — II, 222.

Annonay : Couvent d'— : II, 399. — Depuis la Révolution : II, 497.

Apparition de la sœur d'Angèle : I, 24. — L'échelle mystérieuse, I, 32. — Notre-Seigneur lui-même : I, 101. — Ste Ursule : I, 102. — D'une Sœur au Canada : II, 246. — Du P. Gaschon : II, 367 (*note*).

Approbation des Règles des Ursulines : par l'Évêque : I, 421; — par le Saint-Siége : I, 426, 353.

Apt : Monastère d'— : II, 95.

Arbresle (L') : Couvent de — : II, 484.

Arc-en-Barrois : Monastère d'— : I, 452.

Archipel grec : Les Ursulines dans l' — : II, 167 *et suiv.*

Arbaud (Mlle), à Digne : II, 406, 407.

Archiconfrérie de Sainte-Angèle à Blois et à Nice : II, 417.

Archives de la communauté de Paris transportées à Québec : II, 253. — Celles d'Orléans détruites en 1830 : II, 453.

Aremberg (Duchesse D'), protectrice des Ursulines : II, 121 *et suiv.*

Argental : Monastère d'— : II, 69.

Argentat : Fondation d'— : II, 381.

Argenteuil : Fondation d' — : I, 427.

Arlanc : Monastère d' — : II, 70.

Arles : Fondation d' — : II, 74.

Arnay-le-Duc : Monastère d' — : I, 453.

Arnaud (La Mère Honorée D') à Avignon : II, 77.

Arnaud *de Brescia* : I, 47 (*note*).

Arquier (Jean-François D'), bienfaiteur du couvent de Lambesc : I, 470.

Arras : Monastère d' — : II, 315.

Aschaffenbourg : Monastère d' —: II, 141.

Assas (La Mère D'), à Avignon : II, 403.

Assemblées des religieuses ; intentions de la fondatrice : I, 305, 308.

Assistantes : Des — dans l'Ordre, I, 295.

Asti (ANTOINETTE), religieuse exemplaire à Brescia : I, 323.

Aubagne : Monastère d'— : I, 467.

Aubépine (GABRIEL DE L'—), évêque d'Orléans : I, 501.

Aubrac : Chevaliers d'— : II, 523.

Auch : Monastères d' — : II, 42. — Depuis la Révolution : II, 509.

Augusta, impératrice d'Allemagne, favorise les Ursulines : II, 154, 162.

Aulan (SUAREZ D'), évêque de Dax : II, 49.

Aulps : Monastère d'— : II, 90. — Depuis la Révolution : 506.

Autorité : Bon usage de l'— d'après Ste Angèle : I, 119, 166.

Autun : Fondation d' — : I, 451 : I, 132, 140.

Auvillars : I, 523.

Auxerre : II, 16. — Après la Révolution : II, 385.

Auxonne : I, 455.

Avallon : Monastère d' — : II, 19. — Après la Révolution : 391.

Aviau (D') du Bois de Sanzay, archevêque de Bordeaux : II, 462, 467 (Lettre), 495.

Avignon : Premier monastère : II, 76, 96. — Monastère de la Présentation, ou *des Royales* : II, 84, 87. — Après la Révolution : II, 402.

Avis de Ste Angèle à ses filles, en mourant : I, 131, 141, 146.

Avranches : Fondation d' — : II, 323.

Azot Aréoste, archevêque d'Avignon : II, 97.

B

Bagnols : Monastère de — : II, 98.

Bahia, ou San-Salvador, au Bresil : les Ursulines à — : II, 272.

Banditi, archevêque de Bénévent : I, 360.

Bar-sur-Aube : Fondation de — : II, 22.

Bar-sur-Seine : II, 23.

Barbé, fondateur du monastère du Hâvre : I, 425.

Barbe, religieuse modèle, à Brescia : I, 323.

Barjols : Communauté de— : I, 467.

Barnabé (Saint-), église de Brescia : I, 91.

Baronius : Protége les Ursulines à Foligno : I, 347.

Barré (Mlle), compagne de Mme de la Peltrie : II, 182.

Barrel (CATHERINE DE), religieuse modèle à Saint-Rémy : II, 79.

Batavia : II, 131.

Baudouin (Le vénérable), à Chavagnes : II, 521.

Bauffe (près Tournay) : Sœurs de Prusse réfugiées : II, 143.

Bauvine-Morel (Mme DE), à Nice : II, 413.

Bayeux : Fondation de — : I, 415. — Rétablissement : II, 324.

Bazas : Monastère de — : I, 492. — Après la Révolution : II, 467.

Béatification (Cause de) de la Mère Marie de l'Incarnation : II, 207.

Beau (LA MÈRE ANNE-MARIE), à Morlaix : II, 450.

Beaucaire : Couvent de — : I, 471 ; — II, 98.

Beaugency : Monastère de — : I, 505. — Après la Révolution : II, 453.

Beaujeu : Monastère de — : II, 479.

Beaulieu : Monastère de — : I, 455 ; — II, 66. — Son rétablissement : II, 371.

Beaumais, mercier à Paris : son zèle admirable pour la conversion des hérétiques : II, 65 (*note*).

Beaumont (la Mère Anne de —), à Carpentras : I, 473. — A Avignon : II, 84, 91, 92.

Beaune : Monastère de — : I, 451.

Beauregard (Mgr de), évêque d'Orléans : II, 455.

Beauvais : Fondation de — : I, 419.

Belley : Monastère de — : I, 461.

Belloy (Mme de —), bienfaitrice de la maison de Condom : I, 524.

Belloy (Cécile de), ursuline : I, 375, 389, 391, 405.

Bénévent : Fondation de — : I, 359.

Benoît XIV et les Ursulines : I, 216.

Béralde (L'Abbé Pierre), de Bordeaux : II, 118.

Berlin : Fondation d'Ursulines à — : II, 151.

Bermond (la Mère Françoise de) : Suscitée de Dieu pour l'établissement des Ursulines en France : I, 362, 435, 440, 465. — Sa mort : 444.

Bernard (Saint) saluant Jérusalem : I, 68.

Bernard (Claude) le *Pauvre Prêtre* : II, 18.

Bernières (La Mère de Louvigny de), ursuline à Caen : I, 397.

Bernières (M. de — Louvigny), protecteur de Mme de la Peltrie : II, 180.

Béron (la Mère) *de Sainte-Madeleine*, au Canada : II, 229.

Berry (Duchesse de), à Saint-Omer : II, 323.

Bertheaud (Mgr), évêque de Tulle : II, 374, 380.

Berthy (la Mère de), à Nogent-le-Rotrou et à Nantes : I, 521, 522.

Berton (Diane de — de Crillon), à Avignon : II, 90.

Bertulphe, prêtre dévoué pendant la Révolution : II, 318.

Besnard (la Mère Françoise) pendant la Révolution : II, 304.

Berty (Jacques de), à Bordeaux : I, 480.

Beuvron (Mlle de), fondatrice de Bayeux : I, 415.

Bex (l'abbé), protecteur à Sousceyrac : II, 369 et 370.

Béziers : Monastère de — : II, 44.

Biancozi, oncle de Ste Angèle : I, 19. — Son cousin Barthélemy Biancozi : I, 63.

Billiers (M. l'abbé des), à Clermont : II, 356.

Biperoy (Jacques de —), bienfaiteur du couvent de Lisieux : I, 426.

Bismarck (prince de), persécuteur : II, 143 *et suiv.*, 162 (*note*), 165 (*note*), 546.

Bitter (Abbé), protecteur à Berlin : II, 152.

Blacas (Duc de), à Aulps : II, 507.

Black-Roch : communauté de Kork en Irlande : II, 104.

Bletterans : Monastère de — : II, 394.

Blois : Monastère de — : I, 503. — Après la Révolution : II, 424.

Boening (Apolline-Thérèse), bienfaitrice de Duderstadt : II, 142.

Boisville (M. de), évêque de Dijon : II, 393, 394.

Bollène : Monastère de — : II, 75.

Bonté : Recommandée par Ste Angèle : I, 133, 166.

Bony *de Saint-Basile* (la Mère), à Saint-Chamond) : II, 477.

Boonville, aux États-Unis : établissement des Ursulines : II, 267.

Bordeaux : Congrégation de — : histoire et faits particuliers : I, 477, 480, 482. — Après la Révolution : II, 420.

Borromée (S. Charles) : Son action sur l'Ordre : I, 330, 341, 344.

Bossuet protecteur des Ursulines : I, 409.

Boston : Monastère de — : II, 258.
Boulard (la Mère), à Lyon : II, 474.
Boulieu : Fondation de — : II, 398.
Boulogne-sur-Mer : Monastère de — : I, 419. — Son rétablissement après la Révolution : II, 316.
Bourbon-Lancy : Fondation de — : I, 452.
Bourdon (la Mère Marie), à Thoissey : II, 401.
Bourdonnaye (La Mère Jacquette de la —), à Carhaix : I, 423.
Bouret, bienfaiteur de la maison de Toulouse : II, 36.
Bourg (Philippe du), évêque de Limoges : II, 528.
Bourg-Argental : Communauté de — : I, 455. — Après la Révolution : II, 491.
Bourg-en-Bresse : Couvent de — : II, 16.
Bourg-sur-Mer : Monastère de — : I, 485.
Bourgeois (Le P. François), de l'Oratoire, protecteur des Ursulines à Montpellier : II, 93.
Bourges : Fondation de — : II, 362.
Bourgoing (Le Père), oratorien, protège la maison d'Avignon : II, 99.
Bourlard (La Mère Ursule) : mise à mort pour la religion : II, 295.
Bourlez (La Mère Marie de), à Bruxelles : II, 123.
Bourrad ou **Bourrard** (Mlle), fondatrice de Chaumont : II, 20.
Bourran (M. de), bienfaiteur de Sainte-Livrade : I, 526.
Boussard (M. l'Abbé), aumônier des Ursulines à Quimperlé : II, 434.
Boutand (Gilles), évêque d'Aire : I, 492, 525.
Brébeuf (Le P. de), martyr au Canada : II, 215.
Brée : Couvent de — : II, 133.
Bref pour l'introduction de la cause de Marie de l'Incarnation : II, 208 (*note*).
Brescia : Histoire de cette ville : I, 46, 47 (*note*). — Angèle s'y fixe : 38, 78, 82. — Premier oratoire des Ursulines : 96. — Les Ursulines s'y propagent : 336. — Ce qu'elles y sont aujourd'hui : *ibid.*
Breslau : Les Ursulines à — : II, 151.
Briançon : Couvent de — : I, 462.
Brigittines (Religieuses) pendant la Révolution : II, 299.
Brignoles : Monastère de — : I, 464. — Après la Révolution : II, 408.
Brisebarre (La Mère) envoyée à Naxos et à Syra : II, 168.
Brives-la-Gaillarde : Couvent de — : II, 41. — II, 383.
Brown-County : Monastère de — : en Amérique : II, 268.
Bruillard (Philibert de), évêque de Grenoble : II, 501.
Bruisse (La Mère Sibylle) à Pernes : II, 94.
Brunecken (Tyrol) : Couvent de — : II, 151.
Bruxelles : Fondation de — : II, 123.
Bulles : Paul III : I, 127, 235. — Grégoire XV : I, 215. — Urbain VIII : I, 385 ; aux Sœurs de Limoges : II, 45 ; — pour la *Présentation* : II, 87. — Paul V : I, 371, 435, 482. — Canonisation : I, 243. — Institution de Tulle : II, 61.
Bus (César de) applaudit à la première fondation en France : I, 364. — Abrégé de sa vie : II, 35 (*note*).
Buschi (Girolama), protectrice de l'Ordre, à Brescia : I, 125.
Butler (Jacques), prélat, fondateur du monastère de Thurles (Irlande) : II, 105.

C

Cabrini (Le P. François), dévoué aux Ursulines : I, 125, 321.

Caen : Monastère de — : I, 397. — Son rétablissement : II, 326.

Caffarelli (M. de), évêque de Saint-Brieuc : II, 432.

Cahors : Fondation de — : I, 491.

Calmon-Haut, en Bretagne : les Ursulines de : II, 351.

Calocer (Saint), patron de Brescia : I, 161.

Calvi : Monastère de — : I, 353.

Calvaire (La Mère du) à Périgueux : II, 460.

Calvimont (M. de), bienfaiteur du couvent de Périgueux : I, 525.

Cambacérès (Cardinal), protecteur des Ursulines à Rouen : II, 341.

Cambis (La Mère Thérèse de) à Pernes : II, 94.

Canada : Son histoire : II, 175. — Les Ursulines au — : II, 217 *et suiv.* — Occupé par les Anglais en 1759 : II, 249.

Candie (Ile de) : Angèle y devient aveugle : I, 65. — Elle y est guérie miraculeusement : I, 72.

Canobbio : Monastère de — : I, 359.

Canonisation : Règles générales et décrets : I, 212; — d'Angèle : I, 221; — plus la bulle : I, 243 *et suiv.*

Capitouls (Les) de Toulouse : II, 36 (*note*).

Captivité des Ursulines pendant la Révolution : II, 301 *et suiv.*, 334, 336, 430, 447. — A Château-Gonthier : 457. — A Périgueux : 458.

Carcassonne : Monastère de — : I, 489.

Carbonari d'Italie : Leurs odieux plans contre l'Église : II, 281.

Carhaix : Couvent d'Ursulines : I, 422. — Nouvelle maison : II, 436.

Caromb : Monastère de — : I, 474. — II, 98.

Carpentras : Fondation de — : I, 473. — II, 98. — Ses martyrs pendant la Révolution : II, 290.

Cars (Charles des), évêque de Langres : II, 8, 15.

Cartier (Jacques) au Canada : II, 176, 212 *et suiv.*

Carvajal (Louise de) : Exemples héroïques de vertus et d'apostolat : I, 276 (*note*).

Castel-Sarrasin : Couvent de — : I, 494.

Catéchisme fait aux petits garçons par les Ursulines : II, 515.

Cavaillon : Monastère de — : I, 469. — II, 94. — Tentatives de communauté après la Révolution : II, 403.

Cazères (La Mère de) à Bordeaux : I, 479. — Sa vision : I, 481; — sa mort : 493.

Ceinture de cuir : Question de la — : I, 316.

Cellier de Saint-François (La Mère), à Montdidier : I, 418, 420.

Cérémonies des professions : I, 324.

Chabaud (Chanoine) à Saint-Rémy : II, 95.

Chabeuil : Monastère de — : I, 471.

Châlons-sur-Marne : Monastère de — : II, 21.

Chambéry : Fondation de — : I, 460.

Chamgrand (M. de), protecteur des Ursulines à Bourges : I, 403.

Champion de Cicé, archevêque d'Aix : II, 504.

Champlain (Samuel de), lieutenant du Roi au Canada : I, 407; — gouverneur du Canada : II, 176. — Ses bienfaits : II, 213 *et suiv.*

Champlain (Mme de), ursuline : I, 407.

Changements introduits dans les constitutions : I. 313.

Chapitre : le premier chapitre de l'Ordre à Brescia : I, 122. — A Lisieux, usage curieux : I, 426 (*note*).

Charité : Envers Dieu : I, 185. — Envers le prochain : I, 188, 191. — Envers les Sœurs, I, 192. — Envers les pauvres, II, 345, 416 (à Nice), 433 (à Quimperlé). — Trait d'héroïsme : II, 352. — — Projet d'union de secours entre les Ursulines : II, 441. — Institutions touchantes : II, 443. — Chevaliers d'Aubrac : II, 523.

Charles Borromée (Saint) : I, 330, 341, 344.

Charles X (Le roi), protecteur à Paris : II, 386.

Charlieu : Monastère de — : I, 458. — Après la Révolution : II, 483.

Chartres : Monastère de — : I, 520.

Chasserie (Sœur Jeanne) : Son héroïsme sous la Terreur : II, 302.

Chasteté dans Ste Angèle : I, 195. — Recommandée par elle : 290.

Châteaubriant : Monastère de — : I, 522.

Châteaugiron : Couvent de — : II, 384.

Château Gontier : Fondation de — : I, 501. — Rétablissement après la Révolution : II, 456.

Chatham : Monastère de — en Amérique : II, 267.

Châtillon-sur-Indre : Couvent de — : I, 506.

Châtillon-sur-Seine : Monastère de — : II, 15.

Châtillon des Dombes : Fondation de — : II, 29.

Chaumont : Monastère de — : II, 19.

Chavagnes : Congrégation de — : II, 520.

Chervet (M. l'Abbé), à Beaujeu : II, 480.

Chinon : Fondation de — : I, 520.

Chirac : Communauté de — : II, 390.

Choquet (Mme), bienfaitrice des Ursulines à Luçon : I, 507.

Choses (Les petites) : combien elles importent : I, 168.

Christ, Crucifix miraculeux, en Crète : I, 72.

Chrysanthe (Don), directeur des premières Ursulines : I, 125.

Cida (La Mère Augustine), à Saint-Symphorien : II, 484.

Ciotat (la) : Fondation de — : I, 467.

Clausonne (Sœur Gabrielle de), à Beaucaire : I, 472.

Clément VII reçoit Ste Angèle en audience : I, 81.

Clément IX et Clément X et les Ursulines : I, 215. — II, 121. — Bref en faveur des Ursulines de Flandre et d'Allemagne : II, 121.

Clément (Jean), coutelier à Paris : Son zèle admirable pour la foi : II, 65 (*note*).

Clermont (la Mère Charlotte de), à Tonnerre : II, 22.

Clermont en Beauvaisis : Monastère de — : I, 417.

Clermont-Ferrand : Monastère de — : I, 440. — Depuis la Révolution : II, 353.

Clermont-Lodève (Duchesse de), protectrice du couvent d'Espalion : II, 67.

Clermont-Tonnerre (la Mère de), à Amiens : II, 315, 316 (*note*).

Cleveland en Amérique : Monastère de — : II, 270.

Clôture : Premières discussions : I, 127. — Introduite dans une partie de l'Ordre : I, 328. — Détruite à Troyes : II, 520 ; — à Malet, II, 522 ; — à Pons : II, 523.

Clous (les saints), reliques de la Passion : I, 95.

Coetrodu (M. de), protecteur au Faouët : I, 423.

Cœur (Sacré de Jésus) : Marie de l'Incarnation en pratique la dévotion avant Marguerite-Marie Alacoque : II, 201.

Cologne : Martyre de Ste Ursule et reliques : I, 114, 116. — Les Ursulines à Cologne : II, 136.

Colonelle : Nom d'une dignité chez les premières Ursulines : I, 119.

Colonisation : Ne réussit point sans la religion : II, 213 (*note*).

Compagnes (Premières) d'Angèle : I, 92.

Compiègne : Victimes de la Révolution : II, 300.

Conan, roi des Pictes au temps de Ste Ursule : I, 113.

Condé (Prince de), protecteur des Ursulines à Saint-Jean-d'Angély : I, 507.

Condom : Fondation de — : I, 524.

Confiance en Dieu : Héroïque dans Angèle aveugle, et toute sa vie : I, 65, 66, 178. — Traits divers de Providence : II, 330, 331.

Congrégations d'Ursulines : Sens de ce mot : I, 366.

Congrégation générale (de la) : I, 304. — (Pour les diverses congrégations des Ursulines, voir aux chapitres de la *Table des matières*).

Conseils évangéliques dans Angèle : I, 193.

Conseil (Don de) dans Angèle : I, 209.

Conseillères dans l'Ordre : I, 303.

Consolation : La religion seule la donne : I, 18. — Dans Angèle : 207.

Constitution civile du clergé : II, 284.

Constitutions des Ursulines : I, 281 *et suiv.* — De Paris, I, 428. — (En général, pour les usages, règles et constitutions particulières, chercher dans la *Table des matières*, à chaque *congrégation*).

Conversion touchante de Mlle Nagle : II, 104. — Autres à Oxford par les Ursulines : II, 110. — De la Mère Sainte-Scholastique : II, 464. — De la Mère Catherine Vigne : II, 410.

Copois (Anne), fondatrice du couvent de Troyes : II, 23.

Corbigny : Couvent de — : II, 27. — Depuis la Révolution, II, 392.

Corck : Monastère de — : II, 101.

Cornaro (François), évêque de Brescia : I, 121. — Sa conduite dans la question de l'habit : I, 317.

Cosnac (M. de), archevêque de Sens : II, 387, 389, 392.

Costume des Ursulines au début : I, 316. — (Pour chaque congrégation, voir le dernier § de l'article qui lui est consacré).

Courage (Trait de) d'une religieuse : II, 67. — Autre : II, 372. — Autre : II, 395.

Couronne de Fer des rois lombards : I, 96.

Courtin et Leroux, bienfaiteurs du couvent de Blois : I, 503.

Cousin (La Mère Cécile) pendant la Révolution : II, 343.

Couston (L'Abbé), à Montpellier : II, 516.

Cozzano (Gabriel), secrétaire d'Angèle : I, 120, 127. — Lecture des derniers avis de la sainte : 131. — Inscription tumulaire de Ste Angèle : 159. — Lecture du testament : 463.

Cracovie : Monastère de — : II, 161.

Cragny (La Mère Fiart de), de Montereau : II, 31.

Cravant : Monastère de — : II, 33.

Crémieu : Fondation de — : II, 28. — Rétablissement depuis la Révolution : 498.

Crémone (Le P. Paul de), directeur des premières Ursulines : I, 124.

Crémone (ville) : Angèle à — : I, 83. — Les Ursulines à — : I, 326.

Crépy-en-Valois : Fondation de — : I, 396.

Crest : Monastère de — : I, 474.

Cristoni (Le Père Jean-Marie), père spirituel des Ursulines : I, 335.

Croix (François de la), religieux carme : Son voyage étonnant à Jérusalem : I, 62.

Cuers : Monastère de — : I, 469.

Cunlhat : Fondation de — : I, 459.

D

Dames-Blanches (*Albæ-Dominæ*), à Erfurth : II, 140.

Dandolo (Le Comte) : Belle apologie des religieux : I, 105.

Darboucave, évêque de Dax : II, 48.

Dardenne (La Mère Marie-Charlotte), à Nantes : I, 523.

Daria, mère de Ste Ursule : I, 113.

Dary (L'Abbé André), à Mortain : II, 328.

Daurade (La), église de Toulouse : II, 37 (*note*).

Dax : Monastère de — : II, 47.

Déjardin (La Mère Augustine), immolée par la Révolution : II, 295.

Deloynes (Philippe), bienfaiteur des Ursulines de Metz : I, 459.

Dérivoire (La Mère) *de Sainte-Claire* : II, 485.

Dervieu (L'Abbé), curé de Saint-Chamond, protecteur : II, 477.

Deschaux (Bertrand), archevêque de Tours : I, 517. — Son zèle pour le Canada : II, 222.

Désenzano, patrie de Ste Angèle : I, 4, 30.

Desmoulins (Camille) : Sa définition de l'œuvre révolutionnaire : II, 280.

Desnes : Fondation de — : II, 395 *et suiv.*

Désobéissance : Des cas de — dans l'Ordre : I, 167.

Despagnet (La Mère Anne), à Aulps : II, 90.

Devie (Mgr), évêque de Belley, protecteur des Ursulines : II, 401, 402.

Deydierre, simple servante, et fondatrice d'une maison d'Ursulines à Pont-Saint-Esprit : II, 91.

Die : Monastère de — : I, 474.

Dieppe : Fondation de — : I, 424.

Diffusion de l'Ordre (de la) : II, 113 (texte naïf des *Chroniques*).

Digne : Monastère de — : I, 474. — Après la Révolution : II, 405.

Dijon : Histoire de cette Congrégation : II, 6. — Monastère de — : II, 10.

Dinan : Monastère de — : I, 495. — Nouvel établissement : II, 428.

Dinant (Belgique) : Couvent de — : II, 125.

Dôle : Congrégation des *Ursules* : II, 4 (*note*). — II, 519.

Domergue *de Saint-Augustin* (La Mère), à Ambert : II, 366.

Domerie d'Aubrac : Congrégation de Chevaliers charitables : II, 523.

Doncieux (Charlotte), à Bourg-en-Bresse : II, 16.

Dornon (Mme de), protectrice des Ursulines à Bourges : I, 404.

Dorsten (Westphalie) : Communauté de — : II, 154.

Douceur et bienveillance, recommandée par Ste Angèle : I, 166.

Doultreman (Le P.), jésuite, à Valenciennes : II, 122.

Doultreman (Marie-Charlotte), fondatrice du monastère de Valenciennes : II, 121.

Doussot (Les demoiselles) à Bletterans : II, 394.

Doux (La Mère Marie-Anne), mise à mort pour la religion : II, 291.

Draguignan : Monastère de — : I, 468.

Dubac (La Mère), martyre en France : II, 292.

Dubois-Fournier, protecteur des Ursulines : II, 420.

Dubourg (Mgr), évêque de la Nouvelle-Orléans, protecteur des Ursulines : II, 261, 262 (*note*).

Dubuisson (Mme), bienfaitrice à Gournay : I, 410.

Ducrés (La Mère Louise), martyre de Jésus-Christ : II, 295.

Duderstadt : Fondation de — : II, 142.

Dumas (Alexandre — fils) : Jugement sur la Révolution : II, 281.

Dumoulin (La Mère Ysabeau), à Saint-Chamond : I, 439.

Dumoutier (La Mère Jeanne), à Eu : I, 394, 425, 427.

Dupanloup (Mgr) : Magnifique passage sur les désolations intérieures de l'impie : I, 18.

Duplessis (Baron), bienfaiteur des Ursulines à Montbard : II, 26.

Dupouy *de Saint-Bonaventure* (La Mère), à Auch : II, 510.

Durante (La Mère Jeanne), à Béziers : II, 44, 46.

Duranti, cardinal, évêque de Brescia : I, 320.

Düren : Les Ursulines à — : II, 158.

Duris (Abbé), bienfaiteur des Ursulines à Arlanc : II, 70.

Dussault (Jean-Jacques), évêque de Dax : II, 43.

Duthil (La Mère), à Langon : II, 461, 462.

E

Échelle mystérieuse : Vision de Ste Angèle : I, 32.

Echt : Couvent de — : II, 133.

Éducation chrétienne : Ste Angèle : I, 57. — *Instruction et éducation* : I, 93. — Observation sur les vacances : II, 327. — Éducation supérieure donnée par les Ursulines : II, 417 (*note*).

Elbeuf : Monastère d'— : I, 414.

Éloi (La Sœur Félicité) pendant la Révolution : II, 343.

Empire : Le premier — et les Ursulines : II, 313.

Enfants : Traits d'enfants au Canada : II, 231 *et suiv.*, 240, 242, 246.

Ennis : Monastère d'Irlande : II, 106.

Épernay : Fondation d'— : II, 26.

Épreuves : A Avignon : II, 76. — A Brescia : I, 127, 128. — A la Nouvelle-Orléans : II, 260. — A Mortain : II, 329.

Erfurth (Thuringe) : Fondation : II, 140.

Ermitages : Les anciens — : I, 2[illegible] — Celui d'Angèle : *ibid.*

Escobar (Marina de), sainte jeune fille au milieu du monde : I, 27[illegible] (*note*).

Espagnet (L'Abbé Charles), bienfaiteur des Ursulines à Brignoles : I, 464.

Espalion : Monastère d'— : II, 67.

Esserval-Tartres : Essai de communauté : II, 397.

Estang (Antoine de l'), bienfaiteur à Brives-la-Gaillarde : II, 41.

Estrades, évêque de Condom : I, 524.

Étampes (Éléonor d'), évêque de Chartres : I, 503, 520.

Étang (Vital de l'), évêque de Carcassonne : I, 489.

Eu : Monastère d'— : I, 393.

Eucharistie : Traits d'admirable piété : II, 186 et *note*.

Évreux : Fondation d'— : I, 389. — Rétablissement après la Révolution : II, 333.

Exemple (Bon) : Avis de Ste Angèle : I, 138.

Extases de la B. Hosanna : I, 57. — De Ste Angèle : I, 185.

F

Falaise : Monastère de — : I, 414.

Faouët (Le) : Communauté du — : I, 423. — Rétablie après la Révolution : II, 346.

Farini (Démophon), bienfaiteur des Ursulines à Calvi : I, 355.

Faucher (La Mère Jeanne le), à Avignon : II, 76, 79.

Faurax (Mme de), protectrice des Ursulines à Dijon : II, 14.

Felletin : Établissement de — : II, 525.

Femmes : Leur rôle au XVIIe siècle : II, 13.

Fénelon (Marquise de Lamothe-), protectrice de l'Ordre à Cahors : I, 491.

Ferdinand Ier, empereur d'Allemagne, protecteur : II, 148.

Fermeté *admirable pendant la persécution* : V. tout le § des victimes de la Terreur : II, 285 *et suiv.* — II, 356. — II, 431. — La Mère de La Barre à Beaugency : II, 455. — A Château-Gontier : II, 457. — A Auch : II, 510.

Fêtes en l'honneur de Ste Angèle à Rome : I, 217, 219. — A Brescia : 220.

Feurs : Monastère de — : I, 457.

Fiart de Cragny (La Mère), à Montereau : II, 31.

Fidélité des Ursulines pendant la Révolution : II, 284 *et à la suite*.

Filippini (Angèle) guérie miraculeusement : I, 223.

Flavigny : Monastère de — : I, 456. — II, 20. — Nouvelle communauté : II, 393.

Flécelles (La Mère Marguerite de) *de Saint-Athanase*, au Canada : II, 229.

Fléchier, protecteur des Ursulines : II, 400.

Foi dans Ste Angèle : I, 175.

Folchra (Mlle Marie-Françoise de), bienfaitrice et religieuse à Goritz : II, 149.

Foligno : Monastère de — : I, 346.

Fontaine (La Mère) *de Sainte-Angèle*, à Bourg-Argental : II, 495.

Foresterie (Mme de la), victime de la Révolution : II, 308.

Forget (M. de), bienfaiteur des Ursulines à Amboise : I, 518.

Fort (Un) chrétiennement tenu, au Canada : II, 214.

Fougères : Fondation de — : I, 423.

Fournier (Marie-Nicolas), évêque de Montpellier : II, 516.

Fradelores (Mme), bienfaitrice des Ursulines à la Ciotat : I, 467.

France : Les Ursulines en — : I, 327. — La France apôtre : I, 361. — II, 100, 101.

François (S.- de Sales) fonde plusieurs monastères d'Ursulines : I, 460, 462.

François Ier, empereur d'Allemagne, protecteur de l'Ordre : II, 148.

Frénelle (Mlle de), bienfaitrice des Ursulines à Gournay : I, 411.

Fritzlar (Hanôvre) : Couvent de — II, 142.

Froithier : Fondation de — : II, 130.

G

Gaillard (La Mère Ursule) : Mort édifiante : II, 296. — L'Abbé Gaillard, à Thoissey : II, 402.

Galliaté : Communauté d'Ursulines à — : I, 359.

Galveston : Établissement des Ursulines à — : II, 263.

Gand : Monastère de — : II, 123.

Gap : Fondation de — : I, 462.

Garnier (Baronne de), bienfaitrice à Schweidnitz : II, 155.

Gastineau (La Mère Lucrèce de) à Avignon : ses grandes vertus : II, 85, 96.

Gaverdi (Thomas) va consulter Ste Angèle : I, 51.

Gênes : Les Ursulines à — : I, 349.

Gensoul de Saint-Michel (La Mère) en Amérique : II, 262.

George-Town : Monastère de — : II, 267.

Georges, roi de Hanôvre, protége les Ursulines : II, 165 (*note*).

Gérard de La Carrière (Le Père), jésuite, à Liége : II, 117.

Gien : Monastère de — : II, 28.

Gipoulon (La Mère), à Felletin : II, 525.

Giraud (Le Cardinal), à Clermont : II, 359 ; — à Valenciennes : II, 420.

Girelli (Mme E.), ursuline de la primitive observance à Brescia : I, 335, 337.

Gisors : Les Ursulines à — : I, 409.

Givet : Fondation de — : II, 119.

Glandeveys (Toussaint), évêque de Grenoble : I, 467.

Gnesen : Monastère de : — II, 161.

Gœrrès sur le jeûne : I, 203.

Goffreteau (La Mère de), à Orléans : I, 502, 503, 506.

Gondrin : Les Ursulines à — : I, 491.

Gonzague, duc de Nevers, protecteur de l'Ordre : I, 448.

Gorgeron (La Mère Françoise), à Avignon : II, 84, 95.

Goritz : Les Ursulines à — : II, 149.

Gouault (Geneviève), fondatrice à Troyes : II, 23.

Goubille (Odèle de), bienfaitrice des Ursulines de Tournay : I, 427.

Goublot *de Sainte-Victoire* (La Mère), à Troyes : II, 520.

Gourcy (Françoise de), fondatrice à Rome : I, 350.

Gournay : Monastère de — : I, 410.

Gouthières (Les Mères), à Chaumont : II, 20.

Gouvernantes (Les Dames) dans l'Ordre : I, 119, 297.

Gouverneur (Le), évêque de Saint-Malo : I, 420, 495.

Grandier (Urbain), à Loudun : I, 511.

Grandris (Marie de), bienfaitrice du couvent de Saint-Gengoux : I, 452.

Gravelines : Monastère de — : II, 321.

Grégoire XV confirme les règles : I, 215.

Grenade : Monastère de Grenade (en France) : II, 47.

Grenoble : Monastère de — : I, 444. — Depuis la Révolution : II, 487.

Grillée (de), évêque de Bazas : I, 492.

Grimaldi (Dominique de), archevêque d'Avignon : I, 363.

Grimaldi (Gaspard de), bienfaiteur de l'Ordre à La Ciotat : I, 467.

Grognet (Le chanoine François), à Lignières : I, 519.

Guays *de Jésus* (La Mère), à Tréguier : I, 497 *et suiv.*

Guélaud (Hélène), coopératrice de Mlle de Xainctonge : II, 6.

Guérande : Monastère de — : I, 523.

Guérines (M. l'Abbé DE), à Clermont : II, 357.

Guérisons miraculeuses [illegible] à Ste Angèle : I, 72.

Guerre de Sept-Ans [illegible] : II, 176.

Guicciardi, évêque de [illegible]arni : I, 355.

Guichard (Les sœurs), à Saint-Jean-de-Bournay : II, 500. — Bienfaiteur du même nom à Malet : II, 523. — Sa fille : *Ibid.*

Guingamp : Couvent d'Ursulines de — : I, 500.

Guirlande de Marie : Académie littéraire à Auch : II, 511.

Guyane Anglaise : Les Ursulines dans la — : II, 273.

Guyart (La Mère MARIE) : *Voy. Incarnation.*

Guyot (La Mère ÉLISABETH), à Argenteuil : I, 427.

H

Habit : Premières discussions dans l'Ordre sur l' — : I, 128. — Indulgence accordée par le Pape : 129. — Habit des Ursulines d'après Ste Angèle : 284.

Haffreingue (L'Abbé), bienfaiteur des Ursulines à Boulogne : II, 321.

Hamont : Communauté de — : II, 129.

Hardivillier (PIERRE), archevêque de Bourges : I, 406.

Harlay (FRANÇOIS DE), archevêque de Rouen : I, 390, 410.

Haselünne (Hanôvre) : Établissement d'Ursulines : II, 155.

Hasselt, simple externat : II, 143.

Hatzfeld (Ctesse DE), fondatrice du monastère de Kissingen : II, 138.

Hautmonté (Mlle), religieuse édifiante de Langres : II, 15.

Havane : Monastère de La — : II, 263.

Hâvre (LE) : Monastère du — : I, 425. — Son établissement : II, 334.

Hébert (ROLLAND), archevêque de Bour[illegible] : I.

Hédé : Fondation de —, en Bretagne : I,

Hennebont [illegible] : I, 423. — Après la [illegible]volution : II, 349.

Henri II, prince de Condé, protecteur des Ursulines à Bourges : [illegible] 403.

Henri II, duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc : II, 77.

Herbert (L'Abbé), à Angers : II, 422.

Hérétiques : Ste Angèle veut qu'on les fuie toujo[illegible] I, 139.

Herman Ier, archevêque de Cologne, instituteur d'une congrégation : II, 137.

Hermanstadt (Hongrie) : Couvent de — : II, 160.

Hermuzière (Mme de L'), à Boulieu : II, 398. — A Bourg-Argental : II, 491, 497.

Hildegarde (Mère SAINTE-), fondatrice de Berlin : II, 152, 154.

Hildesheim : Couvent d'Ursulines de — : II, 143.

Hondebert (Mme), victime de la Terreur : II, 302.

Hosanna (La B.) : Son histoire : I, 55.

Hubert (La Sœur) : Vocation singulière : II, 424.

Humbert (ÉLISABETH), ursuline à Tournay : II, 125.

Humiliées (Les) : Nom donné aux Ursulines : I, 327, plus là *note.*

Humilité : Recommandée par Ste Angèle : I, 132. — Pratiquée par elle : I, 199.

Huns (Les), à Cologne du temps de Ste Ursule : I, 115.

Hunzer (Abbé), protecteur des Ursulines à Berlin : II, 151.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

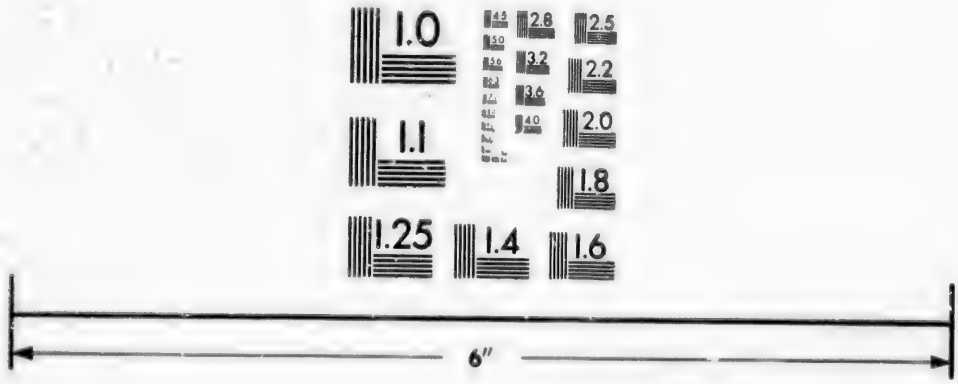

Photographic
Sciences
Corporation

25 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

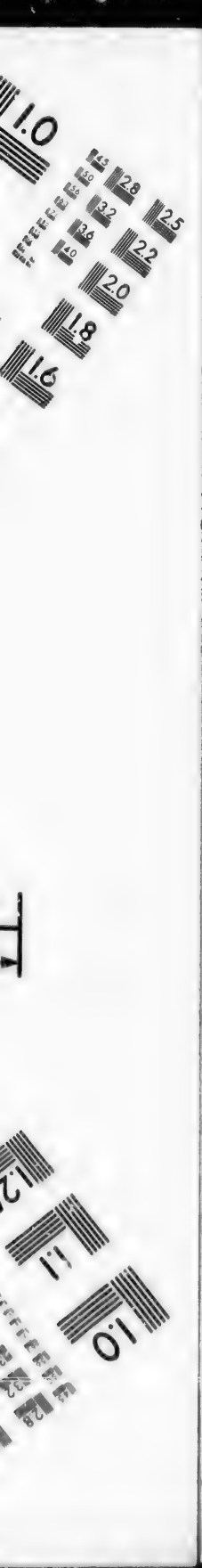
1.0
2.8
3.2
3.6
4.0
2.5
2.2
2.0
1.8
1.6
1.0
1.1
1.2

Hurons, Algonquins, Iroquois, au Canada : II, 177, 214, *etc.* — Lettre des Hurons pour la béatification de Marie de l'Incarnation : II, 207 (*note*).

Huy (Belgique) : Les Ursulines à — : II, 119.

I

Igarussu : Établissement d'Ursulines au Brésil : II, 272

Ignace (Saint) de Loyola : Son œuvre comparée à celle d'Angèle : I, 100.

Ignace (La Mère Saint-), victime de la Révolution : II, 315.

Image de la Sainte Vierge vénérée à Saint-Pol-de-Léon : I, 498.

Impiété (L') est privée de toute consolation : I, 18.

Imprudence d'une supérieure dans la nouvelle fondation de Paris : II, 387 *et suiv.*

Inauguration de l'Ordre à Brescia : I, 103.

Incarnation (La Mère Guyart *Marie de l'*) : Ses commencements : II, 187. — Toute son histoire : 210 *et suiv.* — Intelligence surnaturelle de l'Écriture : 197. — Ses vertus : 200. — Sa mort : 205. — Opinion de Bossuet, de M. Émery et du P. Charlevoix : 205. — Bref d'introduction de la cause : 208 (*note*).

Incendies : A Issoudun : I, 506. — A Maëstricht : II, 130. — A Klagenfurth : II, 147. — A Québec : II, 233. — A Trois-Rivières : II, 256. — A Rouen : II, 346.

Indulgences pour l'habit noir des Ursulines : I, 129. — Pour l'Ordre : I, 265.

Innocent XI et les Ursulines : I, 216, 353.

Innovations tentées à Brescia : I, 334.

Inondations de 1840 et de 1856, à Avignon : II, 404.

Inscriptions : Oratoire de Brescia : I, 97, 99. — Tombeau de Ste Angèle : 157.

Inspruk : Monastère d' — : II, 149.

Instruction et Éducation : Différence : I, 93.

Iroquois, Hurons : II, 177, 214, *etc.* — Ravages des Iroquois : II, 247.

Issoudun : Monastère d' — : I, 506.

J

Jau (Le) de Vertaut, prêtre, fondateur du monastère d'Évreux : I, 389.

Jérusalem : Arrivée de Ste Angèle à — : I, 68. — Nom du monastère de Venray : II, 126.

Jésuites : Contemporains d'Angèle, et fondant une œuvre d'éducation pareille à la sienne : I, 100. (V. aussi l'*Introduction*, p. xxiv). — Protecteurs des Ursulines : I, 356.

Jeûne : Du — en général, pensée de Gœrrès : I, 203. — Jeûnes des Ursulines : I, 285.

Joinville : Monastère de — : II, 21.

Joly (Abbé), protecteur des Ursulines à Châteaubriant : I, 523.

Joseph (Saint-) : La Mère Marie-Louise de — à Rome, dans l'affaire de la béatification de Ste Angèle : I, 219.

Josselin : Fondation de — : I, 500.

Joyeuse (François de), archevêque de Rouen : I, 390.

Joyeuse (François de), archevêque de Toulouse : II, 36.

Jubilé de 1525 : Ste Angèle va à Rome : I, 79.

Juigné-sur-Loire : Couvent de — : II, 423.

Julie (La Sœur), modèle de pénitence, à Brescia : I, 323.

Justamon (La Mère de), égorgée par la Révolution : II, 291, 292.

Justice de Dieu sur un pécheur : I, 190.

K

Kelly (La Mère DE), à Cork : II, 102.

Keniquel *de Saint-André* (La Mère), à Villefranche : II, 481.

Kériolet (PIERRE DE), le converti de Loudun : I, 514.

Kervigan (La Mère DE), en Bretagne : II, 430, 432, 433.

Kernabrest (Mme DE), fondatrice du monastère de Quimper : I, 450.

Kissingen : Monastère de — : II, 138.

Klagenfurth : Les Ursulines à — : II, 146.

Kuttemberg : Monastère de — : II, 155.

L

Labarre (Mme), bienfaitrice des Ursulines à Saumur : I, 488.

Lacordaire : Belle pensée sur la France missionnaire : II, 100.

Lacou (PIERRE), ouvrier de courage et de foi : II, 493.

Lagarde (La Mère DE), à Annonay : II, 497.

Lage (La Mère MARIE), martyre sous la Révolution : II, 291.

Lagrée (L'Abbé DE), à Grenoble : II, 487.

Laire (La Mère MARIE), morte dans la prison : II, 304.

Lalemant (Le Père), martyr au Canada : II, 215.

Lamartine : Beau passage sur la diffusion de l'Evangile : II, 531.

Lamballe : Monastère de — : I, 495. — Le nouveau : II, 437.

Lambert (La Sœur), martyre sous la Terreur : II, 290.

Lambert, bienfaiteur de l'Ordre au Hâvre : II, 336.

Lambertz (L'Abbé), restaurateur des Ursulines en Belgique : II, 127.

Lambesc : Monastère de — : I, 469.

Lamboy (Cte et Ctesse), fondateurs du monastère de Prague : II, 138, 145.

Lameth (SÉBASTIEN), évêque de Langres : II, 11.

Landerneau : Couvent de — : I, 498.

Landini (FRANCESCO) : Sa lettre sur les Ursulines : I, 321.

Landshuth (Bade) : Fondation d'Ursulines : II, 136.

Langlée (La Mère MARTHE DE), à Montargis : I, 405 et 406.

Langon : Monastère de — : II, 460.

Langres : Monastère de — : II, 14.

Lannion : Fondation de — : I, 496. Prière qu'on y récitait.

Larchiver (FRANÇOIS), évêque de Rennes : I, 392.

Laroche (L'Abbé), à Langon : II, 462.

Laroche-Bernard : Les Ursulines prisonnières à — : II, 309.

La Rochelle : Monastère de — : I, 516.

Lausier (GERTRUDE DE), martyre pendant la Révolution : II, 290.

Laval : Monastère de — : I, 486. — Persécution révolutionnaire : II, 285.

La Valette : Fondation de — : I, 508.

Laybach : Les Ursulines à — : II, 160.

Lebugle (La Mère ANNE) *de Sainte-Claire*, au Canada : II, 229.

Léchevin (La Mère), à Lyon : II, 475.

Légion virginale de Ste Ursule : I, 114.

Legoin de la Romagère, évêque de Saint-Brieuc : II, 438.

Legs de Ste Angèle à ses Sœurs : I, 165.

Lejeune *du Saint-Sacrement* (La Mère), à Bar-sur-Seine : II, 23.

Le Magnan (L'Abbé), protecteur de l'Ordre à Magny : I, 411.

Lemaire (M. l'Abbé), à Beaugency : II, 454, 455.

Le Mans : Monastère du — : I 489.

Lequien de la Neufville, évêque de Dax : II, 463.

Leroux (Les Mères Joséphine et Scholastique), martyres sous la Terreur : II, 298.

Lescouet (Le Sénéchal), bienfaiteur des Ursulines à Lamballe : I, 496.

Les Moutiers : Monastère des — : II, 45.

Lesquen (L'Abbé de), archidiacre de Léon : I, 498. — Autre à Lamballe en 1825 : II, 439.

Lettres (Jean de), évêque apostat de Montauban : I, 494.

Lettres touchantes d'Ursulines pendant la Révolution : II, 297 *et suiv.*

Libourne : Monastère de — : I, 483.

Liebenthal (Silésie) : Les Ursulines à — : II, 151.

Liége : Fondation de — : II, 116.

Lierre : couvent de — : II, 127.

Liet (La Mère de), à Blois : I, 504.

Lignières : Monastère de — : I, 519.

Ligny-en-Barrois : Couvent de — : II, 22.

Lille : Monastère de — : I, 426.

Limoges : Fondation de — : II, 44.

Linguelnez, bienfaiteur des Sœurs à Morlaix : I, 499.

Lisieux : Monastère de — : I, 425.

L'Isle dans le Comtat : les Ursulines à — : I, 364 ; — II, 93.

L'Isle-Bouchard : Monastère de — : I, 520.

Loches : Monastère de — : I, 518.

Locthemberg (La Mère de), à Aire-sur-la-Lys et Arras : II, 314.

Lodève : Fondation de — : II, 46.

Lodroné (Lucrèce), seconde supérieure à Brescia : I, 124. — Son élection par les Sœurs : 171. — Elle procure à l'Ordre naissant l'église de Sainte-Brigitte : 320.

Loisillon (La Mère) devant le tribunal révolutionnaire : II, 304.

Londres : Fondation d'Ursulines : II, 107.

Longueville (Duchesse de), protectrice des Ursulines : I, 374.

Lorgues : Monastère de — : I, 470.

Lorient : Ursulines prisonnières à — : II, 306.

Lorme : Fondation de : — II, 28.

Lorraine (Marguerite de), bienfaitrice du couvent de Blois : I, 504.

Loudun : Monastère de — : I, 509. — Histoire des Possédées : *Ibid.*

Louis XV abandonne le Canada : II, 250.

Louisiane : Quelques mots sur la — : II, 259.

Louis-Philippe à Vendôme pendant la Révolution : I, 521 (*note*).

Loustalot (La Mère) mise à mort par la Révolution : II, 461.

Louvain : Les Ursulines à — : II, 119.

Lucerne : Fondation d'Ursulines à — : II, 136.

Luçon : Monastère de — : I, 507.

Lugré (La Mère Marie de) pendant la Terreur : II, 303.

Lurbe (Abbé), vicaire-général de Bordeaux, directeur des Ursulines : I, 482.

Lusse (Mme de), bienfaitrice de l'Ordre à Vienne : I, 464.

Lutra : Monastère dans l'Archipel grec : II, 169.

Luxembourg (Duc de Clermont-), à Ligny-en-Barrois : II, 22.

Luynes (Anne-Marie de) chez les Ursulines de Saint-Denys : I, 402.

Luynes (La Mère Albert de), à Avignon : II, 84 ; — à Beaucaire : 472.

Lyon : Monastère et Congrégation de — : I, 434, 436, 446. — Après la Révolution : II, 474.

Lys (Eustache du —), évêque de Nevers : I, 448.

M

Mâcon : Monastère de — : I, 439.

Maeseyck : Les Ursulines à — : II, 133.

Maëstricht : Couvent de — : II, 130.

Magny-en-Vexin : Fondation de — : I, 411.

Maignelay (La Marquise de), protectrice des Ursulines : I, 374.

Mailly (Agnès de), ursuline à Saint-Omer : I, 399.

Maîtresses (Des) dans l'Ordre : I, 299.

Malapert (Jean), bienfaiteur de la maison de Mons : II, 120.

Malapert (La Mère Catherine de), à Bruxelles : II, 123.

Malaucène : Fondation d'Ursulines à — : II, 98.

Malepreau (La Mère Marie de), à Liége : II, 117.

Malet : Congrégation de — et *Nant* : II, 522.

Malorie (Le P.), oratorien, et la fondation de Tulle : II, 58.

Malvoisin (Mme), bienfaitrice des Ursulines à Marmande : I, 524.

Malzieu : Couvent de — : I, 457.

Mantes : Monastère de — : I, 416.

Marcigny : Fondation de — : I, 454.

Mareste (Jean-Louis de), bienfaiteur de l'Ordre à Pont-de-Vaux : II, 30.

Maret (Marie de), à Dieppe : I, 425.

Marguerite des Anges et l'Eucharistie : II, 186 (*note*).

Marie de Médicis chez les Ursulines : I, 381.

Maringues : Fondation de — : I, 459.

Marmande : Monastère de — : I, 524.

Marquemont (Denys de), archevêque de Lyon : I, 435, 444.

Marseille : Couvent de — : I, 467. — II, 97.

Marsillac, évêque de Mende : II, 66.

Martigues (Les) : Fondation des — : II, 95.

Martin (Dom Claude), fils de Marie de l'Incarnation : II, 192 *et suiv.* — Liste de ses ouvrages : II, 199 (*note*).

Martinozzi (Laure), duchesse de Modène, protége les Ursulines : I, 352.

Martins (Mlle des), à Pézenas : II, 92.

Martonie (de la), évêque d'Amiens : I, 389.

Martonie (Raymond de la), évêque de Limoges : II, 44.

Martyrs au Canada ; affreuses tortures : II, 215. — Ursulines martyres à Orange : II, 285. — Trait admirable de Mesdames de Roussillon : 286. — Autres martyres ursulines en diverses villes de France : 288 *et à la suite*. — La Mère Loustalot à Langon : 461.

Masan (Mlle de), l'une des premières fondatrices des Ursulines en France : I, 363.

Matthieu (Mme), bienfaitrice des Ursulines, à Châlon-sur-Saône : II, 17.

Maudier (L'Abbé), bienfaiteur à Évreux : II, 333.

Mayol *de Saint-François* (La Mère), à Bourg-Argental : II, 496.

Meaux : Monastère de — : I, 407.

Mende : Fondation de — : I, 457.
Mercerie (Jeanne de la), à Bordeaux : I, 479; — à Libourne : 483.
Merchingen (Bade) : Couvent de — : II, 136.
Mercœur (Duchesse de), protectrice des Ursulines : I, 374.
Mère générale (De la) : I, 293.
Mériadec, second nom de *Conan* : I, 115.
Mérici : Étude sur ce nom : I, 4 (*note*); 149 (*note*). — V. *Angèle*.
Messe (De la) dans le règlement des Ursulines : I, 288.
Metz : Monastère — : I, 458.
Miasino : Fondation de — : I, 358.
Michel (Jeanne et Angèle), à Romans : I, 463.
Michel, évêque de Fréjus, protecteur : II, 409.
Michelet (M.), apologiste involontaire : II, 533.
Micolon (La Mère Antoinette), à Ambert et Clermont-Ferrand : I, 442. — Sa vie en détail : II, 51. — Sa mort : 70.
Milan : Duché de Milan : I, 83. — Charles-Quint : 90. — Le saint Clou : 95. — Les Ursulines à Milan : 326, 341. — Les Sœurs en communauté : 342 — Peste de Milan : 343.
Mintier (M. Le), évêque de Tréguier : II, 435.
Miollis (Charles-Bienvenu), évêque de Digne : II, 405, 408 (*note*).
Miqueu (L'Abbé), à Tartas : II, 466.
Miracles de Ste Angèle : I, 155, 159, 161, 210, 223 *et suiv.*; 257, 259. — Trait miraculeux d'obéissance dans une Sœur : II, 317. — Guérison à Bourges : 366.
Moirans : Monastère — : II, 28.
Mois de Marie : Célébré la première fois, en Irlande et en Angleterre, par les Ursulines : II, 105, 111. — A Tullins : II, 503.
Monistrol : Communauté de — : I, 457. — Depuis la Révolution : II, 478.
Monjoux (Françoise de), à Rome : I, 350.
Mons : Fondation de — : II, 120.
Montalembert : De la persécution contre les Ordres religieux : II, 472. — De leur vitalité miraculeuse : II, 538.
Montargis : Monastère de — : I, 404.
Montauban : Monastère de — : I, 494. — Après la Révolution : II, 516.
Montbard : Fondation de — : II, 26.
Montbrison : Monastère de — : I, 456.
Montcalm au Canada : II, 250, 251, 253.
Mont-Calvaire : Couvent de — : II, 160.
Montcenis : Couvent de — : I, 452.
Montchal (Charles de), archevêque de Toulouse : II, 41.
Mont-de-Marsan : Monastère de — : I, 492, 525.
Montdidier : Monastère de — : I, 417.
Montégut (M. de) jugeant la banqueroute universelle de la Révolution : II, 278.
Montélimart : Monastère de — : I, 445.
Montferrand : Fondation de — : I, 459. — Tranferée à Clermont : II, 354.
Montigny-sur-Vingeannes : Monastère de — : II, 394.
Montjoie ou **Monschau** (Provinces-Rhénanes) : Couvent de — : II, 158, 159.
Montluçon : Monastère de — : I, 406.
Montmagny (M. de), gouverneur du Canada, protecteur des Ursulines : II, 224.

Montpellier : Monastère de — : II, 93. — Depuis la Révolution : II, 516.

Montpezat : Les Ursulines à — : II, 49. — Après la Révolution : 512.

Montréal, au Canada, occupé par les Anglais : II, 253.

Montrichard : Fondation de — : I, 520.

Morier (La Sœur Anne) : Son courage devant les persécuteurs : II, 301.

Morigné (La Mère Mathurine), morte dans la prison : II, 304.

Morlaix : Monastère de — : I, 499. — Depuis la Révolution : II 446.

Morlière (Marie de la), fondatrice de Montdidier : I, 418.

Mort admirable : Mme de la Peltrie au Canada : II, 184. — Autre à Lorient, durant la persécution révolutionnaire : 310. — Mort subite de l'abbé Paris : 337.

Mortain : Monastère de — : II, 328.

Mortification : Ste Angèle : I, 8, 11, 27, 199, 201, 204. — Chez les saints en général : 28. — Mortification extraordinaire chez la Mère de la Mercerie : 484.

Moulérins : Lieu de la mort de la Mère Françoise de Cazères : I, 493.

Moulins en Bourbonnais : Couvent de — : I, 438.

Moulins-Engilbert : I, 449.

Mount Benédict : Monastère de Boston pillé par la populace : II, 258.

Mouquet (Les deux sœurs), à Amiens : I, 391.

Moutardeau (La sœur Jeanne) pendant la Révolution ; son récit : II, 307, 311.

Moylan (Abbé), vicaire-général de Corck : II, 102.

Mussy-sur-Seine : Couvent de — : II, 27.

Muzillac : Couvent de — en Bretagne : II, 350.

N

Nagle (Mlle), bienfaitrice de l'Ordre en Irlande : II, 102, 104.

Namur : Fondation de — : II, 124.

Nani, évêque de Brescia : I, 220.

Nant : Congrégation de Malet et — : II, 522, 524.

Nantes : Monastère de — : I, 522. — Depuis la Révolution : II, 428. — Nantes possède aussi un vaste établissement d'Ursulines de Chavagnes, boulevard Delorme.

Narbonne : Monastère de — : II, 98.

Nava (Gabrio-Maria), évêque de Brescia : I, 325, 337.

Naxos (Archipel grec) : Les Ursulines à — : II, 167.

Négabamat (Noël), premier naturel converti du Canada : II, 224.

Nemius (Gaspard *Dubois*), archevêque de Cambrai : I, 526 ; — II, 121.

Nevers : Monastère de : — I, 448, 449.

Nice : Monastère de — : II, 411.

Nimègue : Fondation de — : II, 126.

Nîmes : Couvent d'Ursulines de — : I, 447.

Niort : Monastère de — : I, 506.

Noblesse : Fournit nombre d'Ursulines en Allemagne : II, 145, 155, 157.

Noël chez les Ursulines de Crémieu : II, 499.

Nogent-le-Rotrou : Monastère de — : I, 521.

Noms : Explications grammaticales : *Mérici, Romani, Liguori*, etc. : I, 149 (*note*). — *Thérèse* : I, 55.

Norfolk (Cardinal de) : I, 352.

Nourry (Les Mères), à Châteaugiron : II, 385.

Nouveau (M. et Mme de), protecteurs de l'Ordre à Lignières : I, 519.

Nouvelle-France, ou Canada : Découverte, colonisation, histoire : II, 212 *et suiv.*

Nouvelle-Orléans : Monastère de La — : II, 249.

Noyers : Monastère de — : II, 25.

Noyon : Fondation de — : I, 419.

Nozeroy : Couvent de — : II, 33.

Nuits : Monastère de — : I, 452.

O

Obéissance : Recommandée par Ste Angèle : I, 134. — Pratiquée par elle : 194. — De l'obéissance dans l'Ordre : 289. — Trait miraculeux : II, 317.

Observances primitives des Ursulines : I, 118, 281 *et suiv.* — (Pour celles de chaque Congrégation, on les trouvera, dans un paragraphe à part, à l'article de cette Histoire qui lui est consacré).

Œuvres (Les) de Dieu dans son Église : II, 530.

Office récité par les Ursulines ; décision de Rome : II, 475.

Oldo (Joachim), évêque de Narni : I, 355.

Olier (M.), protecteur des Ursulines à Montereau : II, 31.

Ollioules : Monastère d'— : I, 468.

Oloron : Fondation d' — : II, 47.

Omégna : Communauté d' — en Piémont : I, 359.

Oppède (M. d'), évêque de Toulon : I, 468.

Orange : Martyre de quinze Ursulines pendant la Révolution : II, 285.

Oratoires (Premiers) de Ste Angèle à Brescia : I, 97.

Ordres religieux : Des — : Voir l'article *Religieux*.

Orléans (Marguerite et Françoise d'), ursulines : I, 410.

Orléans : Monastère d' — : I, 501. — Après la Révolution : II, 451.

Orthez : Fondation d'— ; difficultés dans cette maison : II, 47.

Oxford : Monastère récent d' — : II, 110.

P

Paillot (La Mère Clotilde), sous la persécution révolutionnaire : II, 293, 296.

Palfy (Ctesse de), protectrice de l'Ordre à Klagenfurth : II, 147.

Paling (Mlle), protectrice à Berlin : II, 152.

Pamiers : Fondation des Ursulines à — : II, 47.

Pancot (L'Abbé), à Tartas : II, 465.

Paquelin (Guillaume), bienfaiteur de l'Ordre à Beaune : I, 451.

Paray-le-Monial : Monastère de — : I, 454.

Paris : Congrégation de : I, 366. — Monastère primitif : 369. — Règles et observances : 429. — Essais après la Révolution : II, 386.

Paris (L'Abbé), protecteur au Hâvre : II, 337.

Parme : Les Ursulines à — : I, 345.

Parthenay : Monastère de — : I, 509.

Passion de N.-S. : Dévotion de Ste Angèle à ce mystère : I, 186.

Patengola (Famille) : Angèle y est admise : I, 42. — Épitaphe pour Angèle : 88.

Pau : Monastère de — : II, 47. — Depuis la Révolution : 505.

Paul III : Approuve les constitutions des Ursulines : I, 127, 235.

Paul V et les Ursulines : I, 216. — Sa bulle d'approbation : 371. — Autre bulle pour Lyon : 435. — Autre pour Dijon : II, 12.

Paule (La Mère), à Foligno : I, 347.

Pauvres : Appelés à poser la première pierre des monastères d'Ursulines : I, 497, 505. — Admirable pensée de charité : I, 402. — Les pauvres appelés comme parrains par les riches : I, *introd.*, p. XXV. — Servis à table par les enfants : II, 346.

Pauvreté : Dans Ste Angèle : I, 197. — Recommandée par elle : 290. — Pratiquée par les Sœurs : II, 379.

Pelldram (Abbé), protecteur et bienfaiteur à Berlin : II, 152, 154.

Pèlerinages : En général : I, 61. — D'Angèle à Mantoue : 59. — En Terre-Sainte, 61. — A Rome : 79. — A Varallo : 89, 93.

Pelisse (La Mère CHARLOTTE), à Chirac : II, 390.

Pelletier (Sœur NICOLE LE), de Pontoise : I, 367.

Peltrie (Mme DE LA), compagne de la vénérable Marie de l'Incarnation : II, 178. — Sa mort admirable : 184. — Voir encore ses travaux : II, pp. 216, etc. — Sa charité : 240.

Pénet (CLAUDE-PIERRE), bienfaiteur des Ursulines de Thoissey : II, 29.

Pénitence dans Ste Angèle : I, 199, 201, 204.

Père (Du) dans la Compagnie des Ursulines : I, 291. — Pères spirituels du commencement : 333.

Périgueux : Monastère de : I, 525. — Après la Révolution : II, 458.

Pernes : Monastère de — : II, 94.

Perret (Mme), à Grenoble : II, 487.

Perret (La Mère ROCHER DE), à Nice : II, 412.

Perriers (Mme DES), bienfaitrice à Saint-Pol-de-Léon : I, 498.

Persécutions : Contre les Ursulines à Londres : II, 108. — Du Piémont à Rome en 1870 : I, 356 *et suiv.* — De M. de Bismarck en Allemagne : II, 134 (et tout l'article de l'*Allemagne*). — En Hollande : II, 128. — En Suisse : II, 163. — Passage de Bossuet : II, 164. — A Boston : II, 258. — Persécution révolutionnaire : V. tout le *livre IVe* à peu près. — A Morlaix : II, 447. — A Château-Gontier : 456. — Paroles de Montalembert : 472. — A Bourg-Argental : 492.

Persévérance : Moyen recommandé par Ste Angèle : I, 138.

Pertuis : Fondation de — : II, 96.

Peste : A Romans : I, 463. — A Apt : II, 95. — A Milan : I, 343. — A Carcassonne : I, 490. — A Morlaix : I, 499. — A Valenciennes : II, 122.

Petit (MARIE), fondatrice du couvent de Saint-Marcellin : I, 462.

Pézenas : Communauté de — : II, 92. — Depuis la Révolution : 506.

Pichard (Les Delles), bienfaitrices des Ursulines aux Moutiers : II, 45.

Pie VI et **Pie VII** : Canonisation de Ste Angèle : I, 221. — La bulle : 243. — *Pie VII* à Brives : II, 384 ; — à Lyon : 474.

Pie IX louant l'institut de Ste Angèle : I, 337. — Son décret : I, 267.

Piémont : Le — à Rome en 1870 : II, 356. — Ses persécutions et ses pillages : *à la suite.*

Pignan : Communauté de — : I, 469.

Pingré (DE), évêque de Toulon : I, 468.

Pirates turcs dans l'Adriatique : I, 75.

Plaisance : Les Ursulines à — : I, 346.

Ploërmel : Couvent de — : I, 421. — Rétabli : II, 349.

Plubel (L'Abbé), bienfaiteur des Ursulines à Langres : II, 15.

Poiloup (L'Abbé), protecteur à Paris : II, 386.

Point (Abbé Joseph), à Saint-Jean-de-Bournay : II, 500.

Poissy : Monastère de — : I, 417.

Poligny : Couvent des Ursulines à — : II, 18.

Pommelie (Josias de la), bienfaiteur de l'Ordre aux Moutiers : II, 45.

Poncet (Le Père) et le Canada : II, 217, 223.

Pons : Ursulines du S.-Cœur : II, 525.

Pont-Audemer : Monastère de — : I, 415.

Pontbriant (M. de), évêque de Québec : II, 256.

Pontcroix : Communauté de — : I, 450.

Pont-de-Beauvoisin : Couvent de — : II, 501.

Pontivy : Fondation de — : I, 422.

Pontoise : Monastère de — : I, 390.

Pont-Saint-Esprit : Les Ursulines à — : II, 90.

Porcellaga (Blanche), supérieure-générale des Ursulines : I, 321.

Porcellaga (Le Père), père spirituel des religieuses : I, 333.

Port-Sainte-Marie : Communauté de — : I, 493.

Porte (André de la), évêque de Saint-Brieuc : I, 495.

Porte (Mme de la), à Châlons-sur-Marne : II, 21.

Posen : Monastère de — en Pologne : II, 151, 161.

Possédées de Loudun : I, 509.

Prague : Monastère de — : II, 138.

Prairie du Chien : Monastère de la —, aux États-Unis : II, 267.

Pratiques et **Observances** : de Bordeaux : I, 526 ; — de Paris : 428 ; — de Lyon : 436 ; — de Toulouse : II, 39 ; — de Dijon : 14 ; — d'Arles : 83 ; — de Tulle : 62. — (Et en général à l'article de chaque congrégation). — *Pratiques* pieuses : V. *Usages*.

Préan (La Sœur de) : Guérison miraculeuse : I, 224.

Première-Communion de Ste Angèle : I, 12. — Solennité des Premières-Communions en France : *Ibid.* — Communions d'Angèle : I, 185.

Présentation : Congrégation de la — à Avignon : II, 84, 87.

Présentines (Les), Ursulines de Marseille : II, 97.

Prévotière *de Saint-Ambroise* (La Mère de la), à Rouen : II, 338.

Prière (Esprit de) dans Ste Angèle : I, 183. — Belle prière composée par elle : 184. — De la *prière* d'après la Sainte : 286. — *Prière* que doivent dire les Sœurs incapables de lire au chœur : I, 287. — *Prière* au Sacré-Cœur par la Mère Marie de l'Incarnation : II, 201. — V. aussi *Lannion*.

Prim (La Mère Laurentine), martyre de J.-C. : II, 295.

Prisons : Les Ursulines dans les — de la Terreur : II, 287 *et à la suite*.

Procession pour recevoir les Ursulines à Tarascon : II, 81. — Procession magnifique à Dijon : II, 9. — *Id.* à Cincinnati en 1848 : 268. — A Valréas en 1847 : 411. — A Angers pour la Fête-Dieu : 421. — A Tréguier en 1822 : 435. — A Brown-County : 268.

Profession : Cérémonies de la — chez les Ursulines : I, 324.

Promenade des élèves : Privilége des Sœurs à Aire-sur-l'Adour : II, 470.

Promesses de Ste Angèle à son ordre : I, 135.

Protecteurs (Des) de la Compagnie : I, 310.

Protestants : Ce sont eux qui les premiers massacrent les catholiques un jour de S. Barthélemy : II, 42.

Protestantisation (Plan de) du Canada : II, 252.

Providence : Traits de — : II, 330. — La Mère *Providence* à Blois : II, 426.

Przylusky, archevêque de Gnesen, protecteur : II, 161.

Pujel (Étienne du), évêque de Marseille : II, 98.

Purcell (Mgr), évêque de Cincinnati : II, 268, 270.

Pureté dans Ste Angèle : I, 9, 195. — *Pureté d'intention* recommandée par elle : I, 165.

Puséystes à Oxford; leurs rapports avec les Ursulines : II, 110.

Q

Quarré (Le Père) : Jugement sur la mission de Ste Angèle : I, 274 *et suiv.*

Québec : Fondation de ce monastère et toute son histoire : II, 212 *et suiv.* — Construction de la maison : 233. — Incendie : *ibid.* — Question d'agrégation à Paris et d'uniformité des vœux : 236. — Siége du monastère : 243. — Tremblement de terre : 245. — Dernier siége par les Anglais : 249.

Quélen (M. de), archevêque de Paris : II, 386.

Querharo (Mme du) à Carhaix : I, 422.

Quériolet *le converti de Loudun* : I, 514.

Querk (La Mère Ursule) à Sligo : bel exemple de sacrifice : II, 107.

Quimper : Fondation de — : II, 351.

Quimperlé : Monastère de — : I, 500. — Après la Révolution : II, 433.

Quintin : Fondation de — : II, 430.

Quinzani (La bienheureuse Stéphanie de) de Soncino : I, 90.

Quiran (Mlle de), bienfaitrice des Ursulines à Gournay : I, 411.

Quoin (Abbé), protecteur des Ursulines à Londres : II, 108.

R

Rambeau (L'Abbé), à Villefranche : II, 482.

Rampalle (La Mère Jeanne de) et la Congrégation d'Arles : II, 72.

Rampalle (Antoine de), son frère et son appui : II, 73.

Ranquet (Jean de), bienfaiteur de l'Ordre à Lyon : I, 434.

Ranquet (La Mère de) : I, 436, 443.

Ranuce Ier, duc de Parme, appelle les Ursulines : I, 345.

Rappe (Mgr), premier évêque de Cleveland : II, 270.

Rascas (Jeanne de), bienfaitrice de l'Ordre à Salon : II, 93.

Ravelle (La Mère Catherine), à Toulon : I, 468.

Razilly (Marquise de), bienfaitrice de l'Ordre à Metz : I, 459.

Redon : Monastère — : II, 351.

Règles primitives des Ursulines : I, 120. — De l'observation des règles : 170.

Regnaudot (La Mère), à Poligny : II, 18.

Religieux et Religieuses. — Religieuses *Nobles*, nom des Ursulines à Venise : I, 348. — La vie religieuse ; ses grandeurs, ses bienfaits : I, 105. — Des persécutions contre les religieux : II, 472. — Défense de la vie religieuse par un chartreux : II, 493.

Reliques de Ste Angèle : I, 220.

Renan (M.) saluant la grandeur de l'Église : II, 533. V. aussi *Introd.*

René d'Anjou : Sa maison à Avignon : II, 85 (*et note*).

Rennes : Fondation de — : I, 392.

Retz (Le Père de) à Chambéry : I, 461. — A Avignon : II, 84.

Révolution (La) : Dans ses principes : II, 277. — Ses mensonges, ses impiétés, etc : 278 *et suiv.*

— Elle a fait banqueroute à tout: *ibid.* — Son caractère : II, 300. — Révolution de 1830 : 429, 482.

Ricci *de Tous-les-Saints* (Mère Delphine), première supérieure des Ursulines de Bénévent : I, 360.

Richard (Charles), protecteur des Ursulines à Saint-Chamond : II, 477.

Richard (Abbé), coopérateur zélé pour la fondation d'Erfurth : II, 140.

Richelieu (Alphonse de), cardinal-archevêque de Lyon : I, 446. — II, 29.

Riez : Monastère de — : I, 465.

Riquier (L'Abbé) à Brignoles : II, 408.

Rive-de-Gier : Monastère de — : II, 476.

Rivier (L'Abbé), bienfaiteur du monastère de Laval : I, 486.

Rivière (L'Abbé), à Desnes : II, 395.

Roanne : Les Ursulines à — : I, 446.

Rochefort (Hérard de), bienfaiteur à Vézelay : I, 453.

Rochefort, abbé de Corbigny : II, 27.

Rocheposay (Le Chataignier de la), évêque de Poitiers : I, 486, 506.

Rocard (La Mère de), martyre sous la Terreur : II, 290.

Rocher (La Sœur), victime pendant la Révolution : II, 289.

Rocher de Perret (La Mère), fondatrice du monastère de Nice : II, 412.

Rodengo (Les sœurs), bienfaitrices des Ursulines à Brescia : I, 333.

Romano (Marc-Antoine), protecteur de Ste Angèle : I, 49. — Son voyage en Terre-Sainte : 63.

Romans : Fondation de — : I, 463.

Rome : Pèlerinage de Ste Angèle : I, 79. — Le Pape désire l'y retenir : 82. — Les Ursulines à Rome : I, 350, 352. — Monastère de Rome : 355.

Romuald (S.) : Sa vision semblable à celle de Ste Angèle : I, 34 (*note*).

Rosenberg (Comte de), protecteur à Klagenfurth : II, 146.

Rosmadec (Madeleine de), à Quimper : I, 450.

Rouen : Monastère de — : I, 394. — Deux autres couvents depuis la Révolution : II, 338.

Rougemont *de Chandé*, bienfaiteur à Mâcon : I, 440.

Roussillon (Mmes de), martyres à Orange : II, 286, 290, 291.

Roussy (Anne de), à Soissons et à Paris : I, 371.

Royales (Les), nom donné à une communauté d'Ursulines à Avignon : II, 84.

Rupert (Marguerite), à Gisors : I, 409.

Ruremonde : Ursulines à — : II, 126.

S

Sacré-Cœur :, Ursulines du — à Auch : II, 511 ; — à Pons : II, 523.

Sacro-Monté di Varallo : Pèlerinage : I, 88.

Saint-Ambroise (La Mère) à Rouen : II, 330, 341.

Saint-Andéol : Les Ursulines à — : I, 470.

Saint-André d'Avignon : Monastère de — : II, 96, 403.

Saint-André (La Mère Keniquel de), à Villefranche : II, 481.

Saint-Augustin (La Mère), à la Nouvelle-Orléans : II, 259.

Saint-Avoye à Paris : Monastère d'Ursulines : I, 395.

Saint-Barthélemy : Un premier massacre par les protestants : II, 42.

Saint-Blaise (Jacques de), bienfaiteur des Ursulines à Épernay : II, 26.

Saint-Bonnet : Les Ursulines à — : I, 144.

Saint-Brieuc : Monastère de — : I, 495.

Saint-Chamond : Établissement de l'Ordre à — : I, 439. — Après la Révolution : II, 477.

Saint-Charles (La Mère), à Tartas : II, 466.

Saint-Chély : Couvent des Ursulines à — : I, 458.

Saint-Cloud : Monastère de — : II, 31.

Saint-Cyr-au-Mont-d'Or : Communauté de — : II, 485.

Saint-Denys : Monastère de — près Paris : I, 400.

Saint-Dizier : Monastère de — : II, 21.

Saint-Émilion : Fondation de — : I, 494.

Saint-Esprit : Monastère de — : II, 42.

Saint-Étienne : Monastère de — : I, 458.

Saint-Fortunat (La Mère), à Rouen : II, 339.

Saint-François (Sœur), martyre sous la Terreur : II, 290. — Autre à Chirac : 390.

Saint-Galmier : Les Ursulines à — : I, 447.

Saint-Geoire : Fondation de — : I, 460.

Saint-Gengoux : Monastère de — : I, 452.

Saint-Georges (La Mère), à Boston : II, 258.

Saint-Jean-de-Bournay : Monastère de — : II, 500.

Saint-Jean-de-Losne : Couvent d'Ursulines : II, 21.

Saint-Jean-de-Luz : Fondation de — : II, 47.

Saint-Joseph (La Mère) au Hâvre : II, 334. — *Idem* à Saint-Symphorien : II, 484.

Saint-Louis : Monastère de — au Missouri : II, 267. — La Mère de — : 368. — La Mère *Saint-Louis-de-Gonzague* : 387.

Saint-Macaire : Fondation de — : I, 485.

Sainte-Madeleine (La Mère), à Évreux : II, 334.

Saint-Malô : Couvent de — : I, 420.

Saint-Marcellin : Les Ursulines à — : I, 462.

Saint-Maxime (La Mère), à Boulogne, après la Révolution : II, 319, 320 (*note*).

Saint-Omer : Monastère de — : I, 399. — Après la Révolution : II, 321.

Saint-Paul (Étienne de), à Carpentras : I, 473.

Saint-Pierre (La Mère), à Clermont-Ferrand : II, 358.

Saint-Pierre-le-Moutier : Couvent de — : II, 28.

Saint-Pol-de-Léon : Monastère de — : I, 497. — Depuis la Révolution : II, 441.

Saint-Régis (La Mère), à Clermont-Ferrand : II, 358.

Saint-Rémy : Monastère de — : II, 95.

Saint-Saulve : Monastère de — : II, 420.

Saint-Sever : Les Ursulines à — : I, 492.

Saint-Simon (Marguerite de), à Clermont-en-Beauvaisis : I, 417.

Saint-Symphorien : Monastère de — : I, 457. — Depuis la Révolution : II, 483.

Saint-Trond : Couvent de — : II, 133.

Saint-Vallier (M. de), évêque de Québec : II, 255.

Saint-Xavier (La Mère), à Tulle : II, 379.

Sainte-Agathe (La Mère), à Argentat : II, 381.

Sainte-Agathe (La Mère), à Montpezat : II, 513.

Sainte-Agnès (La Mère), de Saint-Omer, après la Révolution : II, 322.

Sainte-Anastasie (La Mère), à Château-Gontier : II, 457.

Sainte-Angèle (La Mère), à Bourges : II, 363. — A Avignon : II, 403. — A Bourg-Argental : II, 495.

Sainte-Anne (La Mère), à Mortain : II, 330, 331, 333 (*note*). — Autre : II, 352.

Sainte-Beuve (Mme DE) et les premiers travaux des Ursulines en France : I, 368, 383.

Sainte-Cécile (La Mère), à Clermont-Ferrand : II, 356.

Sainte-Claire (La Mère DÉRIVOIRE DE), à Saint-Cyr : II, 485.

Sainte-Dorothée (La Mère), à Saint-Omer : II, 322.

Sainte-Élisabeth (La Mère) : Trait de charité héroïque : II, 352.

Sainte-Livrade : Monastère d'Ursulines : I, 525.

Sainte-Reine (Sœur), à Saint-Pol-de-Léon : II, 444.

Sainte-Rosalie (La Mère), à Bayeux, pendant la Révolution : II, 324, 326.

Sainte-Scholastique (La Mère), à Tartas : II, 464.

Sainte-Ursule (La Mère), à Malet : II, 523.

Sainte-Victoire (La Mère), à Sousceyrac : II, 368. — A Pau : II, 505.

Saintonge (Mlles DE) : V. *Xainctonge*.

Saints (Culte des) : I, 212.

Salins : Monastère de — : II, 33.

Sallanches : Fondation de — : I, 462.

Salò : Séjour de Ste Angèle : I, 19, 26 (*note*). — Les religieux Observantins de cette ville : 34.

Salon : Communauté d'Ursulines : II, 93.

Saluces : Les Ursulines à — : I, 359.

Salviat *de Saint-Joseph* (La Mère), à Bazas : II, 467.

Salzbourg : Établissement d'Ursulines : II, 157.

San-Antonio : Monastère de — en Amérique : II, 264.

San-Salvador, ou *Bahia* : Les Ursulines à — : II, 272.

Sanzelle (Mme LE BEAU DE) et la fondation de Dijon : II, 10, 16.

Saugues : Fondation de — : II, 64.

Saulieu : Monastère de — : I, 451.

Saumur : Les Ursulines à — : I, 488.

Sauvagesses (Les petites) du Canada et les Ursulines qui les élèvent : II, 228, 240. — Une apparition : II, 246.

Savenay : Massacre des Vendéens : II, 305 (*note*).

Saventhem (Belgique) : Couvent de — : II, 129.

Saveuse (CATHERINE DE), protectrice de l'Ordre à Magny : I, 411.

Saveuse (L'Abbé DE) : I, 413.

Scarron (PIERRE), évêque de Grenoble : I, 445, 466.

Schauer, à Berlin, bienfaiteur de cette communauté : II, 154.

Science miraculeuse dans Ste Angèle : I, 208.

Schoenborn, archev. de Mayence : II, 140.

Ségure (LOUISE), bienfaitrice des Ursulines à Pont-Saint-Esprit : II, 42.

Selles : Monastère de — : I, 504.
Sens : Les Ursulines à — : II, 32.
Serafini (Angèle), religieuse exemplaire : II, 322.
Séraphin *de Bologne* (Le Père), confesseur de Ste Angèle : I, 91.
Sesto-Calendé : Fondation de — : I, 358.
Seurre : Monastère de — : I, 452.
Sforza (François), duc de Milan, et Ste Angèle : I, 54, 83, 85.
Siége du monastère de Québec : II, 243. — De Québec par les Anglais : II, 248.
Signes : Les Ursulines à — : I, 470.
Sisteron : Couvent de — : I, 466.
Sixte-Quint et les Ursulines : I, 215.
Sligo : Fondation de — : II, 106.
Sociétés secrètes d'Italie : Leurs plans de corruption : II, 281.
Soissons (Comtesse de), fondatrice du couvent de Noyers : II, 25.
Solferino : Voyage de Ste Angèle : I, 60.
Sola (Mgr Pierre), évêque de Nice : II, 414.
Solitude : Amour de la — dans Ste Angèle : I, 7.
Somasques : Religieux institués pour l'éducation : I, 326 (*note*).
Sommières : Fondation de — : II, 400.
Soncino : Maison de Dominicains fondée par la B. Quinzani : I, 90.
Songe prophétique de la Mère *de l'Incarnation* : II, 216.
Souffrances : Nécessité, utilité extrême des — : I, 15.
Sourabaya (Java) : Couvent de — : II, 131.
Sourdis (Cardinal François de) : Appelle les Ursulines à Bordeaux : I, 328. — Sa vie : I, 477, 482. — Sa mort : 492.
Sousceyrac : Couvent de — : II, 367.
Spaur (Jean-Michel de), évêque de Trente, protecteur : II, 150.
Spigel (Ferdinand), archevêque de Cologne : II, 159.
Staël (Mme de) : Sur les mystiques : I, 86. — Morte catholique : *Ibid.* (*note*).
Straubing (Bavière) : Les Ursulines à — : II, 142.
Stréchéus (Étienne), évêque auxiliaire de Liége, grand protecteur des Ursulines : II, 117.
Sterckx, archevêque de Malines : II, 128.
Stronconé : Établissement d'Ursulines : I, 359.
Suisse : Persécution en 1873 : II, 5 (*note*).
Supérieure perpétuelle : Titre exceptionnel dans l'Ordre : II, 98.
Suppression des Ordres religieux en France : II, 282.

T

Tableau très-curieux, conservé à Québec, des premiers travaux des Ursulines en Amérique : II, 209.
Tableaux chronologiques des fondations : — *Paris* : I, 433 ; II, 418 ; — *Lyon* : I, 475 ; II, 508 ; — *Bordeaux* : I, 529 ; II, 471 ; — *Dijon* : II, 34 ; — *Toulouse* : II, 50 ; — *Tulle* : II, 71 ; — *Avignon* : II, 99. — Tableau des maisons d'Ursulines en 1878 : II, 541.
Tarascon : Monastère de — : II, 81.
Tarbes : Fondation de — : I, 492.
Tardif (La Mère Anne), à Beaugency : I, 505.
Tartas : Monastère de — : II, 463.
Tentations qui éprouvent Ste Angèle : I, 27, 39, 66.

Téraulle (Françoise de), fondatrice du couvent de Cunlhat : I, 459.

Testament de Ste Angèle : I, 162 *et suiv.*

Théonote, père de Ste Ursule : I, 113.

Thépault (Guy), bienfaiteur du monastère de Morlaix : I, 499.

Thérèse : Véritable orthographe de ce nom : I, 55 (*note*). — II, 230 (*note*).

Nom du monastère de Sourabaya : II, 131.

Thérèse la Huronne, au Canada : II, 230.

Thiers : Monastère de — : I, 489.

Thildonck : Source des monastères de Belgique en notre siècle : II, 127.

Liste de ceux qui en dépendent actuellement : II, 130, 543.

Thoissey : Fondation de — : II, 29. — Après la Révolution : II, 401.

Thonon : Monastère de — : I, 462.

Thouars : Communauté ursuline de — : I, 501.

Thourillon (Pierre), chanoine, bienfaiteur du monastère de Clermont-Ferrand : I, 442.

Thun (Jean-Ernest de), fondateur des Ursulines de Salzbourg : II, 159.

Thurles : Monastère de — en Irlande : II, 105.

Tinos (Archipel grec) : Monastère d'Ursulines : II, 169.

Tolédo : Monastère de — en Amérique : II, 271.

Tombeau de Ste Angèle : I, 154, 156, 160.

Tonnerre : Les Ursulines à — : II, 22.

Toulon : Monastère de — : I, 468.

Toulouse : Fondation de — : II, 36.

Tour-du-Pin (M. de la), évêque de Troyes : II, 520.

Tournay : Les Ursulines à — : I, 427; — II, 123.

Tours : Monastère de — : I, 517.

Touzard (Les Mères) pendant la Révolution : II, 340.

Traits d'admirable fermeté : II, 289, 291, 293, 295, 296, 303 *et suiv.* — Une sœur folle : II, 456.

Tranquillité d'âme dans Ste Angèle : I, 200, 207.

Tréguer (Yvonne), à Quimper : I, 450.

Tréguier : Fondation de — : I, 497. — Rétablissement en notre siècle : II, 435.

Tremblaye (Mlle Léveillé de la), à Saint-Malo : I, 420.

Tremblement de Terre à Québec : II, 245.

Trente : Monastère de — dans le Tyrol : II, 150.

Trévoux : Fondation de — : I, 474. — Rétablissement après la Révolution : II, 483.

Troche (Marie de la), compagne de Marie de l'Incarnation au Canada : II, 221.

Trois-Rivières : Monastère des — en Amérique : II, 255.

Troyes : Les Ursulines — : II, 23. — Congrégation particulière : 519.

Tulle : Monastère et Congrégation particulière : II, 58, 60. — Nouveau monastère : II, 378.

Tullins : Les Ursulines à — : I, 466. — Établissement après la Révolution : II, 502.

Turin : Inscription au palais du Roi : I, 357 (*note*).

U

Uden (Hollande) : Les Ursulines à — : II, 134.

Union *des cœurs* recommandée par Ste Angèle : I, 140, 169.

Union générale des Ursulines des diverses congrégations (projet) : II, 239, 371, 535.

Union : *Pieuse Union des Ursulines séculières* : II, 534.

Universités sous le patronage de Ste Ursule : I, 116.

Upton (Londres) : Communauté et pensionnat d'Ursulines : II, 107.

Urbain VIII : Décret sur les canonisations : I, 212. — Décret en faveur de Ste Angèle : I, 217. — Bref pour l'Ordre : I, 385. — Bulle pour les Ursulines de Limoges : II, 45. — Autre pour celles de la *Présentation* à Avignon : II, 87.

Urschenbock (Ctesse), protectrice de l'ordre à Klagenfurth : II, 146.

Urselines : Orthographe fautive : I, 117 (*note*).

Ursule (Sainte) : Son histoire : I, 113. — Patronne des études : I, 116.

Ursules (Les) de Dôle : II, 4 (*note*).

Ursulines : — Objet et esprit de l'institut : I, 93, 104, 110. — Leurs premiers travaux : I, 109. — Pourquoi ce nom d'*Ursulines* : 112, 117. — Appelées aussi *Sœurs Blanches* et *Nobles Vierges* : II, 40. — Leur nombre à la mort de Ste Angèle : I, 146. — Elles peuvent posséder : I, 169.

Constitutions primitives : I, 281 *et suiv.* — Gouvernement primitif de la Compagnie : 291. — Beaux exemples des premiers temps : 315, 321. — Développements de l'Ordre : 326. — La Révolution française à Brescia : 334, 336. — Protection de Dieu sur l'Ordre : II, 113. — Les Ursulines en Amérique : II, 173 *et suiv.* — Projet d'union générale : II, 239, 371, 535.

Persécution révolutionnaire en France ; martyres, etc. : II, 283 *et suiv.* — Captivité : 301 *et suiv.* — Nombre de leurs maisons en France en 1792 : 312. — Fermeté devant les terroristes : 318 *et suiv.* 431, etc.

Le genre d'éducation des Ursulines : II, 431 (*note*). — Projet de secours charitables entre les diverses maisons : II, 441.

Ursulines du *Sacré-Cœur* à Auch : II, 511. — Ursulines *de Jésus* à Chavagnes : 520.

Usages *curieux* : A Lisieux : I, 426 (*note*). — A Villefranche : I, 446 (*note*). — A Quintin : II, 433, 434. — Usage pieux à Beaugency : II, 456. — Autres à Aire : 470 ; — A Grenoble : 491 ; — A Crémieux, 499 ; — A Tullins : 503 ; — à Nice : 416 ; — à Quimperlé : 434 ; — à Orléans : 456.

Ussel : Monastère d' — : II, 68.

Usupini (Le Père), père spirituel des Ursulines : I, 332.

V

Vacances : Nécessité des — pour les élèves : II, 327.

Vaison (Évêque de) pour Valréas : II, 75.

alençay : Monastère de — : I, 505.

Valence en France : Les Ursulines s'y établissent : I, 471.

Valenciennes : Monastère de — : II, 121. — Ses martyres pendant la Révolution : II, 292. — Rétablissement du monastère : II, 420.

Valensolle : Fondation de — : I, 469.

Valiéri : Une des premières Ursulines : I, 327.

Vallon (Mme), bienfaitrice de la maison de Châlon-sur-Saône : II, 17.

Valréas : Fondation de — : II, 75. — Après la Révolution : II, 410.

Van den Elben, jésuite, fondateur de Sourabaya, à Java : II, 131.

Vannes : Monastère de — : I, 497. — Rétabli en 1807 : II, 350.

Vanot (La Mère Nathalie), mise à mort pour J.-C. : II, 295.

Vantey (La Mère), française, à Naxos : II, 168.

Varadier (La Mère de), à Tarascon ; ses belles vertus : II, 82.

Varallo : Pèlerinage de — : I, 89.

Vaudreuil (Marquis de) : Voy. *Montcalm*.

Vaux (Mme Le Hardy de), protectrice des Ursulines à Montluçon : I, 406.

Vendéennes égorgées à Angers : II, 302. — Massacre à Savenay : 305.

Vendôme : Monastère de — : I, 521.

Venise : Ste Angèle s'y embarque : I, 65. — Retour et séjour : I, 76. — Les Ursulines à Venise : I, 348.

Venray : Les Ursulines à — : II, 126.

Ventadour (Duc de) à Ussel : II, 68.

Verdun : La persécution révolutionnaire à — : II, 300.

Verneuil : (Marquise de), protectrice des Ursulines : I, 374.

Vérone : Les Ursulines à — : I, 349.

Vertus de *prudence, justice, tempérance*, etc., dans Ste Angèle : I, 205 *et suiv.*

Vesoul : Fondation de — : I, 456.

Vétéris (La Mère Catherine de), à Pertuis : II, 96.

Vézelay : Monastère de — : I, 453.

Vicaire (La Sœur) : I, 294.

Vie religieuse : V. l'article *Religieux*.

Vienne *en France* : Monastère de — : I, 464.

Vienne *en Autriche* : II, 144.

Vierges *dans le monde* (Des) : I, 314.

Vif : Fondation des Ursulines à — : II, 29.

Vigean (Baronne de), protectrice de l'Ordre à Cahors : I, 491.

Vigier (Marguerite de), à Toulouse : II, 35, 43 *et suiv.*

Vigilance chrétienne et religieuse : I, 135.

Vigne (La Mère Catherine), à Valréas : II, 410.

Villars (La Mère de), à Narbonne : II, 98.

Villefranche-*sur-Saône* : Monastère de — : I, 446. — Depuis la Révolution : II, 480.

Villefranche-*sur-Rouergue* : II, 43.

Vincent (Mlle de), fondatrice de Saint-Rémy : II, 95.

Vincent de Paul (S.) et les Ursulines de Saint-Denys : I, 401.

Viquet (François du), protecteur à Boulogne-sur-Mer : I, 419.

Virazel (Étienne de), évêque de Saint-Brieuc : I, 495.

Vire : Monastère de — : I, 415.

Viriville : Couvent de — : II, 503.

Visions de Ste Angèle : I, 24, 32, 211. — De la vénérable Marie de l'Incarnation : II, 188, 190. — De la Mère Domergue : II, 367 (*note*). — De la Mère Sainte-Claire : II, 375.

Vitré : Monastère de — : II, 439.

Vitteaux : Fondation de — : I, 453.

Viviani (Élisabeth), une des premières Ursulines : I, 327.

Vocation singulière : II, 424.
Vœu : Le 4e — dans la congrégation de Paris : I, 429.
Voiteur : Monastère de — : II, 397.
Voulonne (L'Abbé), à Boulogne-sur-Mer : II, 318.
Voulouzan (La Mère) : II, 399.
Waterford, *la Rome de l'Irlande* : Fondation des Ursulines à — : II, 105.
Weltevreden (Batavia) : II, 132.
Wurtzbourg : Fondation de — : II, 141.

X

Xainctonge (La M. Françoise de), à Dijon, et son histoire : II, 1.
Xainctonge (La Mère Anne de), fondatrice de la Congrégation particulière de Dôle : II, 3 (*note*). — Sa mort : II, 24.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

La M
ton
La M
(*n*
Histo
(*n*
Prem
Proce

§ 1er

Bulle
Rôle
épo

§ 2.
cet

§ 3. –

Lang

TABLE

DU SECOND VOLUME.

LIVRE TROISIÈME

(SUITE).

HISTOIRE GÉNÉRALE DES URSULINES.

SECTION IIde.

LES URSULINES EN FRANCE JUSQU'A LA RÉVOLUTION.

CHAPITRE V.

CONGRÉGATION DE DIJON.

La Mère Françoise de Xainctonge. 1
La Mère Anne de Xainctonge (*note*). 3
Histoire des *Ursules* de Dôle (*note*). 4
Première maison de Dijon. . 7
Procession magnifique. . . . 9

§ 1er. — *Monastère de Dijon.* 10
Bulle du pape Paul V. . . . 12
Rôle des femmes à cette époque. 13

§ 2. — *Règles et usages de cette Congrégation.* 14

§ 3. — *Monastères issus directement de Dijon.*

Langres. 14
Châtillon-sur-Seine. 15
Auxerre. 16
Bourg-en-Bresse. . . . . *Ib.*
Châlon-sur-Saône. 17
Poligny. 18
Avallon. 19

§ 4. — *Monastères issus de Langres.*

Chaumont. 19
Flavigny. 20
Saint-Jean-de-Losne. . . . 21
Joinville. . . . . *Ib.*
Saint-Dizier. . . . . *Ib.*
Châlons-sur-Marne. . . . . *Ib.*

§ 5. — *Monastères issus de Châtillon-sur-Seine et d'Auxerre.*

Tonnerre. 22
Bar-sur-Aube. . . . . *Ib.*
Ligny-en-Barrois. . . . . *Ib.*
Bar-sur-Seine. 23

Melun. 23
Troyes. . . . . *Ib.*
Mort de la Mère de Xaincton ge. 24
Noyers. 25
Montbard. 26
Épernay . . . . . *Ib.*
Mussy-sur-Seine. 27
Corbigny. . . . . *Ib.*
Lorme. 28
Saint-Pierre-le-Moutier. . . *Ib.*
Gien. . . . . *Ib.*

§ 6. — *Monastères issus de Bourg-en-Bresse.*

Crémieu. 28
Moirans. . . . . *Ib.*
Vif. 29
Châtillon des Dombes. . . . *Ib.*
Thoissey. . . . . *Ib.*
Pont-de-Vaux 30

§ 7. — *Autres monastères de la Congrégation de Dijon.*

Montereau et Saint-Cloud. . 31
Sens. 32
Salins. 33
Nozeroy. . . . . *Ib.*
Cravant. . . . . *Ib.*

§ 8. — *Tableau chronologique des fondations de Dijon.* . 34

CHAPITRE VI.

CONGRÉGATION DE TOULOUSE.

Marguerite de Vigier. 35
Le card. François de Joyeuse. 36
Toulouse. . . . . *Ib.*

§ 1er. — *Règles, pratiques, vœux, etc.* 37-39

§ 2. — *Monastères issus directement de Toulouse.*

Brives-la-Gaillarde. 41
Auch. 42
Saint-Esprit. . . . . *Ib.*
Villefranche-en-Rouergue. . 43
Béziers. 44

§ 3. — *Monastères issus de Brives et de Béziers.*

Limoges. 44
Les Moûtiers. 45
Angoulême. . . . . *Ib.*
Lodève. 46
Lunel. . . . . *Ib.*

§ 4. — *Autres monastères de la Congrégation de Toulouse.*

Auch *second*, — Grenade, — Gimont, — Pamiers, — Oloron, etc. 47
Orthez. . . . . *Ib.*
Difficultés étranges. . . 48
Montpezat. 49

§ 5. — *Tableau chronologique des fondations de Toulouse.* . . 50

CHAPITRE VII.

CONGRÉGATION DE TULLE.

Histoire de la Mère Micolon. 51

§ 1er. — *Monastère primitif de Tulle.* 60

Bulle d'institution. 61

§ 2. — *Règles et observances de la Congrégation.* . . . 62

§ 3. — *Monastères de la Congrégation de Tulle.*

Saugues. 64
Le coutelier Jean Clément et le mercier Beaumais (*note*). . . . . *Ib.*
Beaulieu. 66
Espalion. 67
Ussel. 68
Argental. 69
Arlanc. 70
Mort de la Mère Micolon. *Ib.*

§ 4. — *Tableau chronologique de Tulle.* 71

CHAPITRE VIII.

CONGRÉGATION D'ARLES.

Jeanne de Rampalle. 72

§ 1er. — *Monastère primitif d'Arles*. 74

§ 2. — *Monastères issus d'Arles.*

Valréas. 75
Bollène. . . . . *Ib.*
Avignon 76
La Mère d'Arnaud. . . . 77
Saint-Rémy. 79
Mort de la Mère de Rampalle. . . . . *Ib.*
Tarascon. 81
Vertus de la Mère de Varadier. 82

§ 3. — *Règles et observances d'Arles*. 83

CHAPITRE IX.

CONGRÉGATION D'AVIGNON-LES-ROYALES OU DE LA *Présentation.*

Origine. 84
La Mère Albert de Luynes. . 85
La Mère Lucrèce de Gastineau. 85-88

§ 1er. — *Monastère primitif de la* Présentation.

Bulle d'érection. 87
Travaux de la M. de Gastineau. 88

§ 2. — *Monastères issus de la* Présentation.

Aulps. 90
Pont-Saint-Esprit. 90
Pézenas. 92
Montpellier. 93
Salon. . . . . *Ib.*
L'Isle . . . . . *Ib.*
Cavaillon. 94
Pernes. . . . . *Ib.*
Apt. 95
Les Martigues. . . . . *Ib.*
Saint-Rémy. . . . . *Ib.*
Pertuis. 96
Saint-André d'Avignon. . . *Ib.*
Marseille (troisième). . . . 97
Narbonne. 98
Bagnols. . . . . *Ib.*
Malaucène . . . . . *Ib.*

§ 3. — *Règles et observances d'Avignon-les-Royales*. . . 99

§ 4. — *Tableau chronologique.* *Ib.*

§ 5. — *Observations* (Mission de la France). 100

SECTION IIIe.

LES URSULINES EN IRLANDE ET EN ANGLETERRE.

Diffusion par la France. . . . 101
Cork. . . . . *Ib.*
La Mère de Kelly. . . . 102
Mme Nagle. 104
Thurles. 105
Waterford 105
Ennis. 106
Sligo. . . . . *Ib.*
Londres (ou Upton). 107
Oxford. 110

SECTION IVe.

LES URSULINES DE LA BELGIQUE ET DE LA HOLLANDE.

De la diffusion de l'Ordre en général, d'après le livre des *Chroniques*. 113
Belles comparaisons. 114

§ 1er. — *Monastère de Liége.*

La ville de Liége. 116
Première congrégation. . 117
Projets de clôture. . . . 118
Affiliation à Bordeaux. . *Ib.*
Huy. 119
Louvain. . . . . *Ib.*

§ 2. — *Monastères de Givet, Mons et Valenciennes.*

Givet. 119
Mons. 120
Valenciennes. 121

§ 3. — *Monastères de Gand, Bruxelles, Namur.*

Gand. 123
Bruxelles. . . . . *Ib.*
Namur. 124

§ 4. — *Autres monastères des Pays-Bas* (et de l'extrême Orient).

Tournay. 125
Dinant. . . . . *Ib.*
Ruremonde. 126
Nimègue. . . . . *Ib.*
Venray. . . . . *Ib.*
Lierre. 127
Thildonk et ses dérivés. . . *Ib.*
L'abbé Lambertz. . . . . *Ib.*
Saventnem. 129
Hamont. 129
Maëstricht. 130
Froithier. . . . . *Ib.*
Batavia. 131
Sourabaya . . . . . *Ib.*
Weltevreden 132
Maeyseyck 133
Echt. . . . . *Ib.*
Brée. . . . . *Ib.*
Saint-Trond . . . . . *Ib.*
Uden. 134

SECTION Ve.

LES URSULINES DANS LES PAYS ALLEMANDS OU RELEVANT DE L'ALLEMAGNE.

Aix-la-Chapelle 135
Merchingen. 136
Landshuth. . . . . *Ib.*
Lucerne. . . . . *Ib.*
Cologne. . . . . *Ib.*
Prague. 138
Kissingen. . . . . *Ib.*
Erfurth 140
Wurtzbourg. 141
Aschaffenbourg . . . . . *Ib.*
Straubing. 142
Duderstadt. . . . . *Ib.*
Fritzlar. . . . . *Ib.*
Hildesheim. 143
Hanôvre . . . . . *Ib.*
Bauffe . . . . . *Ib.*
Vienne en Autriche. 144
Klagenfurth. 146
Goritz 149
Inspruck . . . . . *Ib.*
Trente 150
Brunecken 151
Breslau. . . . . *Ib.*
Berlin . . . . . *Ib.*
Dorsten. 154
Kuttenberg. 155

Schweidnitz. 155
Salzbourg. 157
Düren 158
Montjoie 159
Mont-Calvaire. 160
Hermanstadt . . . . . *Ib.*
Laybach. . . . . *Ib.*
Cracovie 161
Posen. 161
M. de Bismarck (*note*). . 162

La Suisse. 163
Des persécutions actuelles. . 164
Beau passage de Bossuet. . . *Ib.*
Lettre du Roi de Hanôvre (*note*). 165

SECTION VIe.

LES URSULINES DANS L'ARCHIPEL GREC.

Naxos. 167
Syra. 168
Tinos. 169
Lutra. . . . . *Ib.*

SECTION VIIe.

LES URSULINES EN AMÉRIQUE.

Nouveauté de ce tableau. . . 169
Œuvre de miséricorde. . . . *Ib.*

CHAPITRE Ier.

AU CANADA.

Topographie de ce pays. . . 174
Son histoire. . . . . *Ib.*
Québec et Montréal. 176
Guerre de Sept-Ans. . . . . *Ib.*

§ 1er. — *Mme de la Peltrie.*

Sa jeunesse. 178
La pensée du Canada. . . . 179
Commencement d'exécution. . 180
Vertus de la servante de Dieu. 182
Sa mort édifiante. 184
Trait admirable de la Mère *Marguerite des Anges* (note). 186

§ 2. — *La vénérable Marie de l'Incarnation.*

Sa mission. 187
Ses premières années. . . . 188
Son mariage 189
Elle quitte le monde. 190
Sa vocation. 191
Entrée au couvent. 194
Noviciat. 195
Un don de Dieu. 197
Marie de l'Incarnation est appelée au Canada. . . . . *Ib.*
Travaux et dévoûment. . . . 199
Ouvrages de dom Claude Martin (*note*). . . . . *Ib.*
Dévotion au Sacré-Cœur. . . 201
Prière de la sainte (*note*). . *Ib.*
Ses lettres. 202
Dernières années . . . . . *Ib.*
Guérison inattendue. 203
Mort de Marie de l'Incarnation. 205
Dévotion des peuples à sa mémoire. . . . . *Ib.*
Appréciations. 206
Lettre des Hurons (*note*). . . 207
Bref d'introduction de la cause (*note*). 208
Un tableau conservé à Québec. 209

§ 3. — *Fondation du monastère de Québec.*

Situation générale. 212

Samuel Champlain. 213
De la colonisation chrétienne (*note*) . . . . . *Ib.*
Prédication de l'Évangile au Canada. 214
Un martyr (le P. de Brébeuf). 215
Action sociale et religieuse de Mme de la Peltrie et de la Mère de l'Incarnation. . . 216
Un songe de Marie Guyart. . *Ib.*
Mme de la Peltrie à Tours. . 219
Départ de Tours. 221
A Paris. 222
En mer 223
Arrivée à Québec. . . . . *Ib.*
Difficultés de la tâche. . . . 225
État de la colonie. . . . . *Ib.*
Le premier couvent. 226

§ 4. — *Développement et histoire du monastère.*

La langue. 227
Épreuves. . . . . *Ib.*
Les petites sauvagesses. . . 228
Nouvelles compagnes. . . . *Ib.*
Ordre du monastère. 229
Apostolat des enfants. . . . 230
Une petite coureuse. 231
Une autre. 232
Le nouveau monastère. . . . 233
Fermeté au milieu des peines. 234
La domination anglaise. . . 235
Uniformité des vœux; règles promulguées. 236
Agrégation à la congrégation de Paris. 238
Projet d'union générale. . . 239

§ 5. — *Traits détachés.*

Les élèves sauvages. 240
Charité de Mme de la Peltrie. *Ib.*
Encore les petites sauvagesses. 241
Le monastère assiégé. . . . 243
Tremblement de terre. . . . 245
Prix de la pension. 246
Une apparition. 246
Nouvelles alarmes. 247
Siége par les Anglais (1690). 248
Prise du Canada (1759). . . 249
Plan de protestantisation. . . 252
Les Anglais à Québec. . . . *Ib.*
Les archives du monastère de Paris. 253

§ 6. — *Monastère des Trois-Rivières.*

Fondation. 255
Incendies. 256

CHAPITRE II.

L'AMÉRIQUE DU NORD.

Boston. 258
La Nouvelle-Orléans. . . . 259
La Mère Saint-Augustin. *Ib.*
Travaux des Sœurs. . . 260
Privations spirituelles. . 261
Nouvel envoi de sœurs. . 262
La Havane. 263
Galveston. . . . . *Ib.*
San-Antonio 264
George-Town. 267
Saint-Louis. . . . . *Ib.*
Autres couvents. . . . . *Ib.*
Brown-County 268
Une procession . . . . . *Ib.*
Cleveland. 270
Tolédo 271

CHAPITRE III.

AMÉRIQUE DU SUD.

San-Salvador. 272
Igarussu. . . . . *Ib.*
Guyane anglaise 273

LIVRE QUATRIÈME.

LES URSULINES EN FRANCE DEPUIS LA RÉVOLUTION.

§ 1er. — *La Révolution dans ses principes.*

La Révolution. 277
Ses mensonges 278
Ses impiétés 279
Ses haines et ses desseins. . 280
Sa barbarie. 281

§ 2. — *Suppression des ordres religieux.*

État des Ursulines en 1792. . 282
Loi de suppression. 283
Fidélité des religieuses. . . 284

§ 3. — *Les Ursulines martyres.*

Constitution civile du clergé. 284
Laval. 285
Quinze Ursulines mises à mort à Orange. . . . . *Ib.*
La sœur Rocher. 289
Autres victimes. 290
Traits touchants. . . 291-296
Les martyres de Valenciennes. 292
Treize héroïnes. 293
La Mère Clotilde Paillot. 296
Ses compagnes. 298
Caractère de la Révolution. . 300
Verdun. . . . . *Ib.*
Compiègne . . . . . *Ib.*

§ 4. — *Les Ursulines captives.*

Communauté d'Angers. . . . 301
Héroïsme d'une sœur. . 302
Traits divers. 303
Sentence et départ. . . . 304
Vannes. 305
Lorient. 306
Délivrance 307
Relation d'une religieuse. *Ib.*
Une mort édifiante. 308

§ 5. — *Restauration de l'Ordre en France.*

L'Empire. 313

CHAPITRE Ier.

CONGRÉGATION DE PARIS.

§ 1er. — *Région du Nord.*

Aire-sur-la-Lys 314
Arras 315
Amiens. . . . . *Ib.*
Boulogne-sur-Mer. 316
Captivité. 318
Rétablissement du couvent. 319
Gravelines 321
Saint-Omer. . . . . *Ib.*

§ 2. — *Région de l'Ouest.*

Avranches 323
Bayeux. 324
La Mère Sainte-Rosalie. 326
Caen. . . . . *Ib.*
Observation sur l'éducation (*les vacances*). . . 327
Mortain. 328
La Révolution. . . . . *Ib.*
Premiers trav. et épreuves. 329
Modèles de confiance en Dieu. 330
Évreux. 333
Le Hâvre. 334
Réorganisation 335
Prise de possession. . . 336
Rouen (*Premier couvent*). . 338
La Mère Saint-Ambroise. 341
Second couvent . . . 342
La Mère Cousin. 343
Pratique de la charité. . 345

Le Faouët. 346
Hennebont 349
Ploërmel. . . . . *Ib.*
Vannes. 350
Quimper. 351
Redon. . . . . *Ib.*
La persécution 352

§ 3. — *Région du Centre.*

Clermont-Ferrand. 353
La Mère Sainte-Cécile. . 356
La Mère Sainte-Régis. . . 358
Le cardinal Giraud. . . 359
Bourges. 362
La sœur Sainte-Angèle. 363
Guérison miraculeuse. . 366
Ambert. . . . . *Ib.*
Sousceyrac 367
La Mère Sainte-Victoire. 370
L'abbé Bex. . . . . *Ib.*
Beaulieu. 371
Les demoiselles Albert. . 371
En Amérique. 374
Une vision. 375
Tulle. 378
La Mère Saint-Xavier. . 379
Pauvreté. . . . . *Ib.*
Argentat. 381
Bruits nocturnes (*note*). 382
Brives. 383
Pie VII à Brives. 384
Châteaugiron. . . . . *Ib.*
Auxerre 385
(*Paris*). 386
Retour aux constitutions. 388
Chirac. 390
Avallon. 391
Corbigny. 392
Flavigny. 393
Montigny-sur-Vingeannes. . 394

§ 4. — *Régions de l'Est et du Midi.*

Bletterans. 394
La persécution et la fuite. 395
Apostolat à Desnes. . . 396
Boulieu. 398
Les Sœurs d'Annonay. . 399
Sommières. 400
Thoissey 401
Avignon 402
Constitutions de Paris. . 403
Inondation de 1840. . . 404
Digne. 405
Mlle Arbaud 407
Brignoles. 408
Valréas. 410
Nice. 411
Origine de la fondation. 412
Première exécution. . . 413
Institutions utiles. . . . 416
Lettre sur les Ursulines et sur l'éducation qu'elles donnent (*note*). . . . 417

§ 5. — *Tableau chronologique de la Congrégation de Paris, en France, depuis la Révolution* 418

CHAPITRE II.

CONGRÉGATION DE BORDEAUX.

§ 1er. — *Régions du Nord et de l'Ouest.*

Valenciennes et Saint-Saulve. 420
Angers. 421
Juigné-sur-Loire. 423
Blois. 424
Une vocation surprenante. *Ib.*
Sœur Marianne. 426
Double pensionnat. . . . *Ib.*
Nantes. . . . . *Ib.*
Quintin. 430
Les captives . . . . . *Ib.*
Retour au monastère. . 431
Reconstitution. 432
Feu de la Saint-Jean. . 433
Quimperlé . . . . . *Ib.*
Un pieux usage. 434
Tréguier 435
Carhaix. 436
Lamballe. 437
Vitré. 439
Saint-Pol-de-Léon. 441
Projet de charité. . . . *Ib.*
Œuvres 443
La Sœur Sainte-Reine. . 444
Morlaix 464
La persécution révolutionnaire. 447
Rétablissement du couvent 451

§ 2. — *Régions du Centre et du Midi.*

Orléans. 451
Beaugency 453
La persécution. 454
L'abbé Lemaire. 455
Pieux usage dans cette maison. 456
Château-Gontier . . . . . *Ib.*
Périgueux 458
Langon. 460
Une martyre. 461
La Mère Duthil. 462
Tartas 463
La Mère Sainte-Scholastique. 464
Épreuves. 465
État actuel. 467
Bazas . . . . . *Ib.*
Aire 469

§ 3. — *Tableau chronologique de la Congrégation de Bordeaux depuis la Révolution.* 471

CHAPITRE III.

CONGRÉGATION DE LYON.

§ 1er. — *Régions de l'Est et du Centre.*

Réflexions sur les religieux. 472
Lyon. 474
La Mère Boulard. . . . *Ib.*
Décision de Rome relativement à l'office. . . . 475
Rive-de-Gier. 476
Saint-Chamond. 477
La M. Angélique Bony. . *Ib.*
Monistrol. 478
Beaujeu 479
Villefranche 480
La Mère Saint-André. . . 481
Menaces en 1830. . . . 482
Charlieu 483
Trévoux . . . . . *Ib.*
Saint-Symphorien. . . . . *Ib.*
L'Arbresle 484
Saint-Cyr 485
La Mère Sainte-Claire. . *Ib.*
Grenoble 487
Mme Perret. . . . . *Ib.*
Translation du couvent. 489
Une pieuse pratique. . . 491
Bourg-Argental. . . . . *Ib.*
Réflexions sur la vie religieuse 493
Nouveau monastère. . . 495
Trait de fermeté. 496
Annonay 497
La Mère Lagarde. . . . *Ib.*
Crémieu 498
Usage chrétien. 499
Saint-Jean-de-Bournay. . . 500
Pont-de-Beauvoisin. 501
Tullins. 502
Usage pieux 503
Viriville . . . . . *Ib.*
Aix 504
Pau 505
Pézenas 506
Aulps . . . . . *Ib.*

§ 3. — *Tableau chronologique de la Congrégation de Lyon depuis la Révolution.* . . 508

CHAPITRE IV.

CONGRÉGATION DE TOULOUSE.

Auch. 509
Courage admirable . . . 510
Trait édifiant. 511
Académie littéraire. . . *Ib.*
Montpezat 512
Catéchisme des petits garçons. 515
Montauban 516
Montpellier. . . . . *Ib.*
M. l'abbé Couston. . . . 517
Autres maisons. 518

CHAPITRE V.

AUTRES CONGRÉGATIONS SOUS LE PATRONAGE DE Ste URSULE.

Dôle 519
Troyes . . . . . *Ib.*
Chavagnes 520
Malet et Nant. 522
Pons. 525
Felletin. . . . . *Ib.*

CONCLUSION 531
Les œuvres de Dieu dans son Église . . . . . *Ib.*
Les œuvres du monde. . . . 532
Aveux des incrédules. . . . 533
La *Pieuse Union des Ursulines séculières.* 534
Projet d'union plus étroite. . 535
Aux filles de Ste Angèle. . . 538

TABLEAU des monastères d'Ursulines existant en l'année 1878. 541

TABLE ANALYTIQUE. 547

FIN DE LA TABLE.

8053. — Tours, impr. Mame.

e, . . 538

s d'Ur-
l'année
. . . 541

. . . 547
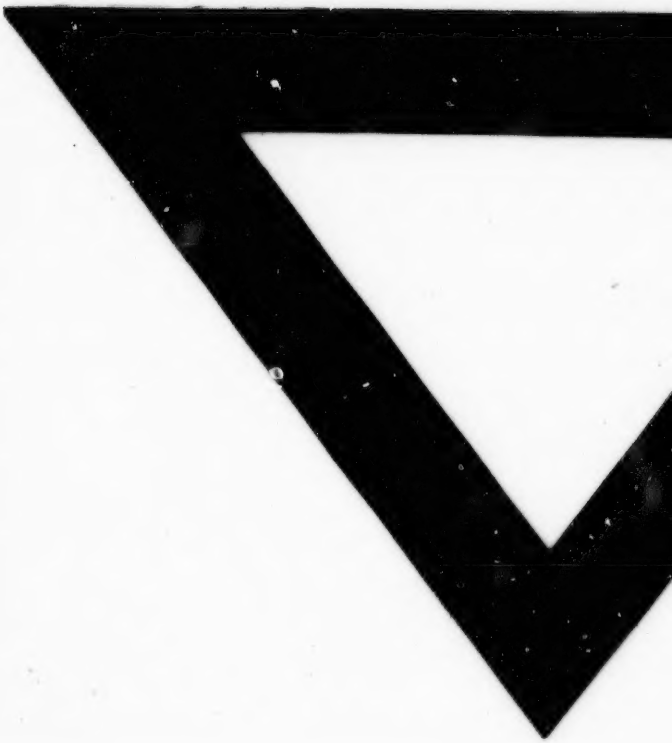
or. Mame.